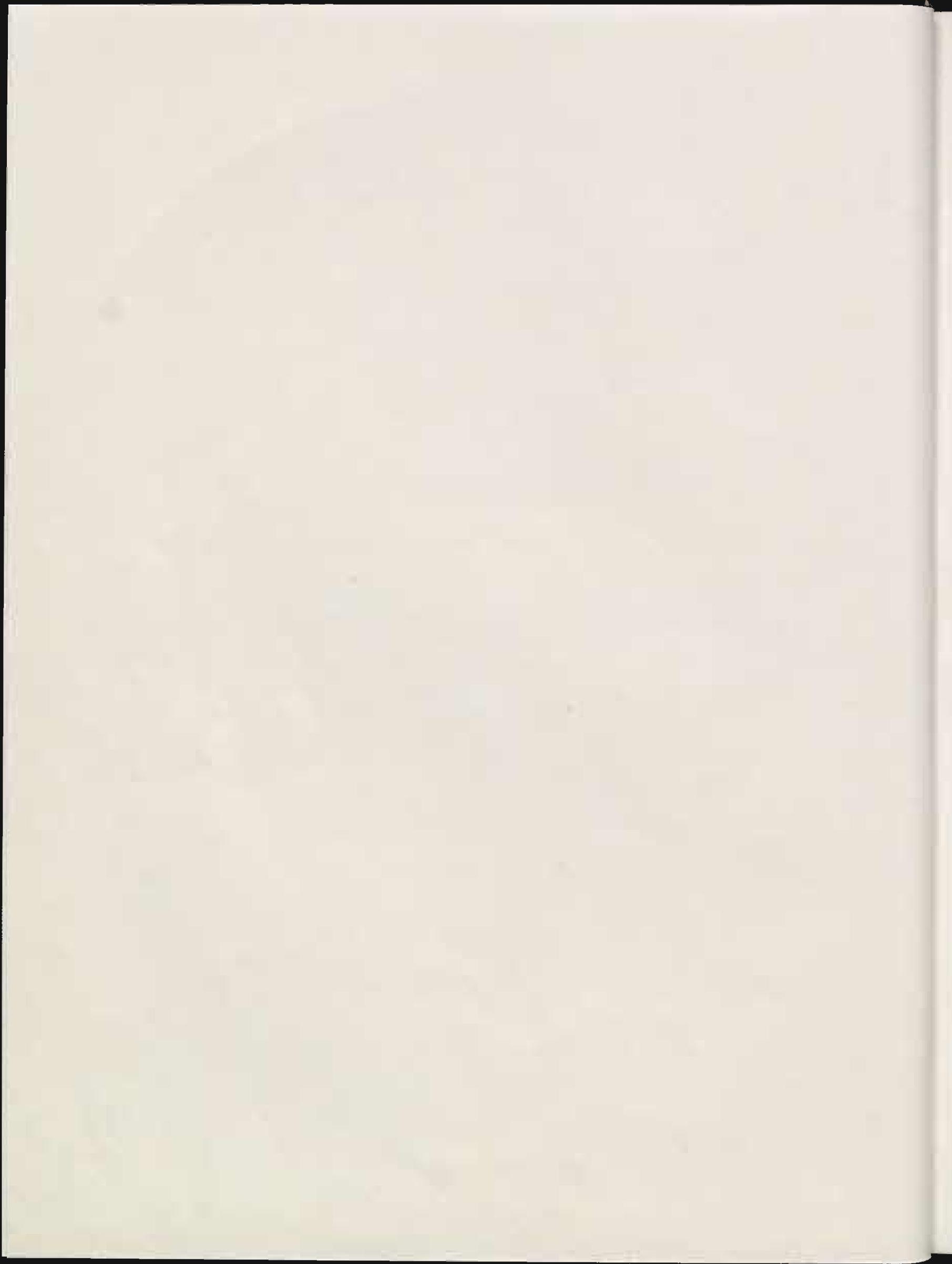


ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES

FOUILLES DE DELPHES

G 817 (GF) / Fou (3,1)
ROMAINE
N° 9866²
HISTOIRE
INVENTAIRE
PORTRAIT
XI-127



072824

ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES

FOUILLES DE DELPHES

EXÉCUTÉES PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS
ET PUBLIÉES SOUS LA DIRECTION DE THÉOPHILE HOMOLLE
AVEC LE CONCOURS DES DIRECTEURS DE L'ÉCOLE D'ATHÈNES

TOME III

ÉPIGRAPHIE

FASCICULE I

INSCRIPTIONS DE L'ENTRÉE DU SANCTUAIRE AU TRÉSOR DES ATHÉNIENS

PAR ÉMILE BOURGUET

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS
DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

OUVRAGE HONORÉ D'UNE SOUSCRITION DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

PARIS

E. DE BOCCARD, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

1, Rue de Médicis (VI^e)

1929



Ceux qui ont l'honneur de présenter dans cette publication les inscriptions de Delphes auraient vivement souhaité de donner, avec des fac-simile d'après les pierres, une histoire de l'écriture dans le sanctuaire pendant huit siècles. J'ai longtemps espéré que cette histoire pourrait être insérée ici, au début du tome III, dont elle eût été la meilleure introduction. Les éléments en sont, pour le moment, épars dans les deux premiers fascicules, celui de M. G. Colin (*Inscr. du Trésor des Athéniens*) et celui-ci qui — topographiquement — le précède. On a essayé d'y multiplier les exemples, qui sont autant de raisons de se défier des affirmations hâties et tranchantes. Ce n'est ni la faute de M. Colin ni la mienne si nous n'avons pu faire plus.

Les pages 1-104 de ce volume ont paru en juillet 1910, les pages 105-200 en octobre 1911, les pages 201-402 ont été données à l'imprimeur en juin 1928. On a déjà vu des publications de ce genre interrompues aussi longtemps. Quand il lui est enfin permis de terminer, d'ordinaire l'auteur s'excuse et invoque des circonstances atténuantes. Ce n'est pas précisément le cas aujourd'hui. Les inscriptions de Delphes, à partir de 1909, avaient commencé à paraître régulièrement, et elles pouvaient (je l'ai dit dès le mois de mai 1914) être toutes données très vite ; si elles ont tant tardé, le lecteur sait sans aucun doute, mais il ne faut pas se lasser de lui rappeler les circonstances exceptionnelles auxquelles, pour une part trop grande, ce retard est dû.

Une réserve toute naturelle m'interdirait de revenir sur les pillages dont notre fouille a souffert si je ne savais que mon silence serait fort mal compris. Puisque nous devons prévoir qu'on pourra encore le considérer comme une manière d'acquiescement¹, il faut parler net : d'avance il doit être entendu qu'une interprétation de cette sorte ne saurait être admise. De plus, si je me taisais, je semblerais par là même reconnaître que, depuis 1914, je m'étais rabaissé à une polémique personnelle. Si quelques-

1. « Jenes Schweigen... das als Zustimmung zu gelten pflegt », Pauly-Wissowa, IV^e Supplementband, 1213.

uns au début l'ont pu croire de bonne foi, ils sont détrompés : j'ai dit assez haut qu'il n'en était rien. Les anciens membres de l'Ecole d'Athènes à qui la Commission de Delphes a confié, en 1909, la charge de publier les inscriptions, avaient sans doute le droit de défendre les matériaux et les résultats de leur travail contre une entreprise de déposition dont on voit chaque jour davantage qu'elle a peu servi la science. Si j'ai été le premier, je ne suis plus le seul à le dire. Mais cette entreprise n'a jamais été désavouée, elle a été encouragée. Aux dépouilles delphiques qu'elle rapportait, revues, périodiques et recueils d'inscriptions ont fait un accueil empressé ; on a même vu un supplément de dictionnaire encyclopédique insérer des textes inédits. Je suis obligé de le redire aujourd'hui, je tiens ces « publications » pour nulles et non avenues. Se croire astreint à les citer, ce serait pis qu'une duperie : les victimes de ces procédés accepteraient de s'en faire les complices. Si, pour un certain nombre de pierres, je mentionne au bas de la page qu'on a cru les faire connaître ailleurs, il importe de ne pas se méprendre, de ne pas voir dans ces indications une sorte de bibliographie dissimulée, et comme une concession honteuse à des habitudes qu'on observait jadis entre honnêtes gens : ces notes ne sont destinées qu'à permettre au lecteur de reconnaître des inscriptions la plupart du temps défigurées, et à lui signaler quelques-unes des erreurs dont fourmillent textes et commentaires.

Il était nécessaire de résumer à cette place des articles¹ auxquels je pourrais ajouter beaucoup, mais dont je n'aurais rien à retrancher. Ce fut en quelque sorte la partie négative de ma tâche, celle où j'eusse été heureux de perdre moins de temps. Pour la partie positive, je n'aurais rien à en dire si je n'avais l'obligation de remercier ceux qui m'y ont aidé, et il serait difficile de trouver plus de plaisir à s'acquitter d'un devoir.

Dans le travail supplémentaire, à chaque instant traversé par d'autres occupations et d'autant plus rebutant, que les circonstances m'ont imposé, j'ai été soutenu par un homme qui n'a jamais cessé d'espérer en notre droit. L'appui bienveillant et amical de M. E. Pottier m'a été particulièrement précieux. Personne ne peut ignorer la haute et noble idée qu'il s'est toujours faite de nos devoirs envers la science. Il n'a sûrement pas voulu cette coïncidence singulière : à l'automne de 1910, au même moment où une mission allemande tentait, à Delphes, de préparer une « publication » qui avait pour seul objet de devancer la nôtre, il prononçait ici sur l'internationalisme scientifique des paroles qui malheureusement n'ont pas été entendues. Notre fouille est désormais à l'abri de ces sortes d'entreprises ; mais si la publication de Delphes est en bonne voie, s'il est enfin permis d'en entrevoir le terme, qui eût pu être dès longtemps atteint, c'est à la douce et inébranlable fermeté du Président de la Commission qu'on le doit. Il ne

1. *Rev. archéol.*, 1914, I, 413-424 ; 1917, II, 339-341 ; 1918, VII, 209-251. — *Rev. d. anc.*, 1918, 21-24 ; 1919 79-90. — *BCH*, XLIX (1925), 21-24.

me permettrait pas d'insister sur ce qu'il a donné de son temps et de ses forces à une œuvre dont il désirait aussi ardemment que nous l'aboutissement, mais il ne peut m'empêcher de signaler d'un mot la puissance bienfaisante de son action : je prie une fois de plus M. Pottier d'agrérer l'expression de ma très profonde reconnaissance.

La meilleure volonté, une obstination tenace eût été inutile si nous n'avions trouvé chez les administrateurs grecs des antiquités la conception la plus libérale de ce que les savants étrangers peuvent attendre du pays qui leur donne une aimable hospitalité et facilite généreusement leurs recherches. Pour reconnaître les droits particuliers que l'Ecole française avait à Delphes, ceux dont je tiens à dire le nom au début de la publication épigraphique n'ont pas même eu à se souvenir qu'ils étaient nés sur le sol où a été précisée la notion des lois non écrites, leur naturel esprit de justice y a suffi. J'ai le devoir de rappeler l'énergique et rude bonté avec laquelle P. Kavvadias encourageait ceux qu'il savait attachés passionnément à leur travail. Dans la première période de la fouille MM. Tsountas et Kourouniotis ; à une époque plus récente, M. A. Keramopoulos qui fut être, dans des heures pénibles, le plus courtois et le plus net des diplomates, M. N. Pappadakis, que je regrette de n'avoir vu à Delphes que trop peu de temps, tous m'ont donné de leur amitié dévouée des preuves que je n'oublierai jamais. D'autres, qui n'avaient pas à s'occuper directement du sanctuaire, nous ont indiqué d'une manière très délicate qu'ils suivaient notre effort avec sympathie. Enfin on a si souvent loué l'obligeance de M. Kontoléon que je ne peux que répéter encore : c'est avec lui que, depuis le début de 1893, j'ai assisté à l'énorme travail, il en a pris sa part avec une patience courageuse, et c'est lui qui maintenant garde tous ces trésors qu'il vit sortir de terre. Pour les inscriptions, il n'a jamais cessé de nous aider à les rechercher, à les classer. Il eût été aussi content que nous si toutes les pierres avaient pu être retrouvées, et si l'on doit s'étonner, c'est qu'il ne s'en soit pas égaré un plus grand nombre.

Avant 1909, en dehors de la tâche de tout épigraphiste attaché à une grande fouille, de la première copie des textes trouvés chaque jour, je n'avais eu à m'occuper que des comptes du IV^e siècle et des inscriptions de l'époque impériale, et j'en avais donné tout ce que je pouvais. Quand la Commission de Delphes se réunit, nous avons accepté, M. Colin et moi, malgré les objections que nous avions dès l'abord à présenter, le plan de publication qui nous était proposé. J'ai donc dû pour la première fois étudier selon l'ordre topographique non pas les inscriptions seulement, mais les monuments, trésors et bases, de la région dont j'avais à rassembler les textes. Ces textes auraient pu être revus en quelques semaines, mais il m'eût été impossible de donner dès 1910 la vue d'ensemble de cette partie du sanctuaire, si je n'avais été aidé par M. J. Replat et par A. Martinaud. Je ne dirai jamais assez haut ce que nous leur devons tous.

Grâce à leurs infatigables recherches, à leurs essais de rapprochements, sans cesse repris, à leurs efforts sans relâche tendus vers le but, une fondation solide a été établie

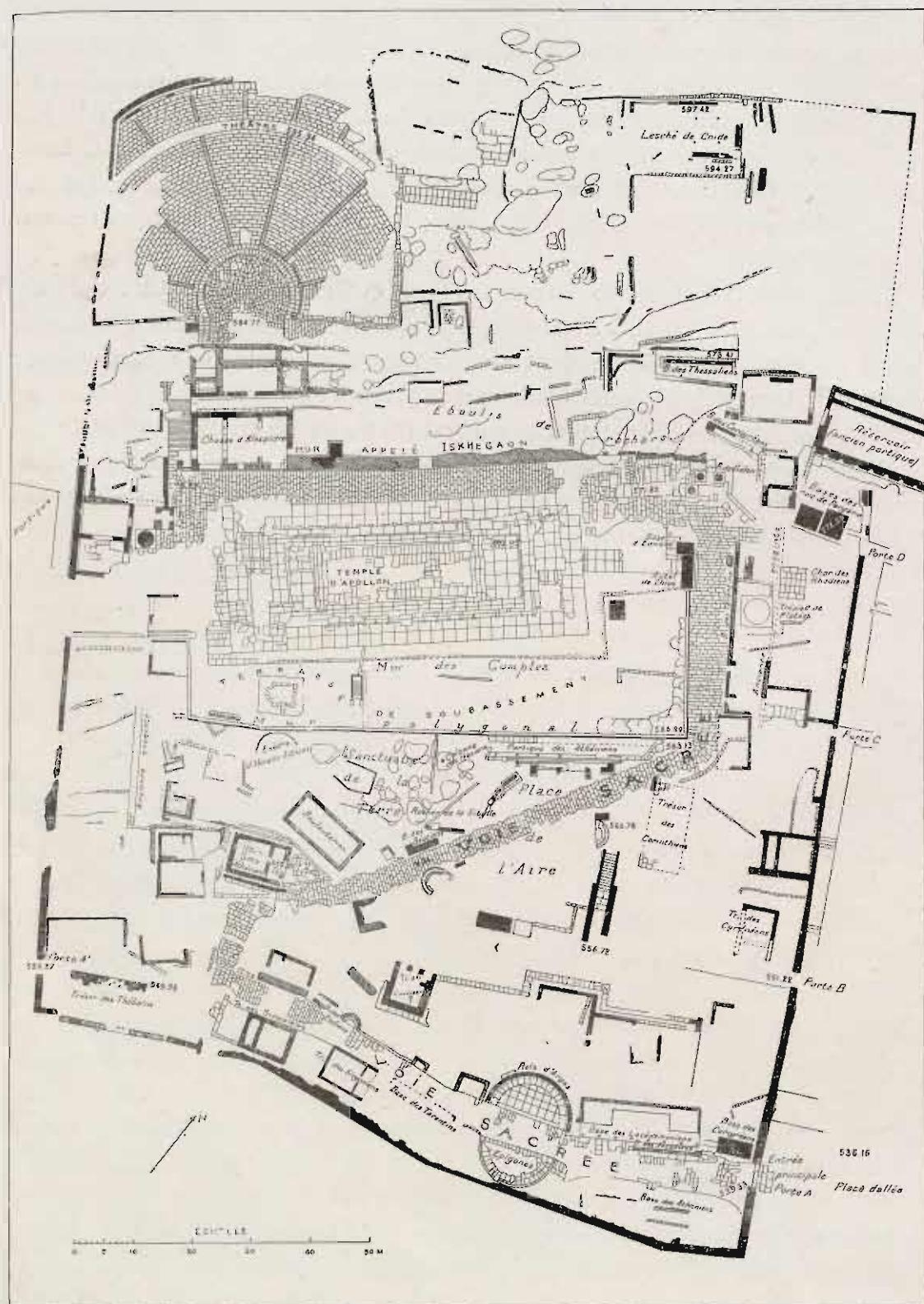
pour les travaux de ceux qui viendront. L'homme qui a reconstruit le Trésor d'Athènes est aussi celui qui a, de toutes les pierres de Delphes, la connaissance la plus sûre et le souvenir le plus précis. Aussi a-t-il renouvelé l'aspect que l'on devra désormais donner à tant de monuments du sanctuaire : le premier il a retrouvé le portique de la base lacédémonienne, le classement des piédestaux à l'hémicycle des Rois, la distinction et la reconstitution de deux autres offrandes argiennes, les bases à deux colonnes, et tant d'autres encore qu'il faudrait parcourir le témenos entier pour y montrer partout la preuve des découvertes fécondes qui ont été la vraie récompense de son labeur. Qu'il reçoive, de ceux qu'il a obligés sans se lasser, l'assurance d'une gratitude d'autant plus émue que nous lui devons en outre d'avoir éclairé A. Martinaud sur sa vocation d'architecte archéologue. Je me rappelle le jour où M. Replat nous montra à tous deux ce qu'il venait de découvrir à la base des Rois d'Argos : il avait suivi à son tour le chemin qui avait été celui des constructeurs d'autrefois, et à chaque pas il contrôlait leur marche, et la sienne, par l'expérience qu'il avait acquise en remettant à sa place chacun des blocs du Trésor athénien. A dater de ce moment, A. Martinaud se passionna pour un travail où les dessins d'assemblage n'étaient que le résumé et le couronnement d'observations longues et patientes. Les connaisseurs ont loué le mérite artistique et la rigoureuse exactitude de ces dessins : je peux joindre à leurs éloges mon témoignage, je sais ce que l'illustration de ce volume et du volume III représente de combinaisons minutieuses, de discussions, de mises au point renouvelées, de trouvailles. Pendant ces mois de fidèle collaboration où M. Replat nous donnait le temps qu'il pouvait prendre à d'autres fouilles, A. Martinaud était devenu un ami ; il m'a plusieurs fois confié son désir de revenir à Delphes, d'achever ensemble la tâche qu'il voyait bien que nous avions seulement entamée. Il a été tué au mois de décembre 1914, en défendant son pays : tous ceux qui aiment Delphes doivent savoir ce dont les prive cette mort.

A. Martinaud avait eu le temps de préparer presque toutes les figures (bases et édifices restitués, pierres recomposées, etc.) qui devaient servir à l'illustration des trois premiers volumes de la section : *Epigraphie*. Mais quand M. F. Courby et moi sommes retournés à Delphes, en 1919, il ne restait pas seulement quelques détails à vérifier. Comme il arrive toujours dans ce sanctuaire inépuisable, les questions se compliquaient à mesure qu'on les étudiait davantage, de nouveaux raccords se présentaient, plus souvent encore de nouvelles difficultés. Des bases dont les morceaux avaient été rassemblés par nous depuis longtemps, mais qu'il avait paru inutile de dessiner pour les volumes de textes épigraphiques, avaient été « publiées » ailleurs, et d'une telle manière qu'il était devenu indispensable de fournir la preuve graphique que notre reconstitution était exacte. C'est là que MM. F. Courby et P. de La Coste-Messelière m'ont apporté le secours de leurs notes, de leurs croquis, de leurs vérifications scrupuleuses et précises, et par-dessus tout de leur affectueux dévouement. On sait ce qu'ils ont fait pour Delphes,

comme MM. Ch. Picard et G. Daux, qu'ils se verront, je le sais, avec plaisir associés dans l'expression de notre reconnaissance à tous : c'est le travail commun de notre Ecole, mais je voudrais avoir assez dit la part qui leur en revient, et ce dont je leur suis personnellement redevable. Un Athénien qui se souvient d'un passé déjà lointain, celui aussi qui nous a donné le meilleur ouvrage que l'on connaisse sur l'architecture civile des Grecs, M. J. Chamonard, m'aurait encouragé par ses conseils, ceux d'un ami de toujours, mais son exemple a été plus fort encore ; je serais heureux de ne pas être resté trop au-dessous.

Je remercie les directeurs de l'Ecole pour l'aide qu'ils m'ont prêtée. Un Delphien de la jeune génération, M. R. Flacelière, a bien voulu contrôler sur place plusieurs des textes que l'on trouvera ci-dessous, après le n° 352 : il l'a fait avec un soin et une expérience des pierres delphiques que j'ai un grand plaisir à reconnaître.

M. de Boccard, chez qui paraît cette publication, n'a jamais cessé de porter à Delphes un très vif intérêt : c'est une joie pour les Delphiens d'être accueillis avec un empressement si courtois par un éditeur qui, bien secondé par M. Rigal, n'a rien négligé pour présenter le mieux possible les textes de notre sanctuaire.



Inv. n°s 1154 à g. + 1141 à dr. (fig. 34, pierre d'assise au-dessous du texte précédent) ; fin mars 1891, en contre-bas de l'Hellénico, au pied du Trésor des Thébains. 1141 est le numéro de la pierre dont la largeur est presque complète un peu en arrière (0^m64, cassée à droite) ; ép. incomplète 0^m39. Il ne reste de la surface inscrite qu'un morceau (20^{em} sur 13) qui nous a gardé les débris de trois textes¹. Le fragm. 1154, brisé partout (15 × 10), est un éclat qui se raccorde exactement à gauche : il conserve quelques mots des cinq lignes du premier texte, et le mot [Α]ιτωλον du second.

Le premier texte commençait à 10^{em}2 du bord supérieur de la pierre ; des cinq lignes (il pouvait y avoir à gauche le début d'une sixième), il ne reste que quelques mots.

Lettres 6^{mm} ; interl. 5-7^{mm}. L'écriture est exactement la même que celle des n°s 357-358, gravés sur la pierre qui était à la même assise, en face, de l'autre côté de la porte². Elle est fine et assez régulière ; les lettres n'arrivent pas tout à fait à la hauteur du réglage tracé d'avance (c'est surtout visible pour le texte suivant), dont les lignes sont espacées de 8 à 9^{mm}. Cette gravure élégante a quelque chose de dansant qui est très caractéristique dans plusieurs textes de ce moment du III^e siècle (fig. 35).



Fig. 35. — Textes 352, 353 et début de 354.

352. [Εδοξε τοις Αιτωλονοις περὶ τὰς [οἰκιας τὰς πόλιος τῶν Θηβαίων]
..... Δεῖχρος κρινεῖται....
οἱ δύο τὰς πόλιος τῶν Θηβαίων χισσοτάξεις προσθένται....
τοις ἐπὶ Δωριζήσου εἰ....
τοῖς παρόντοις εἴτε καὶ εἰς, εἴτε καὶ....]

Ce débris ne peut être séparé, me semble-t-il, du suivant.

A 32^{mm} d'intervalle, mêmes lettres et même interligne que dans 352.

353. [Στρατηγέσοντος τῶν Αιτωλον (Δωριζήσου) Τριγονίος
μηνὸς — οἱς Αἰτωλοι χροντι. οὐτοι[γ] δε —
τὰς πόλιες τῶν Θηβαίων κατα —
τὰς οἰκιας τὰς πόλιος τῶν Θηβαίων
Αξιογος Υπαταίσ]

1. Je n'ignore pas qu'on a cru « publier » ces textes (sur le sens exact de ce mot, cf. *BCH*, XLIX, 24) une ou deux fois, mais je ne me considère pas comme tenu à une bibliographie complète de ces sortes de choses. J'ajoute seulement ici, pour les savants qui ne connaissent pas Delphes, ce que signifie, en réalité, la formule dont sont accompagnés plusieurs des textes « publiés » depuis 1911 : « Trouvé entre la maison du capitaine Bottiglias et la maison du docteur Pappaioannes ». La première maison est celle qui porte le numéro 525 sur le plan Gouvert (*BCH*, XXI, pl. XIV-XV), la seconde porte le numéro 291, elles sont séparées par la largeur entière du sanctuaire, environ 120 mètres. L'indication de provenance, dans des cas semblables, ne sert à rien, et cette précision apparaît n'être qu'un trompe-l'œil de plus.

2. Je dis l'autre côté de la porte et non pas l'autre ante. Voir aux *Additions et Corrections*, la note à la page 191.

Il nous reste au maximum une vingtaine de lettres, et la plupart du temps beaucoup moins, de lignes qui s'étendaient sur une pierre de 0^m69 de large. Sans même essayer une restitution d'avance impossible, je me contente de noter que ces deux actes ne sont pas seulement rapprochés par le nom du même stratège étolien et par l'écriture. Le mot important se trouve 353, l. 4 : c'est sûrement [οἰκος]¹ qu'il faut lire. Il est question de cette maison des Thébains (le Trésor est appelé οἰκος¹) sur laquelle les textes 357-8 nous donnent quelques détails : elle était sans doute mentionnée dès le début de 352. Je ne crois pas qu'on puisse restituer au commencement de l. 1 [Ἐδοξεν τοῖς Αἰτωλοῖς], la lacune paraît un peu plus grande, et il n'est pas sûr que nous ayons d'abord les restes d'une décision des Etoiliens. Si ces deux textes se rapportent bien au même sujet que 357-8, on acceptera que l. 3 soient mentionnés les ambassadeurs de Thèbes qui appartiennent à Delphes le décret de leur ville, celui-là même dont, ci-dessous 357, nous avons la fin (les envoyés pouvaient être nommés à un cas autre que le nominatif). Je ne vois pas comment compléter la l. 2 : l'éthnique se rapporte peut-être à ce Kraton qui se défendra (358) d'avoir fermé aux Thébains la porte de leur maison, mais doit-on couper ζῆνται ou ζῆνται ζ[ε... ou lire ζῆνται[ο] ? Il serait étrange que nous n'eussions pas la décision des hiéroménmons qu'invoquent les Thébains dans leur décret : 352, l. 1 [Ἐδοξεν τοῖς ἱερομένοντοις] comblerait assez exactement la lacune, mais on ne s'explique pas l'absence de la liste. Il est vrai que, sauf pour le texte 353 où le stratège des Etoiliens est nommé et avec lui, comme le prouve la formule relative au calendrier ὡς Αἰτωλοὶ χρόνοι, un ou plusieurs magistrats d'une autre ville, sûrement Thèbes, nous n'avons pas non plus l'énumération habituelle de l'archonte et des bouleutes : dans 358, nous sommes sûrs que leurs noms ne figuraient pas.

Je considère comme plus que vraisemblable que c'est Dorimachos de Trichonion, le stratège de 219-8, qui est dans 353 nommé en tête². Du moment qu'on indiquait le nom du mois d'après le calendrier étolien, c'est qu'une autre ville intervenait ici : ΟΝΤΩΝ, qui se lit nettement sur la pierre, est énigmatique, on attendrait plutôt παρόντων (cf. παρόντοις 352). Il est possible que ce soit un accord entre les Etoiliens, maîtres de Delphes et qui devaient y installer, plusieurs années après, un épimélète de la ville et du sanctuaire, et les Thébains. Cet accord était sans doute nécessaire pour que la question fût traitée non pas seulement dans l'assemblée delphique, mais aussi dans l'ιπποτική internationale.

1. Ce mot οἰκος qui souvent est pris, comme pour les trésors delphiques et l'adyton du temple, dans un sens religieux, a donné lieu, en particulier depuis la découverte de l'inscription d'Aphaiia, à des discussions : je citerai seulement F. Courby, *La Terrasse du Temple (Fouilles, II)*, p. 63 ; Ch. Picard, *L'établissement des Poseidoniastes (Délos, VI)*, p. 75, 1 ; J. Chamond, *Le Quartier du Théâtre (Délos, VIII)*, p. 169, 5. — Sur la forme du nom de Δωρίμαχος, voir entre autres W. Schulze, *Sitzungsber. Berl. Akad.*, 1911, 805.

2. Bien ne prouve que ce soit à la première des quatre stratégies de Dorimachos (*Sotiriades, Αρχ. Δελτ.*, 1915, 50 ; M. Attilio Levi, *Atti della R. Accad. Torino*, 1921-22, 179-185) que nous devions rapporter ces textes. 353, l. 1, on pourrait restituer τὸ δεύτερον ou τὸ τίταρτον, et si la quatrième est de 208-7, le rapprochement fourni par le nom d'Axiochos s'expliquerait encore mieux. Mais ces quatre textes 352-3, 357-8, qui, à mon avis, concernent la même affaire, ont été gravés par la même main. C'est partout la même légèreté élégante du trait, la même allure un peu dansante, je ne trouve pas d'autre mot. Or T. Homolle qui a publié les textes 357-8 n'hésitait pas à les attribuer au milieu du III^e siècle, et j'ai eu plusieurs fois la même impression. S'il est impossible de remonter jusqu'au Dorimachos hiéroménemon sous Hiéron et ταρπεῖον vers 272 (alliance des Etoiliens et des Acarnanes), il est impossible aussi de ne pas restituer ici [στραταγίοντος τῶν Αἰτωλῶν]. Ce serait donc la première stratégie de Dorimachos que ce texte mentionnerait sans doute et, une fois de plus, le critérium de l'écriture se trouverait un peu en défaut.

Axiochos d'Hypata, qui est nommé l. 5, est probablement le secrétaire qui a été chargé de la rédaction de l'acte, c'est le même qui, une vingtaine d'années après, en 198-7, affranchit à Delphes une esclave : WF. 408 = *GDI*, 2073.

Tout en bas de la pierre n° 1141 on aperçoit, à 28^{mm} du texte précédent, les débris d'un troisième texte, sept lettres en tout :

Α Θ Α
ΩΝΔΕ

Le bord inférieur de la pierre est abîmé, il y avait place pour deux lignes encore de cette écriture, lettres 5^{mm}, interl. 5^{mm}, qui est l'écriture habituelle du II^e siècle. Il me paraît à peu près certain que nous avons là le début d'un décret de Delphes, dont la suite nous est donnée par un bloc cassé à droite¹ :

Inv. n° 1164. — 2 avril 1894, au pied de l'Hellénico, sous le Trésor.

Complet à gauche (face latérale polie et visible), en haut et en bas ; haut 0^m34 ; larg, 0^m342 ; ép. incompl. 0^m28.

Lettre 5^{mm} (au max. 6). — Interl. 5^{mm}.

354. [] Α γ] z θ ž [: τ ū γ z :] .
 [Ἐδοξε τὰς πόλεις τῶν Δελφῶν ἐν ἀγορῇ τελεῖσιν σὺν ψήφοις ταῖς ἐνόμοις ἐπιδὴ παραγενόμενοι ποθ' ἡμέραις οἱ ἀποστάλεντες ὑπὸ τὰς πόλεις τῶν Θηβαίων δικασταὶ εἰς τὰς δίκας τὰς ὑπαρχούσας ἡμέραν ποτὶ Λοχροίς κατὰ τὸ σύμβολον τῶν πόλεων —]
 5 [Αθ]ανάδ[ώρου. — — — — Θοίνωνος καὶ ὁ γραμματεὺς —]
 δώρου τὰίν τε ἀναστροφὰν καὶ ἐπιδημίαν ἐποιήσαντο εὐσῆμοντος καὶ ἀξιώς τῶν τε ἔξαποστειλάντων καὶ τούς ἡμετέρας πόλεως καὶ τῶν ἐγκλημάτων εἴλικομένων ἐκ πλειόνων γράμμων τὰ μὲν ἔχοντας[ν ἀπὸ τοῦ βελτίστου σπουδᾶς καὶ φιλοτιμίας οὐδὲν ἔλλειποντες. τὰ δὲ διέλυσαν πλειστον τούς λόγους ποιεῖμενοι τὰς τε ποτὶ τοῦ θεοῦ εὑσεβείας καὶ τοῦ συμφέροντος πᾶσι. Δεῖλοις δεδόγθαι τὰ πόλεις]
 10 τῶν Δελφῶν ἐπικινέσκαι: τοὺς δικαστὰς — Αθανάδώρου. — — — —
 Θοίνωνος καὶ τὸν γραμματέα — δώρου ὑπάρχειν δὲ κύτοις καὶ τοῖς ἐκγράμμοις καὶ τὸν παραγενόμενοι προξενίαν, προμηντείαν, προδικίαν, ἀσυλίαν, προεδρίαν ἐμ πᾶσι τοῖς ἄγροις] διέ το πόλεις τοῦ θηραίνοντας τοῖς ἀστοῖς καὶ τοῖς ἀλλοῖς προξένοις καὶ εὐεργέταις τὰς πόλεως ὑπάρχειν ἀναγράψκαι δε καὶ τοὺς ἀρχοντας τοδε τὸ ψάρισμα ἐν τῷ ιερῷ ἐπὶ τὸν οἶκον τῶν 15 Θηβαίων ἀποστελλεῖ δε κύτοις καὶ τὸν ἐπιδημιογράφον ξένια τὰ μέριστα ἐκ τῶν νόμων. "Αρχοντος" Ηριος τοῦ Πλειστωνος. Βουλευόντων Ξενέα. Δεξάνδρα. Αριστοβούλου.
 Αθηνίωνος. Εὐκλείδης. Τελεσάργησον.]

C'est un de ces décrets si nombreux à Delphes (cf. ci-dessus, p. 137) où on remercie les juges envoyés par des villes étrangères, ici sûrement par Thèbes. On doit attendre d'avoir tous les textes de cette série correctement publiés pour exposer au long l'histoire de ces litiges, toujours les mêmes à travers les siècles. Il en a été dit un mot à l'occasion des juges rhodiens (*BCH*, XXXV (1911), p. 463) : là l'objet est défini τὰς γωρας ἢς ἀναγλεύονται

1. Il n'est pas représenté fig. 34 : il vient au-dessous de la pierre 1151-1141, c'est-à-dire à la quatrième assise en partant du haut à gauche. Mon texte était établi depuis de longues années, et mon commentaire écrit, quand j'ai eu communication, en mai 1921, d'un fascicule de *Klio* XVIII, où ce texte pour les juges thébains est « publié », un peu moins incorrectement qu'il ne l'avait été, *ibid.* XV, 21. Sur la « publication » de ces textes concernant des envois de juges, je me borne pour l'instant à signaler la note de M. de La Coste-Messelière, qui a donné de l'inscription pour les juges d'Hermione une excellente édition. *BCH*, L (1926), au bas de la page 114.

Ἀρχοντες. Dans le décret pour des juges envoyés par Hermione, on lit la formule que j'ai restituée ici : εις τὰς δίζης τὰς ἴπαγμοσας ἡγίν ποτι Λοκροις. Mais il faut avouer que d'ordinaire les considérants ne sont pas si précis, ils parlent des ἴπαγματα ou des δίζης traînées en longueur, sans spécifier. Les restitutions ne sont naturellement pas toutes certaines ; d'ordinaire παραδίζεις καὶ φίλοτρις etc... est plutôt inséré après διδούσα qu'après ἴπαγμα, et entre τὰς ποτι τον θεον εὐσέβειας et τον συμφέροντος πόλεως Δελφοις (qu'il faut restituer, par exemple, BCH, VI (1882), p. 238, l. 9), on ménage la transition par un καὶ τοῦ δίζησα pour lequel il n'y a pas, me semble-t-il, assez de place ici.

La plupart de ces décrets sont en l'honneur à la fois de la cité qui a envoyé les juges, et des juges eux-mêmes : ἴπαγματα μην τὰς πόλεων (ou τὸν δικαστὸν) εἰπει τὰς ἀποστολὰς τῶν ἵνδρων, ἴπαγματα δις καὶ κινητοὺς τοὺς δικαστὰς. Mais alors les considérants sont plus longs qu'ici, on commence en général par louer les sentiments d'amitié qui unissent la ville étrangère à Delphes, et on rappelle l'accueil fait à l'ambassade qui a demandé l'envoi des juges. Ici nous sommes sûrs que la ville de Thèbes n'est pas louée : ce sont les noms des juges que l'on lisait l. 10. Parfois aussi le secrétaire n'est pas mentionné (Hermione, Megalopolis).

Ce qui mérite le plus l'attention, c'est que, dans cette éternelle querelle avec les voisins de l'Ouest, on peut, dès à présent, fixer au II^e siècle quelques étapes à peu près sûres, de 190 (M' Aelius) et 180 (juges de Rhodes) jusque vers 130 (juges d'Hermione). Le texte pour les juges thébains est d'environ 156-5 av. J.-C.

Immédiatement au-dessous, lettres fines, moins appuyées, mais très analogues comme forme à celles du décret pour Hypatodoros (359), 11-13^{mm}, interl. 11-12^{mm}.

355.

Θ ε ο

Δελφοι Εδωροι [Η]οκτις: — Θερζοι: κατόι καὶ
ἴκρονοις προσένειν, προμηντεῖν, προσδρίν, θερζοδοκίν, προ-
διζίν, κατάλιτν, ἀπόθειν πάνταν καὶ τὰλλα τίμαν πάντα οὐσα
δι καὶ τοις ἄλλοις προσένοις καὶ εἰσερχέταις τὰς πόλιος. "Αρχοντος
Ει διδούσα, βουλευόντων Τέρας ιππου, Αριστονος, Νικίσην.

En publiant un décret de l'autre semestre, j'ai proposé de remonter de quelques années l'archontat d'Eudoros, jusqu'alors fixé en 215 (Rev. él. anc., 1918, p. 23). L'éthnique de Ηοκτις est sûr : les Thébains n'ont pas laissé graver sur les murs de leur Trésor des textes qui ne fussent pas en rapport étroit avec leur cité¹.

1. C'est une des très nombreuses raisons pour lesquelles on n'a pas le droit de rapporter, même par hypothèse, au Trésor de Thèbes une pierre qui a été publiée à *Klio*, XV, 22. Comme un des deux décrets gravés sur ce bloc permet de compléter celui que M. Colin a publié (*Fouilles* III, 2, n° 66, et notre texte 355, je le donne d'après ma copie. La pierre, inv. n° 1337, a été trouvée à l'opisthodome, elle a 0^m337 de hauteur, bien près des 0^m34 que mesurent les assises du Trésor, mais le cadre très large et le joint très ouvert empêchent ceux qui ont étudié ces pierres d'imaginer même un rapprochement : le travail du joint n'a rien de commun avec le fini des blocs du Trésor, où la partie piquetée, en arrière du cadre, n'est pas du tout creusée comme ici. Voici le texte qui complète celui de M. Colin et le nôtre, à 15^{mm} au-dessous d'un autre décret (θρζ. Αισχούρων), en lettres de 7^{mm}, interl. 6^{mm}.

Θ ε ο

Δελφοι Εδωροι Σωστράτου Παντάσος Πατροι κατόι ικρονοις
προσένειν, προμηντεῖν, προσδρίν, προδιζίν, κατάλιτν, απίστειν
πανταν καὶ τάλλα οὐσα καὶ τοις ὄλλοις προσένοις καὶ εἰσερχέταις.
"Αρχοντος Ει διδούσα, βουλευόντων Τέρας ιππου, Αριστονος, Νικίσην.

Inv. n° 1140. — Fin mars 94, au même endroit.
 Larg. en bas 0^m696, ép. complète 0^m95. Fig. 34, c'est le premier bloc inscrit en haut à droite.
 Très belles lettres στογγόνη, écriture soignée de la seconde moitié du IV^e siècle, 11 à 14^{mm} ;
 interl. 10^{mm} en moyenne.

Publié par T. Homolle, *BCH*, XXII (1898), 613.

356.

Θε[ο]ι . . Τυγχανόγα
 [Δελφοί] ἀπέδοσαν προξενίαν
 [τὸν πρώτην] δεδομένην Περιάνει
 Λεοντιάδα καὶ τοῖς γιοῖς Ἰππο-
 νού[του], Λεοντιάδα Θεοβαῖοις καὶ οὐ-
 δο[σαν] κατοικεῖ καὶ τοῖς ἐκγόνοις
 τοῖς τούτων προξενίαν καὶ τὰ λ-
 θα δέσι καὶ θηλῶν τινὲς προξένοι:
 ἦν εὐεργέται δεδοται. "Λ[ε]οντος
 10 Θεοντος . Βουλεύσαντων [Πε]ριθογόνοι,
 Πεισθα, Ταρφ[α]γονοι,

Ce texte gravé à une place où il était si bien en vue, et en lettres assez grandes, devait honorer un personnage considérable. Et en effet, T. Homolle a reconnu ici un descendant du Leontiadas dont Hérodote (VII, 205 et 233) raconte qu'il a commandé les Thébains aux Thermopyles¹. Les membres de cette famille sont nommés à diverses reprises dans l'histoire de Thèbes, le fils de ce Leontiadas a été tué par les Platéens en 431 (Thuc. II, 5, 7) ; un autre Leontiadas, qui avait livré la Cadmée aux Spartiates, a été tué sur l'ordre de Pélopidas en 378 (Xén. *Hell.*, V, 2, 25 ; 4, 7). De plus, T. Homolle avait montré qu'une épigramme de l'Anthologie (VI, 112) ne pouvait se rapporter qu'au Promenes du texte delphique : c'est une dédicace de trois têtes de cerfs, que lui et ses deux frères, les fils du brave Leontiadas, ont consacrées à Apollon (peut-être Pythien ?) comme trophées de leurs chasses dans le Ménale.

On rend (ἀπέδοσαν) à Promenes la proxénie qui lui avait été donnée antérieurement : l'emploi de cette formule exceptionnelle, qui marque que ce n'est pas un simple renouvellement comme on en a vu beaucoup, ne s'explique que si les honneurs attachés à ce titre avaient été enlevés au Thébain. Il est permis de supposer que, pendant la guerre sacrée, les chefs Phocidiens ont procédé à des radiations de ce genre, mais ce n'est qu'une des hypothèses que l'on peut faire.

Il est sûr, au contraire, que ce texte (la remarque en a été faite *BCH*, XXIV, 502-3) est daté du printemps de 327 av. J.-C. L'archontat de Théon, que T. Homolle avait d'abord placé en 336, a dû descendre surtout à cause de la composition des listes amphictioniques ; et, tandis qu'à la session d'automne 328, un hiéromnémon au moins représente Alexandre, à la session suivante personne ne siège à l'Amphictionie au nom du roi. Il me paraît toujours probable que ce témoignage de mécontentement n'est pas sans rapport avec les honneurs rendus au représentant d'une grande famille thébaine.

Inv. n° 1188. — 10 avril 1894, près de l'Hellénico, sous le Trésor.

1. On n'a pas à tenir compte de la protestation de Plutarque, *de malign.* Herod., 33, 867 a.

Face antérieure brisée en haut, fortement éraflée dans le bas, faces latérales intactes. Larg. (en bas) 0m699; ép. incomplète 0m50.

Lettres, fines, régulières, un peu dansantes comme celles des textes 352 et 353 (cf. p. 202 n. 2), 7-8mm. Interl. 6mm

Publié par T. Homolle, *BCH*, XXV (1901), p. 136.

NINIAE

357.

5 ΟΛ ουτεσκευα... IO κή ε — σημάνων τῶν Βελοφῶν καὶ τῶν
ιχθύουντας μόνον ὡς καὶ τοι παραγενόμενοι προσγείεταις έπιδείξαντες οὐπέρ τὰς Ευκάκις ὡς καὶ
σούνοις δέρειν Ηελένοις, ως δὲ κατὰ ψαρισματάς λέγοντες;| Ευκάκις Ηελένης.

Au-dessous, à 3^{mm} d'intervalle, mêmes lettres, interl. un peu plus grand, 8^{mm}.

358. Εδοξει τὰς πόλεις ἵνα ἀγροφύτευσιν σύμβολοις ταῖς ἐννόμοις ἐπειδὴ παραγενόμενοι πρεσβευταὶ πάκρι τὰς πόλεις τῶν Θηρευτῶν τὰν τε φύλακαν τὰν ποσὶ τὰν πόλιν καὶ τὸ εὐεργετήματα τὰ γεγονότα τοῖς Θηρευτοῖς εἰς τὸ λεπόν ὑπέρμαχον καὶ περι τὰς οἰκίας διεκάπιοντο ὅπως κύτοις διατηρήται καθήπερ καὶ πρόστερον. ἐκόμιζον δὲ καὶ ψήρισμα ἵνα διέγραψητο τινοῖς τῶν παραγενόμενων Θηρευτῶν σὺν ἐδίδου κατελυσιν Κράτων καθὼς ἔλαχθος μίστης εἰς ταῦτα.

5 παρὰ τὰς πόλιες τῶν Ηγετών· ἀνακαλεσμένων δὲ ἡμῖν εἰς τὸν ἐπελεγέναν οὕτε ὅριον ποιεῖσθαι τὰς οἰκίας τῶν Ηγετών οὕτε ἀποκεκλείσαιν οὐδένα τῶν παραγονημάτων. Διαχωλάσσειν δὲ Ηγετοὶ καθίσει καὶ οἱ πρότοις παρεδωκαν κύτῳ καὶ περιαγόσατο τοῖς πρεσβευταῖς μετὰ τῶν ἁργόντων τὸν τε

τὸν οἰκισμὸν ἐν τῷ Ηεόκριτος οἴκαι τὸ πρότερον καὶ τὰ ἱραγκαστήρια τὰ δύο τὰ ποτὶ τὸν στολὴν βλέποντα
ώρωσαν· δὲ καὶ τὸ οἰκημα τὸ ἐνοικοδομημένον ἀποκαταστασεῖν ἐν τὸν ξεναγεῖς ὅπως οὐν εἰδίδηται
10 Θηγαρίοις τὸν ὑπάρχονταν οὐδέτεν καὶ εὔνοιαν τῇ θεῷ ποτέ· τῶν Δελφῶν — — — οἱ προσβευταί
ὅτι διαχωριζόσσεις ἡ πόλις λαεῖ τῶν Δελφῶν τῇ τὸν οὐδέτεν τὸν ὑπάρχονταν — — — ἐν τοῖς
πρότερον γράμνοις.
πέρι δὲ τὰς ἐπιγραφὰς..... εὐνοί Κρήτων
οἱ προσβευταί οὓς εἴπεσθο ἡ πόλις τῶν Ηεόκριτον.

A gauche, sous la ligne 13, la pierre est vide sur 41^{mm} de hauteur. Dans le décret de Delphes (358), l'archonte et les bouleutes n'étaient donc nommés ni au début ni à la fin : ce n'est malheureusement pas une exception unique. Si on a accepté le rapprochement proposé des quatre textes qui, par une rencontre peut-être très explicable, se trouvaient exactement à la même hauteur sur les deux pieds-droits (352-3 d'un côté, 357-8 de l'autre), ils sont tous datés par le nom du stratège Dorimachos, 219-8 av. J.-C.

Le texte 357 est le décret de Thèbes mentionné 358, l. 3 et suiv. Il ne comptait que sept lignes en tout, mais même des dernières il reste trop peu pour qu'on tente de le

restituer. On entrevoit de quoi il était question. La réclamation des Thébains qui accusaient Kraton de Delphes de ne plus leur donner l'hospitalité dans Ποιζίς Θηβαίων devait être portée devant la ville de Delphes et les amphictions : l. 4 avant τοὺς ἀποργάνωνται il y avait sans doute τοὺς Βελγούς καὶ, les deux accusatifs dépendant d'un verbe comme παραπλέω. L. 5, on voudrait compléter [καθὼς καὶ πρόσθι] ταπεστευτ[σμένα], mais les restes de lettres que j'ai cru voir après ΣΚΕΥΑ ne s'y prêtent guère.

Après la lacune, j'ai pensé à σούσθιψένων τ. B. z. τ. i., mais la première lettre visible est plutôt un Σ qu'un Ε : [ἰψέπι]τρένων ? Pour les différences entre les formes d'un même mot Φοιζίς et Φοιζί, il ne faudrait pas accuser l'ignorance du lapicide delphien, mais plutôt sa légèreté : il a écrit dans le décret de Delphes, à deux lignes de distance, ζενῶν and ζενεῶν, παργινομένων et παραγινομένων.

Le décret de Delphes est la pièce la moins mutilée du dossier. La ville de Thèbes s'est plainte qu'un certain Kraton n'ait pas accordé à quelques Thébains l'hospitalité dans la maison traditionnellement consacrée à cet usage, alors que ses ancêtres avaient été reçus par la ville de Thèbes. Les Delphiens ont convoqué Kraton devant l'εξαγορία internationale, nettement distinguée ici l. 5 de l'ἀγορά delphique, l. 1¹. Kraton s'est défendu, il a affirmé qu'il a gardé la maison pour les Thébains comme ses ancêtres la lui ont transmise et il a montré² aux envoyés thébains et aux magistrats de Delphes la partie réservée aux hôtes, la maison où habitait³ antérieurement Théocritos et les deux ateliers « qui regardent vers le portique »⁴. Il a promis de plus que la partie habitée (évidemment par Théocritos), il la transformerait à l'usage des étrangers. Dans ces conditions, la ville de Delphes prie les envoyés thébains de rapporter⁵ à leur cité des assurances d'amitié, les choses seront remises en l'état antérieur. Il est enfin question d'une inscription l. 12, sans doute celle qui doit attester, sur la maison de Kraton, qu'elle est réservée aux Thébains et que l'accord est fait entre le propriétaire⁶ et les envoyés de Thèbes⁷.

Deux assises séparent le bloc que nous venons d'étudier de celui-ci :

1. Voir *Admin. finane. du sanct. pyth.*, p. 59.

2. T. Homolle (*I. L.*, p. 139 n.) a pensé que περιηγεῖσθαι avec un nom de personne au datif ne pouvait pas signifier *conduire, faire visiter*, mais simplement *décrire*. Je ne suis pas sûr qu'en dialecte la distinction dans l'emploi des cas soit aussi rigoureuse, et je ne vois pas pourquoi il n'y aurait pas eu ici enquête sur place.

3. οἴτηι est bien un imparfait, comme ἴνουσθομηνόν, l. 9, est un partic. parf. Aux exemples fort nombreux qui attestent l'absence de l'augment, on doit ajouter le διοίκησας d'une inscr. de Drymaea (*BCH*, V, 137 = *IG*, IX, 1, 226-230) où les éditeurs des *Inscr. jurid. gr.*, II, p. 364, note 1, ont garanti la forme véritable.

4. On voudrait savoir quel est le portique que regardent les deux ateliers. Est-ce un des portiques qui touchaient au grand sanctuaire ? Est-ce un portique du gymnase ? Des portiques pouvaient se trouver aussi dans la ville.

5. Fin l. 10 devant οἱ πρεσβευταῖ, j'ai noté comme possible ΟΝΟΩ. On pourrait penser à une forme d'imperatif comme ἡπαγγελλόνθω qui s'expliquerait par le voisinage d'un texte en bœotien. On sait d'ailleurs que ce ne serait pas la seule forme bœotienne à Delphes. Des formes verbales en -θω se trouvent aussi ailleurs en Phocide, à Stiris par exemple : *IG*, IX, 1, 32 et 34, ιστάνθω, θέλενθω.

6. J'ai cru lire, à la fin de la l. 12, ... ενοι Κράτωνι, mais à d'autres moments je n'ai plus vu les mêmes lettres. Ces deux textes sont assez difficiles à déchiffrer.

7. M. Ziebarth (*Zeitschr. f. vergl. Rechtswiss.*, XIX, 292) a fait remarquer l'intérêt de ces textes pour l'histoire des hôtels. — On retrouve la formule τὰν φιλίας τὰν ὑπέρχουσαν διαφοράσσων dans beaucoup de décrets étoiliens, en particulier dans le traité avec Mytilène, *IG*, XII, 2, 15 (= Michel 25) ; cf. les remarques de Ad. Wilhelm, *GGA*, 1898, 206 et *'Eph.*, 1914, 85-87.

Inv. n° 1137. — 28 mars 1891, au même endroit. Larg. 0^m708 ; ép. incompl. 0^m40.

Sur la face antérieure, en lettres droites, hautes et minces, 12^{mm}, Interl. 11-12^{mm}, réglage très apparent. L. 5, les lettres ΔΙΚΙΑ dans προδίκια ont été regravées sur d'autres qui avaient été martelées¹.

359.

Θ	Ξ	Ο	Ι
Δεῖπροι ζηνέσιοσκν τὰν πάτριον προξε- νίαν Υπαπόδωροι Μίκρου Θηβαίοι, κύπεοι καὶ ἐγγόνοις, προξενίαν, προμηντεῖαν, προεδρίαν, 5 προδίκιαν, ἔντεκαν γῆς καὶ σικήσιος, ἀσυλίαν, ἀπέλευν πάντων καὶ τὰλλα δσα καὶ τοὺς θηλοὺς προξένοις καὶ εἰργάστηκε. "Ἄρχοντας Ἡρακλείας [δικια], Βουλευόντων Εὐθύνων[οι], Οινομάκοι[εῖς]. Εἰδ[όρου]."			

L. 3 après Θηβαίοι ou l. 4 après ἐγγόνοις, le lapicide a oublié καὶ ἔδοξαν.

Le premier bouleute peut tout aussi bien être Μύστωνοι, mais on est sûr que trois seulement étaient nommés. Pour le renouvellement de la proxénie, cf. la note du n° 121. Il est possible que le personnage honoré soit un descendant du sculpteur qui a travaillé avec Aristogiton au char d'Amphiaraos, aux Sept et à l'offrande d'Epiddalos².

M. Colin (*Fouilles*, 2, p. 91 et 208) a accepté la distinction de trois archontes du nom d'Héracléidas au III^e siècle³, mais il attribue les bouleutes que nous avons ici au troisième Héracléidas qu'il place entre 250 et 245. Alors Hypatodoros pourrait être le même qui a été honoré par les Nésiotes vers 260, en tout cas avant 250 (P. Roussel, *BCH*, XXXV, 454 ; *IG*, XI, 1040 ; *BCH*, XLVII, 14, n. 4) ; il l'aurait été à Delphes quelque temps après. Mais je dois ajouter que cette écriture si particulière des deux décrets 355 et 359, sans parler du nom d'Eudoros, bouleute dans l'un, archonte dans l'autre, paraît obliger à rapprocher les deux archontats d'Eudoros et d'Héracléidas. Si le premier doit être ramené un peu au-dessus de 215, il ne peut pourtant pas remonter jusque vers 245. Si, d'autre part, le troisième Héracléidas descend au-dessous de la date que M. Colin lui avait assignée, il ne restera qu'une issue : c'est de voir dans l'Hypatodoros, proxène de Delphes, le petit-fils de celui que les Nésiotes ont honoré. Est-il utile d'ajouter que cette solution n'est pas sûre, et que l'on se débat dans des difficultés inextricables quand on attribue trop d'importance, dans les discussions chronologiques, aux formes de l'écriture ?

Sur la face latérale droite, cassée en bas et à droite (surf. inscr., la plus grande hauteur 0^m26, la plus grande largeur 0^m26), deux décrets. Le premier commence tout au bord de la pierre en haut. Le mot Θεοὶ devait être gravé sur le bloc immédiatement au-dessus, qui manque.

Lettres, Ω, 7^{mm} ; interl. 10-11^{mm}.

1. Ce texte a été publié à *Klio*, VIII, 205 ; cf. *BCH*, XXXV (1911), 484 n.

2. Voir *Rev. ét. gr.*, 1919, 59 et ci-dessous, *Additions* (n° 91).

3. Cette distinction avait été établie *BCH*, XXXV (1911), 483 et suiv., mais la répartition des collèges de bouleutes entre les trois archontats ne serait peut-être plus la même aujourd'hui.

360. Δεῖλος ἵδωνταν Εὐρυγένειοις Αθηνίππου Βοιωτίοις ἐκ Θηρέων κύντοις καὶ ἐκγόνοις προσένειν, προμηντεῖν, προεδρίαν, προδικίαν, χαριτίαν, ἀπελειών πάντων καὶ τὰλλα δέσκαντοις προξένοις καὶ εὐεργέταις. Ἀρχοντος Αρειανού, βουλευόντων Καλλικλεᾶς, Ἐρεσίππου, Δεξιππου.

Au-dessous, à 16-17 mm d'intervalle, même gravure :

361. Θεοὶ εοις
 Δεῖλος ἵδωνταν Στροτζοις Εὐρυγένειοις Αθηνίππου
 ουτίοις ἐκ Θηρέων κύντοις καὶ ἐκγόνοις προσένειν
 καὶ προμηντεῖν, προεδρίαν, προδικίαν, χαριτίαν,
 ἀπελειών πάντων καὶ τὰλλα δέσκαντοις προξένοις καὶ εὐεργέταις. Ἀρχοντος
 Δεξιππου.

Je ne sépare pas ces deux textes, qui doivent être très voisins dans le temps. La date n'est donnée que pour le premier. On sait maintenant d'une manière certaine que la lecture du nom de l'archonte dans le décret ci-dessus n° 180 n'avait pas besoin d'être garantie contre des critiques imprudentes, et qu'au contraire, dans le texte pour Abaiocritos (*Philol.*, LVIII, 68), c'est le même nom d'Ameinias qu'il faut lire¹. Pour ce semestre de son archontat, nous connaissons les cinq bouleutes : Τριψιράτης, Αθηνίππος, Καλλικλεᾶς, Ερεσίππος, Δεξιππος ; pour l'autre semestre, Αρειανος et Δευσοθέηνος, d'après la lecture sûre de M. de La Coste, qui accepte la date généralement admise de 263, mais la verrait sans difficulté abaisser de quelques années.

360, l. 1. — La dernière lettre visible me paraît être un Π dont la haste droite a disparu dans la cassure. J'ai noté devant la pierre qu'un Χ serait à la rigueur possible : Αθηνίππος. Ce n'est sûrement pas Αθηνίωνος.

361, l. 2. — Le nom du Thébain honoré, équivalent dialectal de Στροτζοις (cf. l'artiste thébain Στροτον, *IG*, IX, 1, 280), est un hypocoristique par abrégement d'un nom comme Στρόταρχος ou tel autre. — Εὐρυγένειος n'est pas un nom réservé à Tanagra : *BCH*, XXVI (1902), 28, l. 15, c'est un Locrien qui le porte, et WF, 91 c'est un Locrien de Scarphée ; ci-dessus, n° 16, c'est un Arcadien de Phénée ; ici c'est un Thébain.

Inv. n° 1138. — Mars 1894, en contre-bas de l'Hellénico, au coin S.-O. du témenos. Orthostate du Trésor, haut. complète 0^m715, larg. (incompl. à droite) 1^m17, ép. 0^m65. Face latérale gauche

1. Au lieu de l'AMYNTA qu'on soi-disant fac-similé obligeait indûment à rapprocher d'Ameinias. M. P. Boussel, (*BCH*, XLII (1923), 41-42) avait déjà indiqué la nécessité de la correction. Voir la note, *BCH*, XLIX (1925) 24 et le texte nouveau, publié par M. de La Coste-Messelière, *ibid.* 65. — Si je dis que les deux textes 360 et 361 ont été « publiés » d'après un estampage *Klio*, VIII, 205, c'est pour ajouter, sans insister sur les lectures ou restitutions erronées, que « l'éditeur » attribuait alors la pierre inv. 1137, non pas au Trésor, mais à une niche (ci-dessus, p. 58 et suiv.) qui n'a, on l'a vu, aucun rapport avec les Béotiens, et qu'on déclarait le décret à Αρειανος n° 360 à peu près contemporain du décret à Ηρακλεΐδης n° 359, alors qu'on plaçait cet Heracleidas en 228 av. J.-C. et Ameinias en 263.

visible, c'est donc un orthostate de coin sur lequel était gravée la première colonne du texte 362 (larg. 0^m80), et au moins une partie de la seconde. La pierre n'est pas seulement cassée à droite, dans sa chute elle a été endommagée en haut, cinq ou six lignes au moins ont complètement disparu qui devaient être le début du texte, et en bas : les dernières lignes de la col. I sont incomplètes à gauche et il ne reste rien du cadre en retrait, haut de 33^{mm} qui, plus poli que le reste de la surface du bloc, devait courir tout le long de la rangée.

Surface crevassée déjà au moment de la gravure, on a parfois laissé vide, à cause des creux, l'espace d'une ou deux lettres. Parfois aussi, l. 13, 18, 26, devant un chapitre nouveau ou un intitulé, un espace de deux lettres a été réservé, que j'ai indiqué par deux points. La pierre n'a pas été complètement polie à dessin pour produire un effet de contraste avec les autres assises, le bandeau et le cadre. Lettres, formes habituelles du 11^e siècle, grasses et courtes, 6-7^{mm}; interl. 5^{mm}. — Pl. IV, 2. La figure 36, dessinée en 1909 par A. Martinaud, représente l'assemblage des fragments d'orthostates qui nous ont conservé les restes de cette inscription¹.

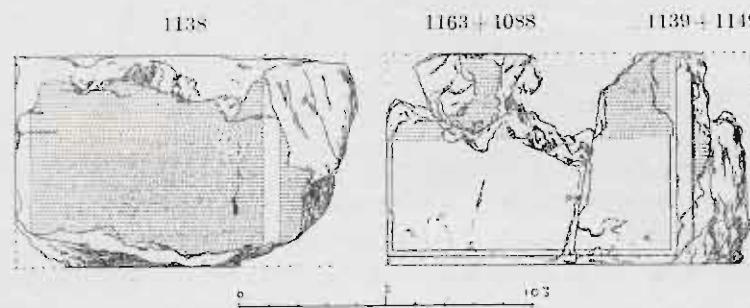


Fig. 36. -- Orthostates du Trésor de Thébes : texte 362.

362.

COLONNE I.

..... ζντιγρα[?].....
 ΟΛ ΕΛΛΑ.....ον καὶ δημοσι.....
 [...] πόλει Βου[μελιποί]ων καὶ τῇ πόλει Ἀλέ[ων]
 [...]χάτεροι ω[...] καὶ τὰ τὴν κρίσιν τὴν γενο[μένην]
 5 ίζ]χάστων εγ[...].κ.ς οὐκ ἐγενήθησαν σύρραι[ν]οι
 [έκκ]τεροις δόξῃ ἐξ] τῆς ικεύοντες δικαστής ζηδραζ.....[καὶ]
 [έν]α καὶ γραμματέα καὶ ἐπαγγελτέας ἐπι τὴν γεράκην ἡ[ποδ]ιέξουσι[ν δσους δρ]ους
 ή[πά]ργουσιν ἐκάτεροι πρότερον τεθεικότες · οἱ δὲ πόλεις ἐκατέραι[το]ι οὐστει-
 λάτωσαν πρεσβευτάς, τοὺς δὲ κύτοις καὶ δικασταγωγούς ζηδ[ραζ δύο ? τοὺς] αἰ-
 10 τησομένους καὶ ἀξοντας τὸ δικαστήριον φέροντας γραπτὸν τ[...] ἡπ]οδέστω
 δὲ ἐκάτερα ἡ πόλις ἡπογραφή τοις δικασταῖς ὡν πρότερον θύγρε[γ δρω]ν, εἰς διπο-
 τέρους ἣν τὴν πόλιν πρώτον οἱ δικασταὶ παραγένονται, καὶ ἐργ[γησάσ]θω ἐκάτε-
 ρα ἡ πόλις ἐπι τοὺς δρους.. Οἱ δὲ δικασταὶ παραγράψαν κληρωσάτωσαν τὰς πό-
 λεις ἐκάτερας ποτέρα τὴν ἐφήγησαν καὶ τὴν δικαιο[λογία]ν
 15 ποιήσεται, ἡ δὲ ικαγοῦσα πρώτη ποιεῖ[σθ]ιω · πρὸ τοῦ δὲ τὴν ἐφήγησαν με-
 λειν ποιεῖσθαι τῶν δικαστῶν ἐπι τοὺς δρους, ὅμοσάτωσαν οἱ περιηγού-
 μενοι ἐκ τοῦ συνεδρίου τοῦ παρ['] ἐκάτερων ζηδρες δέκα τὸν διπογ-

1. Je remercie bien vivement M. de La Coste-Messelière qui a revu avec un très grand soin plusieurs passages de ce texte difficile.

γραμμένον δρουν.. "Ο ρ ο ε · ὄμνω Διξ Ὀλύμπιον, Ἡραν, Ποσειδώ, Ἀρη,
Ἀθηνᾶν, Δάμητρα, Ἀπόλλω καὶ τοὺς ἔλλους θεοὺς πάντας καὶ πάντας
20 [ἐπ]άξειν τοὺς δικαστὰς ἐπὶ τοὺς δρους σὺς ἐξ ἀργῆς ἡσαν τεθεικότες οἱ
ἀποσταλέντες ἕνδεις ὑπὸ τῆς πόλεως ἐπὶ τὴν γάρχαν, ἐκτὸς δὲ τῶν ἐξ ἀργῆς
τεθεικόν δρων μήτη ἐπιδείξειν κείμενον δρον μηθένα τοῖς δικασταῖς, μηδὲ ἐπι-
κατεσκευακέναι μηθένα· εὐορκοῦντι μέμψις εἴη πολλὰ καὶ ἀγαθά· εἰ δὲ ἐρ-
ορκούν, ἔξωλης εἶην καὶ κύτος καὶ τάχα πάντα. Ὁμην[τοσαν δὲ καὶ οἱ παρ' ἐκατί-
ρων δικασταγωγοὶ πρὸ τοῦ τὴν ἐργήσαν ἐπὶ τοὺς δρους γίνεσθαι τόνδε
τὸν δρον.. "Ο ρ ο ε · ὄμνω Διξ Ὀλύμπιον, Ἡραν, Ποσειδώ, Ἀρη, Ἀθηνᾶν, Δά-
μητρα, Ἀπόλλω καὶ τοὺς ἔλλους θεούς πάντας καὶ πάντας εἰ μήτη πεποιη-
σθαι· τὴν δικασταγωγίν διστοις καὶ δικαίοις καὶ μηθένι μερικόσθαι· τοὺς δι-
καστῶν μήτε τῶν γράμματει μήτε τοῖς πατέσιν κύτοιν μήτε περὶ τῶν τῆς
γάρχας δρῶν Λυκήτη περὶ τῶν τῆς γάρχας δρῶν> μήτε περὶ τῶν ὑπαρχόντων
δικαίων, μηδὲ παρακεκληκέναι καθ' ἴδιαν μηθένα. μηδὲ ἡρειθεύσθαι· ἐπὶ
κακοστολίαι μηθέν μήτε διέρκυτον μήτε διέτερον, μηδὲ πεπορισθαι μηδὲ εἰ-
νηνεγέναι γράμματα εἰνεκεν τοῦ λαζεῖν ἐρειθεύτοις (τοὺς) δικαστὰς ή κα-
τ' ὄνομά τινας, μηδὲ παρακεκληκέναι εἰς ταῦτα μηθ[ε]ν, μηδὲ ἐρθαρκέναι τοὺς
δικαστὰς μηδὲ φθερεῖν τρόπῳ μηθένι μηδὲ παρευρέσει μηδεμιᾶς· εὐορ-
κοῦντι μέμψις εἴη πολλὰ καὶ ἀγαθά· εἰ δὲ ἐρορκούν, ἔξωλης εἶην καὶ κύτος
καὶ τάχα πάντα. Μετὰ δὲ τοὺς δικασταγωγούς δροσάπτωσαν καὶ οἱ δικασταὶ
ἐπὶ τῶν κύτων ἵερῶν τῶν ὑπογεγραμμένον δρον.. "Ο ρ ο ε · ὄμνω Διξ Ὀλύ-
πιον, Ἡραν, Ποσειδώ, Ἀρη, Ἀθηνᾶν, Δάμητρα, Ἀπόλλω καὶ τοὺς ἔλλους
40 θεούς πάντας καὶ πάντας ὡς μήτη αρινεῖν τὰ ἀντίλεγόμενα ἐν τοῖς εἰστρεφομέ-
νοις ἀμο[λόγο]ις ὑπὸ Βου[μί]ηταιτιένων καὶ Ἀλέσιν ὡς ἄρη μοι φάνηται Βέλτιστα
.... — ΙΤ ΟΙ, καὶ τοὺς δρους ἐπελθόνταν ἐπὶ τὴν γάρχαν [κα]βενεῖν
..... κατὰ τὴν εὐθείαν ὅρθος καὶ δικαίος ὑπάρχει ΟΙΟ
..... εἰθίσαιν κατὰ τὴν εὐθείαν τοὺς δρους ἀκολου-
45 θοες τῷις κρίναται.... ΓΟΝ η σπηλιή ἦμαι μοι φάνηται ὑπάρχειν
παρὰ τῷ κύθηκον σύδετέροις ΟΥΛΗΙ
παρ' ἔμοι σύδειν ξενύγον

Ce texte, que l'on eût voulu posséder complet, ne figurait en si belle place sur les orthostates de la façade que parce que la contestation de frontières entre les deux villes de Boumélita et de Halai¹ a été sûrement réglée par l'arbitrage de Thèbes². Le nom de cette ville se trouvait sans doute I. 5. Il semble que, après avoir rappelé un arbitrage

1. Sur Boumélita (plus haut p. 64 et 194), voir la note de M. Holleaux, *BCH*, XXX (1906), 478, 2, et le texte publié par M. Bizard, *ibid.* XLIV (1920), 254. Au début du 1^{er} siècle elle est bœotienne : *I.G.*, VII, 3078. — Sur Halai, P. Girard, *de Locri Opunt.*, Paris 1881, p. 30-31 et 39-40. Strabon, IX, 405, compile Halai parmi les villes de Bœotie ; à l'époque de Sylla et même avant, elle avait fait partie de la ligne bœotienne : Plut., *Sulla* 26 ; *I.G.*, VII, 3078 ; *Amer. Journ. Arch.*, 1915, 446. — Les dernières lignes de notre texte montrent clairement que les deux villes étaient limitrophes de la Locride.

2. De même, la délimitation entre Delphes d'une part, Ambryssos et Phlygonion de l'autre, est gravée sur le mur du Trésor d'Athènes parce que les arbitres sont Athéniens (*Fouilles*, III, 2, n° 136). — Ces questions de bornage, pour lesquelles on faisait appel à des juges étrangers, ont été étudiées, depuis les ouvrages de Sonne et de V. Bérard, par Tod et Baeder ; j'ajoute deux importants articles d'Ad. Wilhelm (*Jahreshefte*, VIII, 285 et *Neue Beitr.*, I, 13) et l'exemple d'une méthode originale, l'étude sur le terrain d'une délimitation antique, celle de Xyniai-Melitaia, qu'ont donné G. Daux et P. de La Coste-Messelière : *BCH*, XLVIII, 351 et XLIX, 101.

antérieur où la sentence (*χρίσις* l. 4) n'avait pas été acceptée¹, les deux parties se sont mises d'accord pour s'adresser à une autre cité, *ἢ οὐτι εἰκατέροις δόξην*², et de cette cité viendront les juges que l'on conduira sur place pour vérifier les bornes-frontière et établir la ligne de limite définitive. Ces juges sont sûrement, comme d'habitude³, en nombre impair, plus un secrétaire. Le sujet de *ἐπιδιεῖξουσι*, l. 7, est *ἰζάτεροι*, que l'on trouve répété l. 8 dans une proposition qui commençait évidemment par un relatif.

A partir d'ici, le texte se lit, sauf quelques détails⁴, assez clairement, mais l'explication n'est pas toujours aisée. Chacune des deux villes doit envoyer des représentants qui seront les *δικασταγωγοί*⁵, c'est-à-dire qui mèneront les juges sur place⁶. Quelle que soit celle des deux villes où les juges arriveront d'abord, chacune des deux doit leur remettre la liste écrite des bornes-frontière, et chacune doit conduire les juges à ces bornes. Les juges tirent au sort tout de suite celle des deux villes qui, la première, les conduira et présentera ses titres juridiques⁷. Tel est le résumé des l. 8-15.

De la ligne 18 à la fin de la colonne I, nous lisons trois serments (le dernier, incomplètement conservé, continuait sans doute en haut de la col. II, où se trouvait la formule d'imprécation en cas de parjure que contiennent les deux autres). Le troisième est prêté par les juges (de Thèbes) ; le second par les *δικασταγωγοί* de chacune des deux cités, le premier par des personnages dont il n'a pas été fait mention jusqu'ici, et qui sont désignés ainsi l. 16-17 : *οἱ περιγραμμένοι εἰς τοὺς συνεδρίους τοὺς παρὰ ἐκκλησιῶν χρήσεις δέκα*. Pas plus ici que dans aucun autre passage de ce texte, le conseil fédéral du *κορωνόν* bœotien n'est désigné. En plus des *δικασταγωγοί* des deux villes, la tâche de conduire les juges aux bornes-frontière est assumée par une commission mixte, émanée d'une assemblée où siégeaient ensemble⁸ des citoyens de Boumélita et de Halai.

1. Peut-être simplement les deux cités n'avaient-elles pas été d'accord pour la pose des bornes conformément au jugement rendu. M. L. Robert m'a fait remarquer que, dans l'arbitrage entre Corinthe et Epidaure, un cas semblable s'était présenté (*ἀντιλεγόντων δὲ τῶν Κορινθίων τῶν τερπονιτῶν*, *IG*, IV, 926, l. 7).

2. Cf. Milet, *Delphinion* 150 : Milet et Héraclée du Latmos s'entendent pour désigner *πόλεις ἐλευθεραν καὶ δημοκρατουρέναν*, *ἴτις οὐκένται δικαστῆς ὅστους ἀν κανὴν φαίνεται*.

3. Pour ne citer que deux exemples, dans l'arbitrage entre Corinthe et Epidaure, le *δικαστήριον* comprend cent cinquante et un juges ; entre Scarphée et Thronion, soixante et un. De même dans les procès civils : Haussoullier, *Traité entre Delphes et Pellana*, 8.

4. L. 10 après *γραπτὸν*, on voit nettement un T. Il manque tout au plus cinq lettres avant **ΟΔΟΤΩ**, mais il peut en manquer moins, s'il y avait ici encore une crevasse : *γραπτὸν τ[οῦτο] δέ δέ* est inacceptable. Pour *γραπτὸν*, cf. *IG*, VII, 4130, l. 4 ; 4139, l. 12 ; *BCH*, XIV, 40, l. 4, et l'arbitrage Thronion-Scarphée (*Fouilles*, III, 4, n° 40). Au sujet des formules de serment, et en particulier de l'imprécation dans le cas de parjure, voir les passages de R. Hirzel et G. Glotz cités par Ad. Wilhelm, *Jahreshefte* XIV, 239, l. 20, M. de La Coste garantit ma lecture *ἐπαξέω*, j'avais hésité à admettre, ici comme dans *CIG*, 3598, le verbe simple (*τοὺς ἐγαγόντας*) — cf. pourtant ici l. 10, *ἐξοντας* — précédé de *εἰ* = *ἢ*, formule de serment que l'on retrouve ici (*εἰ μή* l. 27). — L. 38, *οὐμνύμ* rappelle le *μεδίμνων* d'Epidaure. Pour les six dernières lignes, je ne trouve pas de complément vraisemblable : l. 43 fin, peut-être *ΟΙΟ*, mais alors le premier O serait bien petit ; l. 47, peut-être *ἐπεύχθη* au lieu de *ἐπεύχθω*.

5. On trouve des *δικασταγωγοί*, p. ex. à Mylasa (Le Bas-Wadd., 358, où Waddington explique : sorte de maître des cérémonies ; *BCH*, XIV, 14 et 622). Cf. Tod, *Intern. arbitr.* 83 ; Wilhelm, *Beitr. z. gr. Inschr.* 175 ; voir aussi *ABS*, XXVI, 163-165 et p. 180, le commentaire de M. Woodward. — Pour la formule *τούτε δέ αὐτοῖς καὶ...* l. 9, voir entre autres un texte de Termessos : *BCH*, XXIII (1899), 286 ; un de Thisié : *BCH*, XLIV (1920), 248 ; cf. *Inschr. Magnesia*, 36, et les remarques de Ad. Wilhelm, *Neue Beitr.*, 11, 13.

6. Cf. *περισηταρένων ἐπατέρων*, *IG*, IX, 1, 689.

7. Pour *δικαιολογία*, cf. *Inschr. Magnesia*, 105, l. 31, 55.

8. On pourrait comparer jusqu'à un certain point les *ἐπάκοοι* de l'Inser. trouvée à Paros : *IG*, XII, 5, 128 : *κινοῦν δικαστᾶς τριακοσίους καὶ ἑνακούς συνεχέρησαν πρὸς αὐτοὺς οἱ ἐξ ἀμφοτέρων τῶν πόλεων ἐπάκοοι*.

Les termes des serments sont précis. Cette commission de dix membres s'engage (l. 18-24) à ne montrer aux juges que les bornes anciennes, à ne pas en indiquer d'autre, à n'en établir aucune en plus de celles-là. — Les δικαιοτελεῖς, eux, promettent (l. 26-37) d'accomplir leur mission sans conserver aucun mauvais souvenir envers les juges qu'ils conduiront, mais surtout de ne commettre à leur égard, ni directement ni indirectement, aucune tentative de corruption¹, de quelque nature qu'elle soit, en vue de leur faire perdre leur temps : les manières les plus subtiles de détourner les juges de leur devoir paraissent avoir été prévues.

Le serment des juges (à partir de la l. 38) devait être au moins aussi long, mais il est trop mutilé pour qu'on puisse rendre compte de tout : ils promettent de juger selon la justice, d'abord d'après les documents écrits où les deux cités ont, d'accord, formulé leur contestation, puis par une enquête sur place, en inspectant les bornes. Comme presque toujours, le souci d'établir une ligne droite que suit la frontière sur une partie de sa longueur apparaît ici, et on le retrouvera naturellement dans le bornage final où aboutit cette minutieuse procédure.

362.

COLONNE II

T
Ο
ΣΙ/
15 ΣΑ
ΜΕΝΙ
ΠΑΝΛ
ΦΟΙΣ
ΛΟΝΕ
20 ΣΑΓ
ΔΡΕ
ΣΙΝΣ
ΒΑΗΣ
ΡΕΣΕΑΟ
25 ΔΕΤΗΝ
ΜΕΡΑΙΣΤ
ΘΗΚΠΙΝΟ
ΓΜΕΝΑΕ
ΕΜΜΕΙΝΑ
30 ΝΑΣΙΚΑ
ΥΠΑΡΧΟ
ΘΗΙΕΡΕΤ
ΠΑΝΑΜΟ

J'ai gardé aux restes de la col. II (mêmes lettres et même interl. qu'à la col. I) les numéros des lignes correspondantes de la col. I. La fin du serment des juges, on le sait, a complètement disparu ; on ne peut même pas entrevoir de quoi traitait cette partie du texte où les lignes devaient comporter, comme celles de la col. I, une soixantaine de lettres dont il reste huit au maximum.

L. 17-18, on restituera [iv Δετην] φίσις, peut-être prescrit-on l'inscription du jugement sur des stèles, dont une à Delphes, L. 25-26 [iv ή] μέρασις τηρίσι, peut-être τηρίσι ξεδίξι. τηρίσκοντα moins probable, doit indiquer le délai accordé pour la visite des frontières ; on verra que les derniers mots de ce texte se rapportent aussi sans doute au temps fixé, dans les limites duquel la décision a été prise. L. 27, j'avais d'abord vu τηλι κρίσι, je crois τηλι κρίσισιν plus probable ; l. 27-28 τηλι δεδογι μέντη επικτέροις ; l. 29, ἐπικτέροις τηλι κρίσισι ; l. 29-30, je ne crois pas [οὐ μη] νασικα κρίσι vraisemblable, quoique cette expression pût rappeler le μαθηνι μεμνήσθει de col. I, l. 28 : toute la première partie du texte, la plus considérable, est rédigée en ζωρή, c'est la κρίσις seule de la dernière colonne qui est en dialecte ; peut-être [τηλις ἐμβασι] νασικα ξεδιξι

L. 32, si l'on restitue le nom des Érétriens, on sera tenté de supposer que c'était leur jugement antérieur (col. I, l. 4, κρίσις), que les deux villes de Boumétila et de Halai n'avaient pas accepté.

1. Le mot le plus intéressant ici est le verbe ἐπιθεύνω, qui est fort bien connu : aux textes cités par A. Wilhelm qui avait reconnu ἐπιθεύστως dans l'inscr. de Cymé, *Or. gr. inscr.*, 7, Dittenberger a ajouté *Syll.*, 2^e éd., 462 (Iamnos) où il a restitué ἐπιθεστάσι. Dans le Bas-Wadd., 407-408, la formule complète est ἐπιθεύστως ξεδιξηδόντας. — M. L. Robert me signale deux cas où des tribunaux étrangers ont été corrompus : à Mylasa, *BCH*, V (1881), 102 et à Gonnos, *Eg. ζρχ.*, 1911, 134.

NOMENOI
35 ΤΗΣΤΕΕ
ΥΠΗΡΧΟ
ΕΝΥΦ
ΣΑΝΟΥ
ΚΡΙΜΑΤ
40 ΡΕΛΟΟ
ΓΙΑΝΚ
ΜΗΙΘΗ
ΡΟΥΔΑ
ΕΥΣ

L. 33, le mois Panamos est connu dans le calendrier de Béotie.
L. 36-37. [επτά την nom de peuple | εων υριγνοιν. Il n'est pas question de Πιργάναι (col. I, l. 14) que devait assumer l'une des deux villes, puis l'autre : υριγνοις semble indiquer une suggestion proposée par une cité différente, peut-être [Ἐρετρι]εων.

L. 39-40 [πιστόγντες ἐπι τὴν γέφρων ou τοὺς δρόους.

Si l. 44 on est autorisé à restituer εὐ(ω)[νυπα], l'Ω est presque certain, l'étude des limites est déjà commencée, une partie de la ligne-frontière discutée, ce qui est à droite attribué en principe à l'une des villes, ce qui est à gauche à l'autre.

Les restes de la fin du texte sont fournis par les fragments inv. n°s 1163 (à g.) + 1139 ; au-dessus de 1163 se raccorde exactement le fragm. n° 1088, cf. fig. 36. L'orthostate entier (il est cassé à droite) avait au moins 1m25 de long ; ép. inc. 0m37 et 0m42 ; haut. 0m715. La dernière colonne de texte s'étendait jusqu'au bandeau-crosse sur une largeur de 0m94, 14^{em} de plus que la première. Vide au-dessous 0m43, le réglage était prévu pour une dizaine de lignes de plus.

Mêmes lettres, même interl., que dans les colonnes précédentes.

	οτού	οδον
	θέλ[η]ταταν ν	τ . . . ο
	ν διαβέντον	τίλος . . ΟΕ
	λαμπιγείας γέπτης	χπό τοῦ ου
5	γτων το	(π)λαγίων χπό τοῦ
	τοι λειν	λαμπιγείας γέπτης
	τη κακη	ος ἐν τῷ: Λαππαρόι
	δον απ	τον πρός τῇ: Λοκρ-
	[δι:]	τῶν ορων ζνζ[βα]ινόν-
10	τοι τῆς κ	ΤΕΡΗ Λιέσον. τὸ δὲ εὐθ-
	[νυπα] Βουρελιτχιέων - - -	[νυπα] Κρίσις . [τοι δικασται ἀποστάλενται]: οπό τὰς πόλιος τῶν
	[θηρεύον - - - εξαγωγη - - -]	[θηρεύον - - - εξαγωγη - - -] Βουρελιτχιέων καὶ Λιέσοι - - - περι] τὰς γέφρων τὰς ζντιε-
	[γομένας - - - - γραμπάνη δ ἔθ[ε]θη - - - -	[γομένας - - - - γραμπάνη δ ἔθ[ε]θη - - - -] γέφρων τὰς γέφρων Βου-
	[μελιτχιέων] - - - - ε σκασιών (ν) πέρ τὸν βωμὸν τοῦ Διός τοῦ Λαροναλλιστ[ο]ν	μελιτχιέων] - - - - ε σκασιών (ν) πέρ τὸν βωμὸν τοῦ Διός τοῦ Λαροναλλιστ[ο]ν
15	κατ τὴν ειθείαν ς[γρ]: πέτ τη - - - - τὸ ἐπι θελασσίνη: ο	τὰν γενομένην ειθείαν
	τῆς γενομένην ειθείαν ειθείαν	ειθεία: πέτ
	ε ξγρ: [π]έτ	τὴν ειθείαν ειθείαν
	[τ]έξ (II)ει[ς] ιχροῦ ? . . . Δ. T	ον ξγρ: πέτ τὴν Λοκρ-
	δια Λιέσον . τα[δε] ξγρ: πέτ τὴν . . . L	σιμμανον] ειθείαν ειθεία-
20	ροι ἐν τῇ: περιόδων	ει[ς] ιχρούς ειθείαν
	Διός τοῦ Λαροναλλιστού	τοι τοὺς δρόοις χπό τοῦ βωμοῦ τοῦ
	συνειθέντες π. [ἐν] ξμέροις τρισι καὶ δέκα . . . ξ κρισις γεγένηται	οι κακής γέγραπται

On ne peut prétendre restituer un texte dont on a au maximum le tiers : le nombre des lettres à chaque ligne dépassait sans doute soixante-dix. Mais surtout, les six premières lignes de cette dernière colonne devaient contenir beaucoup de noms propres,

puisque c'est l'indication détaillée de la ligne-frontière établie entre les deux villes : l'*Αρπίγειανάπη*, par exemple, sûrement aussi *τὸ Αππαζόνι*, et il s'en cache d'autres dans les groupes de lettres qu'il m'est impossible de compléter.

L. 9, je ne sais comment accentuer *σφων*, il peut être question de bornes, mais le passage de Pausanias, qui sera cité plus loin, commence par les mots : *καταβάντων εἰς τὴν γῆν τοῦ πατέρος*, une partie de la frontière courait le long des hauteurs (plus bas, l'autel de Zeus *Ἀκροκαλλίστιος*). On pourrait donc penser aussi à *[εἰς τὴν καρυάνην τὸν ὄρον καταβανόντων]*. — L. 10, devant *Ἄλισσαν*, il me semble voir un *H* mais très large, les deux moitiés de la lettre étant écrites des deux côtés d'une fissure verticale ; d'autre part, devant l'*E* de *ΕΦΗ* on distingue, semble-t-il, l'extrémité de la barre d'un *T*. Je crois la restitution *[μέση]*, qui se présente d'elle-même, peu vraisemblable.

L. 11. Sur le fragm. 1088, je ne vois rien que les deux traits du réglage avant *ζεῖσις* qui est donc un intitulé. Ce paragraphe a été rédigé en dialecte¹.

L. 13. Je pense qu'il est question du même *γραπτόν* que devaient apporter les *διακαταγώγοι* (col. I, l. 10) ; si ce *γραπτόν* et l'*ἀπογραφή τῶν σφων* l. 11 sont un seul et même document, on comparera avec les *χερογραφοῖς* de l'inser. de Magnésie, l. 71. Il me semble que le commencement d'un *E* est visible après le *O*, d'où la forme *ἴθιθι* ; cf. *πνεύμα*, *BCH*, XXI (1897), p. 337, l. 34. Peut-être *ἢ θεύτο ταὶ πλεῖστα*.

L. 14. Il m'avait d'abord paru que nous avions ici un *σημεῖον* très expressément désigné, *[Δω]* ; par exemple ou de tout autre dieu, dans le sens où le mot est pris à Théra : *ἰσπὰ πρὸ τὸ σημεῖον*, *IG*, XII, 3, 452 ; cf. la note de Ziehen, *Leges sacrae*, 313. Mais le mot a une acceptation si nette dans d'autres textes de délimitation et de bornage qu'il doit avoir la même ici. P. Foucart l'avait expliqué dans la détermination de la frontière entre Messène et Phigalie (Le Bas-Foucart, 317 a = *IG*, V, 1, 1430) : *σφοι* sont les stèles avec inscription, *σημεῖα* les points de repère. Le trépied gravé sur le rocher (Wescher, *Mon. Bil.*, 36, l. 15) était un de ces signes marquant les limites du territoire delphique².

L'autel de Zeus Akrokallistios (cf. l. 20-21) — qui fait penser à Héra Akraia, à Zeus Akraiōs d'Halicarnasse (Le Bas-Wadd., 501, avec la note de Waddington), à Dionysos Akroreites, etc. — est à joindre aux autres indications tirées des hauteurs pour les bornages : Ad. Wilhelm, *Neue Beitr.*, I, 14.

L. 15. La lecture de la fin de cette ligne n'est pas absolument sûre. Du moins, je crois pouvoir affirmer qu'on ne doit pas lire *ἐπὶ θείασσαις ἡ[ει]*. L'adjectif *θείασσαις*, quelque surprenante que soit cette forme ici, paraît probable, puis un *O* qui a été corrigé sur une lettre droite, enfin un *O* irrégulièrement tracé, peut-être corrigé en *Δ* : *ἐπὶ θείασσαις ἡδ[ῳι]* est à la rigueur possible.

Ce texte s'ajoute à tous ceux que l'on connaît et qui témoignent de l'importance que les anciens attachaient à la ligne droite pour les directions successives dans les tracés de délimitation. Le mot *εὐθεῖα* est répété ici, comme à la fin de la col. I et comme, pour ne rappeler que cet exemple, *ἐπὶ τῷ ὅρῳ* et *εὐθεῖα* dans les tables d'Héraclée.

1. Sur la résistance du bœotien, les remarques de M. Buttewieser, *IE*, XXVIII, 1 et suiv., ont gardé tout leur intérêt.

2. La frontière entre Orebomène d'Arcadie et Methydrion part de même d'une borne située près du Mélam-podéon (*BCH*, XXXIX (1915), 55, l. 4).

L. 18-19. Le territoire de Halai, on le voit, s'étend jusqu'à la frontière de Locride. Strabon l'atteste pour une époque plus récente, mais le texte de Pausanias (IX, 24, 5) est à rappeler ici : ποταμὸς Πλατανὸς ἐκδιδωσιν οἱ θεῖαι σπέναι . . . εἰ δεξιῷ δὲ τοῦ ποταμοῦ Βοιωτῶν ἔσγχτοι τερπηὶ πόλεσμα εἰκοσιστιν Λάκες εἰπεὶ θεῖαι σπέναι τὴν Λοκρίδην ἡπειρον ἥπε τῆς Εύβοιας διειργεῖ.

A droite du bandeau, le long duquel, à gauche, viennent finir les lignes du texte 362 (dernière colonne), il reste quelques lettres. Plusieurs décrets de proxénie avaient été gravés à cette place, au moins deux : de l'un, il subsiste seulement le début de deux lignes Π et ΠΡ, commencement de προσδριζει, par exemple.

Voici l'autre, que le rapprochement du fragment inv. n° 1149 (29 mars 1891, à l'Ouest du Trésor des Siphmiens, h. 0^m15, l. 0^m105, ép. 0^m045, cassé partout) m'a permis de reconstituer.

Lettres 10^{mm}, interl. 11-13^{mm}.

363.

Θ[ε]ο[ι] .
Δεῖπον ἔδωσσε — . . .
Θεοσ[ου] Θεο[ν]ικο[ι] ζύποι ξι[ε] εἰγό-
νοις [προσ]είνειν, προμεντεί-
η ξι, προεδρ[ε]ι[ν], προδικίαν, ζυν-
ηίνειν, ζ(τ)ειεικ(ν) [πάντων ξι]
τζιλλα[σ]ι και το[ις ξιλλοις προ-]
ζένο[ι]ς και είειργέταις, "Αργον-
τος" Λ[γ] ζ : μένεινειν, [θουλευόν-]
10 τον Κ[λε]ι[σ]ιν[τος, θουλευόν-]
Λαδ[ρονο]ς.

Le nom du bénéficiaire manque. D'après le nombre approximatif des lettres à chaque ligne, ΘΕΡΣ au début de la l. 3 est plutôt la fin du patronymique (Δευθερσου, Φιλοθερσου, etc.) que le début de Θεσσωνει, nom attesté en Crète (*IG*, XI, 781) et en Thessalie (*BCH*, XLV (1921), 30, 1, 6; Ad. Wilhelm, *Beitr. gr. Inschr.*, 148-149).

Second quart du III^e siècle avant J.-C.

Voici maintenant les morceaux dont je ne peux indiquer la place exacte.

Le travail parfait de la pierre et du joint permet de rapporter avec une confiance entière le petit fragment suivant au Trésor. On ne peut tirer aucune objection sérieuse de l'endroit où il a été trouvé, vu les dimensions de ce débris.

Inv. n° 2337. — Janvier 1895, au pied de l'escalier du théâtre.

Fragm. de calc. gris, brisé partout, sauf en haut où il reste le bord parfaitement poli du cadre d'anathyrose (4^{cm}). Hauteur 0^m10, larg. 0^m095, ép. 0^m075.

Lettres 1^{re} siècle, apices, 6-7^{mm} (le Θ seulement 5), interl. 4-5^{mm}, réglage apparent. Vide au-dessous de la l. 6, plus de 15^{mm}.

Ε
ΙΕΔΩΚΑΝ
ΑΝΤ., ΑΝΠΡ
ΤΙΘΗΤΙΚΑΙΤ
ΣΠΟΛΙΟΣΑΡ
ΜΗΝΟΝΑΘΑ

Il ne reste comme indice que trois lettres du nom de l'un des bouleutes. Nous n'avons heureusement pas besoin de davantage. Le fragment appartient au Trésor, c'est donc un décret pour un Thébain ; et, pour le nom du premier bouleute, on n'a le choix qu'entre *Αθεύος* et *Αθεύην*. La restitution suivante peut, me semble-t-il, être considérée comme à peu près certaine :

364.

[Θ] ε [ο] ζ τ γ ζ γ η ζ ν .]
 [Δελφοί] έδωσαν [Νέονι Διοδόρου Θεοχάρου κατέποι κατέγραψε προξενίκην.]
 [προμήντειον, προδικίον, ἀστολίον, ἀπέλειον, προεδρίαν ἐμ πάσι τοῖς ἄγρωνοις οἷς ἡ πόλις]
 [τιμητοῖς κατέβαλλε πρώτην πάνταν ἵση κατέβαλλε προξένοις κατέβαλλε προξένοις]
 5 [τὰς πόλιος Αργυρούς Η δρόσον τοῦ — . Κοιλευόντων τὴν πρώταν]
 [εξαμηνον Λαθύρου, Λαζαρία, Διονος].

C'est le décret dont on a le résumé dans la liste des proxènes : WF., 18 = *GDI*, 2581, I. 312.

Environ 165 av. J.-C.

Inv. n°s 1162 + 5552 : le premier trouvé le 2 avril 1894, entre le carrefour des Trésors et la porte O. du téménos (A') ; le second en juin 1924, et dont je dois la connaissance à l'amitié de P. de La Coste-Messelière.

Calc. gris, brisé partout, sauf en bas où le joint subsiste : la perfection du travail garantit la provenance de ces deux fragments. Haut. 0^m135, larg. des deux fragm. raccordés 0^m21, ép. 0^m17.

Lettres, petites et bien gravées, II^e siècle, 5^{mm}, interl. 4^{mm}. Les deux textes immédiatement à la suite l'un de l'autre. Le nouveau fragment ne donne que les deux lettres ΑΣ à la dernière ligne du premier texte, et sept lettres en moyenne à droite des quatre lignes du second.

ΑΛΙ Ι ΝΖ
 Ι ΑΝΔΡΟΥΘΒΑΙΟΣ
 ΓΤΩΝΠΟΛΙΤΑΝΕΠ
 ΕΑΓΑΘΑΙΤΥΧΑΙΔΕ
 Ν martelé
 ΙΣΠΑΡΑΤΑΣΠΟΛΙΟΣ
 ΣΑΓΩΝΟΙΣΟΙΣΑΠΟΛ
 ΚΑΙΤΟΙΣΑΛΛΟΙΣΠΡΟΞ
 ΑΡΧΟΝΤΑΣΚΑΙΤΑΝ
 ΓΡΑΨΑΙΤΟΥΣΑΡΧΟ,, ΑΣ
 Τ Υ Χ
 ΣΚΟΙΝΑΝΠΑΣΙΒΟΙΩΤΟΙΣΥΠΑΡΧ
 ΠΙΔΙΑΙΠΟΤΙΔΕΛΦΟΥ, ΔΙΑΠΡΟΓΟ
 ΟΙΗΝΤΑΙΤΩΝΠΟΤΙΔΕΛΦΟΥΣΦ
 ΑΣΠΟΛΙΟΣΟΠΩΣΕΛΩΝΤΑΙ

Il reste assez du joint sur la face inférieure (lit de pose) pour qu'on affirme que la 1^e dernière lettre conservée, est à 10^{cm} du bord droit de la pierre. D'autre part, en calculant la distance entre axes des lettres, on obtient comme moyenne 10^{cm}5 pour

15 lettres. Il manque donc au plus 22-24 lettres à droite dans le premier texte : c'est le seul qui se laisse restituer avec assez de vraisemblance.

Ce décret de proxénie se rapporte à un Thébain, probablement un artiste, dont le père s'appelait Λευτέρης, par exemple, bien plutôt que Μινύανδρος ou Φενύανδρος, la première lettre conservée, l. 2, doit être le reste d'un Τ. Ce qui subsiste de la l. 3 et l'Ε de la l. 4 indiquent que le personnage honoré a été un de ces poètes ou de ces musiciens toujours accueillis avec empressement par le sanctuaire et la ville. Je propose donc :

365.

[Λευτέρης] . . . βουλευόντων τὸν εξάμηνον —]
 . . . εδόξε τῷ πόλει τῷ αὐτῷ Δελφῶν ἐν ἀγορᾷ τελεῖσθαι]
 σὺν φάροις ταῖς ἴννομοις ἐπειδὴ [Λευτέρης] οὗτος Θηβαῖος παραχειρόμενος ποθίμοις
 καὶ ἀξιωθεὶς ὑπὸ τῶν πολιτῶν ἐπιδεξεῖς ἐποίησατο τῷ]
 θεῷ καὶ εὐδοκίμησε . . . ἀγαθῇ τογῇ δεδύθη τῷ πόλει τῶν Δελφῶν —]
 5 φέντος επεινίσκαι [Λευτέρης] οὗτος Θηβαῖον martelé
 καὶ ὑπάρχειν κύτῳ καὶ ἐκγόνοις παρὰ τὰς πόλιος προξενίαν προμαντείαν.]
 προδικίαν, κατοίκιαν, ἀποδείξιαν, προεδρίαν ἐμ πόλει τοῖς ἀγνοοῖς οἷς καὶ πόλις τιθηται εἰκαν δε
 κύτοις]
 καὶ γῆς καὶ οἰκίας ἔνκτησιν καὶ τὰλλα πάντα δοσα] καὶ τοῖς ἄλλοις προξενοῖς καὶ εὐεργέταις
 τοῦ ιε-

[ζοῦ καὶ τὰς πόλιος γράψῃ δε καὶ ποτὶ τοῖς] ἀργοντας καὶ τὸν πόλει τῶν Θηβαίων τὸ
 χντιγρά-]
 10 [ζοῦ τοῦ φαρισμάτος τοῦτο δε τὸ φάρισμα ἡνταγόρακι τοῖς ἀργοῖς γναζε [ἐν τῷ ιερῷ].

Pour la ligne 3, on peut penser aussi à παρακληθεὶς ὑπὸ τῶν πολιτῶν ἐπέδωκε τῷ θεῷ ἀγέρεν (E. Preuner, *ein delph. Weihgeschenk*, p. 70), puis compléter καὶ ἀγνοιζότας devant καὶ εὐδοκίμησε. Cf., parmi beaucoup d'autres textes semblables, ci-dessus n° 49.

Pour le second texte dont ces deux fragments ont conservé quelques mots et qui pouvait avoir des lignes encore plus longues que le précédent, je me demande s'il ne serait pas encore question de la maison des Thébains dont on a trouvé la mention dans les textes 352-3 et 357-8. On peut penser à :

366.

[Α γ α θ ζ :] τ ο γ [α :].
 τὸν οἰκίαν τὸν ἐν Δελφοῖς κοινὸν πᾶσι Βοιωτοῖς ὑπάρχειν —
 τὸν οἰκίαν τὸν ὑπάρχονταν καὶ κοινόν καὶ ιδίοις ποτὶ Δελφοῖς διὰ προγόνων —
 πεποιηνται τὸν ποτὶ Δελφοῖς φυλακούντων —
 γράψῃ δε ποτὶ τοῖς ἀργοντας τὰς πόλιος διποτές ἔλευνται.

L'écriture seule donne ici l'indication de la date. On est tenté de placer ce texte dans le troisième quart du II^e siècle, et d'y voir une preuve de plus de ce que Pausanias¹ affirme : peu de temps après 146, les Romains ont laissé les κοινά se reconstituer.

1. VII, 16, 10. — Cf. G. Colin, *Rome et la Grèce*, p. 649.

Inv. n° 1190. — Avril 1894, sur la terrasse en avant du Trésor.

Fragment de degré en calcaire gris : haut 0^m34 (0^m26 + les deux rentrants 0^m015 et 0^m035), larg. inc. à dr. 0^m18 ; ép. inc. 0^m39.

Sur la face antérieure, à 12^{em} du bord gauche, deux lettres de 3^{em} (entraxe 4), d'une très belle gravure :

367.

N I

A droite de PI, la pierre est conservée sur plus de cinq centimètres : si d'autres lettres avaient été gravées, on en verrait sûrement le début.

Le haut de la face antérieure est abîmé. Mais il est difficile de supposer que nous avons la fin d'une dédicace. La première ligne serait très séparée de la seconde, plus de cinq centimètres.

On est donc forcé d'admettre que ces deux lettres sont un signe d'appareillage ou une marque d'entrepreneur. Ce n'est pas la première fois que l'on voit à Delphes des noms abrégés de fournisseurs de pierres écrits avec beaucoup de soin.

NOMS EN LETTRES ARCHAÏQUES SUR DES BLOCS DE TUF

Entre le Trésor de Thèbes et celui d'Athènes, la fouille a mis à jour une assise de fondation, en blocs de tuf. Cette assise était la seule qui fût à peu près en place, mais presque tous les blocs en étaient disjoints et les lignes de la construction primitive, surtout à l'Ouest, complètement déviées par les ravages que le torrent a commis dans cette région : le ravin à l'Ouest du Trésor d'Athènes a été, on s'en souvient, le passage des eaux dévastatrices.

Il y avait eu là, en face de la boucle de la Voie sacrée, un édifice de près de 8^m de long : on ne peut pas en dire la largeur totale (elle mesurait sûrement plus de 5^m), le long côté Nord a disparu en entier, des substructions de la face Est il ne restait que cinq blocs et celles de la face Ouest étaient conservées sur 4^m40, mais elles avaient été déplacées et incurvées par le torrent, et elles formaient avec la ligne de fondation Sud, qui avait elle-même cédé à l'angle S.-E., un angle obtus. Un dessin très exact en est donné par le plan de la fouille, avril-juin 1894 : *BCH*, XVIII, planche IX.

Cette substruction a sans doute supporté un Trésor, mais il est aussi difficile de nommer le peuple qui l'avait dédié que d'indiquer la date à partir de laquelle il n'a plus été visible. Des blocs de tuf sur lesquels sont gravés des noms, en caractères du vi^e ou du début du v^e siècle, avaient fait partie des murs de ce Trésor : la plupart ont été trouvés aux environs immédiats, tout au plus deux ou trois au pied de l'Hellenico. Je ne suis pas sûr que le bloc de tuf qui a été découvert dans une sorte de réparation de basse époque, au-dessus du coin S.-O. du mur polygonal, et que M. F. Gourby a publié (*Fouilles*, II, la Terrasse du Temple, 191 et fig. 146, inv. n° 5102), n'ait pas appartenu autrefois à la construction dont nous étudions les restes¹. Il mesure 0^m325 : c'est la hauteur moyenne

1. Je me demande maintenant s'il ne faut pas lire Φερόνιος, quoique le nom Φερόμαχος soit plus connu.

des blocs inscrits qui ont été, depuis la fouille, replacés au-dessus de l'assise de fondation. Mais le Trésor lui-même pouvait avoir disparu de longs siècles avant qu'une de ses pierres ait été de nouveau employée dans une construction grossière. Il faut l'avouer, nous ne nous expliquons guère comment, dans ce carrefour des Trésors où se pressaient les monuments, on a pu laisser si longtemps un si bel emplacement vide, mais je crois bien que c'est encore là un fait que nous devons accepter.

Sur le plan de 1894 qui a été cité plus haut, cette construction porte le nom de : Trésor des Béotiens. T. Homolle, dans le *BCH* de cette année (XVIII, 187), notait que le même signe d'appareillage **T** se retrouvait sur quelques morceaux du Trésor de Sicyone et du « Trésor des Béotiens ». Puis, quand le Trésor des Thébains eut été fixé à sa vraie place, cette construction redevint anonyme. On s'était bien aperçu, quand on avait copié les noms propres qui suivent, que plusieurs se retrouvent dans l'index des *IG*, VII ; mais, sans parler des difficultés inextricables où entraînent les raisonnements fondés sur les noms propres, on se doutait que nous n'avions pas toutes les pierres inscrites de cette construction, et un calcul de proportion paraissait illusoire. Il est sans doute pénible de reconnaître son ignorance, mais affirmer l'existence en ce point d'un Trésor archaïque des Thébains, c'est hasarder une hypothèse qui ne s'appuie sur rien. On ne peut, en effet, accepter pour valable un argument comme celui-ci : les relations entre Thèbes et Delphes étaient trop anciennes pour que la première n'eût pas, avant Leuctres, offert un Trésor au dieu.

Je vais énumérer les noms propres¹ en commençant par les fondations de l'Est, pour suivre ensuite le mur Sud et finir par les pierres de la face Ouest. Mais auparavant il reste une dernière question à poser : que signifient ces noms ? Les uns sont gravés profondément, en lettres très grandes (pl. IX, 11), d'autres en lettres plus petites (pl. IX, 3, 6) ; pour d'autres, on s'est contenté d'effleurer le tuf (pl. IX, 9, 18). Il faut pourtant dire tout de suite que nous ne possédons pas là un principe de distinction assuré : les premiers n'ont pas été les seuls écrits par des lapicides de profession, tandis que les derniers seraient des graffiti, laissés par des fidèles ou des touristes désireux d'éterniser leur nom. Nous n'avons pas le droit de séparer deux groupes. Une fois les marques d'entrepreneurs, tantôt **T** et tantôt **A**, mises à part, nous n'avons qu'une série de noms au nominatif, gravés par des mains très diverses, mais qui très probablement l'ont été ailleurs qu'à Delphes.

M. Colin (*Fouilles*, III, 2, 179) a publié une série de noms écrits au génitif sur les blocs qui avaient formé les assises du Trésor d'Athènes. Le cas n'est pas le même ici et nous avons affaire à des inscriptions sûrement plus anciennes. Je crois que les hommes dont nous lisons les noms avaient offert chacun son bloc de tuf, offrande qui devait rester anonyme, puisque ces assises n'étaient pas vues et que d'ailleurs elles ne seraient pas restées sans revêtement de stuc et de peinture. On trouverait sans peine

1. Ils ont été « publiés » *Berl. Ph. Woch.*, 1911, p. 29-30 du tirage à part ; mais malgré le secours que pouvait offrir la planche IX de ce fascicule, donnée quelques semaines auparavant, il serait aisé de relever les erreurs, pour ne pas dire plus, de cette « publication ». — Ce que je tiens à dire, c'est que la copie de tous ces textes est due à T. Homolle et à J. Cœvre. M. Perdrizet en a aussi transcrit quelques-uns : sauf un, que j'indiquerai, je les ai tous revus. C'est à M. Replat que je dois les renseignements, contrôlés sur place, qui permettront de retrouver facilement les blocs dans la reconstruction partielle de ces fondations.

373.

Τεῖσανδρο[δας].

Mur Sud, extérieur, même assise, deuxième pierre.

Inv. n° 962, 9 nov. 1893 ; larg. 0^m83.Lettres (de droite à gauche) hautes et grêles, de 9 à 13^{em} (pl. IX, 18).

374.

Ανδρος.

On distingue à droite de l'Α une barre verticale, c'est comme un cadre rudimentaire que le graveur avait tracé pour limiter le champ où il écrivait, sûrement on n'a pas le droit de lire Ηνδρος.

Mur Sud, même assise, troisième pierre.

Inv. n° 961, même date ; larg. inc. 0^m70.Lettres larges et profondes, 6^{em} (pl. IX, 2).

375.

Βρόγυλος.

Nom connu en Béotie, mais qui n'est pas spécialement béotien. Cf. p. ex. en Arcadie Βρόγυλος, *IG*, V, 2, 500.

Mur Sud, même assise, cinquième pierre.

Inv. n° 960, même date ; larg. 0^m75.Lettres très larges, 5-8^{em} (pl. IX, 11).

376.

Σαφέβος.

Peut-être reconnaîtra-t-on dans le second élément de ce nom le mot βίος, vase à boire, que Solmsen a étudié, *Beitr. gr. Wortf.*, 65 et n. 2.

Mur Sud, même assise, huitième pierre.

Inv. n° 695, 23 juin 1893 ; larg. 0^m73.Lettres nettes et larges, de 3 à 5^{em} (pl. IX, 7).

377.

Διξις.

Cf. Διξις, naope corinthien du IV^e siècle.

Mur Sud, extérieur, deuxième assise, cinquième pierre.

Inv. n° 1571, juin 1894 ; larg. 0^m775, retrait en bas.Lettres profondément gravées, 3-4^{em} (pl. IX, 8).

378.

Συφος.

Peut-être est-on autorisé à lire Μυφος ?

Mur Sud, même assise, sixième pierre.

Inv. n° 1622, juillet 1894 ; larg. 0^m82.Lettres 5^{em} max. (pl. IX, 1).

379. $\Lambda\varphi\sigma\tau[\chi\chi]\chi\zeta.$

Mur Sud, même assise, septième pierre.
 Inv. n° 1625, juillet 1894 ; larg. 0^m845.
 Lettres de 6 à 8^{em}, la pierre éraflée au milieu du nom (pl. IX, 17).

380. $\Lambda\gamma\alpha\sigma:(\sigma)\theta\acute{e}\nu\epsilon\zeta.$

Mur Sud, même assise, huitième pierre.
 Inv. n° 1624, même date ; larg. 0^m84.
 Lettres les plus grandes 6^{em} (pl. IX, 6).

381. $\Sigma\acute{\chi}\mu\omega\zeta.$

Se retrouve par exemple dans les inscriptions du Didymeion (Haussoullier, p. 167). Le nom bœotien $\Sigma\acute{\chi}\mu\gamma\omega\zeta$ formé sur $\Sigma\acute{\chi}\mu\omega\zeta$: Wilhelm, *Jahreshefte*, XIV, 243.

Mur Ouest, intérieur, première assise, première pierre.
 Inv. n° 1620, même date ; larg. 0^m87.
 Lettres bien gravées 5-6^{em} (l'O seulement 2) (pl. IX, 15).

382. $\Pi\acute{\chi}\omega\chi\rho\pi\nu\epsilon\zeta.$

A droite de ce nom, un grand Α, signe d'appareillage.

Mur Ouest, intérieur, même assise, deuxième pierre.
 Inv. n° 1619, même date ; larg. 0^m86.
 Lettres de 3^{em}5 à 5^{em} (pl. IX, 13).

383. $\Lambda\gamma\iota\sigma\iota\alpha\zeta.$

Mur Ouest, intérieur, deuxième assise, deuxième pierre.
 Inv. n° 1570, juin 1894 ; larg. 0^m845.
 Lettres les plus grandes 4^{em} (pl. IX, 4).

384. $\Delta\acute{\chi}\cdot\Omega\omega\zeta.$

Mur Ouest, intérieur, troisième assise, deuxième pierre.
 Inv. n° 1628, juillet 1894 ; larg. 0^m86.
 Lettres (de dr. à gauche) les plus grandes 4^{em} (pl. IX, 3).

385. $\Sigma\chi\chi\varphi\acute{\iota}\tau\epsilon\zeta.$

Nom surtout arcadien : à Lousoi (*Jahreshefte*, IV, 65-67 = *JG*, V, 2, 389). — Cf. Buck, *IF*, XXV, 262.

Voici quelques pierres dont la place exacte ou le numéro d'inventaire n'ont pu être retrouvés :

Lettres les plus grandes 6^{em} (pl. IX, 5).

386.

Νεοζίζ.

Sur trois blocs, copie de T. Homolle :

387.

ΝΙΜΙ

388.

Γ ΕΠΙΓΕΙ

Lettres tracées assez superficiellement :

389.

ΕΜΕΙ Ε

Au-dessous, un grand Λ, signe d'appareillage.

Enfin, un bloc que je n'ai pu retrouver à la révision et que je donne d'après ma copie.

Inv. n° 1675, 2 juillet 1894, tombé en contre-bas de l'Hellénico. Larg. 0^m69.Lettres grasses et profondes, 5^{em} au moins.

390.

ΦΑΙΡΡΟΜ

Φαίδρος.

L'édifice auquel appartenaient les pierres qui viennent d'être énumérées est le dernier que l'on trouve entre l'entrée principale et le Trésor d'Athènes. Mais nous devons maintenant dresser le catalogue de toutes les inscriptions isolées qui ont été découvertes dans cette région ; il y faut joindre celles qui, sorties de terre en d'autres points, par exemple hors du sanctuaire, au coin Sud-Ouest, ou en bas de l'Hellénico, ou même sur la grande place devant l'entrée, sont regardées avec vraisemblance comme ayant été consacrées autrefois dans la partie inférieure du sanctuaire.

De même, on ne s'étonnera pas de ne pas rencontrer des textes trouvés dans cette région, mais qui, fragments de comptes ou de lettres impériales, ou affranchissements sur des pierres venant d'un mur polygonal, ont été rendus à leur ancien emplacement et paraîtront quand on arrivera à la terrasse du Temple.

Les inscriptions qui suivent sont groupées en quelques chapitres, d'étendue fort inégale :

Décrets de Delphes.

Décrets amphictioniques.

Lettres et décrets de villes étrangères.

Bases et dédicaces.

Offrandes diverses. Oracle. Morceaux sans signification précise.

Actes d'affranchissement.

DÉCRETS DE DELPHES

Inv. n° 2083 (coin en haut à dr.) + 1695. — Provenance de 2083 inconnue, le fragm. a été catalogué par l'éphorie dans l'hiver de 1894-95. — 1695 : 9 juillet 1894, près du mur du Téménos, à droite de l'entrée, en dedans.

Petite stèle en marbre blanc de Paros, moulurée et surmontée d'un appendice arrondi, sur lequel était, sans doute, peinte une palmette. Haul. conservée 0^m145, larg. compl. 0^m17.

Lettres *στοχηδόν* au début des lignes, un peu plus irrégulièrement disposées à mesure qu'on avance, d'un trait large, égal partout, le Σ et le Μ très ouverts, l'Ε aux trois branches presque égales et l'Ω en arche de pont comme on le trouvera encore dans les inscr. en lettres plus grandes de la seconde moitié du IV^e siècle. — 8-9^{mm} (l'Ο seulement 6-7). Interl. 5-6^{mm}. — Fig. 37.

Publié par T. Homolle, *BCH*, XXIII (1899), 511.



Fig. 37. — Texte 391.

391.

..... γει
 (Σε)[τιν]οντιωι
 οι Δ[ει]ροι
 εδωκαν
 5 προμηντ[η]ιν.
 ιτελισιν.
 απολιν.
 προδικιν.
 επιτημιν
 10 καθιπερ
 Δειροις κυροι
 και γενει
 ως ενεργεται
 εόντι Δειρον.
 15 Επι Θραξιον
 ισημονος.

L. 1. — Pour la première lettre visible, j'ai accepté un γ , donc un nom comme [$\Gamma\pi\pi\dot{\zeta}\gamma\zeta\gamma\omega$] : par exemple, mais je dois ajouter que nous n'avons que la partie droite de la lettre et qu'un K est parfaitement possible. Je serais même tenté de supposer qu'en combinant ce texte avec notre n° 506, nous avons ici le nom $\Phi\lambda[\sigma]z\omega$ du médecin de Sélinonte qui a consacré une statue et qui a été honoré par les Delphiens. La différence entre l'alphabet des deux textes s'expliquerait par le fait que l'un est une dédicace privée, rédigée par le Sicilien, l'autre un décret de Delphes. Pourtant je n'ose pas présenter cette hypothèse sans réserve, parce que je crois ce décret daté de quelques années trop haut et qu'il m'est impossible d'affirmer que vers 360-55 un Sélinonien se soit servi encore de $E = \gamma$.

Outre le médecin qui vient d'être rappelé, les textes ont transmis le nom de quelques habitants de Sélinonte qui sont venus à Delphes : au siècle précédent, Archédamos, fils de Pythéas, y est mort, et Eschylis a versé deux drachmes pour la reconstruction du temple en 363¹.

Les priviléges accordés ici n'ont rien d'exceptionnel, il faut noter seulement l'absence du titre de proxène, qui n'est probablement pas un oubli, et l'écriture $\pi\mu\mu\gamma\gamma\tau\eta\zeta$: on distingue encore, au bord de la cassure du fragm. 2083, le haut d'une des hastes verticales de l'H. Le lapicide tient à finir chaque ligne avec un mot. Il a peut-être écrit d'abord, l. 10-12, καθιπερ | Δειροις | και γενει, puis il s'est aperçu que ces mots étaient amphibologiques et il a ajouté, l. 11, κυροι qui est sûrement de la même main que le reste. Le tour, dans l'ensemble, avec le nom et l'éthnique du personnage honoré (sans patronymique) en tête, οι Δειροι ensuite, la formule des l. 13-14, le nom de l'archonte à la fin (sans bouleuses), a quelque chose d'archaïque. L'écriture, tout en interdisant de remonter jusqu'au cippe des Labyades, ne contredit pas cette première impression.

1. L'épitaphe d'Archédamos est publiée *Sitzungsber. Berl. Akad.*, 1887, 705 ; fac-similé dans *Beitr. z. Topogr. v. Delphi*, pl. XIV, 45. — *Aἰσχύλιος Σείρουστος*, *BCH*, XXVII, 15, 1, 46.

T. Homolle a bien vu que le nom de l'archonte est fort important. Ce nom ne semble pas reparaître dans l'onomaistique delphique, et il doit être mis en rapport avec la famille des Thrakides qui, comme le raconte Diodore (XVI, 24, 3), tentèrent de s'opposer à la mainmise de Philomélos sur le sanctuaire et furent exterminés par lui. On est donc contraint de placer ce texte avant 356 ; faut-il s'éloigner beaucoup de cette date et aller jusqu'aux environs de 370 ? Le rapprochement que j'ai proposé plus haut avec la base du médecin sélinontin (n° 506) y gagnerait sans doute en vraisemblance ; mais, avec toutes les restrictions que comportent les jugements fondés sur l'écriture, je suis obligé de dire que la comparaison avec d'autres textes delphiques engage à s'écartez le moins possible du milieu du IV^e siècle. Le texte ci-dessous, n° 394, est daté d'Aithiadas, qui est très probablement un des archontes de la guerre sacrée : à première vue, il fait l'effet d'une inscription plus ancienne ; avec quelques différences, on le croirait presque contemporain du cippe des Labyades. Or, la même année, a été gravé, en lettres un peu plus grandes, un décret pour un Tarentin (*GDI*, 2718), qui paraît beaucoup plus récent¹. Encore une fois, les affirmations tranchantes sont dangereuses, mais j'hésite à remonter au-delà de 360.

Inv. n° 4013. — 7 septembre 1896, au pied de l'Hellénico, en contre-bas des Epigones.
Stèle de calcaire gris, à bandeau mouluré (peut-être restes d'un fronton au-dessus), cassée en bas.
Haut. sous la moulure 0^m27, larg. de 0^m32 à 0^m33, ép. 0^m062 à droite, 0^m073 à gauche.
Στοιχηδόν, lignes inégales de 17 à 20 lettres ; lettres, Ξ, d'un trait net 11-12^{mm} ; interl. 6^{mm}.
Publié par P. Perdrizet, *BCH*, XX (1896), 467 ; XXIII (1899), 349. — J. Bannack, *GDI*, 2743. — A. Hoeck, *Hermes*, 1898, 626. — P. Foucart, *Mém. Acad. Inscr.*, 1909, 106.

392.

Θεός . Τογ[α] ράγοθαι . Διλ-
ροι εδωκκα ιστάσαι. Ποσε[:] -
δωνίοι. Μηδίσται. Τήρει,
Κερσεβλέπτου παισι
5 Θραξ[:] κύποις καὶ εγγό-
νοις προξενίχυ, προμην-
τείχυ, προεδρίχυ, προδ[:] -
κίχυ ποτὶ Δελφούς. ἀτελε-
ικα πάντων καὶ τὰ οὐλα
10 πάντα καθάπερ τοῖς ἄλ-
ιοις προξένοις καὶ εὐερ-
γέταις . "Αρχοντος Αριστο-
[ξεν]ου. Θουλευόντων Καλ-
[λιεράτ]ευς. Εὐρράντ[ου],
[Μαρμάλου.]

L'éditeur de ce texte et la plupart de ceux qui s'en sont occupés depuis ont reconnu dans les personnages honorés les enfants de Kerseblepte, roi des Odryses, qui régna de 359 à 341. P. Foucart seul a mis en doute cette identité : parce qu'il donnait un sens beaucoup trop strict, me semble-t-il, à quelques mots de Démosthène (XXIII, 163), il a pensé

1. Ce texte est reproduit ci-dessous, dans le commentaire du n° 394.

que, si ce décret était maintenu en 356-5 av. J.-C., il ne nous apprenait rien sur la famille du successeur de Cotys. Or, parmi les archontats que nous ont fait connaître les comptes, celui d'Aristoxenos est un des plus sûrement datés¹, 356-5. D'autre part, nous avons *BCH*, XX (1896), 198, l. 9 et suiv., les noms des trois bouleutes pour la session d'automne. Le texte 392 où les bouleutes sont différents est donc du printemps de 355 av. J.-C.

Inv. n° 1152. — Mars 1894, sur la Voie sacrée en contre-bas du Trésor d'Athènes.

Fragment d'une stèle en marbre, il ne reste que les noms de deux bouleutes. Haut. 0^m19, larg. 0^m18, ép. 0^m05 à gauche, 0^m06 à droite.

Il ne semble pas que le texte ait été gravé régulièrement *στοργήδον*. Lettres un peu plus épaisses que dans le texte précédent, 8-10^{mm}.

Publié par P. Perdrizet, *BCH*, XXIII (1899), 349.

393.

[*σούλευ-*
[*όντων Καλλικρά-*]
[*πευξ.] Μεμαζίου.*
[*Ε]υρρίκητον.*

Fin de décret, du même semestre que le texte précédent, 355 av. J.-C.

Inv. n° 2475. — 18 mai 1895, dans un mur à l'Ouest du témenos, entre la porte A' et la maison 291 Converv.

Cippe de marbre blanc teinté de bleu, complet à droite, probablement aussi en haut. Au-dessous du texte, vide d'au moins 0^m088. On a remployé cette pierre, en faisant sauter à gauche à peu près parallèlement au bord une tranche d'au moins quatre lettres. Je ne suis pas sûr que la l. 1 soit réellement la première. La tranche latérale droite est aplatie, deux trous y sont forés, celui du haut à 0^m035 du bord supérieur, celui du bas à 0^m06 du bord inférieur. Haut. 0^m535, larg. inc. 0^m15, ép. 0^m10.

Lettres *στοργήδον*, assez archaïques d'aspect, surtout l'Y très ouvert, le N, le Σ, l'Α assez petit, mais l'E a déjà la branche médiane plus courte ; gravure large, le trait partout égal ; la hache transversale de l'A est tracée si bas qu'on peut confondre parfois avec Δ. — Interl. 4^{mm}. — Fig. 38.

Copie de G. Colin.

La restitution de ce texte étrange (p. 229), et que je ne peux pas expliquer entièrement, a du moins une base sûre. Les l. 20-25, où sont mentionnés quelques-uns des priviléges que les Delphiens accordent, ne peuvent être complétées que de la manière suivante :

20 ζ: ζζ: πζο-
[*εδε*] ζη ζη ζη
[*εσσι*] η, ζζ: ζτελ-
[*ε:ζη τ]* ζη ζη
[*ζζ: ε*] π: πμζη ζ-
25 [*ζθζπε*] ε Δελφοι-
[*ζ*].

1. T. Homolle, *BCH*, XXII (1898), 608 ; E. Bourguet, *ibid.*, XXVII (1903), 20 et 23 ; *Adm. fin.*, p. 10. — M. v. Premerstein, *Ath. Mitt.*, 1910, 266, accepte que les bénéficiaires du décret soient les fils du roi mais il garde pour Aristoxenos la date de 351-0.

Dans les lignes précédentes, il manque donc quatre lettres à gauche. On reconnaît, l. 10, la divinité à qui un autre texte de Delphes, antérieur au nôtre, donne son vrai nom qu'elle a d'ailleurs déjà chez Hérodote : on lit sur le cippe des Labyades (D, 35-

36 ; cf. *Rev. ét. gr.*, 1913, 107) τάρη

ΑΝΙ	Ιπσονίζω δάρητας ; ici, en combinant
ΟΔΥ	les l. 9-10 avec les l. 12-13, on obtient :
ΑΟΝΙ	
ΛΙΡΙ	10 [v̄ iρ] Η[ιπσονίζω] [τ̄]-
γέαν	[θεο]γ̄
ΝΕΑΙΑ	
ΤΕΡΙΞ	
ΛΩΝΑΣ	
ΑΝΙΑΡΗ	
10 ΠΟΝΑΙΑΝ	
ΝΚΑΙΤΩΙΑ	
ΠΙΩΙΑΡΗ	
ΕΛΕΟΝΕΝΟ	
ΔΙΔΟΜΕΝΑ	
15 ΕΟΙΤΟΔΑΜ	
ΙΞΥΝΤΟΙΣ	
ΙΞΙΕΡΦΙΟ	
ΔΟΜΕΝΤΑΥ	
ΙΞΕΝΙΑΔΑ	
20 ΑΙΚΑΙΡΡΟ	
ΑΝΕΝΑΓλΝ	
ΝΚΑΙΑΤΕΛ	
λνοσιλν	
γιτιμάνκ	
25 -ΡΔΕΛΦΟΙ	
ΘΙΑΔΑΑΡ	
ΟΣ	

Il est assez vraisemblable, puisque la même formule revient à peu de distance, que la seconde fois aussi on retrouve un nom de divinité : on acceptera sans peine, l. 11-13 :

ζζ: τεο: Λ-
[σχιζ]πιοι ιξρή-
[ιον τ]ελεον¹.

Il s'agit encore de victimes l. 17 : le mot est écrit avec un Ε cette fois, et sans doute s'étonnera-t-on de trouver le même mot sous ses deux formes dans un même texte (*ιαρητον* dans l'inscr. des Labyades). Le passage de la forme gardée par le grec de l'Ouest à celle de l' « achéen » ionien a été facilité ici par une erreur du lapicide ; il avait d'abord gravé ΙΗ en anticipant sur l'Η qui devait suivre le Ρ, et il était plus aisément de corriger l'Η en Ε qu'en Α. On ne refusera pas, je pense, de lire l. 16-18 :

σιν τεο:
[χιζ]ιοι ιερηο-
[ιον δ:]δερεν...

C'est là, avec la date approximative, tout ce que je suis en mesure de garantir pour ce texte. Ce qui suit n'est qu'une accumulation d'hypothèses, et je sais qu'elles n'ont pas une explication certaine.

Si vraiment la dernière lettre visible de la l. 8 est un Κ, cette ligne et la suivante peuvent admettre ce complément :

1. Dans le passage cité de l'inscr. des Labyades, on a le même changement de construction : τάρη Ηπσονίζω δάρητας και τάρη Λυκίστοι δάρητας.



Fig. 38. — Texte 394.

[π]-
[ον ζλ]λων Ἀσκ[λα]-
[π:ζδ]ζν¹

Les personnages que les Delphiens ont honorés, et à qui ils ont donné les priviléges énumérés à la fin, seraient donc des médecins. Ils étaient au moins deux, me semble-t-il, d'après les quelques lettres qui subsistent aux premières lignes : on entrevoit des restes de noms propres ('Οἰο[ντιγο], 'Οἰο[γπιάδο] ? l. 2, [X](z):ρ[δ], [X](z):ρ[ππω] ? l. 4²) et d'éthniques ([Λον]ζων, [X]ζων l. 3 ; la restitution [Μεγ]ζων, plus séduisante s'il s'agit de médecins, est sans doute à écarter ; l. 5 [Ν]υσζω? ?). A la ligne 6, nous n'avons pas assez de place pour la formule [ζύτοις ζζι γε]νεζ. Si on pense pourtant que γενεζ est le mot attendu, γενεζ z[ύτο]ν γ] ne conviendrait guère : de plus, cette dernière restitution a l'inconvénient de laisser trois lettres vides devant le groupe ΠΕΡΙΣ que naturellement on complète τζ] περισ[σζ.

Si l'on coupe autrement les lettres de la l. 6, on obtient νέζ [α]ρήζ, et il reste encore trois places vides devant ΠΕΡΙΣ, mais alors on peut joindre par ζζι deux qualifications³ :

.... νέζ [α]ρήζ-
[ζ ζζι] περισ[σζ τ]-
[ον ζλ]λων Ἀσκ[λα]-
[π:ζδ]ζν.

Aux l. 14-16, je crois que l'on peut couper et compléter ainsi :

.... διδόμεν τζ-
[τι δ]έο:το δημ-
[στιζ]:

et que le même verbe se retrouve l. 18 : [..δ:]δόμεν τζν[τζ επ]: ζένιτζ.. Mais, avant d'aller plus loin, je dois reconnaître que la construction de l'ensemble ne m'apparaît pas clairement : la formule habituelle, Δελφοι ζδωζζν — — avec la suite des priviléges, n'a pas son emploi ici, puisque nous trouvons, semble-t-il, deux fois le verbe à l'infinitif. Du moment que l'archonte est nommé à la fin du texte (l. 26-27), ce décret commence sans doute par ζδοζε τζ: πολει, ou ζδε Δελφοις, ou une formule analogue que je

1. On trouvera plus loin (n° 506) la dédicace d'un Sélénontin qui a ajouté après son ethnique : Ἀσκληπιάδος. On oublierait combien les mots-formules vieillissent vite si on donnait toujours à ce nom son sens premier et de dignité éminente. Comme R. Pohl, *de Graec. med. publ.*, 12, l'a bien vu, il est déjà assez affaibli chez Théognis. Platon l'emploie plusieurs fois avec une légère ironie, comme *Rép.*, III, 305 d : τούς κορψούς Ἀσκληπιάδας. Ici, comme sur la base du Sélénontin, il n'y a (est-il nécessaire de le dire ?) aucune ironie, et ce n'est pas simplement un terme noble pour *ιατρός* : le sacrifice à Asclépios, si on accepte les restitutions proposées plus haut, doit être le premier devoir des Asclépiades.

2. J'aurais pu écrire l'un ou l'autre de ces noms au génitif ; si les personnages honorés sont au nombre de deux, la place est suffisante pour que leur patronymique ait été indiqué.

3. On pourrait penser à ζνεζ l. 6, mais s'il faut chercher quelque part une indication numérique, j'aimerais mieux ζδο au lieu de ζζι, l. 7.

ne retrouve pas dans les premières lettres qui subsistent sur la pierre¹. De plus, les victimes énumérées l. 9-13 doivent-elles être offertes par les personnages en faveur de qui le décret a été voté, comme il semble naturel, ou bien à leur place par la ville ? Les mots des l. 22-23 *ἰπέλειται τῷν ὄσιον* se rapportent-ils à ces sacrifices, des frais desquels ils seraient dispensés ? On pourrait comparer *GDI*, 2615, où Philistion, moyennant l'*ἀπέλειται γοργίνις καὶ τῷ ιατροῖς*, donne décharge à la ville des représailles qu'il pouvait faire valoir contre elle².

Puisque j'ai commencé à exposer des hypothèses qui n'ont sans doute que peu de solidité, j'ajouterais encore que le groupe de lettres **ENO**, fin l. 13, est malaisé à compléter : j'écarte les formes *ἴθ...* = *ἴη...*, et je renonce aussi à un verbe comme *ἴθ[ό]νται* qui pourrait être une détermination de *διδόμεν* ; *εἰσθῶ*, autant que je puisse l'affirmer, ne se trouve nulle part. Aurions-nous ici une indication locale, qu'il n'était pas nécessaire de donner au sujet de la divinité nommée auparavant, puisque son nom même **HPOYIZ** l'implique avec précision ? Au IV^e siècle, Asclépios était-il honoré dans un téménos distinct, à Thyiai, c'est-à-dire à l'Ouest du sanctuaire d'Apollon³, avant que son culte eût été, comme on le verra dans un fascicule prochain, transporté dans ce sanctuaire même, au N.-O. du Trésor d'Athènes ? On comprendra que je propose avec beaucoup de réserve un complément que je ne peux pas prouver, j'ai hâte d'arriver à ce qui, du moins, me paraît à peu près assuré dans ce texte, je veux dire sa date, et je ne donne qu'en hésitant la transcription suivante⁴ :

394.

....AN/
ΟΛΥ....
ΑΟΝΙ....
ΑΙΠΙ
 5ΥΣΑΝΙ....
νέα [εῖται]-
 [κ δύο] περισσάται τι-

1. C'est ce qui peut faire aussi envisager l'hypothèse que nous n'avons que le reste d'une seconde colonne. Les personnages, à qui Delphes accorde prôdrie et atélie, auraient été nommés dans la première : il serait possible qu'il n'y en eût qu'un, on restituerait ici l. 18-20 : *διδόμεν ταῦτα εἰπέλειται Δαμοῖται*. Alors dans les premières lignes de la seconde colonne on serait autorisé à reconnaître des noms de divinités et de demi-dieux : *Οἶκοι μπιοι*, peut-être le pluriel *Οἶκοι μπιοις*. *Μαχάοι*, puis les quatre lettres **AIP** — quoique le nom soit toujours **Ησδαλειταις** — inviteraient à retrouver ici ce fils d'Asclépios. — Je ne laisse subsister cette note que pour prouver que j'ai perdu l'espoir d'expliquer ce texte.

2. C'est l'explication très nette que donne Haussoullier (*Traité entre Delphes et Pellana*, 107, n. 1) de ce texte (gauchement rédigé). — Je ne crois pas qu'on puisse prendre ici *τῷν ἔστων* dans le sens où Aristote (*Αθ. πελ.*, XLII, 6) l'oppose à *ἴσοι* ; mais je ne crois pas non plus que l'*ἰπέλειται τῷν ὄσιον* implique forcément que les bénéficiaires du décret aient été dispensés des sacrifices énumérés auparavant : ils auraient pu en être dispensés, et avoir d'autre part à payer les *ὄσια*.

3. Sur l'emplacement de ce quartier inhabité au V^e et au IV^e siècle, où s'est élevé l'autel des Vents (Hérodote, VII, 178), le même endroit qu'Eschine appelle *Θύσται* (III, 122) et qui, à l'époque impériale, était nommé Pylaea, mais dont le nom habituel pour le IV^e siècle à Delphes est *Θυσια*, voir *Mélanges Perrot* (1903), 25-29.

4. La répétition des deux *διδόμεν* sans liaison est presque inacceptable, le premier n'a-t-il pas été mal coupé, ne faudrait-il pas construire *διδόμενα* se rapportant aux *ἴσοις* antérieurement énumérés ? La restitution des l. 15-16 et aussi de la l. 20 ne me paraît pas satisfaisante. Nous sommes sûrs que l. 20 l'*τι* de *ἴπι* était élidé devant *Αἰθαῦσα*. N'en serait-il pas de même, l. 18, pour l'*τι* de *τις*, les deux *διδόμεν* (si on admet les deux infinitifs) réunis par cette particule ? *Διδόμεν ταῦτα* est tout à fait invraisemblable.

[$\sigma\eta\ \bar{\alpha}\eta$] [$\sigma\eta\ \bar{\alpha}\eta$] [$\Lambda\sigma(z)\bar{z}z$]-
 [$\pi\bar{z}\delta\bar{z}$] [$\bar{z}\eta$, $\bar{i}\bar{z}\bar{\sigma}\eta$] [\bar{z}]-
 10 [$\eta\ \bar{\epsilon}\eta\ \bar{H}$] [$\bar{\sigma}\eta\bar{z}\bar{z}\eta$] [\bar{z}]-
 [$\bar{\epsilon}\bar{L}\bar{E}\bar{O}$] [$\bar{v}\bar{z}\bar{z}\bar{z}$] [$\bar{\tau}\bar{\theta}\bar{\eta}$] [Λ]-
 [$\bar{\sigma}\bar{z}\bar{z}$] [$\bar{\pi}\bar{\theta}\bar{\eta}$] [$\bar{i}\bar{z}\bar{\rho}\bar{z}$]-
 [$\bar{\sigma}\bar{v}\bar{z}$] [$\bar{\epsilon}\bar{L}\bar{E}\bar{O}$] [$\bar{\eta}\bar{v}$ ($\bar{\theta}$)-]
 [$\bar{v}\bar{z}\bar{z}$] [$\bar{\delta}\bar{\delta}\bar{\rho}\bar{m}\bar{e}\bar{v}$ \bar{z}]-
 15 [$\bar{t}\ \bar{\tau}\ \bar{\delta}$] [$\bar{\delta}\bar{\rho}\bar{m}\bar{e}\bar{v}$ \bar{z}]-
 [$\bar{o}\bar{v}\bar{z}$] [$\bar{\sigma}\bar{v}\bar{v}$ $\bar{t}\bar{v}\bar{v}$]-
 [$\bar{z}\bar{L}\bar{L}\bar{O}$] [$\bar{z}\bar{i}\bar{s}\bar{p}\bar{r}\bar{h}\bar{o}$ -]
 [$\bar{z}\ \bar{\cdot}\ \bar{\delta}\bar{\eta}$] [$\bar{\delta}\bar{\delta}\bar{m}\bar{e}\bar{v}$ \bar{z}]-
 [$\bar{z}\bar{z}\ \bar{\bar{z}}$] [$\bar{z}\bar{e}\bar{n}\bar{v}\bar{z}$ $\bar{\delta}\bar{z}$]-
 20 [$\bar{\mu}\bar{o}\bar{s}\bar{i}$] [$\bar{z}\bar{z}\bar{z}$] [$\bar{\pi}\bar{\rho}\bar{o}$]-
 [$\bar{\epsilon}\bar{\delta}\bar{\delta}\bar{\eta}$] [$\bar{z}\bar{v}\bar{v}$ $\bar{\epsilon}\bar{v}$ $\bar{z}\bar{v}\bar{v}\bar{v}$]-
 [$\bar{e}\bar{o}\bar{s}\bar{i}$] [$\bar{z}\bar{z}\bar{z}$] [$\bar{\chi}\bar{v}\bar{v}\bar{v}$]-
 [$\bar{e}\bar{z}\bar{v}\bar{v}$] [$\bar{\sigma}\bar{v}\bar{v}$ $\bar{\delta}\bar{v}\bar{v}\bar{v}$]-
 [$\bar{z}\bar{z}\bar{z}\ \bar{\bar{v}}$] [$\bar{\pi}\bar{\tau}\bar{\mu}\bar{v}\bar{z}\bar{v}$ \bar{z}]-
 25 [$\bar{z}\bar{0}\bar{z}\bar{\pi}\bar{v}\bar{z}$] [$\Delta\bar{\delta}\bar{\rho}\bar{o}\bar{v}$]-
 [$\bar{z}\ \bar{\bar{v}}\ \bar{\bar{v}}$] [$\bar{\Lambda}\ \bar{\bar{v}}\ \bar{\bar{v}}\ \bar{\bar{v}}\ \bar{\bar{v}}\ \bar{\bar{v}}$ $\bar{\delta}\bar{z}\bar{z}\bar{z}\bar{z}\bar{z}$]-
 [$\bar{\gamma}\bar{o}\bar{v}\bar{v}$] [$\bar{o}\bar{v}$].

Puisque nous sommes sûrs maintenant qu'à la l. 26 il manque cinq lettres, la première est le ξ final de Δελφοι [ξ], ensuite la restitution επ̄ Λιθοδεζ doit être tenue, me semble-t-il, pour certaine : ζηγοντας termine le texte, et nous sommes forcés d'admettre ou bien que le lapicide a espacé davantage les premières lettres de la l. 27, ou plutôt qu'arrivant à la fin de l'inscription, il a commencé la ligne avec une lettre en retrait, pour que le dernier mot fût presque au milieu de la ligne : nous retrouverons plus tard un souci de symétrie tout semblable (n° 454).

Quant à l'archonte, il est bien connu. On ne peut, en effet, séparer notre texte d'un décret publié depuis longtemps (*GDI*, 2718), dont je propose, d'après les copies de L. Couve et de G. Colin, la restitution suivante :

Inv. n° 801 = n° 3723. — Retrouvé le 22 juillet 1893, catalogué une seconde fois par l'éphorie le 21 mai 1895. — Coin S.-E. du mur polygonal en dedans.

Pierre détachée du mur des Tarentins (*Rev. él. gr.*, 1912, 15-16). Calc. gris-rose. On a taillé la pierre à gauche en pan coupé pour un remplacement, on a effacé une lettre à la dernière ligne et creusé au-dessous du second Θ de Ηθοιος un trou de scellement rectangulaire. Hant. 0^m495, larg. inc. 0^m78, face antérieure 0^m54, ép. 0^m535. Le texte commence à 6^{em} du bord haut.

Lettres στοιχοδεζ, d'une gravure ferme, l'Α ouvert en bas, 13-19mm ; dans Ηθοιος, le premier Θ a 17mm ; le second, 13. Interl. 5-10mm.

Publié par Conze et Michaelis, *Annali dell'Instituto di Corrisp. arch.*, XXXIII (1861), 72 ; J. Baumack, *GDI*, 2718.

[Δ ε λ ρ ο ε ι δ ο z z] ν Δ z ε z λ z w ε
 [T z ρ z ν τ ε θ ο ε] ε δ ε ρ γ ε τ z ε Δ
 [ε λ ρ ο ν π ρ ο ρ z] ν τ γ ε z ν z τ ε λ

La restitution de la l. 2 a été proposée, *Rev. él. gr.*, 1912, 16, pour des raisons que je continue à croire valables. Remarquons en passant que la proxénie n'est pas plus accordée ici que dans les n°s 391 et 394. T. Homolle (*BCH*, XXIII, 530) avait eu raison de noter que, à la fin de la l. 5, c'est un Λ que l'on voit très nettement sur la pierre, mais personne, je pense, ne refusera d'admettre une négligence de gravure : la barre transversale a été omise ; βουλευόντων obligatoire l. 6 ne laisse qu'une place libre au début, c'est l'z final du nom de l'archonte : Αθέδαξ-Αιθέδαξ, doublet aussi ordinaire qu'Αγιά-Αγιάς, Δεξιά-Δεξιάς, etc. Ligne 7, un troisième décret intervient, aussi étrange dans sa rédaction que notre n° 394. Il a été publié par T. Homolle, *ibid.*, 526 et suiv., qui était arrivé à la restitution suivante, l. 6-8 :

Si on veut bien remarquer que Aïθáz̥ correspond à la lacune 1, 6 et que 1, 8 le nom du second bouleute compte dix lettres au génitif, on acceptera sans doute que les deux textes qui viennent d'être rappelés soient attribués à un même semestre de l'archontat d'Aithidas-Aithiadas¹.

Il vaut la peine d'insister sur le fait que les trois décrets gravés sous cet archontat semblent, si on s'en tient à l'écriture seule, séparés dans le temps par plus d'un demi-siècle : le texte n° 394 de beaucoup le plus archaïque, rappelant le cippe des Labyades ; le décret pour Daialcos pourrait être rapporté sans hésitation au milieu du IV^e siècle ; enfin le décret publié par Homolle, « d'une gravure soignée, mais un peu lourde, l'extrémité des lettres érasée », lui a rappelé le décret pour les Thouriens rendu sous Thébagoras (344-3), mais celui-ci est beaucoup plus élégant, et Homolle lui-même conclut : « ces divers monuments semblent appartenir à la fin du IV^e siècle² ». Il me semble toujours probable, comme je l'ai proposé en 1905 (*Adm. fin.*, 10), que l'archontat d'Aithidas date de l'une des années vides de la guerre sacrée, de 351 à 346.

1. Les noms de Delphiens comptant dix lettres au gén. et terminés en ..., ιδος ne sont pas très fréquents. J'avais pensé à Αργεραχιδος, qui conviendrait d'autant mieux ici qu'il est boulente sous Nicom, printemps 353 (*BCH*, XX, 200, l. 38), mais la restitution est impossible, parce que devant ΙΔΑ la fin d'une haste droite est très nettement visible, comme l'indique déjà l'excellente copie de Conze et Michaelis : Εργανιδα, Ληρωνιδα sont trop courts. Quant à Εβδοιδα dont le nom restitué remplit la lacune l. 7, il a été boulente sous Charixenos (*BCH*, XX, 205, l. 23). — Αλεξιδος est un Delphien nommé dans un texte de Calymna (*GDI*, 3567 — Michel, 422) que l'on attribue au III^e siècle.

2. Le texte publié par Homolle, *ibid.*, 519, sans nom d'archonte, avec Ηίσθιος, Φίλ., et Αυτοκίτη comme bouleutes, appartient naturellement à un autre archontat. — L'écriture si dissemblable des trois textes rapportés plus haut à l'archontat d'Aithidas a du moins un trait commun, qui est sans doute un effet du hasard : dans notre n° 394, le Δ se confond avec l'Α ; dans le texte publié par Homolle, le nom de Ἀλεξανδρός est écrit avec un Δ refait sur un Α ; dans le texte *GDI*, 2718, Conze et Michaelis avaient déjà transcrit exactement Α qui est sur la pierre au lieu du Δ de Αἰθί(δ)ος.

Inv. n°s 3075 (en haut) et 4761. — 3075, oct. 1895, dans une tranchée à l'Ouest du témenos : fragm. d'une stèle en marbre, haut. 0^m09, larg. 0^m158, ép. 0^m038, très belles lettres *στογγόν* de 11^{mm}, interl. 5-6^{mm}, publié par T. Homolle, *BGH*, XXIII (1899), 375 ; cf. B. Haussoullier, *Traité entre Delphes et Pellana*, 167.

4761 est sûrement un fragment de la même stèle, mais qu'il est impossible de raccorder au précédent, il manque plusieurs lignes. Trouvé en août 1912 par G. Blum près du mur O. du témenos, en dehors, par conséquent tout près de l'endroit où a été découvert 3075 ; haut. 0^m18, larg. 0^m16, ép. 0^m04.

Mêmes lettres *στογγόν* d'un trait ferme et élégant, l'**Α** a encore la courbe très légèrement ovale, mais il tend à la forme ouverte en bas (iv^e s., deuxième moitié), le **Φ** à boucle ovale et le **Σ** très ouvert, mais c'est surtout le **Ξ** qui doit être noté, sans barre verticale (cf. *BGH*, XXVII, 12).

Vide au-dessous du texte, au moins 0^m.13.

395.

.....
 οι Ηελλαζη-
 [ε]: Δελφοι
 Εδωλαζη πε-
 ευαντον(α-
 5 (ν), ς[τ]-[τε:χ]-
 [ν ευαντον ν]-
 [ςτε τε ν ν]-
 [ρον, Αργον]
 [τος; Α [ν τ] ς ν -
 10 δέρον . βοοι-
 ευαντον [Α]-
 νεξανδρι-
 δς, Αιγυλος.

Les relations entre Delphes et Pellana, dont nous retrouverons ci-dessous d'assez nombreux témoignages¹, ont été étudiées, depuis le livre cité de B. Haussoullier, par P. de La Coste-Messelière qui a identifié l'offrande archaïque des Pellanéens : *BGH*, XLIX (1925), 61-74.

L'archontat d'Antandros est nouveau. Pour le iv^e siècle, on connaît déjà son nom que porte le père d'un bouleute sous Menaichmos (env. 322 av. J.-C.). Au siècle suivant, c'est le nom d'un bouleute sous Damochares (env. 270-260, cf. Colin, *Fouilles*, III, 2, n° 190) qui est sans doute le petit-fils du notre.

Le nom d'Aigylos, bouleute sous Aristoxenos (356-5)², apparaît, pour une période plus récente, dans les comptes de fermages et locations de biens confisqués³. Agylos a sûrement été banni après 346 (sans doute pour avoir été du parti des Phocidiens), son domaine est loué à Thessalos encore quinze ans après. On est donc amené, par l'indication que fournissent ces deux noms, et à laquelle peut s'ajouter maintenant l'impression que

1. On peut rappeler dès à présent que, très probablement pour l'année de Dion (336-5), nous voyons un Ηελλαζη dans les fragments de listes de souscriptions qui nous restent : *BGH*, XXVII, 31, 1, 19.

2. Imprimé par erreur Αργυλος, *BGH*, XX, 198, 1, 5 et 10, mais corrigé par T. Homolle, *ibid.*, XXV, 118, 1, 12.

3. Publié par T. Homolle, *BGH*, XXV, 105-142 ; cf. *Klio*, VI, 115.

donne la gravure, à insérer l'archontat nouveau dans le vide qui correspond à la seconde partie de la guerre sacrée (351-346), entre Theuncharis et Damoxenos.

La forme περιαγγείων, qu'on a vue n° 391, ne permet nullement de fixer la date. On trouve, sans parler des exemples que présente le cippe des Labyades (περιάδης, ἵππος), ιερής dans la loi amphictionique de 380 et dans le décret 394. La proxénie n'est pas plus mentionnée ici que dans les décrets 391 et 394.

Enfin, le nom d'Anaxandridas, qu'on connaît surtout, à Delphes, dans les siècles suivants, est maintenant attesté dès le milieu du IV^e.

Inv. n°s 3212 à g. + 2451 ; 28 oct. et 16 mai 1895, entre le Trésor d'Athènes et le mur O. du témiénos.

Deux morceaux d'une petite stèle à fronton, en marbre blanc, complète à droite. Haut. (avec moulure) 0^m19, larg. 0^m165, ép. 0^m04.

Lettres στοιχείων, 7^{mm}; interl. 5^{mm}.

Publié par P. Perdrizet, *BCH*, XXI (1897), 106 (J. Baumeck, *GDI*, 2761).

396.

[Θεό]ς . Το[μη] .
Δι[λέστερο]ς : εδωκεν Θεοδόξω[ν]
.... δίκαιος Λ[ε]θούσιο[ν]
[ιππο] Θρ[ι]ζοντες π[ε]ριζε[ν]ια[ν].
ἢ [προμη[ν]τες], [προδο[ν]τες],
[ιππο] θλε[ν]τες, προδο[ν]τες, θε-
[εριδοντες], θε[ν]τες, ζ[ε]λε[ν]τες, ζ[ε]λε[ν]τες
[ει]τε[ν]

La vraie lecture de la l. 4 a été indiquée *BCH* XXIII (1899), 355 n. — De ce qu'un personnage de la même ville de la Chalcidique est appelé dans un autre décret (ci-dessus n° 186, p. 105 n.) Μαζαδόν, P. Perdrizet a conclu que le texte ci-dessus, où l'ethnique est simplement accompagné d'une mention géographique ιππο Θριζοντες, était antérieur à l'annexion macédonienne (347).

La forme des lettres, partout également larges et grasses, petites et profondes, confirme ce raisonnement.

IV^e siècle, fin de la première moitié.

Inv. n° 58. — 17 avril 1893, dans la tranchée par laquelle on est arrivé au Trésor d'Athènes. Fragm. de stèle de marbre blanc, complet à gauche. Haut. 0^m15, larg. 0^m135, ép. 0^m04. Vide au-dessous de la dernière ligne.

Lettres non στοιχείων 10^{mm}. Interl. 8^{mm}.

Publié par E. Bourguet, *BCH*, XXIII (1899), 487.

397.

[ιππο] οι[ει]τε[ν] π[ε]ριζε[ν]
[ει]πο[ν] ιππο[ν] ιππο[ν]
Δι[λέστερο]ς . Λ[ε]θούσιο[ν]
Κ[ε]ι[ε]ω[ν] ο[ν] ζ[ε]λε[ν]ο[ν]-
ἢ [τ]ον Λο[ν] ζ[ε]λε[ν]ο[ν] ?, — -]
δ[ε]λ, ι[ε]ρο[ν] ?

Le premier bouleute peut tout aussi bien être Λύσοντος et le troisième Τιμίονος ; pour le second, on peut penser à Σωζόντος ou à Κρατητος, connus par des textes contemporains (comptes).

343-2 av. J.-G.

Inv. nos 2630 (en haut) + 1201. — 1201, avril 1894, sur la voie sacrée, au-dessous du Trésor de Siphnos ; 2630, 21 juin 1895, sous la maison d'école (503 Convert).

Stèle à fronton en marbre blanc, il manque un morceau en bas à droite. Haut. complète 0^m605 (préparée en bas pour l'encastrement). Larg. sous la moulure 0^m282, en bas sûrement plus de 0^m30, ép. 0^m06-07.

Lettres non *στοιχηδόν*, Ξ-Π, du même trait, avec un peu moins de fermeté, que les comptes d'Aristonymos, 12-13^{mm}. Interl. 5-8^{mm}.

Copie de G. Colin.

La partie supérieure publiée d'abord par P. Perdrizet, *BCH*, XXI (1897), 557-8 (J. Baunack, *GDI*, 2843); les deux morceaux réunis, *BCH*, XXIII (1899), 349-50. — Cf. B. Haussoullier, *Traité entre Delphes et Pellana*, 166.

Planche V. 5.

393.

Θεός . Δεῖλοι ἔδωκα-
ν Τετράποδοι Χερσό-
δοι Πελλακνεῖ κατέθο-
κατέκρινοις πολειτ-
ίαι είχαν προξενίαν πρ-
ομηντειαν προδι-
[z]ην σύεργεσίαν χ-
[t̪]ητειαν ἐπιτηψίαν
[kɔθα]πέρ Δεῖλοι οἰς . "Λε-"
10 χεντος Αριστ [ωνόφου]
θουλευόν των Αριστ-
τωνες Πλα[τατέκ].
Τελεσάργησον

Ce n'est pas seulement l'éthnique du personnage honoré qui est en surcharge, c'est toute la ligne 3 qui a été effacée et gravée de nouveau, mais je reconnais que *Hññzwe* est récrit dans une partie de la ligne encore plus creusée que le reste.

On voit sur la planche V, fig. 5, les deux dauphins sculptés dans le fronton de cette stèle et, au bas du texte, un bouclier rond. Sur la signification que l'on a voulu donner à ces emblèmes, — parasème de la ville d'où le proxène était originaire, armoiries personnelles, — B. Haussoullier, *L. L.*, 159, a résumé les discussions. Il ne peut pas être question d'une confusion d'ethnique. Ηλίκαρνας se rapporte à la ville d'Achaïe que nous verrons plus tard conclure une convention juridique avec Delphes (n° 486).

La date de ce décret de proxénie est fixée exactement *BCH*, XXIII (1899), 493-340-39 av. J.-C., premier semestre.

Inv. n° 291 (en haut à g.), 294 (en haut à dr.), 292 (en bas). — 11 mai 1893, sous la maison 543 Couvert (Trésor d'Athènes).

Trois fragments d'une stèle en marbre blanc, à bandeau mouluré, cassée à droite et en bas (vide au-dessous de la l. 10). Haut., conservée 0m325, larg. 0m27, ép. (sous la moulure) de 0m03 à 04

$\Sigma\tau\alpha\gamma\eta\delta\sigma\eta$ (sauf ligne 1) 20 lettres, 8-10mm. Interl. 7-8mm.
T. Homolle, *BCH*, XXIII (1899), 525-6, n'a publié que le fragm. 292

399.

Αγ[αρ] ζι τογ[αρ]
Δελφ[οι] Ε[πο]δεο[ζην]
ΛΑΙ . . . ΥΛ ζητο[η]
κατ[η] εγνο[οις προσενίση]
5 προμαντε[ιση] προεδρίση
προδική κατ[η] ποτ[η] Δελφο[η]
χτέλε[αν πάντων κατ[η] τον]
νόμον Α[ρχοντος]
θεο[ις] εγνο[οις]
10 Εγ[ει]τ[ησο]. —]

Le seul nom assuré, d'ailleurs fort rare, celui d'Echetimos, est porté par un prytane de l'archontat de Cléon (343-2). On peut proposer, en admettant que la l. 3 était plus courte d'une lettre, *Tοβι* [χετοι] ou *Tοβι* [τιοι] pour l'éthique, mais d'autres restitutions sont aussi vraisemblables.

Iuv. n° 2829. — 30 juillet 1896, dans le puits au S.-E. de la maison 291 Conver, près du coin S.-O. du téménos.

Fragment d'une plaque de marbre, cassée partout sauf à gauche. Haut. 0^m25, larg. 0^m26, ép. 0^m08.

Lettres : $\sigma\tau\alpha\gamma\eta\delta\sigma\eta$, 15 à la ligne, formes habituelles de la seconde moitié du IV^e siècle (cf. fig. 39; 10mm. Interl. 7-9mm.

Publié par T. Homolle, *BCH*, XXII (1898), 260. — Cf. E. Preuner, *Ein delph. Weihgesch.*, 37-38.

400.

[επει]
Αριστοτελης Χιζο-
αχ[η]ος Στρατηγ[η]
ζι Καλλισθενης Δ-
χροτημος Οινοθο-
ζ συμετεχεν πιναζ-
ζι των ο πο Γοιδονεν-
επει[επει] ον τη [Ηοθι]
ζι των ιζ ιρ[ηζ] το-
5 η ιζηρης ζετηρης εοζ-
σετηρης, επεινε[επει]
Αριστοτελης ζη[η] Κ-
ζη[η] σθενηγ[η] ζη[η] στ-
ερχνησζη[η] ζη[η] θη[η]-
10 ζι δε των πον ζετη το-
ηζ τετη[η] ζη[η] ιν τοι[η]
[σθη] η[η] τετη[η] ζετη[η] η[η]-
νο[η] η[η] ζη[η] στη[η] η[η] . . .



Fig. 39. — Texte 400.

Ce texte pose plusieurs questions fort importantes ; la première est évidemment celle-ci : a-t-il le droit de figurer à cette place, je veux dire parmi les décrets de Delphes ? T. Homolle, qui avait nettement vu tout l'intérêt des 1, 9 et suiv., puisqu'il avait cité le passage du compte des trésoriers sous Caphis où l'on paie, sur l'ordre des hiéroménmons, Προτελέαντις Δελφίων, est revenu sur ce point (*BCH*, I, I, 632) pour préciser son opinion : deux décrets, dit-il, ont été nécessaires, l'un de la ville de Delphes, l'autre des Amphictions. C'est celui de la ville que nous avons retrouvé.

Au contraire, ce texte est présenté ailleurs¹ comme un décret amphictionique, et même le plus ancien que nous possédions. D'abord, cette seconde affirmation est inexacte : personne n'a proposé de situer les honneurs conférés à Aristote avant 339, c'est aux environs de 335-4 qu'est la date la plus vraisemblable : or, le décret amphictionique qui a fondé le collège des trésoriers, ces mêmes τραπέζαι qui sont nommés ici, date de l'automne 339² et nous en avons la plus grande partie. De plus, si l'on est obligé d'admettre que l'ordre des hiéroménmons, comme dit le compte de Caphis, a été indispensable pour que les trésoriers fissent graver l'œuvre d'Aristote, nous ne savons pas d'une manière assez claire quels étaient les rapports entre les trésoriers et la ville pour pouvoir affirmer que ce décret n'émane pas des Delphiens. La ville, un certain nombre de faits l'attestent maintenant, garde sur son sanctuaire quelques droits. Si elle a la charge des caisses sacrées, au bon état desquelles elle doit veiller quand les collèges internationaux sont absents, en retour on ne peut se passer de son agrément lorsqu'il s'agit d'une modification à introduire dans l'aménagement des offrandes par exemple. C'est Delphes qui gagne matériellement le plus à la célébration des Pythia, et la gloire que dispensait le long catalogue dressé par Aristote, c'est la ville de Delphes qui y était intéressée la première. T. Homolle a donc en raison, me semble-t-il, de voir dans notre texte celui qui a d'abord été voté par la ville.

Mais il faut prévoir deux autres objections. Dans le passage où Elien (*V. H.*, XIV, 1) raconte que les honneurs delphiques accordés à Aristote furent plus tard abrogés et cite la lettre écrite à ce sujet par Aristote lui-même à Antipater, les termes employés ne sont peut-être pas ceux que nous attendions : τὰς ἡγράφειται κατὰ τὴν Δελφούς τραπέζας... ὅπερ τῶν τὸν Δελφούς ἡγράφειτο μηδεὶς. Si l'on avait voulu désigner expressément le décret des Delphiens, ὅπερ τῶν Δελφῶν eût été plus précis. Mais n'a-t-on voulu désigner que les honneurs accordés par les Delphiens ? Il est probable que c'est l'ensemble des récompenses et des priviléges donnés par la ville d'abord, par l'Amphictionie ensuite, et puis supprimés, qui sont résumés dans les mots transcrits ci-dessus.

Une autre difficulté est celle qu'offre le formulaire. Au lieu des droits dont l'énumération accompagne d'habitude la proxénie, nous avons ici la mention de l'éloge et de la couronne. Cette mention deviendra plus tard très fréquente dans les décrets de Delphes³, je reconnaissais que celui que nous étudions en offre un exemple fort rare, peut-

1. Dans la troisième édition de la *Sylloge*, n° 275.

2. *Admin. finance, du sanct. pyth.*, 111 et 175.

3. Je n'insiste pas sur ἐπανίσται qui se rencontre si souvent. Pour la couronne, la formule complète est celle que l'on trouve dans les décrets développés d'époque plus récente, p. ex. *Fouilles de Delphes*, III, 2, n° 50 et 51 : στεφανῖται αὐτὸν τῷν τῷν θεοῦ στεφάνου ἢς πάτριὸν ἵστι Δελφοῖς στεφανῶν τῷν εὐεργίτας. Les mots ὃς πάτριὸν ἵστι nous permettent de penser que les Delphiens ont accordé des couronnes au IV^e siècle, et même avant sans doute.

être unique au IV^e siècle. Mais il faut avouer aussi que, dès que l'objet sur lequel a porté la délibération des Delphiens sort de l'ordinaire, les formules changent : je ne rappellerai pour le moment que le décret sur la promantie des Thouriens, ou notre n° 394.

Si c'est bien la ville de Delphes qui a voté le décret que nous étudions, nous ne nous étonnerons pas de la voir, évidemment d'accord avec les Amphictions, prescrire aux trésoriers la transcription et la consécration d'une œuvre qui intéressait la cité au moins autant que les hiéroménmons. Cette œuvre, à laquelle Aristote avait associé son neveu, était peut-être, selon une hypothèse plausible d'Homolle, destinée à remplacer un ancien catalogue des Pythioniques, détruit dans la catastrophe qui renversa le temple en 373. Je ne sais s'il est possible de l'identifier rigoureusement avec tel des ouvrages d'Aristote que Diogène Laercie (V, 1, 26) énumère. Dittenberger (*Syll.*, 2^e éd., 915) avait en raison d'écartier le Ηεροὶ λόγος. Restent les Ηεροναῖς πρωτῆς καὶ et le Ηεροναῖς δευτέρης καὶ. La distinction qu'établit le décret entre les vainqueurs¹ et les organisateurs ne répond sûrement pas aux deux titres mentionnés par Diogène. Ce qui est le plus frappant, c'est que le titre par lequel les inscriptions contemporaines désignent l'ouvrage gravé sur pierre est aussi celui sous lequel il est devenu très célèbre : Plutarque (*Solon*, 11), le scholiaste de Pindare (*Ol.*, II, 87), Hésychius (s. Bοῦθος περιποτής) citent la Ηεροναῖν ἀναγραφή, et c'est la gravure de la Ηεροναῖν ἀναγραφή que le compte de Caphis paie à Deinomachos, l'un des meilleurs lapicides de Delphes.

Si nous avions tout entière la comptabilité des trésoriers, nous verrions sans aucun doute revenir plusieurs fois la mention de ce paiement. L'argument sur lequel T. Homolle s'est fondé pour repousser cette idée et admettre que deux mines avaient été le prix total de la gravure pour les *Pythioniques* n'est pas valable. On devrait, dit-il, trouver le numéro d'ordre des versements : πρώτη δοσίς, δευτέρη δοσίς, etc. Ces numéros se rencontrent, en effet, dans quelques passages du compte sur le fonds de dépôt et dans les comptes particuliers des naopes, mais les trésoriers semblent n'avoir catalogué ainsi que leurs recettes (versements des Phocidiens, amendes d'enrepreneurs en retard). Malgré l'état fragmentaire où nous sont parvenus ces textes, je crois qu'en deux autres

— Ces mêmes mots se retrouvent, mais après la mention de l'ἀπέλειτο, dans un texte à peu près contemporain du nôtre, pour Andronicos de Crannon, *BCH*, XXIII (1899), 490 ; je les y avais restitués avec un point d'interrogation, d'où probablement le changement inattendu en ἀσολίτη dans une réédition de ce texte : *Syll.*, 3^e éd., 254 B. J'ai revu la pierre en 1919 : les lignes 6-8 doivent se lire comme je l'avais indiqué :

π ρ ο μ α ν τ ε i α ν ζ τ ε ~
λ ε i α ν ε ν Δ ε λ η ο i ε
ω η π ζ τ ρ ε θ ν [ε σ τ ε ν]

ce qui prouve qu'il ne faut pas conclure, de ce qu'une formule n'a pas encore été rencontrée au IV^e siècle par exemple, qu'elle n'est entrée dans l'usage que beaucoup plus tard.

1. A la 3, 2, T. Homolle a restitué comme point de départ pour le catalogue des vainqueurs aux Pythia ἡ(πο) Γολίδα, en rappelant le passage d'un schol. de Pind. (Σπέθ. Ηερ., II, 1, p. 298 Boeckh), où l'archonte de Delphes Gyldas est nommé précisément dans une citation des *Pythioniques* d'Aristote. Cette restitution suppose une lettre en excès à la 1, 2, mais les exemples de textes σταύροι où une pareille irrégularité se rencontre, quand un Ι avec la lettre voisine n'occupent la place que d'une lettre, sont extrêmement nombreux. — M. Witkowski (*BCH*, XXII, 598 : *Berl. ph. Woch.*, 1899, 1116) a proposé ἡ(ρ)ιάτροι, c'est-à-dire les πρωτεῖς d'une part, les γραμμαῖ et λεπτοῖ de l'autre. La pierre ne permet pas de décider, la lettre qui suivait Α peut avoir été un Μ ou un Π; mais, quelque séduisante que soit la conjecture de M. Witkowski, il me semble qu'on doit préférer une indication de date.

passages¹ de ces comptes des trésoriers, on reconnaît de la manière la plus vraisemblable d'autres paiements effectués par eux pour le même objet. Même si nous savions exactement ce que coûte, à ce moment du IV^e siècle², la gravure de cent lettres, nous ne pourrions donc pas calculer avec exactitude la longueur probable de l'ouvrage d'Aristote.

Il a été rappelé plus haut que les Amphictions ont créé le collège des *τριηγίζοι* à l'automne de 339 ; le compte de Caphis est de l'automne 331. Le décret ne peut sortir de ces limites extrêmes. On a voulu resserrer encore le laps de temps où il avait pu être voté, sous prétexte que Callisthène était parti pour l'Asie avec Alexandre au printemps de 334, mais la présence de Callisthène, qu'Aristote a voulu associer à sa gloire en raison des liens de famille et d'affection qui les unissaient, n'était sûrement pas indispensable. D'autre part, si Aristote, comme le veut U. Kahrstedt (*Forsch. z. Gesch. d. V-IV. Jahrh.*, 21), a rassemblé les matériaux de son ouvrage à Delphes même, en 343³, on doit accepter un intervalle d'au moins quatre ans entre la composition des *Pythioniques* et les honneurs qu'elle valut à l'auteur. Cet intervalle doit même avoir été un peu plus long. En plaçant le décret aux environs de 335, je crois qu'on ne dépasse pas par une estimation trop précise ce que les éléments dont nous disposons nous permettent d'affirmer.

La lettre à Antipater, où Aristote dit qu'il se soucie peu des honneurs delphiques dont il est maintenant privé, ne fait aucune allusion aux motifs que l'on invoqua pour décider cette abrogation. Elien se contente de dire : *ἐπειδὴ τοις ἡραρχοῖσι τὰς... τριηγίδες.* Serait-on trop audacieux en reconnaissant dans cette mesure un indice de plus de la résistance à Alexandre dont le décret pour Promenes (n° 356) nous a déjà montré un exemple frappant ? Je n'insiste pas sur cette hypothèse qui, du moins, nous permettrait de mesurer la distance entre le moment à partir duquel les Delphiens ont effacé les titres d'honneur d'Aristote et celui où ils les lui avaient accordés ; la liste amphictionique où Alexandre n'a pas de représentants est du printemps 327.

La stèle dont il nous reste un fragment a donc pu ne rester exposée que huit ou neuf ans. Puis elle fut sûrement cassée, les morceaux en furent dispersés, celui qu'on vient de lire a été retrouvé dans un puits. C'est aussi d'un puits, on s'en souvient, qu'a été retiré le fragment d'une plaque de bronze⁴ sur laquelle étaient gravés les noms de quelques chefs de famille expulsés de Delphes par les Phocidiens pendant la guerre sacrée.

1. Le premier est publié, *BCH*, XXIV, 507-8 : le fragment est daté sûrement de Charixenos-printemps, comme je le prouverai bientôt, et le mot *ἀναγραφῆς* l. 10 indique que la restitution des *ἱεροτοικοῖς* à la ligne précédente était probable. — L'autre est un débris très mutilé (inv. 2107) où on lit

Ε Α Φ Ω Ι Τ Η Σ Γ
Ι Ω Ν Δ Ι Α Κ Ο Σ

J'ignore où finissent les lignes, mais je crois qu'on ne refusera pas de reconnaître *[Δευτερά]γμα* (ou un autre nom) *Διάλεκτος τῆς Πενθεωνῶν ἀναγραφῆς, γραμμάτου τετραχεις* (ou un autre chiffre) *μηροῦ* ou *χιλίων διαχροίων...* Le fragment appartient à l'archontat de Caphis ou à un archontat voisin.

2. T. Homolle (*BCH*, XXII, 632) a pris comme base le prix de la gravure à Délos au III^e siècle : une drachme les 300 lettres. Mais à Delphes, au siècle précédent, on paie la gravure davantage, et à trois ans d'intervalle, deux prix différents : en 339-8 (Palaios : *Adm. fin.*, 181, l. 6-7) une drachme les cent lettres, en 336-5 (Dion : *BCH*, XXIV, 143, l. 23-24) cent lettres pour quatre oboles.

3. On s'accorde, semble-t-il, pour dater de 342 l'épigramme d'Aristote gravée en manière d'éloge funèbre sur la base de la statue d'Hermias à Delphes (*Diog. La.*, V, 1, 7).

4. T. Homolle, *BCH*, XXIII, 514 ; XXV, 134. — Cf. *Klio*, VI, 122.

Quand ils furent rentrés après 346, ils firent disparaître la liste de condamnation en en jetant un morceau dans un puits, comme on a fait quelques années plus tard pour la stèle où étaient gravés l'éloge et la couronne d'Aristote.

Inv. n°s 2543 (à gauche) + 1777. — 5 juin 1895 et juillet 1894, à peu près au même endroit près de l'entrée principale, en dehors à droite.

Deux morceaux, qui se raccordent, d'une stèle en marbre. Haut. inc. (bien que nous ayons la dernière l. du texte) 0^m30, larg. inc. 0^m30, ép. 0^m05-06.

Lettres fines et bien gravées στοιχηδόν, Ξ, 7-8mm.

Publié par E. Bourguet, *BCH*, XXIII (1899), 358 ; la l. 8 restituée par T. Homolle, *ibid.* 359 n.

401.

[Θε]ός . το[μη].
 [Δεῖροι ἔδωκαν φοιδέσιξ[ι] Ε-]
 πικραπίδη Θεσσαλῶι ἵψ [Αζ-]
 ρίσκει καὶ κύπει καὶ ἐγγένοι]-
 5 οι προξενίαν. προκαντεία-
 ν. προδικίαν. [χαράκην. [προε]-
 δρίαν. οτελεῖσαν] παν[των κα-]
 θυπερ Δεῖροις. εὐεργέτηι
 γενομένοι. Α[γαντος] Β αθο-]
 10 ι. ι. ο. ο. βουλεύοντων Α-]
 σωποδόσου. [Αλεξίος].

L. 4, le second Γ de εγγένοι a été oublié, puis gravé plus petit entre le premier et l'O.

Le personnage honoré est le père du naope Γλύκυππος de Larisa, connu par la liste géographique des naopes, *BCH*, XXVII (1903), 50, ligne 16 ; cf. *ibid.*, p. 51.

L'archonte, dont jusqu'ici les textes de Delphes ne nous ont pas transmis le nom complet, est sûrement celui de 333-2 av. J.-C.

Inv. n° 1579. — 25 mai 1894, au Trésor des Siphniens.

Fragn. d'une stèle en calc. gris, cassée partout excepté à gauche. Haut. 0^m175 ; larg. 0^m165 ; revers irrégulier, ép. de 0^m065 à 0^m085.

Les l. 1-6 (moins les deux dern. lettres de la l. 6) appartiennent à un texte écrit en très belles lettres στοιχηδόν 12^{mm} ; interl. 9-10^{mm}, d'un trait fin et sûr, tout à fait semblables à celles du n° 356. Les deux dern. lettres de la l. 6 et la l. 7 sont d'une autre écriture, ce sont encore les formes du IV^e siècle, mais le trait est plus appuyé et moins soigné : 12^{mm}.

Publié par T. Homolle, *BCH*, XXIII (1899), 534.

Ρ Ο Ι
 Θ Ε Ω
 Ο Ν Τ
 Κ Α Ε Ι
 5 Τ Ι Μ Ο Υ /
 Δ Η Ρ Ο Υ Δ /
 ΤΡΝΑΞΙΟΙΣΟΞΑΚ /

Je crois bien que le premier texte doit être rapporté à l'archontat de Théon, comme le décret ci-dessus n° 356, mais à l'autre semestre puisqu'on ne reconnaît pas ici les mêmes bouleutes. La restitution n'en est pas rendue plus facile.

Si on veut retrouver dans les trois premières lettres le reste de la formule [προδικον]
ποι [Δεικον], la l. 1 avec οργανως à la fin compterait 18 lettres ; la seconde, réduite à
Θεον[νος. βουλευ] n'en aurait que 12. Je propose avec beaucoup d'hésitation l'essai de
complément que voici :

402.

[προδικον]
ποι[τι Δεικον, ιπι]
Θεο[νος. βουλευ]-
οντ[ων. . . . Ηρε]-
χλε[δα, Κορηθο]-
5 ιπον, Α.
δερον.

Les noms des deux bouleutes restitués, 1. 3 et 4, sont tout au moins vraisemblables.
'Α[σωπο]δέρον ou 'Α[πολιο]δέρον sont courts pour le nom du dernier bouleute. Je ne sais
pas si cinq noms étaient écrits.

403.

Le texte un peu plus récent est encore moins aisé à expliquer. L'éthnique au datif
et le début de la formule οσσαν ρρι[τι τοις θηλαις προξένοις] semble bien indiquer encore
un décret de proxénie, mais les deux premières lettres sont sûrement Δι et ne permettent
pas de lire Δι[τι] οδωραν. . . . Peut-être sont-elles le début d'un des noms propres aux-
quels se rapportait l'éthnique (ι)σικτον, et s'était-on contenté d'écrire au datif le
nom de ces nouveaux bénéficiaires sans répéter les formules. L'addition pourrait être
de très peu postérieure au décret précédent, et dater encore de l'archontat de Théon.

328-7 av. J.-C.

Inv. n° 4228. — 16 nov. 1899, pendant la remise en état de la base des Lacédémoniens.
Partie inférieure d'une stèle de marbre blanc, haut. incompl. 0^m285, larg. intacte 0^m235,
ép. 0^m08.

Lettres στοιχεδόν, □ ouvert en bas, 10-12mm.

Publié par E. Bourguet, *BCH*, XXIII (1899), 366.

404.

[. θα]ι[ο]ν[ι]-
[ρρι, θτ]ελε:ρν
πάντων ρρατζ τ-
θν νόμον.
5 "Αρχοντος " Ερι-
βαντος. βουλε-
υόντων Λισχρι-
ώνδα. Μελανόπ-
ον. Διμογέρενς.

On a vu plus haut les bouleutes de l'autre semestre (n° 314). Aischriondas, Melanopos
et Damochares se retrouvent avec Cléon, mais sans nom d'archonte, à la fois dans le

dernier reçu de l'amende des Phocidiens, à Elatée (*IG*, IX, 1, 115) et dans un versement du Conseil de Delphes (*BCH*, XX, 207, l. 51-52). Comme les Phocidiens, à ce moment, ne payaient plus d'acompte sur leur amende qu'à la session de printemps¹, et que le Conseil delphique verse trente mines aux mains des prytanes de l'archontat suivant, celui de Pleiston (*ibid.*, l. 54-55), nous sommes doublement sûrs que les bouleutes nommés dans le texte 404 sont ceux du printemps 326 av. J.-C.².

Inv. n° 3133. — Octobre 1895, entre la maison 291 Convert et le mur O. du témenos. Deux fragm. d'une stèle de calc. gris, cassés partout ; haut. 0^m17, larg. 0^m15, ép. 0^m065. Lettres 5^{mm}, 10^{mm}.

Publié par E. Bourguet, *BCH*, XXIII (1899), 366-367.

405.

[...] οὐα καὶ [...] τοις ἀλλοις προσ- [...] οντος καὶ εὐεργέ- [...] τοις πα[ντα] καὶ το- [...] γ] νόμον. [“Αρχοντος [...] Ε[π]ιθετον τοις. Βουλε- [...] νόντων Α[ισχύλον-] διδο. Με[τ]α[νόμον]. Δακρυγά[ρεντος].

Même semestre que le texte précédent : print. 326.

Inv. n° 2506. — 25 mai 1895, au coin S.-O. du témenos en dehors.

Bas de stèle en calc. gris, complet à droite seulement. Haut. 0^m14, larg. 0^m29, ép. 0^m096. Στολήδον, lettres nettes et fermes, 12^{mm}. Interl. 8^{mm}.

Publié par E. Bourguet, *BCH*, XXIII (1899), 496.

406.

[ει]- [...] τηι Δελφῶν προσέεντον.] [...] πορευόνται τείχου. θεαροδοκίαν.] [...] προδοκίαν, προεδρίαν, χρυσίαν.] [...] τείχου [πάντων, επιτηρήσ-] 5 [...] πολιτεϊ Δει[ροις. “Αρχοντος] [...] λειστον τοις. Βουλε[νόντων] Κρατεπον, Εβραγάδ[α, Μυρσι-] δημον. Αντιτι. Αριστονοις].

Le nom complet du troisième bouleute est fourni par un texte publié *BCH*, *ibid.*, 495. Pour le cinquième, on voit assez de la lettre ronde après le Τ pour être assuré de la restitution.

326-5 av. J.-C.

Inv. n° 2815. — Juillet 1895, à droite de l'entrée, près de la base des Arcadiens.

1. *Admin. fin. sanct. pḡth.*, 40-41.

2. C'est par erreur que j'ai laissé au texte 314 la date 328-7, c'est : automne 327 qu'il faut lire.

Fragm. d'une stèle de marbre, cassée partout sauf à gauche. Haut. 0^m13, larg. 0^m14, ép. 0^m037.

Non στοιχηδόν, lettres (Σ) 12-13^{mm}, Interl. 9^{mm}.
Publié par E. Bourguet, *BCH*, XXIII (1899), 497.

407.

[. . επιτ]: φύ[ν] καθίπερ Δειποι-]
ξ κατ τάλλια δσ[α κατ τοις ξιλοι-]
ξ προζένοις — Α[ρχοντος]
Η λειτουργίας . . βο[ρκευόντω]
5 ν Αγαθούλλου Ε —
. (Δ)ιηρω[νος].

De l'autre semestre que le fragment précédent.

Inv. n° 3977 (en haut) + 1760. — 6 juillet 1896 et 30 juillet 1894, en dehors du léménos, près de l'entrée à g.

Deux fragm. d'une stèle à fronton en calcaire gris, brisés partout, sauf le bord droit et un débris du fronton. La hauteur devait atteindre 0^m60, et la larg. 0^m33 ; ép. 0^m07.

Lettres, d'un trait assez large, στοιχηδόν, 15 ou 16 lettres, sauf la l. 1 qui était gravée sur le bandeau mouluré au-dessous du fronton et la formule de la l. 2 : 11-12^{mm}, Interl. 8-9^{mm}.

Les deux fragm. ont été publiés par T. Homolle, 3977, *BCH*, XXII (1898), 519 ; 1760, *ibid.*, XXIII (1899), 521. C'est aussi T. Homolle qui s'est aperçu ensuite que les deux morceaux provenaient d'une même stèle et les a fait recoller dans le musée.

408.

[Θεοί τούγκα ιχνοθή[ν].]
[Δειποιοι] ξδοντω
[Επιτέλη] ει Σωμαριφοι
[Αθηναίοι] οι. φυλῆς Ερε-
5 [γθειδοι] ει. δημοι Περ-
[γκαστήει] ει. κιτώι ει κατ
[ικγόνοι] ει προζέν[ει]-
[κν. προμα] γτεικ[ν. προ-]
[εδρικν]. προδι[κικν]
10 [ποτι Δειλ] ροι[ει. ζτειλε-]
[κικν. πάντει] ων. [ζτοικικν]
[επιτιμηκν κατά τον]
[νόμον. Αρχ]: [ντος Ε ή -]
[κριτοι. β]ορκευόντω-
15 [ων Εύρι] ροι. Κλεοβοι-
[κον. Λι] σιδάρου.

J'ai noté, à la révision, un reste du premier Ο de ιχνοθής visible au-dessus du premier ο de βορκευόντων, d'où la restitution que je propose pour la ligne 12, dont tout a disparu dans la cassure.

T. Homolle a complété les noms de l'archonte et des bouleutès d'après le compte : *BCH*, XX, 208, l. 62-66. A cette dernière place (et aussi *BCH*, XXVI, 7, l. 31) la lecture Ειδιγέροι (Ειδιγέρωι) est certaine, mais l'identité du personnage dont on a écrit le

nom sous deux formes n'est pas douteuse¹. Cf. par exemple à Délos Ἀρτεμίσιος Κυρίος (*IG*, XI, 636).

Le personnage honoré, comme on l'a déjà fait remarquer (*BCH*, XXIII, 489-490), à propos de décrets rendus pour d'autres fonctionnaires de l'administration sacrée, est le naope très connu que nous voyons à Delphes, de Caphis à Théon (333-327), mais qui a pu être en fonctions plus longtemps.

Cette stèle était évidemment dans le sanctuaire, mais aucune raison ne nous autorise à penser qu'elle était sur la terrasse du Trésor d'Athènes. Si l'on tient à la replacer près d'une offrande athénienne, l'endroit où ont été trouvées les deux fragments semblerait indiquer plutôt le groupe d'Athéna, d'Apollon, de Miltiade et des héros que Pausanias mentionne (X, 10, 1-2) en contre-bas du Cheval de bois des Argiens.

Date : 324-3 av. J.-C.

Inv. n° 2674. — 26 juin 1895, sous la maison d'école (503 Convert).

Bas de stèle en calc. gris ; cassé partout sauf à droite, vide au-dessous de la l. 4. Haut. 0^m215, larg. 0^m16, ép. de 0^m087 à 095.

Στοιχηδόν, lettres nettes 10-11mm (l'O seulement 7). Interl. 10mm.

Copie de G. Colin.

Publié par E. Bourguet, *BCH*, XXIII (1899), 502.

409.

[ιπατημάν ναθάπ]ιφ [Δε]-
[λροις . Ἀρχοντ]ος Θοι : [γ] -
[ιωγος . βουλευ]όντων [Α]-
[γκαμένος. Θ]εομνάσ[τ]-
[ον. Ἀρχ(ίδε)].

La restitution du nom de l'archonte est assurée par le texte du versement aux naopes : *BCH*, XX, 209, l. 89-90, qui est du même semestre. Le premier bouleute peut aussi bien être Αἰσχύλονδος.

CIG, 1692 est de l'autre semestre du même archontat.

Date : 321-0 av. J.-C.

Inv. n° 2702. — 29 juin 1895, au coin N.-E. de la base des Lacédémoniens.

Stèle à fronton, en marbre blanc, cassée en bas. Haut. conservée sous la moulure 0^m18 (fronton 0^m125), larg. 0^m205, ép. 0^m05-06.

Lettres non στοιχηδόν, le premier Ξ a très probablement la hache verticale, le second l'a sûrement. 10mm. Interl. 5mm.

Copie de G. Colin.

410.

Θεοι. Ἀγαθοῖς τογη[.]
Δελφοι εδωκαν Ήγε-
ζείτων Λυσιστράτο[.]
Αἰσχοι εκ Ηπέννη[.]

1. On connaît aux siècles suivants l'archonte Εὐαρέρος : *GDI*, 2628. Cf. encore Τομάσος, *GDI*, 1818 ; Τελεστίγορος Αβραος dans le fragment cité par G. Colin, *BCH*, XXII, 138.

5 οὐτός καὶ [εἰ] τοις
 π ροξενίκων προμηθεῖσιν
 τε τούτων χειροπέδην
 καὶ ταῦτα δοσκαὶ καὶ
 τοῖς ἔχοντος προξένην
 10 στοῖς "Ἄρχοντος Μαρτίου
 πατέρων τοις μάρτυρες

Les restes de la l. 12 sont trop indistincts pour que j'ose proposer [Αἰαζεύει]ος, [Ε]γ[οργεύει]ος comme noms des deux premiers bouleutes. L'archonte est, en tout cas, celui qui est connu par les comptes (*BCH*, XX, 198), env. 319 av. J.-C.

L'éthnique est Η̄τανδρος (comme dans *Allerl. Pergam.*, VIII, 1, 245) sur un texte un peu plus récent, la dédicace d'une statue, œuvre de Praxitèle le Jeune, consacrée par la cité d'Abydos et publiée *Rev. ét. gr.*, 1898, 82 (début du III^e s., cf. *BCH*, XX, 619). Pour la forme que nous avons ici, cf. ci-dessus, n° 275. Λιόλεν ιπ̄ο Αῑτεζνδροις.

Inv. n° 1150 = n° 4390. -- 30 mars 1894, au N.-O. du Trésor des Siphniens, sur la voie sacrée. La pierre a été cataloguée une seconde fois en août 1901.

Cinq morceaux d'une stèle de marbre blanc, incomplète en haut. Haut. 0^m22, larg. 0^m238 ép. 0^m045.

Στοργήδιν, 12-14 lettres : aux l. 10 et 11, vide d'une lettre entre Θράκεωντος et Χαρίζενου, entre Χαρίζενου et Θράκεωντος. Excellente gravure, d'un trait large, Ξ. ΓΩ un peu fermé en bas, tendance à marquer l'extrémité des lettres, à arrondir la hache inférieure du Σ : 8-10mm, l'O seulement 7. Interl. 5-7mm.

411.	ζ·(τ)ῶι: [καὶ ἐγνόν-] ιε προῖξε[νίκην. προ-] μαντείκην. προεδ[ρ]- ίκην. προδικίκην
5	καὶ τὰλλα ὅσα καὶ τοῖς ξύλοις προ- ξένοις καὶ εἰς[ρ]- γέταις . "Αργυρτο[ς] Ε ὑ βούλι δὲ κ. βουί[ε]
10	υόντων. Χαριζέ- νου. Θράσω[ν]ος. [Γ]λαυκωνο[ς].

Il est probable que ce décret est du même semestre que le n° 92 (ci-dessus p. 60). Le décret *BCH*, VI, 233 (= *GDI*, 2658) serait de l'autre semestre, avec Διοττουρίδης, Ηεροχώρις. Λαζαρίου comme bouleutes. Je reconnais que le seul nom de Χαρένος est commun au n° 92 et au n° 411, mais rien n'autorise pour le moment à supposer un autre archonte Euboulidas. L'écriture des trois textes datés de cet archontat est d'ailleurs élégante et soignée, avec un air de ressemblance.

315-305 av. J.-G.

Inv. n° 2381. — 4 mai 1895, entre le Trésor d'Athènes et le mur O. du téménos.
Stèle de marbre blanc à bandeau plat, brisée en bas. Haut. inc. 0^m31, larg. 0^m32, en bas 0^m327, ép. 0^m05-06.

Lettres στογγόν (sauf à la l. 1 qui est sur la moulure) Ξ, plusieurs Ε ont les trois branches égales : 9-10^{mm}. Interl. 12-13^{mm}.

Copie de G. Colin.

Publié par P. Perdrizet, *BCH*, XX (1896), 470. — J. Baunack, *GDI*, 2744. — Planche V, 6.

412.

[Θ]ιός . Τογ[α].
[Δ]ελφοι ἔδωκαν
[Ν]εάρχῳ Ἀνδροτ-
ίμῳ Κρητὶ κύπε-
οι τοξι ἐκγόνοις π-
ροζηνίαν, προμα-
ντεῖαν, προσθρι-
καν, προδικίαν, ισ-
τοι, ιστεῖαν
.....

Ce texte pour l'illustre amiral d'Alexandre peut dater aussi bien des années qui ont précédé son départ que de celles qui ont suivi son retour. L'écriture ne donne vraiment pas le moyen de décider entre 336 et 314. Je crois plus vraisemblable que Néarque a été honoré à Delphes aux environs de cette dernière date, mais je ne pourrais le démontrer.

Les textes d'Arrien (*Anab.*, III, 6, 5 ; *Ind.* 18, 4 et 10) et de Diodore (XIX, 69, 1) sont confirmés par notre texte. Néarque, fils d'Androtimos, était Crêteois d'origine. Son père s'était fixé à Amphipolis et, si Etienne de Byzance fait naître Néarque à Lété de Macédoine, ce renseignement erroné s'explique peut-être par une confusion avec Lato de Crète.

Inv. n°s 379 (en haut) = 383 (catalogué deux fois par l'éphorie) + 416 (en bas). — 16 et 20 mai 1893, en bas du Trésor d'Athènes.

Deux fragm. d'une stèle de marbre. Haut. incompl. 0^m41, larg. (en bas) 0^m25, ép. 0^m06.

Στογγόν, lettres d'un trait vigoureux, 10^{mm} : quelque négligence, la barre de l'Α oubliée. Interl. 6-10^{mm}.

Copie de L. Couve.

Publié par E. Bourguet, *BCH*, XXIII (1899), 506.

413.

Δε[λφοι ἔδωκαν Φ-]
κνοκ[λει..., ..., μά-]
γῳ Κέρ[ιος Ἀσγε-]
ισσοι εξ [Αγκίας]
οι κύπεοις τοξι [ἐκγό-]
νοις προζηνίαν[αν].
προμαντεῖαν, π[ρο]-
σθρικαν, εὐεργε-
σιαν, προδικίαν.

10 οὐδεῖς καὶ τὰ-
τὰ δέκα ταῖς τοῖς
χιλοῖς προζένοι-
ς. Ἀργοντος Σ α φ π -
α δ ο ν ο ζ. βουλευ(όν)-
15 των Πειθαγόρων. Γ-
ιαθηνοῖς. Εἰσριπού.

L. 3-4. — Pour la restitution de l'ethnique, cf. WF. 18 = *GDI*, 2581, l. 150 ; la liste des théorodoques (*BCH*, XLV (1921), 12, l. 63) et le texte d'Etienne de Byzance cité par Baunack. Mais je ne tiens pas cette restitution pour certaine.

L. 14 à la fin, après BOYAEY, on voit très distinctement un Τ : c'est sans doute une faute de gravure.

Fin du IV^e siècle (310-300).

Inv. n° 2795. — 19 juillet 1895, sous l'ancienne éphorie (maison 525 Convert).

Bord gauche d'une stèle de marbre blanc, brisée partout ailleurs. Haut. 0^m17, larg. max. 0^m12, ép. 0^m07.

Στοιχεῖον, lettres 9-10^{mm}, « même écriture que celle de l'archontat de Damocrates » (Homolle) — Interl. 5-7^{mm}.

Publié par T. Homolle, *BCH*, XXIII (1899), 533-4 ; restitution proposée ci-dessus, p. 78, n.

414.

προσδικίαν. οὐδεῖς-]
κν. Ἀργοντος Ὁ φ ι σ τ -]
α. βουλευόντων Λυσ-]
δέρυ[ον. Ἀριστοζέν-]
ον. Δε[ξιππον ?].

Env. 315-300 av. J.-C.

Inv. n° 1577. — Juin 1894, sous la maison 508 Convert, près de l'entrée du téménos, en dedans à droite.

Fragm. de stèle de marbre, cassée haut et bas. Haut. 0^m11, larg. entière 0^m222, ép. (un peu amincie sur les bords) de 0^m045 à 057.

Lettres non στοιχεῖον. Ο et Ω aussi grands que les autres lettres, 9-11^{mm}. Interl. 10^{mm}.

Publié par T. Homolle, *BCH*, XXIII (1899), 544-545.

415.

[προσδικίαν ποτί Δελ]-
ρούς, οὐδεῖς[κν. οὐδεῖ-]
ιατραν πάντων.
Ἀργοντος Ἄριστος δε
βούλευόντων

A la limite du IV^e et du III^e siècle, sans qu'il soit possible pour le moment de préciser davantage.

Inv. n° 2139. — 24 avril 1893, sous la maison 543 Convert (Trésor d'Athènes), cataloguée seulement entre les campagnes de 1894 et de 1895.

Haut de stèle à fronton en marbre blanc. Haut. de la partie inscr., cassée en bas, 0^m175, larg. entière 0^m275, ép. de 0^m05 à 0^m5.

Στοιχηδόν (la 1. 1 plus longue que les autres), lettres petites et bien gravées, Ξ, 7-8^{mm}. Interl. 13-14^{mm}.

416.

Θεός . Τογκι τιγκθή.
Κροσσοδότος Εβ-
. λειδα Θεσπια-
[θι α]γιτοι και ἐκγ-
5 [ένοι]ξ Δελφοι ἔδ-
[οκκα προζενίζα,
[προμηντείζα, εύ-
[εργεσίζα], προεδ-
[οίζα,

Ce texte me paraît devoir être attribué à la fin du IV^e siècle, plutôt qu'au début du III^e¹.

Le patronymique n'est pas Εβ[α]λειδα, il manque deux lettres au début de la l. 3 (Εβ[α]λειδα ? Εβ[α]λειδα ?), et l'éthnique n'est sûrement pas Θεσπια. Ce Kaphisodotos, qui naturellement n'a rien de commun avec celui que nomme le texte n° 458, était un étranger vivant à Thespies, comme le Μεγαρός de l'inscr. d'Elenisis (Dittenberger, *Syll.*, 2^e édil., 587, note 73) était un étranger vivant à Mégare.

Inv. n° 442. — Colonne de calcaire gris, brisée en deux morceaux, trouvée le 25 mai 1893, à l'Ouest du Trésor d'Athènes, à 2 m. au-dessus du niveau de la terrasse qui s'étend en avant du Trésor. Hauteur (incomplète) 1^m05, diamètre en haut 0^m315, en bas 0^m395, saillie en houquin au-dessus du pied encastré.

La colonne porte quatre inscriptions (n°s 417, 432, 440, 448).

Du texte le plus ancien, et en même temps le plus haut sur la colonne, il ne reste que neuf lettres dont deux incertaines : formes de la seconde moitié du IV^e siècle, στοιχηδόν, 9-11^{mm}, interligne 15^{mm} (entre 1 et 2), 8 (entre 2 et 3).

Publié par E. Bourguet, *Rev. ét. anc.*, XX (1918), 26.

1. Je voudrais montrer par un exemple de plus la complexité des problèmes, même les plus minces, qui se posent à Delphes. On est très tenté, à cause de l'écriture et de l'espacement des lettres, de rattacher à notre n° 416 le fragm. inv. 2820, lui aussi gravé στοιχηδόν, d'une épaisseur de 0^m048 à 0^m057 :

π ρ -
[ο δ ε ι α ν σ τ ι Δ ε λ φ -
[ε δ ε α ι τ ζ λ] λ α σ α ξ -
[α ι τ ο ι ε ζ λ] λ ο ε σ π φ ο -
[ξ ε γ ο ε ε Α] φ ζ ο ν τ ο ε Ι -
[ε φ ω γ δ α, β ο] ο λ ε γ δ ν -
τ ο ν ο ο Α γ η -
.

Pour le second bouton, on peut proposer Αγάτος ou Αγανωΐδα. 2139 a treize lettres à la ligne, 2820 en a quinze ; le côté droit de 2139 paraît très nettement vertical, la stèle n'était donc pas plus large en bas qu'en haut, mais les lignes de 2139 ne viennent pas jusqu'au bord, la 1. 1 a déjà quinze lettres ; les deux morceaux ne peuvent pas être raccordés, mais rien n'empêche, semble-t-il, de considérer l'un comme la fin de l'autre. J'ai prié deux de mes jeunes camarades delphiens de vérifier, l'un regarde le rapprochement comme impossible, l'autre l'admet sans difficulté. Je l'indique donc sous toutes réserves, en priant le lecteur de croire que, dans ces matières, la prudence n'est pas un effet de la timidité.

Ξ	I	Λ
Ζ	I	Ε
Δ	Ω	Ν

Si c'est la fin d'un décret de proxénie, on pensera à restituer, avec une lettre en excès à l'avant-dernière ligne :

417.

[...] ὁσα καὶ τοῖς ἀλλοι-]
 [ε προσένοις καὶ εὐεργ-]
 ε(τα)[ις Δειπόν. "Αργυρο-"]
 ζ Ι ε[ρον. βουλευόντων Φι-]
 λωνδα...

Φιλωνδας est prytane sous Euarchidas (325-4). Mais il faudrait admettre un archonte Τερός autre que celui pour lequel nous avons, dans la première moitié du III^e siècle, deux collèges de bouleutes (*Fouilles*, III, 2, 182 et *BCH*, XLIX, 72).

D'après l'écriture, ce texte doit être placé dans les dernières années du IV^e siècle.
 D'autres restitutions sont tout aussi vraisemblables : Τερώνδας pour l'archonte, Βουλευ ou Κεράσος pour le bouleute (noms connus par les comptes du IV^e siècle).

Inv. n° 1394. — 8 mai 1894, dans le Trésor de Siphnos.

Fragn. de stèle en marbre assez grossier, angle inférieur gauche. Haut. 0^m225, larg. max. 0^m13, ép. de 0^m042 à 06 (revers irrégulièrement travaillé).

Στοιχηδόν, lettres 8-9mm. Interl. 5-7mm.

Copie de G. Colin.

Publié par T. Homolle, *BCH*, XXIII (1899), 533.

418.

[Αργο]ντ[οις...]
 .. βουλε[υόντων]
 Κορυφο[τιμου].
 Καλλιαρ[άτεοι].
 Θεστελε[οι].

Archonte inconnu du IV^e siècle. Corinthotimos, qui a été lui aussi archonte, est déjà bouleute sous Aristonymos (340).

Inv. n° 2823. — 27 juillet 1895, à droite de la voie sacrée, en face de l'éphorie (525 Convert).

Fragn. de stèle, calc. gris, avec restes de moulure et de fronton au-dessus de la surface inscrite.

Haut. sous la moulure 0^m12, larg. max. 0^m145, ép. 0^m055.

Στοιχηδόν, lettres (IV^e s.) Ξ, 8mm. Interl. 7mm. Vide à la fin de la l. 4.

Copie de G. Colin.

419.

[Θ ε] ο ι
 [Nom patronym. -]οις καὶ το[ις]
 [ἀδελφοίς Ναυκρ]ατίται[οις]
 [κύροις καὶ ἐκγόνοις]

5 [Δελφοι ἐδωκαν] προξενία[ν].
 [προμαχντεῖν, εἰς] πργεσία[ν].
 [ἐπιτημάν, ἀτελεῖαν] πάν[των]
 [καὶ τὰλλα δσα τοις θλιβοῖς]
 [προξένοις...]

Peut-être ces gens de Naueratis figuraient-ils parmi ceux que nommaient les listes de souscriptions et de contributions.

Inv. n° 711. — Juillet 1893, sous le Trésor d'Athènes, au coin S.-E.
 Stèle à bandeau mouluré en calcaire, gris, brisée en bas. Haut. max. 0^m21, larg. sous la moulure 0^m219, ép. 0^m067.

Στοιχηδόν, lignes inégales, lettres 8-9mm. Interl. 10mm.
 Copie de L. Couve.

Publié par T. Homolle, *BCH*, XXIII (1899), 540.

420.

Θεοι τούχαν.
 Μονονοματοῖς
 Σοφοκλέος
 Ἐ(ρ)εστοις καὶ τοῖς
 5 [καὶ] ἐγγόνιοις
 [Δελφοι ἐδωκαν]
 [προξένοις νίκη...]

Le proxène de Delphes porte un nom rare, le même sans doute que celui du frère de Ketriporis appelé Μενούνιος : *IG*, II², 127.

Fin du IV^e s. ou début du III^e.

Inv. n° 1367. — 7 mai 1894, au Trésor de Siphnos.

Fragm. d'une stèle en marbre, complète à g. seulement, vide au-dessous de la l. 5. Haut. 0^m265, larg. 0^m155, ép. 0^m07.

Στοιχηδόν qui commence à n'être plus très régulier. Lettres 8-9mm. Interl. 13-15mm.

421.

ἀτελεῖαν [πάντων],
 ἐπιτημάν καὶ [τοὺς νόμους].
 Ἀρχοντος Ἐ — ,
 Ζουλευόν [τῶν —],
 Ἐπορθονδος. — .

Fin du IV^e s. ou début du III^e.

Inv. n° 1778. — 30 juin 1894, à l'entrée du téménos, à droite en dehors.

Fragment de stèle en marbre blanc, complet à droite seulement. Haut. 0^m22, larg. 0^m15, ép. 0^m05-06.

Lettres στοιχηδόν, 12mm. Interl. 4mm.

Publié par E. Bourguet, *BCH*, XXIII (1899), 498.

422.

[Δελφοι ἐδω]καν...
 ... φιλο]ποι-

[*yo*] A[*τ*] ωλ̄.ώ-
[*z*] K₂]*λλει* π-
[*zo*] ειν*γν* κ-
5 [*xi*] ζ*συλίαν*
[*xz*] χ*ιπθωι* κ-
[*xi*] ε*γηόνιας*.

Le patronymique est restitué d'après *GDI*, 2512 (décret amphictionique de l'archontat de Praochos), où Φιλέπποντος, probablement le fils de l'Étolien honoré ici, figure parmi les hiéromnémmons.

¹ L'éthnique est sûr ; c'est celui que Pausanias emploie (X, 18, 7 ; 22), mais il est fort possible qu'on trouve les deux formes dans le même temps Καλλιπός et Καλλιπολίτης¹.

Ce texte est de la fin du IV^e ou du début du III^e siècle, mais on sait que les décrets, gravés στεγνός ou non, pour des Etoiliens, ne manquent pas au IV^e s.²

Inv. n° 1175. — Avril 1894, au Trésor de Siphnos.

Haut de stèle en marbre, à fronton avec acrotères. Haut. de tout le fragment 0^m19, partie inser. 0^m09, larg. sous la moulure 0^m207, ép. de 0^m04 à 0^m55 (vers irrégulier).

Sauvages, lettres assez grasses 10mm. Interl. 3-4mm. La l. I sur la moulure au-dessous du fronton.

423

(Θ_{eff}) = 1.7577

Digitized by srujanika@gmail.com

$$\Sigma_{\omega \sigma \tau \phi} \dot{\phi} \tau \omega! \left[A \phi \right]$$

2570 [7]

Le second nom, l. 3-4, peut être le patronymique du personnage honoré ou désigner son frère, bénéficiaire aussi du décret. Un Sostratos d'Argos est connu à Delphes par les comptes du IV^e siècle, et un Archestratos s'est chargé à Epidaure de la θεωρία ἴσοντας, *JG*, IV, 484; cf. ci-dessus n° 95.

Inv. n° 2989. — 20 juillet 1895, dans le mur de l'ancienne école (maison 503 Convert).

Pierre de base, calcaire gris, visible sur les deux faces latérales, un tenon et deux scellements de goulou sur le dessus. Haut. 0m34, larg. 1m01, ép. 0m55.

1. Il m'avait paru que l'éthnique Καλλπολίται; devait être plus récent que l'autre, et Ad. Reinach, *Journ. intern. d'arch. numism.*, 1911, 237, note, a soutenu la même opinion. Mais je me demande aujourd'hui si le fragment 2127 (trouvé entre la campagne de 1894 et celle de 1895 ; marbre, stèle avec moulure concave sur le côté droit, haut. 0^m17 ; larg. 0^m105 ; ép. 0^m05 ; lettres στουγδός 10-11^{mm} ; interl. 5-7^{mm}) ne pourrait pas se restituer ainsi, avec une lettre (un I) en excès 1-4 comme dans notre n° 422 où ΙΣ à la fin n'occupent la place que d'une lettre. .

2. Un décret στοιχηδὸν pour trois Etoiliens (*BCH*, L. L.) est daté de l'archontat de Kleuloulos (323), et on a vu ci-dessus, n° 146, un texte recopié au ^{nr} siècle et qui remonte à 355.

Lettres, non *στοργηδόν*, extrêmement effacées, très difficiles à lire, Ξ ; Ο et Ω sensiblement plus petits, 10^{mm}. Interl. 15^{mm}.

Signalé *BCH*, XXXV (1911), 487¹.

424. Δεῖπροι ἔδωκαν Δελφίωνι [Κλ]εοχάρους Χαῖνιδει, δέρμα
ΑΙ. Αἰών, προξενί[χ]ν, <προξενίχν>, προεδρίχν, προμαντείχν,
χτελεῖχν, ζ[σ]υλιχν, προδικίχν, εὐεργεσίαν καὶ τὰλλα δσα [ζζι]
τοὺς στόλους προξένοις · ἔδωκαν δὲ καὶ γῆς ἔγκτησιν καὶ κύτῳ:
5 καὶ ἐγένοις. Ἀρχοντος Ἰπαντίδη. Βουλευόντων Ζεύνθιου.
Αθέμιου, Τραιμάχου. Ξένωνος.

Ce n'est pas seulement la suite des priviléges accordés qui est ici étrange : il semble que le texte ait été gravé avec une certaine négligence, *προξενίχν* a été répété l. 2 sans qu'on ait cherché à l'effacer, et je suis à peu près sûr que *ζζι οιζις* a été oublié l. 4. Mais, encore une fois, ce texte est très difficile à lire.

Cleochares de Chalcis, nommé par Eschine, II, 120, est probablement le père du personnage honoré.

L'attribution de ce collège de bouleutes au premier des trois Heracleidas qui ont été archontes au III^e siècle avait été proposée dès 1911 : env. 287 av. J.-C.

Le nom du dème de Chalcis auquel appartenait Delphion a résisté à de multiples efforts : je suis d'accord avec M. P. de La Coste qui a bien voulu revoir le texte une fois de plus, il n'y a de sûr que les restes transcrits plus haut. Serait-il trop téméraire de lire Α[γ]ζιον? Αγζι est un nom fréquent en Eubée. Etienne de Byzance dit que c'est l'ancien nom de Carystos, mais les textes de Strabon nous intéressent davantage : VIII, 386 et surtout IX, 405, il situe Αγζι ζι ἐπ Εὔβοις sur la côte en face de Halai de Béotie. Ne serait-ce pas un bourg que Chalcis se serait annexé?

Inv. n° 1816. — Début d'août 1894, au coin S.-E. du téménos en dehors.

Pierre d'assise, calc. gris, préparée à joints à gauche, cassée à dr. Haut. complète 0^m473, larg. 1^m07, ép. 0^m63.

Sur la face antérieure, en lettres non *στοργηδόν*, très difficiles à lire (la surface de la pierre est crevassée, et il semble bien qu'on a essayé de repasser le texte à la pointe), Ω encore en arche de pont, Ξ avec la barre, ai-je noté ; M. de La Coste, qui a trouvé la pierre en plus mauvais état que quand je l'ai copiée, se demande si ce n'était pas Ξ, 12-15^{mm}. Interl. 14-15^{mm}.

425.

Θεοῖς.
ΠΡΙΚΑΜΕ.....OMEN
TOYANA/.....TOY ἐν τῷ [ποθοῖ?]
τερῷ: Δεῖπροι [Ξδ]ω[χ]ν[η] προξενίχν, [προδικίχν?].

1. C'est cette indication qui a provoqué la « publication » du texte, *Klio*, XIV, 317. J'ai dit un mot, *Rev. arch.*, 1914, I, 420-421, de la manière dont cette inscription a été lue ou restituée, je ne relève pas ici les erreurs, mais j'ajoute que, *Klio*, XVIII, 305, la pierre inv. 2989 est considérée comme appartenant à une base de statue équestre, ce qui ne me paraît nullement démontré, et rapprochée du bloc inv. 2954 + 2955 + 2958 (signalé ci-dessus p. 137 et « publié » plusieurs fois depuis) : ce bloc porte des textes relatifs à une contestation entre des villes d'Eubée et il aurait été trouvé, nous dit-on, au même endroit que la pierre 2989 : l'inexactitude de ce renseignement qui, d'ailleurs, prouverait peu s'il était vrai, sera montrée ci-dessous (*Addenda* à la p. 137).

5 [ἀ]τελεῖαν καὶ τὸ λι[α τι] μέν [πάντα ᾧ]
 [σε ε]ζί τοις οὐλ[οις προξέν]οις.
 "Αρχο[ν]τος Δεξ[ι]πόνος, βε[γλεόντων Λυκίνου.]
 Δημέα. [Τ]ρο[φ]ονος.

Ce texte a eu sûrement des lignes très inégales. Bien que l'épiderme de la pierre ait beaucoup souffert, je crois qu'à la l. 8 rien n'avait été écrit après 'Ισωνος. Le troisième nom de bouleute se trouve donc à la fin de la l. 7, mais la l. 6 est beaucoup plus courte ; les suppléments des l. 3 et 4 pourraient manquer sans inconvenient, on disait à Delphes τὸ ιερόν tout court, il n'était pas nécessaire d'ajouter προθέσιν, et il est certain que la liste des honneurs a été fort abrégée.

Le nom du bénéficiaire est douteux : ΠΙΠΙ ou ΤΙΠΙ sont aussi possibles que ce qui est transcrit plus haut. Au début de la ligne 3, je n'avais lu que ΟΥΑΝ et, à la fin de cette même ligne, je n'avais noté que deux lettres rondes : il n'était pas d'une audace excessive de voir dans ΟΜΕΝ le reste du patronymique, [Αριστημένος] par exemple, et dans ΟΥΑΝ la fin d'un nom de ville au génitif, comme dans Βοιωτῶν ή Θηρεόν. La lecture ci-dessus, que je dois à M. de La Coste-Messelière, me permet de proposer une interprétation assez différente.

Puisqu'on voit τοῦ ζύγου τοῦ ἐν τῷ ιερῷ, il est impossible de ne pas reconnaître l'indication d'un travail accompli dans le sanctuaire, et le mot ne comporte qu'une restitution probable : ζύγιαπον est le nom technique des murs de soutènement que le site delphique a rendus nécessaires en tant d'endroits. Une inscription, un peu antérieure au n° 425, était gravée sur un bloc de la muraille qui appuyait la terrasse de la Leschē : Κνιδίων ἐ δὲ τοις τοῦ ζύγιαπον Απόλλων (BCH, XX, 636), mais là, le mur lui-même était désigné, sans aucun doute possible, par le texte inscrit sur sa face antérieure. Quel était Ζύγιαπον mentionné ici ? De même que, depuis les grands travaux du IV^e siècle, on appelait ιερέζων spécialement le mur de la terrasse au-dessus du temple, de même, me semble-t-il, ζύγιαπον, et surtout τοῦ ζύγιαπον τοῦ ἐν τῷ ιερῷ ne peut avoir été rapporté qu'à un mur connu de tous, le grand mur polygonal. Encore sous Néron, c'est de ce nom qu'il est appelé dans l'une des deux inscriptions de Tib. Claudius Cleomachos (F. Courby, *Fouilles, II, Terrasse du Temple*, 169-170). Si l'on accepte que le bénéficiaire du décret n° 425 ait travaillé au mur polygonal vers 285 av. J.-C., on voudra bien se rappeler que les assises rectilignes et les blocs polygonaux ne sont pas d'époque différente, mais remontent à la construction du mur, à la fin du VI^e siècle. Il ne peut donc avoir été question, presque deux siècles et demi après, que d'une remise en état des assises supérieures, pour l'aménagement de nouveaux groupes de statues ; et si on pouvait abaisser la date de Dexippus (avant 280 : cf. n° 43) de quelques années, on reviendrait ainsi à l'ancienne hypothèse qui plaçait sur le polygonal, près du coin S.-E., l'Apollon du Bélydère, vainqueur des Gaulois.

Si c'est un maître-ouvrier que Delphes a honoré, on accordera plus aisément que patronymique et ethnique aient pu manquer et que, au lieu d'obtenir tous les priviléges habituels, il ait dû se contenter du début et de la fin.

Le nom même paraît étranger ; on complétera, sans prétendre à la certitude et en empruntant une formule aux comptes du siècle précédent :

Tιριζεται ? . . . [χνει]ομεν[ωι το εφγον]
του χνε(λ)[χμυκτος] του ην τωι
ιεροι.

Inv. n° 1576, 3911 et 943. — 943 : 6 novembre 1893 et 1576 : 26 mai 1894, au S. du Trésor d'Athènes, au N.-O. du Trésor de Siphnos. — 3911 : 23 juin 1896, hors du téménos à l'Est, au-dessus de la porte B.

Trois fragments d'une même stèle de marbre blanc, préparée en bas pour être encastrée ; les deux décrets côté à côté, séparés par une rainure (cf. *BCH*, 1899, 490 n.). Il ne manque que le début du second texte.

Haut. totale 0^m49 ; larg. totale 0^m34 ; ép. 0^m06.

Lettres στοιχηδόν, 10 à la ligne, Ξ et Ω surtout remarquables, 10mm. Interl. 6-8mm.

Copies de L. Couve, P. Fournier, É. Bourguet.

Publiés par T. Homolle, *BCH*, XXIII (1899), 374-375. — Cf. B. Haussoullier, *Traité entre Delphes et Pellana*, 167-168.

426.

[Θεο]ι.

[Δελφοι] εδω-

[χν Φη]λι Αγι-

[χ Ηελ]ι χνει χ-

5 [βτ]οι κατι εγγι-

[ο]νοις προξε-

[η]ιχν, προμχν-

[τ]ειχν, προεδ-

[ρ]ιχν, προδιχ-

10 [χν ποτι Δει-

[ο]ρές, άστριχ-

[η] πάντων κατι

[τ]έλλικ δεσκ κα-

[τ]οις ολλοι-

15 [ς προξε]νοις

[κατι ενε]ργε[τ]-

[χ]ις Αρχοντο-

ς Ορνιχιδια, β-

ούλευστων

20 Πιπάρχου, Κα-

λικράτεις,

Χαριζένου .

Πε(λ)ιχνέων.

427.

[... δεσκ κατι τ-]

[οις ολλοις π-]
ροξένοις κα-

τι ενεργέται-

ς Αρχοντος Ο -

ρνιχιδια, βου-

λευστων Ιπ(π)-

άρχου, Καλλι-

κράτεις, Χαρ-

ιζένου .

Πε(λ)ιχνέων).

« L. 8, l'E de προδιχν est en surcharge sur un Η, plus visible que la correction » (Homolle). — L. 23, le sigle ΠΕ, le Π plus grand que l'E, se retrouve sur les monnaies de Pellana entre 370 et 280 (*Catal. greek coins B. M., Pelopon.*, 31)¹.

1. C'est la raison pour laquelle j'admetts ici la restitution Πε(λιχνέων) au génitif. Mais on a donné à cette restitution des ethniques au gén. une extension tout à fait abusive. Pour ne citer que deux exemples, on a complété Κυτταιον τ'en-tête d'une inscription où il faut sûrement lire Κυτται[εις] Απόλλωνι, et dans la célèbre dédicace Συλλασσιον[η] les deux Ω ont la même forme, il me paraît certain que l'on n'a pas en raison de restituer un génitif.

Environ 285 (ci-dessus p. 99).

Ce double décret sur une stèle unique me semble exceptionnel. Cf. ci-dessous, n° 486, une hypothèse que je me permets de présenter à ce sujet.

Inv. n° 287. — 9 mai 1893, maison 543 Convert (emplacement du Trésor d'Athènes).

Fragn. de base en calcaire gris de St-Elie, avec cadre de 0^m02 en haut, à gauche et aussi sur la face latérale gauche ; cassé à dr. et en bas. Haut. 0^m22, larg. 0^m25, ép. 0^m42.

Lettres 8-10^{mm} (l'O seulement 5), interl. 10^{mm}.

Copie de L. Couve.

428.

Δεῖποι ἔδωκαν Οντ[— — — χίτων]
καὶ ἐκρόνοις προ[ζενίχν], προμαντείχν, προεδρίχν.]
προδικίχν, ἀστι[χν, ἀτέλειχν πάντων, γῆς]
καὶ οἰκίχν ξυπ[χοιν καὶ τὰκά σσα καὶ τοὺς ζηλούς]
5 προξένοις καὶ εὐ[εργέταις . Ἀρχοντος Κράτωνος, Βουλευόν-]
των Βοσσώνος, Ε[βδόνον, Ἀριστιωνος].

Il ne reste qu'un nom de bouleute et l'E initial d'un autre nom. Je reconnais qu'on peut restituer Καλλείδος comme archonte, et Ε[κερόλου, Ἀριστιγόρος, etc., comme bouleutes, cf. *GDI*, 2613-14; *Fouilles*, III, 2, 211. Mais Kalleidas, qui appartient à une famille bien connue de Delphes, doit être placé dans les dernières années du III^e siècle. Si l'écriture permet une décision, je choisis plutôt l'archonte connu par le décret pour Κύθερνος d'Athènes (*Fouilles*, III, 2, 159), et qui est daté de 277 av. J.-C.

Inv. n° 1510 (cf. ci-dessous, n°s 463 et 543).

Sur la face latérale droite du piédestal de Philostratos de Cyzique.

Lettres Ξ et interlignes 10^{mm}.

429.

Θ ε ο ι.
[Δ]εῖποι ἔδωκαν Νέανθες Ηοκοντεῖ
[Ν]ικοτέλου Κυζικηνοῖς χίτοις καὶ εὐ[γέ-]
νοις προξενίχν, προμαντείχν, προδικί-
5 χν, εὐεργεσίχν, ἀστιχν, προεδρίχν, ἀ-
τέλειχν πάντων, ἐπιτιμὴν καθήπερ Δεῖ[χ]-
οις . "Αρχοντος Ηράκλειδα . Βουλευόντων]
[Κ]λέωνος, Θευγένειος, Ἀριστίδη.

BCH, XXXV (1911), 487, l'identité du premier proxène avec l'historien Néanthes de Cyzique avait été proposée. L'attribution de ce collège de bouleutes au premier des trois Héracléidas du III^e siècle est moins sûre que je ne le croyais alors, mais Susemihl avait eu raison de situer Néanthes au début de ce siècle¹.

Probablement 274 av. J.-C.

Au-dessous du précédent, en lettres plus petites : 7^{mm}. Interl. 5^{mm}.

1. *Gesch. der Lit. in der Alexandrinerzeit*, I, 618. — Cf. Isid. Lévy, *Sources de la légende de Pythagore*, 60.

430.

[Δελφοι] εδωκαν Διονυσίου Θευδοσίου Λυσηπάχης
 [κατόι] καὶ ἐγένοις προξενίαν, προμαντείαν.
 [προδήμοι] καὶ συνίαν, ἀπελεῖαν πάντων καὶ τὰλλα ὅσα
 [καὶ το]ὺς ἄλλους προξενοὺς καὶ εὐεργέταις. "Αρχοντος
ου, Βουλευόντων Αθηνίωνος, Δεκτηπ[ου].
 [Ἐρετρίπου, Νικοδήμου, Κλεοδήμου.]

Je cite ce texte tout de suite après le précédent, quoiqu'il soit sûrement d'une date plus basse dans le III^e siècle. Mais l'archonte, dont on a voulu compléter le nom en [Εὐδό]κος¹, me paraît n'être pas connu jusqu'à présent : quatre lettres manquent au début ; puis, avant ΟΥ, une cinquième très indistincte peut être Κ ou Ρ ou Β ou, d'après M. Daux, Ν. Les noms des bouleutes permettent sans doute de descendre jusqu'à la seconde moitié du siècle.

Inv. n° 2636. — 25 juin 1895, sous la maison d'école (503 Convert).

Angle à droite en bas d'une base en calcaire gris avec cadre de 0^m035 en très fort retrait sur la face antérieure (à dr. et en bas) et sur la face latérale droite. Haut. inc. 0^m235, larg. inc. 0^m533, ép. inc. 0^m47.

Sur la face antérieure à peine aplatie, en lettres très peu nettes de 9mm (l'O seulement 5). Interl. 10-11mm. Vide de 0^m075 au-dessous du texte jusqu'au bas de la pierre.

431.

[Δ.ε. — — — — κατόι καὶ εἰγ[ε]νοὶς προξενίαν.
 [προμαντείαν — — — — καὶ τὰλλα ὅσα καὶ τοῖς ἄλλοις προξεν[οι]ς
 "Αρχοντος Στράτου οὐδενός. Βουλευόντων Οφίστα, Ιππία, Αθηνίωνος, Αἰξίου,
 Δεινωνος.]

Le décret tout entier tient en trois lignes. Donc les cinq bouleutes étaient nommés 1, 3. La restitution n'est pas tout à fait sûre. Je ne crois pas qu'il soit possible de lire, avant le seul nom certain Δεινωνος, [Τιμογ]έν(ε)υ[ε], ce qui nous reporterait à l'archontat de Hiéros (*Fouilles*, III, 2, 182). ΙΝΟΥY me paraît plus probable que ΙΠΡΟΥ que j'ai noté aussi, mais avec doute.

L'archontat de Straton est de 271 av. J.-C. (ci-dessus, n° 14).

Inv. n° 442 (cf. le n° 417).

Au-dessous de l'inscription n° 417, en lettres de 7-8mm. Interl. 13-15mm.

Publié par M. Holleaux, *Rev. ét. anc.*, 1918, 9.

432.

Θεοὶ εοί .
 Δελφοι εδωκαν [Φιλεταρίων καὶ τῷ οἴ]ῳ: "Απτζίλοι:
 καὶ τῷ άδελφῷ: [Εὐμένει Περγάμοις προξενίαν.
 προμαντείαν, προξενίαν, προδήμοις]
 5 καὶ [τὰ]λλα ὅσα καὶ τοῖς ἄλλοις] προξενοὶς καὶ εἰ-
 [εργ]έπ[α]ς. "Αρχοντος..... ζ. Βουλευόντων
 Αἰνηστάτα, Μενάγδρου, Τιμογένειος, Κακούθιος,
 Νικοδήμου.

1. Les deux collèges de bouleutes sont maintenant connus pour l'archontat d'Eudoros :

α. Βλειστανος, Εγερατίδα, Διονύσου, Θηβαγόρα, Αμυνωνος ? (*GDI*, 2633-2635; *Fouilles*, III, 2, 82-84; *GDI*, 2651; ci-dessous n° 448).

β. Ερετρίπου, Αριστίωνος, Νικάρχου (*Fouilles*, III, 2, 166; ci-dessus n° 355, et le texte cité en note).

Ce texte confirme la généalogie des Attalides établie par G. Cardinali (*Mem. Accad. Bologna*, VII, 1912-13, 177 et suiv.). Philetairo est en réalité l'oncle et le père adoptif de l'Attale qui eut pour fils le roi Attale I^{er}. Le frère de Philétairo est l'Eumène qui eut pour fils le roi Eumène I^{er}. Pour l'éthnique, cf. M. Holleaux, *I. I.*, n. 1.

L'inscription doit être placée « dans l'espace de vingt ans entre 282 et 262 », comme l'indiquent les noms de plusieurs des bouleutes.

Inv. n° 2596. — 17 juin 1895, dans la maison d'école (503 Convert).

Cippe de calc. gris, inscrit sur deux faces, le haut est brisé. Haut. 0^m16, larg. 0^m115, ép. inc. mesurée sur la face gauche qui était aussi gravée, 0^m16. La face droite a aussi porté des lettres, mais elle a été ensuite piquée.

En haut de la face principale, fin d'un décret de proxénie (au-dessous, deux actes d'affranchissement (n°s 567-568). Textes de la face latérale gauche : n°s 441, 569).

Lettres 10^{mm} (l'O seulement 5). Interl. 10-11^{mm}.

Copie de G. Colin.

433.

[...] ξει τὰλλα ὅσα καὶ τοῖς ἔλλοις προ-
[ζε]νοις καὶ εὐεργέταις. Ἀρχοντος Ἄριστοντος τοις αὐτοῖς.
[β]ασιλεύοντων Δαρυδίου, Μενάδου, Δημονος.
Κλευτίου, Ἀνδρωνος.

La restitution du nom de l'archonte est assurée par *BCH*, VII, 426 = *GDI*, 2699, et *Philol.*, LVIII, 71, qui ne donnaient que quatre bouleutes. Δαρυδίος est ici nommé pour la première fois. Ce doit être le même Aristion qu'on a vu ci-dessus n° 326 ; env. 265-260 av. J.-C.

Inv. n° 4522. — 2 sept. 1905, dans les déblais, au-dessous de la route moderne, au Sud du musée.

Marbre blanc, complet à droite seulement (joint de 12^{mm} très peu visible ?), haut 0^m115, larg. 0^m13, ép. inc. 0^m09.

Lettres et interl. 10-12^{mm}, non στοιχηδόν, excellente écriture du III^e s.

434.

[Αρχοντος — μ. ?] ου, βουι[ζ]-
[οντων — .] Μνασία,
— , — ζ, Δαρ-
[ωνος].

Le seul nom complet nous reporterait au IV^e siècle, Μνασία est prytane sous Aristonymos, mais l'écriture ne permet pas de remonter si haut. C'est donc un archontat (ou un semestre) nouveau du III^e siècle, la première lettre sûre est un Ο, mais avant j'ai cru apercevoir la fin d'un Μ. Je proposerais, avec beaucoup de réserves, de reconnaître ici un texte de l'archontat de Nicodamos, celui où ont été célébrés les Pythia et les Soteria et que M. Flacelière date avec une très grande vraisemblance de 258 av. J.-C.

Inv. n° 4155. — 26 août 1898. Bloc de calcaire gris, retiré du dallage de la Voie sacrée, au-

1. Cf. un tableau généalogique un peu différent de M. E. Meyer, *Klio*, XIX, 463-71.

dessous du Trésor d'Athènes ; faces latérales visibles, à droite bossage ; à la face inférieure deux trous de tenon. Haut. 0^m325, larg. 0^m75, ép. 0^m71.

Lettres 12-13^{mm}. Interl. 12^{mm}.

Copie de G. Colin.

Publié par T. Homolle, *BCH*, XXII (1898), 409.

435. Δελφοί οἱ έδωκαν Ἡλιού[δόροι] Διονυσίου Σιδωνίου
ἴγε Βραυτέου κύπεων καὶ ἐκγόνοις προξενίαν προ-
μαντείαν προδρείαν προδικίαν ἀπέδικαν
πάντοιν καὶ τὰλλα θσα καὶ τοῖς ἄλλοις προξένοις καὶ
5 εἰεργέταις . "Αρχοντος Νικού δα . Βουλευόντων
Χάρητος, Αμφιστράτου, Χαριστάνεος.

Avant le milieu du III^e siècle.

Inv. n^o 1807. — 7 août 1894, près de l'entrée du téménos, à droite en dehors.

Fragm. de stèle en marbre blanc, complet à dr. seulement. Haut. 0^m155, larg. 0^m095, ép. (le revers laissé brut, la stèle amincie sur le bord droit) de 0^m04 à 0^m065.

Lettres, non στοιχηδόν, bonne écriture du III^e s., 12-14^{mm} (l'O seulement 9), le premier ο a la forme caractéristique Ω.

436. [Δελφοί οἱ έδωκαν . . .]
[— . . .] καὶ . . .
— οὐ Φοκείοις
[οι κύπεοις καὶ ἐκγόνοις]
[προξενίαν.] προμαντεία
5 [τείχη, προδικία] καὶ προ-
[οδρεία]

L'écriture est le seul indice que nous ayons pour dater ce texte : sans pouvoir préciser davantage, je le crois de la première moitié du III^e siècle.

Inv. n^o 1397. — 9 mai 1894, à l'Ouest du Trésor d'Athènes.

Coin gauche en haut d'une stèle de marbre à bandeau mouluré (0^m035), ; haut. 0^m155, larg. 0^m135, ép. 0^m038.

Lettres non στοιχηδόν, Ξ, 8^{mm} (l'O seulement 5). — Interl. 11^{mm}.

437. Δελφοί οἱ έδωκ[αν] — — —]-
ναντος Συρζ[κοσίωι] κύπεοις καὶ ἐκγόνοις]
νοις προξενίαν[ν. προμαντείαν, προ-]
[εδροί] καν, προδικίαν

On sait que le nombre des stèles à proxénie va en diminuant au III^e siècle. Je crois celle-ci des environs de 250.

Inv. n^o 1809. — Pour la date de la trouvaille, la description de la pierre, la place qu'y occupe ce texte et la forme des lettres, voir ci-dessous n^o 500.

En haut de la face antérieure, lettres carrées de 15-16^{mm}, Interl. 3-5^{mm}.

438.

— — — — —
 Α]πολιοδόρῳ Ἀγρ-
 — — νος πυκνοὶ Μενδοῖοις Δει-
 [φοι εὐδοκαν] προξενίσην, εὐεργεσίσην,
 [προμαχντεῖα]ν, προεδρίσην, χαράκην. 2-
 5 [τεῦλειν, ἐπιτιμη]σην κατέπιε δειροῖς.

Bien que la pierre soit cassée à droite, le Ν final de εὐεργεσίσην l. 3 parait plus petit que les autres lettres : avait-il été oublié, et l'a-t-on ajouté ensuite ? C'est possible¹. Mais comme il semble, en outre, que les l. 1, 1 et 2 soient finies, j'ai proposé de compléter le texte à gauche. Il est probable que les personnages honorés étaient trois.

Malgré le Σ très ouvert et le Ξ à haste verticale, les lettres carrées ou triangulaires ne me paraissent nullement un signe de haute antiquité, pas plus que l'absence du nom de l'archonte et des bouleutes. Je crois simplement à une fantaisie du lapicide qui avait à graver ce texte sur une base archaïque : il a cru que son œuvre serait ainsi mieux en harmonie avec l'ancienne écriture. Indiquer une date exacte me paraît impossible. Les divers problèmes posés par cette base sont pour moi insolubles ; la seule chose que je suis tenté d'affirmer, c'est que le texte pour les gens de Mendé n'a rien à faire avec la dédicace de la face supérieure et la signature au-dessus de laquelle il a été gravé.

Inv. n° 2565. — 11 juin 1895, près de l'entrée du témenos, en dehors, à droite.

Haut. de stèle à fronton assez abîmé, haut. inc. 0^m205, larg. complète 0^m15, ép. 0^m09.

Lettres d'une gravure maladroite, gauchement attachées et presque tremblantes, en moyenne 7^{mm}, Interl. 5-7^{mm}.

439.

Θ ε [ο ι].
 Δειροῖς Πεισούλοι
 Φιλοδάρου Κυδω-
 νάττας εὐδοκαν χ[ι]-
 5 τῷ: καὶ εὐγόνοις
 προξενίσην, προμ[αν]-
 [τε]ίσην, θεαροδοκίσην.
 [κα] τὰλλα δέσι [κα]
 [πο]ιεῖ δηλοῖς π[ροξε]-
 [νοις]

L'éthnique est écrit d'une autre manière dans la signature de Crésilos ίξ Κυδωνίας, *BCH*, XXIII (1899), 378.

Pour les rapports de Delphes et de Kydonia, on sait l'intérêt du texte (*IG*, IX, 1, 693) que T. Reinach (*Rev. ét. gr.*, 1897, 138) et E. Ziebarth (*Ath. Mill.*, XXII, 218), ont, indépendamment l'un de l'autre, reconnu comme provenant non pas de Coreyre,

1. Ce n'est pas la forme seule des lettres (cf. fig. 43 et 44) qui est étrange dans ce texte : la gravure en est très superficielle. Des trois copies que j'ai, dont une d'Homolle, une seule indique ce petit Ν final l. 3 (haut. env. 1^{cm}), et l'estampage semble la confirmer ; les deux autres ne portent qu'une haste verticale. Si je pouvais affirmer catégoriquement que la dernière lettre du mot εὐεργεσίσην était plus petite que les autres, il est évident que le n° 438 devrait descendre davantage. Ce n'est pas à l'époque archaïque, mais ce n'est pas non plus au II^e siècle que l'on constate ce détail, et la fantaisie du lapicide semblerait toute naturelle à l'époque impériale. Pourtant on voit (ci-dessous 453) dès le milieu du II^e s. av. J.-C. des lettres plus petites en fin de ligne.

mais de Crète. La ville (Kydonia) prête à quelques proxènes pour le temps de leur séjour des maisons, des lots de terre et des vignobles : l'un de ces proxènes s'appelle Αὐγυρόπος Δελφῶν¹.

Le n° 439 est fort difficile à dater, l'écriture ne donne aucune indication. Je le place vers le milieu du III^e siècle, sans pouvoir préciser davantage, et je n'aurais pas d'objection valable contre une attribution différente.

Inv. n° 442. — Voir ci-dessus n° 417.

Troisième texte. A 0m05 au-dessous du précédent, et dans l'intervalle, il semble qu'on distingue quelques traces de lettres très effacées, illisibles.

Lettres 8-10mm. Interl. 6-10.

Publié par E. Bourguet, *Rev. ét. anc.*, 1918, 21.

440.

Θ ε [o i .]
Δελφοι ἔδωσαν Η[γ]ουσιχθων Λεωνίδου
Αλικαρνασσοι [κύτωι κ]αι ε[κ]γόνοις προξε-
νίζων προμην[τείχη]. ε[ύ]εργεσίαν προεδρί-
ζων προδικίαν ποτι [Δ]ελφούς. ἐπιτιμάν. ἀσυ-
λλακταν[πάντων] καὶ τὰλλα δσα καὶ
τοις δῆλοις προξένοις καὶ εὑεργέταις. Αριστο-
μος Αριστος Καλλικλευόντων Εργοτίπου.
Κλεμία. Αλεξάρχου.

Dans la liste des proxènes d'Histiee (*IG*, XII, 9, 1187) est nommé un Pausimachos d'Halicarnasse, mais le patronymique interdit l'identification : Η[γ]ουσιχθων.

Même archonte et mêmes bouleutés dans un décret pour des gens d'Erythrées gravé sur la base d'Aristomachos de Sicyone² (*Rev. ét. anc.*, I, I.).

Environ 240 av. J.-C. (L'autre semestre du même archontat est probablement donné par WF, 9 = *GDI*, 2608).

Inv. n° 2596. — Voir ci-dessus n° 433.

En haut de la face latérale gauche, en lettres de 10mm. Interl. 10-12mm.

441.

[τὰλλα δσα καὶ τοις δῆλοις προξένοις]
καὶ εὑεργέταις. Αριστος Καλλικλευό-
ζως. Βουλευόντων Αγχυρένε-
σος. Ιππία. Κλεμία.

Le troisième bouleute peut être aussi bien Ηλείτων ou Κρίτων.

Ce serait l'archontat de Kallikles II, 239-8, premier semestre.

Inv. n° 1460. Mai 1894, au-dessus de la Voie sacrée, coin N.-O. du Trésor de Sicyone.

1. Jusqu'à présent, je ne me souviens pas d'avoir rencontré ce nom à Delphes. L'Αὐγυρόπος qui on trouve deux fois dans des textes de la deuxième moitié du III^e siècle (*BCH*, XLVI (1922), 446 et 451) est de Chalcion.

2. Ce décret pour des gens d'Erythrées a été, depuis lors, « publié » aussi *Klio*, XVII, p. 200. Le second des personnages honorés s'appelle dans cette « publication » : Απολληλόδοτος Δημαδος στρατηγός. M. Flacelière veut bien m'assurer que ma lecture, complétant celle de M. Collin : Απολληλόδοτος Απολληλόδοτος, si elle n'est pas aussi surprenante, a du moins le mérite d'être conforme à ce qui est sur la pierre.

Bloc de calc. gris, appartenant très probablement au mur qui porte des décrets pour des Mégariens (v. p. 91 et suiv.) ; haut. 0^m475, larg. 1^m36, ép. 0^m56.

Face antérieure à peine dégrossie, laissée « rustique », excepté un rectangle poli en haut à droite de 52×25 où est l'inscription.

Lettres très difficiles à lire, 7-10^{mm} (l'O seulement 5). Interl. 8^{mm}. L'éthnique, ligne 2, est écrit en partie sur une crevasse, en partie sur une saillie formant cadre.

Au-dessous du texte un grand Δ de 43^{mm}, avec la boucle aplatie et la ligne transversale inférieure très droite, est l'initiale du nom de la ville (cf. Ad. Wilhelm, *Jahreshefte*, 1901, 72).

Publié par É. Bourguet, *BCH*, XLIX (1925), 43.

442.

Θ ε σ ι .

Δεῖκοι ἀνενέωσαν Τιμοθέω: Ξενόδο[χ]ου Λορφό:
ἐγ φιλίου καὶ ἔδωκαν κύτῳ καὶ ἐκγόνοις
προξενίαν, προμηντείαν, προεδρίαν {π[ρ]}
ἢ προδικίαν, ἀσυλίαν, ἀτέλειαν πάντων
καὶ τὰλλα δ[ο]σα κ[α]ταστήσαντες προξένοις
καὶ [εὐ]εργέταις. Ἀργυρ(τ)ος Ἄριανιος οὐανος.
Βουλευόντων Προσόγγου, Ξένωνος, Χάρητος.

On a vu, ci-dessus, n° 102, le décret pour un Locrien d'une ville aussi ignorée que Phaestinos : Λορφό: ἐγ Βουλευόντων. Il s'appelle Ξένωνος, ce n'est sans doute qu'une coïncidence, et on ne doit pas restituer Ξενόδοχος en l'identifiant avec le père du personnage honoré ici. La mention du renouvellement (ἀνενέωσαν) permet tout au moins de proposer l'hypothèse.

Le nom de la même ville, qui n'était pas connue jusqu'ici par les inscriptions, est apparu en même temps (cf. *BCH*, 1925, 481) à Delphes et à Oiantheia : N. G. Pappadakis, Ἀργ. Δελτ., VI, 149 sqq., a publié deux actes d'affranchissement sous forme de consécration τοι Ἀπολλονιοι τοι ἐγ φιλίου.

M. P. Roussel (*Rev. él. gr.*, 1924, 347) a rappelé que Pline, *N. H.*, IV, 4, mentionnait en Locride un *porlus Apollinis Phaestii*. Je crois que, dans le texte d'Etienne de Byzance, s. Φιλίου, après les deux villes de Crète et d'Achaïe qui ont porté ce nom, le second ίστι καὶ introduisait la mention de Φιλίου de Locride en une ligne, aujourd'hui tombée, et que suivaient les mots : καὶ ἡπὸ τοῦ Φιλίου Φιλίου.

Date : troisième quart du III^e siècle.

Inv. n° 1371. — 7 mai 1894, à l'Est du Trésor des Siphniens.

Stèle marbre blanc à fronton, cassée en bas. Haut. inc. (avec le fronton) 0^m45, larg. en haut sous la moulure 0^m245, en bas 0^m26 ; ép. de 0^m052 à 065 (le dos est légèrement évidé comme pour s'appuyer contre la saillie d'une construction). Deux textes au-dessus l'un de l'autre.

La l. 1 du premier est écrite sur la moulure au-dessous du fronton. Lettres 7^{mm}. Interl. 8-9^{mm}.

Les n°s 443-4 publiés par R. Flacelière, *BCH*, LII (1928), 202.

443.

[Θ] ε σ ι .

Δεῖκοι ἔδωκαν Ξ[ε]νόζει: Ξενόθου
Τροχυτίνω: κύτῳ καὶ ἐκγόνοις
προξενίαν, προμηντείαν, προδικίαν.
ἢ [πρ]οεδρίαν, ἀσυλίαν, ἀτέλειαν

πάντων καὶ τὰλλα ὅσα καὶ τοῖς ἄλλοις]
προξένοις καὶ εὐεργέταις Ἀρχοντοῖς]
Ἡρόος, Βουλευόντων Ἀρμύτα,
Ἀνδροτίμου, Εὐθύνος.

La l. 2 n'est pas tout à fait certaine. Les lettres 12-19 ont été écrites sur une correction. Le Ν de ἔδωρος est gravé sur un Α répété par erreur, le Ζ du patronymique corrigé sur un Ε. Les lettres sont effacées et se confondent avec des raies de la pierre.

Des deux Ἡρός du III^e siècle (cf. *BCH*, XLIX, 67), c'est le second auquel ce texte doit être rapporté, vers 230 av. J.-C.

A 28^{mm} au-dessous du précédent, en lettres un peu plus grandes, 9-10^{mm}. Interl. 10-11^{mm}.

444.

Δελφοὶ ἔδωροι Ἀγεμό-
χοι Δεινοκράτεις Ταρκν-
τίωνις καὶ ἐκγόνοις
προξενίαν, προμηντει-
οῦ [α]ν, προσδρίαν, προδικίαν,
[ἀσυλο]ΐαν, ἀτέλειαν πάν-
[των καὶ τὰλλα ὅσα καὶ]
[τοῖς ἄλλοις προ]ξένοις, Ἀ[ρ-]
[χοντοῖς — — , βουλευόντοι]-
[ούτων — —]

Je ne suis pas certain que les restes indistincts de la l. 9 correspondent exactement aux deux lettres que j'ai indiquées.

Cette stèle aurait sans doute eu le droit d'être citée plus tôt, à côté de la base des Tarentins, comme le n° 135.

Inv. n° 1304. — 24 avril 1894, au coin S.-O. du Trésor d'Athènes.

Fragment de stèle de marbre, cassé partout. Haut. 0^m17, larg. 0^m12, ép. 0^m035.

Deux décrets l'un au-dessus de l'autre.

Le premier, l. 1 et 4 martelées, puis regravées, lettres 7^{mm}. Interl. 5^{mm}.

445.

Ιερῆσσος καὶ ἄτοις καὶ ἐκγόνοις]
[Δελφοὶ ἔδωροι προξενίαν, προμηντειαν, προσδρίαν, προδικίαν, ἀσυλοΐαν.]
[ἀτέλειαν πάντων καὶ τὰλλα πάντα ὅσα καὶ τοῖς ἄλλοις προξένοις].
[Ἀρχοντοῖς — — , βουλευόντων] Σωτίωνες, Β

Il est très difficile de restituer ce fragment, même en calculant à peu près, grâce aux formules ordinaires, la longueur des lignes. A la première, le martelage est fini après la cinquième lettre. Ce qui suit immédiatement PHNOY qui est sûr, c'est un Α, qui peut donner le début d'un ethnique, ou (si PHNOY est la fin d'un nom de ville) le début de αἰτόις καὶ ἐκγόνοις]. Je crois cette seconde solution vraisemblable, mais alors Δελφοὶ ἔδωρος doit se trouver, comme il arrive souvent, après le nom du bénéficiaire, ici au début de la l. 2, pour que les lignes ne soient pas trop longues à gauche. L'ethnique pourrait être [Κρητικοὶ ή Ησπερίδην], la barre devant le Ρ n'est pas un Ι ni une autre lettre,

c'est le début du martelage. Mais la ville s'appelle d'ordinaire Ηλίσπον (BCH, XIII, 71) ou Ηλιόρεγνον, Ηλιόρεγνον ne se trouve que chez Suidas.

A la 1.4, il est sans doute de restituer ζεγοντος] Σωτίωνος, βουλευόντων —], mais alors, même en ajoutant καὶ εὐεργέταις à τοῖς ἄ.π., la 1.4 est trop courte à gauche. Je crois donc que Sotion n'est pas un nouvel archonte du III^e siècle et que Β est simplement l'initiale de Βούλονος] ou d'un autre nom de bouleute. Ce Sotion est peut-être le Σ. Κλέονος Δειπόνης θεωρος τὰ Σωτήρια επινυγμάτων (Or. gr., 36) dont on a retrouvé l'urne cinéraire à Alexandrie. Le voyage de Sotion comme théore a été rapporté jadis à l'annonce des premières Soteria, mais on fait maintenant descendre la première célébration de cette fête, et encore davantage la venue de Sotion en Egypte¹.

Ce texte est probablement de la seconde moitié du III^e siècle, l'extrémité très appuyée des lettres, la gravure assez gauche me semblent même autoriser à descendre jusqu'au dernier quart.

A 32^{mm} d'intervalle, en lettres de 7^{mm}. Interl. 5^{mm}.

446. Δειπόνης Ζεγοντος] Σωτίωνος, βουλευόντων — . . . ιερος Νικης τοις καὶ ἐκγόνοις]
προξενίαν, προμαντείαν, προεδρίαν, προ]δικίαν, θυσία[ν, ξεπλεύση πάντων]
καὶ τὰλλα δέσποινται τοῖς ζηλοις προξένοις] καὶ εὐεργέταις. Αρχοντος]
. . . βουλευόντων — . . . πος, Νικη.

Le nom du dernier bouleute n'est pas très fréquent sous cette forme. Il apparaît dans un fragment, publié BCH, XXIII, 531, avec Ιέρον et Αγιώνος² comme collègues. Avec Χάζος] ou tout autre nom terminé par ces quatre lettres, nous avons sans doute un semestre nouveau, que l'archontat soit connu ou non.

Inv. n° 1803. — 5 août 1891, à l'entrée du téménos, en dehors à droite.

Coin à gauche en bas d'une plaque de marbre, avec rebord en saillie en bas de la face postérieure. Haut. inc. 0^m13, larg. inc. 0^m16, ép. 0^m03 en haut, 0^m04 en bas.

Lettres 10^{mm} (l'O seulement 5). — Interl. 10-11^{mm}. Vide de 32^{mm} au-dessous du texte.

1. Cf. P. Roussel, *Rev. ét. anc.*, 1924, 109, n. 2.

2. La restitution de ce nom peut être considérée comme certaine. Un débris de stèle encore inédit, inv. 4027, trouvé en sept. 1896 à l'Ouest de l'escalier du Théâtre, porte ces lettres

ΙΑΙ ΙΩΝΟΣΝΙ
ΚΕΑ

La trace qui précède l'A de Αγιώνος doit être le bas de l'Y de Ιέρον.

Il est probable que le même semestre est encore attesté dans un autre débris de stèle, inv. 4929, trouvé en sept. 1914 au Portique Ouest, hors du téménos ; ce fragment est gravé σταυρόδον, ce que je ne peux pas garantir pour 4027 :

Τ
ΠΟΥ
ΣΝΙΚΕ

Je pense qu'on peut restituer pour les noms des bouleutes :

. . . Ιέρον, [Α]-
[γιώνος], Νικί[α].

Mais si on accepte ces rapprochements, le fait qu'un texte sous cet archontat a été gravé σταυρόδον nous obligera — sans qu'on puisse fixer encore une date précise — à remonter plus haut dans le III^e siècle, et on devra admettre que, sur la même stèle, le décret 445 a été gravé après 446 et au-dessus de lui. — M. Flacelière veut bien me faire savoir, pendant que je corrige les épreuves, qu'il est arrivé de son côté au même groupement.

447.

[τεων] καὶ τὰλι[α ὅσα καὶ τοῖς δῆλοις προξέ-]
 νοις καὶ εὐεργ[έταις]. Ἀρχοντος —]
 νος. βουλευόν[των — , — ,]
 5 Χάρητος, Ἀγιο[νος].

Si le rapprochement indiqué à propos du texte précédent est reconnu valable, comme premier ou second bouleute on restituera Νιζέζ, le complément Χαρητός dans le texte 446 sera assuré, et nous saurons que le nom de l'archonte encore non identifié se terminait en -ον.

Inv. n° 442. — Voir les n°s 417, 432, 440.

Quatrième texte, à 13^{mm} au-dessous du n° 440, mais il n'est pas aligné sur lui, la première lettre est au-dessous du second A de ΑΙεζίργος (440, l. 9). Lettres et interl. comme au troisième texte. L'inscription est difficile à lire, j'aurais peut-être déchiffré quelques lettres de plus l. 2 et 3, je garantis ma lecture des deux dernières.

Publié par É. Bourguet, *Rev. él. anc.*, 1918, 23.

448.

[Δ]ιᾶροι [Ξδ]ωκνν Μ(η)[ο]κλει Αἰολ[α]ρυασ[σι]
 [κύτωι καὶ ἐκγόνοις προξενίαν, προμ]χντείαν, προεδρίαν, προδικίαν.
 [χσυλίαν, ἀτέλειαν πάντων καὶ τάλια ὅσα] καὶ τοῖς [δῆλοις]
 προξένοις καὶ εὐεργέταις. Ἀρχοντος Ε ὁ δ ῥ ο ν.
 5 [Βο]υλευόντων Βγ[ε]ζορτίδη, Πλειστωνος, Θηβαγόρα.

J'ai pensé au Μενεκίης Φορμίωνος, prytane d'Halicarnasse (Michel, 453) : mais la seconde lettre, dont il reste les deux hastes verticales, assez visibles, et le vide un peu trop court pour le patronymique interdisent cette identification.

Le nom du dernier bouleute est sûr, bien qu'il ait été écrit sur un autre : il me paraît difficile de retrouver ce qui avait été gravé d'abord en tout cas ce n'est pas le Διοδώροι des autres textes du même semestre ; cf. ci-dessus, p. 257, n. 1. Le Θ a remplacé une lettre rectangulaire comme un Ε, et on aperçoit un Ι entre l'A et le Γ. M. Colin, à la fin du texte, *Fouilles III*, 2, 84, avait noté des restes qui y rendent la restitution du nom de Θηβαγόρα tout à fait sûre maintenant.

Dernier quart du III^e siècle.

Inv. n° 636. — 28 juin 1893, au coin N.-O. du Trésor d'Athènes.

Fragm. d'une pierre de base en calcaire gris, cassée partout sauf en haut et à gauche. Cadre en retrait de 0^m03. Haut. 0^m23, larg. 0^m36, ép. 0^m28.

Lettres 7-8^{mm}. Interl. 9^{mm}. Vide d'au moins 0^m04 au-dessous du texte.

Ce texte et le suivant publiés par R. Flacelière, *BCH*, LII (1928), 213-214.

449.

Θ ε [ο ι].
 Δεῦροι Ξδωκνν Ηοιε[— — — κύτωι καὶ]
 ἐκγόνοις προξενίαν, [προμ]χντείαν, προεδρίαν, προδικίαν.
 χσυλίαν, ἀτέλειαν πά[ντων καὶ τάλια ὅσα καὶ τοῖς δῆλοις]
 5 προξένοις καὶ εὐεργ[έταις]. Ἀρχοντος Κ α λ λ ι ε ρ ο ν . βούλευ-]
 ὄντων "Αρχωνος, Αριστομάχου, Παρνασσίου, Εύγερίδη,]
 [Κ]λεοδάμου.

L. 5-6, restitution sûre d'après *GDI*, 2654. Cet archontat, attribué d'habitude à la fin du III^e siècle (215-200), remontera sans doute de quelques années.

Inv. n° 2520. — 28 mai 1895, à l'angle S.-O. du témenos.

Coin gauche en haut d'une stèle à bandeau mouluré en calc. gris (il ne semble pas qu'il y ait jamais eu de fronton, le bord à gauche a été aussi mouluré) ; haut. sous la moulure 0^m07, larg. 0^m135, ép. 0^m103.

Lettres de 7-8^{mm}. Interl. 10-11^{mm}.

Copie de G. Colin.

450.

"Αρχοντος Καλλιέργεια[ρου]. Βουλευόντων Ηλευθερίου,
"Αρχοντος, [ΕΙΣ]ΙΧΙΣΙΔΗ, Αριστομάχου, Κλεοδάμου ·]
ἔδοξε τῷ πόλει τῶν Δελφῶν ἐν ἀγορᾷ τελεῖ·
οι σύμμαχοις ταῖς ἐννόμοις —

Même archontat, même semestre que le texte précédent.

Inv. n° 1180 (à dr.) + un fragment sans n°. — Avril 1894, au pied de la terrasse du Trésor de Thèbes.

Deux fragments, qui ne se raccordent pas, d'un bloc de calcaire, peut-être un degré de base, la face latérale gauche préparée à joints. Tout autour de la face antérieure, un encadrement en creux de 0,03. Il manque une vingtaine de lettres entre les deux morceaux. Celui de gauche mesure : larg. max. 0^m37, ép. 0^m52 ; celui de gauche, larg. max. 0^m45, ép. max. 0^m27. Haut. entière 0^m388.

L'épiderme de la pierre a beaucoup souffert, surtout à droite ; quelques crevasses anciennes, particulièrement à gauche, ont obligé d'espacer les lettres. Celles-ci, de 7^{mm} (interl. 7-8^{mm}), sont gravées d'un trait ferme et appuyé, l'**O** et l'**A** redeviennent presque aussi grands que les autres lettres, les branches du **S** sont presque parallèles ; à l'extrémité, les apices sont déjà marqués. Ce texte, dont il est malheureusement impossible de donner une reproduction directe, me paraît l'exemple où l'on peut le mieux saisir la transition de l'écriture la plus habituelle au III^e siècle à celle du second.

Copie de T. Homolle et de E. Bourguet.

Publié par P. Roussel, *BCH*, L (1926), 128.

451.

Θ [ε ο ι].
"Αρχοντος Μαντίζια[ρου]. Βουλευόντων — Ιος, Αριστάρχου, Κλέωνος, ᔁδοξε
τῷ πόλει τῶν Δελφῶν ἐν ἀγορᾷ τελεῖοι: σύμμαχοις ταῖς ἐννόμοις · ἐπειδή
Σάτυρος Πολεύμαρχου Αγρινίους ἐν τε τοῖς ἐμπροσθεν γράνοις εἴηνοις ὅν
5 διετέλει: τῷ πόλει καὶ νῦν καταστάθει] εὑπὸ τῶν Αἰτωλῶν ἐπιμελητὰς
[-]οῦ τε ιεροῦ καὶ τὰς πόλιος ὄσιας καὶ ἐγδόξως τό τε ιερὸν καὶ τὰ ρυπόλιν διε-
ρύκατε καὶ το[ις πολιταῖς συνανεστράχοι] κακῶς καὶ [εὐ]γνωμόνως καὶ τάν τε
ὑπάρχουσαν ὁ[μόνοιαν ποτὶ τε αὐτοσκυτοῖς καὶ ποτὶ τοὺς Αἰτωλοὺς ἐπὶ πλέον
συναυξῆσε [καὶ διεζηγήσαν δέσα τῶν ἐγκλημάτων οἱ τε Δελφοὶ καὶ οἱ ἐν Δελφοῖς
10 κατοικοῦσες [ἐπέτρεψαν κατὰ κατὰ τὰ]ν συμβολὴν διέλυσε αὐτοὺς πάντας
κακῶς καὶ εὐγνωμόνως · δεδόγθαι ἐπαίγενε[σαι Σ]άτυρον Πολεύμαρχου Αγρινίου
εὐσεβεῖας εἰγένει καὶ εὐεργεσίας τὰς ποτ[ι] τό τε ιερὸν καὶ τὰ ρυπόλιν · [εἰμεν] δὲ α[ύ]τὸν
πρόξενον [τὰς πόλιος καὶ ἐκγόνου]ς · ὑπέρχειν δὲ κατέποντες καὶ ἐκγόνοις προμαντεῖαν,
[χ]αντακαν, χτελεικαν, προεδρίαν ἐμ πάντοις τοῖς τοῖς ἀγώνοις οὓς καὶ πόλις τιθητι καὶ τὰλλα [δοσα]
15 [καὶ τοῖς] χαλασίς προξένοις καὶ εὐεργέτειας τοῦ ιεροῦ καὶ τὰς πόλιος · δεδόσθαι δέ
[καὶ τοῖς] καὶ ἐκγόνοις καὶ ἐπινομίαν ἐν τῷ] Δελφοῖς τῷ πάντα γράνον.

Dans les dernières années du III^e siècle, les Etoliens ont installé à Delphes un gouverneur qui avait des attributions militaires sûrement, mais aussi le pouvoir civil. Les Delphiens ont honoré quelques-uns de ces personnages¹: le décret pour Satyros d'Agriion, sans doute un parent de celui qui fut stratège au siècle suivant, contient, outre les formules habituelles — l'épimélète a assuré et fortifié les bonnes relations entre Delphiens et Etoliens — un renseignement précieux : Satyros a réussi à apaiser les différends entre citoyens et étrangers domiciliés. M. P. Roussel reconnaît dans οἱ ἐν Δελφοῖς κατοικεῖσσας ces gens de Locride, de Phocide et d'Eolie qui avaient acquis sur le territoire delphique droit de propriété et que le Sénat, ratifiant en 188 la décision de M' Acilius, autorisa les Delphiens à expulser.

Le mot συμβολά, l. 10, semble bien donner raison à ceux qui ont toujours pensé que Delphes n'était pas une ville de la ligue ; elle traite avec la Confédération étolienne comme un état étranger, quelque prépondérante qu'ait été d'ailleurs la mainmise des Etoliens.

Parmi les priviléges accordés à cet épimélète comme à ses collègues, il en est un qui, détaché des autres, semble avoir une importance particulière, c'est l'ἰπποσοῦταις τῷ Σεληνᾷ. Je pense que c'est à peu près l'équivalent de la πονοσοῦταις que l'on trouve ailleurs, et que Boeckh (*CIG*, I, p. 745) traduisait exactement par *ius pascui*. Il semble que les Grecs du Nord-Ouest² aient mentionné souvent ce droit d'une manière expresse, dans le décret pour plusieurs Mégariens rendu à Stratos au début du IV^e siècle (*BCH*, XVII, 445 = *IG*, IX, 1, 442), dans un décret d'Amphissa (*BCH*, XXV, 235). Plus tard, quand les Doriens de la Métropole confèrent l'ἰπποσοῦταις à Diodoros, fils de Dorothéos (ci-dessous, n° 490), ou sous l'empire quand les Delphiens donnent la πονοσοῦταις à Iresianus Pius (*de reb. delph.*, 34), le privilège n'est plus sans doute qu'une formule vide, mais c'est une survivance d'un temps où il avait tout son sens.

La date de l'archontat de Mantias, grâce au texte *BCH*, V, 408 = *GDI*, 2116, où il est nommé avec le stratège Damocritos de Calydon, est fixée sûrement :

200-199 av. J.-C.

Inv. n° 3980. — 6 juillet 1896, coin S-E. du Trésor des Sicyoniens.

Fragm. de base en calcaire gris, avec restes de courbure en haut de la face principale (elle qui portait le texte 452 ; cf n° 460). Haut. inc. 0^m155, larg. inc. 0^m17, ép. inc. 0^m11.

Lettres 7-9mm. Interl. 9mm.

Copie de P. Fournier.

452. [Δελφοῖς] ἔδωκα[ν] — — — — τοῦτοι]
[καὶ ἐκγόνοις προσένειχν, προμηντεῖσιν, λασιτίσιν.]
[προσδικίσιν, προ[δρίσιν, ἀπελειχν καὶ τὰλις πάντας ὅσα καὶ τοῖς ἄλλοις]
προσένοις καὶ εὐεργέταις. "Αρχοντος — . Βουλευόντων —
— τοῦ Ἀπεσιδα, — — — τοῦ — — — τοῦ — —].

1. Il était déjà dit (*Rev. ét. anc.*, 1918, 22) que nous possédions quatre décrets pour les épimélètes étoliens. Ils sont correctement publiés, *BCH*, L (1926), 124-128. M. P. Roussel veut bien m'apprendre qu'il a tout récemment identifié le débris d'un cinquième.

2. Ce qui ne veut pas dire que les autres Grecs l'aient ignoré, voir p. ex. la convention de Hiérapylta et de Praisos, *Rev. ét. gr.*, XXIV (1911), 379, l. 33 *ἰπποσοῦταις*. — Cf. B. Keil, *Anon. Argent.*, 311.

S'il n'était pas cette fois trop hardi de restituer d'après un seul nom tout un texte, je proposerais de voir ici un décret de l'archontat d'Eucrates, 185-4, 2^e semestre, où les bouleutes étaient Κράτων Νικοδήμος. Ορθρίος Ἀτεσιδα, Σωδαριδας Εὐζυγγέλου (WF. 285 = *GDI*, 1950).

Inv. n° 2525. — 29 mai 1895, à l'angle S.-O. du témenos.

Fragm. d'une stèle en marbre blanc, cassée partout sauf à droite (mais la fin des lignes est assez mal conservée). Haut. 0^m195, larg. 0^m20, ép. 0^m078 à dr., 0^m095 à g.

Lettres assez indistinctes et mal gravées, l'Ω aux deux barres transversales allongées et appuyées à l'extrémité me paraît attester le II^e siècle : 8-9mm. Interl. 10mm.

Copie de G. Colin.

Publié par T. Homolle, *BCH*, XXIII (1899), 96.

453.

[Ἐδοξεῖ τῷ πόλει τῶν Δελφῶν ἐν]
[ἀγορᾷ τελείῳ σὺν ψάλμῳ[ε]
[ταῖς ἐννόμοις ἐπιστήμῃ βασι-
[λεὺς Ηλιόπολις] ἀδ[ε]ς καὶ βασιλ[ε]-
[σα Καρυστοφύρα βασιλεώς Σπα[ρ]-
5 [τόκου δικτε]λέοντι καὶ αὐτοι
[καὶ εἰ πρόγο]νοι αὐτῶν τὸν τ[ε]
[θεὸν τημέο]ντες καὶ τοῖς ἐν-
[τυγχνόν]τοις τῷμ πολιτῷ[ν]
[ριλλανθ]ράπτως γρείμε[νοι]
10 [δεδόχθ]οις τ[ε] π[ρέ]στατοι

L. 4, le Ρ n'est pas visible, mais il peut y avoir eu place pour lui, tout au bord. — L. 8 et 9, les lettres restituées ont existé sûrement à la fin des lignes, mais plus petites que les autres, déjà ΤΑ dans πολιτῷ n'ont que 6-7mm.

J'ai accepté pour la l. 10 la restitution la plus simple, mais j'avais noté devant la pierre que, si le Ρ est sûr et l'Ο qui suit très probable, on pouvait sans doute lire τ[ε] aussi bien que τ[ε]. Peut-être, après la formule générale d'éloge, passait-on à un service précis, rendu à un ou plusieurs Delphiens pendant une guerre (τῷ πολέμῳ...) par les princes du Bosphore.

T. Homolle a cité les travaux de Latyshev et d'Hausoullier qui ont permis d'enlever à quels rois ce texte se rapportait. Les inventaires du Didymeion (Hausoullier, *Etudes sur l'hist. de Milet*, 171, 206, 212) sont assez nets : Paerisadas et Camasarya doivent avoir été honorés à Delphes dans la première moitié du II^e siècle. T. Homolle était tenté, d'après l'écriture, d'attribuer à ce décret une date plus haute ; j'avoue, puisque je dois, avec toutes les réserves d'usage, faire intervenir une impression personnelle, que l'écriture me paraît nous empêcher de remonter au-dessus du milieu du II^e siècle : l'extrémité des lettres est fortement marquée par un point, mais surtout l'Ω dont j'ai signalé la forme très particulière, le Σ mal attaché, l'Ε ouvert, le Μ aux jambages verticaux distants et parallèles s'accordent, à mon avis, avec la date qu'indiquaient les textes de Didymes : env. de 150 av. J.-C.

Inv. n° 2631. — 24 juin 1895, sous la maison d'école (503 Convert).

Fragm. de marbre remployé, moulure grossière sur le revers, les bords actuels sont travaillés d'une manière rudimentaire, je ne garantis pas partout la coupure des lignes. Ce morceau pourrait provenir d'une construction (Trésor de Cnide ? Siphnos ?). Haut. 0^m29, larg. 0^m15, ép. 0^m09.

Lettres grasses, assez régulières, apices, formes ordinaires de la seconde moitié du II^e siècle, 5-7mm. Interl. 4-6mm. Sous la ligne 19, vide de plus de 0^m05.

Copie de G. Colin.

454.

[χύτ]ῶι καὶ [ἰνγόνοις προ-]
 [ζενίσιν καὶ σοπολι[τ]ε[ιν καὶ-]
 [θάπερ Δε]λφοις καὶ [γῆς καὶ οι-]
 [καὶ τετραποτοῖς προ[εδρίαν]
 5 [ἐν τοῖς ἀγώνοις πάντοις [οις ἄ-]
 [πόλις εἴη]τι καὶ τὰ λαχανικά
 [έσαι καὶ τοῖς] ἀλλοις προξενοῖς
 [καὶ εὐεργετικαὶ τὰς [π]όλις [οις ὑ-]
 [πάροχεις καὶ ποστεύοντες δὲ καὶ τῷ]
 10 [καὶ τὸν ἐπιδιαμυοργόν ζένια]
 [τὰ μέγιστα] ἐκ τῶν νόμων
 [καλέσαι δέ] καὶ τὸν καὶ ἔν τοῦ
 [πρυτανείον] ἐπι τὸν καὶ τὸν ζένια
 [έστιαν διπώ]ς δὲ καὶ Λύκιοι
 15 [εἰδόντες γέράψαντες καὶ ποτι-]
 [τὸ κοινὸν τῷ]ν Λυκίων δέ τοι[ν]
 [ἀγαθοὺς] τῷν ἀνδρῶν ἢ ποτι-
 [λις τῷν Δε]λφῶν ἀποδέγματα
 [τοι].

Ce décret pour un Lycien est à rapprocher d'un texte delphique (inv. 2181, trouvé avant nos fouilles) que A. Nikitsky a publié et commenté (*Journ. Minist. Instr. publ.*, russe) 1895, 115-133; *Etudes épigr. delph.*, pl. V, n° XVII): c'est un décret, avec des considérants qui devaient être développés, pour Tlepolemos, f. d'Artapates, Lycien, nommé par Polybe, XXVIII, 16, 6. La date de ce texte serait 169 av. J.-C. De cette même année est la décision du Sénat qui rend la liberté aux Lyciens (Fougères, *de Lyc. communi*, Paris, 1898, 17-18). La confédération est de nouveau déclarée libre par Sylla en 81, et la même année elle dédie une statue de Rome au Capitole (*Or. gr.*, 551). C'est entre ces deux dates de 169 et de 81, probablement plus près de la première, que se place le décret 454, où l'on remarque l'octroi assez rare de Πισσολιτεία.

La place de l'I qui reste seul à la l. 19 autorise la restitution proposée, les trois dernières lettres au milieu de la ligne pour marquer la fin du texte: disposition qui se retrouve naturellement dans beaucoup d'inscriptions postérieures, mais aussi dans un décret plus ancien (n° 394).

Inv. n° 203 (voir ci-dessous, n° 530).

Sur la face latérale droite du bloc de calcaire gris dont la face antérieure porte une dédicace à Tibère, en lettres de 7-8mm, écriture ordinaire du II^e siècle. Interl. 5-6mm.

455.

[...] ἐπαγνέσαι Ξενοκράτη
 Μεσασάνιον ἐπὶ τε τῷ προφέτεσσι καὶ τῷ]
 εὐνοίᾳ ἡς ἔγει ποτὶ τὸν π[ό]λι[ν ἀμύνη]
 καὶ ὑπάρχειν κύτωι καὶ ἐκγόν[οις πα]-
 5 φὸ τὰς πόλιος προξενίαν, προμήχυτει]-
 αν, προδικίαν, ἀσυλίαν, ἀπελεύθερον. [προ]-
 εδρίαν ἐμ πᾶσι τοῖς ἀγώνοις οἵς ἂ πό-
 λις τιθητε καὶ τὰ δικαιαία δοσα καὶ τοῖς
 δικαιοῖς προξένοις καὶ εὐεργέτεις τὰς
 10 πόλιος ὑπάρχει. Ἀρχοντος Σωσιπά-
 τρου τοῦ Αἰξιδα, Βουλευόντων τὸν
 δευτέραν εξάρχην Ἀμύντα τοῦ
 Εὐδώρου, Πάτρωνος τοῦ Δακρένεος,
 γραμματεύοντος Ξένωνος τοῦ
 15 Ηολίωνος.

Env. 135 av. J.-C.

Inv. n° 1539. — 29 mai 1894, au Trésor des Siphniens.

Fragment d'une pierre (calc. gris St-Elie) qui a appartenu à une base ou à une construction. Elle est cassée en haut et à gauche, mais elle a gardé à droite et en bas un cadre en retrait, large de 0^m03 ; le même cadre est visible sur la face latérale droite. Haut. inc. 0^m50, larg. 0^m30, ép. 0^m11. Au-dessous du second texte, vide de 0^m11 jusqu'au bandeau.

Je donne les deux textes à la suite l'un de l'autre. Ils sont de la même écriture, tout au plus pourrait-on dire que les lettres sont un peu moins régulièrement serrées dans le second : elles ont les formes connues de la seconde moitié du II^e siècle av. J.-C., même hauteur 5-6mm, même interligne 5-6mm, réglage apparent¹.

456.

[Α γ ρ θ ζ τ ι τ η θ γ ρ ζ ζ ζ]
 Εδοξε τῷ πόλει τῶν Δελφῶν ἐν ἡγούμενοι τελείωι σύμφωνοις ταῖς ἐν[νόμοις].
 ἐπειδὴ προχρέωμενοι ποθέρης δικαιοστατεῖ ὑπὸ τὰς πόλιος τῶν Λ(α).....
 διποστατέντες μαρτύρεος Λαρισάνος Καταβάτης
 Μενεκράτεος ἐπὶ τὰς δίκαιας

On n'a sûrement pas terminé ce texte, qui est encore un décret en l'honneur des juges envoyés à Delphes, toujours pour les mêmes δίκαια, par une ville dont le nom n'est pas sûr : le Λ est certain, le commencement d'un Α ensuite très probable. On peut penser à Lamia ou à Larisa, mais aussi à Larymna ou à Lato de Crète. L. 5, devant le dernier nom propre au nominatif qui se terminait parον (une cassure de la pierre semble dessiner un Τ devant l'Ω, ce n'est sûrement pas une lettre), il faut sans doute restituer ταῖς γραμματεῦσι.

Seconde moitié du II^e siècle av. J.-C.

Au-dessous, à 24mm d'intervalle (si le texte 456 avait une sixième ligne tout au moins commen-

1. Je n'ignore pas que ces textes ont été « publiés », et même deux fois, mais je n'ai à tenir compte que des corrections que M. Ad. Wilhelm avait apportées à ces « publications » (*Anz. Wien. Akad.*, 1922). Le mot δικαιοστατεῖ (457 l. 9) avait été reconnu aussi par M. P. Roussel à qui j'ai montré ma copie en 1909.

cée, sur la partie de la pierre qui a disparu, il ne restait que deux interlignes de 6mm — réglage apparent — entre les deux décrets) :

457. Ἀρχοντος — . Βουλευό]γιτων τὸν πρώταν ἐξάμηνο[ν
 τοῦ . Πλε]στώνακτος τοῦ Νουμηνίου. γρ[αμμα]-
 τεύοντος δὲ βουλᾶς Τιμολέωνος τοῦ Εὐμενίδα, ἐπει Λύκος [Μορφ-]
 τύλου — οὐδὴ καὶ δὲ καὶ | ἀγαθὸς ὑπάρχων καὶ εὔσεβ[ῶς μὲν]
 5 διακείμενος ποτὶ τῷ ιερὸν τοῦ Απόλλωνος, εὐνοεώς δὲ ποτὶ τὸν
 πόλιν ἄμμον, εὐγρηστον κύτος]κυτόν προστελεύει καὶ κοινᾶ[· καὶ]
 καθ' οὐδὲν τοῖς ἐντυγχανόντοις τῶν πολιτῶν σπουδῆς καὶ ο[ὐδε]-
 τριπλακεῖς οὐδὲν ἐνλείπων, καὶ νεανίσκους ἐλευθέρους τῶν [Δελφ]-
 [ορῶν τοὺς ἀπαγγέντας ὃ πόλιδισυργῶν καὶ κρυπτομέ-
 10 νους ἐκ πολίου ἀνέσωσι πᾶσαν κακοποθίαν ἀναδεξάμενος · διπ[οι]
 ἡ πόλις ἄμμον φαίνεται εὐγραπτήσουσα τοὺς εὐεργετεῖν αὐτὴν[ν]
 [καὶ προσιρουμένους δεδηγθει τοι πόλει τῶν Δελφῶν ε[πι]πλούτου
 πᾶσι τοῖς προσγεγραμμένοις] ἐπικινέσσει Λύκον Μορτύλου
 ethnique εἰπι τοι προσκαρέσσει θεοῖς ἔγρων δικτελεῖ ποτὶ τε
 15 τῷ ιερὸν τοῦ Απόλλωνος καὶ τὸν πόλιν καὶ ὑπάρχειν αὐ-
 τῷς καὶ ἐγόνοις προξενίαν, προμαντείαν, προδικί-
 αν, ἀσυλίαν, προεδρίαν. ἐμπληκτοῖς τοῖς ἀγόνοις οἵς ἡ πόλις τι-
 θητι, καὶ τὰλλα ὅσα καὶ τοῖς ἀλλοῖς προξένοις καὶ εὐεργε-
 ταῖς τὰς πόλιος ἀναγγράψας δὲ τόδε τὸ ψάρισμα τοὺς ἄρχον-
 20 τας ἐν τῷ ιερῷ τοῦ Πυθίου ἐν τῷ επιφρανεστάτῳ
 [τόπῳ].

Ce décret, dont les considérants n'avaient pas la banalité des textes de la même classe, a été voté sous un archontat que nous ne connaissons pas. L. 3, on restitue aisément le nom du secrétaire Τιμολέων Εὐμενίδα, qui est attesté comme bouleute dans les dernières années du II^e et les premières du I^r siècle av. J.-C. Quant au second bouleute, dont le nom peut, je l'avoue, être restitué aussi bien Αἰγαίστως que Πλεύστως, on a voulu l'identifier avec un Paphien que les Delphiens ont honoré : cette identification me paraît inacceptable¹.

Pour la formule de la l. 10, on peut comparer πᾶσαν ἀναδεξόμενος κακοποθίαν (*Inschr. Magnesia*, 105, l. 30) et les textes étudiés par M. Wilhelm, *Arch. ep. Mitt.*, XV (1892), 7 et XX (1897), 90 ; pour ἀναστάτω, les textes cités par M. Graindor, *Musée Belge*, 1908, 14.

Les jeunes gens enlevés par des brigands étaient retenus et cachés par eux, probablement dans le Parnasse, jusqu'au moment où Lykos est intervenu. Il est sûr que si, en plus de sa peine matérielle, il avait dépensé de l'argent pour avancer le montant de leur rançon, le texte le mentionnerait ; je ne vois pas la place d'une telle restitution aux l. 9-10.

Inv. n° 1808. — Début d'août 1894, au pied de l'Hellénico, en contrebas des Epigones.

1. Elle est affirmée *Klio*, XVIII, p. 302. Le texte pour Αριστόνας Νουμηνίου Πάρος (WF. 475 = *GDI*, 2693 = inv. n° 2418, que complète un fragment inv. n° 2413, copiés tous deux et raccordés par M. Colin), est un décret de proxénie ordinaire, on ne donne pas au proxène la πολιτεία ; et si nous voyons sous l'empire des étrangers devenir à Delphes des personnages importants, le fait d'un Paphien devenant bouleute à la fin du II^e siècle av. J.-C. serait, me semble-t-il, très surprenant. Mais de plus nous connaissons le père de notre bouleute pour un Delphien authentique : *Fouilles*, III, 2, 169, l. 18, Νουμηνίος est le père du second βεβαυωτήρ.

Morceau de calc. gris, cassé partout sauf en haut, où la surface du lit d'attente est assez bien conservée (en avant du piquetage menu, un cadre poli, mais sans le filet caractéristique) pour qu'on puisse affirmer, au témoignage de MM. Daux et de La Coste, que le fragment n'appartient pas à un orthostate du Trésor de Thèbes¹. Haut. inc. 0^m23, larg. inc. 0^m24, ép. max. 0^m125.

Lettres 5^{mm}. Interl. en haut 7-8^{mm}, en bas 5.

L'inscription commence à 22^{mm} du bord supérieur.

	ΕΤΑΙΡ
	ΜΠΟΛΙΝ
	ΑΑΣΑΡΟΔΕΙ
	ΑΣΥΡΟ- . . Ο
5	\ΝΤΟΣΤ.ΥΔ
	ΑΡΕ.ΑΛΕΟΝΥ
	ΣΜΟΝΕΡΟΙΗ
	ΟΛΥΤΙΜΙΔΑΙ
	\ΥΤΟΥΣΚΑΙΤ.Ν
10	ΚΑΙΣΥΜΦΕΡΟΝΤΟΣΠΑΣΙΔΕ
	ΣΤΟΛΑΙΤ.ΝΑΝΔΡ.ΝΕΓΡΑΙ
	ΑΦΙΣΟΔΟΤΟΥΚΑΙΤΟΝΜΕΤΑΥ
	ΠΙΤΠΙΓΑΡΑΤΟΥ..ΥΚΑ
	^ΗΤΑΝΥΓΑΡΧ
15	\ Σ.Α.Γ

Il n'est pas nécessaire d'insister sur le fait que ce débris appartient sûrement à un décret de remerciement pour envoi de juges. Quoique les textes de cette série² présentent des formules souvent répétées, on ne doit pas les restituer mécaniquement. Tout mutilé qu'il est, le fragment 1808 donne la preuve que l'on variait les expressions avec une finesse sans doute diplomatique.

Ce texte devait avoir près de quatre-vingt dix lettres à la ligne, il en reste au maximum une vingtaine, mais le plus souvent beaucoup moins. La restitution ne peut prétendre à la certitude, du moins faut-il partir d'un fait certain.

La verticale de la première lettre conservée Ε tombe entre Τ et Ι de Η]σινημιδζ(ν), l. 8, et passe par le Δ de Κεραδέτον, l. 12. On est sûr que les lettres initiales de ces noms ont bien été gravées l. 8 et 12, que σινημιδζ et κεραδέτον n'étaient pas des commençements de lignes : la forme de la cassure indique que nous n'avons ces commençements nulle part. Donc, à moins de supposer que la l. 1 avait un vide assez grand au début, on est forcé d'admettre qu'avant ιδζ(ν) se trouvait, non pas l'intitulé officiel (noms de l'archonte et des boulettes) pour lequel une ligne entière au moins serait nécessaire, mais la formule Θιδζ πιγζ νιγζ(ν) que l'on voit assez souvent sur la même ligne que le début du texte, je ne citerai comme exemple que le n° 135 ci-dessus.

Les compléments suivants me paraissent du moins vraisemblables :

1. Mais il provient d'une construction très soignée, ce n'est sûrement pas une « Kalksteinstele », comme il est dit *Klio*, XVIII, 303.

2. Je rappelle que dès 1911, en publiant les décrets pour les juges de Rhodes (*BCH*, XXXV, 461) et ceux d'Hypata (ci-dessus n° 260), j'avais dit que cette série était à Delphes représentée par de nombreux textes. C'est ce qui nous a valu une « publication » où les lectures inexactes et les erreurs grossières ne sont pas rachetées par les identifications téméraires et les hypothèses aventurées.

Les noms de Κροτίδετος et de Πολυτριδες ne me semblent pas fournir un argument suffisant pour que nous reconnaissions ici les juges de Thespies dont l'envoi à Delphes est attesté par un texte récemment publié¹. On avait rencontré le premier nom dans un décret de Delphes, ci-dessus n° 416 : ce n'est pas un citoyen de Thespies que nomme ce texte, séparé d'ailleurs du n° 458 par plus d'un siècle et demi. Je me résigne donc à laisser l'éthnique en blanc, et j'espère que le rapprochement d'un autre fragment donnera plus tard une indication valable.

L. 9, *κ]έπος* est le complément habituel de *ξέποσταιλάντων*, le *κατός* qui vient ensuite ne peut guère être que le reste de la formule *κατών ἐγκλημάτων* (ou *διώσ*) τὰ μὲν ἔργαντα etc... Donc l'expression la plus ordinaire : les juges ont accompli leur séjour *κέπος τῶν τε ξέποσταιλάντων κατός κατὰς ἀμετέρχες πόλιος* n'a pas été transcrita ici tout entière ; *κατὰς ἀμετέρχες πόλιος* manque aussi dans le décret pour les juges de Rhodes, l. 28.

Il ne semble pas que l'on ait
 1. A. D. Keramopoulos, 'Αρχέρωμα τις Γ.
 N. Χατζηδάκην, 1921, p. 173. L'éditeur propose d'identifier les trois juges envoyés par Thespies avec les trois Thespiens honorés à Delphes (WF, 18 = *GDI*, 2581, l. 107-110) en 188 av. J.-C. Notre décret 458 est sûrement plus récent : de plus, aucun des trois personnages nommés dans la liste des proxénètes n'a *Κεφισοθότου* comme patronymique, et enfin le décret de Thespies ne mentionne pas le secrétaire, dont la présence est ici attestée l. 12. Si le rapprochement auquel a pensé M. Keramopoulos est très vraisemblable, la conséquence nécessaire est que notre texte 458 ne concerne pas des juges de Thespies.

०५
१८
सं

insisté, l. 9, comme on le fait ailleurs, sur la longueur interminable de ces contestations (toujours la discussion avec Amphissa pour la plaine sacrée, cf. P. de La Coste, *BCH*, L (1926), 121) : les mots *εἰλαστρέων πλείον τρόπον*, qui se rapportent à *ἐγκλημάτων*, peuvent disparaître sans inconvénient si l'on garde, l. 9-10, cette mention de la piété des juges qui se retrouve aussi dans plusieurs textes¹.

L. 13-14, la restitution est empruntée à deux décrets de Delphes : *Fouilles*, III, 2, n° 48, l. 45 et n° 88 (cf. le commentaire de G. Colin à la l. 11).

Seconde moitié du II^e siècle av. J.-C.

Inv. n° 3582. — 6 mai 1896. Tout près de l'entrée du Lémiénos, hors de l'enceinte à gauche.

Inv. n° 5582. — 6 mai 1893, tout près de l'entrée du village.
Fragn. de calc. gris, cassé partout, sauf à droite. Haut. 0^m18, larg. 0^m135, ép. max. 0^m087
(grossièrement aplani derrière).

Lettres assez gauchement tracées et très peu nettes, A ; O et Ω assez ouvert, aussi grands que les autres lettres, moyenne 10^{mm}. Interl. 5^{mm}.

459. καὶ δοκ τοῖς χιλίοις προξένοις καὶ
εὐεργέταις τοῦ] ιεροῦ[ὃ καὶ]
τὰς πόλιος διδόσται. "Α[ρι]-
χοντος II ραξί[ι] α τοῦ Θρα-
συλέος. Θουλε]υόντων
— ? Διοδ]ώρου, Σωτι-
μου ? — μου.

Si l'archonte est le fils du Thrasyclès qui fut en charge vers 150 av. J.-C., il est difficile de faire descendre ce texte jusqu'à l'époque des quatre bouleutes annuels. Les trois noms des l. 5 et 6 sont conservés seulement en partie : le premier, qu'on compléterait aisément d'une manière différente, ou le troisième (fin de Μνεισθέ]ου ou de Κλεοδέ]ου par exemple) peut être un patronymique.

Inv. n° 3980 (cf. ci-dessus, n° 452).

Sur la face latérale gauche, qui devait être très large, mais dont il ne reste, on l'a vu, que 0m11. Complète à dr. seulement.

Lettres de 7-8mm, écriture assez mauvaise, interl. de 5 à 10mm.

Copie de P. Fournier.

460. . . . ὅτι ἡ πόλις ἀμῶν τιμὴν] τοὺς ἄξεις[να]
 τὸν ἀνδρὸν · δεδόγθη τὰ πόλει ἐπικυνέσται Νίκανδρον]
 — — εἰπὶ τῷ ποτὶ τὴν πόλιν] ἀμῶν εὐ-
 νοίαν · ὑπαρχεῖν δὲ κύρτῳ καὶ ἐκγόνοις προζεινάν, προμηντεῖν,] προδικίαν
 5 προεδρίαν, κανουλίαν, ἐπιτιμᾶν, ἀπέλειν πάντων καὶ τὰλλα τι-
 μὰ καὶ τοις ἄλλοις προζεινοῖς καὶ εὐεργέταις]. "Ἄργοντος
 βουλευόντων — — — — — του.

Les lignes pouvaient être sensiblement plus longues que je ne l'ai supposé.

1. J'ajoute que l. 6 la restitution διπαξοσταντες] est sûre, le mot se rencontre aussi dans d'autres décrets de la même série : c'est un sens de διπαξοσθ to ajouter à ceux qu'énumère B. Haussoullier, *Traité entre Delphes et Pellana*, 7 p. 1 et 90.

A la fin du II^e siècle ou au début du I^r, les boulettes dont le nom se termine en τας au nominatif sont trop nombreux (p. ex. Σώστρατος, Νικίπετος, Ηειστράτος, Ξενόχριτος, etc.) pour qu'on puisse restituer la dernière ligne, j'ai vainement cherché jusqu'ici un autre morceau de ce texte.

Inv. n° 1169. — Cf. ci-dessous, n° 514.

Au-dessous de la dédicace, à 28mm d'intervalle, en petites lettres à apices, très effacées, de 5mm ; interl. 4-6mm.

461.

[Αργοντος ἐν Δελφοις Κλειδίου τοῦ Κλειδίου τοῦ θεοῦ. Βουλευόντων τὴν πρωτανικήν την οὐρανού.]
[Θεοφράστου. Προτέλειος τοῦ πόλεων τοῦ Δελφῶν ἐν ἀγορῇ τελείων σύμβολος τοῖς ἑννόμονις]
[εἰπε] δῆλος Εἰνάρχου Ερυθράτου Ερυθράτου Ερυθράτου Ερυθράτου Ερυθράτου
[τὰς τε πατριδίδος καὶ τὰς πόλεων τὰς ἡμετέρας ἡγεμονίας τοῦ πόλεων τοῦ πόλεων επανίστατο καλῶς καὶ ἡξίως]
5 [Εενόχλητον] Εενόχλητον Εενόχλητον Εενόχλητον Εενόχλητον Εενόχλητον
[καὶ ἑκάροντος παρόν] τὰς πόλεων προξενίαν, προμηντείαν, προδικίαν, προεδρίαν
[καὶ ἑκάροντος παρόν] ἀγώνας τοῖς ἡ πόλεων τοῖς θηταῖς καὶ πάντα τὰλλα δοσα καὶ τοῖς ἄλλοις προξενίας
[νοις καὶ εὐεργείταις] τὰς πόλεων εἶμεν δε καταγένεταις καὶ γῆς καὶ οἰκιας ἔγκτησιν].

Quoique le déchiffrement de ce texte soit particulièrement pénible, je crois pouvoir garantir ma lecture. Il est, du reste, tout naturel de trouver un décret pour un habitant d'Erythrées des Thermopyles sur le piédestal de la statue que sa ville avait élevée au général étolien qui l'avait sauvée en 279.

Il est sans doute possible de restituer avec autant de vraisemblance à la dernière ligne : εἶμεν δε καταγένεταις καὶ γῆς καὶ οἰκιας ἔγκτησιν τοῦ θεοῦ τοῦ Ηειστράτου καὶ Σωτηρίου].

Date : 94-3 av. J.-C. (ci-dessus, n° 228).

Inv. n° 3548 (à dr.) + 3552 + 3553 (à g.). — 3 mai 1896, hors du Téménos, à droite de l'entrée, en avant des chambres qui bordent la place au Nord.

Calc. gris : les fragm. 3552+3548 recollés forment un bloc cassé de toutes parts, sauf en bas, un bandeau mieux poli que le reste court le long du bord inférieur. Haul. max. 0^m235, larg. max. 0^m37, ép. max. 0^m295. — Le fragm. 3553, auquel l'éphorie a donné de nouveau un numéro (5048), est maintenant cassé, il ne reste que quelques lettres des l. 1-4.

Lettres, de 8-10mm (l'O seulement 6), réglage apparent, interl. 7-8mm.

Copies de G. Colin et de R. Flacelière.

462. ΜΕΟΥΣ

[δέ-]

[δέγθ] καὶ τὰς πόλεων επανίστατο — — —
.... εἰπε τε τὰς πότι τοῦ θεοῦ εὐσεβεῖς καὶ τὰς πότι τὰν πόλεων εὐνοίαν
[καὶ] επανίστατο τοῦ θεοῦ εὐσεβεῖς καὶ εὐνοίαν προξενίαν, προμηντείαν.
5 [προ] δικίαν, ἀστούλιαν, προεδρίαν εἰπε τοῖς ἀγώνας οἱς οἵς ἡ πόλεων τοῖς θηταῖς καὶ τοῖς θεοῖς τοῦ Ηειστράτου καὶ τοῖς θεοῖς τοῦ Σωτηρίου.
[γέτε] τοῖς τοῖς πόλεων εὐπάρχει. "Αργοντος Ηειστράτου Αριστοθουλου.
[ζου] λειψόντων τὸν πρωτανικήν Αργοντος τοῦ Εύκλειος, Αριστοθουλου τοῦ
[Δε] μονάχους, γραμματεύοντος δε τοῖς βουλᾶς Μυκησονος τοῦ Αριστοθουλου.

95-90 av. J.-C.

Inv. n° 1510 (cf. ci-dessous n° 543).

Sur la face antérieure du piédestal, entre le nom du vainqueur aux Pythia et la signature de l'artiste.

Lettres 9^{mm}; int., 8^{mm}.

463.

Ἐπει Πολέμαρχος Διηρωνός ἐπείθον ἐπὶ τὸν ἐκκλησί-
 [κ]αν διελέθη ὑπὲρ Διονυσίου τοῦ Μη[νο]φάντου καὶ Ἀντιπά-
 [τ]ρού τοῦ Διονυσίου Κυζικηνῶν. ἐξ οἰς εὐσεβῶς μὲν διάκεν-
 ται ποτὶ τὸν θεόν. εὐνοικῶς δὲ καὶ ποτὶ τὰν πόλιν ἡμῶν εὐ-
 γένεστον καὶ παρεγέμενοι καὶ κοινᾶ καὶ κατ' ἴδιαν
 [π]οιεῖς ἐντυγχανόντοις σπουδῆς καὶ φίλοτητος οὐθὲν ἐν[λεῖ]-
 [π]οντε. ὅπως οὖν καὶ ἡ πόλις φίληται τοὺς ἀγαθοὺς τῶν ζ[υ]-
 [δρ]ῶν τημένουσαν ἡγεμονία τούχα· ἐπηγήσθαι Διονυσίου καὶ Ἀντι-
 [π]ατρού. καὶ ὑπέργειν κύτοις παρὰ τὰς πόλιος προξενίαν. [πο]-
 10 λεπήν, γῆς καὶ οἰκίας ἔνκτησιν κύτοις καὶ ἐγράνοις, πρ[ο]-
 μηντήν, προδικίαν, ἀσυλίαν, ἀπειλήν, ἀσφάλειαν καὶ κ[α]-
 τὰ γῆν καὶ κατὰ θάλασσαν, ὑπέργειν δὲ καὶ κύτοις κ[α]-
 προεδρίαν ἐν πόλι τοῖς ἀγάθοις οἵς ἡ πόλις τίθηται καὶ [πο]
 λοιπὴ τίμια καὶ φιλάνθρωπα δσα καὶ τοῖς ζῆτοις προξενίαν.
 15 νοις καὶ εὐεργέταις τὰς πόλιος υπέργειαι. "Ἄρχοντο[ι] Ν:-]
 καὶ στράτου τοῦ "Ἄρχοντος, Κοινωνίαν Πολέμαρχο[ν τοῦ]
 Διηρωνός, Εὐκλείδη τοῦ Αἰακίδη.

L. 9. L'A de τῆς écrit au-dessus de la ligne. — L. 14, l omis dans ζῆτοις.

La présence d'un duel, l. 7, à cette date doit être rapprochée des « recherches » d'orthographe que présente ce texte, et κύτοτος qui est simplement une faute contrastée avec cette affectation.

Environ 55-50 av. J.-C.

Inv. n° 1487. — 10 avril 1894, au tournant de la Voie sacrée, au Sud-Est du Trésor d'Athènes.

Sur la face supérieure d'un chapiteau ionique de basse époque, en marbre de Paros ; haut. du chapiteau au milieu 0^m07, avec les volutes 0^m09. Ce qui reste de l'inscription occupe un carré de 0^m19 de côté.

Lettres 20-22^{mm}. Interl. 10-12^{mm}.

464.

Εὐτογον] Εὐτογον
 Λακεδαιμόνιον Δει-
 [ροι Δειροί]ν ἐποτη-
 [σαν καὶ τάκτην τεμαχι-
 5 [εδοσαν δσ] κ τοῖς κα-
 [τοῖς κατγε] οῖς ἀνδρά-
 [σι διδοται].

On a taillé ce chapiteau dans un bloc qui faisait antérieurement partie d'une construction : il est possible que nous ayons là un débris du Trésor des Gniadiens. Quoique aucune des lettres qui subsistent n'ait de forme vraiment caractéristique, sauf peut-être

PY à branches assez divergentes et à haste verticale courte, il me semble que l'on ne peut pas remonter au-delà du milieu du I^r siècle après J.-C., je préférerais même une date plus basse : en tout cas, le Trésor était détruit à cette époque¹.

La restitution de ce texte doit partir du fait, attesté sûrement pour la l. 3 (vide après l'H de ιποτη-), très probable pour les autres, que nous avons la fin des lignes ; l'éthique est presque sûr. Je crois que le personnage honoré peut être vraisemblablement identifié avec Εὐτοχος, qui figure parmi les σορτεις de *IG*, V, 1, 676, l. 17, texte daté d'environ 90 ap. J.-C.

Inv. 1276. — 21 avril 1894, coin N.-O. du Trésor de Siphnos, au tournant de la Voie sacrée. Fragment de bloc d'assise, calcaire gris, complet à droite seulement, où un cadre poli en retrait longe le bord ; le bloc avait appartenu sans doute à une construction qui s'élevait sur une terrasse au-dessus. Haut. 0m36 ; larg. 0m54 ; ép. 0m16.

Lettres ΕΜ (à branches courbes) CW 20-25mm. Interl. 25-27mm.

465.

τ]όν σεμνε[τα]-
[τον —— Μακεδόνα γραμματικον
[—— ποντισαντα παρ' κιτοις επι-
[δειξεις καλως] καὶ ἀμέμπτως πολει-
5 [την Δελφοι κα]: Βουλευτήν εποιησαν
[καὶ κιτον] καὶ ἐκγόνους κύπεος,
[καὶ πάσαις τοις χ]λιαρις τιμωνται τιμωνται
[στην].

L'écriture me paraît de la même main que celle du décret pour un autre Macédonien, C. Julius Capito, honoré sous le consulat d'Elius Pythodoros, en 119 après J.-C. (*de reb. delph. imp. ael.*, 33) : cf. *Fouilles III*, 4, planche XII, 2.

Inv. n°s 195 (à g.) + 1744 (au milieu) + 2268 (à droite) + un petit fragm. que j'ai trouvé dans le musée et qui porte maintenant le n° 5078 ; il complète en bas 195, et indique que l'inscription avait une ligne de plus que je n'avais pensé. 2268 provient des fouilles antérieures ; 195 a été trouvé en 1893, 1744 et 5078 en juillet 1894, à gauche de la Voie sacrée, au-dessous de l'hémicycle des Epigones.

Calcaire gris, très peu poli. Haut. totale 0m40 ; larg. totale 0m65 ; ép. max. 0m18 (la pierre devait avoir plus de 0m25 d'épaisseur).

Lettres de 18 à 22mm, assez serrées, d'une gravure peu profonde, pouvant être souvent confondues avec les crevasses de la surface rugueuse. L. 8 le Ν de γεων est une petite lettre de 6mm cachée en haut à droite de l'Ω. L. 12 et 13, l'Ο de ιεροι et l'ε de Λεγονται n'ont que 12mm. Interl. 8-11mm.

Publié par É. Bourguet, *de reb. delph. imp. ael.*, 14. — Cf. Ad. Wilhelm, *Jahreshefte*, VIII (1905), *Beibl.* 123 ; *Neue Beilr. z. gr. Inschr.*, I, 26.

466.

Θεος . Τ]όγ[το γ]το[θο] ?
[Επει . . . Μεμψιος Νείκανδρος ΑΙΙΟ
. . . . , νιος μεν τοις λεφέως Μεμψιον Εύθυδρου]
[καὶ Μεμψιος Εύθυδρου λιλος, ἐκγονος δε Μεμψιος;
5 [Λοβπα]; της ἀργηδος, την πολιη γραφη καὶ το[γ ρ]γονα

1. Voir pourtant ci-dessus, p. 182, n. 1.

[τ]ον Ποθίουν ἐν τα γραμμάτεις καὶ ξυστ[αργή]ικις
καὶ ταῖς ἀλλικαὶ φίλοτεμίαις καστρίσας εἰς [τὸ] γρε-
ών μετάλλαχεν, ἐδοξεν τὴν πόλει τεμάχες [κύπεω]
ἥρωικές ψηφίσασθαι, [καὶ οὐ] πεύχεσθαι καὶ [τῷ τούτῳ]
10 ρῆ ἐν πρωτανείῳ, καὶ ἀναγρεσθαι καὶ τοῦ τὰς τεμά-
χες ἐν ταῖς ἐπισηματά[ταῖς πό]λε[σιν ἐν αἱ[οι]]
Ιεροὶ ἀγῶνες ἐπιτελοῦνται, ἐν Δι[λορί]οις καὶ ἐν Οἰνουπίᾳ]
[καὶ ἐν Ἀργείοις καὶ ἐν Κορίνθῳ · ἐπιγρ[άψει] δὲ τοδε τοῦ ψή-]
[νισματοῦς Δελφῶν ψε]γούτ[ας ἐν τῷ Ιερῷ].

Je ne garantis pas les restes que j'ai cru voir l. 1.

M. Wilhelm a montré l'intérêt de ce texte où les « honneurs héroïques » sont votés à Memmius Neikandros qui vient de mourir ; le prêtre doit prier pour lui au foyer de la cité, et ses honneurs sont proclamés dans les quatre villes où se célèbrent les grandes fêtes panhelléniques, les ιεροὶ ἀγῶνες. Ce Memmius Neikandros, dont la l. 1 mentionnait sûrement le prénom et très probablement aussi un surnom, ne doit pas être confondu avec le Νίκανδρος Καλλιστόποτον qui a été archonte et prêtre, celui que Plutarque (*de def. orac.*, 51, 438 B) appelle τὸν προράτην Νίκανδρον et qui, à partir de la visite de Néron, s'appelle Τιβ. Κλεόδος Νίκανδρος (G. Colin, *BCH*, XXII, 152). Le Nicandros du texte 466 appartient à cette famille des Memmii sur laquelle on a eu récemment quelques indications de plus (de La Coste, *BCH*, XLIX, 85-87). Il était fils du C. Memmius Euthydamos¹ qui a été archonte au moins trois fois et prêtre, et petit-fils de l'ἀρχή Memmia Lupa² qui, elle-même, était fille du prêtre P. Memmius Soteros. La prêtrise de Soteros remonte au milieu du 1^{er} siècle de notre ère, les trois archontats de C. Memmius Euthydamos doivent être placés entre 75 et 90, sa prêtrise de 90 à 110 environ ; son fils, qui avait rempli les fonctions de secrétaire (du Conseil ou des Amphictyons) et de ξυστάρχης (cf. ci-dessus 209, et le piédestal inv. nos 2499+3747³, où T. Φίλιππ. Εὐθύδοτος, de qui il est dit ἴπεμπλετο... τοῦ κονσοῦ τῶν Ἀργούς τετράνον, est appelé καὶ δέ] à βίου ξυστάρχης]) a dû mourir dans le second quart du 1^{er} siècle après J.-C.

Inv. n° 3841. — 9 juin 1896, au-dessous du coin S.-E. du téménos, près de la route.

Grande dalle de marbre blanc, non travaillée derrière, face latérale gauche visible. Sur le dessus, un trou de scellement et un grand Β. Haut. 0^m805, larg. 1^m19, ép. 0^m32 en haut, 0^m38 en bas.

Sur la face principale, en lettres, ΕΚΩ, de 22mm. Interl. 8-15mm.

467.

Θεός τούτος ζεῖ.

Ἄρχοντος Τιβ. Κλεόδοτος Αριστούριος

[τοῦ] οὐ Δελφοὶ ἔγραψαντο

[Μ. ?] Αρέας Θεοτελεστός Φιλοκλέους Ηλυ-

1. Il me semble difficile de lire les l. 3-4 autrement que je ne l'ai proposé : νιός μέν... opposé à ξαγονος δέ. Je persiste à croire que le père et la mère de Memmius Nicandros sont nommés d'abord, et je ne peux arriver à comprendre la critique ainsi présentée, *Klio*, XVII, 169, n. 1 : « G. Mēmmios Eūthūdārpos..., dessen Sc̄iwester Mēmmia Eūthūdārpos (bei Bourguet irrig : Ehefrau) ».

2. Le piédestal de la statue élevée à Memmia Lupa est publié *de reb. delph. imp. act.*, 13 ; sur Γαργανίς, *ibid.* 18 ; les dates sont indiquées dans le tableau p. 56-7.

3. Ce piédestal est signalé par G. Colin, *Fouilles*, III, 2, p. 120.

5 νι/ ., πολε[τ]ειν, βουλειν,
 προμαντε[ν], προεντε[ν], προδ[ειν],
 ζουλε[ν], ζελε[ν], γάζ εξι οικις ἐν[πεντε εξι τέτε]
 [ζηλε] τεψής δααι τοις οικοις εξι ζελθε[τε]ς εξι
 [θε]σφύλεστ[ετ]οις διδοντει.

Ce texte a été repassé à la pointe. J'avais noté jadis comme dernière lettre de l'éthnique, l. 5 avant πολετειν, un ω que M. Flacelière, qui a bien voulu revoir la pierre, n'a pas retrouvé.

Il a été indiqué depuis longtemps (*de reb. delph.*, 37) que le décret pour le philosophe platonicien L. Calvinus Taurus, de Béryte, nous permettait de dater cet archontat de 163 ap. J.-C. Aulu-Gelle raconte en effet qu'il a assisté aux Pythia avec Taurus¹, et les seules Pythia qu'il ait pu voir, puisqu'il était revenu à Rome avant 165, sont celles de 163.

Ce texte est rédigé avec plus de recherche que le décret contemporain pour Taurus : on a remarqué l'emploi exceptionnel de θεοφύλεστάτοις, et aussi celui de ζελθετε au lieu de ζελετε. Précisément dans un acte d'affranchissement qui nous a fait connaître la prêtrise du même Tib. Julius Aristainetos (*ibid.*, 15), le même verbe remplace le trop vulgaire ζελθετο.

Immédiatement au-dessous, lettres de même forme, mais beaucoup plus effacées.

468.

[Αγαθό] (τ)ούχ[α].
 Κπαν Με[γχ]οπο[λ]ειταν Δελρο[
 [Δελρο] εποιη]σαν πολε[τ]ην τε εξι βουλ[ε]την
 [εξι εποιη]μεσαν τειμαζις

Les lettres de ce texte sont très peu visibles, je me demande si la seconde l. 2 ne serait pas un Τ : on pourrait restituer, avec prénom et nom romains, [. — Αγαθό]σταν. Ce serait un souvenir érudit, comme on en constate d'autres à cette époque, de l'Arcadien « gros mangeur » dont parle Xénophon, *Anab.*, VII, 3, 23.

Même date que le texte précédent.

Sur la face latérale gauche, en lettres ΕΘΕΩ de 11 à 18^{mm}, le φ 34^{mm}, très gauchement gravées, interl. de 14^{mm} en moyenne. L. 11, au-dessus du second Ρ de Αρρο[
 Ζ] un petit Ζ de 8^{mm} en signe d'abréviation. Au-dessous du texte, à gauche un Δ, à droite une feuille.

469.

[Αγαθό] Τούχ
 [Μεγχ]ει Ηροδο[τον]
 [Μεγχ]ει Εινοδια Εκάτ[η].
 [Αρρο] Νείκεων Παρράδο[ζον]
 5 [Αι]γεινάτην δρυμοτήν
 εξι θεοματοποιην επι[δει]-
 ξάμενον μετά πάσης [επιει-]
 [α]εικε Δελρο[ην πολει-]
 την τε εξι βουλευ[την εποι-]

10 γετον μετὰ τῶν π[ερὶ]δεσι
σιτοῦ Αὔρη. Νε[ροντο]
καὶ Σεβίρου. Μεγάλη[η τοι-]
γη τῆς πόλεως.

La dernière lettre visible l. 10 pourrait être un Τ : τ(έρων).

Dans le Texte 226, M. Wilhelm (*Anzeiger der Wiener Akad.*, 1922, 17) a proposé, au lieu de [Θεός II] βοϊος Απόλλων l. 1 : [Μέγας II] βοϊος. Le n° 469, où on distingue l. 3 la fin de l'z de ρεγχήκz, prouve que cette heureuse conjecture était fondée.

L. 4. Le titre de περιδόξος, vainqueur au pancrace, est parfois devenu un nom propre. Je crois qu'à cette place, entre le nom et l'éthnique, on ne peut restituer que le patronymique Ηρακλείδης[ξον].

Ce décret est très semblable au n° 226 qui vient d'être cité. Le danseur-prestidigitateur d'Egine ne prend pas dès l'abord la parole, comme l'acrobate alexandrin, mais l'orgueil des titres honorifiques que Delphes leur confère est le même.

Inv. n°s 2782 (à gauche)+3924. — 2782 : 8 juillet 1895, sous le seuil de la maison d'école (503 Convert.). 3924 : 1er juillet 1896, au coin S.-E. du témenos, en dehors, entre le coin et l'entrée.

Deux morceaux de marbre blanc, remployés. On a creusé au milieu de 2782 et dans la partie supérieure de 3924 une rigole de 0^m04 de profondeur et de 0^m095 de largeur, mais qui s'étend sur 3924 de manière à former un petit bassin large d'au moins 0^m20. Ces deux pierres, qui n'en formaient qu'une antérieurement, ont dû servir à basse époque pour une réfection du pavage de la Voie sacrée : il était utile de faciliter l'écoulement des eaux le long des offrandes et des bases, mais on a marché à l'endroit où il était resté des lettres, la surface est extrêmement usée. Comme la plus grande partie des textes gravés avait déjà été enlevée par le creusement de la rigole, on ne peut même pas dire exactement combien de décrets (deux ou trois) avaient été inscrits. — 2782 : haut. 0^m375, larg. inc. 0^m96, ép. 0^m29. — 3924 : haut. 0^m375, larg. inc. 0^m60, ép. 0^m27.

Lettres ΕCWL, 18-23mm. Interl. 10-12mm.

Copie de G. Colin et P. Fournier.

470.

Αγρότη Τύχη

M. A[ρι]

— τῆς Δ[ε]λφῶν πόλεις καὶ ἔδοσ[ε]ι γ[ε]νν[ε]ι
— προουρνεῖσθαι, προε[δρίαν, ἡτέλει]α[γγεία], γένεις καὶ το[ιούτοις]
οἰκ[είας τεγμάτοις] το[ιούτοις] το[ιούτοις]
[καὶ γενν[ε]ις ἀνδρόσις διδοται] ΚΙΛΙΠΛ
P φ Η Τ Κ Κ

La fin des lignes se trouve sur 3924, le texte avait au moins huit lignes. Il me semble impossible de restituer, aux deux dernières, le nom de l'archonte et des bouleutes. Le datif de la l. 4 est peut-être le reste d'une formule analogue à Γέρεσκυτη πόλεις du n° 225.

Fin du II^e siècle après J.-C., ou début du III^e.

Tout en haut à droite de 2782, à la même hauteur que Αγρότη Τύχη, on lit, en lettres de 12mm :

XEIPO

La partie de 3924 où ce graffite devait se continuer a disparu ; on peut penser à γερός ο[γησά] qui est un nom connu à Delphes pour l'époque impériale, ou à γερός ποντικόν suivi du nom, au génitif, de celui qui a tracé ces lettres.

471.

Sur 3924, à droite en haut, on n'aperçoit que quatre lettres ΕΘΑ/ Τ . Est-ce le reste d'un décret où les Delphiens proclamaient qu'ils avaient accordé (ιχνησιγ) ιθα¹ ou n'importe quel autre mot) les priviléges habituels ? Les traces illisibles que l'on voit à droite et au-dessous du petit bassin et de la rigole se rapportaient-elles à ce même texte ? Il y a place pour au moins trois lignes entre ces quatre lettres et celles-ci, très effacées aussi, où je crois reconnaître :

δέσι καὶ τοῖς καλοῖς οἷς κακάθεοις ἐνδράσις εἴθεται
διδούσθαι παρ' αὐτῶν ἐπί της διεγένεται;

Ce débris paraît de la même main que le texte précédent.

DÉCRETS AMPHIOCTIONIQUES

Inv. n°s 2388+1333 : le premier, 4 mai 1895, sur la Voie sacrée devant les rois d'Argos ; le second, 25 avril 1894, à l'Est du Trésor des Siphniens.

Deux morceaux, qui ne se raccordent pas, d'une même plaque de marbre blanc. 2388 : haut. 0^m14, larg. 0^m095, ép. 0^m056. — 1333 : haut. 0^m16, larg. 0^m125, ép. 0^m06. Vide au-dessous de la dernière ligne au moins 0^m04. Le revers était aplani et poli, la plaque était amincie en bas pour être encastrée dans une rainure, l'épaisseur du pied d'encastrement n'est que de 0^m04. 2388 est d'une partie un peu moins épaisse que 1333, les deux fragments ont appartenu sûrement au même texte.

Lettres 4-5mm (l' Ω est seul à noter ; la surface est un peu endommagée ; malgré plusieurs lectures, je ne garantis pas les quelques lettres qui nous ont été conservées de ce texte). Interl. 6-7mm.

472 A = Inv. 2388.

τον καὶ τοὺς [νόμους
εἰρήνην. Καὶ ἐπειδὴ^π σταχυότες σάτω
ΙΑΗ σκεῦός τι οὖ[το
χρήσι] μετέσθιτο πάντ[ας] ?
λους πολ.
— τοι καὶ τὸν
δύοις τοῖς

I. Cf. *syapigawto* n° 467.

472 B = Inv. 1333.

αγρούς
τετέρην κ
δραχμήν κις ἐξήκοντα
καταγόμενων εἰς τὰς ιερὰς γράμματα
Εἰ καλλικράτης
καὶ ἀποτεσμάτων ἐκπέτων δραχμὰς
εἰς τὰς ιερὰς γράμματα

Vide

La dernière ligne de 472 A semble d'abord continuer la l. 4 de B : *ζετθίντω εἰς τὸν*
ἴργοις οὐρίζειν, mais les deux fragments ne permettent ni ce rapprochement ni aucun autre.
 Il m'est impossible, non seulement de restituer ces deux débris, mais même d'affirmer
 qu'ils aient le droit de figurer parmi les décrets amphictioniques. Je crois cependant
 que les impératifs (*ἰποτετσάτω* deux fois, *ζετθίντω* deux fois, *εἰσπραχέιντω*) laissent deviner
 un règlement qui se rapporte, entre autres, à des objets matériels (*σκεῦος*, cf. *GDI*, IV,
 p. 898, la note au n° 5662 et le texte de Smyrne qui y est cité : *σκεῦος τῶν τὰς θεοὺς*
τομητίνεσθαι). J'ai donc supposé que les Amphictions, ayant à fixer le taux de sommes
 que l'on doit payer (probablement au cas où on n'obéirait pas à leurs prescriptions),
 ordonnent qu'on les dépose, sans doute dans le trésor du Dieu ; l'expression *ἱερὸν*
τεράποντα qui, au IV^e siècle, semble avoir désigné expressément l'amende des Phocidiens,
 avait au siècle suivant le sens de trésor sacré (cf. *Fouilles*, III, 2, 209).

La gravure de ce texte paraît due à la même main qui a écrit la convention entre Delphes et Pellana (ci-dessous, n° 486). La date est donc à peu près sûrement la première moitié du III^e siècle, peut-être même la fin du premier quart.

Inv. n°s 1193 (en haut) + 3142 + 1205 (les deux premiers fragments se raccordent exactement, les cassures se correspondent ; 1205 est sûrement du même groupe de textes, ne se raccorde pas avec les fragm. précédents). — 1193 : 13 avril 1894, au Nord du temple. 3142 : 5 octobre 1895, sur le dallage du temple. 1205 : 13 avril 1894, au Sud du Trésor d'Athènes.

Trois morceaux d'une plaque de marbre qui a été remployée à basse époque : au revers de tous trois, moulure grossière. Haut. 1193+3142 : 0^m34 ; haut. 1205 : 0^m145. Larg. max. 0^m14 (on n'a ni le bord droit ni le bord gauche, qui ont été retravaillés, mais on n'est pas loin de la fin des lignes). — Epaisseur max. 0^m075 (à droite, où est la partie la plus épaisse de la moulure ; à gauche, seulement 0^m03).

Vide au-dessus de la l. 1. — Il semble qu'il y ait eu deux textes : pour le premier, il reste quelques lettres de quinze lignes, lettres 6-8^{mm}, interl. 10^{mm} ; puis, après un intervalle de 22^{mm}, un second texte en lettres de 7-9^{mm} (l'O seulement 4^{mm}), interl. 8^{mm} (réglage apparent) : de ce second texte, 3142 n'a conservé que cinq lettres, et il est impossible d'évaluer la lacune entre 3142 et 1205.

— fig. 46.
1193 a été publié par A. Jardé, *BCH*, XXVI (1902), 249. — Cf. A. Nikitsky, *Journ. Min Inst. publ.* (russe), mars 1905, 118.

473. Επι! Αργειός διδούσας ἐν Δελφοῖς, ποικίλης ἡ[ει]γ[έι],
ιεροτελευτῶντων Λιτώνων ν Γεύσου. Τρίχα. Πολύ-
ρρονος, Τειπάρχου, Πολυγάρου· Φαινόμενα των Δωρεοθέου,
Πεισίωνος· Δελφοῦ ν Αντζεν]δρίδη, Νικοδήμου· (B) ο [.]-

5 [ω τ φ ν Θηραγγέλου . Μοιρίχου . Α θ γι ρι ω ν Φελλά[θον] .
Ε β ο : ε ω ν Επέραστου . Σ : κυ ο ν : ω ν Σωσιλίος . [εδω] =
καν σι ερομένουες] Ειοι Ηρακλειώτ[α]
κ]ζι προδικίαν κι [το] κατ
[εκόνοις κατ τη χηλα πάν]τα δσκ κατ τοις [χηλοις εν] -
10 Εργίταις — — — ιερο[μάρμασι]
Κρ]:ποδ[χρ,...
τοις κατε[η]
— ευόσαντι τοις
— γαν κατ τοις
κατ την δη[σίν] ?
15

474.

— — πρὸς τοὺς ερομένους

Σ

(Lacune)

κ]πεσκεύασε [εν τῶν ιδίων
κασσίτεις κατ δικίας
κατα τὴν ιππάρ[εσιν]
τῶν ἀθητῶν τῶν
οἰκοτρόφων ἐν
το]σ δεκάνος Γ
. . . Καρ
τῶν Λαμψίδης τοιν[ων]

ΤΑΙ

Les 1, 1-6 sont restituées d'après l'intitulé tout semblable du texte *BCH*, VII (1883), 412 = *GDI*, 2515. C'est la session qui précède immédiatement celle où a été voté le décret ci-dessus n° 298. Deux de ces hiéromnémous sont connus aussi comme naopes, Epérastos d'Erétrie et Thébangelos de Thèbes (*BCH*, XXVII, 47 et 58) ; quant au Béotien Moirichos, on n'a pas le droit de le confondre avec le naope Μόναρχος (*BCH*, *ibid.* ; *Rev. arch.*, 1918, VII, 242).

L. 7. A. Jardé a pensé à Dionysios d'Héraclée, connu par *GDI*, 2563 et 2566 ; mais je ne suis pas sûr que la première lettre visible soit un Σ, je croirais plutôt à un Ε. Il est vrai que dans ce texte les branches du Σ ne sont pas toujours très divergentes.

L. 8. D'ordinaire, la προδικία est nommée en tête des priviléges amphictioniques, l'ιεροτελεῖα et l'επιτροπή suivent. Je ne crois pourtant pas qu'on puisse restituer, comme dans des décrets plus développés : [δεδόγθι... δοῦν]α προδικία,

L. 11. Les lettres sont coupées par la cassure, on n'en voit que le haut : l'O peut être un Ω, et le Δ un Α ; on avait le droit de penser à Α ιτοι..., mais je crois discerner devant l'I une trace de courbure qui ne peut appartenir qu'à un Ρ.

L. 13. Je pense que c'est le plus ancien exemple d'un verbe comme [καταστάσι]εύσθω,



1193



3142



1205

Fig. 40. — Fragments de deux décrets amphictioniques.

L. 15. չէ՞ ուստի այս վայ?

Il n'est pas certain que les lignes, dont les misérables restes sont transcrits ensuite, se rapportent au même personnage que les Amphictions ont honoré. En tête de ce nouveau texte, la liste des hiéroménmons était-elle gravée dans la partie qui manque aujourd'hui entre les deux fragm. 3142 et 1205 ? En tout cas, les dernières lignes, autant qu'on peut le conjecturer, rappellent des services rendus à l'organisation de concours, à la préparation de fêtes ; on peut comparer nos numéros 298-302, ou *GDI*, 2517.

Pour l'ππάρεσις, à la construction de laquelle les trésoriers au IV^e siècle avaient donné leurs soins, voir *BCH*, XXIV (1900), 141; *Adm. fin.*, 127.

échauffement désigne peut-être une nécessité de l'entraînement pour certains des concurrents aux jeux.

Il est permis de conjecturer que le dauphin est ici une représentation, connue de tous, de l'animal marin célébré par les traditions delphiques, comme celle qui ornait l'offrande des Tarentins en face de l'autel (Pausan., X, 13, 10).

On n'a pas l'espoir de compléter par d'autres fragments ces textes si mutilés. Dès l'époque impériale sans doute, la plaque ou le bloc sur lequel ils étaient gravés a été remployé, comme l'atteste la moulure d'un travail maladroit qui a été sculptée au revers. La perte de ces documents est d'autant plus regrettable que, si l'on avait pu rapporter aussi les dernières lignes à l'archontat d'Archiadas, on aurait eu une donnée précieuse pour l'histoire si controversée des Sotéria. Archiadas est en effet sûrement fixé en 273-2 : les Pythia ont eu lieu en 274, il n'est guère vraisemblable qu'on ait attendu près de deux ans pour remercier celui qui s'était occupé des préparatifs de la fête en des sens si divers, semble-t-il. Il pourrait être question d'une des premières célébrations des Sotéria. Malheureusement, l'impossibilité où nous sommes de dire à quelle distance le fragm. 1205 vient au-dessous de 3142 nous interdit d'affirmer une date.

Du moins, le premier texte est situé avec certitude au printemps de 272 av. J.-C.

Inv. n° 1697. — 19 juillet 1894, à droite de l'entrée, près du mur du téménos en dedans.

Fragment en haut à gauche d'une stèle en marbre blanc, qui était beaucoup plus mince au milieu (à la cassure, qui n'est pas même au quart de la largeur, l'épaisseur ne mesure que 0^m035) qu'aux deux bords : au bord gauche, seul conservé, l'épaisseur est de 0^m063, Haut. inc. 0^m16, larg. inc. 0^m12.

Lettres (fig. 41), 5-7 mm; interl. 5 mm.

475.

[Ε]πί Α θέριον χρυσόντος ἐν Δελφοῖς, τερρυνημονούντων Αἰγαίῳ λόφῳ,
καὶ Αριστεροῖς Δελφοῖς
[Ε]ὑρούσαις Εὔτου |
... οὐ ἐν Θερονιώι οἰκοῦντες.
5 καὶ Ερχοντείς Λγ.
Φείξοι Φείξου καὶ γενέζι

οἱ Μένοι ἐν Αρπίσῃ τοῖς οἰκοῦσιν — — — — διδόται
 καὶ σεπτὸς τῷ οἰκοῦσιν
 διδούσι πάντας στατήρες —
 10 ἡπέτη τὰς Καλλίτες οἰκοῦσιν
 Ερετρίων τῷ οἰκοῦσιν
 οἱ Σωκλεῖ Ηροδότου —
 — Σεπτὸς πάντας Θίσοι Α —

On doit tout de suite rapprocher ce texte¹ du décret (A. Jardé, *BCH*, XXVI (1902), 259 = A. Nikitsky, *Journ. Min. Instr. publ.* (russe), 1905, 136) par lequel sous Athambos les Delphiens honorent les hiéroménmons. Ceux-ci sont au nombre de quatorze, les deux Amphictions delphiens n'y sont pas nommés ; les Etoiliens sont six. Il est très probable que, dans le n° 475, l. 2, les deux lettres ΔΕ doivent être restituées Δε[ιρόν]. Les noms de cinq Etoiliens — moins trois lettres du nom du cinquième — doivent donc tenir l. 1. Dans cette classe de textes, η Δεκάς est en général ajouté à ζεγγούσις. Si de plus il faut, comme c'est vraisemblable, ajouter l'indication de la pylée, on voit qu'il nous manque beaucoup plus des trois quarts des treize premières lignes. Les autres textes de cette série ont été aussi maltraités que celui-ci, on ne peut qu'entrevoir qu'il était question de revenus de maisons dont le catalogue est dressé après sentences de justice (la restitution ιδιοζεπτός est sûre d'après le fragment analogue de l'archontat de Charixénos²), sans doute en vue de la perception du dixième.



Fig. 41. — Texte 475.

1. Il est « publié » *Klio*, XIV, 294 : comme il est assez facile à lire, même sur estampage, les erreurs ne sont pas très nombreuses. Cependant je dois signaler que l'Eubénien Επεργιδης, l. 3, me paraît n'avoir guère plus de droit à l'existence que l'archonte bœotien Ητσχόλος (cf. *Rev. arch.*, 1918, VII, 211, n. 2). J'avais lu ΕΚΤΟΥΙ, en notant que entre K et T il pouvait y avoir en un E effacé, et que la dernière lettre incomplète semblait être un I, mais plutôt un Γ ou un Π : M. de La Coste-Messelière a bien voulu vérifier sur la pierre, et la photographie de l'estampage (fig. 41) ne laisse, je crois, aucun doute. Ligne 13, la première lettre visible est sûrement un Δ et non pas un Ν. — Quant au commentaire, je me borne à en relever quelques étrangetés. Il ne peut être même un instant question d'un décret delphique ici, les textes de la série (tous malheureusement fort mutilés) ne permettent pas l'hésitation. L. 5 Ερετροκλεῖσι est donné comme nom de femme. L. 10 Καλλίτες passe pour un adjectif, à moins qu'il n'y ait erreur de gravure au lieu de Καλλίτης (?).

2. Le fragment daté de Charixénos est publié *BCH*, 1928, 182. — Pour le fragm. inv. n° 3417 « publié »

Aucun représentant de l'Eubée ne figure dans la liste publiée par A. Jardé. Elle est sûrement de l'autre session que celle-ci : le seul nom d'Étolien qui soit ici conservé, Ariston, et les trois dernières lettres d'un autre qui se terminait en... *ιος* au nominatif, suffisent à l'attester. Je ne suis pas absolument sûr que la première liste doive être rapportée à la session d'automne, et celle-ci à la session de printemps. Les Eubéens peuvent avoir envoyé à une session de l'archontat un hiéromnémon, alors qu'ils n'étaient pas représentés à l'autre. La longueur des lignes permettrait de croire que la liste amphictionique est terminée avant la fin de la l. 2 et de lire [Ε]βούσιον ή των (γ)... ou (π)... Mais on peut aussi considérer Εζτον comme un nom propre, et supposer que, comme dans le texte des Soteria (*BCH*, 1923, 6), l'Eubéen précède immédiatement le secrétaire, (γ)[εραμυχτεύοντος]. On comprendra que je n'insiste pas sur une hypothèse aussi fragile.

Les noms propres de ce texte nous ramènent pour la plupart à la Grèce du Nord, particulièrement à la Locride de l'Est, Thronion, Phricos (Locrien, hiéromnémon sous Straton : *GDI*, 2517, honoré à Delphes sous Héraclidas : *BCH*, 1925, 32-33 ; hipparque étolien, *Eph.* 1905, 80). — c'est ce qui me paraît rendre vraisemblable la restitution Σεζεζός l. 13 — et à la Thessalie, (Larisa, Eratocles¹ : sur les noms en -ζέζος thessaliens, bœtiens et grecs de l'Ouest, Van der Velde, *Thessal. Dialektogr.*, 142). L. 10, Κράτιος est sûrement un génitif de nom d'homme en -ιος, comme le Μογέζος de *IG*, VII, 3467 (cette déclinaison, dont les plus curieux exemples sont gardés par le grec du N.-O., a été étudiée par Solmsen, *Rh. M.*, 59, 494). On désirerait particulièrement savoir à quel titre la ville d'Érétrie figure dans cette liste de noms au datif.

Entre 270 et 265 av. J.-C.

Inv. n° 2807. — 20 juillet 1895, sur la Voie sacrée, un peu au-dessus de la maison d'école (503 Convert).

Fragm. d'une stèle en calcaire gris, à bandeau plat, brisée partout, sauf à droite : revers à peine dégrossi. Haut. avec le bandeau (0^m042) : 0^m17 ; larg. 0^m16 ; ép. max. 0^m08.

Lettres (à peine quelques-unes visibles) 5mm. Interl. 2-3mm.

Copie de E. Bourguet.

Publié par A. Jardé, *BCH*, XXVI (1902), 252 ; l'intitulé restitué plus complètement par A. Nikitsky, *Journal Minist. Instr. publ. (russe)*, mars 1905, 135.

476. [Επί Διηγέσιον ζεγοντος, πολικις ήρητις, ιερογραμμον-
των Αιτωλον Νικορθεντος, Ειδοφει α. Θεοδωρου. Ηετολικ. Νι-
κάνορος, Φιλοξένου. Βασιλειον Τιπποκριτου. Εύστοι. Φωνει-
[ων Βουθρος. Ειδηριδος. Σεκαρφειων Αρμένου. Δειλιρων Δικηρηνου].
5 Αγρια. Αθηναιων Χαιρεστράτου. Ιστιαζειων Κλεοψέδοντος.
γραμματευοντος Λανικου Αιτωλοι]

Δειλιρων

Αγρια

ΟΣΕΙΓ

ΨΑ.Ε.Α

ΙΑΟ

10

Klio, XIV, 293, la restitution l. 3 [περάκαιον τῶν δεκατῶν est inexacte, c'est τῶν ἐπιδεκάτων qu'il faut lire. Et il n'est question dans ce texte ni des naopes ni des παιλητῆρες τῶν δεκατῶν.

1. Εροτολίας à Metropolis : *IG*, IX, 2, 281.

On ne peut même pas entrevoir ce dont il était question dans ce décret.

A. Jardé avait reconnu quelques-uns des hiéroménmons cités dans *GDI*, 2519, et proposé de placer le texte ci-dessus sous l'archontat de Damosthenes, à condition que l'on rapprochât de Damosthenes Damaios qui est d'une année immédiatement voisine d'après les listes amphictioniques.

J'accepte la restitution d'A. Nikitsky, *I. I.*, qui attribue ce débris à la session de printemps sous Damaios. Six mois après, sous Damosthenes-automne (*GDI*, 2519), les Phocidiens ont trois représentants, le troisième remplace celui des Scarphéens (Locriens de l'E.) qui a disparu.

Entre 270 et 265 av. J.-C.

Inv. n° 2146. — Février 1895, au tournant de la Voie sacrée, au Sud du Trésor d'Athènes.

Calc. gris de Saint-Elie, travaillé à la brette ; les raies verticales, tracées par l'outil, se mêlent aux lettres. Deux faces gravées : si l'on considère le texte 477 comme celui de la face principale, cette face est cassée à gauche et en haut : haut., inc. 0^m60 ; larg. inc. 0^m265 ; ép. inc. (c'est la larg. du texte 478) 0^m14. Au-dessus du texte 477, vide d'au moins 0^m14 ; au-dessous, presque 0^m06 sans lettres jusqu'au bas de la pierre.

Lettres : les plus grandes 7^{mm}, l'Ω un peu plus petit, l'O seulement 2^{mm}, formes habituelles du milieu du III^e siècle. — Interl. de 5 à 8^{mm}. Quelques crevasses l. 2 entre l'ω et le ν de Φεοζίων, l. 5 entre le ς et l'z de ζεοδός, l. 16 entre le nom et le patronymique.

Copie de E. Bourguet¹.

Publié par P. Roussel, *BCH*, XLVII (1923), p. 2 et suiv.

Cette inscription a été gravée ou plutôt corrigée avec soin. L. 7 l'H de Επάρχοτος a été refait sur un Α très visible, le Ν de Λαζίου sur un Κ. — L. 9, la seconde lettre peut être un Α, mais fort étroit, la quatrième est un Ξ refait sur un Ε. M. Roussel propose de reconnaître ici leζε Καζικ[α] Τερέζηνς de *GDI*, 2564, l. 37. — L. 14 entre ΛΝΔ et ΡΑΞ un petit trait de la pierre. — L. 15 le Ρ de ΣΤΑΡΧΟΥY refait sur un Ω très visible. — L. 17 devant ζυδζος restes d'un Ρ ou d'un Κ. M. Roussel a restitué Σεω[θ]λιού, mais je préférerais rapprocher le nom de Σειράζιου père d'un naope de Corinthe (*BCH*, XXVII, 53, l. 37). — L. 23, le premier Ο de Θεοδόσιον corrigé sur Υ, les deux lettres aussi visibles l'une que l'autre.

(Voir le texte, p. 288).

La restitution de l'intitulé, que permettent des textes comme *BCH*, VII, 421 = *GDI*, 2520 ou Le Bas, II, 840 = *GDI*, 2522, n'est pourtant pas assurée. Si l'on garde les mots ίν Διδόσις après ζεγγότος l. 1 et les quatre noms d'Etoliens de la l. 2, ces deux lignes sont très sensiblement plus longues que les trois suivantes, dont les compléments sont certains. On a beau se rappeler que des crevasses ont obligé le graveur à espacer parfois les lettres, ce fait ne peut rendre compte d'une telle différence, même si on n'a pas à inscrire après Ηεθζέρζ ζεγ. ίν Δ. la mention de la pylée. Je me demande si l. 2 le nom d'un des Etoliens n'a pas été oublié. Une autre difficulté, même si l'on restitue d'après la longueur des l. 2-5 (qui, il faut le redire, est sûre), tient à ce fait qu'il nous manque au moins les deux tiers du texte. Je crois moi aussi qu'il n'était pas disposé en colonnes : l'énumération des noms commence avant la fin de la ligne 5 et il n'est pas nécessaire

1. Ce fragment 2146 a été longtemps égaré parmi d'autres pierres sans inscription. Je n'en avais qu'une copie très imparfaite, datant de la campagne 1895, quelques semaines après qu'il avait été découvert. C'est en 1919 seulement que j'ai pu prendre de ces textes les copies ci-dessus.

477.

二

de supposer que l. 15 [Αρ]ισταρχος Τερψ. continue immédiatement le Ηλιοκλειδης de la l. 14, la restitution ci-dessus, due à M. Roussel, me paraît très vraisemblable.

L'intitulé et la longueur de cette liste marquent la différence qui met ce texte à part des catalogues de vainqueurs aux Soteria, gravés sur le mur polygonal (*GDI*, 2563-66) : une cinquantaine d'artistes sont nommés ici, ils sont plus de soixante-dix dans chacune des quatre listes d'Aristagoras à Cléondas.

Quelques noms sont connus par d'autres textes : Pythocles d'Hermione, prêtre des technites et en même temps chef d'un chœur d'hommes, apparaît en cette dernière qualité sous l'archontat d'Emménidas (*GDI*, 2564, l. 30-31) et son frère Pantacles fait partie du chœur (*ibid.*; cf. E. Preuner, *ein delph. Weihgeschenk*, 75, qui renvoie aussi à Kaibel, *Epigr. gr.*, 926). — Epératos de Mégalopolis (*ibid.*, l. 22) est honoré de la proxénie sous Kallikles (ci-dessus, n° 21). — Erginos de Kassandreia est nommé le premier des τερψωνδοι sous Nicodamos (*GDI*, 2565, l. 48). — [Νέων Ἰππίζ Στρατηγός] l. 8 a été identifié par M. Roussel avec ..ων Ἰππίζ Αρχάς de la liste d'Emménidas (*DI*, 2564, l. 43). — L. 11, Θεοδωρίδης ou Νομίζης N. Δ.

Il m'est impossible d'entrer dans les discussions auxquelles donne lieu la chronologie du III^e siècle et particulièrement la question des Soteria¹, je me borne à dire que l'archontat de Peithagoras, jadis situé à une date beaucoup trop basse, avait été avec raison, à mon avis, remonté avant 260 : c'est à cette place que je crois pouvoir le laisser.

Sur la face latérale droite, en lettres de 7^{mm}, interl. de 7^{mm}, le texte suivant, d'une lecture particulièrement difficile. Ici les raies tracées par l'outil se croisent avec le réglage très nettement marqué, et je ne garantis presque rien. L. 9-12, 18-19, 36-39, vide à gauche, les noms ne sont pas à l'alignement.

478.

— — — — —

ΟΞΤ... Πόδιος?..
ΥΦΗΗΡΕΑ
-- [Κατ]ισθ[η] ?...
ΙΟΡΧΗΣ Λ. Δ/
5 ... Γ. ΙΟΙΑΓ. ΩΙΝ
.. ΥΠΡΙΑΣ
Δημοκρίνης Δ...
[Φ]ιλων? Φιλων(?) Κυ--
Νικομένης Διοκ--
10 Ν[α]ρκήσ[ι]δης Φ--
'Οντοσχάδης Λ--
Δημοσθένης --
[Λι]βητζι · Σεκράτης? --
.... δης Θεοφη --

1. Je me contente de renvoyer sur ce point à l'article de M. P. Roussel, *Rev. ét. anc.*, 1924, 97-111. Les critiques que M. Beloch lui adresse dans la nouvelle édition de sa *Griech. Gesch.* (IV, 2, p. 397 et suiv.) ont beau être présentées sous une forme qui semble presque n'admettre aucune réplique possible, il n'en reste pas moins très difficile de croire que l'on ait attendu dix-huit ans après la victoire pour instituer la fête destinée à la commémorer. J'espère du reste que cette question des Soteria sera très prochainement reprise avec quelques éléments nouveaux.

- 15 [Δι] δέ συναλοεῖται Λαδρω[ν?]
· ΛΛΕΙΔΗΣ Φ. Η · ΙΡΑΣΙΛ
[Τ]ρίγωνον δοιάται Λαρύζει ΑΝ --
[Ιστοχιείος] --
... παραπλεύκη --
- 20 Δι δέ συναλοεῖται Ει. πι --
(X) ζεψ[ν]αλείδης Φιλονίκος...
.. Ι. ζε Φιλονίκος ος Α --
..... Ειρηνίου? Ει. --
Δι δέ συναλοεῖται Εγι. --
- 25 δη[ν] Τηγανοί.....
Κομωδον δοιάται Λαρύζου/
Ειγευδεζ? Αλέκου? Φ
Κάμπος Α··ΛΙΑΣ
[Δι δέ] δέ συναλοεῖται ΠΡΟΓ
- 30 -- μω Λοράνων[ν] ? --
-- τόδοις Αργετος --
Η[ρ]αζηει[δης] --
Δι δέ συναλοεῖται --
ΔΛ·· ΧΑΛΓΗ
- 35 Τερότιμος Τεροζλ.....
[Φι]λοκύδηος?
Αριστοίν.....
Διδάσκηλος...
Λύητην[ν]...
- 40 ΑΛ·· ΙΔΗ
Α·ΕΟΥ

Si l'on admet que l'archontat de Peithagoras a précédé ceux d'Aristagoras-Cléondas (listes des vainqueurs aux Soteria gravées sur le mur polygonal), le catalogue ci-dessus, où il est difficile d'identifier sûrement l'un des personnages nommés, se placerait entre celui de Peithagoras et les quatre autres. Il paraît, M. Roussel l'a déjà noté, se rapprocher plus des listes du mur polygonal que du texte gravé sur l'autre face de la même pierre.

Je crois que l. 17 on ne peut pas restituer le nom d'^νΑργεύνης auquel avait pensé A. Jardé, *BCH*, XXVI, 642; et l. 39 Λύητην^η pourrait être un nom propre, celui que A. Nikitsky (*Journ. min. instr. publ.*, mars 1904, 137) a proposé de lire dans *IG*, IV, 1509, B 9.

Inv. n° 640 à g. + 438, rapprochés par T. Homolle dès le moment de la découverte : 438, 25 mai 1893, coin S.-E. du Trésor d'Athènes ; 640, 28 juin 1893, au S.-O. du même Trésor.

Deux morceaux d'une stèle assez épaisse de calcaire gris, largeur entière 0^m375; épaisseur entière 0^m185; cassés haut et bas, haut. de 438 : 0^m16; de 640 : 0^m43 (surf. inscr.), la haut. inc. du fragm. est 0^m53.

Lettres, formes ordinaires du III^e siècle, 8-9^{mm}, l'O seulement 5. Interl. 9-11^{mm}.

Copie de E. Bourguet.

Publié par P. Roussel, *BCH*, XLVII (1923), 35.

479.

[9]-

πέρ τούτων ἔσχον — — [πάσκεν ο]ἰκοτιμίαν ποιη[σάρμενοι ?]
 πρός τε τοὺς Βασιλεῖς [Ηποί.] εμπλούτους οὐ πρέστησεν
 θεοὶ ἀπέστειλαν καὶ δι[έθε]σκαν ὥστε εἶναι τὴν ἀσφάλ[εια]—
 ον πᾶσιν παρί συμφορέων, [κα]ύτοι τε πρός τοὺς ζῆλο[υει]—
 5 Τελλήνας διεπρέσβευσαν καὶ κήρυκας διαποσπεῖ. [κα]—
 τες παρεκάλεσαν τε καὶ παρεσκεύασσαν ἀσφάλεια—
 ον πᾶσι τοῖς παραγίνομ[έ]νοις. Κύκλως πανταχο[υ]—
 παταστήσαντες ἐκδικούσσαν[ν δὲ εἰ τις ἔλεγγειν γ] τῶν ἐ[πι]—
 γκύζεντων πρὸς αὐτοὺς κ[ακούργησας ? κρίναντες κατὰ]
 10 τὸν νόμον, διώκεσσαν δὲ κα[τα]—
 λός καὶ δικίως καὶ τὴν συγένειαν τῶν Ἀμφικτυόνων ἐν
 Θερμοπύλαις διὰ τὸν πόλε[μον διακαλούθείστους κατὰ γρο]—
 νον πολὺν οὐτοι πρότον πα[ρεκάλεσσαν πάντας τοὺς Ἑ]—
 ληνας καὶ παρεκάλεσσαν[τες τὴν πυλαίκαν ἀσφαλή]
 15 πᾶσι τοῖς ἀρικνούμενοις, ἀγορ[άν τε ἐποίησαν νομίμως ?]
 καὶ τὰς θυσίας καὶ τὰλλα πάντας συνετέλεσσαν κατὰ τοὺς
 νόμους τῶν Ἀμφικτυόνων λ[αμπρῶς καὶ καλῶς καὶ εὐσε-]
 βερῶς ἔδιξεν οὖν τοῖς Ἀμφικτυόνοις ἐπικινέσαι τοὺς
 20 [ι]ερουμνήμονας καὶ τὸν γρα[μμάτεα τοὺς ἐπι] —
 ἄρχοντας ἀρετῆς καὶ δικ[αιοσύνης ἔνεκεν καὶ εὐσεβείας εἰς]
 τοὺς θεοὺς καὶ φίλοτιμοι[καὶ πρὸς τοὺς Ἀμφικτυόνας]
 καὶ τοὺς ζῆλο[υει]ς Τελλήνας.
 [σ]τεφαν[όσας δε.....]

Ce décret nous a conservé l'éloge que les Amphictions se sont voté à eux-mêmes¹ et à leur secrétaire, sous un archonte dont nous ne pouvons dire encore le nom avec certitude². Ils se louent surtout d'avoir pu assurer la sauvegarde aux Grecs qui se rendaient aux Pythia. La mention des rois Ptolémée et Antigone, l. 2, auprès desquels une démarche a été faite pour que la session amphictionique aux Thermopyles, interrompue par la guerre, pût être reprise, semble d'abord une indication chronologique précieuse, mais M. Roussel a montré qu'il était difficile d'en tirer une conclusion décisive. « La seconde partie des considérants », dit-il, « implique qu'il y a eu lutte continentale, mais elle a pu se livrer entre Antigone et les alliés de Ptolémée sans que celui-ci possédât

1. Je n'ignore pas que, dans une « publication » antérieure de ce texte, on a essayé, en restituant l. 15 *ἀγορά-τροις*, de l'interpréter un peu différemment. Les Amphictions comprenaient les hiéroménemos et les pylagores (ou *ἀγορατροί*), les inscriptions *GDI*, 2506-2510 l'indiquent suffisamment, mais notre n° 479 n'est pas une décision des pylagores d'honorer les hiéroménemos, c'est une décision du *τειχὸς τονιδροῦ*, où les hiéroménemos ont sans aucun doute la préséance. Il est évident que, si les hiéroménemos n'avaient pas voulu l'éloge et la couronne, ces honneurs ne leur auraient pas été accordés. De même dans la série des décrets pour le hiéroménemon de Chios, le nom du hiéroménemon honoré est mentionné parmi ceux de tous les Amphictions, qui lui ont voté l'éloge et la couronne. Le cas de *BCH*, XXVI, 259 est tout à fait différent : là c'est la ville de Delphes qui nomme proxènes les hiéroménemos sous Althambos : il était impossible que les deux hiéroménemos delphiens fussent nommés.

2. M. Roussel a fait remarquer (*Rev. ét. gr.*, 1924, 345) que les pierres ne permettent pas le rapprochement qu'il avait proposé, *I. I.* p. 38, n. 3, de notre n° 479 avec un début de liste amphictionique daté de l'archontat de Pleiston (*BCH*, XXVI, 251). La restitution *τοὺς ἐπι Πλειστονός* l. 19 reste donc hypothétique.

un pouce de territoire dans la région des Thermopyles ou dans le reste de la péninsule ». Il incline plutôt vers Antigone Gonatas et Ptolémée Philadelphe. M. de Sanctis (*Alli Accad. Torino*, 1913-14, p. 680-4) a écarté les rois d'Egypte et, en reconnaissant ici Ptolémée Kéraunos, placé le décret en 281-0. Autant que je puisse l'affirmer, l'écriture ne s'oppose nullement à cette date¹, elle ne l'impose pas non plus. Il me paraît prudent d'attendre encore que tous les textes amphictioniques du III^e siècle aient été convenablement publiés.

Inv. n° 4176. — 24 avril 1899, dans le mur d'une maison (boutique ?) romaine, au Nord de la place dallée devant l'entrée principale.

Dalle de calcaire gris, remployée : deux cavités ont été creusées en haut et en bas de la face antérieure, celle du haut a fait disparaître de dix à quatorze lettres environ aux l. 1-9. Haut. 0m89, larg. 0m72, ép. 0m32.

Lettres 9-14mm. Interl. 9-12mm.

Copie de E. Cahen et de M. Laurent.

Publié par M. Laurent, *BCH*, XXV (1901), 355. La restitution des premières lignes a été fort améliorée par M. Holleaux, *Rev. ét. anc.*, 1903, 211 ; 1917, 92.

480.

Δόγμα τῶν Λυρικτίων

Ἐπει Κάλλιστος Ἐπινέοντος Κνιδίος, ἐν]ηρ καλός κάγκθος, γενόμ[ε]-
νος ἐπι τῆς Ἑλλάδος μ[ετὸν τοῦ κύπεου] ατόρος καὶ μετὸν ἐκεί-
νου προσθευτον καὶ ἐν[τιστρεπήγων τ]ὴν ἀναστροφήν καὶ εὐταξί-
5 καὶ τοῦ βίου πεποιηται π[άσιν ἀνυπέρβλητον καὶ πλειστην ῥοπήν
παρὰ τοῖς ἡγουμένοις [εἰς] [πάντα ἔχον τῶν] πόλεων ἡκαὶ ϕροντίζων καὶ πα-
ρατίσσεις ἡσιος ἔγγραφος γνόμονος τοῖς ἡ]μετέροις δῆμοις τοὺς τε κα-
τ' ἔνδρας γρεικαν ἔγοντας [Ἐλληνας συνηπο]λικυβάνων καὶ δικύτοις καὶ δι-
ά τῶν ἡγουμένων, ὅπει καὶ [κατὰ καίνον] καὶ κατ' ἴδιον καὶ ξε[γον]
10 καὶ εὐεργέτην ἔκυπτον ἀποδεδει[γ]ε[ν]το τῶν Ἑλλήνων. καὶ ταῦτα πα[ν]-
τα πρότετον δικτετέλεσαι καὶ πόλεις καὶ ἴδιωτας σώζων γερής [όψις] γίνων
δεομένων [βιβλίον] τε καὶ διπλάνες, ὅπει τὰν γραπτότετα καὶ μεγάλο-
ψυγγίαν κύπεου παρὰ πάσι: γεγον(έν)το διδόμενον τύγητος ἄγνοης δεδό-
γθει τοῖς Λυρικτίοσιν ἐπικανέσται τε Κάλλιστον Ἐπινέοντος Κνιδίον ἐρ[ή]
15 ἔγοντος διατείλει πρός τε τὰς Ἑλληνιδας πόλεις καὶ τῷ ἀμφικ[τι]-
σικον σύστημα καὶ εἴησι κύπεον πρόδενον καὶ εὐεργέτην καὶ [π]α[ν]το[ν] ἔκαγόνο[ν]
κύπεον τοῦ τε συνεδρίου τῶν [Λυρικτίων] καὶ τῶν Ἑλλήνων τε-
ντος δὲ κύπεοι καὶ προεδρίαν ἐν Ηὐθίοις καὶ ἀναγραφεύεσθαι καὶ [τὸν] ἐν τοῖς [γν]-
ρυντοῖς ἀγῶνι μετὰ τῶν Ἑλλήνων εὐεργετῶν, καὶ στερεόνυσθαι γραῦσθαι σ[τε]-
20 φίνει: στῆσαι δὲ κύπεον καὶ εἰκόνα γκλακήν ἐν Δελφοῖς ἐν τῷ: [ερεῖ]: τοῦ Λυ-
ρικτίους τοῦ Ηὐθίου ἐν τῷ: ἐπιφανεστάτων τόποι, ἐπιγράφη[ν ποιη]συγέ-
νον: Οἱ Λυρικτίοις Κάλλιστον Ἐπινέοντος [Κνιδίον, εἴνοις ἔνεξεν τοι]

1. Elle s'y oppose si peu que j'ai plusieurs fois pensé à une date très voisine de celle que M. de Sanctis a voulu établir. Le mot πόλεως ne pourrait-il pas s'appliquer à la guerre contre les Gaulois ? L'explication du fait que la session n'a pu avoir lieu aux Thermopyles serait ainsi toute simple. Est-il sûr que l'inscription implique un état de guerre entre les deux rois nommés ? N'aurait-il pas fallu ιατρίου au lieu de ἄμφοτέρων ? Je n'ai pas remonté ce décret à la place où je le situerais volontiers, parce que je ne crois pas la chronologie delphique définitivement fixée pour cette période.

ἀρετῆς τῆς εἰς ἐκτοὺς καὶ τοὺς ἔλλους Ἐλληνας, Λαποδηὸν Ποθίον, Ἐλεῖστρα²⁵
δὲ καὶ πρεσβευτὰς οἴτην[ε]ς ἀποιστουσιν κύπεω τάσδε ταῖς τιμᾶς καὶ σι] παρακαλέσι]-
σιν κύπεων τὴν [καὶ τὴν δικαιολόγουν πρὸς πάντας τοὺς Ἐλληνας εῦνοι[καὶ].
Πρεσβευταὶ εἰρέθησαν· Ἀντιφέντης καὶ Ἀγησίλαος [εἰ Φίλο]οίσιν, Πρωτογένε-
ντες Πρωτάρχου, Καλλιδας Εὐξήσιον, Διόδωρος Διορθέου.

Ce décret amphictionique en l'honneur du Cnidien Callistos avait été déjà rapporté par M. Laurent au début de la seconde moitié du premier siècle avant J.-C. M. Holleaux en a déterminé le moment exact avec plus de précision : c'est peu de temps après la bataille de Pharsale (7 juin 48), donc à la session d'automne de la même année, que les Amphictions ont voté ce décret. Il semble d'abord qu'en rapprochant de notre n° 480 deux autres textes connus, on pourrait penser à une date très peu différente, antérieure de quelques mois. Le décret delphique n° 318 (voir aussi aux *Additions*, à la page 176) mentionne, on l'a vu, le séjour à Delphes du légat de César, Q. Fufius Calenus ; d'autre part, on trouvera ci-dessous n° 527 l'inscription qui était gravée sur la base de la statue élevée, très probablement de même par les Amphictions, à C. Julius Theopompos, Cnidien lui aussi comme Callistos et ami personnel du dictateur. En groupant ces faits, on est tenté de supposer que les personnages¹ qui accompagnaient Calenus et les autres légats étaient déjà présents à Delphes pour la pylée de printemps 48. L'archontat d'Amyntas, que M. Colin avait situé (*BCH*, XXII, 151) en 49-8 ou 48-7, serait ainsi fixé sûrement à la première de ces deux années delphiques. Je crois que les officiers et leur suite étaient à Delphes avant Pharsale, mais les dernières lignes du n° 480 attestent que Callistos était reparti quand les Amphictions ont voté ces marques d'honneur, puisqu'ils désignent cinq d'entre eux pour aller les lui annoncer : le décret amphictionique est donc bien de la session d'automne 48.

M. Holleaux a aussi justement rappelé que ce n'était pas un mince service que de soulager les villes grecques des indemnités qu'elles devaient fournir (*ἰψῶν* = indemnité de vivres) ; l'inscription des Cloatii (*IG*, V, 1, 1146) en est un exemple illustre.

La langue de ce texte et l'orthographe méritent que l'on s'y arrête un instant. M. Laurent avait déjà remarqué que l'*ἀγροτικονίκον σύστημα* devait être rapproché d'expressions parallèles chez Polybe (Strabon, par ex. IX, 420, dit *τὸ ἀγροκτ. σύνταγμα*) et que l'emploi de *ἐκτούς* l. 23 était bien connu pour la seconde moitié du 1^{er} siècle (à Delphes même, *BCH*, VI, 449 ; *ἐποιούσιον ibid.*, XLIX, 80), mais on lit aussi *ἐκτούς* l. 10. On peut admettre l. 24 le futur *παρακαλέσιον* comme tous les autres emprunts à la *ζεῦντι* qui ici prédomine. Il n'en est que plus étrange que persiste la forme, très ancienne à Delphes comme

1. Je crois en effet que le mot *ἀγρούμενοι* (l. 6 et 9) qu'il ne faut pas confondre avec *ἀγροῦν* ne désigne pas simplement les officiers romains qui formaient l'état-major des *πρεσβευταὶ καὶ ἀντιτράπετραι* (*legati pro praetore*, la restitution de M. Holleaux l. 4 est certaine) Calenus, C. Calvisius Sabinus et I. Cassius Longinus. Un homme comme C. Julius Theopompos, compatriote de Callistos, et que ses relations personnelles avec César autorisaient à intervenir dans l'intérêt des cités grecques, faisait sûrement partie, aux yeux des amphictions, de ce groupe de dirigeants. — On doit sans doute donner le même sens à ce mot dans un texte postérieur de plusieurs années que T. Hornolle a publié (*BCH*, XXIII, 573), le décret delphique pour Artemidoros de Mazaca, et où on lit l. 4-5 : *ἐποιούσιον παρακατούσι γενόμενος τῷ τε πόλει καὶ τῷ θεῷ καὶ ἐπὶ τῷ ἄγρουμενῷ καὶ καθ' ἤδη*. L'expression répondrait, non pas à *καὶ* [*κατὰ κανόνην*] *καὶ* *κατ' du texte 480, mais à ce qui précède : *καὶ δι' αὐτοῦ καὶ διὰ τῶν ἄγρουμενων*.*

dans la Locride voisine¹, de l'infinitif ἀέσται. J'ai supposé l. 13 que γεγόναι était une haplographie, comme le γεγόνων de Sparte et le ζεζόνται de Delphes (*Dial. lacon.*, 102) ; mais on peut se demander si le γεγόνει de *Fouilles*, III, 2, 49 n'a pas servi de transition pour arriver à une nouvelle forme, simplifiée par l'usage populaire, de cet infinitif².

L'inscription qui doit être inscrite sur la base de la statue élevée à Callistos ne commence pas par : το κανεν τένι Αμφικτίονεν comme d'habitude, mais par : οἱ Ἀμφικτύονες. C'est la même formule qu'on retrouvera plus d'un siècle après, sous Néron, dans les deux textes relatifs à des constructions ou à des réparations dans le sanctuaire³.

Deux des personnages envoyés à Callistos pour lui apprendre les honneurs qui lui avaient été décernés ont été reconnus par M. Laurent : Καλλιστός Εὐξέρεος et Διοδώρος Δερπόθεος, nommés ensemble dans un même acte d'affranchissement, le premier comme stratège des Phocidiens, le second comme bouleute de Delphes précisément sous l'archontat d'Amyntas (*BCH*, XXII, 46). Mais on ne semble pas avoir remarqué que les cinq ambassadeurs sont des hiéroménmons, les deux premiers très probablement les deux Thessaliens ; le troisième, Ηρωτογένης Ηρωτάρχος de Thespies que nous retrouverons plus bas (n° 492), est sûrement l'un des deux Béotiens ; Καλλιστός, l'un des deux Phocidiens⁴. C'est à l'Amphictionie que Diodoros, fils de Dorothéos et hiéroménemon de Delphes, a connu les représentants de quelques-unes tout au moins des cités grecques qui, une vingtaine d'années environ plus tard, lui enverront toute une collection de décrets en son honneur (n°s 487-496).

DÉCRETS ET LETTRES DE VILLES ÉTRANGÈRES. — CONVENTION JURIDIQUE AVEC PELLANA. — MONUMENT DE DIODOROS. — CATALOGUES.

Inv. n°s 2158 (à droite)+2159 (à gauche). — 23 juillet 1895, à droite de l'entrée du témenos en dedans.

Deux fragments qui se raccordent d'une stèle en marbre blanc, à bandeau mouluré, cassée en bas. Haut. inc. (avec moulure) 0^m195 (sans moulure 145) ; larg. entière 0^m312 ; ép. 0^m05.

Lettres très effacées (la surface du marbre est extrêmement abîmée) 4^{mm}. Interl. 4-5^{mm}.

1. Je rappelle seulement le προστάτη des Labyrides, Τίρροντας de *GDI*, 2615, le πολιτεύσασται de Stiris (*JG*, IX, 1, 32) et, pour la Locride, les exemples nombreux de *JG*, IX, 1, 333-4.

2. Il est impossible de faire rentrer ces formes dans la catégorie des abréviations qu'a étudiées M. Wilhelm en citant surtout des exemples tirés des papyrus du British Museum, τὸ γενον (γενόμενον) θάσιον, τὴν ἐπιθεόντην (ἐπιθεθόντην) ἔντευξιν etc. (*Zeitschr. f. österr. Gymnas.*, 1894, 913 ; cf. C. Wessely, *Denkschr. Wien. Akad.*, 1896, p. 7, n. 1).

3. Ces deux textes sont datés : Tib. Claudius Cleomachos étant épimélète des Amphictions, l'époque est indiquée de reb. *delph.* (1905), p. 58. Le début de l'un, qui est connu depuis longtemps (*Curtius, Anecd. delph.*, 67 — F. Courby, *Fouilles*, II, *La Terrasse du Temple*, 169-170), est restitué sûrement grâce au début de l'autre : οἱ Ἀμφικτύονες; καὶ ὁ ἀρχεπός, etc. Ces textes contiennent, sur la topographie du sanctuaire, des indications qui n'ont pas été comprises, et qui ont été rectifiées *Rev. archéol.*, 1918, VII, p. 233, n. 2. Cf. F. Courby, *I. I.* — On retrouvera encore : οἱ Ἀμφικτύονες sur le piédestal de Baebius Maximus, n° 539.

4. On voit que le retour à l'état ancien de l'Amphictionie tel que l'avaient rétabli les Romains après la défaite de Persée (*Foucart, BCH*, VII, 438-9) a duré jusqu'à la réforme d'Auguste.

481.

["Α]γγ[α]γτο[ε] Μ[η]γασθίου, μη[νός] κανος εμβολίου, Ημέδοι προ-
εδρ[ε]οντος Κριτοδήμω[ι], γραμματ[ε] εύοντος ἐν δήμῳ:
Ἐδοξε τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ: [π]ειδὴ παραγενόμενοι θεωροὶ παρὰ τῷ
τοῦ κοινοῦ τῶν Αἰτω[λ]ῶν καὶ Χε[ρ]ο[ε]ί[ν]οι τοῦ στρατηγοῦ τῷ τε ψήφο-
ρι μη[ν] ἀποδεδόκκοιν καθ' ὃ εἰσ[ε]ν τοῖς[ε]ντροῖς σμένοι τιθέναι τὸν ἄγρον
τῶν Σωτηρίων[ν ὄν] τοῖς[ε]ντροῖς τοῖς[ε]ντροῖς Διὶ τοῖς Σωτῆροι καὶ τῷ: 'Απόλλω-
νι τῷ: Ημέτοι: ο[πόρ]γραμμα τῆς μη[ν]ῆς τῆς γενομένης πρὸς τοὺς Βρ[ε]-
βάρους τοῖς[ε]ντροῖς στρατεύσαντοῖς εἰπὲ τοὺς Ἑλλήνας καὶ τὸ ιερόν
τοῦ 'Απόλλωνος τῷ κοινῷ τῶν Ελλήνων, καὶ παρακλίσει τὸν δή-
μο[ν] τῶν Τηνίων με[τ]έχειν τῶν τε θυσιῶν καὶ τοῦ ἄγρου τῶν Σωτηρίων
καθάπερ κύτοι [ἐψηρισμένοι εἰσιν, τοιμ. μ.εν] μουσικῶν: [σο-]
πόθιον, τὸν δὲ γυμνικὸν καὶ [ππ]ικόν ισονέμεον: τύχῃ τῇ μη[ν]ῇ
τοὺς μὲν παρὰ τηνίο[ν] παρὰ γενομένους?... ΑΙΑΙ . . . [το]μηματίσ[ε] πε-
ρὶ τούτων ἡμ[ε]ν

L. 1. — Le nom du mois a résisté jusqu'ici à de multiples tentatives de déchiffrement, il faut répéter que ce texte est très difficilement lisible¹. Je crois pouvoir garantir que la lettre qui précède αὐτοῖς n'est pas un Α, mais un Λ (ou un Δ ?); celle qui vient immédiatement avant cette lettre triangulaire est peut-être un Υ, mais d'autres fois j'ai noté un Ε. La quatrième lettre de ce nom a une haste verticale, Τ ou Γ, et pour la première il m'a semblé que ce pouvait être une lettre triangulaire.

L. 2. — Je propose avec réserves la restitution ci-dessus, je ne peux pas voir ΟΥ à la fin de Κριτοδήμ-, je ne vois que Ω. — Pour les lettres qui suivent γραμματεύοντος (ce mot n'est pas absolument certain), je vois ENATHI-ONTOΞ, on ne peut songer à ἐνάτη, un nom propre Ενατη(ε)οντος est-il possible?

Ce texte ne peut être séparé des deux suivants :

Inv. n° 688. — Fin juin 1893, au S.-E. du Trésor d'Athènes.

Coin gauche en haut d'une stèle en marbre blanc, à bandeau mouluré. Haut. inc. 0^m155 (sans la moulure 0^m115); larg. inc. 0^m215; ép. à g. 0^m045, à dr. 0^m055, avec la moulure 0^m073.

Lettres, première moitié du III^e siècle, 5mm. Interl. 5-6mm.

Copie de L. Conye.

482. Ἐδοξεν τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ: Μοργή[ιον επιστάται, — εἰπεν · ἐπει-]
δὴ παραγενόντοι θεωροὶ παρὰ τῷ κοινῷ τῶν Αἰτωλῶν καὶ τοῦ στρατηγοῦ κομι-
ζοντες φόρισμα καθ' ὃ εἰσιν ἐψηρισμένοι τιθέναι τὸν ἄγρον τῶν Σωτηρίων
[π]ῶ: τε Διὶ τῷ Σωτῆροι καὶ τῷ Απόλλωνι τῷ: Ημέτοι: οπόμνημα τῆς γενο-
μένης μη[ν]ῆς πρὸς τοὺς βραβέρους τοὺς εἰπ[ιστρατεύσαντας εἰπὲ τοὺς Ἑλλή-
νας καὶ τὸ ιερόν τοῦ Απόλλωνος τῷ κοινῷ τῶν Ελλήνων, καὶ παρακλίσει τὸν δήμον]
[τὸ]ν Τηνίων μετέχειν τὸν ἄγρον τῶν Σωτηρίων καὶ τῶν θυσιῶν καθάπερ κύτοι
[ἐψηρισμένοι εἰσιν τοιμ. μουσικῶν: ισοπ[οιησι], τὸν δὲ γυμνικὸν καὶ ιππικὸν ισο-]
[νέμεον: Τηνίοις δὲ πάτροιόν ἔστιν πλεῖστην ἀποδεκτοσθεῖται εἰς τὸ ιε-]
10 [ρὸν τοῦ Απόλλωνος] τῷ κοινῷ τῶν (Ελλήνων)

1. C'est sans doute pour cette raison qu'il est fort inexactement « publié » *Klio*, XIV, 271. Nos deux textes 482 et 483 se trouvent aussi *ibid.*, 274 et 275. J'ai dit en termes modérés ce que je pensais de cette « publication », *Rev. archéol.*, 1914, 1, 419.

La restitution de la l. 1 est empruntée aux décrets de Ténos que nous possérons, et Μοργύιον est un nom de Ténien.

Inv. n° 699 (en haut à g.) + 698 (en haut à dr.) + 697 (en bas à g.). — Fin juin 1893, au S.-E. du Trésor d'Athènes.

Trois fragments d'une stèle de marbre, bandeau mouluré au-dessus (le fragm. 698 en a seul gardé quelques restes). Haut. inc. 0^m30, larg. inc. 0^m265, ép. de 0^m04 à 0^m053.

Lettres 5^{mm}. Interl. 3-4^{mm}.

Copie de L. Couve.

483.

Ἐδοξεῖ τῷ βασιλέῳ καὶ τῷ δημοφύλῳ στρατηγῶν γνώμῃ τὸ ἱερὸν του Λαπείλω-
νος τῷ κοινῷ τῷ Ελλήνων καὶ ἐπαναστάτητες τὸν πόλεμον ἀνεδέ-
ζαντο ὑπὲρ σωτῆρ[ι]ς τοῦ τε ἱεροῦ καὶ τῶν Εἰλ[ένων]
καὶ ἐγένοντο τοῦ θεοῦ ποιῆσαντος τὸ νικημ[α]
5 τε θυσίας τοῖς θεοῖς καθότι ὁ θεός ἔγραψεν ἀξίως
νον τῶν τε ἐπιφύλακεν τῶν θεῶν καὶ
Δελφῶν καὶ τοῦ Ελλήνων | (τὸ κοινόν τῶν Λαπείλων;) εἰψά-
ρισται τοῦ ἡγεμονοῦ τῶν Σωτῆρων συντάξειν τῷ μὲν μουσικὸν ισοποιήσον, τὸν δὲ
γυμνικὸν ισον[έμ]ειν καὶ ταῖς ἀλιξίδας καὶ ταῖς τριγχί-
10 ἀπέσταλκεν [τὸ τι]ς ψήφισμα πρ... καὶ παρακαλεῖ
ἡγεμὸς τῶν θεῶν[ι]ς καὶ τοῦ ἡγεμονοῦ τῶν Σωτῆρων μετέβαινε
καὶ καὶ ὁ στρατηγὸς Χρυσένος τοῦ Δαδέ του]
[Σωτὴρ]ος
[εἰλέσθησαν...]
15 Σωτῆροις σ [τῆς κοι-]
νῆς σωτῆροις
καὶ ταῖς τριγχί-
το Σωτῆροις καὶ
ταῖς εὐξεκένασθαι
20 τῶν Σωτῆρων [τῆς κοι-]
καὶ βασιλέων / [ταῖς ἡλικίαι-]
στοις καὶ τ
δι ταῖς ε
· εἰδό-

Quelques lettres ne sont plus visibles depuis que L. Couve avait transcrit ces fragments.

L. 1, on avait sûrement commencé après στρατηγῶν à graver καὶ ἐξεταστῶν γνώμη, comme à Erythrées ? — d'ordinaire dans cette formule les trois termes ne sont pas réunis par καὶ), puis on a effacé les trois lettres et on voit nettement ΤΝ puis le haut d'une lettre ronde.

L. 14, au début il ne manque qu'une lettre, c'est donc Ελασσον, et non une forme de οὐλάσσω.

L. 24, Couve avait lu ΙΚΙΑΙ, ce qui rendait la restitution du mot προ|δεξιῶν vraisemblable. J'ai revu la pierre une fois de plus en 1919, j'ai noté le Δ comme presque certain.

Il me paraît impossible, je l'avoue, de restituer un tel texte : les lignes devaient être si longues et, surtout à partir de la l. 12, il nous en reste si peu que j'ai dû me borner

à indiquer, quand je le pouvais, la liaison de deux lignes. Encore ne fallait-il pas, dans le décret d'une ville où on parle la *zōiā* ionienne, insérer l. 2 une forme comme *τῆτοι·ζάντοι*, alors que l'on retrouve ici l'expression connue *τῷ πόλεμῳ ζυγδέροις*. Une autre formule, *ισαπίθοις* ou *ισανέμοις ταῖς ἡλικίαις καὶ ταῖς πηγαῖς*, a été expliquée par B. Haussoullier, *BCH*, V, 311, quand il a publié le texte, inséparable des trois décrets ci-dessus, par lequel Chios accepte la participation aux Soteria.

L. 6, *νῶν* doit être la fin d'un participe au neutre, se rapportant au *zōiā* des Etoliens qui est le sujet de *[ιψίς]σται* l. 7-8. Il était sûrement question aussi des Etoliens au début, mais là ils étaient appelés *οἱ Αἰτοῖς*, sujet de *[ζυγδεῖ]ζάντοι*.

Cette apparition des divinités est mentionnée aussi, d'une manière un peu moins précise, dans le décret de Cos qui institue le sacrifice de remerciement pour la défaite des Gaulois (Herzog, *Comptes rendus Ac. Inser.*, 1904, 164, l. 17). Ici le pluriel signifie qu'à côté d'Apollon les « vierges blanches » (Diod., XXII, 9, 5) étaient venues assurer la défense du sanctuaire. La légende s'est formée tout de suite, et les Etoliens avaient intérêt à la répandre. M. P. Roussel (*Rev. ét. anc.*, 1924, 108) a fait remarquer très justement que, dans les premières lignes de ce décret, il est question de sacrifices offerts au dieu qui a donné la victoire. La mention de l'*τύχον* des Soteria ne vient qu'ensuite. Ce n'est peut-être pas la preuve expresse que les trois décrets ci-dessus, émanant de cités qui acceptent de participer aux Soteria (Téos, Ténos et une ville ionienne d'Asie Mineure ?), datent de l'époque où la fête a été réorganisée et accaparée par les Etoliens, au lieu de remonter au lendemain du succès militaire, comme on était tenté de l'admettre. Il me paraît très difficile, comme je l'ai indiqué plus haut (n° 477), de faire descendre l'archontat de Peithagoras aussi bas qu'on le voulait autrefois ; d'autre part, je persiste à croire qu'on n'a pas attendu dix-huit ans pour célébrer la victoire. Mais je reconnaiss volontiers que la théorie de la fête transformée par les Etoliens est très ingénieuse et vraisemblable¹.

Inv. n° 2141. — 21 avril 1893, sous la maison 543 Convert (Trésor d'Athènes), porté à l'inventaire seulement en 1895.

Fragment cassé partout d'une stèle de marbre ; haut. 0^m15 ; larg. 0^m12 ; ép. 0^m04.

Lettres 5^{mm} ; le **Φ** avec haste transversale rectiligne (*BCH*, 1925, 39), le **T** à la barre horizontale sensiblement plus longue à gauche.

Interl. de 3 à 5^{mm}.

484.

14

ζυγδέροις

δέρματι εἰς τὸ /

Νίκαια]δέροις Λαζανδρού [Δεῖλον

5 *τὰν μὲν ἐν 'Λαζανδρού, τὰν δὲ εἴνα Δεῖλοις*

τὰς εὐεργετίας εἰς

προ]παντοῖς δέρματι δε

1. Il serait léméraire de conclure de la restitution probable *[τὸ]συλον* (n° 483, l. 22) que ce décret rentre dans le groupe de ceux où on remercie les Etoliens d'avoir conféré l'inviability à Délos, Ténos, Céos, etc. D'autre part, M. Roussel, *I. I.* 110, n. 6, a bien montré qu'il était difficile de tirer un argument contre sa théorie de la mention du stratège Charixénos.

— τὸν Ἀρροδίτιον καὶ . . .
 ἀργυράκι τοῦ[νε
 10] διπλοῦ τῆς ἡλίου
 νοι καὶ εἰ
 ιστερόντων σε Νικ[ανδρον]
 Αζανδρον οὐ οὐ Νικ[ανδρον] . . .
 KTE

Décret d'une ville étrangère, Apollonia, pour un Nicandros, fils de Laandros. Il me paraît impossible de déterminer laquelle, parmi les nombreuses villes qui ont porté ce nom, a voté le texte dont un débris nous est parvenu. Les lignes devaient être très longues, puisque, entre ce qui reste de la l. 4 et ce qui reste de la l. 5, il y avait sûrement l'ethnique du personnage, puis la mention que le décret en son honneur serait gravé sur deux stèles, qui seraient exposées dans les deux villes. J'ai osé restituer Δεῖφον, parce que nous ne connaissons pas les noms de tous les Delphiens : si Νικανδρος¹ est plusieurs fois attesté, Αζανδρος ne l'est pas encore². Tout au bord de la cassure, après la dernière lettre de Αζανδρον l. 4, j'ai bien cru voir l'amorce d'un Δ, mais ce n'est nullement certain. Je crois probable que Nicandros était un Delphien, qui a rendu des services à la ville d'Apollonia : a-t-il pris part à la construction du πρυτανεῖον l. 7, a-t-il donné au prytanée un cratère et ses accessoires comme Phanodicos à celui de Sigée ? Je l'ignore ; mais je crois entrevoir que l. 12 il est question de la proclamation de l'éloge et de la couronne qui lui ont été accordés.

Dans la ville qui a voté ce décret, on parlait dorien (*εὐεργετικόν, Ἀρροδίτιον*) et l'assemblée s'appelait *ἄρχις*, mais *ἴν* avec l'accusatif, construction que le grec du Nord-Ouest avait gardée, y est remplacé par le *εἰς* de la *κοινή*. Ce sont les seuls éléments qui puissent être pris en considération, tant qu'un autre fragment de cette stèle n'a pas été trouvé ; jusqu'ici les recherches ont été vaines.

L'écriture indiquerait environ le milieu du III^e siècle³, si la stèle a été gravée à Delphes.

Inv. n° 2765. — 9 juillet 1895, coin S.-O. du Trésor des Siphniens, au-dessus de la conduite d'eau.

Fragm. de calc. gris-bleu, cassé à droite et en arrière ; haut. compl. 0^m18 ; larg. inc. 0^m31 ; ép. inc. 0^m27.

Lettres pareilles à celles de la cursive, ΕϹΜ, ΙΔ, et ΓΩ particulièrement à noter (l'oméga ressemble à un demi-cercle d'où part en travers à l'intérieur une haste oblique), en moyenne 7^{mm}, interl. variant de 5 à 10^{mm}. Entre les lignes 8 et 9, blanc de 20^{mm}.

1. Le nom est obtenu par la combinaison des lignes 4 et 12.

2. A Delphes. — C'est un nom d'Arcadien *JG*, V, 2, 549, 25. On doit rapprocher Αζανδρος de Phénée (Τέφη, 1905, 79-80), Αζανδρος à Assos (*Pap. amer. School* I, n° 9), Αζανδρος de Mégalopolis, et d'autre part Αζανδρος (Αζανδρος), *GDI* 2229 et ci-dessous, n° 575, Αζανδρος.

3. Je n'ignore pas que ce texte a été « publié » *Philol.*, 1912, 39. Il est dit que l'écriture indique sûrement les années 230-200, que Αζανδρος Αζανδρον (la l. 12 n'a pas été comprise) était « visiblement » un citoyen de la ville étrangère, qu'un seul Laandros (que d'ailleurs Plutarque appelle Léandros) est attesté par la littérature comme étant de Cyrène, qu'aux portes de Cyrène était un célèbre sanctuaire d'Aphrodile et que le port de Cyrène s'appelait Apollonia. Les bonnes relations de Cyrène avec Delphes sont connues. — Et toute cette construction pour prouver que le texte ne concernait nullement l'Ἀρροδίτιον de Delphes (ce qui, je pense, était évident d'abord) : par conséquent ce fragment, qui figure dans un article consacré aux « autres dieux » de Delphes, ne devait, à aucun titre, y trouver place.

485.

— — — — — *καὶ . . . νείκαι τοῖς*
 — — — — — *τοῦ ἀντίγραφον τῶν τιμῶν*
 — — — — — *καὶ τοῦ καὶ ἐκ γόνους, μηνὸς*
ΠΤΩΣΙΤΔΑΙ τὴν
 5 *τὸν θεὸν Ἀπόλλωνα(ν) [τὸν]*
δὲ] δέσμων τὴν πόλει τῆμαν
τραχοῖς ? καὶ τὸν
κακόντων] τὸ δὲ τὰς τεμάνες εἰ
[τῷ ιππῷ].
 1 *δὲ τὸ Φιλέρωπος*

« Le trait vertical que l'on voit l. 9 devant δέ το peut appartenir à un Ν » (R. Flacelière).

Les lignes devaient être assez longues, la plus grande partie s'étendait sur une autre pierre, à gauche. Il semble que nous ayons le reste d'un document provenant d'une ville étrangère, qui envoie à Delphes la copie des honneurs accordés à un citoyen delphien : l. 1 l'article τοῖς se rapporte sans doute aux magistrats de Delphes (dont un s'appelait . . . νιζος) à qui la lettre était adressée, le bénéficiaire est désigné par καὶ το l. 7.

Il m'est aussi difficile de compléter ce débris que d'en donner la date. Cette écriture cursive ne donne aucune indication. En proposant le III^e siècle après J.-C., je reconnais le premier que je n'aurais pas d'argument décisif pour démontrer une attribution qui me paraît trop précise.

Convention juridique entre Delphes et Pellana

Sept morceaux d'une plaque de marbre à gros grains (marbre de Paros¹), gravée sur les deux faces, et dont l'épaisseur varie de 35 à 47mm.

Inv. n° 944. — 6 novembre 1893, dans le Trésor d'Athènes.

Inv. n° 1376 (se raccorde avec 1655). — 6 mai 1894, à l'Est du Trésor de Siphnos.

Inv. n° 1590 (2 fragm. qui se raccordent, donne la fin des lignes dont 944 donne le commencement ; l'inverse pour l'autre face). — Mai 1894, dans le Trésor de Siphnos.

Inv. n° 1655. — 21 juin 1894, au Sud-Ouest du Trésor d'Athènes.

Inv. n° 3922. — 27 juin 1896, quelques mètres à l'Est de l'escalier de la fontaine, sur la terrasse au-dessus du mur polygonal.

Inv. n° 4113. — 23 juillet 1898, au gymnase, hors de l'enceinte, au coin N.-E. du grand mur.

Lettres 5mm (l'O n'a souvent que 3mm). — Interl. 3-4mm ; la partie la plus lisible de ce texte

1. Je n'ai aucune compétence pour décider sur la provenance des marbres. Mais R. Haussoullier a cité, p. 171, deux autorités pour préférer l'origine Péloponésienne de cette stèle et il a tiré, de ce fait et aussi du dialecte, des conclusions qui ne me paraissent pas pouvoir être aisément admises. La stèle légale, *BCH*, XXXVIII, 101, 1, a été sûrement apportée de Tégée à Delphes toute gravée. Le document ci-dessus a-t-il été de même apporté de Pellana, prêt à être exposé ? On pourrait d'abord demander ce qui a pu faire supposer que le « décret delphique, qui autorisait la conclusion d'un σύμβολον, avait sans doute mis la double dépense de la stèle et de la gravure au compte de Pellana ». Les deux cités semblent bien traiter sur un pied d'égalité. Si le débris IV A signifie quelque

est reproduite pl. XI, 2 assez nettement pour que je n'insiste pas sur les caractères d'une écriture qui dès l'abord indique la première partie du III^e siècle.

Copies de G. Colin et E. Bourguet.

Publié par B. Haussoullier, *Traité entre Delphes et Pellana* (Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes, sc. histor. et philol., 222^e fasc.), Paris, 1917.

Ces fragments d'un σωματονομα (ou σωβρονομα), les deux formes se trouvent côté à côté, comme ιωματονομα et ιωβρονομα, comme aussi, dans des textes plus récents, Αιωματονομας et Αιωβρονομας ont été restitués et commentés par B. Haussoullier dans une étude si minutieuse et si riche en comparaisons qu'il est impossible de la résumer en quelques lignes. Je me contenterai de dire brièvement, d'après lui, ce que ces fragments contiennent, et je n'insisterai que sur quelques points touchant l'établissement du texte ou sur quelques restitutions.

486.

I

Inv. n° 944. — Haut. 0m117 ; larg. 0m148 ; ép. 0m036-038.

Inv. n° 1590. — Haut. 0m15 ; larg. 0m21 ; ép. 0m035-042.

I A : voir le texte p. 301.

L. 1. Je me demande si les quatre lettres visibles ne peuvent pas être complétées : ιωμ[ατο], nombre des juges. Le demandeur, à Pellana ou à Delphes, se présente devant onze juges si le procès est de cinq mines, devant quinze si le procès est de cinq à dix mines ou davantage¹.

L. 4-5. Les témoins et parents des parties ne peuvent, pas plus que les défendeurs, se présenter devant le magistrat qui reçoit la demande.

L. 5-7. Le demandeur, le jour fixé, montre au magistrat qui introduit l'affaire l'article du traité sur lequel il se fonde.

L. 7-10. Serment² : les victimes sont fournies par la ville où a lieu le procès. Les juges³ prêtent le serment en faisant la libation du sang sur la victime, ils s'engagent à juger selon la justice et à donner la parole à chacune des parties pour l'estimation.

L. 10-11. Après les témoignages, le demandeur parle le premier.

chose, ἐπ Ηλιοποντάσιοι répond pour Pellana à ce que veut dire pour Delphes εῖσιν Ηελίοι. La convention devait sûrement être gravée et exposée dans les deux villes. Admettrons-nous donc que l'exemplaire de Pellana, par réciprocité, fut gravé à Delphes sur une plaque de calcaire du Saint-Élie ? — Si j'avais écrit en tête de ma copie « marbre des îles », c'est d'après l'avis formellement exprimé de T. Homolle, qui avait de cette sorte de pierre une expérience particulière. M. de La Coste-Messelière veut bien me faire savoir que le praticien d'Athènes, chargé de recoller sous sa direction les morceaux de la frise siphnienne, lui a affirmé que le texte 486 était gravé sur du marbre de Paros. — Quant au dialecte, l'opinion de M. Buck (*Class. Philol.*, 1925, 142) me semble solidement établie, et je n'en ai pour ma part jamais eu d'autre. Ce n'est de l'achéen que dans la mesure où ce parler a des traits communs avec la ονομαζ grecque du Nord-Ouest, dont le centre est Delphes.

1. B. Haussoullier refuse de restituer παρόν 1, 3, et je ne suis pas sûr non plus que ce soit le complément obligatoire, mais il ne devait pas dire que la forme est contraire au dialecte : cf. παρόντας, ci-dessus, n° 352.

2. Je renvoie encore aux travaux de G. Glotz et de R. Hirzel rappelés à propos des serments dans le jugeement de bornage entre Halai et Boumélita, ci-dessus, p. 212, n. 4.

3. Fin l. 7, j'avais d'abord vu δακαρτάς, l'H m'a paru très mal à la révision : les deux formes alternent.

L. 11-12. Réserves¹ contre les témoignages. La condamnation pour faux témoignage permet au premier venu d'ouvrir une action publique.

L. 12-13. Vote des juges : d'abord sur le demandeur (qui parle le premier), puis sur le défendeur.

L. 13-14. S'il n'y a pas de réserve contre les témoins, le jugement est exécuté (probablement par le magistrat)².

L. 14-15. Si l'affaire est rapportée³ au tribunal et les faux témoins condamnés, le plaideur constitue deux cautions.

L. 15. Témoins (*ἴπικοι* ?)

I B : voir le texte p. 301.

L. 1-8. έξελε[τ], quoique ce ne soit pas un terme juridique, et l. 4 πιστοί donnent l'idée d'enlèvement. Si on tente de se rendre acquéreur d'objets enlevés, l'amende est de cent drachmes, et on ne peut rien acheter. Ni le Pellanéen n'enlèvera le Delphien, ni le Delphien le Pellanéen, à moins qu'il ne le fasse à la demande de celui-ci (peut-être l. 6 οὐλεύοντες suffirait-il). Si on achète un homme libre en sachant qu'il est libre, on perd le prix de l'achat, et on doit en outre des dommages-intérêts que fixent les juges. Pour les troupeaux et les esclaves, des juges délégués en estimeront la valeur.

L. 8-17. Φέλατιζες = vol⁴. Le voleur pris en flagrant délit est chargé de liens et amené à Delphes devant le Conseil, à l'intérieur du sanctuaire⁵, et celui qui l'a pris exige de lui à Delphes devant le...⁶ une caution solvable. A Pellana, celui qui a pris le voleur se

1. Le mot nouveau παρτικησίαι — les sept premières lettres sont tout à fait sûres, comme M. de La Coste veut bien me le garantir encore — que B. Haussoullier a complété l. 13-14 et restitué l. 11, correspond à att. ἐπιστημόνια. Cette réserve, qui remonte à Charondas, et que Delphes a pratiquée avant Athènes, ne suspend pas le jugement de l'affaire principale, elle s'intercale entre les plaidoiries et le vote, le procès s'achève ensuite. Il suffit, à Delphes, d'une seule condamnation (pour faux témoignage) pour encourir l'incapacité de déposer à l'avenir. M. Buck (*Class. Philol.*, 1925, 142) a proposé παριστημόνια = περιστημόνια avec changement de ε voisin de φ en α que Pon constate en locrien παταρα, et à Delphes même : φαρεν (inser. du stade), δαφανα, πενταμαρίτενων (Labyades).

2. La l. 14 est restituée avec le secours de II B, 16-17.

3. La pierre porte bien ἵπαμφορος, que B. Haussoullier a corrigé en ἵπάμφορος pour le rapporter à δίκαιον, comme l'équivalent de l'att. συνδικος.

4. Le mot n'est pas inconnu, puisque, parmi les gloses d'Hésychius que cite B. Haussoullier p. 25, ϕίλατιζενς en donne la forme en ζοινή. Comme M. Buck, l. l., l'a indiqué, on doit reconnaître ici le gén. sing. Les quelques titres qui ont subsisté dans ce σώματος sont au nominatif, mais ce texte est fort incomplet, et B. Haussoullier renvoie lui-même, p. 10, à l'inser. d'Andanis (*JG*, V, 1, 1390) et aux *Dikaiomata* (*Pap. Hal.*), où les titres sont tantôt à un cas, tantôt à l'autre.

5. Je crois bien que nous avons ici, l. 9, la première confirmation épigraphique de ce que nous savions par Philarque, *de Pyth. orac.*, IX, p. 398 G : τὴν πέτραν τὴν κατὰ τὸ βουλευτήριον. ἐφ' οἷς λέγεται καθηγεσθει: τὴν πεσέτην Στρυλίαν. Le boudentérion est cet édifice en tuf, à gauche de la Voie sacrée en montant, entre le Trésor d'Athènes et le rocher de la Sibylle.

6. J'ai accepté en partie le texte de B. Haussoullier, mais la fin de cette l. 9 est tout à fait incertaine. Il a repoussé ποτὶ τῷ βορεῷ [τῷ] | ἐν Δελφοῖς, parce que ces trois derniers mots seraient inutiles. Pourtant nous sommes sûrs qu'il y a eu réellement une répétition : après ἐπι μέν Δ. toute une phrase s'est développée, au moment de passer à ἐν δὲ Δελφοῖς : on éproune le besoin de rappeler que jusqu'ici il n'a été question que de Delphes, ce n'est pas cette raison qui m'empêche moi aussi d'accepter la restitution ci-dessus. Même en admettant que βορεῖ fût possible, il n'y a sûrement pas place pour trois lettres après ce mot. Mais βορεῖ, en outre, n'est pas possible. M. de La Coste a vu comme moi un Ο, et de la lettre immédiatement antérieure, où j'avais lu tantôt Β tantôt Κ, il n'a aperçu que la hache verticale. D'autre part, la pierre ne permet pas la restitution ἵπαμφορος ; après le second Ξ on distingue avec quelque peine une lettre triangulaire, et je ne sais si l'actif ἵπαμφος ne conviendrait pas mieux

rend tout de suite auprès des théâres¹, leur montre le traité et fait inscrire la caution (assurée par ce traité). Si le voleur ne fournit pas caution, le conseil le met en prison. Si l'auteur de l'arrestation est condamné, les magistrats exigent de lui, s'ils veulent, l'engagement sous caution qu'il paiera l'amende fixée par les juges ou s'en reconnaîtra débiteur.

Si les magistrats n'exigent pas de caution, ils lui appliqueront, une fois condamné, les lois concernant [les débiteurs].

Si la demande en est faite au conseil, les magistrats en prenant des cautions feront aussi déposer un gage.

II

Inv. n°s. 1655 + 1376. Haut. max. 0^m25; larg. max. 0^m255; ép. 0ⁱ04-047.
II A est reproduit pl. XI, 2.

II A : voir le texte p. 304.

L. 7-13. Procédure d'exception ($\pi\alpha\gamma\gamma\beta\alpha\beta\alpha\beta$).

Le défendeur qui oppose une fin de non-recevoir le fait par écrit auprès du magistrat qui introduit l'action principale. D'abord la fin de non-recevoir en matière civile — puis l. 9 en matière de $\tau\alpha\tau\alpha\tau\alpha\tau\alpha\tau\alpha$ (certaines actions sont prescrites en trois ans). Si un citoyen affirme qu'il a été injustement accusé ($\gamma\beta\alpha\beta\alpha$), il recourt à la $\pi\alpha\gamma\gamma\beta\alpha\beta\alpha\beta$. S'il gagne, personne n'a le droit de le poursuivre (sur le chef principal, objet de la $\gamma\beta\alpha\beta\alpha$). L'accusateur² est condamné à mille drachmes au profit de celui qui a été accusé, et à des dommages-intérêts que fixent les juges. Si un acte de violence (?) est commis, amende de cinquante drachmes.

L. 13-23. Vol. D'abord le vol commis $\tau\alpha\theta\alpha\tau\alpha$, dans la maison. Le voleur est condamné au double du montant volé. Puis, le vol commis $\varepsilon\zeta\theta\alpha\tau\alpha$ (cf. $\varepsilon\zeta\zeta\zeta$ dans les comptes du IV^e s.). Le détenteur usera du recours en garantie ($\tau\alpha\tau\alpha\tau\alpha$) après avoir constitué, devant le magistrat qui introduit l'affaire, en faveur de celui qui revendique la chose détenue une caution capable d'ester en justice et solvable. Le revendiquant est libre de refuser le recours en garantie, à condition qu'il affirme être dans son droit en mettant la main sur la chose volée. Le détenteur est libre de prouver que son recours en garantie est fondé sur son droit de propriété. Pour que le recours en garantie soit valable, il faut observer les délais légaux. Si le détenteur ne constitue pas de caution, le revendiquant aura le droit de vendre jusqu'à concurrence de la valeur de la chose (revendiquée) et du dommage (causé); si cette valeur n'est pas atteinte, le détenteur devra au reven-

à l'interprétation que B. Haussoullier donne du *mol* : se faire constituer une caution. Nous attendons par conséquent un impératif ou à la fin de la l. 9 ou dans la partie qui manque au milieu entre les deux pierres. Or là, $\tau\alpha$ [τα τωι λεποι] succédant à $\varepsilon\zeta\zeta\tau\alpha\tau\alpha$ est inacceptable, on attendrait bien plutôt $\tau\alpha$ [τα τα τωι πολιτι]. Je ne sais pas ce que nous devons restituer fin l. 9, du moins j'espère avoir rendu vraisemblable que nous n'avons pas perdu là une précieuse indication topographique.

1. Je renvoie aux pages 143-147 du commentaire de B. Haussoullier sur les théâres fonctionnaires politiques et les textes de pays divers où ils se rencontrent.

2. *λιτόβούς*, terme expliqué par Suidas et Pollux.

486 11

17

4

diquant le double de la valeur et du dommage, et paiera en outre une amende de cinq cents drachmes. Si le revendiquant vend plus que la valeur (de la chose et du dommage), il sera poursuivi en paiement du double (de ce qu'il aura vendu en plus).

L. 23-26. Rentrée en possession d'esclaves fugitifs. Celui qui arrête un esclave fugitif doit le conduire devant les magistrats de Delphes ou de Pellana ; ceux-ci prennent livraison du fugitif, le chargent de liens, le gardent et donnent avis (aux magistrats de la ville intéressée). Probablement ceux-ci invitent le maître à aller chercher son esclave¹.

H B : voir le texte p. 306.

L. 4-12. Procédure d'appel. Le fonctionnaire appelé γραψος détruit l'action. — Les actions rapportées (ἐπαγγελματικές) sont ou remises en jugement devant les tribunaux de la ville, ou renvoyées à une ἐξαγγελία πόλις. Tz; l. 8 est peut-être un gén. (διαχειρίσεις) et à πόλιδικος (πόλις) — sens nouveau de l'adjectif — c'est la ville qui juge la première².

L. 14-19. Procédure d'exécution. Si le gagnant enlève par violence au perdant ce que celui-ci ne lui a pas restitué ou s'il s'installe sur les biens du perdant, à dater de cet instant il encourt condamnation et amende (une fois et demie le dommage). S'il ne s'acquitte pas, l'adversaire a gain de cause. — Le recouvrement des dommages et amendes est fait par le magistrat. L. 17-18 : procéderont de la même manière (pour le recouvrement) [à Pellana le..., à Delphes le...] du conseil. Celui qui a fait condamner son adversaire notifiera la condamnation aux magistrats de sa propre cité.

L. 19-25. Les actions intentées dans l'une des villes sont notifiées à l'autre à certaine date, mais introduites (devant le tribunal) en tout temps. L'administration de la justice n'est plus assurée quand les deux tiers des citoyens ont passé la frontière pour faire campagne. Un délai de trois ans à partir du traité est prévu pour liquider le passé, mais il peut être prolongé en cas de guerre, ou si une des parties remplit les fonctions d'ambassadeur. Le délai court à dater du retour de l'absent³. [Pour tout retard...], une amende de deux mille drachmes.

486.

III

Inv. n° 3922. — Haut. 0^m09 ; larg. 0^m08 ; ép. 0^m035.

III A

[τὸν ἀζητούσι τὸ δικαῖος διὰ γνώμων τοι δικαιοστι
δικαιοντα εἰρηνὴ παλλαγική]

1. σθέστος, comme dans l'inscr. de Stymphe (IG, V, 2, 357) veut dire : frais d'arrestation et de séquestration.

2. Grâce au texte delphique, B. Haussoullier explique le mot (p. 81-87), en lui donnant le sens de : qui juge en première instance, dans deux traités crétois (GDI, 5017 et 5040). — Pour l'inscription d'Hypata où se trouve le mot ἀποδικος, les nouvelles lectures et le commentaire d'Ad. Wilhelm (*Jahreshefte*, VIII (1905), 285-290) étaient à rappeler : c'est là aussi, p. 289, que sont mentionnés plusieurs textes qui nomment les ἀπικοι.

3. Pour la suspension des tribunaux, les exemples d'Athènes au v^e et au iv^e siècle, d'Asie Mineure, de Thessalie et de Béotie, sont rassemblés et discutés par B. Haussoullier, p. 97-114. Il faut signaler particulièrement, p. III, les absences pour service public (διημοσίη ἀποδημίη), dont Démosthène expose plusieurs cas, et l'explication donnée, p. 107, n. 1, de l'inscription de Delphes WF, 16 = GDI, 2615, que la gaucherie embarrassée du rédacteur rend obscure (cf. ci-dessus, p. 231).

三

卷之三

1655

81. $\pi \bar{\kappa} \delta_{\mu\nu} - \bar{\kappa} \delta_{\mu\nu} \delta_{\lambda\sigma} \omega^{\lambda\sigma} = \bar{\kappa} (\delta_{\mu\nu} \delta_{\lambda\sigma} \omega^{\lambda\sigma}) - \bar{\kappa} \delta_{\mu\nu} \delta_{\lambda\sigma} \omega^{\lambda\sigma}$

三

$T_A \Sigma T_A \Phi \cdots \cdots | A \Sigma \cdot E | \Sigma$

[ε]ΙΧΥΣ ΣΙΛΑΝΤΑΙ ΑΝΤΕΔΑ...

Z(0): $\frac{z_0}{z_0 - z} \cdot \frac{z_1}{z_1 - z} \cdot \frac{z_2}{z_2 - z} \cdot \frac{z_3}{z_3 - z} \cdot \frac{z_4}{z_4 - z} \cdot \frac{z_5}{z_5 - z} \cdot \frac{z_6}{z_6 - z} \cdot \frac{z_7}{z_7 - z} \cdot \frac{z_8}{z_8 - z} \cdot \frac{z_9}{z_9 - z} \cdot \frac{z_{10}}{z_{10} - z} \cdot \frac{z_{11}}{z_{11} - z} \cdot \frac{z_{12}}{z_{12} - z} \cdot \frac{z_{13}}{z_{13} - z} \cdot \frac{z_{14}}{z_{14} - z} \cdot \frac{z_{15}}{z_{15} - z} \cdot \frac{z_{16}}{z_{16} - z} \cdot \frac{z_{17}}{z_{17} - z} \cdot \frac{z_{18}}{z_{18} - z} \cdot \frac{z_{19}}{z_{19} - z} \cdot \frac{z_{20}}{z_{20} - z}$

χ δε ἐπιστέλλει τὸν πατέρα τοῦ οὐρανοῦ τοῖς θεοῖς.

तिथि अवधि अवधि अवधि अवधि अवधि अवधि अवधि अवधि

卷之三

— $\zeta x_1^{\alpha_1} \cdots x_n^{\alpha_n}$ для $\delta \in \mathcal{X}_n^{\alpha}$ и $\zeta \in \Delta_{\mathcal{X}_n^{\alpha}}$.

卷之三

THE HISTORY OF THE CHURCH IN THE MEXICAN COLONIES

GÖTTSCHE AND YAU

卷之三

$\dots, x_j \beta(\cdot), x_k \theta_{\frac{1}{2}}, x_l x_m^{\frac{1}{2}} x_n^{\frac{1}{2}} x_o^{\frac{1}{2}}$

1

ἐκάστας πεντ[— δραχμάς]
 [τὸν το]ιταν αὐξέσω κ[—]
 5 [ο]τι κα τοι δικαστ[αὶ γνώμη]
 ἀπολυέτω κ
 ἐναντία το δικ[αστήριον]
ANTIOTOM
 εἰγένεται
 10 ○

- L. 1. Cf. I B, l. 4, 7, 8 et II A, l. 20.
 L. 3. Peut-être [ὑπερ] ἐκάστας πεντ(η)[κοντα δραχμάς].
 L. 4. Délai de trois jours, *Inschr. Priene*, 10, l. 29.
 L. 5. Cf. I B, l. 12 et II A, l. 12.
 L. 6. Peut-être κ[παστάσα κόπια].

III B

ει δε κα μη
 κν, εν δε Δειλοις [ποι τὰν βουλὴν]
 ποι ἀποτεισάτω π[εντ —]
 [ἀμερ]δν πρόσκοντα καὶ /
 5 ο τοῦ κύτου φεύγ[οντος]
 — οις πάρ τοῦ τὸν π[εντ —]
 [τι]ντιλέγη δικ[αίως]
 [τι]ς πόλιος ει
ΕΝΤ

- L. 2. Peut-être [ἴη ψὲν Ηειλίαντι ποι τὰν γερουσί] κν.
 L. 3. Les trois premières lettres appartiennent à un subjonctif (κλιτη] ποι par ex.).
 L. 5. Seul exemple de φεύγω dans ce texte.
 L. 6. Peut-être avait-on le droit de lire πάρ τοῦ πατέρ, particularité dialectale commune au bœotien et au delphien (Labyades et comptes du IV^e siècle).

486.

IV

Inv. n° 4113. — Haut. 0^m105 ; larg. 0^m07 ; ép. 0^m012.

KAI
ΣΤΑΝ [ει]η Ηειλίαντι ναύατοι
 εῖσθε Ηειλίαντι δει. —
 Οσοι δι δικαίως ἀμφίσσονται

5 τὸ πεντηκοστὸν τὰς δίκας
 καὶ δικαιον τὸ κύρον
 οἱ παρατάξιοι
 Κ.Τ.ΟΣ
 ἀποτελεῖ τῷ
 10 πεντηκόντα

L. 3. B. Haussoullier restitue δέ τι καὶ τοῖς ἴσομνυμόνοις εἴσω Πελλᾶν ἔδει (de χαθάω). Sur l'expression εἴσω Πελλᾶν, voir les textes rassemblés par Ad. Wilhelm, *All. Urk.*, I, 11. Elle me semble indiquer ici pour Delphes ce que représente à la ligne précédente ἐν Ηελιοννήσῳ pour Pellana.

Les 1, 4-10 traitaient des actions rapportées pour être remises en jugement et des frais de consignation (*παρατάξιοι*, *πάροικοι*) exigés du demandeur. Sur *παράβολον*, *παραπάτησι*, M. Holleaux, *Rev. ét. gr.*, X (1897), 25 ; Schulhof-Huvelin, *BGH*, XXXI (1907), 77. — B. Haussoullier, p. 89, rapproche la συμβολή de Stymphale, *IG*, V, 2, 357.

IV B

δικαστεῖ (ρ)ιον τοῦ πεντηκόντα
 οἱ δικαιον τὸν εὐκατόν

 ζητεῖ μελεῖν
 5 ποι τὸν βουλὴν τὸ ἐπιδέκατον τὰς δίκας
 τὸν εἰλευθερον τὸν εἰλευθέρον τὸν
 τὸ κλέμμα ἀποτινέτω
 ΙΑΣΙΝΑΩΣΤΕΙ. . .
 βουλὴ. — Λῃ δι. . .

L. 4. Seul exemple de *γολαῖ* dans ce texte : à Gortyne, agir en justice.

L. 5. Peut-être convient-il de rapprocher les *ἐπιδέκατα* des textes amphictioniques contemporains (cf. ci-dessus, p. 285, n. 2).

Pour la valeur juridique de ce document, on ne peut prétendre résumer en quelques mots le commentaire de B. Haussoullier. Il a très heureusement indiqué que, malgré la présence d'un γραμμῆς (ζητεῖ γραμμῆς ?), II B, 6, nous ne nous trouvions pas ici, comme à Alexandrie (*Dikaiomata*), devant des habitudes de procédure écrite. Des survivances attestent que la procédure orale avait été longtemps, était encore en vigueur ; des mots fort anciens permettent d'entrevoir des institutions dont quelques-unes remontent très haut (Charondas) et qu'on n'a pas éprouvé le besoin de modifier.

Quant à la date, B. Haussoullier a bien voulu tenir compte de l'indication qu'il m'avait demandée, mais je m'étais gardé, en cette matière épingleuse, de trop préciser. Dans cette première moitié du III^e siècle av. J.-C., B. Haussoullier me semble être descendu trop bas. Rien ne prouve que Pellana fit à ce moment partie de la ligue achéenne, rien ne prouve que Delphes fut déjà soumise aux Eoliens. Si l'on accepte la date de 262 environ, un peu au-dessous de laquelle B. Haussoullier (p. 170-1) aurait même été tenté de placer

le texte qu'il publiait, on pourrait noter une coïncidence curieuse. C'est vers cette date que je garderais l'archontat de Peithagoras, sous lequel (*GDI*, 2523, complété par la note *BCH*, 1925, 74, n. 1) des Pellanéens figurent dans un groupe de personnages que l'Amphictionie a honorés : ils avaient dénoncé et fait condamner des voleurs de richesses sacrées. Mais ce n'est qu'un détail, et qui n'a sûrement aucun rapport avec le στοιχόν.

En rappelant une fois de plus (cf. *BCH*, 1911, 484-6 ; ci-dessus p. 98-99) la coexistence étrange dans les trente premières années du III^e siècle de deux écritures à Delphes, l'une tournée vers le passé, l'autre annonçant la seconde moitié du siècle, je me demande si cette convention ne devrait pas être remontée. Ce n'est pas une solution certaine que j'apporte, mais j'ai toujours été frappé de ce fait exceptionnel à Delphes que les décrets pour deux Pellanéens nos 426-7 ont été gravés côte à côté sur une même stèle, séparés par une rainure. Qu'on n'objecte pas : ces textes concernaient sans doute des parents, deux frères peut-être. On a vu ci-dessus plusieurs exemples de décrets pour des frères : ou bien ils étaient groupés dans le même texte (n° 121), ou bien sur la même pierre deux décrets pareils, au milieu d'autres, ne se distinguaient pas par un rapprochement voulu (n°s 178-9). Je crois que les décrets 426-7 ont été votés pour les deux Pellanéens qui sont venus signer à Delphes la convention juridique, et si l'on se rappelle qu'ils sont gravés στοιχόν, mais avec Ξ, et datés précisément de cet archontat d'Ornichidas sous lequel les exemples des deux écritures abondent (n° 173), on tiendra peut-être pour assez vraisemblable la date que je propose : environ 285-280 av. J.-C.

Monument de Diodoros, fils de Dorothéos

Les fragments de textes qui suivent ont été découverts en des endroits très différents du sanctuaire et de ses abords ; on a même retrouvé un morceau au gymnase. Dès 1909, avec l'aide d'A. Martinaud, j'avais essayé de recomposer l'ensemble dont ils provenaient, j'ai encore tenté de les rapprocher en 1910¹, je n'ai pu réussir à me représenter la manière dont ils avaient été groupés jadis en un seul monument. Ces lettres et décrets de villes étrangères, tous en l'honneur du même personnage, étaient gravés sur des plaques de marbre, d'au moins 0m55 de hauteur (je ne peux indiquer qu'une dimension minimum), moulurées en haut et en bas. Les textes ne sont pas inscrits seulement sur la partie plane de ces plaques ; la mention de l'archonte delphien, ἐπί ζεύς Ὑεράρχης (entre 30 et 25 avant J.-C.), sous lequel cette collection de titres honorifiques a été rassemblée,

1. C'est un de ces groupes de textes auxquels s'applique la remarque présentée *Rev. archéol.*, 1918, VII, p. 211, note 2. Je n'insiste pas sur la « publication » *Klio*, XV, 34 et suiv., inconvenante à divers titres, et en outre erronée, de quelques-uns des fragments que l'on trouve ci-après. Je me borne à indiquer la vraie raison pour laquelle, ayant à rappeler le monument analogue de Cassandros, l'éditeur a renvoyé à un article de lui où un seul fragment, déjà connu, de ce monument était étudié, plutôt qu'au n° 218 ci-dessus, où tous les morceaux avaient été réunis : c'est que, p. 123, j'étais arrivé à démontrer que la copie de Kuijtel avait été traitée par cet éditeur comme les pierres et les estampages dont les fac-simile qu'il a donnés ont la fidélité et l'exacuitude que l'on sait (cf. *Rev. archéol.*, 1917, II, 340 ; *BCH*, 1925, 24, n. 1).

figure plusieurs fois sur la moulure supérieure ; mais surtout la moulure inférieure, un talon renversé de presque huit centimètres de développement, a été couverte de cette écriture assez régulièrre, mais lourde et épaisse qui suffirait, même si nous n'avions pas le nom de l'archonte, à indiquer la seconde moitié du 1^{er} siècle. Elle fait un contraste frappant avec la date où l'on doit faire remonter le travail du marbre : un juge aussi sûr que F. Courby n'hésite pas à reconnaître dans l'infexion puissante, de profil simple et large, analogue à celle de l'autel, une œuvre archaïque, et je me suis souvent demandé si nous n'avions pas retrouvé, grâce à Diodoros, les restes des piédestaux sur lesquels se dressaient les Caryatides du Trésor de Cnide. C'est bien vers cette époque que le Trésor a dû être détruit (voir p. 151, n. 1), mais je n'insiste pas sur une hypothèse dont la preuve décisive n'est pas encore trouvée.

Au-dessus du talon renversé qui décorait ces plaques en haut, plus petit que celui d'en bas, il devait y avoir, comme au-dessous du talon d'en bas, un ressaut et un bandeau vertical. On a fait disparaître, lors du remplacement, ce bandeau supérieur, et on a uni les plaques les unes aux autres par des scellements dont l'aspect concorde tout à fait avec la date donnée par l'écriture. Mais il faut ajouter que les morceaux de marbre à moulure ancienne n'ont pas suffi à l'étagage des documents dont Diodoros était si fier, il a fallu aussi au moins une plaque de calcaire. Un fragment (ci-dessous, 496), trouvé avant nos fouilles, nous a prouvé qu'on avait essayé d'imiter, assez grossièrement, la moulure archaïque. Nous ignorons si on a dû tailler plusieurs plaques nouvelles, mais c'est un élément qui vient compliquer encore la reconstruction déjà si difficile de ce monument.

Où était-il ? Plusieurs des morceaux les plus importants ont été trouvés au pied du mur Sud du sanctuaire. On est donc tenté de le replacer dans la région inférieure, peut-être dans la première partie de la Voie sacrée. Diodoros a sûrement voulu que sa collection de décrets fût en belle place dans le témenos, mais je ne peux pas dire avec précision contre laquelle des constructions antérieures, niches, bases, Trésors peut-être, il a tenu à l'appuyer.

On a vu plus haut (n° 480) que Diodoros, dont plusieurs actes d'affranchissement nous avaient fait connaître les dignités delphiques (bouleute, archonte, prêtre), avait siégé en 48 à l'Amphictionie. C'est là qu'il a connu les représentants de ces villes (Thespies, sans doute Sparte) et de ces ζωρά (Doride de la Métropole, Thessalie ?) qui ont voté en son honneur quelques-uns des décrets dont on va lire les débris. Mais il a aussi voyagé, puisqu'il a fait partie de la délégation amphictionique qui allait porter à Callistos la nouvelle de ses glorieuses récompenses, et il a noué dans ses voyages des relations dont sa vanité a profité. Si vraiment 491 B est la fin du décret des Zakynthiens, on peut entrevoir qu'il a manifesté sa libéralité à leur égard lors d'un sacrifice (?) et du repas qui a suivi ; la plupart du temps on désirerait, au lieu de ces éloges vagues et de ces formules banales, quelques détails précis.

La comparaison du monument qu'il s'est élevé à lui-même avec ceux de Cassandros d'Alexandria Troas (ci-dessus n° 218) et de l'Athénien Hégésandros (*Fouilles*, III, 2, n° 135) s'impose naturellement, puisque Diodoros a eu toute sa vie sous les yeux ces tableaux d'honneurs gravés sur les murs de deux Trésors delphiques. Que ces modèles l'aient piqué d'émulation, nous n'en pouvons douter, mais il a voulu faire autre chose : au lieu des couronnes et de la mention résumée de toutes les marques de distinction, il a

fait recopier les décrets eux-mêmes et les lettres qui en accompagnaient la copie. Là aussi, il avait eu des prédécesseurs : ce n'est pas à des textes comme le décret de Thèbes pour des envoyés de Polyrriénion, précédé d'une lettre des Thébains (Michel, *Recueil*, 232) ou comme la lettre de Matropolis de Thessalie à Hypata contenant l'éloge de Glankos, fils d'Eudoros (*IG*, IX, 2, 11) que l'on pensera ; on se rappellerait plutôt le monument de Potamon à Mytilène (*IG* XII, 2, 23 et suiv.), mais c'est le monument d'Eudémox de Séleucie publié par Ad. Wilhelm (Heberdey-Wilhelm, *Reisen in Kilikien*, dans les *Denkschr. Wien. Akad.*, 1896, p. 108-117 ; env. 170 av. J.-C.) auquel on comparera surtout les morceaux, moins bien conservés, de celui de Diodoros. Parmi les personnages qui n'ont sans doute pas eu besoin de cet exemple pour immortaliser leur collection de titres, je me bornerai à citer Epaminondas d'Acraephiae (*IG*, VII, 2711 : 37 après J.-C.).

Inv. n° 344. — Trouvé en décembre 1892 dans la démolition de la maison 310 Convert (opisthodome), catalogué seulement en juin 1893.

Fragment de marbre avec moulure fort abimée au-dessus, paraît n'être complet d'aucun côté sauf en haut, on a le commencement de la plupart des lignes, il ne semble pas qu'on ait le bord gauche. Haut. avec la moulure 0^m275, sans la moulure 0^m185 ; larg. 0^m33 ; ép. 0^m068.

Lettres A, grasses, épaisses comme celles de tout ce groupe, 7-10^{mm}. Interl. 5-9^{mm}.

487.

[Επι] χιογοντος [Πιστευμά(ρ) γου].
 Ακαδημονίων ἔφοροι καὶ ἡ πόλις Δελφῶν τοῖς ἀρχομένοις
 καὶ τῷ πόλιοι γειτεῖν· τοῦ γενού στος ὁρίῳ ἄμειν ὑπερσημαντος
 Διοδωρος· Διοδοθέου τῶν ὑμετέρων· πολιτει· ἀπεστάλκει·
 αὐτὸν ὅμιν τὸ ἀντίγραφον· ἐπει Διοδωρος Διοδοθέου Δεῖξι
 ἀνήρ κακίας καὶ ἀγνόος καὶ εἰνόως δικαιομένος ποτὶ τὸν δὲ
 μον ἄμειν γείτος τε παρείσηστε· πολιτει καὶ κοινὴ καὶ ἴδια
 τοῖς ἀντεπευρόσιν κατέτι τῶν ἀμετέρων πολιτῶν σπουδᾶς
 καὶ φιλοτεχνίας οὐθὲν ἐλλείπων καὶ νῦν δὲ εὑρεψηθη
 10 ὅπο πλειόνων τῶν ἀμετέρων πολιτῶν· ὅπως φραντρόν πᾶσι γένηται
 τοις ἀμετέρων δῆμον τοὺς κακοὺς κακοθεῖς ἀνδρας ἀποδέξεσθαι
 καὶ παιοῦντας ἐμ παντὶ κατροι τὰ δίκαια.

La restitution de la l. 1 est sûre, c'est la mention de l'archontat delphique sous lequel a été réunie par Diodoros, fils de Dorotheos, cette collection de décrets en son honneur, votés par plusieurs cités. L'archontat de Polemarchos est une indication de date en tête de tous ces textes : entre 30 et 25 avant J.-C.

La fin du décret manque, où on devait trouver des noms de magistrats lacédémoniens.

Inv. n°s 3320 (à gauche), 10 novembre 1895, à la porte C du témenos (sous la maison 414 Convert) + 4235 à droite, décembre 1899, en contre-bas de l'Hellénico, à la hauteur des Epigones.

3320 est le coin à gauche en haut d'une plaque de marbre surmontée d'une moulure, et où il ne reste que quelques lettres de quatre lignes ; haut. 0^m105 ; larg. 0^m21 ; ép. à la moulure 0^m095, sous la moulure 0^m068. — 4235 est un autre morceau de la même plaque, même épaisseur, cassé partout sauf en haut, haut. max. 0^m31 ; larg. max. 0^m11. Ce fragment a conservé, à gauche, la

fin des lignes du n° 488 et de quelques lignes du n° 489, et à droite une assez grande partie des lignes du n° 490.

Lettres 7-9mm et interl. 5-8, comme à peu près dans tous les textes de ce groupe.

La l. 1 est sur la moulure.

488.

ΕΠΙΑΡΧΟΝΤΟ^Σ

ΑΛΕΞΙΠΠΟΣΣΤΡ

ΣΥΝΕΔΡΟΙΑΓ

ΠΡΟΣΑ

ΙΑΙΚΑΙΟΙ

ΑΙΡΕΙΝ

ΩΕΩΡΟΔΟ

ΙΧΕΝ 5

ΠΡΟΞΕΝΟΝ

ΤΟΝΠΟΛΙ

ΟΔΟΚΙΑΝ

ΟΔΕΧΟΜΕ

ΤΡΟΞΕΝΟΝ 10

ΝΔΡΑΣΙΝΕΝ

ΑΠΟΔΙΔΟ

(Vide de deux lignes)

Quoique tous ces textes soient rédigés à peu près de même, on ne peut leur imposer une restitution mécanique. La ligne 1 est sûre, c'est la date ιπ̄ι ςργοντος [Πολεμάρχου] comme pour tous les autres. La l. 3 nous indique l'étendue de la lacune

συνεδροι: Δ(ε)[ιράν τοις ςργοντοι και τηι βασιλή γ]αρέων.

Je propose, sans garantir le complément, de lire la l. 2

'Αλεξιππος στρ[ατηγος τοις καινοι τοι εν Θεσσαλ.]ια: και οι

en me rappelant que ce nom a été porté par des stratèges thessaliens au siècle précédent et que, pour l'époque de Diodoros, on ne connaît pas tous les noms de stratèges (A. Jardé et M. Laurent, *BCH*, XXVI, 384 et suiv.; table chronologique en tête des *IG*, IX, 2).

L. 4 et 8, la θεωροδοκιζ est mentionnée : comme le titre de proxène revient l. 6 et 10, mais les deux fois après l'autre, je me demande si Diodoros n'avait pas déjà ce titre de proxène et s'il n'a pas demandé (προσ(δ)[εμψι] ου Δ. τοις υμετέροι προλιτοι, τηι] θεωροδο[κιζεν]) un honneur supplémentaire. L. 5, c'est le verbe ιικιγέν[ει] dont on a la fin, l. 7-8 τοι πολι[τευ τοι υμετέροι]; l. 9 ιπ̄ι ςρδεγόμε[νοι] se rapportant sans doute au καινοι qui prend la décision. La fin des deux dernières lignes rappelle les formules en usage à cette époque et que l'on répétera à satiété sous les empereurs :

[... και πάντα δεκα και τοις καινοις και γαθοις ιγδράσιν εν
Θεσσαλ.]ια: ιποδιδο-
κιζει]

En bas à gauche du fragment 4235 (voir le lemme du n° précédent), après deux lignes de blanc (mais nous sommes sûrs que le texte 488 avait au moins le début d'une 13^e ligne), sans aucune trace de réglage, mêmes lettres et même interligne :

ΙΡΕΙΝΤΩΝ
ΣΙΝΥΠΟΓΕ
ΟΝΤΟΣΠΟ
ΔΡΕΟΣΤΟΥ
·ον—

Les lettres ont le même entraxe que dans le texte précédent. Nous savons, d'après la l. 3 de 488, quelle devait être la longueur des lignes. La formule de salutation qui, dans la lettre d'Alexippus, tenait deux lignes entières, n'occupe même pas une ligne ici. C'est donc un ethnique de ville qu'on doit restituer au début. J'ai longtemps pensé que c'était Θεσπιαῖς, et que l'on pouvait recomposer le texte en rajustant ici le fragm. inv. 1286 (ci-dessous n° 492), d'autant mieux que nous avons, 489 l. 3 et 5, une série de noms de magistrats, évidemment de la ville qui a voté le décret dont on envoie copie, par exemple ζεγγοντος Ηλείας (le nom que l'on voudra, excepté précisément le Ηειρησάχου de Delphes), puis sans doute βουλευόντων . . . δρεος τοις | —, — τοις —, . . .]ιος τοις | ιος τοις et que le fragment 1286 commence par Καζατίους, Βοικητος τοις Διονυσίου. Mais c'est encore un de ces cas trop fréquents à Delphes où les raccords que l'on doit essayer se heurtent à une impossibilité matérielle. Nous sommes réduits aux misérables restes de ces cinq lignes :

489. [. . . . Δειληροι τοις ζεγγοντος και τηι πόλει γχ]ιρειν. Τον
δεδομένων ήμιν το αντίγραφο γράψυσ]ι οπογι-
γραμμένον χπεστάκηκαν προς ομήρειαν ζεγγοντος Ηλείας
[— τοις — . βουλευόντων]δρεος τοις
[— , — τοις —]ιος τοις |

Inv. n° 4235, colonne de droite (voir le lemme du n° 488), à droite duquel j'ai rajusté dans le musée, en 1909, le petit fragm. inv. 2833, 27 juillet 1895, sous l'éphorie (maison 525 Convert), marbre brisé partout, haut. 0m085 ; larg. 0m11 ; ép. 0m067 ; lett. 6-8mm ; interl. 5mm.

La l. 1 était sur la moulure. L. 12, le troisième : de ισοπολετ(ι)αν est très effacé, mais il a été gravé.

490. Επι: [ζεγγοντος Ηειρησάχου].
Χαρηγέ της ἐ Δωρεά[ρχειον τοις κοινοῖς τῶν Δωρεάν τῶν]
ἐγ Μαχροπόλεως Δ[ε]ι[ρ]ε[ι]ος [γ τοις ζεγγοντος και τηι]
πόλει γχιρει . Τον δεδομένων [τιμιον οπό τοις κοι-]
νοῖς τῶν Δωρεάν Διεδόρεω: Δωρε[θέου τοις ομετέρωι]
πολιτικι χπεστάκηκαρ[ε] ομιν χ[αντίγραφον το οπογι-]
γραμμένον : Δωρεαρχειοντος Ν[αργένεος τοις Αλε?]
ζωνος, γραμματεύοντος δε [τηις ζεγγοντος Λο?]
σιν τοις Εύξεθεου Βοικίου, Ε[δοξε] ἐν ζηγροζι τελειωι:
10 τοις Δωρεάν πάντοις δεδόσ[θι] οπό τοις κοι-]
νοῖς τῶν Δωρεάν Διεδόρεω: Δε[ροθέου Δειροι: και ιν-]
γόνοις ισοπολετ(ι)αν, ιπινορίκιν, [γχεις και οικίκις έμπνι-]
σιν, άσράλεικιν και πολέμου και ε[ράικις, και τάλικι]
πάντα δσα και τοις ζιλοις προξ[νοις οπάργει]
15 παρά τοις κοινοῖς τῶν Δωρεάν. Ειρη[νοι τηις προζενίας]
Αχρηποίας Ξενότα, Φοιβίδας Τιμο — , —
Αχρηποία.

On trouve, au siècle précédent, un doriarque WF. 365 = *GDI*, 2030, et un *Bοζίος* du nom de Τιγέλογε WF. 409 = *GDI*, 2074.

Sur l'*ἴπαρχη*, qui pouvait n'être pas absolument vide de sens, si les troupeaux de Diodoros allaient paître au Nord du Parnasse, voir ci-dessus n° 451.

Au bord même de la cassure et sur la même ligne 17 où finit le texte 490, après un vide de six lettres, commence un nouveau texte :

491.

'Επὶ ἔργοντο[ς] [Πολιόρχου].

Nous savons de quelle cité venait ce nouveau document. A la ligne 18 sur 4235, après l'interligne habituel, on voit le haut de six lettres dont la lecture est certaine : c'est un ethnique, simplement signalé à l'attention par l'*ἴζθεσις* d'une lettre :

Zακυνθοῦ[τον οἱ ἔργοντες... ou peut-être, comme dans le texte 489, le nominatif seul :

Zακυνθοῦ[τοι Δελφοῖς, etc.]

Je crois que la suite du texte 491 est donnée par un autre fragment, mais qui ne se raccorde pas avec 4235, et nous ignorons l'intervalle qui s'étendait entre les deux morceaux : peut-être ne nous est-il resté de la lettre et du décret de Zakynthos que les quelques lettres que j'ai transcrrites plus haut, et le fragment 3849 a-t-il conservé des textes qui avaient été envoyés par d'autres villes.

Inv. n° 3849. — 17 juin 1896, hors du témenos, assez loin au N.-E. de l'entrée principale, entre les maisons 478 et 501. Convert.

Bas de plaque de marbre moulurée, cassée partout sauf au bord inférieur. Le texte commence sur la partie plane la moins épaisse (0^m068) et continue sur la moulure (talon renversé), puis s'achève sur le bandeau plat, plus épais (0^m12). Haut. max. 0^m22 ; larg. max. 0^m38.

Il subsiste à gauche du texte transcrit ci-dessous et qui est par hypothèse la suite du n° 491, à trois centimètres d'intervalle — le même qu'entre les deux colonnes du fragment 4235 — quelques lettres qui seront reproduites ci-après.

Lettres un peu plus grandes que dans les textes précédents, mêmes formes, 8-10^{mm}. Interl. 5^{mm}. Copie de P. Fournier.

491 B

[. . . . ἐπ-]

[αγγελια] το προῖ[ενος εἶμεν ? — — — —]

[π]ιπονηκως τὰ διν[α:ν ποτὶ τοὺς πλειστους τῶν]

πολιτὴν ἀμά εἰς Δ[ελφοὺς ἀρχομένον . . . τὸν εὖνοι-]

αν ποτὶ τὸν πόλιν ἀμ[ῶν]

5 μω καὶ τεῦρον λεῖκ[η]

τῷ θεῷ Ε Ο Ι Δ Ε παρέστη[ε] τοῖς βουλο-]

μένοις ἀπενεγκει τῷ[γε κρεάν -- -- απονδῆς]

καὶ φιλοτιμίας οὐθεν ἐνί[τιπον ἐν τῷ] εὐνοιᾶς]

διακοσθαι ποτὶ τὸν πόλιν [ἀμῶν διδόγθι τῷ βουλᾶι]

10 καὶ τῷ δάμῳ ἐπικινέσαι Διό[δειρον Δωρειάν Δελφού]

ἐρχεται στοιχεῖ π[οτὶ τὸν πόλιν ἀμῶν καὶ δια-]

στο[ρῆ] τῷ καὶ τῷ διότι ἡ πόλις ἀμ[ῶν τὸν εὐεργέτην τιμῶσα καὶ]

μνημονιόσουσα τῶν εἰς κύταν πινεῖ μένων λαμπρῶς καὶ με-
γάλουμενοῖς ὑπὲν τοῦ στρατοῦ εἰς γέντοντος ἐπι πεν-
15 τοι κατέφενε προστήθη ἐντοῦ δε καὶ [οἱ ἀρχοντες διποτες εἰδόται].

Ces quinze lignes semblent être la suite et la fin du texte de Zakynthos : je ne garantis pas, je propose comme vraisemblable l'attribution à ce fragment du n° 491 B. Les magistrats devaient être nommés en tête du décret transmis comme dans 489, c'est-à-dire sur la partie de la plaque qui manque.

Les premières lignes restent pour moi très obscures. Au lieu des formules vagues et redondantes, on a aux l. 4-7 l'indication d'un service rendu par Diodoros, peut-être d'une liturgie exercée avec magnificence, mais je ne peux les compléter d'une manière certaine : l. 5, le φ au bord de la cassure est très probable, on peut penser à la forme du parfait de λαμβάνω que la κατά a empruntée à l'ionien (λαμψάνει), ou à λαμψάνει παλαμητης θυσεις ; mais je me demande si on ne doit pas reconnaître ce dernier mot dans les lettres ΕΟΙΔΕ nettement lisibles l. 6. Il semble que l'on ait commencé à corriger l' Γ en Υ ; en tout cas, le Δ est certain¹. — Diodoros a ensuite permis l'ἀπορρίζει des viandes², mais le ΔΕ de ΕΟΙΔΕ sert-il de liaison entre les deux phrases ou doit-on restituer δι: après παρεισγένεται? — Les l. 9-15 sont plus faciles à compléter, les mots de la κατά y abondent, περικομένοις, δικαστήσαται; pour la construction de διστα, on la retrouve par exemple BCH, 1914, 27, l. 35, mais cf. *Dial. Iac.*, 95.

La colonne gauche dont le fragm. inv. 3849 a conservé quelques lettres pouvait être, si le rapprochement proposé plus haut avec le fragm. inv. 4235 est accepté, la suite du texte n° 489. On ne lit que ces misérables débris en fin de lignes (je leur garde le numéro des lignes correspondantes de la colonne de droite) :

489 B	9	5
δσκ		
προσξε-		
A . . . E I		
Ω . . . Ρ A		
N 10		
...		
...		
ΑΤΟ		
ΕΣΤΙ		
....		

On entrevoit bien, l. 6-7, une formule comme ...καὶ τὰλλα πάντα] δσκ || κατοις τὰλλοις εὐεργείταις; καὶ προσξε[νοις ὑπάρχει, mais rien qui puisse nous renseigner sur la ville qui avait rendu ce décret.

Inv. n° 1286. — Fin avril 1894, en contre-bas de l'Hellenico, au dessous des Epigones. Coin en bas à gauche d'une plaque de marbre à moulure (talon renversé haut. 0m13), joint à

1. J'en suis venu au point d'imaginer que peut-être l'expression γίγνεται τοι διστα avait été employée ici et que nous avions affaire à une forme étrange de αιδεις, car l'hypothèse du F transcrit E n'est pas, je pense, à envisager.

2. On peut comparer *Or. gr.*, 764 (Pergame), où les restitutions sont sûres : περιστέρας ταύτας διστα ταλλατέρας; Διδούλους εἰς τοῦ ιδίου εἰκετότησεν ἡπο τῆς θυσεις τοῦ προγένεντας τὴν λαμπρᾶν.

gauche. Haut. du fragm. 0^m265 ; larg. (cassé à dr.) 0^m33 ; ép. plaque 0^m069, avec la moulure 0^m115.

L'inscription ici ne continue pas sur la moulure, elle est finie au milieu de la l. 6, à 4^{em} avant la fin de la partie plane. Lettres et interl., mêmes formes et mêmes dimensions que dans les textes précédents.

492.

Kαλλιπίου, Γύλητος τοῦ Διονυσίου — —
 [Π]ρωτογένης Πρωτάρχου εἰπεν· πρ[όσοδον]
 εἰναὶ ἐκτόι πρός τε τὴν βουλὴν κα[τὰ τὸν δῆμον] — — — Διό]-
 δωρὸν Δερροθέου Δελφὸν πρόσενον [εἰναὶ κατ εὐερ-]
 5 γέτην τᾶς πόλεως ἡμῶν κατὰ κατην[τὸν ἐκγόνους
 κατοῖς κύριον φέρειν.

On a vu plus haut qu'il était tentant de voir dans ces quelques lignes la suite du texte 489, qui commence par l'énumération des magistrats, mais que le rapprochement matériel était impossible.

La restitution, que l'on peut proposer au moyen de quelques lettres seulement l. 4, paraît exiger des formules plus longues l. 3 et 5 ; peut-être faut-il compléter après *ἐκγόνους* qui est sûr : *ἀποστάταις δὲ τοῦ διάρχου πρός τὴν πόλιν*, mais alors les lignes dépasseraient de beaucoup la longueur habituelle dans ce groupe de textes. On a déjà rencontré Πρωτογένης Πρωτάρχος qui avait été hiéromnémon à Delphes, n° 480, en 48 avant J.-C., en même temps que Diodoros. Ce Protogenes appartient, sans aucun doute, à une famille assez bien connue de Thespies, il doit être le petit-fils du Πρωτογένης Πρωτάρχος ποιητὴς επόνος nommé dans *IG*, VII, 2727¹ et le fils du Πρωταρχος Πρωτογένους, auteur de comédies et d'un *τετράζος* (*ibid.*). Quant au dernier magistrat (bouleute ?) nommé l. 1, il porte un nom fort rare, mais ce n'est sûrement pas une coïncidence fortuite si, parmi les citoyens de Thespies tués probablement à Délon, se trouvait un Λύτος (*IG*, VII, 1888). C'est le même nom, avec une différence d'orthographe qu'explique l'histoire du dialecte. On ne refusera pas, je pense, d'accepter que le n° 492 est la fin du décret de Thespies pour Diodoros.

Inv. n° 4513. — Février 1905, rapporté par un habitant du nouveau village.

Morceau de marbre, brisé partout, mais nous avons la dernière ligne du texte, il reste encore 4^{em} vides au-dessous. Haut. 0^m17 ; larg. 0^m17 ; ép. max. 0^m069. Revers à peine dégrossi comme dans presque tous les fragments énumérés plus haut.

Lettres, mêmes formes et mêmes dimensions, l'interligne est ici un peu plus grand que dans le texte 492 ; il varie de 4 à 7mm. Coupure des lignes arbitraire.

493.

ΑΛ . . Σ |

— ως σὸν χαρμος —
 — τογηι ἀγαθηι · δε[δόγθι τῷ πόλει]
 [επανίσται] Διόδωρον Δερροθέου τὸν ὄμβετερον
 5 [πολιτην] επι τε τῷ πρός τ[ὴν πόλιν εὐνοίαι]
 [κατ τῷ πε] ποιησθει τὴν προ[επιδημίαν κατην]

1. Le même Πρωτογένης Πρωτάρχος figure encore dans deux autres textes, *IG*, VII, 1861-2. Il semble qu'il ait rempli des fonctions analogues à celles d'un προδονόμος. Dittenberger place 2727 au 1^{er} siècle avant J.-C.

[καὶ εἰσγέμοι] καὶ καὶ ἔξιν τῆς [τε ἡμετέρας καὶ]
 [τῆς ὑπετέ]ρας πόλεως καὶ λέσαι διὰ κατόν καὶ]
 [τοὺς ἐνάργη]ους ἐπὶ ζενισ[μόν].

Comme on l'a déjà vu, le dialecte ne donne aucun moyen de distinguer les villes qui ont honoré Diodoros, la *ζενίση* s'impose même en des endroits où le langage local avait le mieux résisté. Tout au plus reconnaît-on parfois dans le vocalisme quelques traces de la *ζενίση* du N.-O. Il va de soi que pour la dernière ligne on peut penser à d'autres compléments. Sur le *ζενισμός* (*ἐπὶ ζενίση*), on a quelques observations d'Ad. Wilhelm, *Neue Beitr.*, VI, 10-11.

Inv. n° 4090. — 23 juin 1898, au pied du mur Nord du gymnase.

Fragment, cassé partout, de moulure en marbre (talon renversé), les trois lettres de la l. 1 encore sur la partie plane de la plaque, les cinq lignes suivantes sur la moulure même, ce qui reste des trois dernières lignes sur le ressaut plan au-dessous de la moulure. Haut. 0^m125 ; larg. 0^m17 ; ép. max. 0^m10.

Lettres, mêmes formes et même hauteur 8^{mm}. Interl. 5^{mm}.

494.

— τῆμα[ν] —

— οἱς ἀνανεώσασθαι τῆν προζενίκην —
 — Διόδωρος Δωροθέου Δεινού — [διδόγηθαι]
 — τῆν πόλει τῆν γαληνίσαι Διόδωρον
 5 ΤΟΦΑ...Π

 καὶ λεσάτω[σαν διὰ ζενίση]

της επι
ζενί

Il est à peu près certain que, comme sur le fragment inv. 3849 (ci-dessus, n°s 491 B et 489 B), cinq lignes avaient été écrites sur la moulure ; de la cinquième on ne distingue que la pointe en haut d'une lettre triangulaire à peu près au-dessous du Μ de ζενίση. Les restes de la quatrième, celle qui porte ici le numéro 5, sont tellement effacés que je ne garantis que les deux lettres ΟΦ.

Inv. n° 4154. — 23 août 1898, dans un mur au-dessous de l'Hellénico, près du coin S.-O. du téménos, à la hauteur du Trésor de Thèbes.

Plaque de marbre blanc. À droite elle a deux ressauts successifs, les lettres sont gravées dans la partie gauche, qui est en arrière de 2^{cm} par rapport à la partie centrale, elle-même un peu moins en avant que la partie droite. Au-dessus du texte et au même niveau que cette partie centrale, une petite moulure. La face latérale gauche de la plaque n'est pas très loin des premières lettres conservées (2^{cm} à la hauteur de la l. 3), mais le bord a été abîmé, il manque environ cinq lettres l. 1. C'est la preuve que le texte commençait sur une autre plaque à gauche dont il ne nous est rien resté. La plaque inv. 4154, que nous avons cherchée plusieurs fois depuis 1909 (M. de La Coste-Messelière a fait encore en 1928 une tentative vaine), doit être cachée sous de la terre de déblai ou plutôt sous cette végétation luxuriante qui s'est développée, en contre-bas de l'Hellénico, entre les trésors de Siphnos et de Thèbes. L'excellente copie de M. G. Colin nous

permet d'attendre patiemment que cette pierre soit retrouvée. Haut. compl. 0m 48 ; larg. 0m 73 ; ép. max. 0m 165.

Lettres 8-10mm, Interl. 7-8mm.

Copie de G. Colin.

495.

οὐκ εἰσὶ οἱ δάχμοις Δεῖλορῶν τοῖς ἔργοις αὐτοῖς καὶ τὰ! πᾶσαι γένε-
 σιν. Τῷ τομέων τῶν δεδομένων — ὅποι τὰς βουλὰς
 καὶ τοὺς δάχμους ἀγαθῶν τῷ: ὑμετέρω: πᾶσαι ταῖς Διοδίῳ ταῖς: Διωροθείειν
 τὸν ἀντιτύπων γένειαν καὶ ταῦτα ὑπόν
 Εἰς ξείσος τοῦ Κο-
 σμοῦ κατά την ξε-
 · ἐπει: Διό-

La restitution de ce texte, qui pouvait avoir des lignes assez longues, est sans doute impossible ; mais un détail mérite d'être signalé. L. 6, la première lettre visible est peut-être un **E** dont la haste verticale a disparu, je crois plutôt à un **Z**. Nous restituons donc ici le nom d'**Εὐξήσος Εὐξήσου Υπαπόλιος**, nommé en même temps que son frère **Κρίλειδος** ; et que notre Diodoros, alors bouleute de Delphes, dans un acte d'affranchissement (*BCH*, XXII, 46) qui a été rappelé déjà (cf. n° 480). C'est donc une lettre et un décret de Hyampolis dont il subsisterait quelques mots. **Κρίλειδος**, qui avait été stratège des Phociens en 48, pouvait être magistrat de sa ville une vingtaine d'années plus tard : pourtant je ne me dissimule pas qu'une restitution comme [**Υπαπόλιος** (ou **Υπαπόλιτος**) **οἱ ἀρχοντες** — — **Κρίλειδος**] pour la l. 1 repose sur une base bien mince.

Inv. n° 2191, provient du fonds antérieur à nos fouilles.
Fragment mouluré (talon renversé) en calcaire gris de Saint-Elie, cassé à droite et à gauche. Une plaque de 0^m05 d'épaisseur devait reposer sur cette sorte de plinthe moulurée, on distingue tout en haut de 2191 des traces à peines visibles de lettres dont la plus grande partie était gravée sur la plaque au-dessus. Haut. 0^m22 ; larg. 0^m18 ; ép. en haut 0^m05, en bas (ressaut vertical sous la moulure) 0^m15.

Les deux lignes de ce texte étaient gravées sur la moulnre même. Les lettres ont même forme. A même hauteur 8 mm que dans les textes précédents. Interv. 1 mm.

Publié par A. Nikitsky. *Etudes d'âge et de sexe*, t. I. N. N. 1.

406

\ΣΚΑΙΑΝΤΙΓΡΑΦΟΝΤΟ
\ΕΑΤΩΝ

C'est une fin de décret, et la restitution est à peu près sûre.

ἀποστέλλει δὲ τοὺς ἀρχοντας καὶ ἄντερας τὸ δῆμον τοὺς ἀγροτα-
μάτες σὺν τοῖς πόλιν πάντας Λακωνίαν.

Mais si ce débris doit être attribué au monument de Diodoros, ce que je considère comme certain, il ne nous donne aucun renseignement sur l'origine du texte, ni sur la manière dont le calcaire était uni au marbre dans cette construction.

Catalogues

Inv. n° 1214. — 15 avril 1894, au N. du Trésor des Siphniens.

Fragn. d'une plaque en calcaire gris de Saint-Elie, complet à droite seulement. Haut. 0^m27 ; larg. max. 0^m21 (si une seule colonne de noms était gravée, la largeur totale devait dépasser 0^m26, mais d'assez peu) ; ép. 0^m072-077, le revers simplement dégrossi.

Belle écriture, de la fin du IV^e ou du début du III^e siècle, non σταγηδόν ; le trait assez fin et assez ferme n'a pourtant plus la nette élégance des comptes d'Aristonymos ou de Damocrates ; l'extrémité des lettres est un peu appuyée, Ξ, tendance à fermer un peu l'Ω ; lettres de 6-7mm, l'Ο seulement 5. Interl. 5-6mm.

Planche XI, 1.

497.

	ζ Μ.
	[Αρδηροι] τοι [v] Εικλησι-
οιται τοι ε[ν] Εικλησι-
	[ποντωτοι ? Μαρο] γιται Φαγγράσο[ι]
5τευχίοι Δρυιται
Λίνοι Χερσονή-
	[σιται τοι επ] χριστερά του Ηόν-
	[του και τοι επ], δεξιά του Ηόντου
αχ Τένεδος Λίσθος
10Μ] εικανίται Ρόδος
α Κάροι Νισύροι
Θήρας Κίμωλος Ἰακώς
Κύπρος Ίος Σάμο[ι]
Τυρός Κροκοννήσο-
15	[οι.....] α Φειλέγκανδρος
α επι τειχίον Αργ(υ)-
	[πτοε.....Λοπαδού] στα Καρχαρίω[ν]
ζ Μελιται Μαρ-
	[σαλιται]α Τερίνια
20	[.....τοι ει ποι Λ] (δ)ζιν

C'est encore un de ces textes, comme il y en a tant à Delphes, qui, dans l'état où ils nous sont parvenus, piquent la curiosité mais ne la satisfont guère. La ligne devait avoir vingt-cinq lettres en moyenne, si l'on accepte le complément proposé pour les 1. 7-8.

On connaît la ville de Chersonasos, au Nord du Pont, à l'extrême de la Chersonèse Taurique, c'est celle qui est désignée ici par επι τειχίον Αργ(υ)-

droite est moins célèbre. Il est invraisemblable que Sinope soit appelée de ce nom, quoique Strabon (XII, 545) insiste sur la situation particulière de cette ville : ἀριστερὴν γερρονησοῦ τινὸς ... καὶ φέρεται δὲ τὸ γερρόνησος προβάθυνται Au même endroit, Strabon revient sur une indication qu'il a donnée déjà plusieurs fois à propos d'un promontoire à l'Ouest de Sinope : Κάραμπις ἔχει περιήλιον πρὸς τὰς ἔρκτους ἀντιτεφύειν καὶ τὴν Σκυθικὴν γερρονησοῦ ἐμπρόσθιαν δὲ κατὰς πολλάκις (II, 124 ; VII, 309 ; XI, 496) καὶ τοῖς ἀντικειμένοις καὶ τῷ Κριός πετώποι, διθέλεττον ποιεῖντος τὸν Εὔξεινον πόντον, mais dans les autres passages on voit que, pour les géographes anciens, ce n'est pas le Κριός πετώποι tout seul qui partage la mer Noire en deux, c'est la ligne de ce cap à l'autre en face, Karambis, à qui Strabon applique (VII, 309) ce qu'il dit (XII, 545) de la Chersonèse Taurique et de sa pointe extrême : τοὺς Ηράλικόν τοις ἔχειταις ή Κάραμπις τὸ διαφούν εἰς πεδίαγα διατεταγμένον τὸν Εὔξεινον πόντον¹. Il serait assez naturel que le rapprochement habituel à l'esprit des Grecs eût été souligné par l'identité du nom de deux villes, celle de la Chersonèse Taurique et celle du cap Karambis.

Les premiers noms certains : Abdère, Phagres, Aenos rendent la restitution [Μαζεῳ]-
[πιτζ]: l. 4 très probable, mais la ligne précédente offre une difficulté : il est impossible de penser à Amphipolis, Neapolis, etc. : à gauche de l'O, on voit nettement une barre horizontale qui appartient à un T, à un F ou à un E. Sans doute on ne peut imaginer que dans un nom de ville la forme πτζης se retrouve comme en thrassien πτζη:κζγο:². Beaucoup d'autres compléments sont possibles fin l. 3, τοι ι[π] Θρζω[κζη] se présente d'abord, mais la l. 4 serait trop courte.

Pour la situation de Phagres, cf. *BCH*, XVIII (1894), 440, n. 3.

L. 5. [I]-τεωνιος pourrait être l'ethnique d'une région voisine de l'Hémus, qu'Etienne de Byzance appelle 'Ιτεών.

C'est la ville de Δρός en Thrace, nommée par Démosth., XXIII, 432 et Théopompe, *FHG*, fragm. 175, plutôt que celle où eut lieu la bataille entre Samiens et Priéniens (Plut., *Oraest. graec.*, 20, p. 295 F).

L. 9. Peut-être [Ἄζει]στ de Troade, en face de Ténédos, mais on va voir que ce texte ne suit pas un ordre très rigoureusement fixé.

L. 10. S'il ne manque qu'un **M**, on ne reconnaîtra pas ici, je pense, les habitants de cette ville de Lycie dont l'ethnique, d'après Etienne de Byzance, est Μείζωνες. C'est plutôt du côté de ces caps d'Ionie ou de Chios qui s'appelaient Μείζων οἰσπός qu'il faudrait chercher ; mais comme on a vu Ténédos et Lesbos, l. 9, et qu'on ne retrouvera Imbros, l. 14, qu'après avoir passé par Rhodes, Cos, Théra, être allé jusqu'à Cypre et revenu par Samos, il est possible que nous ayons encore ici une ville de Thrace, de la région du golfe et du fleuve qui s'appelaient tous deux Μείζης.

Je n'ai pu trouver encore où était Κροζόννασος, et je ne pense pas que ce soit une autre forme de Λεωνίδας.

L. 15. Φιέζεδες (pour les autres formes du nom, particulièrement Φιέζεδες et

1. La même manière de voir se retrouve dans un fragment d'Ephore (schol. Apoll. Rhod., II, 360), *FHG*, I, 259, mais plus nettement encore dans le passage du périope anonyme du Pont-Euxin cité à cette place.

2. Peut-être, puisque nous savons qu'au moins une ville de Macédoine (Etienne en distingue deux) portait le nom d'*Ἄργος*, supposera-t-on un ethnique nouveau : *Ἄργος*οιται, mais je n'oserais insérer cette conjecture dans la liste.

Φειδόναδος, chez Ptolémée, voir *IG*, XII, 3, p. 193) est à joindre aux exemples de ι > ε et inversement dont Ad. Wilhelm a cité plusieurs : *Neue Beitr.*, III, 17 ; cf. à Delphes Κεροποτίς, *BCH*, 1925, 59, et ci-dessus, n° 420, Μονούνος.

L. 16, l'ι devant ιπι τεγχίων est sûr. On voit la haste oblique de l'Y à la fin de la ligne, je crois la restitution très probable, celle de [Ασπαδών]τοι ne l'est peut-être pas autant. Malte et Marseille viennent après Carthage, puis Terina du Bruttium, et enfin, une ville de l'Hadrias : 'Απολλονίται ne serait pas trop long pour la lacune, l. 20.

Nous ignorons ce qui nous manque de ce texte en haut et en bas, et s'il y avait une autre colonne à gauche, de même largeur à peu près que celle dont il est resté un fragment. En gros, et pour s'en tenir à ce qui est sûr, la direction générale est assez claire : au nord de la mer Egée, on va de l'Ouest à l'Est, puis on descend au Sud, enfin on avance vers l'Ouest ; mais on a vu cet ordre troublé par quelques détails assez déconcertants.

Que signifiait cette énumération d'ethniques, de noms de cités et de pays ? Une hypothèse doit être écartée tout de suite, celle qui reconnaîtrait ici une liste des villes d'où étaient originaires les personnages que Delphes a honorés de la proxénie. De même que les listes de théarodoques, les listes de proxènes ont dû toujours, même à la fin du IV^e siècle, être conçues d'une manière très différente : le nom des personnes importe au moins autant que celui de leur cité. Cette objection vaut avec presque autant de force contre une autre interprétation, plus séduisante sans doute à cause de la date. Le temple a été rebâti au IV^e siècle, les souscriptions pour lesquelles nous avons des témoignages certains depuis Eschylos et Mnasimachos jusqu'à Mégaclès ont afflué, pendant trois quarts de siècle ; on les avait gravées d'abord dans le plus minime détail, on notait les offrandes de quelques oboles avec autant de soin que les dons magnifiques, puis on prit l'habitude d'écrire seulement le total des sommes recueillies dans une ville : le compte de Mégaclès, qui vient d'être rappelé, est ainsi rédigé¹. Notre stèle ne serait-elle pas une sorte de table générale de toutes les villes, de tous les pays qui ont contribué à la reconstruction du temple ? Si j'hésite à l'admettre, c'est que ce même texte daté de Mégaclès, tout résumé qu'il est, contient la mention expresse de celui qui a apporté l'offrande collective de sa ville. Sans doute ici n'indique-t-on pas de somme totale, et n'était-il pas nécessaire de nommer les personnes à qui l'administration sacrée devait, dans les comptes antérieurs, cette sorte de regu. Pourtant ceux qui ont fait graver ce catalogue connaissaient assez leurs frères de race pour savoir que la simple énumération des cités ne donnerait pas une satisfaction suffisante à leur orgueil, et je ne vois pas d'autre offrande collective où des pays si divers se seraient trouvés réunis.

Aussi me semble-t-il que nous avons le reste d'un tout autre document. Si ce que je vais dire est reconnu plus tard inexact, on avouera que quelques faits contemporains pouvaient du moins en donner l'idée. Rappelons-nous cette œuvre de réparation et de restauration qui, après les guerres sacrées, fut entreprise dans le sanctuaire. On essaya d'effacer les traces des pillages, on remplaça les ex-voto disparus (offrandes de Crésus), on fit regraver en meilleure place les dédicaces archaïques devenues illisibles (Tarentins d'en-haut et d'en-bas, colonne des Naxiens, etc.) Les *Pythioniques* d'Aristote en ont été un exemple de plus, on a voulu aussi reconstituer des archives détruites. Le n°

1. *BCH*, XXVII, 36.

497 doit être un document de ce genre : je propose d'y voir une liste des colonies fondées jadis sur l'ordre du Pythien.

Le début de cette stèle eût été extrêmement précieux. En publiant (*BCH*, XXI, 328) les morceaux qui nous ont conservé l'acquit de quelques versements que les Phociens ont opérés sur leur amende de 346, je regrettai l'absence de l'intitulé ; mais on peut imaginer tout au moins les termes du décret amphictionique de condamnation qui y était transcrit, Diodore en fournit les moyens. Ici, au contraire, rien ne nous permet de restituer d'une manière vraisemblable les premières lignes du texte et, si l'on accepte l'hypothèse, c'est un de ceux que l'on aurait le plus désiré posséder complets.

Inv. n° 1186. — Avril 1894, dans le Trésor de Siphnos.

Fragm. d'une plaque de marbre, cassé partout, haut, 0^m31 ; larg, 0^m17 ; ép. 0^m26-28.

Lettres grasses et profondes, 15-17^{mm} ; dans les lettres triangulaires, la haste oblique de droite dépasse en haut, ΓW a la forme qu'il présente souvent à Delphes au 1^{er} et au 11^e siècle après J.-C. Vide à gauche, l. 4-5 et l. 10. Interl. 7-11^{mm}.

498.

5	Θωρακίας
	Δελφονίας
10	Επιστολής

TO

Ce fragment¹ paraît être le reste d'une liste amphictionique qui peut dater des vingt dernières années du 1^{er} siècle après J.-C. ou des vingt premières du second². A ce moment, Hadrien n'a pas encore, semble-t-il, modifié la constitution du conseil tel qu'Auguste l'avait réorganisé³, les Nicopolitains, dont le nom est presque sûr, l. 3, doivent être au

1. On pourrait en rapprocher celui-ci :

Inv. n° 59. — Novembre 1892, tranchée qui partait de la fouille Haussoullier (Portique des Athéniens) vers le S.-O. (Trésor d'Athènes), aux environs immédiats du rocher de la Sibylle.

Coin en bas à gauche d'une plaque de marbre blanche, haut, 0^m14 ; larg, 0^m09 ; ép. 0^m036. — Lettres ΔW, 16-17^{mm}, ligatures H et N, W et N. Interl. 6-7^{mm}.

ΤΙΥΦ
ΤΗΝΤ
ΕΤΙΑ
ΧΩΝ

Mais, entre que ce morceau n'apprend rien de précis, je dois noter que ce bas de plaque avait le revers aplati, tandis que celui du n° 498 était assez irrégulièrement travaillé.

2. Il a été indiqué plusieurs fois (p. ex. ci-dessus p. 113) que, pas plus à l'époque impériale qu'à aucune autre, l'écriture ne donne à Delphes d'indication décisive. On s'expose à de lourdes erreurs quand on date un texte avec trop de précision parce que ΓW a la forme notée pour 498. Des deux inscriptions qui ont été gravées toutes deux sur l'ordre du même Babios Aur. Nicopoulos, l'une présente la forme Ω, l'autre W.

3. La réforme d'Hadrien nous est connue par la lettre qu'il a adressée à la ville de Delphes. Elle est publiée *de reb. delph.*, p. 78-79, et la fin de la seconde colonne est recomposée, *ibid.*, p. 74-75 : cf. F. Courby, *Fouilles*, II, *La Terrasse du Temple*, p. 30, n. 1.

nombre de six, deux par ligne, la stèle était sans doute assez large¹. L'ordre ancien n'est pas respecté, peut-être deux Thébains étaient-ils nommés, 1, 6, comme représentants des Béotiens, les Chalcidiens (Ioniens d'Eubée) doivent avoir une voix, les Doriens du Péloponnèse² une (1, 8) et ceux de la Métropole (1, 11) une. L. 9, je restitue [Θεσσαλονίκη] Θεσσαλονίκη en admettant que les six noms tenaient sur deux lignes. A ce moment, les Athéniens n'ont qu'une voix, il faudra attendre la réforme d'Hadrien pour qu'ils partagent, avec les Lacédémoniens « les voix que les Thessaliens avaient de plus que les autres »³.

Peut-être serait-on autorisé à restituer Θεού Αὐγουστού 1, 2. Les renseignements sur l'Amphictionie à l'époque impériale sont si pauvres que ce débris, tout mutilé qu'il est, me paraît avoir un intérêt très grand.

BASES ET DEDICACES

Inv. n° 538. — 10 juin 1893, au N.-O. du Trésor d'Athènes, dans le même mur que la statue argienne archaïque (Cléobis ou Biton). Colonne en tuf (16 cannelures), cassée haut et bas. Haut. 0^m58 ; diam. 0^m245 en haut, 0^m258 en bas.

Dans une cannelure, en lettres de 25 mm (fig. 42).
Copie de L. Couye et de T. Homolle.



Fig. 12. — Texte 199.

Offrande archaïque, du début du v^e siècle, où ne sont guère à noter que le Θ à croix et l'Ω (les deux Α n'ont d'ailleurs pas la même forme) qui est surtout connu par l'alphabet

1. Pausanias (N, 8, 3) dit nettement : Βροτεῖος Λυρικός πατέται: καὶ Νικοπολίταις τοῖς πρὸς τῷ Ἀχτεῖ συνεδριῶν τοῖς Ἀυρικτύνοντας ἡβῆσσοις....οἱ δὲ Ἀυρικτύνοντες οἱ ἐπ' ἵμοι ταρσοντας ἀσθμῷ ἴσχυν· εἰς Νικοπόλεως....ἀσθμῷ ἴσχυν ξεῖ. — On pourrait rétablir ici un ou deux noms des Amphictions de Nicopolis que nous a fait connaître le texte publié *de reb. delph.*, 25 : l'archont de Simos est de 80-90 après J.-C., *ibid.*, 57. Si on acceptait cette hypothèse, dans le texte pour les Amphictions de Nicopolis, il faudrait écrire [K.] au commencement de la 1, 5, les autres s'appellent [Ιά(π)ησοι].

2. Pour les Doriens du Péloponnèse, Pausan., *ibid.*; Ηελιοποντιαῖον δὲ ἐξ Ἀργοῦς καὶ Σπειρίδος καὶ Κορύνης τὸ Μεγαρέσσιν ἔστιν εἰς. Il indique ensuite que ces villes envoient à tour de rôle un représentant. Lacédémone n'est pas nommée, et il n'est pas sûr, malgré les intentions d'Hadrien, qu'elle ait收回 son ancien droit. Pour Argos, on sait le nom de celui qui lui a fait rendre sa voix à l'Amphictionie et a été agonothète des Pythia. Αργείους Ερεχτίας. *IG*, IV, 589. Cf. le commentaire de Foucart à Le Bas, 13 et 119.

3. D'après le texte de Pausanias, cité n. 1, la composition de l'Amphictolie telle que l'avait établie Auguste était encore la même de son temps. Faut-il donc supposer que la volonté d'Hadrien, formellement exprimée dans sa proposition au Sénat (*de reb. delph.*, 79, col. II, 1, 1-7) de répartir entre Athènes, Sparte « et les autres villes » les voix que les Thessaliens avaient de plus que les autres, n'a pas été réalisée ? ou bien que la réforme n'a même pas duré jusqu'à l'époque de Pausanias ?

ancien de Béotie — on peut comparer pl. XII, 1 la dédicace d'Epiddalos, d'une forme un peu plus récente.

Inv. n° 1809. — 7 août 1894, près du mur du téménos, en dehors, quelques mètres au-dessus de la base des Corcyréens.

Morceau d'une base en marbre blanc, qui n'est complet qu'en haut et en bas. Hauteur 0m²⁶, larg. fragm. 0m 405; ép. inc. 0m 59.

Sur la face supérieure¹, plusieurs trous de scellement traversés par la cassure : le plus grand, à droite presque carré, à 0^m145 de profondeur et 0^m070 de côté ; celui de gauche, profond de

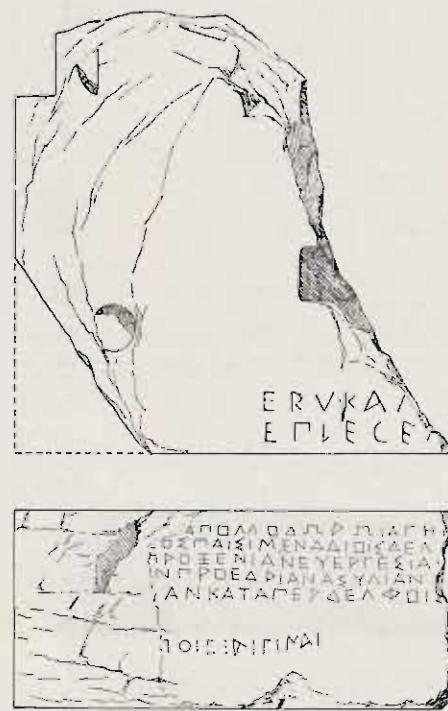


Fig. 13. — Wax (no. 500) at 428.

500. ERVKA/
ΕΡΒΕΚΑ

Sur la face antérieure, à 0^m05 au-dessous du décret pour des habitants de Mendé (n° 438), la signature, en lettres archaïques de 18-20^{mm}, qui doit être rapprochée du texte de la face supérieure.

— Note à M. Bézy.

Cette base est un des nombreux mystères de l'épigraphie delphique. On a déjà vu plus haut, p. 260, que, des siècles après les lettres archaïques que l'on déchiffre encore aujourd'hui, un décret de proxénie avait été gravé sur la face antérieure : le lapicide a essayé, œuvre en quelque manière en harmonie

assez maladroitement du reste, de mettre son œuvre en quelque manière en harmonie avec la dédicace et la signature beaucoup plus anciennes. Mais cette dédicace et cette signature posent des problèmes dont je n'ai pu jusqu'à présent résoudre aucun.

Les lettres de la face supérieure semblent tout d'abord permettre de lire E^zo^{zz}, puis une hache penchée qui a pu appartenir à un **M** très ouvert, plutôt à un **N** incliné. On pense à une offrande sicilienne, mais le nom du mont Eryx ne peut commencer un vers dactylique. Aurions-nous alors une forme verbale, et le plus simple sans doute serait de supposer, avec la simplification de la géminée qui ne serait pas surprenante à cette date, i^z(s)u^{zz}... Les deux vers commencerait alors chacun par un verbe, une forme

1. La fig. 43, dont je dois le dessin à M. Courby, permettra aux archéologues d'étudier ces scelements qui me semblent aussi énigmatiques que les textes. La forme des lettres pour le texte 500 comme pour le texte 438 était très exactement donnée par le dessin, on peut vérifier d'après la photographie de l'estampage (dessus et face antérieure), fig. 44.

de parfait, connue seulement pour une date plus récente, de *ἱο*, indiquant peut-être l'afflux des ennemis, et une forme d'aoriste de *πικτω*, allusion à leur désastre. La forme du *Λ* et du *Σ* ne suffit pas, on le sait, à préciser autant qu'on le voudrait l'origine de ce texte.

Mais une observation, due à M. de La Coste-Messelière qui a bien voulu revoir une fois de plus ce texte, prouve que même ce pauvre commencement d'explication n'est pas certain. Si les deux *Ε* au début de *ἰποζ* et de *ἰποζ(η)*¹ étaient les premières lettres des deux lignes, ils devraient être exactement l'un au-dessous de l'autre. Or, celui de la seconde ligne est un peu à droite de celui de la première. Il est probable par conséquent qu'il y a eu d'autres lettres avant les deux *Ε*, mais on ne distingue rien².

La signature est tout aussi inexplicable. On peut restituer avant *[ἰ]ποζ* le nom qu'on voudra, Théopropos, Kallou, Onatas ou tel autre, il est sûr qu'on ne peut lire *Αἰγίνιος οὐρανοῦ*, après le second *Α* c'est un *Ι* que l'on voit très nettement, l'inscription n'a pas été laissée inachevée, l'éthnique n'a pas été écrit en abrégé, et nous devons transcrire *Αἰγίνιος*. Est-ce un locatif ou un datif ? L'artiste a-t-il voulu dire qu'il travaillait à Egine, ou pour la déesse Aigina ? Malgré le désir que l'on éprouve de retrouver les restes d'une offrande illustre, je ne crois pas que l'on ait le droit de penser ici à la base du mât de bronze, portant les trois étoiles d'or, que les Eginètes avaient dédié après Salamine (Hérodote, VIII, 122).

Du moins, la date conviendrait assez bien. C'est sûrement plus de deux siècles après que l'on a gravé, sur cette même base, le décret n° 438. Il n'a aucun rapport avec la



Fig. 44. — Textes 500 et 438.

1. La photographie de l'estampage peut sur un point induire en erreur. A la fin de ce mot, c'est une lettre inclinée que l'on voit sur la pierre, le trait vertical qui se lit sur la fig. est dû à un faux jour.

2. T. Homolle a laissé une note qui prouve à quel point ce texte l'a intéressé : il s'est demandé si, en effet, *ἴποζ* était un mot incomplet, et s'il ne serait pas possible, en lisant par exemple *[χ]ἴποζ*, de rapporter à ce texte l'histoire que raconte Pausanias (X, 9, 3-4) du taureau qui annonça aux Corcyréens la présence des thons innombrables. Mais T. Homolle avait, tout de suite, critiqué lui-même sa conjecture : nous avons la base du Taureau que Théopropos avait signé (n° 2).

dédicace et la signature, toutes deux du début du v^e siècle. On pourrait citer d'assez nombreux exemples analogues, je rappelle seulement *IG*, I, 404 et VII, 238 et 382.

Inv. n^o 1216. — 17 avril 1894, devant le Trésor des Athéniens.
Fragm. de colonne torse en tuf; haut. env. 0^m37; diam. 0^m275.
Dans une cannelure, en lettres de 30^{mm} (fig. 45).
Copie de T. Homolle.

501. . . . z̄p̄i:z̄δz̄ i[ν̄θ̄z̄] —



Fig. 45. — Texte 501.

Je ne crois pas qu'on puisse écrire 'Αριάδνη. On voit avant le premier **z** la fin d'une lettre, j'ignore laquelle. Au contraire, il est sûr qu'après le **S** à trois branches, un **z** est le début ou du patronymique, ou plutôt du verbe ινθεῖν, l'éthnique étant, suivant l'usage, rejeté à la fin. Je ne sais si quelques lettres de cet ethnique ou du patronymique sont données par le morceau suivant. Dans une note, T. Homolle demandait si le fragment inv. 3787 ne faisait pas partie de la même offrande.

Inv. n^o 3787. — 3 juin 1896, au pied de l'escalier qui monte au théâtre.
Fragm. de colonne torse en tuf, diam. 0^m305, brisée en haut, le lit de pose subsiste avec un trou de tenon carré au centre.
Dans une des cannelures, lettres de 18-20^{mm}.
Copie de G. Colin.

IEMO

M. de La Coste-Messelière, que j'ai consulté sur le rapprochement possible des deux fragments, veut bien m'écrire :

« 1216 et 3787 paraissent provenir d'une même colonnette, mais le raccord n'est pas possible ; de plus, le diamètre des deux fragm. n'est pas le même. Pourtant les cannelures sont pareilles, à peu près 0^m05 d'écart entre les arêtes. Dans ΑΡΕΙΑΠΑΣ l'E a les branches à peu près horizontales, dans ΙΕΜΟ les branches sont obliques ; de plus les lettres de 1216 ont 30^{mm}, celles de 3787 seulement 20. La matière et le travail des deux morceaux sont identiques. Peut-être avons-nous les restes de deux tambours différents d'une même offrande. »

Inv. n^o 3840. — 10 juin 1896, près du bureau du télégraphe, quelques mètres au Sud de la maison 498 Convert, à l'Est de la place devant l'entrée principale.

Fragment de base en calcaire noir avec veines blanchâtres, cassé partout sauf dans le sens de la hauteur. Haut. 0^m325 ; larg. 0^m51 ; ép. 0^m43.

Lettres (on voit à peine le début d'un O à la seconde place) 70^{mm}. Interl. 15^{mm}. — Fig. 46.
Copie de G. Colin.

Publié par T. Homolle, *BCH*, XXI (1897), 397 [297]. — Cf. *Klio*, IX, 170.

Que l'on doive compléter :

502. Δε — [ινθεῖ] —
Αριάδνη,

personne aujourd'hui n'en doute. L'hypothèse ingénieuse de T. Homolle, qui avait restitué : Δο[ρο]θεος ιππος . . . comme début de deux vers d'une dédicace, ne peut être acceptée.

plus être défendue depuis que nous sommes sûrs d'avoir retrouvé, sans discussion possible, la dédicace du Cheval offert par les Argiens (*Rev. ét. gr.*, 1919, 41 et suiv.; cf. ci-dessous, *Additions* au n° 91)¹.

Si j'ai cité plus haut l'étude dont cette pierre a été l'objet depuis qu'elle a été publiée, ce n'est pas pour en adopter les conclusions. Il est malheureusement nécessaire d'insister sur les particularités d'une méthode qui, partant trop souvent de données inexactes, élève des constructions imaginaires dont la réalité est ensuite affirmée d'un ton tranchant. Sous prétexte que la base étudiée immédiatement après celle-ci (n° 503) est, elle aussi, en calcaire noir, qu'elle serait de la même hauteur, on suppose que l'olfrande de Région a été sculptée par Δο[ρο]θεος d'Argos, dont nous avons la signature à Hermione (*IG*, IV, 684); c'est la même signature que l'on restitue ici, et les deux pierres feraient partie d'une même base, dédiée par les habitants de Région, reconnaissants d'être délivrés de leurs tyrans, en 460 av. J.-C.². Restait à expliquer la position étrange du pied droit tout près du bord sur la face supérieure (fig. 46) et l'aspect même de cette face supérieure où l'on a cru reconnaître, dans une bande à peu près parallèle au bord antérieur, un cadre d'anathyrose. Il a paru nécessaire d'admettre trois états successifs : la pierre Δο[ρο]θεος faisait partie de la base de Région; puis, cette base détruite (on ne nous dit pas à quelle époque), une statue a été scellée au-dessus; enfin, on s'est servi de cette pierre dans une construction encore plus récente, et on a tracé sur la face, jadis supérieure qui devenait une face latérale, le cadre d'anathyrose.

C'est à un archéologue qu'il appartiendra d'étudier la restauration d'une statue dont le pied droit, je l'accorde volontiers, est dans une position bizarre. Mais ce que je peux affirmer à mon tour, c'est que les trois états sont une fiction : le scellement de pied est ancien, et quand, à une époque basse, on a remployé la pierre dans une construction grossière, on a fort gauchement piqueté le dessus au marteau; la face supérieure est tout abîmée, mais il n'y a jamais eu de véritable cadre d'anathyrose. Ce qu'il faut surtout

1. Remarquons d'ailleurs que la manière même dont Pausanias (X, 9, 12) cite le nom de cette offrande : γράμμη ιππον - τὸν δοροθεον δέκαν - ἡπιστεύλην εἰς Δελφούς fait supposer que l'expression δοροθεος ιππος était, sans doute depuis très longtemps, devenue l'appellation populaire, le nom courant, comme γράμμη ζεῦς pour le char des Rhodiens (*BCH*, XXXV, 465), ou « les navarques » pour la base d'Ægospotamoi; mais ces noms ne figuraient pas dans la dédicace de ces offrandes.

2. Ad. Reinach, *Rev. ét. gr.*, 1910, 305, avait déjà mis en doute la rigueur du raisonnement par lequel on attribue au même Dorothéos une statue (ou un groupe) en 460 à Delphes, et à Hermione une offrande pour le fils d'un Alexias, alors que cet Alexias a consacré une statue signée de Kresilos le Kydonia (activité de 435 à 401 av. J.-C.). On va voir que cette difficulté n'est pas la seule.



Fig. 46. — Texte 502.

noter, c'est un détail qui suffit à ruiner la construction laborieusement échafaudée : malgré la diminution — de quelques millimètres au moins — que la pierre a ainsi subie dans sa hauteur, elle a encore quelques millimètres de plus que la base de Rheim.

Il est du reste imprudent de conclure, de ce que deux textes ont été trouvés en même temps et au même endroit, qu'ils aient fait partie d'un même ensemble. T. Homolle avait très justement insisté, *l. l.*, sur le caractère de ces constructions qui entourent la place devant l'entrée principale, « et pour lesquelles on avait tant pris aux monuments de la Voie sacrée, depuis les plus voisins de la porte » jusqu'au Trésor de Siphnos et même au delà. Le texte 502 est simplement le reste très mutilé d'une vieille offrande, qu'un Argien a dédiée, sûrement dans la première moitié du v^e siècle, peut-être aux environs de la base des Epigones, déjà consacrée par sa cité.

Inv. n° 3838. — 10 juin 1896, devant la maison 498 Conver, à quelques mètres au N. du texte précédent.

Sur le petit côté d'une pierre rectangulaire en calc. noir avec veines blanchâtres (cette pierre est beaucoup moins rare à Delphes qu'on ne l'a cru, et on en trouve à l'état brut assez près du nouveau village, à l'Ouest). Haut. 0m315 ; larg. 0m30 (face inscrite), larg. de la pierre 0m41 ; la face latérale gauche est polie, je ne suis pas sûr que la face droite n'ait pas été retravaillée pour entrer dans une construction de basse époque. Ep. inc. (brisée en arrière) 1m.

Lettres de 30-40 mm.

Copie de P. Fournier.

Publié par T. Homolle, *BCH*, XXIII (1899), 540. — Cf. *Klio*, IX, 174.

RECINO

C'est une offrande des habitants de Rheim. La restitution la plus simple est évidemment :

503.

Privacy: A User's Perspective

On peut calculer les dimensions qu'aurait eues la base si on suppose qu'en outre la dédicace comportait le verbe *ἐνθάδι*, et peut-être *δίττας τοι περιπλόσιοι*, en admettant que c'est une victoire sur les Barbares ou sur une cité grecque de l'Italie méridionale ou de la Sicile voisine que Rhegion a voulu commémorer¹. Nous ignorons la vraie raison de la dédicace, et nous ignorons aussi l'emplacement de la base. L'indiquer sur un plan, à côté de celle des Tarentins, sous prétexte que Rhegion avait porté secours à Tarente quand les deux villes alliées se firent battre par les Messapiens (473), c'est affirmer ce qu'on ne sait pas. Entre la base demi-circulaire des Epigones et le coin Est de la base des Tarentins, il n'existe en place pas le moindre reste de substruction sur lequel on soit autorisé à restituer la base de Rhegion.

Inv. nos 1737 à g., + 1811. — 18 juillet et début d'août 1894, contre le mur (polygonal) du téménos, quelques mètres au-dessus de la base des Corcyréens.

Deux morceaux d'une base en calé, gris qui se raccordent. Haut, incomplète (il reste un peu

1. Le texte de Thucydide, IV, 1, 2-3, laisse entendre que, si en 425 l'égion était affaiblie par les séditions et incapable de repousser les gens de Locres, il n'en avait pas toujours été ainsi. Sûrement cette dédicace est de la première moitié du v^e siècle.

de la face supérieure, mais les deux fragm. sont cassés en bas) 0^m275 ; larg. compl. 0^m72 ; ép. inc. 0^m70.

Lettres archaïques ΑΕΘΞ, ni Η ni Ω, 23-25mm. Interl. 20-25mm.

504.

Λγθζηζει.....
ει ινθει ει ινθει
η Κλε ονθει.

On pourrait restituer sans doute aussi bien Μεθ ονθει, l'ethnique ne devait pas être plus long. Quoique le texte ne soit pas gravé ονθει, l'entraxe moyen des lettres est de 40mm, deux lettres du nom du dieu commençaient la ligne 3. Cette dédicace, qui doit être de la première moitié du v^e siècle, est du type habituel, l'ethnique à la fin.

A trois centimètres au-dessus des deux lettres ΘΑ l. 1, on voit les deux mêmes lettres ΘΑ d'un trait large et ferme, plus petites (18mm). Si on s'est amusé à regraver plus tard deux lettres, dont une étonnait peut-être par son aspect archaïque, c'est un lapicide de profession qui s'est livré à ce jeu.

Inv. n° 1311. — 24 avril 1894, à l'Ouest de la terrasse du Trésor d'Athènes.

Fragment de base en calcaire noir, cassé à droite, à gauche et en arrière (cassures droites, délitées, comme il arrive souvent, cf. ci-dessus, p. 6, n. 1, pour ce calcaire noir qui est bien moins rare à Delphes qu'on ne l'a prétendu). Sur la face supérieure, à 0^m32 de la face inscrite, on voit le commencement d'un scellement énorme, 0^m17 de profondeur. Haut. complète 0^m305 ; larg. inc. 0^m17 ; ép. inc. 0^m39.

Lettres, tout près du bord haut, de droite à gauche, 16-18mm. Interl. 6-9mm (fig. 47).

A la première ligne, trois lettres seulement ζ ν ε sont sûres, le Η très incliné et l'Ο pointé au centre. Après l'Ο, on croit distinguer le début d'un autre Η et avant l'Α une haste verticale, de laquelle se détache une haste oblique bien moins nette parce qu'elle a été, semble-t-il, gravée moins profondément, c'est sans doute un Κ ou un Ρ. Je crois que la restitution

Tη (ε) Ζ ν ε (η)

Fig. 47. — Texte 505.



505.

est possible, sans avoir l'audace de dire si c'est une offrande des Tyrrhénos, ou encore une δεκάτη ιπτη Τυρρηνών, ou peut-être une dédicace qui n'a rien de commun avec les Tyrrhénos. La l. 2 ne me permet pas d'affirmer davantage : on lit bien Τγζη, avec l'Υ aux branches légèrement incurvées, et le + des alphabets orientaux, mais est-ce le début d'un nom propre ou l'accusatif de τιζη ? Je n'ai pu rien déchiffrer à droite du Τ¹.

1. Je regrette d'autant plus de n'avoir rien à dire pour expliquer ces quelques lettres que j'avais espéré, à cause de l'énorme scellement dont la cavité subsiste en partie sur la face supérieure, retrouver l'offrande des Cléo-

Inv. n° 3522. — 29 avril 1896, au Nord de la place devant l'entrée, maçonnée dans le mur en avant des chambres, à quelques mètres du mur du témenos.

Base de calcaire gris, préparée à joints à gauche, retaillée à droite. Trous de scellements au-dessus (fig. 48). Haut. 0^m33 ; larg. 1^m22 ; ép. 0^m665.

L'inscription laisse à gauche un vide et ne commence qu'à env. 0^m40 du bord. Lettres des trois premières lignes, ΗΘ, 28^{mm} ; interl. 17-22^{mm} ; celles de la signature, la 1. 4 à 35-40^{mm} de la 1. 3, du même trait ferme, peut-être un peu plus appuyé, font l'effet d'être un peu plus petites (fig. 49).

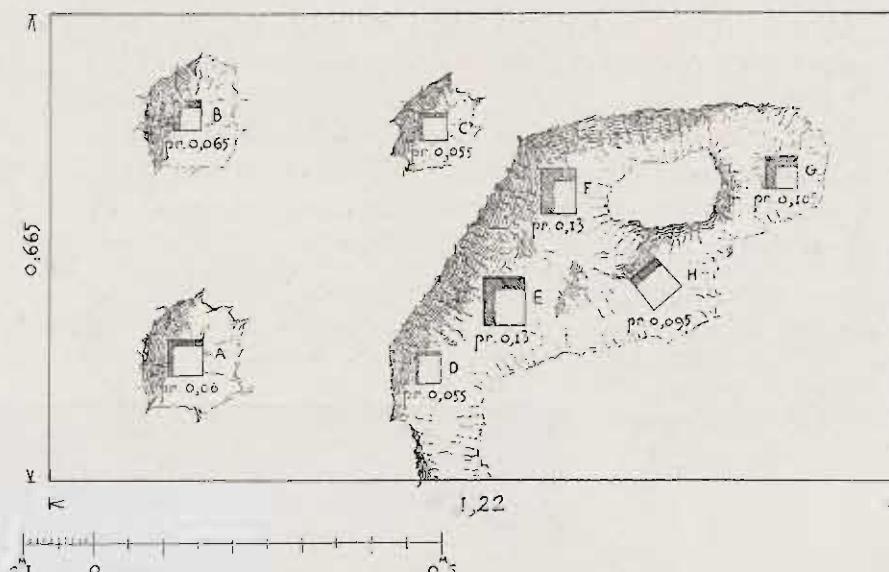


Fig. 48. — Pierre inv. 3522, face supérieure.

506.

Φι[λ]ι[τ] ος
ζνέθηκε Σε[λιγόντιος]
Λασιλαπιάδας.
Λαρων Πράτωνος
5 εποίε : Σελιν[όντιος].

On ne voit plus rien de la quatrième lettre 1. 1, que j'avais notée comme un Ι certain en 1896. M. P. de La Coste veut bien me dire que la troisième, dont on n'aperçoit que la partie inférieure, a été très probablement un Α, mais pourrait avoir été un Κ très large.

Déjà en étudiant le n° 391 nous avons eu l'occasion de parler de cette singulière offrande¹. Un médecin² sélénontin a dédié ce groupe où il était très probablement repré-

néens dont parle Pausanias : X, 11, 5. L'écriture conviendrait bien à la date (peste d'Athènes), et le scelement aurait pu être celui du pied d'un animal colossal (buste de bronze). Mais, quand de pareilles conjectures ne sont pas appuyées par un texte épigraphique clair et décisif, il est de notre devoir de les proposer, tout au plus, en note.

1. Elle a été publiée « Klio », XV, 303. On va voir ce que je pense de l'identification proposée avec le célèbre Philistion, je n'ai pas à discuter les commentaires qui l'accompagnent, je me borne à signaler la lecture vraiment étonnante de la 1. 5 : εποίεσε Λιγδος. Je sais bien que souvent la signature n'est pas écrite avec le même alphabet que la dédicace (ici l'Η de ζνέθηκε est sûr), je crois pourtant qu'on hésitera d'autant moins à reconnaître ζνέθηκε, comme dans le n° 500, que entre Ε et Ζ on distingue très nettement les ; d'interposition.

2. Sur l'appellation Λασιλαπιάδας, voir le n° 394.

senté en train d'examiner un malade¹. Peut-on l'identifier avec le « célèbre » Philistion, que « des sources tardives » — c'est Plutarque qui est ainsi désigné — appellent οἱ Αερίσται, mais à qui Diogène Laerce donne l'éthnique Σύριοι·ούς, qu'une lettre de Platon atteste comme vivant à Syracuse en 388, et dont « il est à croire qu'il a possédé le droit de cité

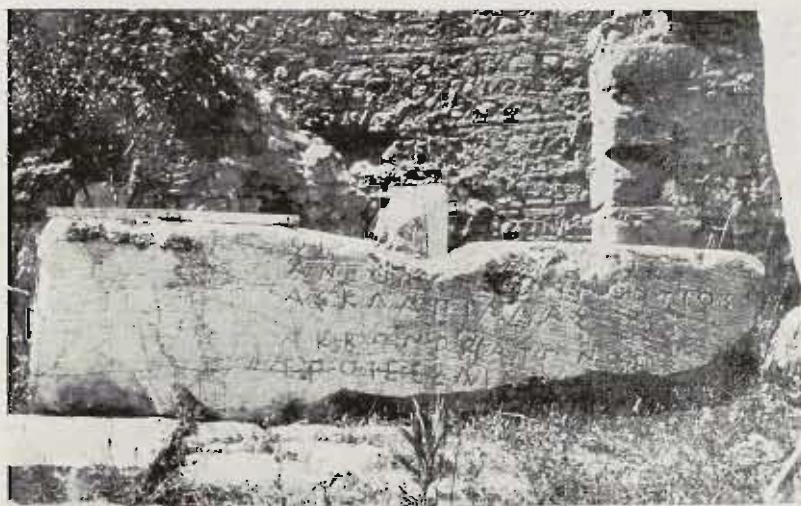


Fig. 49. — Texte 506.

à Sélinonte » ? Je pose la question, je ne prétends pas y répondre. Il me semble, comme je l'ai indiqué plus haut, que, hypothèse pour hypothèse, il est peut-être plus simple de rapprocher cette base de notre n° 391, et de restituer ici Φοῖστας ος. La seule difficulté, j'en ai dit un mot, c'est la différence que présente la forme des lettres dans le décret delphien et sur cette base, Θ dans la dédicace qui a déjà l'H ionien, Ρ dans la signature avec Ε = e long fermé, mais Ρ particulièrement net dans le patronymique. Cette différence tient sans doute au fait que les deux Sélinontins, le médecin et le sculpteur, se servent de leur alphabet sur la base, et l'évolution de l'alphabet delphique a été plus rapide. Je ne sais pourtant pas si on acceptera sans hésitation pour la dédicace la date que j'ai proposée pour le décret : env. 360 av. J.-C.

Inv. n°s 2613 à g. + 2945. — 2613 : 21 juin 1895, au-dessus de la porte de la maison d'école (503 Convert) : le long côté gauche portait en lettres mal tracées l'inscription moderne Σέλινον.

— 2945 : 5 sept. 1895, au coin S.-O. du Téménos, en dehors.

Calc. de Saint-Elie : la pierre de gauche a 0^m285 de hauteur, 0^m363 de largeur, 1^m75 d'épaisseur.

— Le fragm. à droite, brisé en éclat, complet seulement en haut et à droite, a 0^m17 de hauteur, 0^m13 de large et 0^m06 d'épaisseur.

Lettres en haut, qui peuvent être du IV^e siècle, 21mm. Au-dessous, à 29mm d'intervalle, quelques lettres sûrement beaucoup plus anciennes, 35-42mm.

1. Mon ami F. Courby, qui a bien voulu établir pour moi la fig. 48, avait remarqué que, si les quatre trous à gauche sont sûrement destinés à recevoir les pieds d'un siège, l'avant-dernière trace à droite est celle du pied d'un personnage regardant vers la face antérieure et non vers le siège. Il me citait le relief du British Museum (*Dict. Antiquités*, art. *Medicus*, fig. 4883) où le médecin assis examine le malade debout. On avait presque sûrement la même représentation ici.

Copie de G. Colin et de E. Bourguet.

La pierre de gauche a été signalée par T. Homolle, *BCH*, XXI, 398 [298]. — Cf. *Klio*, IX, 185.

T. Homolle avait été amené à parler de cette pierre, trouvée précisément sur l'emplacement de l'offrande athénienne (Miltiade et les héros éponymes), pour expliquer qu'il ne rapportait pas un texte où l'on pouvait être tenté de lire *Kz̄[i]ḡz̄z̄z̄* avec le *v* attique à cette base dont il ne nous reste rien. On lui fit doctement remarquer que cette même forme de lettre se retrouvait dans les alphabets chalcidien et bœotien. Mais surtout on constatait que la pierre portait au-dessus de **KΑΛ** quelques lettres, indiquées par M. Colin sur sa copie du 21 juin 1895 et reproduites ci-dessous (fig. 50) : *πιλιστοις δη*. Ces quelques lettres ont une histoire qui mérite d'être résumée.

Dans ses fouilles de 1880, B. Haussoullier avait lu, sur une base en calcaire noir, une inscription métrique (*BCH*, VI (1882), 446) en l'honneur d'un athlète de Sicyone, Sostratos. Elle était disposée ainsi, les six vers gravés sur six lignes :

11. *πιλιστοις δη Σικυονικού πατρόνην, [Σε] πιστράτου νήσοντος,*
Σικυονίας, καταγόμενος τον γράμματας στιλεψάντος :
 12. *[ειδωλο] πιλιστοτον προς Ολυμπίαν, δης δέντι Ηρακλεί,
δοδίζει δέ τον Ιερούν Καταγίας στιλεψάντος :*
 5. *[τοις δέ] τοις ουρανούς σπειρασμούς ποιεῖ θεούς θεούς,
πατρόνας δέντι πατρόνας ποιεῖ τα εἰκρατεῖς ψυχαγγής.*

Mais au-dessus de ce texte, B. Haussoullier avait aperçu les restes d'un autre, déchiffré la fin de deux lignes et restitué *πιλιστοις* à l'une, *ιπιλιστοις* à l'autre. Ce sont précisément les mots qui terminent le pentamètre du second distique et celui du troisième dans l'inscription de Sostratos. D'où l'hypothèse assez vraisemblable que l'épigramme avait d'abord été écrite sur trois lignes, une pour chaque distique, puis,

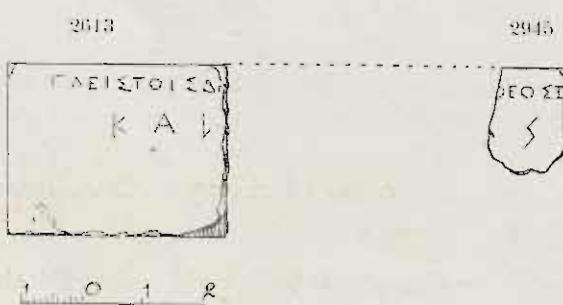


Fig. 50. — Texte 507.

que cette première inscription ayant été effacée par le temps, ou le monument endommagé dans sa partie gauche, ou encore pour une raison inconnue, on avait de nouveau transcrit les six vers cette fois en donnant une ligne à chacun.

La découverte de la pierre inv. 2613 (à gauche fig. 50), en apportant au problème une donnée nouvelle, l'a étrangement compliquée, comme il arrive souvent. Les mots *πιλιστοις δη* ne pou-

vaient être, évidemment, que le début de l'épigramme de Sostratos, mais dans son premier état, les six vers à la suite, sur une ligne. Le paneratiaste a remporté trois victoires à Olympie, la première date de 364, c'est donc très peu de temps après 356 que sa base a été dressée à Delphes. L'assise en calcaire noir, dont B. Haussoullier avait trouvé un élément, vient au-dessus de l'assise en calcaire gris, comme dans les bases à peu près contemporaines des Arcadiens et des Bœtiens. L'inscription métrique a été d'abord gravée sur l'assise inférieure, une seule ligne pour les six vers, et **KΑΛ** ne peut être qu'une signature d'artiste : *Kz̄[i]ḡz̄z̄z̄* est une restitution possible,

On n'a pas à insister sur les difficultés que présente cette hypothèse. Si les lettres $\pi\lambda\sigma\tau\alpha\zeta \delta\gamma\ldots$ peuvent être du IV^e siècle, en tout cas elles ne remontent pas au début de la guerre sacrée ; d'autre part, le ν de $K\alpha\zeta\ldots$ ne paraît pas pouvoir descendre jusqu'au milieu de ce siècle. Je laisse de côté les calculs nécessaires pour restituer une base sur laquelle trois distiques seraient gravés en une seule ligne, les suppositions à échafauder pour faire admettre que la même épigramme a été recopiée trois fois, les trois fois d'une manière différente, à fort peu d'intervalle. Une constatation de fait dispense heureusement de longues discussions. Le fragment 2945 a fait sûrement partie du même ensemble que 2613¹. A quelle distance venait-il à droite ? Je ne peux pas le dire, j'ignore (le fragment est brisé en éclat) s'il était préparé à joints à droite, si une autre ou plusieurs autres pierres s'ajoutaient à celle que nous possédons, si 2613 n'a pas été retravaillée pour que la largeur en fût diminuée, et si 2945 est un morceau du même bloc. Ce que l'on est en droit d'affirmer, c'est que $\Lambda\zeta$ appartient à la suite du même texte dont $K\alpha\nu$ est le début, que $\Theta\epsilon\Omega\zeta$ suivi de T ou plutôt de Ξ appartient à la suite du même texte dont $\Gamma\Lambda\epsilon\Gamma\zeta T\Omega\zeta\Delta\zeta$ est le début. Comme dans l'épigramme de Sostratos le mot $\theta\epsilon\zeta$ ne se trouve pas, ce n'est pas cette épigramme que l'on pouvait lire sur une seule ligne, en haut de la base dont il nous reste deux fragments.

Ces deux morceaux ne doivent pas être rapportés à la base du Sicyonien Sostratos, la conclusion négative est assurée. La restitution ne l'est pas du tout. Faut-il rapprocher ces restes et lire

507.

 $K\alpha\zeta \nu \zeta \alpha\zeta$

pour le nom de celui qui a dédié la base ? C'est possible, mais l'état où sont aujourd'hui les restes de cette dédicace interdit de l'affirmer. Il est probable aussi que

 $\pi\lambda\sigma\tau\alpha\zeta \delta\gamma \dots \nu \theta\epsilon\zeta \xi \dots$

était le commencement d'un vers, mais il semble difficile de prétendre que ce texte soit contemporain de la dédicace : c'est sans doute un siècle après elle qu'il a été gravé.

Inv. n° 2690. — 27 juin 1895, au N.-E. de la base des Lacédémoniens.

Fragment de dalle en calcaire gris, cassé en tous sens, sauf dans le sens de la hauteur, où a un peu du bord inférieur ; sur la face supérieure deux trous de scellement ronds de 0^m03 de diam., à côté l'un de l'autre, haut. entière 0^m168 ; largeur actuelle 0^m145 ; ép. inc. 0^m34.

Très belles lettres du IV^e siècle (fig. 51), 15^{mm}. Interl. 5^{mm}. Vide de 37^{mm} au-dessus de l'inscription.

Copie de G. Colm.

508. $\pi\alpha\zeta \nu \delta \dots \pi\lambda\sigma\tau\alpha\zeta \dots$
 $\dots \nu \zeta \delta \dots E\beta\beta\alpha\zeta \dots$
 $\dots \nu \zeta \dots$
 $\dots \nu \zeta \nu \alpha\zeta \nu \alpha\zeta \dots$
 $\pi\alpha\zeta \nu \alpha\zeta$



Fig. 51. — Texte 508.

1. J'ai vu plus tard que T. Homolle avait pensé de son côté au même rapprochement : le dessin fig. 50, comme la plupart de ceux que l'on a déjà vus, avait été fait par A. Martinaud à Delphes en 1909.

C'est encore un fragment d'inscription métrique que je ne suis pas en état de compléter ; $\pi\beta\mu\zeta$ pourrait être un adjectif, l'O de la ligne 3 est sans doute la fin de $\delta\zeta\zeta$ et en même temps d'un pentamètre¹.

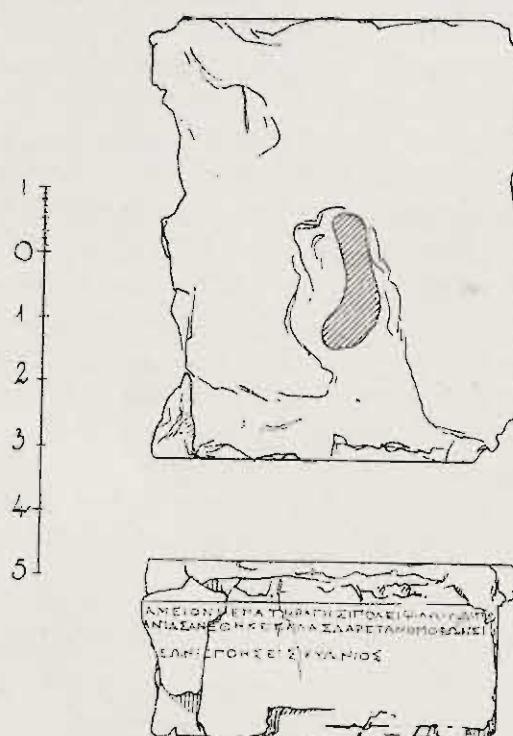


Fig. 52. — Texte 509.

La dédicace de la statue élevée par l'ancien roi de Sparte Pausanias, alors en exil, à son fils Hagésipolis, après la mort de celui-ci (381-0), se lit maintenant sans le moindre doute :

509.

*Mν ζυείν (μ)ε πατήρ Αγριπόλεις φύλοι σιδηρούσι
Ηχειστικές χνέθηκε Ελλάς δ' χρετταν οὐρανοῖς.*

La formule finale, où T. Homolle voyait surtout de l'orgueil, témoigne au moins autant de la rancune que le roi exilé gardait à Sparte. C'est la Grèce — et non sa ville — qui, d'une voix, proclame le mérite d'Hagésipolis, et c'est au centre religieux des Grecs

1. T. Homolle avait écrit sur une copie de ce fragment : Lacédémoniens ? — C'est une indication dont je ne garantirais pas l'exactitude absolue, mais le savant qui a proposé, avec doute, un tel rapprochement avait étudié de près les pierres de la base d'Égos-potamoï, et il avait été frappé d'abord par l'écriture du fragment 2690 : ces lettres d'un trait ferme, partout égale, sont sûrement de la première partie du IV^e siècle, elles ressemblent à celles de plusieurs des piédestaux étudiés ci-dessus, par ex. n° 55, 56, 61. Ce qui l'avait, au moins autant, décidé à noter son impression, c'est l'aspect extérieur de la pierre, non polie, non aplatie, où les veines du calcaire sont extrêmement visibles, comme dans tous les éléments que l'on rapporte avec certitude à la base lacédémonienne. Si on trouve un jour, en complétant le texte mutilé, la preuve décisive qu'Homolle avait vu juste, on aura un élément qui compliquera la restitution de cette base : nous n'avons pas deux piédestaux qui aient la même hauteur, on l'a vu, mais nous n'en avons pas encore qui mesure seulement 0^m168 de hauteur.

Inv. n°s 1143 (à dr.) + 1147. — 29 mars 1894, au S.-O. du téménos, en contre-bas du Trésor de Thèbes.

Base de calcaire noir, avec moulure de 0^m16, très endommagée en haut de la face antérieure et de la face latérale droite. Sur la face supérieure, scellement d'un pied gauche. Hant. 0^m273 ; larg. des deux fragm. injustes (inc.) 0^m55 ; ép. 0^m68. — Fig. 52.

L. 1-2, lettres grasses et ramassées, aux extrémités appuyées, Π à barre horizontale qui dépasse des deux côtés, Φ à double boucle, formes connues du II^e siècle avant J.-C., et du milieu de ce siècle au plus tôt : 10^{mm}. Interl. 9^{mm}.

A 31^{mm} au-dessous de la l. 2, la signature, de la première moitié du IV^e siècle : Ξ très ouvert, Λ déjà en arche de pont. Gravure légère, le trait a partout la même finesse : 10^{mm} (l'O seulement 7), interponction entre les trois mots.

1143 publié par T. Homolle, *BCH*, XXIII (1899), 383 ; Ad. Wilhelm, *Ath. Mitt.*, XXV (1900), 306-307 (= *Beitr. z. gr. Inschr.*, 138-139). — Cf. *Berl. Ph. Woch.*, 1909, 255.

J'ai pu raccorder les deux morceaux et les publier, *BCH*, XXXV (1911), 164.

que le père a dressé la statue du fils, qui était venu lui-même à Delphes en 390 (Xén., *Hell.*, IV, 7, 2) se faire confirmer par Apollon un oracle du Zeus d'Olympie. La statue est un véritable monument funéraire qui, selon l'usage ancien, se désigne lui-même à l'attention du lecteur.

Sauf le très mauvais état de conservation dans lequel nous est parvenue la face supérieure, en avant du pied gauche de la statue, je n'ai rien noté qui puisse expliquer pourquoi ce texte a été recopié au II^e siècle. L'épigramme a pu être gravée en 380 sur le dessus, et la signature, en même temps, sur la face antérieure (cf., parmi beaucoup d'exemples, le n° 500). Puis un accident a endommagé la face supérieure, et on a transcrit de nouveau le texte métrique, cette fois au-dessus du nom de l'artiste. Cette explication est vraisemblable, elle n'est pas assurée.

Ce qui est certain, c'est que le sculpteur à qui était due l'image d'Hagésipolis nous est fort bien connu :

Kλ. ιων : ιπόποι : Σεπούνος

Il fut l'élève d'Antiphanes l'Argien (Paus., V, 17, 4), et nous avons de lui deux signatures à Olympie : Loewy, 95-96 ; *Olympia. Inschr.*, 167, 637 ; le n° 637 est la base de l'un des deux Zanes qu'il avait sculptés et qui furent dédiés en 388. Les deux piédestaux d'Olympie sont aussi en calcaire noir et l'écriture est la même que dans la signature de Delphes, l'**Ω** en particulier a la forme caractéristique en arche de pont.

Inv. n° 1165 (à g.) + n° non retrouvé. — 2 avril 1894 et probablement en juillet de l'année suivante, en contre-bas de l'Hellénico, 1165 sous l'étable au-dessous de l'éphorie (525 Convert) : l'autre fragment, le plus considérable, est resté presque au même endroit où il fut découvert, un peu plus à l'Est, sous le coin S.-E. du sanctuaire.

Deux morceaux d'un même bloc de calcaire rose de Saint-Élie, haut. complète 0^m29. 1165, cassée en coin, larg. 0^m435 ; ép. 0^m50. La pierre qui porte, l. 1, les lettres **ΙΡΥΘΙΑ** a probablement été retaillée à droite, on n'a pas le bord ancien, larg. 0^m73 (surf. inser. max. 0^m30) ; épaisseur complète 0^m91. — Fig. 53.

Lettres d'une excellente gravure, IV^e siècle, le texte commence à 65^{mm} du bord haut ; les deux premières lignes sont στοιχηδόν, 23-28^{mm} ; la l. 3, 26^{mm}, n'est plus στοιχηδόν par rapport aux deux autres. Interl. entre 1 et 2, 35^{mm} ; entre 2 et 3, 23^{mm}.

510.

Eἰζόνες κιδίππων χριπόποιον Ηρόποιον πασσιν ἐνίζον
Ιεθροῖ τε στεφάνους Καλλιάδης δημοσίους.
Σεκηπτορούρης οὐ κατὰ νῦν πατρός εγκουσι γέρα.

Le Kalliadès, qui a consacré dans le sanctuaire l'effigie de son char de course, ne nous est pas connu, et nous ignorons aussi de quelle ville il était¹. Il est sûr qu'en arrière de la dalle dont nous n'avons pas la largeur entière, s'en trouvait une autre, le scel-

1. On a affirmé, dans une « publication » fort inexacte de cette base (Pauly-Wissowa, Supplementband IV, p. 1218 et suiv.), qu'il fallait reconnaître en lui un membre de la célèbre famille athénienne, le fils d'un Callias, donc un Hipponeicos : ce serait Hipponeicos III, qui aurait été vainqueur aux Pythia de 342. — Nous n'en savons rien. Ce que nous savons, c'est que, au premier vers, il ne manque pas dix lettres, mais précisément trois ; qu'au troisième vers, rajouté sûrement après que Kalliadès eut remporté la victoire à Olympie, il ne manquait pas seize lettres, mais tout au plus neuf. Pour publier une base, il faudrait au moins l'avoir vue.

lement l'atteste ; et il est possible que ce degré de la base ait été formé de quatre dalles à peu près semblables. L'inscription métrique n'était donc pas dans l'axe, mais on est autorisé à supposer qu'à droite la dédicace [Καλλιάδης patron. ethn. Λευκίων] faisait, si on peut dire, pendant au texte qui immortalisait la gloire de l'attelage. Peut-être

aussi cette dédicace se trouvait-elle sur une autre pierre, qui portait les chevaux et le char, et qui a été enlevée avec eux.

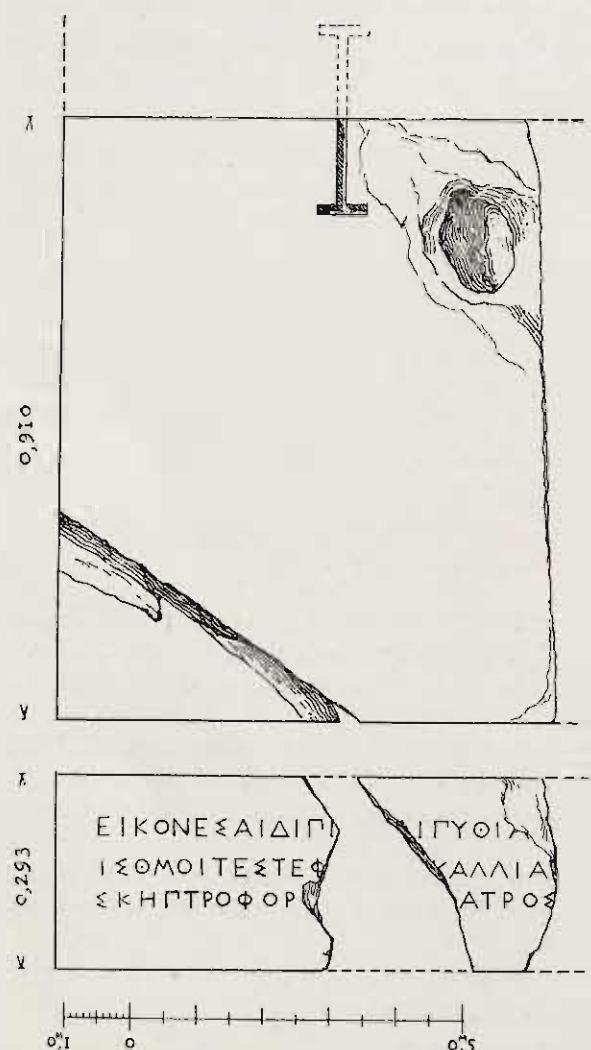


Fig. 53. — Texte 510.

tout à fait, son Σ est ouvert selon l'habitude du temps, mais les branches divergentes sont moins longues, et pour quelques lettres, le Γ par exemple, il a une tendance à incurver très légèrement la haste verticale), tout indique que le troisième vers a été ajouté. Il était naturel que ce fût un second pentamètre. Neuf lettres restituées sont un maximum, huit conviendraient sans doute mieux, mais l'une de celles qui sont complétées ci-dessus est un I. J'espère qu'on trouvera une restitution meilleure, je devais me contenter de proposer ce qui me paraît la seule interprétation possible de ce monument ; l'écriture, comme le travail de la pierre, nous donne une date approximative, le milieu du IV^e siècle, je ne peux pas préciser davantage.

Au vers 1, la pierre, cassée obliquement, laisse assez de place à gauche de l'I devant Ηρῷον pour qu'on soit sûr que le relatif était au féminin, il semble même que l'on devine la pointe de la lettre triangulaire. La restitution des deux premiers vers est donc presque obligatoire. Pour le troisième, la lacune étant plus grande et l'entraxe des lettres plus variable (de 30 à 40mm), on peut hésiter davantage à admettre les compléments proposés. Ce troisième vers a été gravé après les deux premiers, peut-être quelques années après. Le distique avait été écrit au moment où Kalliadès venait de remporter des victoires dans l'hippodrome pythique et à l'Isthme, la victoire de son char à Olympie méritait d'être mentionnée aussi. La grandeur moindre de l'interligne, le fait que les lettres ne sont plus exactement au-dessous de celles des lignes précédentes, les différences très sensibles dans le trait (on sent bien que le second lapicide a voulu imiter le plus possible le premier, il n'y arrive pas

Inv. n° 2592. — 15 juin 1895, en dehors et à droite, tout près de l'entrée principale.

Base de calcaire gris, complète partout (un éclat a fait disparaître partiellement quelques lettres 1, 4 et 2). Sur le dessus, quatre trous de scellement pour un trépied, celui du pied central beaucoup plus grand que les trois autres¹. Haut. 0^m315 ; larg. 0^m91 ; ép. 0^m90.

Lettres (très régulièrement *στοιχίδην* dans la partie gauche de l'inscription) assez effacées, formes ordinaires du IV^e s., gravées superficiellement, 13-14^{mm}. Interv. 8^{mm}.

Publié par G. Colin, *BCH*, XX (1896), 676 ; *Le Culte d'Apollon Pythien à Athènes* (1905), 19-22.
— Cf. *Klio*, IX, 153.

511.

[Ο δῆμος ἡ Αθηναῖων τῷ Λαζαροῦ ζε[ι]γρεν]	
[ἱεροποιοῖς τῇ Ηὐθύδε ς γράψατε·	
Φανόδημος Διοκλοῦ	Γλαυκέτης Γλαυκοῦ
Βότης Ναυανίκου	Νεοπτόλεμος Λυτράκεους
5 Λυκούργος Λυκόργους	Κλεοφύρης Γλαυκέτου
Δημάδης Δημέου	Τιπονεράτης Λριστοκράτους
Κλέαρχος Ναυανίκεους	Νικήπατος Νικίου.

M. Colin avait très justement remarqué que « sans compter Lycurgue et Démade, nous trouvons d'autres noms célèbres : huit sur dix de ces Athéniens nous sont connus » par les comptes de la marine et d'autres textes. Ces hiéropes ne sont donc pas ceux que nomme Aristote ('Αθ. πολ. 54), ils forment une commission élue qui s'occupe des préparatifs de la Pythaïde, puis conduit la théorie à Delphes et, au nom du peuple athénien, dédie au dieu l'offrande rituelle, le trépied.

C'est M. Kirchner qui, en rappelant que l'orateur Λυκούργος Λυκόργους était Βούταδης et par conséquent appartenait à la tribu Οἰνοί (6), a prouvé sans contestation possible que les dix tribus étaient ici représentées.

J'ai gardé 1, 2 la forme Ηὐθύδε que m'avait fournie la première copie de M. Colin et que l'on voit sur la pierre, bien que les lettres soient assez effacées. Le mot πολ:ίς a deux sens très nettement distincts au IV^e siècle : c'est d'une part l'espace de quatre ans qui s'étend d'une célébration des Pythia à la suivante (*Admin. fin.*, 135), c'est d'autre part un sacrifice probablement fort ancien, particulier à Delphes, à ιερογραφία η Ηὐθύδε (CIG, 1688 = GDI, 2501, l. 44 et 45 ; *Adm. fin.*, 142). Mais Ηὐθύδε est déjà à ce moment le nom de la théorie officielle envoyée par le peuple athénien.

Les dix hiéropes ou bien appartenaient à d'illustres familles ou bien avaient joué un grand rôle ou bien étaient connus pour leur piété, mais il est certain qu'ils étaient tous riches ; et ce que Démosthène affirme pour deux d'entre eux, Neoptolemos (XVIII, 114) et Nikeratos (XXI, 165), on peut le répéter de tous : ils tenaient à honneur de remplir d'une manière digne de leur fortune leurs devoirs envers la cité.

Etant donné l'âge très différent que devaient avoir ceux dont on connaît le mieux la carrière, M. Colin est arrivé à fixer la date de cette base entre 330 et 324 av. J.-C.

Inv. n° 2600. — 12 juin 1895, à l'entrée du téménos, en dehors à droite.

Bloc de tuf, cassé à gauche et en arrière ; haut. 0^m16 ; sur le lit d'attente, un bandeau aplani

1. Le trou de scellement qui est au milieu, cylindrique, a 0^m225 de diamètre et 0^m056 de profondeur ; les trois autres, à 0^m075 du cercle central, ont une forme rectangulaire, 0^m09 de longueur et 0^m069 de profondeur.

court parallèlement à la face antérieure ; en arrière de ce bandeau, le tuf est taillé plus irrégulièrement et la hauteur n'est plus que de 0^m12. Larg. inc. 0^m435 ; ép. inc. 0^m245.

Lettres à 0^m025 du bord supérieur, 60^{mm} en moyenne, l'I à 70^{mm}, l'O seulement 45^{mm}.

Copie de G. Colin.

Publié par E. Bourguet, *BCH*, XXXVI (1912), 659-660.

512.

[O]zθωσις

Je ne peux malheureusement rien ajouter à ce que j'ai dit, il y a seize ans, de cette pierre qui est introuvable. Je l'avais rapprochée de deux autres fragments en tuf, dont un a sûrement conservé ce qui reste de la dédicace du Trésor de Corinthe, et qui tous deux présentent cette même particularité d'un bandeau aplani de 0^m13 de large sur le lit d'attente. Je ne suis pas plus qu'en 1912 en état de décider si nous avons une dédicace à Artémis Orthosia, la Φερθωσίς de Sparte et de Kotilon, l'Orthosia de Zéa, de Ténos, de Rhodes, etc., ou une offrande des habitants d'Orthosia, mais l'éthnique habituel des villes qui ont porté ce nom est Ὀρθοσία. Si le rapprochement avec le fragment inv. 4072 (= 4687), publié au même endroit, est reconnu exact quand on aura retrouvé la pierre, je ne dis pas que la restitution [O]zθωσις[io] u πολ[ic] [Απόλλων] sera assurée, du moins on n'aura plus de doute sur la date : aujourd'hui j'indique avec réserve le IV^e siècle.

Inv. 1510. — Fin mai 1894, au coin N.-O. du Trésor de Siphnos, à la boucle de la Voie sacrée. Piédestal en marbre (fig. 54) ; la moulure en haut et en bas est fort endommagée sur la face antérieure. Deux trous de scellements, env. 0^m19, pour pieds de statue. Haut. 0^m75. Larg. face inscrite qui a légèrement souffert sur les bords. 0^m448. Ep. 0^m425.

Lettres d'une excellente gravure, IV^e siècle, 14-15^{mm}. Interl. 13^{mm}.

513.

Φιλόστρατος Φερθωσία
Κυζίκηνος Ηβρία
παῖδες.

Au-dessous, à 0^m30 d'intervalle, la signature du sculpteur (lettres de 11-12^{mm}) à qui était due la statue de Philostratos :

Ἐπιφάνιος
Ιεραγότος Επο[μενος].

L'athlète et l'artiste, autant que je peux le savoir, sont inconnus. Je placerais volontiers cette base dans le dernier quart du IV^e s. av. J.-C.

Il vaut sans doute la peine de remarquer que, sur cinq personnages honorés par des décrets (n°s 429, 430, 463) qui ont été gravés plus tard sur cette base (au III^e siècle sur la face latérale droite, au 1^{er} entre le nom de Philostratos et la signature) quatre étaient de Cyzique, et le cinquième de la ville voisine de Lysimachie (l'ancienne Kardia).

Inv. n° 1169 (cf. ci-dessus, n° 461). — 4 avril 1894, en contre-bas de l'Hellénico, au Sud du Trésor de Thèbes.



Fig. 54. — Texte 513.

Base en calcaire gris de Saint-Elie, cassée à droite, face latérale gauche visible. Haut. inc. 0^m29 ; larg. inc. 0^m117 ; ép. inc. 0^m40.

L'inscription est à 0^m045 du bord supérieur. Lettres assez effacées, Ω et Ω, 14-15^{mm}, l'O seulement 10. Interl. 17^{mm}.

514.

Α πολις των Ιερ(η)πολεων
Αιτωλον των Αιτωλον καθηγεν θρησκευτικην
και ενοικιας της εις κατοικης, οι ιερεις αναστηλωνται
σεισαντας την πολιην.

L'inscription est finie après ce mot.

Le nom de la ville qui a dédié la statue est sûr. Le décret pour un Erythréen (n° 461), gravé au-dessous de l'inscription dédicatoire, suffirait à rendre la restitution vraisemblable, mais on distingue assez nettement le bas de l'Y et l'amorce d'une lettre ronde pour ne pas même admettre un doute.

C'est Erythrées des Thermopyles¹, connue plus tard pour sa contestation de frontière avec Hypata (Wilhelm, *Jahreshefte*, 1905, 285 = *IG*, IX, 2, 7), mais rendue célèbre par l'invasion des Gaulois, qui élève une statue à l'un des généraux étoiliens qui l'ont défendue contre les Barbares et sauvée en 279.

Pausanias (X, 20, 4) cite trois chefs qui ont commandé les Etoiliens aux Thermopyles : Polyarchos, Polyphron et Lacratès. Il nomme en deux autres endroits Eurydamos comme chef des Etoiliens contre les Galates (X, 16, 4 et VI, 16, 1), mais il ne dit pas nettement s'il a pris part à la bataille des Thermopyles. Ailleurs encore (X, 15, 2), il mentionne les στρατηγοι οι πολιοι qui ont été dédiés par les Etoiliens auprès de l'Apollon Sitalkas après leur victoire. G. Blum a pensé retrouver (*BCH*, 1914, 24) la base de l'un d'eux, Lacratès peut-être. Des trois qui avaient repoussé les Gaulois et protégé Erythrées, je ne peux pas dire celui que la ville a honoré à Delphes comme son sauveur.

L'inscription est datée presque sûrement de 278, tout au plus peut-on la faire descendre de quelques années, et c'est, on l'a vu, en 94 qu'un décret pour un Erythréen a été gravé sur la base que sa ville avait consacrée.

Inv. n° 1004. — 2 juillet 1893, près du Trésor des Athéniens, au S.-E., de l'autre côté de la Voie.

Base en calcaire gris, visible sur les quatre faces, bossage sur la face antérieure (au-dessous de l'inscr.) et sur la face gauche ; haut. 0^m365 ; larg. 0^m74 ; ép. 0^m59. Deux scellements de pieds au-dessus.

L'inscription est à 0^m02 du bord supérieur. Lettres, excellente écriture du III^e siècle, 15^{mm}. L'Ω a tout au moins l'amorce des deux traits descendants au-dessous des barres horizontales.

Copie de T. Homolle.

515.

Διεργής Κοινός.

Ce nom assez rare est aussi celui d'un Arcadien : *IG*, V, 2, 549. On connaît le patronymique Διεργίδης porté par un célèbre Mégarien des comptes.

1. Ερυθραιος πολις επι Θερμοπολαιοις est l'ethnique donné à un certain Timocrates, pour le distinguer des Erythréens d'Ionie, dans un décret voté par ceux-ci et gravé sur le mur polygonal (Le Bas, 851 = *Syll.*, 2^e éd., 251 = Michel, 507).

Je joins à ce texte une autre base sûrement un peu plus récente :

Inv. n°s 4514 (à gauche), février 1905, hors du téménos à l'Est, à droite de l'entrée + 3983 (à droite), 6 juillet 1895, à la terrasse de l'opisthodome.

Deux fragm. de marbre bleuté très grossier qui ne se raccordent pas, haut. compl. 0^m158 ; 4514 : larg. inc. 0^m27 (surf. inscr. 0^m20) ; ép. 0^m09 ; 3983, complet à droite, larg. inc. 0^m25 ; ép. 0^m09.

Lettres, III^e siècle, Ω et Λ, assez appuyées aux extrémités, 13-17^{mm} (l'Ο seulement 10). Interl. 16-17. Vide de 25^{mm} au-dessus du texte.

516.

[— — Οινοπίδης Κόρων
— — Ιωνία θεού της Κέρκυρας
— — Διονύσιος Κόρων]

Le nom d'Oinopides est assez fréquent à Chios, mais on le trouve aussi ailleurs, par exemple à Apollonie de Thrace *GDI*, 5539, et maintenant à Cos. L. 2, il m'a semblé voir tout au bord de la cassure à gauche les extrémités de deux lettres qui pourraient être un Κ et un Α, je n'insère pourtant pas dans le texte la restitution [τὸν διδόνειον] καὶ ιωνία bien qu'elle me paraisse probable¹.

Inv. n° 1170. — 10 avril 1894, en contre-bas de l'Hellénico, un peu à l'E. de la base des Epigones.

Base en calcaire gris, trois faces visibles, la face postérieure, grossièrement piquée, devait être appuyée contre une construction. Sur le dessus poli, encastrements pour sceller deux pieds en bronze, le gauche un peu en avant, le poids du corps devait porter sur le pied droit : devant ce dernier, une mortaise cylindrique, sans doute pour un bâton sur lequel s'appuyait le personnage. Haut. 0^m312 ; larg. 0^m715 ; ép. 0^m57.

Lettres 18^{mm}, l'Ο et le Θ seulement 15^{mm}. Interl. 18^{mm}.

517.

[Α]ριστείππος Ηοιούχνδης Μεσσήνης
ζνδρες δούληγον ιιοθεια νετηια.

La formule est étrange. Je ne trouve à rapprocher que *IG*, VII, 1711, Τιτανίας νετηια πετι; δούληγον.

Inv. n° 2383. — 2 mai 1895, entre le Trésor d'Athènes et le mur Ouest du téménos.

Fragm. de base en calcaire gris, complète à droite où elle est préparée à joints, cassée à gauche. Haut. complète 0^m37 ; en bas, bandeau en retrait, haut. de 0^m053 ; larg. inc. 0^m255 ; ép. 0^m64.

Lettres, d'une bonne gravure, trait ferme, III^e siècle, à 0^m045-05 du bord haut, 35-40^{mm}. Interl. 40^{mm}. Vide au-dessous 0^m213.

518.

OPABAIΣ

Ο Σ Ε Υ

Nous avons sans doute I. 1 la fin d'un patronymique comme [Αθηναῖος] οπάι et le début d'un ethnique : je ne connais qu'un village de Troade (près de Gergithe de Mysie), Le Bas-Wadd, 1745, qui permette de compléter ces quatre lettres : Βασιτηνός. Le nom et l'ethnique devaient être à l'accusatif, et désignaient celui à qui le monument avait été élevé par le personnage nommé I. 2. On peut évidemment restituer [Ηλιοτηνός] οπάι.

1. Le fragment de droite a été « publié » *Klio*, 1918, p. 333. Le ν de la I. 3 a servi à restituer une signature d'artiste.

Εὐδόκιμον Αἰτωλός, ajouter même *[Απόλλων]*. Le fils du célèbre stratège de 278 peut avoir consacré plusieurs statues à Delphes. Aux environs de l'aire, comme on le verra bientôt, les offrandes étoliennes se multiplient. Mais, des fragments assez nombreux qui en sont parvenus jusqu'à nous, je n'ai pas encore trouvé un seul qui se rapportât sûrement à cette base.

Inv. n° 1359. — Fin avril 1894, au Trésor des Siphniens.

Partie gauche d'une base en calcaire gris de Saint-Elie, qui est ornée, au-dessous de la face inscrite, d'une moulure. Haut. totale 0^m30 (face inscrite 0^m18) ; larg. inc. (cassé à droite). 0^m65 (face inscr. 0^m48) ; ép. 0^m605. Sur la face supérieure, scellements dont un est traversé par la cassure ; le scellement du pied gauche, nettement visible, est profond de 0^m07. Au lit de pose, trou de tenon carré.

Lettres (III^e siècle, plutôt milieu que dernier quart), d'un trait net et ferme, mais presque trop fin, très effacées par endroits, 12-19^{mm}. Interl. 20^{mm}.

Publié par E. Bourguet, *BCH*, XXXV (1911), 165.

519.

[Τ]ε[ρ]ε[σ]ων Θοίνωνος Ξε[ρ]ονεύε[σ]
(Θ)εόδο[τ]ον [Αντιβολον] [Αιτω]-
[ι]θ[η] ζ[η] ζ[η] Κε[ρ]ιαδόνος [Απόλλων].

Les restitutions des deux dernières lignes sont certaines, et le personnage dont la statue se dressait sur cette base est connu.

C'est Théodotos l'Étolien, le général de Philopator, qui commandait pour lui en Cœlé-Syrie et qui livra cette province à Antiochos III. Polybe (V, 40-81) dit que, dès lors, il fut fidèle à son nouveau maître : il voulait se venger du roi d'Egypte et essaya de le tuer dans sa tente, avant la bataille de Raphia. On le voit encore (Pol., VII, 16 et 18) aider Antiochos à prendre Sardes. Est-ce avant son départ pour l'Orient, ou après son retour, s'il est revenu dans sa patrie, que sa statue a été consacrée ? L'écriture me paraît indiquer la date la plus haute ; mais, en particulier au III^e siècle, on sait que la forme des lettres ne permet pas les affirmations téméraires. Peut-être Théodotos était-il célèbre quand il a été honoré à Delphes.

De celui qui a dédié sa statue nous ne savons à peu près rien. On trouve dans un affranchissement de Chéronée (*IG*, VII, 3385) un *Ιε[ρ]ον Θοίνωνος*. Sans doute l'**E** qui subsiste sur la pierre à la l. 1 est un peu loin à droite pour qu'il manque au début seulement une lettre, mais le lapicide a pu moins serrer en commençant.

Seconde moitié du III^e siècle avant J.-C.

Inv. n° 2732. — Avril 1895 (catalogué seulement fin juin), près de l'éphorie (maison 525 Converf).

Fragment de base moulurée en calcaire gris, cassée à gauche. La moulure est au-dessous de la face inscrite, talon sur le côté droit. Haut. totale 0^m265 + (moulure) 0^m045 ; larg. inc. 0^m255 ; ép. 0^m305.

Lettres, à peine visibles, 22^{mm}. Interl. 27^{mm}.

520.

X O Σ
ΙΟΧΟΥ

Je ne garantis pas les lettres que j'ai transcris, les veines du calcaire se confondent avec les traits de la gravure et la surface est très endommagée ; si l'on voulait restituer

[*βζειλεος Ἀντίος] γος
[*βζειλεος Ἀντίος] εγος**

je ne ferais aucune objection, mais je ne prendrais pas non plus ce complément comme assuré.

Autant que j'en peux juger, ces lettres sont encore du III^e siècle. Elles paraissent avoir été un peu plus serrées 1. 2, le Σ est encore très ouvert ; l'O semble tracé assez gauchement, mais cela peut tenir à l'état de la pierre.

Inv. n° 2718. — 25 juin 1895, sous la maison d'école (503 Convert).

Dalle de calcaire gris, cassée à gauche. Elle a été remployée dans une construction plus récente, comme le prouvent la plupart des scellements visibles sur la face supérieure. Au contraire, le joint qui subsiste à la face latérale droite est sûrement ancien : le cadre d'anathyrose a 0^m045 de large, tandis que sur les pierres de la base des Lacédémoniens il mesure 0^m10-11. Haut. entière 0^m29 ; larg. inc. 0^m74 ; ép. inc. 0^m59. — Fig. 55.

Lettres de 135^{mm}.

La pierre a été travaillée d'une manière qui ne permet pas même un instant de la comparer avec les piédestaux que nous connaissons de la base d'Egos-potamoi ; elle est aplatie et polie, tandis que le calcaire de ces piédestaux a été, à dessein, laissé rugueux, les veines très apparentes. Mais c'est surtout la gravure, comme je l'ai affirmé (*Rev. archéol.*, 1918, VII, 219-220), qui prouve à quel point la restitution et le rapprochement que l'on a proposés¹ pour cette pierre sont erronés. Les extrémités des deux lettres, surtout le bas du Ν à gauche et le haut à droite, sont écrasées, on peut même dire épatées ; les lettres ont été tracées avec assez de soin, mais le lapicide, dans sa manière de creuser le biseau pour accroître la profondeur du trait, laisse voir une maladresse qu'on ne constate jamais dans les textes soignés du IV^e, même du III^e siècle. Je reconnais que quelques inscriptions très anciennes frappent par la gaucherie, une sorte d'indécision dans le maniement du ciseau, mais ce n'est sûrement pas à une base archaïque que l'on rapportera ces deux lettres.

Nous avons la fin d'une dédicace

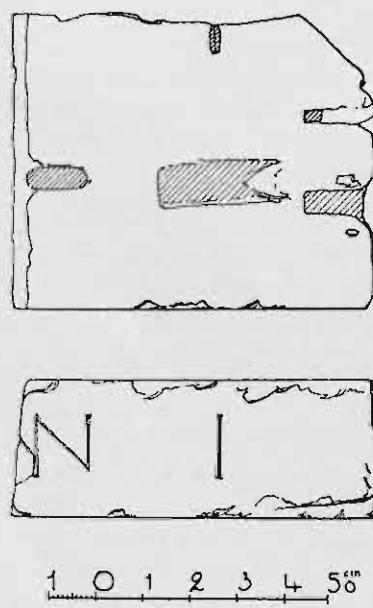


Fig. 55. — Texte 521.

521.

c'est à peu près certain et l'on peut calculer, puisque la distance entre axes dépasse

1. C'est dans la 3^e éd. de la *Sylloge*, 115 A, que l'on trouvera notre n° 521 rattaché à la base d'Egos-potamoi et ainsi complété :

[*Αζειλεος ὁις ἀπ' Ἀθεναιον Ἀπόλλωνι*].

Tout au plus reconnaît-on en note que les deux lettres peuvent aussi appartenir à [*Απόλλωνι*]. — Restituer de toutes pièces une dédicace de la fin du V^e siècle au moyen de deux lettres qui sont, au plus tôt, du III^e, ce n'est qu'un des innombrables exemples de la méthode suivie dans cette « publication » des textes delphiques.

0^m30, quelle longueur aurait la base si l'on devait restituer ou un nom de peuple, plus δεξιτερη, ou le nom d'un grand personnage ou d'un prince, avec patronymique et ethnique, en y ajoutant, enfin, aux deux extrémités, deux blocs sans lettres. Que cette base fût dans le sanctuaire, mais au-dessus de la région que nous étudions, je le crois aussi probable, mais ce que je tiens à répéter, c'est que ces deux lettres sont au plus tôt du III^e siècle avant J.-C.

Inv. n^o 424. — 20 mai 1893, coin S.-E. du Trésor d'Athènes.

Base de calc. gris-bleu de Saint-Elie, avec des veines blanches. Face latérale droite visible, gauche préparée à joints, face postérieure appuyée à une construction. Haut. 0^m30 ; larg. 1^m027 ; ép. 0^m65.

Lettres, ΑΠ, 25^{mm} aux lignes 1-2, dont l'intervalle est de 30^{mm}. La ligne 3, en lettres de 30^{mm}, est à 40^{mm} de la ligne 2.

522.

Απολλόδωρος Εὐφράσιος
Κοζακγός
Απόλλων: Ήσθιω:

Déjà K. Keil, *Syll. Inscr. bocol.*, 65, énumérait plusieurs homonymies de Cyzique.

La forme des lettres paraît indiquer le début du II^e siècle avant J.-C.

Inv. n^os 1568 (à g.) + 957. — 1568 : 30 mai 1894, en contre-bas de l'Hellénico, sous le Trésor de Siphnos. 957 : 6 nov. 1893, à la boucle de la Voie sacrée, en contre-bas du Trésor d'Athènes.

1568 est un morceau d'angle à gauche d'une base en calc. gris de Saint-Elie ; le bord haut et le bord gauche de la face antérieure ont gardé des restes d'un cadre en retrait, de 0^m035 de large, et il subsiste assez de la face latérale gauche pour qu'on y constate aussi le même cadre. Haut. 0^m28 ; larg. 0^m53 ; ép. 0^m31.

957 me paraît être un fragment de la même base. Il est cassé partout, sauf en bas : le long du bord inférieur courait en retrait un listel ou cadre de 0^m035. Haut. 0^m26 ; larg. 0^m41 ; ép. 0^m51.

Les lettres, d'une gravure épaisse, et dont l'extrémité est lourdement appuyée, ont exactement les mêmes formes dans les deux fragments et peuvent être attribuées au II^e siècle. L'A a la barre transversale tantôt droite, tantôt curviligne, le Θ a déjà presque une petite barre intérieure au lieu du point central, le Φ est à double boucle, l'Ω est en grand celui des actes d'affranchissement avec les deux barres inférieures largement épataées. Il semble qu'à la dernière ligne on ait essayé d'effacer le premier des deux Ε qui se suivent, très serré entre le Κ et le second Ε. Haut. des lettres 18-20^{mm} ; interl. variant de 10 à 16^{mm}. Le fragm. de gauche (1568) a plus souffert que l'autre, la lecture en est assez difficile et je ne suis pas absolument sûr de celle que je transcris.

523.

ΛΙΔΑΙ	
ΟΙ ΤΑΝΓ	N
ΑΠΟΛΛΩΝΙΤΥΘ	ΒΩΙΓΕΡΑΣΑΝ
ΔΕΞΑΤΟΜΕΝΤ	ΩΝΑΑΝΤΙΔΙΔΟ
ΣΤΑΣΕΛΙΔΑ	ΦΡΟΥΡΑΝΚΑΙΔΑΙΑ
ΟΣΝΙΝΑΓΩ	ΘΗΚΕΕΝΕΛΕΥΘ
ΑΥΤΩΝ	

Si le rapprochement de ces deux fragments est reconnu exact, sur une base dédiée par les habitants de Lidaia étaient gravées d'abord trois lignes en prose, Λιδαιον ή πολιτη, ou simplement Λιδαιοι, le nom, le patronymique et peut-être les titres d'hon-

neur du personnage dont la statue était consacrée, et à la l. 3 'Απόλλων Ηρό[ιος ἡγέθηζε], puis une épigramme en quatre vers, probablement deux distiques. Déjà d'assez grandes difficultés nous arrêtent. Si la restitution de la l. 3 était sûre, on pourrait calculer à quelques millimètres près l'étendue des lacunes pour les autres lignes, et essayer de compléter les vers avec quelque vraisemblance. Mais, outre que le Ν, après lequel la pierre est fort endommagée, n'est pas tout à fait certain, on est autorisé à penser qu'entre le nom de la divinité et le verbe était inséré non pas encore le mot εὐγένη ou γαστρίσιον, mais ἀρετής ἐνεζεν ou une formule analogue qui résumait les raisons pour lesquelles Lilaia avait élevé la statue, peut-être même les mots [εὐεργεσίας ἐνεζεν] ou [τὸν εὐεργέτην] remplaçaient-ils le verbe à la fin de la dédicace. Le début de la l. 2 est très peu net et si l'on y veut reconnaître la fin d'un mot en -ο(π)της, il est possible que ce soit un adjectif ou un nom propre.

J'avoue n'avoir pas jusqu'ici obtenu plus de résultat dans la restitution des vers eux-mêmes, malgré le secours d'un texte bien connu. Les derniers mots seront complétés sans doute θῆται τὸν Δελφού πιστοῦ, c'est la fin du second pentamètre. Mais avant d'aller plus loin, cette formule, si banale qu'elle soit devenue dans les dédicaces métriques, attire l'attention parce qu'elle est appliquée à Lilaia et que nous connaissons le monument élevé par cette ville à Delphes pour commémorer sa libération. Il a été découvert et restitué par M. Courby, *Terrasse du Temple*, p. 220-226.

Pausanias, qui nous a fait connaître cet événement de l'histoire phocidienne, semble avoir lu l'épigramme dont les débris sont transcrits ci-dessus et en avoir emprunté quelques expressions. Après avoir mentionné le siège de Lilaia par Philippe V, il ajoute (X, 33, 3) : ἐσάγθη ϕρουρά σοισιν οἱ τὴν πόλιν, οἵοις οὐ καὶ ἐπιγέρειος — ὄνομα δέ οἱ τῇ Πλάτων — τούς τε ἐν τούτοις τῶν πολιτῶν συνέστησεν ἐπὶ τὴν ϕρουράν καὶ κρατήσας τοὺς Μακεδόνας μάχης ἡγάπει τηνάκτησεν ἀπειθεῖσι σορῆς ὑποσπόνδους· Λιλαῖς δὲ κατὰ τῆς εὐεργεσίας ταῦτας ἡγέθεσσαν οἱ Δελφοί.

On est tenté de rapprocher les mots de l'inscription ϕρουρά, σορῆς de ceux dont Pausanias s'est servi. Le second vers de l'épigramme pourrait être :

στὰς Λιλαῖς Ηρό[ιος ἡγέθεσσαν ἡγέθεσσαν θεῷ]

Ce serait supposer que δέξατο φέν au début a pour sujet Ηρό[ιος] et qu'à ce φέν répondait un δέ placé à la fin du vers 1. Mais alors la ressemblance constatée entre l'épigramme et le texte de Pausanias n'est plus aussi grande, στὰς aurait Ηρό[ιον] comme complément tandis que Patron était le sujet de συνέστησε.

Il est vain d'insister sur des hypothèses¹ qu'une restitution de l'épigramme rendrait inutiles. Deux faits seulement valent d'être indiqués. Si cette restitution prouvait que la statue à la base de laquelle les deux fragments 1568 et 957 ont été rapportés était bien celle de Patron, on aurait d'abord à prévoir une objection tirée de la forme des

1. Au premier vers, δέξατο pourrait déjà avoir pour sujet Λιλαῖς, et après φοί τοι βοη γέζες la phrase est coupée, puis ἀντί τοι τούτοις annoncerait le ἀντιδίδοσθαι du v. 2, à la fin duquel peut-être γέζες est répété. D'ordinaire, c'est la divinité qui, en échange de la piété active, accorde aux fidèles des avantages positifs : cf. par ex. *IG*, I, 397. — A la fin du v. 3, les lettres ΔΑΙΑ, après lesquelles j'ai noté le commencement d'un Α, sont le début d'un mot comme δεξιάλατη qui à l'accusatif se rapporterait à τούτοις et donnerait le dactyle cinquième. Mais peut-être est-ce un nom propre ?

lettres et de la gravure. Cette inscription ne paraît pas pouvoir être remontée sans difficulté à la fin du III^e siècle ou au début du II^e. Mais si elle honore le libérateur de Lilaia, on sera en droit de supposer que la ville n'a laissé à personne au dehors le soin d'écrire ce texte glorieux pour elle, que la base a été apportée au sanctuaire toute gravée, et que les lapicides de Delphes avaient la main plus habile et plus sûre.

En second lieu, les deux fragments trouvés, l'un dans la partie inférieure du sanctuaire, l'autre sur la même ligne, mais plus au Sud et en contre-bas de l'Hellénico, devraient être remontés sur la terrasse du temple, et la base de Patron, si c'est bien elle, ajoutée au monument que M. Courby a heureusement retrouvé¹.

Inv. n° 641 (à g.) + 38. — Juin 1893 et novembre 1892, dans la tranchée par laquelle on est arrivé au Trésor d'Athènes.

Deux morceaux qui ne se raccordent pas, mais appartiennent sûrement à la même base en calcaire gris de Saint-Elie, haut. commune 0^m324. — 641 est l'angle à gauche, face latérale polie, larg. inc. 0^m19 ; ép. 0^m28. — 38, cassé à dr. et à g., larg. 0^m19 ; ép. 0^m20.

D'abord trois lignes où les lettres ont les formes connues du II^e siècle, apices, 16-18^{mm}, la troisième en lettres très espacées ; interl. 17-18^{mm}. Puis, à 22^{mm} d'intervalle, la signature en lettres de 9-10^{mm}. Au-dessous, vide de 0^m165.

524.

Θεοφράστος καὶ Ξένον Δεῖπνοι
τόη πατέρων Φιλοκράτεοι
Α π ὁ ι λ μ ν ο [:] .
Σφικτοί Θεοδώρου Δημητρίου εποίησε.

Les deux Delphiens qui ont dédié la statue de leur père nous sont fort bien connus par les actes d'affranchissement. Ils sont nommés tous deux ensemble WF. 244 = *GDI*, 1909, en 177 av. J.-C., et leur père vit encore à ce moment. Puis Theophrastos apparaît, entre autres textes, dans WF. 22 = *GDI*, 1687, entre 170 et 157 av. J.-C., et Xenon de 194 à 151 (WF. 323, 319, 265 = *GDI*, 1988, 1984, 1930). Le Θεοφράστος Φιλοκράτεος qui figure comme témoin dans G. Colin, *Fouilles*, III, 2, 240, env. 124 av. J.-C., est l'arrière-petit-fils du Philocrates honoré ici.

L'artiste a signé aussi la statue élevée à Pasichon par son mari Xenon, fils de Boulon (inv. 820, Homolle, *BCH*, XXIII (1899), 386), et son nom doit être restitué encore sur une base anonyme, trouvée à l'aire : à 0^m09 au-dessous de la dédicace, dont il ne reste qu'un Ο et une lettre triangulaire, on lit en lettres de 8^{mm} : Σφικτοί Θεοδώρου Δημητρίου εποίησε où le Θ à barre horizontale vaut d'être signalé.

Inv. n° non retrouvé. — Entre le Trésor de Sicyone et l'Hellénico, où le fragment était encore en 1909.

Moreau d'une pierre de base, en calcaire gris de Saint-Elie, appareillée à droite, cassée à gauche. Haut. complète 0^m22 ; larg. 0^m42 ; ép. 0^m78.

1. Je rappelle que précisément une des pierres de ce monument de Lilaia, appartenant à une assise du mur de fond, a été retrouvée, comme le fragm. inv. 957, aux environs immédiats du Trésor d'Athènes. A. Martinand et M. Colin avaient bien vu qu'elle ne devait pas être replacée dans le mur qui bordait au Nord la terrasse de ce Trésor. Elle figure au contraire dans la publication de ce mor. que les *G.G.A.*, 1913, ont prétendu donner comme plus complète. Cf. F. Courby, *t. t.*

A 0^m08 du bord haut, en lettres assez grêles et gravées sans fermeté, de 60^{mm} de hauteur :

525.

AAKE

On peut proposer de restituer Λιζε[τας] — Δελφος [Απολλων] et de reconnaître ici à la fois le Delphien que nomment trois actes d'affranchissement (*GDI*, 1749 et 1956, et le n° 31 des textes gravés sur le mur polygonal, au coin S.-O., entre 170 et 150 av. J.-C. ; celui que mentionne *GDI*, 2155, env. 100 av. J.-C., doit être son petit-fils) et l'auteur d'un πιστος των εν Δελφοις θυρηρητων, auquel Athénée a emprunté l'inscription de la statue de Phryné (XIII, 591 b = *FHG*, IV, 295). Mais on avouera que l'identification n'est pas assez sûre.

Ces quatre lettres ne présentent aucune forme vraiment caractéristique, elles n'imposent pas la date approximative (milieu du II^e siècle av. J.-C.), elles n'y contredisent pas non plus.

Inv. n°s 3429 (à gauche) + 2635. — 3429, 23 avril 1896, hors du témenos, au-dessus de la porte C et à la hauteur de l'autel ; 2635, 23 juin 1895, sous les fondations de la maison d'école (503 Convert).

Dalle de calcaire gris de Saint-Elie, haut. totale 0^m28 ; larg. totale 0^m87 ; ép. 0^m89. La face antérieure, où est gravée l'inscription, a été brisée en coin à gauche, 3429 n'est qu'un éclat détaché de cette face antérieure.

Lettres très fines à apices, d'une gravure très légère, souvent fort difficiles à lire, formes habituelles de la seconde moitié du II^e siècle, Π Σ, Φ à double boucle, 12-15^{mm}. Interl. variable, de 11 à 15^{mm}.

Le fragm. de gauche a été publié par P. Perdrizet, *BCH*, XX (1896), 482 ; j'ai pu rapprocher ce fragment de la base et proposer, *BCH*, XXXV (1911), 173, la restitution ci-dessous. Cf. M. Hollaix, Στρατηγος οπατος, p. 31, et note 1.

526.

[Μάζαχον Μινύκιον Κε[ιντου] νιὸν Ρε[πόνον στρ(α)[τη]-
γην ςιθηπα]τον Ρωμαι[ον νικήσ] κυτα τὸν πρός
Γαλάτας Σκορδίστας [καὶ τὸν] πρός Βέσσαρας
καὶ τοὺς λοιποὺς Θρῆ[κας π]όλεμον ἢ πόλις
5 πῶν Δελφο[ν ἀρετᾶς ἐνε[κεν] καὶ εὐεργεσίας τὰς
εἰς αὐτὰς τοῦ Απολλωνος.

M. Minucius Rufus est mentionné par les *Actes Capitolins* pour avoir triomphé en 106 de Scordiscis et Triballis : les Besses ne sont pas nommés. D'autre part, l. 3 devant πρός, on distingue assez nettement l'angle inférieur du Ν pour que l'on ne puisse mettre en doute le complément ci-dessus. Il y a donc eu deux campagnes : l'une au Nord vers le Danube, contre les Scordistes, l'autre à l'Est vers l'Hèbre, contre les Besses. Si les *Actes* ne citent que le triomphe sur les Scordistes, c'est, comme M. Seure a bien voulu l'indiquer, parce que ceux-ci menaçaient directement la puissance romaine en Macédoine, tandis que les Besses et autres Thraces ne menaçaient que les Odrysées. L'inscription delphique insiste sur cette seconde campagne, sans doute parce qu'elle est un peu plus récente, et pour l'autre, où les Triballes sont oubliés, elle ne manque pas de rappeler que les Scordistes étaient des Galates : le souvenir de 279 est toujours vivant dans le sanctuaire.

Aucune réponse décisive n'a été faite depuis 1911 à la question qui se posait alors et

se pose encore : la ville de Delphes a-t-elle élevé à M. Minucius une seule base, ou deux bases distinctes, l'une avec inscription grecque (notre n° 526), l'autre avec inscription latine (cf. Ad. Reinach, *BCH*, 1910, 305 et 327) ? Je donne ici la pierre qui portait le texte grec pour l'unique raison que le morceau de beaucoup le plus considérable en a été trouvé tout près de l'entrée du sanctuaire en dedans : pas plus qu'en 1911 je ne prétends que ce soit là un motif déterminant.

Inv. n° 3872. — 13 juin 1896, en contre-bas de la place devant l'entrée, près du coin S.-E. du témenos.

Fragm. de base en calcaire noir, cassée à gauche, mais la face latérale existe en arrière ; deux trous de scellement pour pieds de statue sur la face supérieure. Haut. 0^m285 ; larg. 0^m945 ; ép. 0^m72.

Sur la face antérieure, en lettres très régulières ΑΕΩΠΣΩ de 21-23mm. Interl. 12mm entre l. 1 et 2, 8mm entre 2 et 3.

Copie de P. Fournier.

Publié par A. Jardé, *Mélanges Cagnat* (1912), 57.

527.

Oι Ἀρχοντος Γ. Τοῦτον ν Θεόπομπον Ἀρτεμί-
δόρου Κνίδιον εὐσεβεῖ]ς ἐνεγένετο εὐσεβεῖς
Απόλλωνι Πρόθιοι.

La restitution la plus simple de la l. 1 semble d'abord être : [Α πόλις τῶν Δελφῶν, mais elle ne tiendrait aucun compte des dimensions de la base. Quatorze lettres ne remplissent sûrement pas l'espace vide à gauche. Les quinze lettres entières qui restent (on ne voit que la moitié du Ν) occupent 0^m42, il reste donc à peu près 0^m53. C'est suffisant pour que l'on puisse insérer [Γ. Τοῦτον ν, prénom et nom que porte d'habitude ce grand personnage dans les inscriptions. Mais de plus il n'est nullement certain que ce soit la ville de Delphes qui ait consacré la statue de Théopompos : on pourrait penser à un de ses obligés, ou à une autre cité ; ou plus vraisemblablement encore au κοινόν des Amphictions qui, précisément en même temps, élève dans le sanctuaire une statue de bronze à un compatriote de Théopompos, Callistos de Cnide¹ (ci-dessus, n° 480 ; cf. ci-dessous, *Add. el corr.*, note à la p. 176).

A. Jardé a rappelé que les textes où figure cet ami personnel de César ont été réunis par G. Hirschfeld, *IHS*, VII (1886), 286-290. Théopompos, fils d'Artémidoros et auteur de traités mythologiques, avait reçu du dictateur le droit de cité romaine. Il est sûrement intervenu auprès de lui pour faire accorder à sa patrie des droits que l'on voit confirmés par le traité entre Cnide et Rome (Jardé, *I. I.*). Enfin J. Hatzfeld (*BCH*, XXXVI (1912), 667) a restitué sûrement le nom de Théopompos dans une inscription de Cnide.

Puisque l'autre Cnidien honoré à Delphes, Callistos, s'est trouvé en Grèce en même temps que César et ses lieutenants à la veille de Pharsale, il est sûr que l'ami de l'εἰπο-
ζότως y était au même moment. La date de cette dédicace est ainsi fixée : 48 av. J.-C.

Inv. n° 4880. — 16 mai 1914, pierre de l'avant-dernière marche de l'entrée principale (porte A), la troisième en partant du Nord, retournée par G. Blum.

1. D'après l'inscription de cette statue, que le texte n° 480 nous a conservée, on doit restituer ici, non pas τὸ κοινόν τῶν Ἀρχοντος — , qui serait trop long, mais οἱ Ἀρχοντος Γ. Τοῦτον. C'est la même formule abrégée que l'on trouve sur quelques textes de l'époque impériale.

Calc. gris de Saint-Elie, haut. 0^m294 ; larg. 0^m73 ; ép. 0^m51. Faces latérales visibles, deux scellements de pieds sur la face supérieure.

Sur la face antérieure, en lettres très soignées ΑΕΘΠΣΩ, de 15^{mm} en moyenne (l'Ο de 18^{mm}, l. 2 à 18^{mm}). Interl. 10^{mm}.

528.

Α πολις τῶν Δειλόφων Γυνίου Λεύκου, Γυνί-
ου νιόν, Γυνίου πιστόν, ταχίνι Λιτονεράτο-
ρος Καισαρος Θεοῦ νιόν, Λπόλλων Ποθών.

Malgré l'absence de l'*agnomen* Augur, qu'il porte presque toujours, même dans les textes grecs, je pense que c'est le même Cn. Lentulus Cn. f. Cn. n. qui fut consul en 14 av. J.-C. et proconsul d'Asie en 2-1 (Waddington, *Fasles prov. asial.*, n° 61 ; Groag, Pauly-Wissowa, III, 1363). Sénèque, *de benef.*, II, 27, 2, raille cet enrichi, « divitiarum maximum exemplum », à qui la libéralité d'Auguste permit seule d'aborder les grandes charges, et qui se plaignait ensuite que son bienfaiteur l'eût arraché à sa gloire littéraire. Ce texte prend toute sa valeur si le n° 528 se rapporte au personnage qui « omnia incrementa sua divo Augusto deberet » : on le voit, avant 27, puisque Σεβαστός manque (cf. *Olympia, Inschr.*, 367), remplir les fonctions qui seront celles du quaestor Aug.

Inv. n° 4450. — Mars 1903, hors du témenos, à l'Ouest de la maison 291 Convert.

Sur la face antérieure d'un bloc de calc. gris, base appareillée : haut. 0^m80 ; larg. 0^m615 ; ép. 0^m27.

Lettres ΑΕΘΠΣΩ 18-25^{mm}, assez nettes, mais irrégulièrement tracées. Le Ν à la fin de la l. 1 n'a que 17^{mm}. Interl. de 15 à 20^{mm}, très irrégulier aussi : entre les l. 1 et 2, il va de 18 à 29^{mm}. La l. 5, où Ηρ-θώ est coupé sans qu'une crevasse de la pierre ait exigé cette interruption de la gravure, est à 20^{mm} de la l. 4.

529.

Α πολις τῶν Δειλόφων
Τιβέριον Καισαρος, Θεοῦ νι-
όν, Σεβαστόν, Σωτήρα,
Ελεγχέτων, Λπόλλων:
Ηρ-θώ.

Base de Tibère. On ne sait quelles marques particulières de bienveillance ont valu à cet empereur les titres de Sauveur et de Bienfaiteur qui seront donnés plus tard à Hadrien (p. ex. WF. 468 : Σωτήρι, βισταρένοι ζζι: θεός γνώτι τάχιν εκυπού Τιβέριος). Sans doute, lors de son avènement, avait-il répondu aux compliments des Delphiens par une lettre où, comme ses successeurs devaient le faire, il reconnaissait l'ancienne gloire du sanctuaire et lui renouvelait l'assurance de son autonomie.

Inv. n°s 203 + 3868. — Pour 203, voir ci-dessus, n° 455 ; 3868, 17 juin 1896, à l'Ouest du théâtre, sous le mur du portique Ouest.

3868 n'est qu'un éclat, coin en bas à droite, détaché du piédestal inv. 203, en calc. gris de Saint-Elie sans moulure, sur une face duquel, au 1^{er} siècle avant J.-C., avait été gravé un décret de proxénie (n° 455). Larg. compl. 0^m52 ; ép. compl. 0^m40 ; la hauteur dépassait sûrement 0^m90.

Sur la face antérieure, en lettres gravées d'une main assez ferme, mais irrégulières : ΑΕΞ, la barre du Θ ne va pas jusqu'au cercle, l'Ω est un peu plus fermé que dans le texte précédent :

l. 1-2, 35^{mm}; l. 3-4, 30^{mm}, puis 22^{mm}. Les interl. sont aussi inégaux, d'abord 18-20^{mm}, puis 15-16, enfin 12-14.

203 a été publié par T. Homolle, *BCH*, XX (1896), 708; j'ai pu restituer, *ibid.*, XXI, 475, le nom de l'épimélète. Mon ami P. Fournier m'ayant envoyé sa copie de 3868, j'ai donné, *de reb. delph.*, 48, une transcription du texte complet.

530.

Αὐτοκράτορες
Τιβέριον Καίσαρε,
θεοῦ Σεβαστοῦ νῖστο.
Σεβαστοῦ, τὸ κοινόν
5 τῶν Ἀμφικτύονος καὶ θεοῦ
ἔρωσεν, ἐπιμελῆται τοῦ νη-
τοῦ καὶ τῶν Θεοῦ καὶ θεοῦ
τοῦ Εὔδατοῦ Φιλοκατά-
ρος Νικοπόλεως ἵου.

Cette seconde base de Tibère me paraît avoir été gravée par le même lapicide que notre n° 529, mais quelques années après; la présence du mot Αὐτοκράτορες (Tibère avait refusé le prénom d'*Imperador*, nous le savons par Suétone, *Tib.*, 26) est difficile à expliquer.

On a vu ci-dessus, n° 312, le décret par lequel la ville de Delphes a donné le droit de cité à Theocles, fils d'Eudamos, de Nicopolis, et l'indication des textes qui nous font connaître cet épimélète des amphictions.

La construction de ζεθεόω avec un nom de personne reste assez rare. On cite *Priene, Inschr.*, 225-8. Dans une inscription de Carie, *BCH*, XVIII (1894), 543, le verbe a pour complément Γερμανού.

Inv. n° 1384. — Mai 1894, entre le Trésor d'Athènes et le mur Ouest du témenos, sur la terrasse à l'Ouest du Trésor.

Bloc de calcaire gris verdâtre de Saint-Elie, préparé à joints à droite, avec des scellements sur la face supérieure qui prouvent que la pierre était appuyée contre une autre. Haut. 0^m653; larg. en haut 0^m694, en bas 0^m712; épaisseur en haut 0^m51, en bas 0^m527.

Sur la face antérieure en lettres très grêles, ΑΕΣ. η très ouvert, 16-18^{mm} (les deux dernières lettres, l. 1-3, plus petites, 12-13). Interl. 15^{mm}, mais la l. 6 à 30^{mm} de la l. 5.

Publié par E. Bourguet, *de reb. delph.*, 62-63.

531.

Τιβέριον Καίσαρεν Καίσαρε Σεβαστοῦ
Γερμανού, ἡγεμόνη, δημαρχείης ἔξου-
σίας τῷ ἔπειτον, ὑπατοῦ ἡποδεικυμένου
τῷ τέταρτον, αὐτοκράτορες τῷ ἐνδέκατον
5 πατέρες πατρίδος Ἀπόλλωνος Ηγετοῦ
καὶ πόλις τῶν Δελφῶν

Base de Claude. On sait (Groag, dans Pauly-Wissowa, III, 2792 et 2800) que la trib. pol. VI va de janvier 46 à janvier 47, et que la XII^e salutation impériale est de la fin de 46. C'est donc pendant cette année 46 que la statue a été consacrée.

Inv. n° 3085. — Septembre 1895, en contre-bas du Trésor de Siphnos, à quelques mètres au-dessous de l'Hellénico.

Calc. gris, crevassé et troué ; le bloc est appareillé sur toutes les faces, excepté celle où est l'inscription. Haut. 0^m485 ; larg. 0^m63 ; ép. 0^m17.

Lettres d'une gravure soignée, larges et profondes, ΑΕΣΩ 30^{mm}. Signe d'interpolation ✕ 1, 1-4 et 6. Une ligature l. 3 T-N. — Interl. 30-35^{mm}.

Copie de P. Perdrizet.

Publié par T. Homolle, *BCH*, XX (1896), 710.

132.

[Ηόπ] πον . Μέρμιον
Πεπλίου . νίδην . Πρῆγλον
ὑπατον . πρεσβευτὴν Σε-
βκστῶν . ἀντιστράτηγον
5 ιερέα ἐν τρισὶ συστάμασι
ιερεωσυνῶν . ἀνθύπατον
Ἀσίας κατὶ τὸν νιδην κύπεο

Sur la pierre au-dessus, on devait lire [η πόλις τῶν Δελφῶν] ou [οἱ Ἀρχιεπίσκοποι] ; sur celle qui se trouvait au-dessous, peut-être les noms et titres du fils¹, et sûrement : [Απολλώνιον Ηρόθεον]. P. Memmius Regulus, consul en 31, fut légat impérial en Mésie, Macédoine, Achalcide, proconsul d'Asie et mourut en 61. C'est sous Claude que les hon-

neurs dont il nous reste ce témoignage incomplet lui ont été rendus à Delphes. A tous les textes gravés pour lui (Athènes, Délos, Delphes, Mégare, Olympie), on joindra la base retrouvée à Thespies : *BCH*, L (1926), 443.

Waddington avait déjà remarqué à propos de Paulus Fabius Persicus (*Fastes prov. asial.*, 81) : « il était investi de trois sacerdoce, distinction fort rare et qu'il ne put guère obtenir qu'après son consulat ».

Inv. n° 2385. — 3 mai 1895, quelques mètres à l'Est du Trésor de Sicyone, entre ce Trésor et l'angle de la base des Tarentins, près de l'Hellenico en dedans.

Bloc de calc. gris verdâtre de Saint-Elie, face latérale droite visible, cadre en assez fort retrait. A peine dégrossi derrière. A gauche, préparé à joints, deux scellements. Un autre scellement de goujon sur la face supérieure pour la pierre qui venait au-dessus (fig. 56). Haut. 0^m329 ; larg. 0^m67 ; ép. 0^m77.

Lettres ΑΕΣΩ, 18^{mm}, assez nettement gravées. Il ne semble pas qu'on ait même essayé d'effacer l'¹ incorrect de la l. 4.

Interl. 18-19^{mm}.

1. La dédicace athénienne en l'honneur du fils de P. Memmius a été récemment publiée par M. Graindor, *BCH*, L (1927), 269.

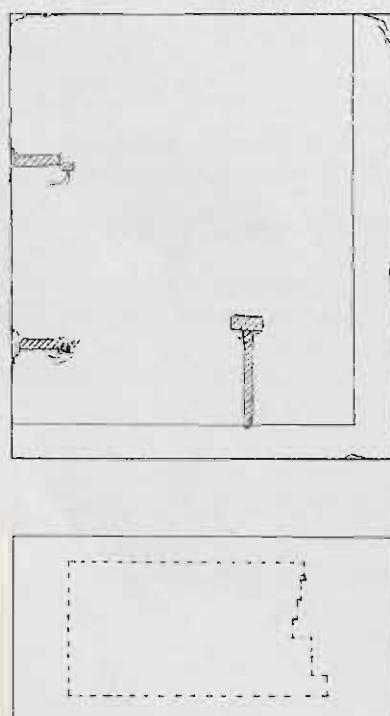


Fig. 56. — Pierre inv. 2385.

583.

Α πολις τῶν Δεῖπον
Ἐργασίωντες Διονυ-
σίου Τριτάνων Κατ-
στρίζ οὐκ εἰσιστόντων
5 θρησκέων ἡρεπής έντι-
κα κατασθίας τῆς προς
τὸν θεόν.

Ce texte ne peut être séparé du suivant :

Inv. n° 1823. — 15 août 1894, quelques mètres à l'Est du précédent, plus près de la Voie sacrée et à l'Ouest de la base des Epigones.

Grande dalle de calcaire gris de Saint-Elie. Comme le montre la fig. 57, dessinée en 1909 par A. Martinand d'après la pierre, ce n'est pas la face supérieure seule qui a conservé des scellements où il est assez aisément reconnaître ceux de trois statues ; la face inférieure avait antérieurement porté d'autres statues et nous devons constater, ici encore, un remplacement. J'ai étudié les autres faces de cette pierre sans y rien trouver ; elles sont aussi aplanies, particulièrement la face postérieure et la face latérale gauche, que la face antérieure où un cadre plus poli est à peine en relief. Tout au plus peut-on conjecturer que, sur la face latérale droite, il y avait eu autrefois une inscription, j'ai cru distinguer assez nettement les traces du martelage, je ne suis pas arrivé à déchiffrer une seule lettre.

Haut. 0^m361 ; larg. 1^m21 ; ép. 0^m60.

Lettres de mêmes formes et à peu près des mêmes dimensions que dans le texte précédent.

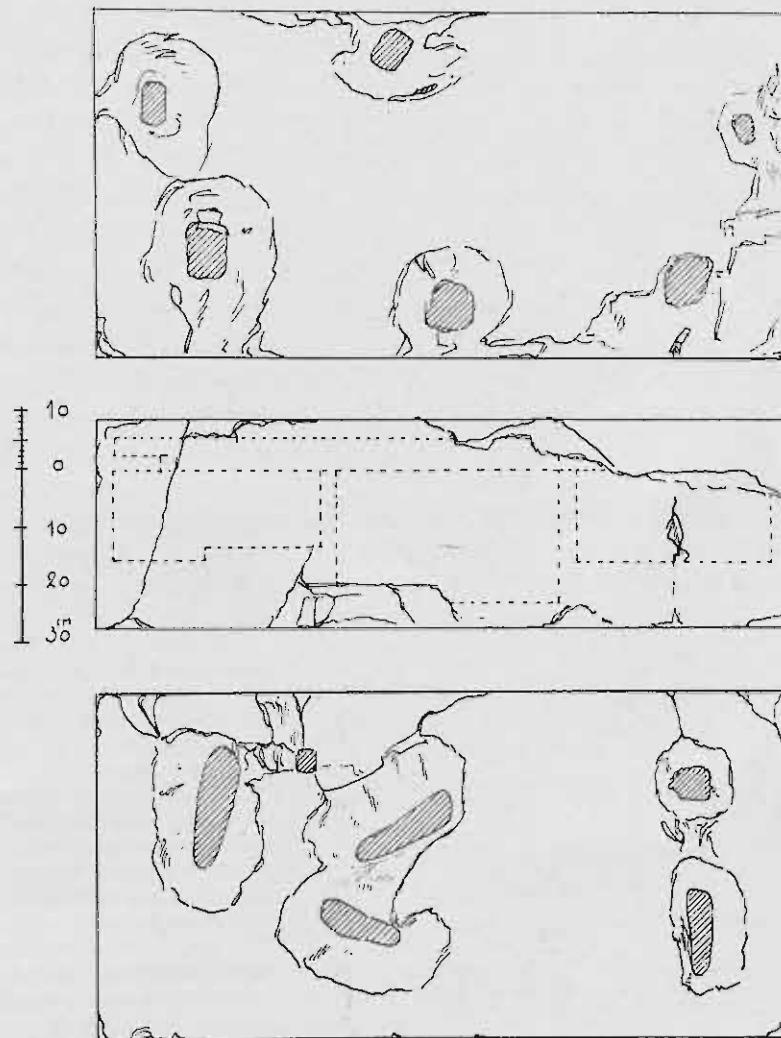


Fig. 57. — Pierre inv. 1823.

Le fait qu'on ne relève pas ici de fautes d'orthographe n'autorise pas à dire que la gravure de ce texte a été plus soignée, c'est évidemment le même lapicide qui les a écrits tous deux¹.

Je n'ai pas à insister ici sur les difficultés que présente la reconstruction du monument — s'il n'y en avait qu'un — élevé à Hermesianax et à ses filles. Tout au plus doit-on remarquer que le texte 533 est rédigé au nom de la ville, tandis que le suivant est une dédicace privée : c'est Hermesianax qui a consacré les statues de ses trois filles. De plus, le scellement qui prouverait que la seconde pierre doit être replacée sur la première manque. Enfin l'inscription est gravée sur une pierre dont la surface antérieure a été simplement mieux polie sur les bords, tandis que la face latérale droite de la pierre 2385 est ornée d'un cadre en fort retrait (presque 0^m01) sur trois côtés. Je reconnaissais d'ailleurs qu'au 1^{er} siècle après J.-C. il ne faut pas chercher une parfaite unité de travail, d'autant moins que le remploi des matériaux est ici sûrement attesté.

Les formules πρωτη παρθένων, πρωτη ἡπιζίοντος (celle-ci restituée sûrement, on voit l'extrémité de quelques lettres au bord de la cassure, en particulier la barre du Π), formules que l'on retrouvera plus tard, au masculin, dans d'innombrables textes, ne

1. Une copie, prise quelques jours après la découverte, et un estampage me permettent de garantir tout au moins les deux premières lettres du second éthnique d'Hermesianax. La restitution **Kειζηνα**, à laquelle on pense d'abord à cause des victoires de ses filles aux Isthmiae, n'est pas assurée. **Kειζενα** l'est aussi possible, et je me demande si nous ne devons pas reconnaître dans cet Hermesianax celui dont Pausanias avait vu à Olympie la statue consacrée par le **χαρόν Καλαζωνίου**, VI, 17, 4. Le patronymique extraordinaire **ΑΓΟΝΕΩΥ** n'est peut-être qu'une erreur de lecture ou de copie pour **ΔΙΟΝΥΣΙΟΥ**. Pausanias parle d'une fille d'Hermesianax qui avait eu un fils, vainqueur à la lutte comme son grand-père. On comprendra pourtant que je n'insère pas dans le texte ce complément comme assuré. — Le dessin d'A. Martinand (fig. 57), où le lit de pose pour la pierre 1823 est très exactement représenté, suffit à démontrer sans longues discussions que l'arrangement proposé dans la « publication » **Rho**, XV, 72, est sans doute improbable : il n'y a pas là de scellement correspondant au scellement de gondron qui se trouve sur le lit d'attente de 2385.

prouvent pas que les trois filles d'Hermesianax étaient les premières personnes de leur sexe qui concourraient aux grands jeux. Tryphosa est la première qui ait remporté trois fois de suite le prix du stade, deux fois aux Pythia, une fois aux Isthmia, et Hedia la première qui ait pour ses succès reçu le droit de cité (peut-être à Athènes, après y avoir obtenu le prix des πριδες καθηεδος).

Il me paraît très difficile¹ de fixer la date exacte des concours où elles ont pris part. Parmi les agonothètes énumérés, puisque le nom de Cornélius Pulcher ne donne pas d'indication précise, nous n'en connaissons vraiment que deux : celui d'Epidaure doit être identifié avec le Τιβ. Κλαύδιος Νεοπότεμνος qui dédia dans ce sanctuaire une statue de Claude et d'Agrippine (*IG*, IV, 1432), donc entre 49 et 54 ; pour l'autre, l'agonothète des Sebasteia à Athènes, Tib. Claudius Novius, M. Graindor vient d'ajouter quelques renseignements précieux à ceux que nous possédions (*BCH*, LI (1927), 258 et 321) : Novius portait dès 42 le titre d'ἀγενθετος, dès 44 ou 45 le titre de stratège pour la seconde fois. On est donc tenté de placer les victoires énumérées vers le milieu du 1^{er} siècle.

Le nom des deux agonothètes des Pythia ne se trouve pas souvent dans les textes de Delphes. Pour Cleomachidas, je crois ne l'y avoir jamais rencontré, j'ignore si nous devons reconnaître en lui un Nicopolitain, parent du Tib. Claudius Cleomachos que l'on voit plus tard épimélète des amphictions. Un Antigonus est bouleute l'année de l'archontat de Titus (G. Colin, *Fouilles*, III, 4, 34 et 35). Il n'est pas impossible que le même personnage ait présidé aux Pythia de 47 ou de 43, peut-être même de 39 et rempli encore les fonctions de bouleute en 79. Mais la question se complique du fait que l'agonothète des Nemea et celui d'une fête dont le nom a disparu (III, 4) s'appellent aussi Antigonus. Un Delphien peut sans doute avoir été agonothète des Nemea puisqu'on voit à Delphes des Nicopolitains et des Hypatéens remplir les mêmes fonctions aux Pythia. Au contraire, M. West propose de reconnaître les trois fois un Tib. Claudius Antigonus d'Argos², et c'est possible aussi, un Argien a été agonothète à Delphes (ci-dessus p. 323, n. 2) ; mais le même nom peut désigner des personnages différents.

De quelque intérêt que soit pour nous ce texte, je pense qu'on eût préféré savoir qui avait dédié l'offrande plus ancienne dont la base a été remployée.

Inv. n° 148. — 28 avril 1893, à l'Ouest du témenos en dehors, entre le mur et la maison 291 Convert.

Plaque de marbre blanc, complète, mais tellement usée dans toute la partie droite qu'elle a dû être employée dans un pavage. Haut. 0^m79 ; larg. 0^m41 ; ép. 0^m13.

Lettres hautes, d'une gravure profonde, devenues complètement illisibles à droite, ΑΕΣΩ, 24-27^{mm}. Interl. 7-9^{mm}. Interponction < à chaque ligne.

535.

Α πριδες < τῶν Δ[ελφῶν]
Κλωδίου < Ε[πικονια] ?
Τιβρίου < Κλ[αύδιου]
Νεοπότεμνου [< θυγατρ]

1. Malgré une tentative toute récente de grouper dans le plus petit nombre d'années possible (39-45 après J.-C.) les victoires énumérées : Allen B. West, *Gloss. Philol.*, 1928, 258 et suiv.

2. *L. L.*, 261.

5 Τέρπη < ἡρετὴ[ς ἐνε-]
 κει < Λ[πόλισσα];
 > Η[θίω].

Le nom de la personne honorée n'est pas sûr l. 2. Son père est fort bien connu. C'est le prêtre que Plutarque a connu (*de E apud Delphos*, 5, 386 C) et qui, lors de la visite de Néron en 67, prit ainsi que son collègue le prénom et le nom de l'empereur (G. Colin, *BCH*, XXII, 152). Il est étonnant qu'à une époque où on ne manquait pas de faire valoir les liens de parenté avec les prêtres, les ὥστοι, les ἡρετῆδες et les pythies, la mention τοῦ ἵρεως ait été ici omise.

Inv. n° 1860 (à gauche) + 2438 (deux morceaux). — 25 septembre 1894, au Nord du temple : 13 mai 1895, entre le mur Ouest du téménos et la maison 291 Convert.

Trois fragments qui se raccordent d'une plaque de marbre blanc, épaisse de 0^m045, revers poli. Haut. inc. 0^m34 ; larg. inc. (on n'a le bord droit que pour la fin de quatre lignes), 0^m18.

Lettres d'une gravure très soignée, apices, ΕΣΩ, 31-33^{mm} (fin l. 4 un ν est gravé dans l'Ω et n'a que 8^{mm}). Après ζεγων l. 5 une étoile à quatre branches —×— sert d'interpolation. Interl. 17-20.

536.

Α
 ΟΠΟΙ,
 ΑΡΧΟΥΘΥΓΑΤΡΙΔC
 ΙΝΤΕΡΗΤΗΡΑΑΓΑΘΩ
 δ ΤΙΡΑΤ ΕΡΓΩΝ
 ΚΝΑ
 ΤΩ

Ce qui frappe d'abord dans ce texte, c'est l'emprunt à peu près textuel d'un vers homérique (*H.*, IX, 443) où on s'est contenté de changer ζεγων en ζεγθων :

μίθων τε φύτηρες ζεγθῶν προκτήρες τε ζεγῶν.

Cette opposition du λόγος et de l'εἶγος, si bien marquée par la place même des mots, a tellement plu à l'esprit des Grecs que ce vers était devenu une citation courante, on n'avait besoin que d'en rappeler les deux premiers mots, la glose d'Hesychius μίθων φύτηρες le prouve.

Nous savons à peu près quelle était la longueur des lignes, puisqu'au début de la l. 4 il manque trois lettres. Mais, avant de rechercher comment on pourra compléter les restes des l. 1-3, je rattache d'abord à ce texte un fragment qu'il est impossible de rapprocher matériellement des précédents, mais qui donne quelques lettres de la fin :

Inv. n° 1888. — Fin septembre 1894, au Nord de l'opisthodome, dans l'escalier du théâtre. Fragm. d'une plaque de marbre, cassé partout ; cette partie de la plaque était un peu moins épaisse que les fragments ci-dessus, 0^m044, mais on ne peut douter de l'identité parfaite des lettres. Haut. du fragm. 0^m31 (vide de 0^m20 au-dessous de la dernière ligne) ; larg. 0^m215.

Mêmes lettres, même interl. que dans le groupe précédent.

ΤΣΑΝΑΝ
 ΤΥΘΙΟΥΕ

On peut restituer ινέστησαν ζεδριάντα, mais aussi Φοίσθιος στην πόλιν ζεδριάντα, et admettre encore à la fin une réminiscence poétique (Η)θίστη οὐ τερπεῖται. Un tel mélange à cette époque n'a rien de choquant.

On voudrait savoir en l'honneur de qui il avait été composé. Je ne peux pas le dire avec certitude, du moins on a vu que le personnage était le petit-fils, θυγατρός [ούν] (à la l. 3, avec Υ restitué dans l'O), d'un certain ...ζεδρος qui était fort probablement de Nicopolis (l. 2). Ici intervient un autre texte, que je me permets de publier bien qu'il ait été trouvé dans une autre région du sanctuaire.

Inv. n° 2358. — 27 avril 1895, à l'Est de l'autel, tout près du mur des Tarentins.

Huit fragments d'une plaque de marbre, revers poli, d'une épaisseur de 0^m023-26 ; hant. max. 0^m30 ; larg. max. 0^m58.

Lettres, de la même forme que dans le texte précédent, 32-35^{mm}. Interl. 11-14^{mm}.

Copie de G. Colin.

537.

.....
 ζητιέπιον ζεδριάντα
 Ζητιέπιον ζεδριάντα Αμφικτιόνιον
 Ζεδριάντα ζεδριάντα ζεδριάντα
 Ζεδριάντα Αμφικτιόνιον Καστρονούν
 Τιβ. Κλαύδιος Ηππαρχος Νέρον
 Ζεδριάντα ζεδριάντα ζεδριάντα
 Ζεδριάντα Απόλλωνιον.

On doit restituer au début ο ζεδριάντας τόν Σεβαστόν, peut-être aussi ζεδριάντας ζεδριάντας comme dans les deux inscriptions de Tib. Claudius Cleomachos rappelées ci-dessus (p. 294, n. 3). Mais il n'est pas tout à fait sûr que le n° 537 soit une dédicace à Apollon. Du moins, en insérant ici l. 5 les lettres que le texte n° 536 nous avait fournies pour la fin du nom du Nicopolitain, nous gagnons le nom d'un nouvel épimélète des Amphictions, Tib. Claudius Hipparchos. Il était originaire, lui aussi, de Nicopolis comme plusieurs des épimélètes que les inscriptions de Delphes nous ont fait connaître (*de reb. delph.*, 58). Si ses noms romains ont été exactement complétés, il peut être inséré à la suite de Tib. Claudius Cleomachos et de Tib. Claudius Celsus, entre Néron et les premières années de Domitien.

Revenons enfin au texte 536. Les deux plaques de marbre ont été gravées à très peu d'intervalle, et toutes deux sans doute sous l'épimélétat d'Hipparchos. On a tenu à rappeler cette illustre parenté, d'où la restitution pour les l. 1-3 :

[τοῦ τόν Αμφικτιόνιον ζεδριάντα]
 [μεταντοῦ Νέρον ζεδριάντα Τιβ.]
 [Κλαύδιος Ηππαρχος ζεδριάντα]

puis la citation d'Homère, puis probablement d'autres titres du personnage ; à la fin de la l. 6 peut-être [Αμφικτιόνιον], j'ignore comment on pourrait restituer les trois lettres, dont on ne lit qu'une entière, à la fin de la l. 7¹.

1. Je ne vois qu'un complément possible : pour la seconde de ces lettres, un Ι est inséré dans un Ο comme le Ν dans l'Ω l. 4 et probablement l'Υ dans l'O final l. 3. On doit avoir une fin de mot comme λέγοντος, qui attesterait un emprunt homérique de plus.

Inv. n° 54. — 17 novembre 1892, sur la Voie sacrée au coin N.-E. du Trésor d'Athènes.
 Base de calcaire gris de Saint-Élie, traces de scellement pour un pied et deux autres scellements
 à la face supérieure. Haut. 0^m365 ; larg. 0^m77 ; ép. 0^m62.
 Lettres 30mm. Interl. 12mm. — Fig. 58.
 Copie de L. Couve.
 Publié par T. Homolle, *BCH*, XXI (1897), 155.

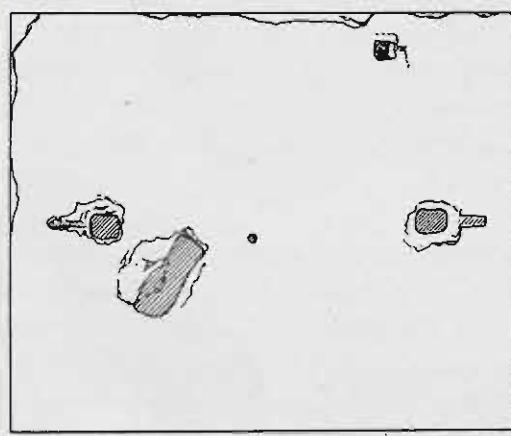
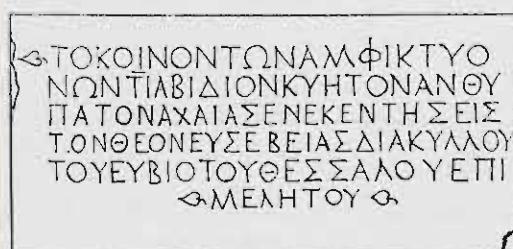


Fig. 58. — Texte 538.

père du Titus Avidius Quietus qui a été proconsul d'Asie en 125 (Waddington, *Fastes*, 130). Le proconsul d'Achaïe était mort en 107 ; sa statue date du règne de Domitien probablement.

Inv. n° 2493. — 16 mai 1895, à l'intérieur du mur Est du témenos, à dix mètres environ au-dessus de l'entrée principale.

Piédestal de calcaire gris (fig. 59), brisé en deux morceaux ; il manque le coin en haut à g. Moulures très simples : la partie centrale du piédestal s'élargit en haut comme une tablette pour recevoir la statue (un trou de scellement sur la face supérieure) et en bas pour former plinthe. Haut. tot. 0^m72 ; larg. 0^m325 ; ép. 0^m28.

Lettres 22-25mm. Interl. 17-25mm. Les deux premières lignes sont sur la moulure supérieure, les quatre autres sur la partie centrale du piédestal. Les deux lettres ΝΕ dans Αρχιεπίσκοπος sont liées.

1. Leg. Aug. pro pr. vers 115 (*Mon. bil.* et G. Colin, *BCH*, 1903, 104 et pl. I).

2. Voir aussi *Quæst. conv.*, II, 1, 5 ; *de sera num. vind.*, 1.

538.

Το κονόν τῶν Ἀρχιεπίσκοπον Τιτάβιδον Κυλλόν, χρήστον Ἀγγίας, ἐνεψεῖ τὸν εἰς τὸν θεόν εὐσεβεῖς, δὲ τὸν Κυλλόν τὸν Εὐβιώτου Θεοσπλόκον ἐπιμέλητον.

J'avais essayé de réunir, dans une note trop rapidement rédigée (*BCH*, XXI, 475-6), les principaux textes concernant le proconsul d'Achaïe, qui appartient à une famille bien connue à Delphes, et l'épiméliste des Amphictions. Comme M. Preuner (*Ath. Millh.*, XXVIII, 1903, 376-8) l'a fait justement remarquer, j'avais eu tort de ne répartir tous les textes où on trouve les noms de Kyllos et d'Eubiotos qu'entre deux personnes (c'est le petit-fils du Kyllos nommé ici qui, dans une inscription d'Æzani, Le Bas-Wadd., 869, est prêtre d'Hadrien divinisé).

T. Avidius Quietus, le frère de Nigrinus¹ et l'ami de Plutarque qui a dédié aux deux frères le *de fraterno amore*², était le

Copie de G. Colin.

Publié par E. Bourguet, *de rebus delph. imp. act.*, 19.

539.

[Τὸν ἵερόν πεπίδη
Βασιλεὺον Μάξιμον

[Βασιλεὺον Μάξιμον ψ
οῖον καὶ Πιζουίς
5 Φορτουνάτης
οἱ Ἀρχικτόνοις
ψ. β.

Le père du personnage honoré a été archonte à Delphes entre 100 et 110 apr. J.-C., mais pour obéir à la mode, le titre d'ἀρχής étant trop vulgaire, il avait écrit : στρατηγοῦντος Βασιλεὺον Μάξιμον (*de reb. delph.*, 31). Le fils, dont l'archontat date de 121, a préféré βασιλεῦντος Βασ. Μάξιμον (*ibid.*, 34). Le titre de ἵερος πεπίδη doit être restitué sur la base de la statue (*GDI*, 2963), élevée par le même Bab. Maximus à son ami L. Cassius Petraios, épimélète des Amphictions sous Trajan ; j'avais essayé de rattacher ce titre à une tradition littéraire venue de l'*Ion* d'Euripide, qui devait être particulièrement goûté à Delphes. Ad. Reinach, *Rev. hist. relig.*, 1905, 429, a ajouté quelques observations.

La formule οἱ ἀρχικτόνοις a déjà été notée n°s 480 et 527.

Inv. n° 1136. — 20 mars 1894, en contre-bas du Trésor de Thèbes.

Fragment de calc. gris, cassé partout sauf en haut (rien n'a été écrit après la l. 4) ; haut, 0^m29 ; larg. 0^m48 ; ép. 0^m26.

Lettres ΕΣΩ, d'une écriture assez mauvaise et difficilement lisible, une crevasse l. 2 existait peut-être au moment de la gravure, 32-35^{mm} (dern. ligne seulement 20^{mm}). Interl. 15-18.

540.

ΩΝ
NMEMI·A
ΚΑΙΒΙΩΣ
ΑΙΓΥΜΝΑΣΙ/

Il est possible que ce soit la base d'une statue élevée par la ville de Delphes (ἢ πόλις τῶν Δελφῶν ? l. 1) à une femme de la famille des Memmii (voir en dernier lieu P. de La Coste-Messelière, *BCH*, 1925, 85 et 87, et ci-dessus, n° 466) ; la l. 3 est sans doute καὶ βιώσασαν ἀρέψιτων, et la l. 4 indiquait qu'elle était femme ou mère d'un γυρρυτο-ἀρχῆς de Delphes.

Inv. n° 1501. — 24 mai 1894, au coin S.-E. du Trésor d'Athènes, au-dessus de la boucle de la Voie sacrée.



Fig. 59. — Texte 539.

Bloc de calcaire gris bleuté à veines blanches, en très mauvais état (crevasses). Face latérale droite préparée à joints, la face latérale gauche a été très grossièrement aplatie, il ne reste rien du joint de ce côté.

Haut. inc. 0^m50 ; larg. complète 0^m65 ; ép. 0^m435.

Lettres ΘΠΕΩ de 40^{mm} ; interl. 10^{mm}, sauf pour la dernière ligne qui est à 40^{mm} de l'avant-dernière.

541.

	KA
	ΔΤ
....θην Ἀριστο-	ΝΟΔ..
[χε]ρος των	ΤΟΝ
[εγγε]ρον Λυ-	ΦΟΙ
[γδημ]ιδος	ΑΥΤΙ
[Λη]πηλων Ηρη[...]	

Il ne reste que cette pierre d'une base qui devait être consacrée à deux personnages, le commencement des noms et titres du premier étaient sur la pierre à gauche, la fin des noms et titres du second sur la pierre à droite. Si les restitutions proposées sont exactes, le nom de Lygdamis et celui d'Aristocles (c'est aussi un fils d'Aristocles qui a fait graver de nouveau la liste des prêtres de Poseidon Hippios, *CIG*, 2655) nous ramènent tous deux à Halicarnasse. Peut-être le nom de la ville qui consacrait à Apollon la statue de deux de ses enfants (ἢ πῖλος τὸν Αἰτιαράραστον) était-il écrit sur les pierres au-dessus. Pour le second aussi on avait dû rappeler d'illustres parentés : l. 4-5, των[...., ε-δε].]ρην.

Inv. n° 1462. — Mai 1894, un peu au-dessus de la boucle de la Voie sacrée, en face du coin S.-E. du Trésor d'Athènes.

Base de calc. gris, brisée à gauche, face latérale droite visible. Deux trous de scellement sur la face supérieure. Haut. complète 0^m515 ; larg. inc. 0^m465 ; ép. 0^m47.

Lettres ΑΕΣΩ, 30-37^{mm}. L. 5, l'ε de Ἀριστος est une petite lettre de 14^{mm} à l'intérieur du Γ. Interl. 7-10^{mm}. Vide 0^m15 au-dessous du texte.

542.

-	Κεζίδος Κυρίω
[A]ειδηνος ποιη-	
[τη]ς Νικοπολείτης	
[ζε]ρος Κεζίδος και	
5 [Η]τρεις και Ἀριστο-	
[ζε]ρος Ακαεδηφόνος	
νικήσης δις	
[Α]πολλων Ηρη[...]	

L'écriture ne permet pas de décider si ce texte est de la fin du 1^{er} ou du début du II^e siècle ap. J.-C.

Inv. n° 1516. — Mai 1894, au S.-E. du Trésor d'Athènes, au tournant de la Voie sacrée.

Sur la face antérieure d'un bloc de calcaire gris en très mauvais état. Haut. 0^m89 ; larg. 0^m56 ; ép. 0^m38.

Lettres, très difficiles à lire, d'un trait extrêmement fin, grêle et superficiel ; les crevasses

nombreuses se confondent avec les lettres et les ligatures abondent. ΑΕCΩ, 18-22^{mm}. Interl. 8-12^{mm}. Vide 0^m55 au-dessous du texte.

543.

Η λαμπροτάχ[τη] Δεῖ-
ρων πόλις τὸν ἡ[τ]-
ολογότατον Κ[α]υ-
δίον Σπάζ[ε]ται[τι]ζόν
5 Βρασίδου, [ε]ρβ[ε]ι[τι]θ[ε]-
ᾶς Πολυκράτη, ζ[ε]ργ[ε]ι[τι]ζόν
δις τὸν Σεββ.. [ε]ρβ[ε]ι[τι]θ[ε]-
πολειτεύ[την], τῆς
εἰς κατήν εὐνοίας ἐ-
10 νεζεν.

Le personnage est très bien connu. Il est nommé avec les mêmes titres *IG*, V, 1, 525 ; le stemma de sa famille, *ibid.*, p. 131. Il appartient à la génération d'environ 130 ap. J.-C.

Inv. n^os 546 + 1445. — 13 juin 1893, sur la terrasse au Sud du Trésor d'Athènes, en trois morceaux (c'est le coin en bas à gauche auquel a été donné ensuite le n^o 1445).

Dalle de calcaire gris aujourd'hui en très mauvais état, le calcaire se délite dans la partie inférieure. Haut. 1^m15 ; larg. 0^m62 ; ép. 0^m41.

Sur la face antérieure, au-dessous d'une bande de 0^m31 simplement piquée au marteau, partie polie où est l'inscription en lettres très soignées, ΑΞ, ΛΩ particulièrement orné, les deux traits horizontaux s'arrondissent à l'intérieur du cercle, 25-28^{mm}. Interl. 12-15^{mm}. Vide 0^m36 au-dessous du texte.

Publié par L. Couve, *BCH*, XVIII (1894), 99.

544.

Τὸν ἀξιολογότατον Ἀρρι-
κπένον γενόμενον Ποθι-
δό: Μαρ. Οὐλπίον Δοκι-
τεύ Λούκιον Νεικοπο-
5 Λείτην διά τε κόθους ἐπιει-
κεισαν καὶ διὰ τὴν σπουδὴν
ἥν ἐπεδείχθε οὐπερ τῆς σε-
μιότητος τοῦ ἀγώνος τῶν
μεγάλων Ποθίων, προίκα
10 πρεσβεύσαντα. οἰκεῖοις
τελεσιν ἢ αδεξάμενοι
τὴν τοῦ ἀνδριάντος ἀνά-
στασιν.

L. Couve a rappelé les très rares exemples que nous connaissons de Lucius employé comme *cognomen*.

Bien qu'il y ait un vide de trois lettres 1. 3 devant le prénom, je ne pense pas qu'on ait eu l'idée d'écrire le chiffre de la pythiade. Il semble qu'on ait voulu signaler le fait que ce Nicopolitain éminent avait été amphiction plus longtemps qu'on ne le restait

d'habitude, et ce fait est sans doute en relation avec le zèle dont il a fait preuve pour l'organisation des grandes Pythia. On se rappelle que très vraisemblablement l'épimélète des Amphictions restait en fonctions, lui aussi, une pythiade.

On sait aussi que la formule des lettres impériales : φ δοθητω το εργδιον ει μη προπαπεστη πρεσβευτηιν représente, pour les cités qui envoyait des ambassades à Rome, des frais très lourds. A l'inscription d'Aspendos (*BCH*, X, 161) que cite L. Couve, on peut en ajouter d'autres, où est louée la générosité du personnage qui a pris à sa charge les dépenses d'une ou de plusieurs ambassades ; προπαπα παπατην πρεσβευτηιν est, par exemple, un des titres d'Epaminondas d'Acreaphiae (*IG*, VII, 2711), cf. aussi Le Bas-Wadd., 2734.

Inv. n°s 430-4975. — Mai et novembre 1893, au coin S.-O. du Trésor d'Athènes, en contre-bas.

Deux morceaux d'un chapiteau dorique en tuf, de type archaïque. Haut. tot. 0^m252, du tailloir 0^m087. Diam. 0^m32 (un peu plus grand que celui des chapiteaux archaïques trouvés dans les substructions du Trésor de Sicyone). Larg. du tailloir 0^m688.

Planche IV, 3. — Cf. *Fouilles*, II, *Sanct. d' Ath. Pron.*, *Les Temples de tuf*, p. 34, n. 5 et fig. 44.
Sur deux faces, perpendiculaires l'une à l'autre, du tailloir, en lettres de 55 à 70mm.

545.

Imp. Caesare] Divi | Hadrian[i] | filius, etc.

Probablement base d'une statue élevée à Antonin. C'est encore un remploi. Du moins l'idée d'utiliser un chapiteau en guise de piédestal était, non pas neuve puisqu'on avait sous les yeux le sphinx naxien et d'autres offrandes portées par de petites colonnes doriques en marbre, mais moins néfaste aux monuments antérieurs.

Inv. n° 1151. — 30 mars 1894, en contre-bas de l'Hellénico, au pied du Trésor de Thèbes.

Calc. gris, cassé à gauche ; à droite on est tout près du bord, mais il paraît avoir été retravaillé grossièrement. Haut. 0^m24 ; larg. 0^m43 ; ép. 0^m24.

Lettres (formes habituelles de l'époque impériale, ΑΕΘΣΩ) 16-18mm, dans les deux dernières lignes les lettres sont un peu plus petites et plus serrées ; interl. 8-12mm.

546.

Δελφων.... IC..
ΟΙΙαν δι Αννιου και Κο..
ιον και Μένηπε Φιλοθ[η]..
νιαν Θεσσαλιην Υπαταίον
χιγων] θετήσαντα (11)οθιον Κυπα-
ζισιον. ζυκαστρερόμενον] πρός [π] τα καλός, τ[ε]
πάντας οπερβαλλόντας] εις περι παν[ε] χ. ιρεπῆς ζο[]
τῆς εἰς τὸν θεὸν εὐσεβείας ζενεζε[] και τῆς εἰς τι[ε πο]-
λιν τῶν Δελφῶν εἰν] ζιας Απόλλων[α] Πο[οι].

Il m'est impossible de restituer les premières lignes. Peut-être l. 2, après l'indication d'une parenté naturelle, lisait-on καθούσιαν δι Αννιου. Il était question d'un grand personnage, originaire d'Hypata, qui a été agonothète des Pythia : les exemples sont nombreux, dès le 1^{er} siècle, d'hommes nés dans la Grèce du Nord (Thessalie, Nicopolis) qui ont accepté à Delphes la charge de hautes fonctions amphictioniques. Mais est-ce la ville de Delphes qui a honoré celui-ci ? J'hésite à compléter l. 1 [η πολις τῶν]

$\Delta\delta\eta\phi\omega$ parce qu'il me semble qu'un fragment connu, d'ailleurs très mutilé lui aussi, pourrait être rapporté à une pierre qui se plaçait au-dessus de celle-ci, et donner le commencement du texte :

Inv. n° 2605. — 19 juin 1895, provenance très incertaine, le morceau ayant été ramassé à la décharge, parmi les débris (terrasse du temple?).

Calc. gris, on n'a que le bord supérieur, haut. 0^m09 ; larg. 0^m295 ; ép. 0^m14.

Lettres de la même forme que dans le texte 546, 18-19^{mm}. Interl. 8^{mm}.

Copie de G. Colin.

Publié par T. Homolle, *BCH*, XXI (1897), 157.

'Y[π]ατανω
τοι ζενονθιτην
ΟΣΟΡ τοι Λη[φενον]

Mais le rapprochement des deux fragments, comme M. Flacelière veut bien me le confirmer encore, est matériellement impossible. Peut-être deux dédicaces honoraient-elles le même personnage, l'une — le fragment 2605 en proviendrait — émanant des amphictions, l'autre — notre n° 546 — de la ville de Delphes.

546, 1. 3 : il ne semble pas qu'on puisse lire (τ)_{ον} ζενονθιτην, à cause de ζενοι, suivante. Si Menès est le nom de l'agonothète d'Hypata, c'est peut-être un personnage dont nous ignorons le nom qui était honoré avant lui. Quant au patronymique, je ne suis sûr que des cinq premières lettres φενο... après le Θ, l'H est possible, mais j'ai noté aussi Ρ ou même ΙΚ.

Inv. n° 1224. — 17 avril 1894, quelques mètres à l'Est du Trésor de Sicyone.

Bloc de calcaire gris bleuâtre, remployé comme piédestal, et qui avait antérieurement fait partie d'une construction : à la hauteur des lignes 4-5, sur le bord droit de la face inscrite, restes d'un scellement en double Γ. Aux l. 13-14, c'est une crevasse ancienne de la pierre qui a obligé le graveur à séparer la première lettre des autres. Haut. 0^m88 ; larg. 0^m52 ; ép. 0^m47.

Lettres ΑΕΘΦΕΩ, d'une écriture assez irrégulière, 25^{mm} en moyenne (de 22 à 28) ; quelques ligatures : Τ et Η dans πολειτην, Η et Ε dans νεκροσυνην. Interl. 8-10^{mm}, la dernière ligne à 35^{mm} de la précédente.

547.

[Η πολειτην τοι]
τοι Κοπερο Η, Λη[φενο Λι-]
ιενον ποιητην [πεσι]-
οδονεικην, τοι ιδον πο-
ιειτην τοι ζενονθιτην
ζενονθιτην, νεκροσυνη-
την Τρόμην, Νίζη πολειτην,
Αζτιξ, Νίμειξ γ, τοι ζενο-
Λεγονς ζεπιδη β, Ισθμιξ β,
Ηβηξ, Οιάρηπειξ τοι ζε-
Ληγυνιξ πρωτωξ ζηθη-
τη ζηπη θεον Ληρενον,
μονος ζηλητην ζενο]

46

περστος ἀνθρωπων
Ἀδριάνει τὰ ἐν Ἀθηναις
15 γ, Νεκρομαθειαν, Ἀντίο-
γειαν τὴν ἐπι Διόνυσος
Σ, καὶ οὐλους ἄγρους
τακτικίους φ. ζ Σ.
καὶ Ζρούς καὶ Τρεσον.

Waddington, note à Le Bas 1209, après avoir dit que les *ἄγρους θεματικοι* (ici *τακτικίους*) n'ont pas le même éclat que les *ἄγρους στεφανίται*, ajoute : « aussi, dans les inscriptions agonistiques, après avoir énumérée soigneusement les couronnes qu'il a obtenues, le vainqueur se borne-t-il à ajouter le nombre des *ἄγρους θεματικοι* où il a gagné le prix ». Aux exemples cités par Waddington on joindra celui-ci (166 victoires). *CIG*, 1719 et 1720 (pour le premier, la pierre a été retrouvée) sont aussi pour des *ποθοῦσι*. L. 1. Στίχωσιον ? La l. 19 contient l'indication de deux villes où P. Aelius Aelianus avait pris part à des *ἴσποι* *ἄγρους*, elle avait été oubliée par le graveur et rajoutée en fin de liste, ou les victoires remportées quand la statue était déjà dédiée.

L. 11. C'est au plus tôt sous le règne d'Antonin que l'inscription a été gravée.

Inv. n° 1745. — 27 juillet 1895, tout près de l'entrée principale, en dehors à droite.

Bloc de calcaire coquillier haut. 0^m37 ; larg. 0^m67 ; ép. 0^m62.

Lettres larges ΕΣΩ, 24^{mm}. Interl. 10^{mm} ; entre 1. 3 et 4, 15^{mm}.

548.

Μέντρον Σερπι-
ωνος Μυρέω ποθι-
στείην παράδοξον
ΙΠΑΟ·ΕΜΙ·Α

La l. 4 a résisté à tous les efforts de déchiffrement, je ne sais pas qui a dédié la statue du pancratiate lyrien.

Inv. n°s 743, 1332, 558, 942+4416. — Juin et novembre 1893, à l'Ouest et au Nord-Est du Trésor d'Athènes ; avril 1894, à l'Est du Trésor de Siphnos (le fragment 4416 n'a été catalogué qu'en 1902.)

Cinq morceaux, dont deux seulement se raccordent et sont depuis longtemps recollés dans le musée, d'une plaque de marbre blanc de 0^m045-048 d'épaisseur, le revers assez irrégulièrement travaillé. 743, hant. 0^m125 ; larg. 0^m10. — 1332, haut. 0^m10 ; larg. 0^m12. — 558, haut. 0^m10 ; larg. 0^m17. — 942+4416, haut. 0^m22 ; larg. 0^m17.

Lettres ΕΜΣΩ, 26^{mm}, le Θ et l'Ο parfois beaucoup plus petits, seulement 10-13^{mm}. Réglage apparent. Interl. 10^{mm}.

549. A. Inv. 743.

ΙΔΑΙ
ΛΕΞΑΝ
ΝΕΑΠΟ
ἘΓΚΟΡΙΝ

Ce fragment a été retravaillé à droite, on n'a pas le bord, mais on a sûrement la fin

des lignes. C'est une partie de l'énumération des ethniques que le personnage avait accumulés, et dont il possédait au moins un deux fois :

— ε] (ος) δις,
Διεζεζυν-
δρεύς, — , Νεζπο-
λείτης, —]ος, Κοριν-
θιος

B. Inv. 1332.

... Δει. ρός, Ήβ. ιος, ...
Περγαμηνός, ...
γ

Ces deux fragments, qui n'étaient sans doute pas loin l'un de l'autre mais ne peuvent être raccordés, donnent une idée sûrement très insuffisante du nombre des villes dont le catalogue formait le début de l'inscription.

Venaient ensuite les fonctions que le personnage avait remplies, et surtout les fêtes où il avait remporté des prix.

C. Inv. 942 à g. + 4416.

παιδο(τ)[ριζης ...
το] β' εγι(τ) Παναθήναις:
Οι δημετέλε(ν) Αθ[ηναις] Λ-
λεια εν Ποδων· Γα
5 σ]υ(ν)σδω Ατ.
ο· Βαλβηληνε εν Ε-
ρέσω...

Sur les jeux appelés Barbilleia ou Balbilleia et leur fondateur, voir *Or. gr.*, 509, n. 26. On a ici une des deux formes, l'autre se trouve dans le dernier fragment que nous possédions de ce texte, mais ce n'est pas une raison qui puisse faire considérer le rapprochement de ce morceau comme douteux.

D. Inv. 558 (on ne voit que le bas des lettres l. 1).

αν? Οιδη(τ) ια?
εν Οι(ν)μπιζ· Βαρβηληνε εν Ε-
ρέσω . . . εν Αθηναις · Πονυζιζ . . .

Même pour le groupe G, qui donne quelques lettres de plus que les autres fragments, je ne prétends pas avoir indiqué la vraie longueur des lignes, elle pouvait être bien plus considérable que ne l'admettent les compléments ci-dessus.

Il ne semble pas possible de faire remonter cette écriture au delà du milieu du II^e siècle après J.-C.

Inv. n° 1485. — 25 mai 1894, au N. du Trésor de Siphnos, sur la Voie sacrée.
Piédestal de calcaire gris (Saint-Elie), avec une moulure concave de très faible saillie tout autour

du bord inférieur. Haut. 0^m86 ; larg. 0^m548 ; ép. 0^m38. Restes d'un trou de scellement carré avec canal de coulée sur la face supérieure. Cassé en haut à droite.

L'inscription couvre la face antérieure, qui paraît avoir été martelée : on a sans doute effacé un texte plus ancien pour graver celui-ci. Lettres : ΕC (excepté dans les additions de la colonne de droite, où l'on trouve aussi ΕΣ), Ω mais aussi ω, de 10 à 22^{mm}. Ligatures ΝΕ ΝΗ très rares. Interl. variant de 5 à 25^{mm}.

550.

ΠΙΟ

	Ιοθιζες Δ [γενησας]
	τὴν περισσο[γένη τῇ περισσῷ επωνυμίᾳ]
	τριάκοντα τὸ ἑξής — — —
5	χριστινος νε[κράσις χριστος] τούς ὑπογεγραμ[μένους]
	Ιοθιζ εν Δελφοις Γ Καπιτόλιον [ια]
	Ισημερ Δ Σεβαστην [Νεα]-
Nεμισις	B
10	Αλεπις εν Νεκροπόλει τὴν εἰς Ἀργονος καπιδα
	Ασκενηπεις εν Επιδαυρω Γ πολει [B] ?
	Ηρακλεις εν Θηραις
	Τρορφωνεις εν Λεβαδεια B Αδριανεια
15	Αδριανεις εν Αθηναις Ευσέβεις εν Ποτιστοις ιν Αντιο-
	Κονικ Ασιας εν Σμύρνη γει
	Αγριουσταις εν Ηεραγόρῳ B Ερεστη
	Αδριανεις εν Ερεσω B ιν Ερεσω
20	Χρυσανθινη εν Σχεδεσι Γ
	Ιοθιζ εν Τριπλασιον B
	Κονικ Ασιας εν Σχεδεσι
	Αλεπις εν Φιλαδελφεις Δ
	Τροπιάνεις εν Ηεραγόρῳ B
25	Αδριανη Οικουπεις εν Σμύρνη B Βαζελληκη εν Ερεσω
	Τρομηικη εν Σμύρνη
	Ασκενηπεις Ιοθιζ εν Ακαδεια B
	Ιοθιζ εν Τρωαδη
30	τον Εικράτους εν Αντιοχεια B Οικουπεις εν Αδριαναις Σεβηρεις εν Κασταράλαιοις Οικουπεις εν Τρεσω B τον Κορυδειον εν Αντιοχεια Γ
35	Οικουπεις εν Αντιοχειο

L. 5. Je pense que l'explication est celle qu'avait résumée Waddington (Le Bas, 1257) d'après Henri de Valois pour *ιεροβίστας χιρέους δ'* : « on faisait lutter les concurrents

deux à deux, puis les vainqueurs luttaient entre eux. On mettait dans une urne deux boules portant un A, etc. Les deux athlètes qui tireraient des boules avec un A luttaient ensemble... Les vainqueurs du premier tirage ($\pi\beta\delta\tau\varsigma\; \kappa\lambda\kappa\rho\varsigma^1$) tiraient ensuite de nouveau entre eux... $\varepsilon\beta\beta\beta\zeta\varsigma\; \kappa\lambda\kappa\rho\varsigma\;\delta'$ signifie « éliminer quatre séries de bulletins », être vainqueur dans un concours où on avait tiré au sort quatre fois, où il y avait en seize concurrents... Il arrivait quelquefois qu'un athlète sûr de sa supériorité luttait avec tous ses concurrents sans profiter du tirage au sort : c'est sans doute ce qu'exprime $\dot{\kappa}\delta\:\kappa\lambda\kappa\rho\varsigma\tau\varsigma$.

L. 16. Les Eusebeia de Pouzzoles avaient été fondés par Antonin en l'honneur d'Hadrien : ils sont souvent nommés, à Delphes par exemple *CIG*, 1720 et ci-dessous n° 555.

L. 18. Les Augousteia de Pergame, par exemple *IG*, XIV, 1102, 28.

L. 32. Ce ne doit pas être Castabala de Cilicie, qui s'appelait alors Hiéropolis, mais Castabala de Cataonie (Ad. Wilhelm, dans Heberdey-Wilhelm, *Reisen in Kilikien*, p. 28, n° 66. Cf. *Jahreshefte*, XVIII, *Beibl.*, 49).

Inv. n° 3834. — 11 juin 1896, sur la place devant l'entrée du téménos, au Sud de la maison 501. Convert.

Piédestal de marbre blanc, cassé en haut à droite (il manque la fin des treize premières lignes); haut. 0^m88; larg. 0^m57; ép. 0^m42. L'inscription est gravée dans un creux, tout autour un cadre mouluré, la dernière ligne est écrite sur la moulure.

Lettres, €CΩ, 20mm, Interl. 8mm.

Copie de P. Fournier.

551.

Τιθ. Τούλιον Ἀπόδευτον τὸ ρχγικής ἐν-]
ρύθμου καινήσεως ὑποκριτη[ν, περισδονί-]
κην, ερευνηγην, μόνον καὶ πρώτου τῶν
ἀπ' αἰδίνος ἀνθρώπων νικήσ[αντα τὸν]
5 πρώτως χρήσεται ἐν Ηεργάμῳ ιερὸν χρῶν]
οἰκουμενικόν ισελαστικόν Ὁλύμ[πεια]
Πετρί Κομόδεια Σεβαστὰ κονί[Ασικά]
τὸ ἴδιον θηλημα, ὄροις νικήσαντα]
καὶ τὸν κατὰ πάντων καὶ αὐτὸν τὸν]
10 ισελαστικόν· βουλευτὴν Μαγ[γήτων]
τῷ(ν) πρὸς τῷ Μακένδρῳ, Λθρυνζ[ων].
Ηεργάμηγῶν, Τραχλικηνῶν, Αλαδί[κε-]
ων, Μιλτσιῶν, Νικομηδεών, Νεικεζ[ων].
Κασσαρίων, Νεικοπόλειτῶν τῷ(ν) πρὸς
15 τῷ Αζτίῳ, Μυτιληνίων, Ιεροκαστ-
ρέων, Μαγνήτων τῷν πρὸς τῷ Σιπόλῳ,
Κορυκίων, Σεπτηγῶν, Θηρεζίων τῷν
ἐπταπύλων, Πλαταιῶν, Χαρωνέων, Μετ-
σηνίων, καὶ ἐν ὅσκις πόλεστιν ἀνδριζάντων
20 ἀναστάσεσιν ἐπιμάθη· Ερέσω, Λιγύας, Ηερ-
γάμῳ, Μαγνησίᾳ, Λαοδικείᾳ B, Μιλήτῳ, Τε-

1. L'expression se trouve par ex. *IG*, XIV, 1102.

ροντισαρεῖς Γ, Θυκτίροις Β, Κορινθώ, Νε-
ποπόλεις, Ηέτρως, Σάρδεσιν, Μεσσήνη, Νύση,
Κύρη, Θρήσις, Πλαταιαῖς, Σέπταις Β + πολι-
25 τῶν Ἀντιοχέων τῶν πρὸς Δάρδανον, Ερε-
σίων, Ζεύρησίων, Κυζικηγόν, Τρωαδέ-
σιν, Σαρδικῶν καὶ Φλων πολιάδων πό-
λεων εἰς δοσις ἐπεδίψησεν ἐπαργεσίας
διὰ τε τὴν τῆς τέχνης ἀναγένεσιν καὶ τὴν
30 τοῦ βίου κόσμουν ἀναστροφήν.

M. Colin a cité (*Fouilles*, III, 2, n° 105) les textes que nous connaissons sur les acteurs tragiques dont on loue l'*Ἐνεργήμας κίνησις*; le texte de Magnésie du Méandre (*Inschr. Magn.*, 165) est à rappeler surtout parce que, comme ici, on y mentionne la tenue morale (*κόσμος ἀναστροφή*) du personnage en même temps que son habileté technique.

Cette longue énumération se rapporte à Tib. Iulius Apolaustos¹ dont le nom est à l'accusatif en tête. Au-dessus du piédestal conservé devait se trouver une plaque qui portait la statue et sur la tranche de laquelle on lisait ή πόλις τῶν Δελφῶν ou tout autre nom de ville. Il est étrange que, dans ce catalogue des villes qui ont dressé des statues à Apolaustos ou qui l'ont nommé citoyen et sénateur, Delphes ne figure pas.

Parmi ces villes, il en est une dont les habitants s'appellent *Σεπτηνοί* l. 17 et qui est nommée *Σεπταί* l. 24. C'est bien la même ville, « aux confins de la Mysie, de la Lydie et de la Phrygie » comme dit Ptolémée (V, 2). MM. J. Keil et A. von Premerstein (*Denkschr. Wien. Akad.*, 1911, *Bericht über eine zweite Reise in Lydien*, p. 108 et suiv.) ont étudié, d'après les monnaies surtout et les leçons des manuscrits pour Ptolémée, Hiérocles et les *Noliliae*, les diverses manières dont le nom de cette ville est écrit. Ils ont cité *Σεπτηνός* dans l'inscription d'un *παλαιστής* à Naples (*IG*, XIV, 738). On peut ajouter *Σεπτηνοί* d'un texte de Gordus (*BCH*, VIII, 386), mais surtout il vaut la peine de noter que Wesseling, p. 457 de son excellente édition d'Hiérocles (troisième volume du Constantin Porphyrog. de Bonn), avait relevé dans les actes du Concile de Chalcédoine précisément la même variation que l'inscription de Delphes atteste : *in actis conciliorum modo Σεπτηνοί πόλις modo Σεπτηνοί πόλις quo modo in Chalcedon.*, p. 666, *pro qua p. 97 Σεπτηνοί*.

Inv. n° 2721. — 28 juin 1895, sous la maison d'école (503 Convert).

Dalle de marbre cassée en bas, remployée : une des faces, en partie conservée, porte des ornements byzantins. Sur le dessus, scellements dont un grand en biais. Haut. inc. 1^m ; larg. 1^m03 ; ép. 0^m155.

Lettres **A**, **Σ** et **Ε**, 15-18mm.

Copie de G. Colin.

552.

[Α]ιτορείτο [φ]α Κατερίνα [Σεβαστον. . . .]

Un petit morceau (haut. 0^m17 ; larg. 0^m16) était sûrement le coin en bas à droite, il ne porte que deux lettres visibles

Ω, **Ν**

1. Voir les textes étudiés et restitués par M. Wilhelm (*Hermes*, 1927, 491), où plusieurs danseurs portent le nom d'Apolaustos.

Entre les deux, une lettre effacée. Il n'est pas probable que nous ayons, à la fin du texte :
[γ πολεις τόν Διόπ]ο. v.

Dédicace pour un empereur, seconde moitié du II^e siècle.

Inv. n°s 2798+3237+3238. — 19 juillet 1895, au coin S.-O. du téménos en dehors, tout près de la porte A'. — 1^{er} novembre 95, à l'Est du téménos en dehors, à la porte C.

Trois fragm. de marbre blanc grisâtre. Haul. max. 0^m40 ; larg. complète, 0^m31 ; ép. max. 0^m17.

Lettres ΦΦΣΩ d'une écriture très soignée, élégante et ornée, la ligature¹ = σσ est à noter, 25^{mm}. Interl. 11^{mm}. Aux l. 2-6, signe d'interponction υ.

Publié par P. de La Coste-Messelière, *BCH*, XLIX (1925), 85-86.

553.

..... καὶ πρωταρ[ρε]-
[τη]ν γραμματακ ροῦ [πε]γμα-
[ρε]του υ Λύρ. υ Λεπιόζνους
..Εὐρυστίνην υ π[άσ]τρε
5 [τη]ς εἰν τῷ βίῳ υ ἀρετῆ[ς] ἔνε-
[τη]ν υ Μέρκος Ιούνιος ο[ν] Μ[η]γ-
σίας δι γραμματ[εῖς τη]ροῦ
κοίνος τόν Λη[ρικτίνη]ν,
Ιερούς έγγρο[ν ο[ν] καὶ ἄλλα]
10 ον πολ[η]. [ον τερετόν ς-]
πόν[ονος Λπολιων].

L. 3, devant le nom Λύρ., le prénom manque. On n'est peut-être pas forcé de descendre après les premières années du III^e siècle, ou même les dernières du II^e.

Ce secrétaire des Amphictions est sûrement un Delphien, fier des liens de parenté qui l'unissent à une pythie et à d'autres prêtresses.

Inv. n°s 2968 (à gauche)+2881. — 2881, 14 août 1895, entre le mur Ouest du téménos et la maison 291 Convert. — 2968, 5 septembre 1895, en contre-bas du Trésor de Siphnos, au coin S.-O.

Les deux morceaux se raccordent exactement et forment une plaque, qui semble être de marbre assez grossier, mais provient du Saint-Elie : haut. complète 0^m085 ; larg. entière, 0^m715 ; ép. 0^m64. Les faces latérales, surtout celle de droite, ne sont pas finement polies. Scellement au-dessus, trace d'un grand pied.

Lettres, écriture très soignée ΑΕΦΣΩ, 13^{mm}. Interl. 5^{mm}. Feuille après le dernier mot l. 4.

554.

Αγα[θή] τύχ[η].
Η. Λύρ. Λύρ. Σεραπίων Εφέσιος · Λιεζχνδρεύς καὶ Ληγυκίος σταλ-
πικτής νεκρήσας την περιόδον εν τῇ περιόδῳ ἐτῶν. κβ.
ζήων ζηγώνας τοὺς θυσιαγόνους.

Le joueur de trompette s'appelle très souvent στριμόνης à l'époque impériale et au I^{er} siècle av. J.-C. à Acraephiae : *IG*, VII, 2727 ; mais Sérapion se sert du mot usité à Athènes au IV^e siècle.

Nous avons très probablement retrouvé, en grande partie du moins, la liste des concours où Sérapion d'Ephèse a triomphé : c'est le texte que j'ai transcrit ci-dessous, n° 555.

1. C'est un ◊ en losange, surmonté de deux boucles qui s'arondissent à droite et à gauche.

Les raisons qui semblent confirmer le rapprochement ne sont pas tirées du contenu : le vainqueur du n° 555 a concouru, dans sa patrie, aux Σενάρεις, aux Κορμόδεις *ιασπατέιαις* et aux Φίλιππεις "Απταις. Ce ne serait pas une indication suffisante, les noms de ces têtes n'ont rien de particulier à Ephèse. L'écriture, elle non plus, ne prouve pas beaucoup, quoique dans les deux inscriptions elle ait assez de ressemblance ; les lettres du catalogue sont naturellement plus petites, et l'Ω n'y a plus la forme Η que présentent les quatre lignes ci-dessus, mais ce n'est pas un argument qui démontre que les deux textes n'ont pas été gravés par la même main.

Les trois fragments ont été trouvés à peu de distance l'un des autres, mais on sait de reste que ce n'est qu'une faible présomption, quand ce n'est pas une cause d'erreurs. Le plus solide fondement de cette hypothèse est l'observation suivante :

La face inférieure de la plaque n° 554 est mieux polie que les faces latérales, mais elle ne l'est pas sur toute sa largeur : sur 13 centimètres de chaque côté à partir du bord, elle est seulement piquée. Si de 0^m72, largeur totale, nous enlevons deux fois 0^m13, il reste 0^m46, ce qui est, à quelques millimètres près, la largeur du piédestal où le n° 555 est gravé. Ce piédestal est cassé en haut, il est impossible de vérifier matériellement si la base doit être reconstruite ainsi, mais je considère comme très vraisemblable que le n° 555 est la fin du n° 554.

Inv. n° 2461. — 17 mai 1895, au coin S.-O. du témenos, près de la porte A', en dehors.

Piédestal en calcaire bleu de Saint-Élie, cassé en haut seulement. Haut. 0^m60 ; larg. complète 0^m455 ; ép. 0^m37. L'inscription est entourée d'un cadre en relief.

Lettres soignées du II^e siècle apr. J.-C., ΕΘΞΛΩ, 9-10^{mm}. Interl. variant de 4^{mm} (au début) à 2 (vers la fin). Une crevasse qui existait déjà au moment de la gravure a obligé, l. 13-15, à laisser un vide de deux à trois lettres.

555.

	[— — — κατὰ τὸ ἐξῆς	Γ
	[— κατὰ τὸ ἐξῆς]	II
	[.....κατὰ τὸ] ἐξῆς	
ἐν Πόληι κατὰ τὸ ἐξῆς	Δ
5	[Εὐσέβεις] ἐν Ποτιστοῖς κατὰ τὸ ἐξῆς	Γ
	Σεβαστὴ ἐν Νεαπόλει κατὰ τὸ ἐξῆς	Γ
	"Απταις ἐν Νεαπόλει κατὰ τὸ ἐξῆς	Β
	τὴ[ν] ἐξ Ἀργους ἀσπιδα κατὰ τὸ ἐξῆς	Δ
	"Ασκληπεις Ὁλύμπιαις ἐν Επιδρ[υ]σ[η]ς ἐξ[η]ς Δ	
10	Πράκτεις Ὁλύμπιαις ἐν Θείαις ἐξῆς	Γ
	Τροφώνεις Ὁλύμπιαις ἐν Λεθεδεις ἐξῆς	Γ
	Αδριάνεις ἐν Αθήναις	Β
	Εἰλευθέρεις ἐν... Πλαταιαις	
	"Απταις ἐν Ρόδω... κατὰ τὸ ἐξῆς	Β
15	Διδύμεις Κομμόδεις ἐν Μιλήτῳ	
	ΙΙΙθεις ἐν Τράκιαστιν	
	Χρυσάνθεις ἐν Σέρδεσιν	
	Σενάρεις ἐν τῇ πατριδὶ ἐξῆς	Δ
	Κορμόδεις ισοναπετόλαις ἐν πατριδὶ	Δ

- 20 Φιλίππικ "Αντικ ἐν τῇ περιφέλῃ
 "Αντικ ἐν Νεοκαστρίᾳ
 "Αντικ ἐν Τύρῳ
 'Αδριανὸς Οὐραπίκ ἐν Ἀντιόχειᾳ
 'Αδριανὸς ἐν Ἀντιόχειᾳ
 25 Εἰκράτους ἐν Ἀντιόχειᾳ Γ
 καὶ τειρηθέντα προσκυνοῦ
 ἐν τῇ βασιλίδι Τρομή.

L. 13 : cf. *IG*, III, 127. — L. 25 : cf. n° 550, l. 30.

L'expression de la l. 27 se retrouve par ex. *IG*, XIV, 1105 et 1107.

Inv. n° 2611. — 20 juin 1895, sous la maison d'école (503 Convert).

Bloc de calcaire gris, à surface très irrégulière et crevassée. Scellement d'un pied sur la face supérieure. Haut. 0^m37 ; larg. 0^m43 ; ép. 0^m83.

Lettres 20^{mm}, écriture assez mauvaise d'un trait large, ΑΕC : la surface était déjà crevassée quand on a gravé le texte (l. 4 et 5). Interl. 12^{mm}.

Copie de G. Colin.

556. Μ. Αὐρ. Δημόστρατος Δα-
 μῆς Σαρδικῆς παναρρατι-
 στῆς δις περισθεντῆς,
 πόντης ζητεῖται — οἱ π(α)-
 5 [ρ]ά — δο[ζ]οι.

Sur le vrai sens de l'expression πόντης ζητεῖται, cf. Le Bas-Wadd., 598.

Le personnage dont la statue était dressée sur cette base est très bien connu. Il avait aussi une statue à Rome : *IG*, XIV, 1105. Mais c'est la base retrouvée dans sa patrie qui nous renseigne le mieux sur ses victoires : J. Keil et A. von Premerstein, *Denkschr. Wien. Akad.*, 1910, *Bericht über eine Reise in Lydien*, n° 27, sont arrivés à placer le début de la carrière athlétique de M. Aur. Demostratos Damas sous Marc-Aurèle et à dater la statue de Sardes de 212-217 apr. J.-C. Celle de Delphes doit être antérieure de quelques années.

Inv. n° 1208 (coin à droite en haut) + 1185 (à gauche en bas) + 4417 (à droite, sous 1208). — Avril 1894 et août 1901, au coin S.-O. du téménos en dehors, près de la porte A'.

Trois morceaux qui se raccordent, 4417 au-dessous de 1208 donne la fin de trois lignes de 1185, d'un piédestal en calcaire jaunâtre. Haut. max. 0^m55 (surface inscrite 0^m49) ; largeur totale 0^m66 ; ép. totale 0^m49.

Lettres d'une écriture soignée, les ΕΟC tout petits (mais on a aussi Ε), de 5 à 25^{mm}. Interl. variant de 12 à 22^{mm}. Interponction. Nous avons la fin des lignes jusqu'à 10. Les lignes suivantes commencent un peu plus à gauche.

557. — Αὐραῖος Δαμ[ρά]ιος ὁ ζηγερεὺς τοῦ
 σοῦ παντοῦ ξυστοῦ. δι[ρά]ιος ξυστόξυγος. καὶ ιπι-
 θυλακεῖον τῶν Σεβαστῶν. παναρρατιαστῆς
 πόντης ζητεῖται; παραδόξος

5 [Σερδικούς . Ἀλεξανδρεὺς . Δεῖπρος . Ἀθηναῖος
 Νείπολεῖτος . Κορίνθιος
 ι]νέ . β . Ἐρέσιος . β.
 Κυπαρισσίου Τρειλακανός . Λαζαρίδης[ο]ς
 [νεκάρσιας ἡγόνιας] τοὺς πάντας π[άντω]ν οἱ εἰρόνες
 10 εἰσελαστικούς. ζε . τοὺς ὑπογεγράφυμανούς . (ΙΙα[ν]ζ[θ]η[ν]ζ[η])
 Ηθοῖς ἐν Δελφοῖς Ηθικῶν παντρ. — ἐν Στρατείᾳ
 Χρυσάνθινον Ηθικῶν παντρ. Βαρβύλην [ιν Ἐρέσιο — παν]-
 [ζ]ε. Νείπολειν Σεβρατὴ "Ακτίη ἐν Νείπολει ? —
 ιαν κοινοῦ [Λασίας] Αὐγούστεια ἐν Ηεργίᾳ ?
 15 ΙΑΟ. εις ἐν Ἀθηναῖς
ΑΡΑΓΙ

Il ne nous reste que deux lettres du nom du personnage honoré, mais on ne contestera pas son identité. C'est le fils de M. Λύρ. Δημόστρατος Δημήτριος qui avait aussi sa statue à Delphes ; on vient d'en lire l'inscription. Le fils est nommé avec tous ses titres dans le texte de Sardes en l'honneur du père. C'est aussi dans ce texte que l'on trouve, appliquée au père, une formule qui ici concerne le fils : après les ethniques, νεκάρσιας ἡγόνιας τοὺς πάντας πάνταν οἱ εἰρόνες εἰσελαστικούς. J'ai accepté la restitution de MM. J. Keil et von Premerstein, bien que π[άντω]ν me paraisse trop long dans le texte delphique pour la lacune I. 9. Il semble que, fin I. 10, le mot Ηεργίανζ[η], pour lequel on distingue à peine le haut des premières lettres, ait été rajouté : l'énumération des ἡγόνιες οἱ εἰρόνες εἰσελαστικούς devait commencer dans le premier état par les Pythia, mais comme elle s'étendait sans doute jusqu'au bas de la pierre, on n'a pas trouvé d'autre endroit pour l'addition de cette victoire. Un autre ἡγόνεψ τοῦ ξύμπαντος ξυστοῦ, διὰ βίου ξυστάζειν
 ζειτινοῦ βαλκανίον τοῦ Σεβρατοῦ : IG, XIV, 1102.

Ce texte doit dater d'avant le milieu du III^e siècle.

OFFRANDES DIVERSES. — ORACLE. — MORCEAUX SANS SIGNIFICATION PRÉCISE

Je crois pouvoir grouper sous un seul numéro (558) les trois fragments suivants, qu'il est impossible de raccorder matériellement et dont un, le dernier, n'a conservé aucune lettre :

Inv. n° 1637, juin 1894, à l'Ouest du téménos en dehors, près de la maison 291 Convert. Cassé de toutes parts, haut. 0^m18 ; larg. 0^m215.

Inv. n° 933, novembre 1893, au même endroit. Cassé partout, haut. 0^m144 ; larg. 0^m14.

Inv. n° 5095, trouvé en même temps et au même endroit que le précédent, n'a été catalogué que très longtemps après parce qu'il n'avait gardé qu'une quarantaine de carrés, plusieurs très incomplets, de 0^m01 de côté, sans lettres. Haut. 0^m097 ; larg. 0^m11 ; à gauche, 0^m06 vides ; les carrés s'étendaient à droite.

Les deux premiers fragments ont été publiés par P. Tannery, *BCH*, XX (1896), 422-428 et planche VIII. Cf. notre fig. 60, dont je dois le dessin à l'amitié de F. Courby.

P. Tannery a cru que les deux morceaux qu'il étudiait appartenaient à deux plaques différentes, parce qu'ils n'avaient pas la même épaisseur. M. de La Coste-Messelière a bien voulu vérifier pour moi cette mesure et m'écrire : « 933 a 0^m097 en haut, 0^m104 en bas ; 1637, 0^m10 en haut, 0^m093 en bas ; 5095 : 0^m097 partout. Sans doute aucun raccord n'est possible, mais il est probable que ces trois morceaux ont fait partie d'un même ensemble. Sur tous trois, le revers présente le même piquetage espacé, brutal et lourd ; les différences dans l'épaisseur tiennent précisément à la grossièreté du travail que la face postérieure a subi ».

558.

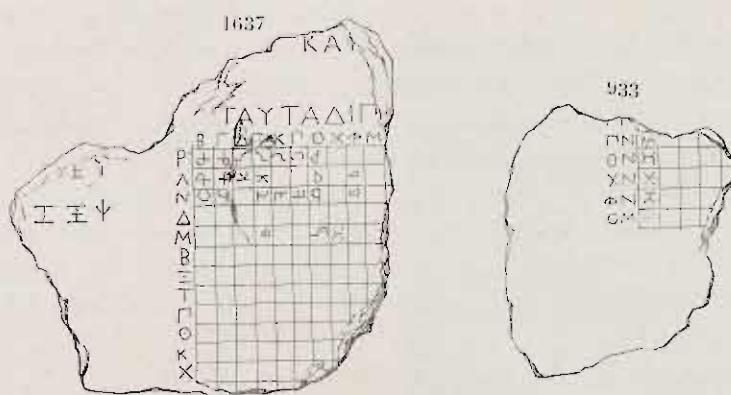


Fig. 60. — Fragments d'une table tachygraphique : n° 558.

Inv. 1637 (fig. 60, à gauche). Comme l'a vu le premier éditeur, dont je n'ai qu'à résumer l'article, c'est un système d'écriture abrégée, dont l'inventeur a fait hommage au dieu de Delphes.

On a parfois noté¹ que les Grecs, qui avaient imaginé des signes spéciaux pour les groupes gutturale + sifflante, labiale + sifflante, ou gutturale + aspirée, etc., n'avaient pas éprouvé le besoin de noter par un signe particulier des groupements de consonnes aussi fréquents que $\chi\tau$, $\beta\lambda$, $\rho\sigma$, $\sigma\zeta$, etc..., qui apparaissent même au début des mots. Il semble que l'auteur du système dont il nous reste ces deux fragments ait voulu combler cette lacune.

A gauche du fragm. 1637, on distingue $\text{Ι}\text{Ξ}\text{Ψ}$, c'est-à-dire les lettres doubles usitées, et au-dessus, semble-t-il, les deux dernières répétées, mais la pierre est endommagée. A droite, en lettres un peu plus grandes que celles du tableau (10-11 mm), le commencement de deux lignes qui étaient probablement une sorte de titre : $\text{K}\zeta(\tau)\text{z}\dots$ et au-dessous $\text{τ}\zeta\text{z}\text{z}\text{z}\text{z}$, ce qui veut dire sans doute que chaque caractère dans une case représente le groupe formé par les deux lettres qui sont l'une en tête de la colonne et l'autre à gauche de la ligne. C'est un tableau à double entrée, comme une table de multiplication.

1. Voir M. Hammarström, *die komplexe Zeichen des gr. Alph.* dans *Studia Orientalia*, II (1928), 199.

Pour les consonnes en tête de colonne, de gauche à droite, j'accepte la lecture de P. Tannery, excepté pour la septième où je crois le Θ plus probable que le Ρ, et la dernière où il proposait avec réserve Ν, le Μ me semble à peu près certain. De même, en avant des lignes, de haut en bas, à la septième place, il m'a semblé que le Γ devait être remplacé par un Ξ. Les deux objections auxquelles on peut penser contre cette lecture valent sans doute moins qu'il ne semble d'abord. Ξ, dira-t-on, est déjà une lettre double, l'auteur de ce système n'a réuni dans ce tableau que des lettres simples qui se combinent deux à deux, βγ par exemple ou ςν. Mais le fragment de l'autre tableau (fig. 60, à dr.) prouve qu'il a eu aussi l'idée de grouper les lettres trois par trois, deux au début des lignes, une autre, peut-être une voyelle, en tête de colonne. La présence du ξ monolithique n'est pas plus surprenante ici que celle du θ ou du γ. Remarquons du reste que l'imagination de l'inventeur n'a pas été inépuisable. On ne peut pas affirmer que toutes les cases qui nous semblent vides l'ont été en effet, peut-être quelques caractères ont-ils disparu, mais il y a eu sûrement des cases vides, toutes les combinaisons n'ont pas été représentées graphiquement. — En second lieu, on sera frappé d'une différence : à gauche le Ξ à la hache verticale qu'il présente à Delphes dans la seconde moitié du IV^e et au début du III^e siècle ; à droite, c'est le Ξ de l'alphabet commun. Mais P. Tannery avait déjà très justement noté que la pierre a dû être apportée au sanctuaire toute gravée. Nous ignorons la patrie du donateur, on n'est pas en état de décider si le Ξ à hache verticale est autre chose qu'une forme traditionnelle, gardée dans une partie de l'inscription qui n'est pas un tableau, tandis que la forme courante a été naturellement employée dans le tableau à double entrée.

Un même signe, selon la position qu'on lui donne, a la valeur de βγ, γρ, βλ, γλ. Un autre caractère, qui ressemble à notre d minuscule, signifie θρ ; s'il est retourné de gauche à droite et ressemble à notre b, c'est θλ ; s'il est retourné de bas en haut, il a la forme du q minuscule, c'est θν ; enfin couché, la boucle en haut à droite, c'est φν. P. Tannery a fait observer qu'en général, dans un groupe dont le ν fait partie, cette lettre est représentée par une demi-circonférence ouverte en bas, souvent avec un point au centre, tandis que le ν est plutôt figuré par une demi-circonférence ouverte en haut, mais que les groupes ςν et πν font exception, le premier est notre F majuscule couché, la barre verticale, devenue horizontale, en haut ; le second, la même lettre, mais la barre verticale en bas.

Inv. 933 (fig. 60, à dr.). C'est le coin gauche en bas d'un autre tableau à double entrée, mais cette fois, en avant de chaque ligne, on voit un groupe de deux consonnes (γν), πν, θν, γν, φν, θν, et on ne sait quelles lettres étaient gravées en haut de chaque colonne.

Cette offrande étrange rentre, comme le cadran solaire dont on trouvera ci-dessous un fragment, dans une catégorie pour l'étude de laquelle M. Wilhelm (*Arch. ep. Mitt. Est.-Ung.*, XX (1897), 92) et T. Homolle (*BCH*, XXII (1898), 268) ont rassemblé des éléments. Le γιαζζεν γερρητον d'Oinopides de Chios, à Olympie, le calendrier de Meton à Athènes, l'inscription astronomique de Lindos (*IG*, XII, 1, 913), l'*Astronomie* d'Eudoxe à Délos, et, au Pythion de l'Olympe, les calculs par lesquels Xenocrates avait déterminé la hauteur de la montagne, appartiennent à cette série aussi bien que le système d'écriture expliqué par Th. Gomperz (*Sitzungsber. Wien. Ak.*, 1896, XIII ; pour un autre essai de tachygraphie, voir C. Wessely, *Denkschr. Wien. Ak.*, 1896), ou

que les maximes des sept sages dédiées à Apollon Pythien. On peut encore ranger dans cette classe le *πειθών* pheidonien de Gythion consacré par un agoranome archéologue, ou le davier en plomb qu'un dentiste pieux avait déposé dans le temple de Delphes¹.

Pour revenir à notre table tachygraphique, les lettres sont d'assez bonne époque, mais déjà appuyées aux extrémités. D'autre part, P. Tannery rappelait que des combinaisons de ce genre pouvaient remonter jusqu'à l'époque d'Aristote, mais il attribuait avec réserve aux fragments delphiques une date un peu plus récente. Aucune conclusion précise, on l'a vu, ne doit être tirée de la double forme du ξ, la plus ancienne peut avoir été gardée par tradition. Je crois que cette offrande remonte au delà du milieu du III^e siècle av. J.-C., mais l'inscription, il faut le redire, n'a pas été gravée à Delphes.

Inv. n° 2594. — 18 juin 1895, sous la maison d'école (503 Convert).

Fragment de marbre de Paros, brisé partout, sauf en bas. Haut. conservée 0^m22 ; larg. en bas 0^m15 ; ép. en bas 0^m075. Un bandeau de 0^m063 courait le long du bord inférieur ; ce n'était qu'un cadre, le reste de la surface était aussi poli que ce bandeau, mais aujourd'hui elle est toute usée, on ne distingue qu'assez difficilement ce qui reste de celle offrande.

Une inscription était gravée sur deux lignes courbes (lettres 9-10^{mm}, interl. 6^{mm}), selon la direction donnée par deux traits parallèles, segments de cercle ; au trait le plus près du centre aboutissait un rayon (à gauche de l'E visible, l. 1, fig. 61). De ce texte, on ne peut garantir que quelques lettres.

Copie de G. Colin.

559.

ΗΣΕΞΙ

ΑΝΑΡΟΛΛ

Je pense que c'est le débris d'un cadran solaire plan, comme ceux qu'a décrits E. Ardaillon (*Dictionnaire Antiqu., Horologium*). On se rappelle les nombreux cadrants plans, ou coniques, qui ont été dédiés à des dieux, à des héros ou à des souverains ; je ne cite que ceux de Délos, *BCH*, XXXVI (1912), 393, et d'Héraclée du Laimos, *Rev. de philol.*, XXIII, 275 (βασικεῖς Ητοικεψιοι).

A la l. 1, les lettres semblent indiquer le datif pluriel d'un nom en -σις, ζωγράφοι, par exemple. Peut-être un hexamètre décrivait-il la manière dont les mouvements du soleil étaient fixés à leur moment précis.

1. Le texte de Coelius Aurelianus qui nous l'apprend était déjà cité par Hertzberg, trad. fr., II, 219. — On ajoute, dans le Trésor de Sicyone, le γυναικῶν βιβλίον de la poëtesse que Plutarque (*Quaest. conv.*, V, 2, 675 B = *FHG*, III, 123) appelle Ἀριστοφύλη, Εριθρίζ et qui doit être l'Ἀριστοφύλη Συρινδίζ honorée à Lamia (*IG*, IX, 2, 62) et à Delphes (Chaleion : *BCH*, 1922, 445).



Fig. 61. — Texte 559.

La l. 2 [...] καὶ [Απόλλων] prouve que ce cadran était l'œuvre de deux auteurs au moins. Vitruve (IX, 9) cite, précisément parmi les cadrants droits, un προς πάντας que Theodosius et Andreas avaient inventé et tracé en collaboration.

Si nous étions sûrs que la dédicace de cette offrande a été gravée à Delphes, la forme des lettres permettrait peut-être de descendre, mais de peu, au-dessous du milieu du III^e siècle.

Inv. n^os 5 (en haut)+2479 (en bas à droite). — 5 : novembre 1892, au S.-O. du rocher de la Sibylle. — 2479 : 22 mai 1895, à l'intérieur du mur Ouest du témenos, en contre-bas et au S.-O. du Trésor d'Athènes.

Deux fragments qui se raccordent d'une stèle en marbre bleuté assez grossier, haut, incomplète 0^m40, larg. entière 0^m315, ép. 0^m065.

Deux textes au-dessus l'un de l'autre, un métrique, dont le fragment inv. 5 a conservé onze vers presque entiers ; le fragment 2479 (cassé à gauche, larg. la plus grande 0^m155) ne porte que la fin des six derniers vers. De l'autre texte, au-dessous du précédent, il ne reste que la fin de cinq lignes très effacées.

Le texte métrique avait été signalé et résumé par T. Homolle dès 1893 (*BCH*, XVII, 212)¹. Lettres d'une très bonne gravure (quand elles sont difficiles à lire, c'est que la surface de la pierre a souffert), Ξ, 6-7mm. Interl., 8mm. — Planche XII, 2.

Copies de T. Homolle et G. Colin.

560.

ΙΟ·ΟΥΙΟΝ . . .

5	φοίβος γενεζής μαντεύματος δοκεν εὐγῆς ἔξισιν, κομισκι τε πόμας προσέταξεν εἰς μῆνα ἐνδέκατον θυγάτηρ γόνυμος γενέσητο
10	ἀστριθής πρύγχες ἐν περιθής διπλωμα μέγρι ἔχουσα ἴσιν δε ἔτει πρώτωι στήθους ἐπὶ μῆνος ικοντο. [κ]αὶ οὔτε κίνουσα γρυνή νοίσοις ἔχετο δις τὸ πάροι[εν]. οὐδὲ πόνους δεινούς τεκνογεννήτους ὑπέγειον[εν]. βουλαῖς κομφοτρόφου Λογίας Μοιρῶν τε τελετῶν
15	[κ]αὶ φοίβου διὰ ψήτων ἐπωνόμασκεν δε γοῦν Δελφίδης μαντείας ἔνεκεν μηνιμετά τε Δελφῶν. Εἴτε δε τέταρτον ἔτος, (σ)ε τεκν[ε]ν δι στι: . . . ΠΤΑ καὶ τοῦ θύματος ἔχουσα . . . (κ οὐ μ) μέγρι τοῦν διόποικλα . . . οἱ Ηγεθοῦς ἐργατεῖς τελοῦντες, Ηγεθοῦς Απολλόν, γενέσιμαις δωροφοροῦντες μητρές μηνιμετά τονέγγοντες.

Cette inscription eût été citée en bonne place — si elle avait été connue — dans la discussion sur les enfants qui naissent à onze mois, entassement de textes où s'amuse l'érudition de Rabelais (I, 3), et que M. Weinreich a très justement rappelée.

L'intervention miraculeuse du dieu, après l'oracle que les parents avaient obtenu (μαντεύματος I, 2, μαντείας I, 11), intervention que devait reconnaître l'offrande habituelle

1. Je n'aurais pas mentionné que les deux textes 560 et 561 ont été « publiés » *Klio*, XV, 46, si le premier n'avait été repris par M. O. Weinreich dans un intéressant article, *eine delph. Mirakelschr. und die antiken Haarwunder*, *Sitzungsber. Heidelb. Akad.*, 1924-5, VII.

de la chevelure (l. 3), a été triple : l'enfant est née à onze mois, ses cheveux déjà longs au moment de la naissance ont poussé d'une manière extraordinaire la première année, et la mère n'a plus souffert des douleurs qui l'avaient éprouvée lors des précédents accouchements. Aussi les parents ont-ils donné à l'enfant le nom de Delphis en souvenir du sanctuaire (l. 10, je ne sais si *ἰπειρόμηνος* est bien la forme qu'on a voulu écrire en second lieu, un Υ à la cinquième place est aussi visible que l'O).

Les vers suivants sont très mutilés. On a supposé qu'au bout de quatre ans, une autre fille était née et le vers 15 a été ingénieusement complété, d'après l'exemple donné par la mère de Pythagore :

[*Ιθηζίδη* — *μητρόπατροι Ιθησος ιπειρόμηνος*,

mais la restitution *ζωύρης ζηληνης ιπειρόμηνος* au v. 12 est impossible, on distingue nettement la fin d'un Σ devant l'α, c'est donc un verbe à l'aoriste duquel dépend *πειρόμηνος*. L. 14, on a lu *τέλην οὐράνος*, mais entre le Τ et le Ν c'est une lettre ronde qui me paraît sûre. S'il est fort possible qu'un autre miracle, à l'occasion d'une autre naissance, soit raconté dans les sept derniers vers, je n'oserais pas l'affirmer. Vers 17, *γεννήθησεν* n'est pas certain (Homolle avait lu un mot en ...*μαζ*), et v. 18 *μεταπέδει* n'est acceptable que si l'on croit à la naissance de deux filles.

Pour cette offrande encore, je me demande si le texte a été écrit par un lapicide delphien. La gravure est moins irrégulière, plus soignée qu'on ne l'a dit ; encore une fois, les lettres ne sont pas toujours très visibles parce que l'épiderme du marbre a été éraflé, mais le Ξ très net a la hache horizontale du milieu aussi longue que les deux autres, ce qui est rare à Delphes. Peut-être la stèle a-t-elle été apportée, prête à être exposée, de la ville où était née l'enfant du miracle, et alors il m'est difficile d'indiquer une date précise. Je croirais volontiers que cette inscription est de la fin du IV^e siècle, c'est-à-dire contemporaine des stèles d'Epidaures auxquelles a pensé aussi M. Weinreich. C'est une offrande individuelle, les prêtres de Delphes n'ont pas même essayé de faire concurrence au sanctuaire d'Asclépios ; le petit Téménos de ce dieu, qui se trouvait très probablement au N.-O. du Trésor d'Athènes, était enclavé dans le péribole de l'*ιερόπατρις* Apollon.

Au-dessous, à 15^{mm} d'intervalle, en lettres beaucoup plus effacées, Ξ comme dans le précédent, gravées *στοιχίδων*, 9^{mm}. Interl. 9^{mm}.

561.

..... Αντιχαρες
..... προσευμος και
θεωροδόκος Δελφῶν κύπεις κ-
ζη θρησκοι. θνετοις και κυπε-

[]

Il est possible que le fils d'Antichares (l'ethnique, Αντιχαρειος ?, était sûrement au début de la l. 2) ait été en même temps le père de l'enfant (ou des enfants) dont la naissance merveilleuse était racontée dans la pièce de vers précédente. Le seul indice qui permette de grouper ensemble les deux textes gravés sur cette stèle, c'est l'écriture et précisément ce Ξ aux barres horizontales de même longueur.

Ce texte 561 aurait dû, semble-t-il, être transcrit plus haut, parmi les décrets de

Delphes, mais la restitution n'en est nullement assurée. Peut-être commençait-il par ιπι — Λητηγίρεος — ιστι προξενος —, et la proposition principale contenait-elle, si on accepte le complément ζητητοισι οι λαοι. 4, la mention des priviléges renouvelés ; Δελφοι se trouverait après le verbe l. 5. J'ai cru lire, fin l. 5, ΝΠΥΟ, ce qui pourrait suggérer θιοξδοσιζη τοιη Ηεθηιων, mais ces restes sont trop douteux pour autoriser une affirmation.

Inv. n° 2610. — 20 juin 1895, dans le mur E. de la maison d'école (503 Converl).

Dalle de calcaire gris, complète en bas seulement. Elle semble avoir été préparée à joints à droite. Haut. 0^m20, la haut. totale a dû être de 0^m26 environ ; larg. 0^m67, ép. 0^m125.

Sur la surface antérieure, lettres très effacées de 16mm. Interl. 12-15mm.

Copie de G. Colin.

Le fac-simile de ce texte avait été donné par A. Nikitsky, *Etudes d'épigr. delph.* (en russe), pl. VI, 39.

562.

ΙΛΑ Ι<
ΟΝΘΕΩΝΙΕΡΩΝΔΑΡΕ·ΟΝ···

Les restes de ce qui est pour nous la l. 1 sont très incertains. On n'est pas en état de décider si nous avons un débris d'épigramme (θιον monosyllabique), avec ιερ(ι)η δάπεδον[δ]ον ; ιερ(ι)η δάπεδον[δ]ον, qui pourrait être une allusion aux sacrilèges des chefs phocidiens, me paraît beaucoup moins probable.

III^e siècle (?).

Inv. n° 2668. — 26 juin 1895 ; sous la maison d'école (503 Converl).

Fragment de calcaire gris de Saint-Élie, brisé partout. Haut. 0^m16 ; larg. 0^m19 ; ép. 0^m20.

Lettres et interl. 7mm. Lettres très effacées et à peu près illisibles.

Copie de G. Colin.

563.

Γ	ΟΣ
Γ	ΟΣ
ΝΑΩ	
ΟΝΕΣ	
·	
·	
·	
ΟΝΟΣ	
Ο	

Inv. n° 2834. — 30 juillet 1895, sous l'éphorerie (525 Converl).

Marbre blanc, brisé partout.

Lettres de 8 à 18mm, qui ne sont pas sur une ligne droite, mais vont en montant.

Copie de G. Colin.

564.

ΝΙΚΟ

Les mêmes lettres se lisent sur une petite plaque de terre cuite, inv. n° 999 = 4443, (haut. 0^m026 ; larg. 0^m061 ; ép. 0^m016).

Ce sont sans doute des graffitis, le début d'un nom comme Νικέ[ιας] par exemple.

ACTES D'AFFRANCHISSEMENT

Inv. n° 1060. — Automne 1893, au coin S.-E. du Trésor d'Athènes.
 Bloc de calc. gris de Saint-Elie, ayant fait partie d'une construction, probablement d'une base ; il était visible sur trois faces. Haut. 0^m49 ; larg. 0^m475 ; ép. 0^m83.

Le texte est sur la face latérale gauche. Lettres et interl. 5-6^{mm}. Réglage apparent.

565. Λεγοντος ἐμὲ μὲν Δειλφοῖς Δεῖ τὸν δῶν, μηδὸν Ποιτροποίου, ἐν δὲ Λοκροῖς ἀγωνιζέσθεοντος Τοιχίδων τοῦ Δειλφού τοῦ Τελεστήρου πάντοις πέμπτου, [χ]-[πε]δοντο Δημοστέλλης καὶ Νικόδημος οἱ Τελεστήριοι Φυσκεῖς, συνευδοκέοντος καὶ παρόντος καὶ τοῦ [πα]τρός αὐτῶν Τελεστήρου τοῦ Δημοστέλλου Φυσκέος, τῷ Απόλλωνι τῷ Ηθίῳ σάρπηδον ὡς ὄνυμα Ερυξίας, τὸ γένος Βειθυνόν, τεγγείται γχίκη, τιμῆς ἀργυρίου ἦν δέκα πέντε, καθὼς ἐπίστευσε τὸν ὄνυχα τῷ θεῷ Ερυξίᾳος, καὶ τὸν τιμὴν ἔχοντι πᾶσκαν, ἐφόπτεις ἐλεύθερον εἴ- [με]ν ποιοῦντα δὲ καὶ θέλην καὶ ἀποτρέχοντα οἰς καὶ προσι- [ρῆτ]αι. Εἰ δέ τις ἐράπτοιτο Ερυξίου, κύριος ἔστω ἡ πα-ρ[ε]γκυών συλλέων ἐλεύθερον ὅντα Ερυξίον. Βε<ρ>βα-ωτῆρες κατὰ τοὺς νόμους καὶ κατὰ τὸ σύμβολον
 15 Κατιλυράτης Δημοστέλλος Οἰανθεὺς καὶ Ἀθαυβός Ἀ-θανιώνος Δειλφῶν. Εἰ δὲ ἀπεκνος ὡν Ερυξίος μεταλ-λάξαι τῷ βίον, τὰ ὑπάρχοντα Ερυξίου Δημοστέλλος καὶ Νικόδημος ἔστων. Μάρτυρες τοι λεπτές τοῦ Απόλ-λωνος Πραξέτης καὶ Ἀνδρόνικος, καὶ ὁ νεωκόρος Μένης,
 20 καὶ οἱ ἀρχοντες Δειλφῶν Ερμενίδης Καλλίκη, Ἀλκι-νος· ἴδιωται Ειόληγένος Πάτρωνος, Φίλων Ἀριστέα, Θεούδατος Ειρανάκιος, Καλλιδήνης, Ξεναγόρης, Τιμό-κριτος Εύκλειδης Δειλφοῖς Δημόσιος, Θευράνης Τρεπτεῖς· Ἀντιγενείδης, Πανταίνετος Φυσκεῖς.

C'est à une famille fort bien connue de la Locride de l'Ouest qu'appartiennent ceux qui affranchissent Hermaios. Le grand-père, Δημοστέλλος Φυσκεῖς, nommé ici l. 6, a été boularque τοῦ Λοκρικοῦ τελεοῦ en 188 av. J.-C. (WF. 405 = GDI, 2070). Le père, Τελεστήρης, avait été, très peu d'années avant le présent acte (ἀρχ. Φιλοκράτεος, environ 154), agonothète des Locriens (WF. 243 = GDI, 1908). Enfin nous savons par un autre texte (Le Bas, 915 = GDI, 2265) que la clause prévue ici par les l. 16 et suiv. n'a pas dû jouer, puisque ce Bithynien dont la liberté a été estimée un prix si élevé, sûrement à cause de son habileté dans les arts du métal (cf. GDI, 2094, τεγγείται σκυπῆ), a eu, d'une certaine

Σωστό, un enfant ; Athambos, fils d'Athanion (celui qui est ici garant I. 15), a affranchi ce παιδίουν, ἐπίκτο παρὰ Τελεσάρχου Φυσκέος.

Menes était déjà attesté comme néocore, WF. 262 = *GDI*, 1927.

Il n'est pas étonnant de voir des gens de Tritéa témoins et un habitant d'Œanthée garant : cf. G. Daux, *BCH*, 1922, 451.

Environ 150 av. J.-C.

Inv. n° 1066. — Février 1894, au-dessous du Trésor d'Athènes.

Bloc de calcaire gris, le bord gauche perdu. Haut. 0^m73, larg. 0^m48.

L'inscription occupait toute la largeur de la pierre, haut. 0^m62. Lettres 7^{mm}, réglage apparent. L'écriture très régulière rappelle celle de la plupart des textes du mur polygonal et paraît appartenir au II^e s. av. J.-C.

Publié par G. Colin, *BCH*, XXII (1898), 22-23.

- 566.
- [Αρχοντ]ος Γλαύκου τοῦ [Ξ]ένωνος, μηνὸς
[Απελλ]αῖου, βουλευόντων τὸν πρώτην
[εξάμην]ον Πολίτη τοῦ Ἀσάνδρου, Κλέωνο[ς]
[τοῦ Δαρυ]οσθένεος, γραμματεύοντος δὲ
- 5 [τὰς βουλ]ᾶς Κλεογάντιος τοῦ "Πρυος, ἐπὶ τοῖ[σ]ο]-
[δε χπέδο] τοῦ Ὁλυμπίας Ἀργοδίου, συνευδο-
[κεούσας] καὶ τὰς θυγατρὸς αὐτᾶς Μικκιῶς
[τὰς....]ιμους, ἐπὶ τοισδε χπέδοτο τῷ: Ἀ-
[πόλλων]: τῷ: Ποθίωι σῶμα γρανικεῖον [δι]-
- 10 [διοικ] Σ]ωστράτου, τὸ γένος Σύραν, τιμ[άζε]-
[χρυσ]ούοιο μνᾶν πέντε, καὶ τὰς θυγατέρε[ς]ι
[αὐτᾶς Ἀ]σπασίου, Διονυσίου, Εὔθιστου, κ[αὶ]-
[τὸν νιό]ν αὐτᾶς Νουμάνιον, τὸ γένος οἱ[κογε]-
[γῆ, πάντας] τιμᾶς ἀργυρίου μνᾶν δέκα τ[ριῶ]ν,
15 [καὶ στλ]ο ἀλδεστον σῶμα δι: διοικ [Δάμου:]
[γένος, τό] γένος οἰκογενῆ, τιμᾶς ἀργυρίου μ[νᾶν]
....., καὶ τὴν τιμὴν ἔχει πάσσαν, καθὼς ἐ-
[πίστε]υσε Σωστράτου καὶ Ἀσπασία καὶ Διο-
[νυσίκ] καὶ Εὔθιστα καὶ οἱ νιός αὐτᾶς Νουμ[ά]-
20 [νιος καὶ] Δάμουγος τῷ: θεῷ τὴν ὄνταν [ἰσ'] δι:
[τε ἐλε]ύθεροι εἴρεν καὶ ἀνέρχπτ[οι] ἀπὸ πάν-
[των τ]ον πάντα τρίσι, ποιέοντες [οἱ] κα [θελ]ων[τι]
[καὶ ἀπ]οτρέχοντες οἵς κα θεῶντι. Βέβαιωτ[η]-
[τες καὶ τὸν νόμον τὰς πόλιος Π[ρ]άσογος [Ἀργε-]
25 [λάσου], Κλέων "Πρυος. Εἰ δέ τις ἀπτοιτο τούτω[ν]
[ένδ]ος ἐπὶ καταδουλισμῶι, βέβαιον παρεγόν-
[τω τ]οι: θεῷ τὴν ὄνταν ἢ τε ἀποδομένα Ὁλυμ-
[πίας] καὶ οἱ βέβαιωτῆρες Ηράσογος καὶ Κλέων. Εἰ δ[ε]
[μὴ π]αρέγοιν βέβαιον τῷ: θεῷ τὴν ὄνταν, πρά-
30 [τημ]οι ἑόντων κατὰ τὸν νόμον τὰς πόλιος ὁμ[οι]-
[ως δε] καὶ οἱ παρατυγχάνοντες κύριοι ἑόντων [συ]-
[λέοντ]ες τοὺς προαιρημένους ως ἐλευθέρους [δι]-

[τας ἀ]ζάριοι εόντες οι συλλέοντες ἐπ' Ἑλεύθερ[ι]-
[αι πάσας] δίκαιοι καὶ ζημίας. Ηγεμονίαντων [δὲ παρὰ]
35 [Οἰκουμενί]δει Σωτεράτα καὶ Ἀσπασία καὶ Διονυσία κα[?]-
[Εὐθύνη] καὶ Νομογένες καὶ Δάμασις ἄγριος [καὶ]
[ζὴ Οὐ]μπιάς, ποιέοντες το ποτικασσόμεν[ον]
[πάντα τὸ δ]ιωκτὸν ἀνεγκάτως. Εἰ δὲ μὴ ποιέοντ[οι]
προσεγγίσαμενοι καθὼς γέρωντες, εξουσίαν [εἰ]-
40 [γένετο] Οἰκουμενίδεις τὸν μὴ ποιούσαν οὐ μὴ ποιέοντ[α]
[ἐπιτιμεῖ]ουσα τρόπῳ οὐ καὶ θεῖη, ἀλλα(ος) ἑστησ[εῖ]
[ἀνυπόδιτος] πάσας δίκαιοι καὶ ζημίας. Επειδὲ καὶ τοι [τοι]-
[θεωρία] οι γένηται περὶ Οἰκουμενίδης, Ἑλεύθερη
[καὶ ἔλευθεροι εόντων καθὼς ἐπάνω γέγρα-
45 [πτερι. Μά]ρτυροι οἱ ἄρχοντες Πολιτείας, Κλέον, Κλεό-
[ψηντες], καὶ ιδιοτελείας Στρατηγίου, Τ.
— — — — — ..νασιδης ..σιος, Εβ.
— — — — — ..θου, Αιξιδης Τζ.

L. 40. L'article τοῦ n'est pas répété devant μὴ ποιέοντα.

L. 41-42. ΑΖΑΜΙΩ, ΑΝΥΠΟΔΙΚΩ.

Environ 129 av. J.-C.

Inv. n° 2596 (cf. ci-dessus n°s 433 et 441).

Face principale.

A 10-12mm au-dessous d'un décret dont il ne reste que les dernières lignes (ci-dessus, n° 433), en petites lettres très régulières et égales de 6mm. Interl. 6mm.

Publié par G. Colli, *BCH*, XXII (1898), 12.

567.

[Αφ]γοντες Κλεούδης α[ριθμός] Ποιτροποιου, ἀπεδότος Ξένων Δη-
μητρίου τῷ Απόλλωνι τῷ Ποθίοι: παιδέριον σινογενες οὐ δη[ν]-
μα[ρ] Στράτων, τιμᾶς ἡρώριου στατάρων δίκαιοις ἐπιπτά, δρα[γ]-
μα[ζ], καὶ τὸν τιμὴν ἔχει πάσαν Ξένων, καθὼς ἐπιστε[νε]-
5 [Στράτων] τῷ θεῷ τὸν Θεόν ἔστι φέπει Ἑλεύθερον εἰμεν καὶ
[ά]νερχαπτον ἀπό πάντων τὸν πάντα γένον, ποιούσαν οὐ καὶ
θεῖη καὶ ἀποτρέψαντα οἰς καὶ θεῖη. [Βεβήλω]τῆρ κατὰ τὸν
γέρου τὰς πόλιος Ξενόκριτος Στρατηγός Ξένος. Εἰ δὲ τις ἐ-
ρχεται Στράτωνος ἐπὶ καταδουλισμῷ, καὶ οἱ ἔστω οἱ πα-
10 [ρχ] τογένον συλλέων Στράτωνα οὐ δη[ν]τα, ἀλλα[χε]-
[ο]ις εἴην οἱ συλλέων καὶ ἀνυπόδικος πάντας δίκαιοις καὶ ζημίας
καθὼς οἱ συλλέων καὶ οἱ βεβήλωτηρ καὶ οἱ ἀποδόμενοι Ξε-
νων Ξενόκριτο τῷ θεῷ τὸν Θεόν. Μάρτυροι οἱ ἱερεῖς Αἰ-
γαίων Καλλίτελες, καὶ οἱ νεωκόροις Λατινοίδης Ορθοίου, καὶ οἱ ἄρχοντες Αἰ-
15 τεις τὰς πόλιος Λαγίων Κλεοδάμου, Λαριστέας Φιλανος, Φιλο-
λεων Φιλέργου, Διονυσού Επισθένεας, Φιλόνικος Μενεδόνος,
Διοριππος Ζωΐου, Μεγάρητας Μιλισίωνος, Διοριππος Διο-
ριππου, Ποσιδίππος.

L. 3. Il semble qu'on ait tenté d'effacer le premier π de ιππιτά, mais les lettres ne sont pas gravées assez profondément pour qu'on puisse l'affirmer.

Les deux premiers noms, l. 15, Ἀγίον et Ἀριστίτας, désignent seuls des bouleutes.
Env. 125 av. J.-C.

A 11^{mm} du précédent, même écriture régulière, lettres et interl. semblables. L'acte descend jusqu'au bas de la pierre et continuait sur une autre.

Publié par G. Colin, *BGH*, XXII (1898), 13.

568.

[Α]ρχοντος Κλεόδηος, μηνὸς Ἀργ[ού]ος, βουλευόντων τὸν [δευ]-
τέρου εξάμηνον Ηὔρια τοῦ Ἀργείου, Ἀριστονος τοῦ Ηρο[ν],
γραμμάτευοντος δε τὰς βουλὰς Ηέτρωνος τοῦ Ἀριστοθέου[ν],
τὸν πέδοντο Κλεόδημος [Η]οῖνος[ρ]άτεος καὶ Ἀντζήλη Ηεσίωνος, σ[υ]-
ν[η]ματοκεύοντος δε κατὰ τὸν οἶνον κύπελλον Πολυκράτ[ε]ος καὶ Ηεσί[η]-
ωνος, τῷ Ἀπόλλων[τ]ῷ δὲ Ηεσίωι σφραγίδεσσι διηγούμενοι Δορ[ι]-
πολίται, τὸ γένος Θράκην[ρ], τιμῆς χρυσούς μηδὲν πέντε, καὶ τὸν τι-
μὴν ἔχοντι πάτερν. Βε[θ]εωτῆρ κατὰ τοὺς νόμους Ξενόκριτος
[Στη]γιμένεος, ἐφ' οἵτε ἔτει[θ]ερον εἴρεται Δοριπόλει τὸν πάντα γρόνον
10 καὶ ἀποτρέψειν οἷς καὶ θέτην καὶ ποθοῦσας καὶ θεῖην. Εἰ δέ τις ἐράπποιτο ἐπι-
χειταδουλούσματι Δοριπόλιος, βεβηκον παρεγένετο τὸν οἶνον οἱ τε ἀπο-
δέσιοις Κλεόδημος καὶ Ἀντζήλη οἱ βεβηκοτῆρες Ξενόκριτος τῷ θεῖ[ῳ].
Εἰ δέ μη παρεγένειν βεβηκον, πράκτημοι ἔοντες οἱ τε ἀποδέσμοι[νοι] καὶ οἱ
βεβηκοτῆρες κατὰ τὸν νόμον ὄμοιοις δε καὶ οἱ παρεπαγόντες [κύριοι]
15 ἔοντα συλλεόντες Δοριπόλει τὸν ἔτει[θ]ερον κατὰ τὸν νόμον θέτει.....

Dans les dernières lignes, quelques lettres ont disparu depuis la lecture de M. Colin.
Même archontat que le précédent.

Inv. n° 2596 (cf. n° 433 et 441). Sur la face latérale gauche.

Au-dessous du décret de proxénie n° 441, à 0m037 d'intervalle, un acte d'affranchissement en lettres de 6-7mm. Interl. de 5-6mm.

569.

[Α]ρχοντος — , μηνὸς Ηεσίωνος[ν],
βουλευόντων τὸν πρώτην εξάμη-
νον — τοῦ —] δε, Τιμοκράτε-
ος τοῦ Εύκράτεος, Κλεόδηος[ρ]άτεος τοῦ Ἀρισ-
τού, επι τοῖσδε ἡ πέδοντο Δαρμού[ν]
— — — σφραγίδα τῷ Ἀπόλλων[τ]
τῷ τῷ Ηεσίωι σφραγίται η ἀνδρεῖς διο
οικογένει ? οἵ οὐρανοί Αριστόνοι[ν]
καὶ φ — — — , τιμῆς χρυσού
10 μηδὲν — — , καὶ τὰν τιμῆν ἔχει πά-
τεν καθησεί ἐπιστένος] καὶ τῷ θεῖο
τὸν οἶνον ἐφ' θεῖοις ἔτει[θ]ερον τοὺς εἰρηνεῖς
οὐεράπτοντος ἀπὸ πάντων τὸν πάντα βίον[ν].
Βεβηκοτῆρες κατὰ τὸν νόμον τὰς πόλιος

15 Σωτήλος ? Τιρο]χλεος Δελφός, Ε.,
— — εντ. Εἰ δὲ τις ἔρχεται
τοιτο εἴπι παταδουλισμῷν Ἀριστονίκου τὸ Φ.
— — ε κύριος ἔστω ὁ πατέρας
ρχτυγῶν συλέων ως εἰλευθέρους ὅντας
20 ζέχρος ὃν καὶ οὐ μαρτυρίκος πάσκε
δίκας καὶ ζημιάς, καὶ εἰ βεβηκιωτήρες βεβηκούσι; -?
ούντω τῷ θεῷ τὸν ωνάν, Ηραρχεινάτω -
σαν δὲ Ἀριστονίκος καὶ Φ. . . . Δικαιοῦ δι-

Kαὶ οἱ δῆμοι; Αρχιεπίσκοπος, archonte en 124 ou un peu plus haut (Colin), hiéromnémon de Delphes sous Eucleidas (env. 117 av. J.-C. : *Fouilles*, III, 2, 69).

Tιμοκράτης Εὐχράτεος affranchit un esclave en 130 (*GDI*, 2293), et il est témoin dans un acte d'env. 140 av. J.-C. (*GDI*, 2165) et dans un autre d'env. 125 av. J.-C. (*WF*, 353 = *GDI*, 2018), mais je ne connais pas l'archontat pour le premier semestre duquel ils sont bouleutes. Dans une année voisine (env. 122), deux bouleutes du premier semestre pour l'archontat de *Bzēbūas* et le patronymique du troisième sont maintenant connus (*BCH*, 1925, 94).

Peut-être l. 6, après le patronymique, les lettres ...*oɔɔz* appartiennent-elles à une fin d'ethnique plutôt qu'à une formule comme *zɔɔz* *ɛɔɔz*.

Inv. n° 3083. — 27 septembre 1895, près de la porte principale, en dehors.

Fragn. de marbre, brisé partout, sauf en bas où une rainure longe le bord inférieur. Haut. (surf. inscr.), 0^m102 ; larg. 0^m12 ; ép. max. 0^m155.

Écriture ordinaire de la seconde moitié du 11^e s. av. J.-G., lettres 7-8mm. Interl. 5-7mm.

570. — επί τοισδέ] ΕΑΓΕΙ[δότο
τιμᾶς ἀργυρίου μνᾶν] ΕΙΚΟ[σι καὶ τὸν τιμᾶν
ἀνέραπ] ΤΟΝΑ[πὸ πάντων τὸν πάντα βίον
ἘΜΜΕΝΙ[δε-
5 κύριοι ἔνοτα] ΟΙΠΑΡ[κτυγγάνοντες
οἱ λερεῖς τοῦ ἈΤΟΛΛΩΝΟΣ/
οἱ ΥΠΟΛΥΤΙΜ[δε]

Il est impossible, pour le moment, de restituer ce texte en entier. L'intitulé devait occuper une seule ligne au-dessus de ce qui est pour nous la l. 1 ; la liste des témoins, deux lignes. L. 4, c'est 'Επιφανί[δης] ou Τιμολέων 'Επιφανί[δης] (ou un autre nom) qui doit être le Βεβηλωτός. Au II^e siècle seulement, nous connaissons six prêtres dont le nom commence par un A.

Inv. n° 2758. — 5 juillet 1895, au N.-E. de la base des Lacédémoniens.

Calc. gris, brisé de tous côtés, toute la partie droite piquée au marteau. Haut. 0^m22; larg. 0^m23; ép. 0^m165.

Lettres (seulement quelques-unes visibles) 10^{mm}. Interl. 7^{mm}.

Lectures (avancées)
Copie de G. Colin.

571.

ΟΛΕΜΑΡΧΟΥ	vide
ΕΥΟΝΤΩ	^-
ΤΙ ΕΙΩ	
ΕΙΡ	
ΜΟ	ΙΣΔ
.	Λ
X	Λ
Γ	
O...N	
PT. ΕΞΟΙΤΕ	
ENOΣ	

Peut-être y a-t-il eu deux textes. Celui de gauche aurait eu des lignes assez courtes s'il faut compléter les l. 1-2 et 10-11 ainsi :

[Αρχοντος Η[οιεμάρχου,
μηνος —, βουλευόντων....
.....
Μάρτυρες οι τι
ιερεις τοι 'Απόλλωνος]

Mais on peut sans peine imaginer des restitutions bien différentes. L'écriture semble, autant qu'on peut juger d'après un débris si effacé, indiquer les environs de notre ère.

Inv. n° 1189. — 11 avril 1894, au Sud du Trésor de Thèbes.

Fragment de marbre assez grossier, cassé partout, sauf en bas ; le joint n'est pas conservé ; le lit de pose, qui l'est partiellement, est piqué d'une manière assez peu soignée. Haut. 0m18, larg. 0m13, ép. 0m21.

Lettres ΑΕΖΘΩ, de 6 à 10mm. Interl. 3-6mm.

572.

[Αρχοντος Αγένοιος τοι 'Αρχια],
μηνος Ήρακλείου, βουλευόντων Κρι-
τοι ζου και Σ[ωσιπάτρου τοι Σωσιπά-
τρου], ἀπέδετο Ει — —
σ]ωματα επ[τα
Διονύσιον ΑΙ
τεσ σάρων ιν[όρματι ?
Ηει ωτίκη Ηδο...
τιον τις ζωζει ποτος γράνον
10 .. τις πάντα δινατά ?
καθως επιστεισαν
.. ιφέτι έλευθέρους είμεν
..... Ει δι τις ιρήπτοιτο

Initialé restitué d'après G. Colin, *BCH*, XXII (1898), 126. — Des sept esclaves, trois hommes étaient sans doute énumérés d'abord (Διονύσιος), puis quatre femmes pour lesquelles nous n'avons qu'un nom complet (Ηει ωτίκη) et le début d'un autre.

Env. 60 après J.-C.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 9, n° 11.

Inv. n° 4523. — Trouvé en 1905 dans le chemin qui traverse les déblais de la glissière et qui, au sud du Musée, descend vers le Pleistos.

Fragment de calc. noir, haut. 0^m16, larg. 0^m16, ép. 0^m08 ; il reste un peu du bossage à gauche.
Lettres 12-13^{mm}.

ΡΓΕΙΟΣ

A. Martinaud a reconnu que ce morceau appartient à la base des Arcadiens. C'est un reste du piédestal d'Erasos, le dernier à l'Ouest, et on doit changer n° 11, l. 2, la place d'un crochet droit :

Ἀγριόν[ης ἐποίησε] Α]ργεῖος.

P. 13, n° 21.

Pour l'identification, que j'ai proposée depuis, du Mégalopolitain Epératos avec le technite, voir la note de P. Roussel, *BCH*, XLVII (1923), 28, 2. Cf. ci-dessus, n° 477, l. 7.

P. 18, première ligne, lire *GDI*, 2787.

P. 18, n° 38.

Le nom du premier Stymphalien n'est ni Ἐρέπαννος, ni Ἐρέπαννος. C'est Ἐρεπάννος, comme A. Plassart l'a établi d'après la liste des théorodoques, *BCH*, XLV (1921), 36.

P. 22, lignes 13-14 : cf. *Rev. ét. anc.*, XII (1910), 444.

P. 23, n° 48.

La lecture rectifiée de la ligne 9 est indiquée ci-dessus p. 142, note.

P. 39, n° 68.

L. 3, la restitution du nom de la zōyx lacédémonienne est sûre, c'est (T)ορίτζη, les dédicaces à Ἀπόλλων (ou Ἀπόλλων) Τορίτζη le prouvent aujourd'hui, et M. Rhomaios, Ηρακλεία, 1911, 266, a signalé que le tsac. Ντρός = le Τρός d'Etienne de Byzance. Je n'insiste pas sur l'étrange explication qu'Ad. Reinach avait proposée de ce texte, *Rev. ét. gr.*, 1911, 313, mais je rappelle ce que j'ai dû ajouter sur le pénible déchiffrement de ces trois lignes qui m'a demandé plusieurs jours, et le lemme tout au moins fantaisiste de la troisième édition de la *Sylloge* : *Rev. archéol.*, 1918, VII, 226.

P. 47, n° 60.

M. Flacelière veut bien me dire qu'il a réussi à déchiffrer l. 1 : Νικομήδης Νικόμηδος Ἀργιώτης, et l. 6 : Κέφαλονος pour le nom du second bouleute. Ce Nicomedes serait peut-être le père d'Επικράτης et d'Επικράτινος, choreutes des Soteria (*GDI*, 2565 et 2566). [Voir maintenant *BCH*, 1928, 194, 4].

P. 48, n° 83.

On aura bientôt, je l'espère, une édition plus complète de la liste amphictionique. Il me suffit aujourd'hui d'indiquer que le premier hiéromnémon bétien l. 4 est sûrement le Νικομήδης qui a été aussi naope et qu'honore un décret gravé sur la base des Béotiens¹. — Dès la publication des pages 1-104, A. Nikitsky avait bien voulu m'écrire pour me proposer quelques rectifications. Pour la l. 15 de ce texte, sa correction est aussi ingénieuse que sûre : ζ . . ου Μεθυδρίος πρῆτα — : voir *Journ. Minist. Instr. publ.* (russe), mars 1912, p. 121, n.

P. 56 : Autre dédicace des Argiens.

La mission que le Ministère de l'Instruction publique a bien voulu me confier en 1919 m'a permis de reprendre l'étude des bases argiennes. Une découverte de M. F. Courby avait renouvelé toute la question. Grâce à un travail poursuivi par M. Replat pendant plusieurs semaines sur toutes les pierres qui avaient été jadis trouvées dans la région inférieure du sanctuaire, j'ai pu rapporter la pierre ΑΡΓΕΙΟΙ (n° 91) à sa véritable base, celle des Sept contre Thèbes et du Char d'Amphiaraos, et donner de la base du « Cheval de bois » une restitution que je continue à tenir pour certaine. Ces résultats ont été exposés *Rev. él. gr.*, XXXII (1919), 41-46 ; ils doivent être résumés à cette place.

Inv. n° 4897 abc. — 9 juillet 1914, trois pierres du dallage de la Voie sacrée, un peu plus haut que le Trésor d'Athènes, retournées par F. Courby.

Trois dalles de calc., gris de Saint-Elie (fig. 62), haut. commune 0^m295. Sur la face antérieure, inscription en lettres de 90-95^{mm}, l'O seulement 80, entraxe de 9 à 10^{em}. — Planche XII, 3.

4897 a : larg. en avant et en arrière 0^m83, ép. 1^m194.

ΑΠΟΦΑΚΕΨ,

4897 b : larg. en avant et en arrière 0^m855, ép. 1^m194.

ΑΙΜΟΝΟΣΣΕ

4897 c : larg. en avant 0^m79, en arrière (la plus grande) 0^m835. Ep. la plus grande 1^m65 ; distance du bord antérieur à l'angle obtus du joint biais 1^m255. Vide après le N : 0^m31 jusqu'au bord droit de la pierre.

KATAN

Des offrandes argiennes que Pausanias énumère dans la partie inférieure du téménos (X, 9, 12 ; 10, 3-5), deux étaient sûrement identifiées : les deux hémicycles, celui des

1. [Voir maintenant *BCH*, 1928, 180].

Rois au Nord de la Voie sacrée, et celui des Epigones au Sud. Il était impossible de dire à laquelle des autres (le Cheval colossal en bronze, les Sept contre Thèbes et le char d'Amphiaraos) se rapportait notre n° 91).

D'abord ce n° 91 (fig. 24 et planche IV, 1) est d'une gravure élégante et souple, les deux branches de l'A sont légèrement courbes, tandis que dans ιππος Αργειονος δεξιων le trait est partout également ferme, conduit tout droit. Ensuite la pierre qui porte le nom ΑΡΓΕΙΟΙ a la face latérale gauche et la face supérieure aplanies et lisses, visibles par conséquent comme la face antérieure ; les trois pierres nouvelles ont, au bas de la

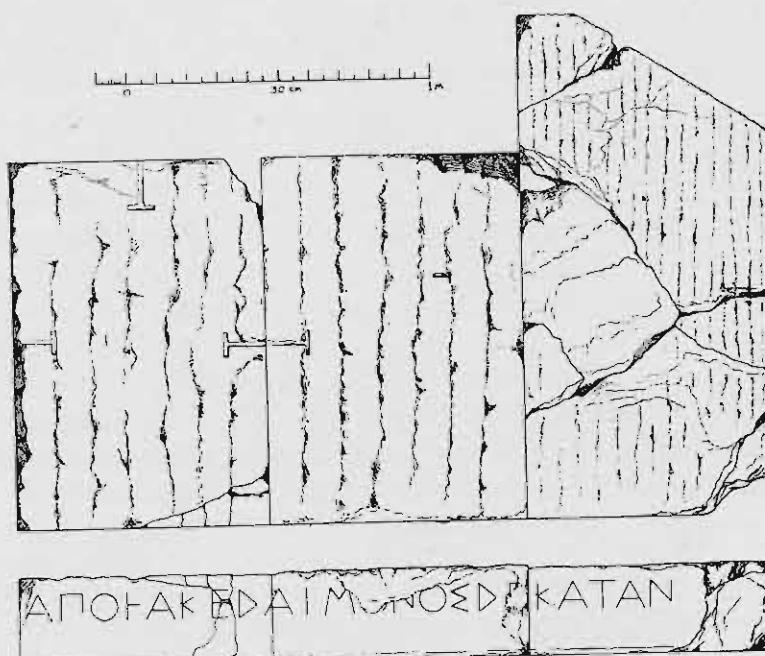


Fig. 62. — Dédicace de la base du Cheval (dessin de M. F. Courby).

face antérieure, un bandeau ou liseré en très légère saillie (un millimètre), haut de 0^m025, qui court tout le long du bord inférieur. En outre, le dessus de deux de ces pierres a conservé la trace des scellements qui les unissaient ensemble, et sur celle du milieu un trou de tenon témoigne qu'une autre pierre était fixée au-dessus. Donc la pierre ΑΡΓΕΙΟΙ appartient à l'assise la plus haute d'une base, et les trois pierres nouvelles à l'assise inférieure ou à l'assise intermédiaire d'une autre.

Un bloc sans inscription doit être immédiatement rapproché de ces trois pierres, parce qu'il est comme elles remarquable par ce détail rare qui dénote le souci du travail parfait, le liseré qui suit le bord inférieur, ici sur les trois faces visibles¹. Sur la face supérieure de ce bloc (haut 0^m39, larg. 1^m70, ép. 1^m26), un trou de scellement rond, de 0^m27 de dia-

1. Je suis obligé de répéter que c'est là un détail extrêmement important : j'attends avec tranquillité le jugement d'un homme du métier qui décidera, devant les pierres, si les Argiens ont travaillé avec un soin minutieux la face antérieure de ces blocs (ils ont dû d'abord aplani toute la face, puis la polir en arrière du liseré) pour cacher ensuite ce bandeau dans un encastrement.

mètre, atteste que le sabot d'un animal colossal y était jadis fixé. L'inscription transcrise ci-dessus est la dédicace du Cheval en bronze, destiné à célébrer une victoire d'Argos en rappelant le souvenir du Cheval de bois qui servit à prendre Troie.

Je n'ai pas à résumer ici¹ le travail par lequel M. Replat est arrivé à démontrer, en classant les pierres avec une méthode précise et sûre, que les trois assises de la base du Cheval devaient être replacées sur une substruction en calcaire dont une dizaine de blocs sont encore en place, à l'extrême Est de l'hémicycle des Epigones. Des calculs dont il est impossible de mettre en doute l'exactitude donnent le droit d'affirmer que l'assise inscrite était l'assise intermédiaire de la base du Cheval, qu'elle avait 5^m70 de long et que la restitution

573.

[Αργειοι ταπεῖλοι] ζπο Λαζαδρίους δεκάτη

est la seule que les données du problème obligent d'admettre. Le Cheval se dressait, perpendiculaire à la Voie sacrée et la tête tournée vers elle, sur un socle puissant qui ne dépassait pas d'un mètre la voie ; mais, au sommet de la première pente comme en haut d'une colline, à l'endroit où la Voie sacrée s'infléchit légèrement au Nord-Ouest, il pouvait dès l'entrée servir de repère : les mots où Pausanias situe la base des Athéniens, du même côté de la Voie mais à un niveau inférieur, par rapport au « Cheval de bois » sont très justes. S'il s'est trompé, comme H. Brunn l'avait découvert (*KünsHergesch.*, I, 283), sur la bataille de Thyréa dont le butin a permis de dresser le Cheval — c'est en réalité celle de 414 av. J.-C. que mentionne Thucydide, VI, 95, — il faut reconnaître que son groupement des offrandes argiennes auprès du Cheval qu'il avait signalé dès l'entrée traduit exactement l'impression de quelqu'un qui a vu Delphes ; il est confirmé par les indications topographiques de la fouille.

En recomposant sur le papier tous les éléments de la base à laquelle appartenait notre n° 91, la pierre ARΓΕΙΟΙ, on est arrivé du moins à un résultat sûr : c'était une construction massive de plus de 7 mètres sur plus de 3^m50 (la plate-forme sur laquelle se dressaient les statues mesurait 6^m11 sur 2^m86). L'inscription dont nous avons le premier mot pouvait être assez longue ; restituer

91.

[Αργειοι [ζπο Λαζαδρίους] Απόλλοντ δεκάτη τᾶς ον Οινόαι μάζας]

ce n'est qu'une des nombreuses hypothèses que l'on peut faire.

Que la bataille d'Enoa soit de 460 ou de 456, il y a une assez grande distance entre la date de cette victoire argienne et celle où a été gravée l'inscription : la forme des lettres, très analogues, on l'a vu, à celles de la dédicace du Cheval, indique les vingt dernières années du ve siècle.

1. Et j'ai encore moins à défendre une reconstruction qui a été étudiée sur place pendant plusieurs semaines, devant les pierres elles-mêmes et, j'y insiste, toutes les pierres, contre une critique qui combine ailleurs des dessins pris en hâte sur toute l'étendue du sanctuaire, du gymnase et de Marmaria. Les rapprochements institués sans contrôle entre ces croquis hâtifs et incomplets et des copies ou des estampages ont été assez souvent convaincus d'inexactitude et de confusion. J'avais déjà indiqué, *Ruines de Delphes*, p. 342, à propos de la restauration de la base lacedéménienne, le crédit que l'on pouvait accorder à une telle méthode. En attendant la révision de notre étude qui comportera le tome II de cette publication, révision dont M. Replat et moi n'avons rien à redouter, je répète (cf. *BGH*, XLIX (1925), 23-24) qu'en tout cas des critiques erronées et injustifiées auraient dû être présentées sur un autre ton.

La description de Pausanias (X, 10, 3-4) est moins confuse qu'elle n'apparaît chez certains de ses commentateurs. Quand il reprend l'énumération des bases argiennes, après avoir situé la base athénienne par rapport au Cheval, la première qu'il nomme, c'est celle des chefs qui ont fait, avec Polynice, l'expédition contre Thèbes : dans la liste de ces chefs, il intercale Amphiaraos et son char, et il termine par la mention des sculpteurs Hypatodoros et Aristogiton. La date où ces artistes ont travaillé à Delphes, on va le voir dans un instant, concorde fort bien avec la date d'Enoa, elle ne concorde pas avec celle de l'inscription dédicatoire.

A partir de ce point, je me contente de résumer l'hypothèse à laquelle j'étais arrivé en 1919 et à laquelle on n'a pas encore opposé un argument valable.

L'étude minutieuse de M. Replat a relevé, sur les pierres qui appartiennent sûrement à la base des Chefs contre Thèbes et du char d'Amphiaraos, des scellements de forme et d'âge différents. Tandis que tous les blocs de la base du Cheval ne sont reliés que par des scellements en double T — —, ici on trouve, dans les assises de fondation, tout à côté de cette forme plus récente de crampons, des scellements en double Γ — —, comme ceux que l'on voit par exemple sur l'hémicycle des Epigones (fig. 23). M. Replat a même pu constater que, pour une de ces assises, les scellements qui semblent être en double T sont d'anciens scellements en double Γ dont on a modifié la forme en ajoutant de chaque côté une branche nouvelle un peu moins large et moins longue que la branche ancienne.

Je n'affirme pas, il reste encore au sujet de ces bases trop de questions qui n'ont pas reçu, qui peut-être ne pouvaient recevoir de réponse¹, mais il me semble très vraisemblable que le butin de Thyréa, qui, d'après Thucydide, fut de vingt-cinq talents, a permis non seulement de dresser le Cheval, mais d'établir sur une base nouvelle les Chefs et le Char. Ils avaient été consacrés plus de quarante ans plus tôt, peut-être les Chefs sur une base linéaire le long de la Voie sacrée, le Char entre eux et le mur du Léménos. Le remaniement aurait consisté à les réunir sur une même plate-forme, assez élevée et assez considérable pour que ces offrandes ne parussent pas trop en contre-bas et comme aplatiées au pied du colosse.

Ainsi s'expliquerait de la manière la plus simple la différence que j'ai cru reconnaître entre l'écriture des deux dédicaces 573 et 91 : la première est celle du monument élevé tout de suite après la victoire de Thyréa, (le Cheval), la seconde a été gravée au-dessous d'un ex-voto plus ancien (les Sept et le Char) qu'on a remanié grâce au butin de cette même victoire, mais quelques mois, peut-être un an ou deux après.

Plusieurs fois, dans ce qui précède, a été mentionnée la signature des deux Thébains

1. Une de ces questions est celle que pose la rainure ou rigole qui courrait sur la face supérieure de cette base et dont on aperçoit le début fig. 24. Si on y a insérée une série de plaques de marbre, il faudra retenir que ces plaques avaient tout au plus comme épaisseur les 0^m12 qui sont la largeur de la rainure : sur les deux bords, il n'existe aucune trace. — Une chose du moins me paraît certaine : l'enca斯特ment de l'assise supérieure dans un creux de 0^m025 ménagé à la surface supérieure de l'assise immédiatement au-dessous. Le liseré ou bandeau était caractéristique de la base du Cheval, l'encastration de la base des Sept et du Char. Et je rappelle que M. Replat a constaté sur le bloc **ARΓEIOI** (larg. 0^m89 *en haut*) une diminution de cinq millimètres réalisée le long de la face du joint (en bas 0^m885) : elle avait pour but de faciliter l'encastration du bloc qui devait être posé le dernier, quand tous les autres étaient déjà à leur place, dans la partie creusée de 0^m025 pour le recevoir. C'est la vérification définitive qui prouve l'exactitude de la reconstruction proposée en 1919. Pour une autre base argienne, l'hémicycle de Bois, M. Replat, le premier, avait de même remarqué le scellement unique d'un des blocs, qui confirmait d'une manière tout aussi incontestable son classement des piédestaux (*BCH*, XXXIV (1910), 225-6).

Hypatodoros et Aristogiton (p. 56, 208). Dans la *Rev. él. gr.* de 1919, p. 59, n. I, j'avais promis de donner une reproduction directe de la pierre qui permettrait de comparer l'écriture avec celle de la base des Argiens dont ces artistes ont sculpté les statues, mais dont la dédicace a été probablement refaite plus de quarante ans après. On trouvera, pl. XII, 1, la photographie de ce document, connu depuis Dodwell.

Inv. n° 852. — Retrouvé le 3 octobre 1893, « dans la tranchée de la voie du bas » (E. Ardaillon), c'est-à-dire celle qui, partant du Trésor d'Athènes, sortait du sanctuaire par la porte A', à côté du Trésor de Thèbes. La pierre, si longtemps perdue, a donc été retrouvée près du mur Ouest du téménos, et très probablement dans le voisinage du coin S.-O., en tout cas fort loin du stade.

Fragm. de base en calc. gris, presque noir, avec quelques veines blanchâtres. Cassé partout, sauf en haut et à gauche où les faces sont polies. Aucune trace de scellement sur le dessus. Haut. inc. 0^m225, larg. inc. 0^m42, ép. inc. 0^m33.

Lettres, de 14^{mm} (l'O) à 16-17 (l. T). Interl. en moyenne 4^{mm}.

Dodwell, II, p. 509, 4. — Böckh, *CIG*, 25. — Roehl, *IGA*, 165. — Lœwy, *Inscr. gr. Bildh.*, 101 (bibliographie). — G. Robert, *die Marathon Schlacht in der Poikile*, 18^{tes} Hall. Winckelmanns-progr., 7-8. — Reproduit *Klio*, VIII, 188, d'après un estampage charbonné.

574.

'Επίδδαλος τόπος[ιλλογι] Βοιόποιος Εἰγές 'Εργ[ηματο] [h]ιπατόδορος Εἰαριστ[ηματον] ιποστάταν Εἰβραίο.

Sans vouloir comparer un ex-voto bœotien à une dédicace argienne, il importe de noter ce qui donne à ce texte son caractère archaïque ; c'est bien moins le signe de l'aspiration, l'emploi du duel (cf. la signature analogue, *IG*, IX, 1, 280), le double δ remplaçant le ζ ionien que la forme de la préposition εἰγέ¹ et l'interponction. Pour la forme épichorique Ἐγερεύεις qui s'oppose à la forme panhellénique Ὀργεύεις, qu'il s'agisse de la ville de Bœotie ou de celle d'Arcadie, et qui se comprend fort bien sur une base purement bœotienne, voir A. Meillet, *Mém. soc. ling.*, XX, 128.

Trop souvent j'ai protesté contre les conclusions qu'on a voulu tirer de l'endroit où telle inscription avait été découverte pour attribuer une importance excessive à la remarque que je me permets de présenter : j'ai toujours été frappé du fait que, dans la région où la base d'Epiddalos a été retrouvée, deux offrandes bœotienennes avaient été dédiées à une époque plus récente. Après Leuctres, au coin S.-O. du téménos, le Trésor de Thèbes ; après 346, la base des Bœotiens sur la Voie sacrée, quelques mètres au N.-E. du Trésor d'Athènes. Et même, pendant quelques années, on a pu penser que le monument de tuf, à gauche de la boucle de la Voie sacrée, entre les Trésors d'Athènes et de Thèbes, était un trésor archaïque des Bœotiens. Pour ne parler que de ce qui est sûrement établi, on a déjà vu et on verra encore ci-dessous que le Trésor de Thèbes n'occupait pas tout le soubassement de tuf sur lequel il s'élevait : à l'Est, une partie de ces fondations de tuf, nettement détachée du reste, a supporté une base, probablement antérieure au Trésor et derrière laquelle celui-ci est venu appuyer son mur de fond. C'est sur cette base que

1. M. Hammarström, *die komplem. Zeichen des gr. Alph.*, dans *Studia Orientalia*, 11 (1928), p. 187, a fait le relevé des transcriptions de ξ par ΨΣ en bœotien.

je proposerais volontiers de replacer l'ex-voto d'Epiddalos, mais je reconnaît que l'hypothèse est bien peu solide.

P. 62, n° 96.

Le personnage honoré est le naope Télémachos de Thespies, *BCH*, XXVII (1903), 51-52, la date exacte est confirmée *BCH*, XXXV (1911), 482, note 1.

P. 66, n° 110.

L. 5-6, le nom du premier bouleute est maintenant connu, grâce à M. de La Coste-Messelière, *BCH*, XLIX (1925), 69 : c'est Θεο[[λητος]].

P. 68, n° 114.

M. Flacelière a lu le patronymique Μενεζι[ε]ρος. [Voir maintenant *BCH*, 1928, 194, 2].

P. 74, fig. 26. Le n° de la première pierre à gauche n'est pas 312, mais 3152.

P. 84. — Base des Etoliens.

Le troisième degré de la base n'a pas disparu.

A l'automne de 1910, M. Bulle a reconnu que les deux pierres ci-jointes (fig. 63) formaient précisément ce troisième degré. Elles ont été tout de suite remises à leur place primitive, dans l'encastrement préparé pour les recevoir. Depuis, elles ont été « publiées » plusieurs fois¹, mais on ne peut pas dire sérieusement que notre publication a été rendue inutile.

Inv. n° 2801 (à gauche) + 2608 + 2607 (ces deux fragments se raccordent pour former une dalle à peu près pareille à 2801). — 2608 + 2607 : 20 juin 1895, sous les fondations de la maison d'école (503 Convert), près de la Voie sacrée. 2801 : 20 juillet 1895, sous la même maison, plus au Sud et près du coin S.-E.

Deux dalles de calcaire gris de Saint-Elie, haut. commune 0m378, ép. commune 0m642. 2801, face latérale gauche visible, préparée à joints à droite, larg. complète 1m363. — 2608 + 2607, effrangée en haut, entaillée à l'angle supérieur de gauche (un rectangle y a été assez grossièrement creusé à 0m065 en arrière du reste de la surface), préparée à joints à gauche, face latérale droite visible, larg. complète des deux fragm. raccordés 1m348.

Lettres extrêmement effacées, assez piètre gravure, apices, le trait est peu sûr, 19-20mm.

575.

Αἰγαίον
Αἰγαίον
Διηγάντα

Ces trois noms sont ceux d'héroïnes étoliennes, dont on a de nouveau dressé les statues quand cette base a été restaurée, refaite en partie sans doute, et qu'on a recopié sur le degré inférieur des décrets du IV^e et du III^e siècle av. J.-C. Comme il a été indiqué p. 85, c'est dans la seconde moitié du II^e siècle av. J.-C. que la base étolienne a été réparée, et l'écriture des trois noms me paraît convenir fort bien à cette date.

1. Ce qui a été dit, *Rev. arch.*, 1914, I, 420, de la première de ces « publications » a profité — en partie seulement — à la dernière : Pauly-Wissowa, IV Suppl. bd., 1238. Le détail curieux auquel j'avais fait allusion — c'est la transposition des deux pierres à l'époque impériale — n'a pas même été aperçu. On reconnaît qu'on s'était trompé de deux ou trois siècles sur la date de ces inscriptions, mais on n'indique pas où l'erreur avait été relevée, et — ce qui est plus important — on se trompe encore sur le rapport de temps entre les textes 575 et 576 qui sont présentés comme contemporains. Je prie le lecteur de vouloir bien corriger une erreur de chiffres dont je ne suis pas responsable, p. 84, l. 7 ayant la fin : l'article où j'avais essayé de prouver que les textes recopier sur cette base au milieu du II^e siècle ne pouvaient nous donner aucune indication sur la chronologie du III^e a été publié *BCH*, XXXV (1911) p. 166-171.

Je ne sais rien sur le culte de ces divinités féminines¹. Elles ont des noms qui ont été portés ou qui ont pu être portés par de simples mortelles. Pour les noms composés avec Αζ-, voir plus haut, p. 298, n. 2. Δεργινάς est un nom abrégé de Δεργανίτης, on le retrouve dans Pindare (*Parthén.* II, éd. Puech, 70), et on se rappelle cet Asclepios dont Pausanias dit (VI, 21, 4) Δεργινίτος ἐπικλητής.

A droite de Δεργινάς, on distingue avec quelque peine les restes d'une autre inscription (576) qui avait six lignes. Elle est évidemment incomplète à droite, les lignes devaient donc continuer sur une autre pierre. Mais nous savons que la face latérale droite de la dalle qui portait la statue de Damaina était visible. De plus, le scellement assez grossier d'un pied *droit* est très net, tout près du bord droit. On a donc pensé que la statue d'homme posée ici avait chevauché sur deux bases, le pied droit sur la pierre de Damaina,

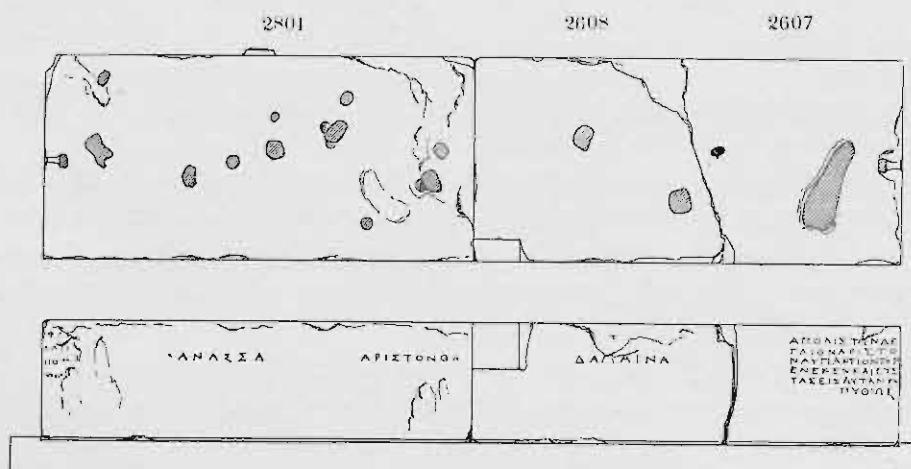


Fig. 63. — Degré supérieur de la base des Éoliens (dessin de A. Martinaud).
(A reporter en haut de la figure 29).

le pied gauche sur une autre base à droite, qui arrivait à la même hauteur. C'est une erreur, comme je vais le montrer, mais il faut reconnaître qu'une particularité de la base éolienne pouvait susciter cette interprétation inexacte. Le degré intermédiaire, comme le degré supérieur, avait sa face latérale à droite aplatie et visible, mais le degré inférieur, à droite, semble avoir été préparé à joints. Il est donc possible que deux bases symétriques se soient élevées en cet endroit, l'assise inférieure commune à toutes deux, puis les assises 2 et 3 se séparaient, la seconde de ces deux bases aurait continué la première en avant d'un mur qui longe la Voie sacrée² à droite en montant.

Mais ce n'est pas sur une pierre « aujourd'hui perdue » de cette seconde base que posait le pied gauche du personnage dont les Delphiens avaient consacré la statue. Et c'est ici le détail curieux auquel j'avais fait allusion dès 1914, mais qui n'a pas été vu. La pierre Damaina, quoique sa face droite soit aplatie et visible, porte de ce côté, à 0^m315 du bord antérieur, un scellement d'assez basse époque ; et la pierre Lanassa-Aristonoa,

1. On rapprochera sans doute les Kékropides et les triades féminines de Thrace.

2. Dans ce mur se trouvent deux blocs de tuf qui portent des marques d'entrepreneurs : l'un a simplement, en lettres de 65-70^{mm}, ΔΑ ; mais sur l'autre on lit nettement — ce que veut bien me confirmer M. de La Coste-Messelière — en lettres de même hauteur, ΔΑΥΟΥ. On reconnaît le Δέος (et non Δεργός) des comptes du IV^e siècle.

quoique sa face gauche soit aplatie et visible, porte aussi, à 0^m315 du bord antérieur, un scellement qui ne peut être que la continuation de l'autre¹. Ajoutons que, sur cette même pierre Lanassa-Aristonoe, tout près du bord gauche, il reste quelques traces, très indistinctes, de lettres exactement pareilles, avec même interligne, à celles qu'on lit dans la partie droite de la pierre Damaina. La conclusion, je pense que personne n'y contredira, c'est qu'à l'époque impériale cette base a subi un remaniement de plus. La pierre de droite, à l'assise supérieure, a été transportée à gauche, et inversement. Les trois statues des héroïnes étaient encore en place, mais entre Damaina et Lanassa on avait pu, grâce à cette transposition, ménager un vide suffisant pour insérer la statue de l'homme que les Delphiens voulaient honorer.

Voici maintenant le texte qui a été gravé au-dessous de la statue :

Lettres très peu nettes (le trait vertical indique la séparation des deux pierres dans leur position nouvelle, 2608 + 2607 à gauche, 2801 à droite), 18-19^{mm}, Interl. 13-15^{mm}.

576.

Α πόλις τῶν Δε	ἰω διγ
Γένοντος Λαρίσου	δικησον — —
Ναυπάκτιον τῶν	ἰαζετεῖν ? ἡρετῆς
εὐεξενον καὶ εὐσ	εβείνεις καὶ εὐνοίας
τὰς εἰς κατὰν	Απόλλωνι
	Πομονα

M. Colin a lu, l. 2, Γένοντος ; j'ai noté que Γένοντος était possible. L. 3, bien que l'après le γ m'ait paru probable, je n'ose pas garantir la restitution et, quoique le personnage ait sûrement joué un rôle important dans sa ville, je n'écrirais pas τῶν ιαζετεῖν τῶν Σεβρ, sans hésitation. A la fin de la l. 2, je pense que le nom du père était écrit.

Ce qui du moins est sûr, c'est qu'à l'époque impériale un descendant de cet Aristodamos de Naupacte, dont nous avons vu les deux fils longuement honorés sur la même base aux environs de 150 av. J.-C. (nos 151 et 152), a été un homme assez en vue pour qu'on ait déplacé trois statues divines afin d'insérer la sienne dans le groupe. De là à penser que ce monument avait pu être consacré au culte d'une grande famille étolienne, dont il était primitivement l'ex-voto, la distance n'est pas grande ; mais ce n'est qu'une hypothèse.

P. 89, no 152.

La lecture de la l. 7 a été rectifiée p. 174, note.

P. 94, no 160.

L'identité du personnage honoré à Delphes avec celui qui est honoré à Délos (*IG*, XI, 545) a été reconnue par P. Roussel et J. Hatzfeld, *BGH*, XXXIV (1910), 360. La date concorde : d'après l'écriture, le texte délien remonte à la première partie du III^e siècle.

1. A côté de ce scellement, sur la pierre Lanassa-Aristonoe, on voit les traces du pied gauche de la statue élevée à l'époque impériale ; mais ces traces sont moins nettes et moins grandes que celles du pied gauche sur la pierre Damaina. De là vient qu'elles n'ont pas été reconnues.

P. 102, n° 180.

Pour le nom de l'archonte, on sait maintenant que ce n'est pas le lapicide qui a commis une erreur. Voir ci-dessus, p. 209, n° 360.

P. 118, n° 214.

Le n° d'inv. 1302 avait été déjà donné à la base de Persée, n° 75, ci-dessus p. 46. — L'éphorie a attribué depuis à la pierre qui porte notre texte n° 214 le numéro 5186.

P. 119, n° 216.

J'aurais dû rapprocher de *περιποντίζεται* le *σωτηριποντίζεται* d'Athènée, 129 d.

P. 121, n° 218.

Le morceau où il reste la partie inférieure des trois lettres **ZAN**, les dernières de la l. 1, a reçu le n° 5164.

P. 123.

L'éphorie a donné à deux des morceaux sans numéro indiqués l. 1 et l. 8 les numéros 5183 et 5140.

P. 124, 218 h.

Le fragm. porte maintenant le n° 5139.

P. 128, n° 226.

l. 5, je n'avais pas vu, je l'avoue, un C lunaire, très faiblement tracé à gauche de la ligne, en dehors de l'alignement. Le mot *συνδιαστής* a été expliqué par Ad. Wilhelm (*Anzeiger Wien. Ak.*, 1922, VII) : c'est un acrobate qui se lance d'un tremplin en l'air. M. Wilhelm a proposé de lire au début [Μέγας Ήγοος], restitution heureuse que notre texte 469 a confirmée.

J'aurais dû citer le très intéressant article où Bücheler, *Rh. M.*, LVIII, 319, précise par des textes littéraires et épigraphiques en quoi consistait la spécialité du *συνδιαστής*, acrobate qui tient une perche en équilibre sur son front, avec des enfants suspendus au bout de la perche.

P. 131, n° 232.

Le fragm. où sont gravées les lettres **ANKAI** porte maintenant le n° 5172.

P. 134, n° 240.

Maintenant inv. n° 5178.

Ibid., n° 242.

Maintenant inv. n° 5166.

Ibid., n° 244.

Maintenant inv. n° 5138 + 5157 *a* et *b*

P. 135, n° 245.

Maintenant inv. n° 5163.

Ibid., n° 246.

Maintenant inv. n° 5150.

Ibid., n° 249.

Maintenant inv. n° 5187.

P. 136, n° 252.

Maintenant inv. n° 5141.

Ibid., n° 253.

Maintenant inv. n° 5171.

Ibid., n° 255.

Maintenant inv. n° 5169.

Ibid., n° 256.

Le fragm. inférieur porte le n° 2981 : trouvé le 1^{er} septembre 1895, en contre-bas du Trésor au pied de l'Hellénico.

Ibid., n° 257.

Maintenant inv. n° 5136.

P. 137, n° 260.

Le petit fragm. qui donne la fin des l. 7-10 porte maintenant à l'inv. le n° 5133.

J'avais parlé, à propos du texte 260, d'« une affaire entre plusieurs villes d'Eubée, que les Amphictions ont eu à juger », je n'avais pas dit, puisque j'avais lu et transcrit les trois fragments dont je donnais les numéros, qu'il s'agissait d'une contestation territoriale.

Ces trois fragments signalés p. 137 ont été « publiés » plusieurs fois depuis. Grâce à MM. Wilhelm et Klaffenbach, nous avons maintenant des premières lignes, les seules qui puissent être lues, une restitution convenable.

En 1914, on a rapporté la pierre de laquelle proviennent ces trois fragments au Trésor de Thèbes (*Klio*, XV, 19). Les orthostates de ce trésor ont 0^m715 de hauteur, les n°s 2954 + 2958 donnent une hauteur de 0^m745 ; le travail du joint est ici médiocre et peu soigné, l'anathyrose presque inexistante ; au Trésor de Thèbes, le cadre mesure 0^m07 de largeur moyenne, et la taille des pierres est parfaite. Enfin ici le crampon de scellement, qui est de la forme la plus vulgaire, est à 0^m08 de la face antérieure, donc l'épaisseur était faible ; au Trésor de Thèbes, l'orthostate a toute l'épaisseur du mur (0^m635). Ensuite on a voulu rapprocher cette pierre du bloc sur lequel était gravé le décret pour Delphion de Chalcis, ci-dessus n° 424, sous prétexte que les fragments 2954, 2955 et 2958 auraient été trouvés au même endroit que ce bloc (*Klio*, XVIII, 305). C'est encore une erreur, ces trois fragments ont été découverts à soixante mètres de distance au moins de la Voie sacrée. D'ailleurs, nous le savons de reste, la provenance à elle seule prouve très peu. Enfin on proposait de réunir les deux pierres dans un piédestal de statue équestre, alors que le travail de l'une atteste une époque basse, tandis que le décret de

proxénie sur l'autre, évidemment postérieur d'au moins quelques années à l'érection de la base, est de 287 environ av. J.-C.

Je n'ai pas la prétention de donner un texte complet, encore moins une étude définitive des documents, mais je tiens à montrer une fois de plus, par une copie aussi fidèle que possible, la confiance que méritent des « publications » de ce genre, quand elles ne sont pas corrigées par M. Wilhelm.

Inv. n° 2954 (en haut à gauche) + 2955 (en haut à droite) + 2958 (en bas à gauche). — 22 août 1895, dans un champ au-dessous de la route moderne Itéa-Arachova.

Calc. gris. Haut. tot. 0^m745, larg. max. 0^m80, ép. 0^m18. Préparée à joints à gauche, travail grossier.

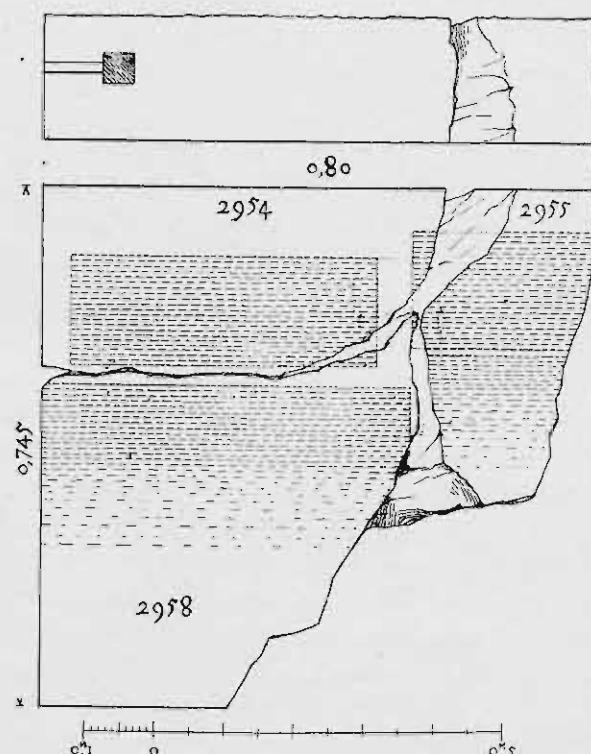


Fig. 64. — Textes 577 et 578 (dessin de M. F. Courby).

En haut à gauche, à 0^m095 du bord supérieur, en lettres grasses de la seconde moitié du II^e siècle av. J.-C., 9mm. Interl. 9mm.

Publié par F. Perdrizet, *BCH*, XXI (1897), 116.

577.

Δελφοι οδωπαι Διονυσιοι Διονυσιοι Θεοι
σχισμαι Μακεδονι αιτοι και εκγόνοις προ-
ξενιαν, προμαντείαν, προεδρίαν, προδικίαν,
άστυλιαν, χτέλειαν πάνταν και τάκηα τι-
5 μικ πάντα δοκ και τοις κληοις προξένοις
και ενεργίταις της πόλιος οπάρχει. "Αργ[ον]-

τος Διοδόρου τοῦ Ἀρχωνος, Βουλευτῆτον
τὴν πρόταξιν ἐξάμηνον Διονυσίου,
Ἀρχωνος τοῦ Εὐαγγεῖλος, γένετος
10 ξεῖδις Βούλας (Φίλωνος) τοῦ Ἑρακλείποντος.

La date habituellement acceptée pour ce texte ne me paraît pas pouvoir être maintenue. Un archontat de Diodoros, fils d'Archon, est placé sous la prétresse XI, fin du II^e et début du I^{er} siècle av. J.-C., mais c'est, à mon avis, un homonyme, probablement le grand-père, sous lequel le Macédonien Dionysios a été honoré. En effet, le texte relatif aux affaires d'Eubée a été gravé au-dessous du décret 577, les lignes de ce texte 578 commençaient sur une pierre, aujourd'hui perdue, qui se trouvait à gauche ; il continuait jusqu'au bas de la pierre quoiqu'il ne subsiste plus, au-dessous des restes des dix-huit premières lignes, que quelques lettres très incertaines ; autant qu'on peut l'affirmer, cette colonne, qui est pour nous la première, mais qui ne l'était peut-être pas jadis, n'a pas suffi à contenir tous les documents qui se rapportaient à ce litige : ils s'étendaient encore (fragm. 2955, fig. 64, en haut à droite) sur une colonne qui, elle, commençait à 47^{mm} du bord supérieur. Or, ces documents sont datés par le nom de l'archonte delphien Babylos, pour lequel il me semble toujours, comme je l'avais dit p. 137, que le voisinage de l'archontat de Soxenos et la date : environ 146 av. J.-C., conviennent bien¹. Sans doute les conclusions que l'on a voulu tirer parfois de la place respective d'inscriptions différentes sur la même pierre ont été démenties par une étude plus sérieuse, mais dans ce cas particulier, il me paraît difficile d'admettre qu'on ait commencé à écrire la colonne qui est pour nous la première du texte 578 en laissant au-dessus un espace vide où un décret de proxénie devait être gravé une quarantaine d'années plus tard. On accepte plus aisément que le lapicide ait trouvé le décret occupant déjà le haut de la pierre, qu'il ait écrit au-dessous en descendant jusqu'au bas de la pierre, et puis commencé la colonne suivante à droite de ce décret, le plus haut possible. L'archontat de Diodoros sous lequel la proxénie a été donnée au Thessalonicien doit donc être antérieur au groupe Babylos-Soxenos.

Mais il est antérieur de très peu. On a insisté à tort sur les différences d'écriture entre le décret et les documents eubéens : ce sont exactement les mêmes formes de lettres, d'une gravure assez épaisse, celles auxquelles les actes d'affranchissement de la seconde moitié du II^e siècle nous ont assez habitués. Tout au plus peut-on dire que les lettres sont un peu plus grandes et les lignes plus séparées dans le décret, mais la vraie différence n'est pas là. Ce qui a sans doute causé cette erreur, c'est que ces trois fragments, avant d'être emportés en dehors et en contre-bas du sanctuaire, ont été employés dans le pavage, peut-être de la Voie sacrée. On a longtemps marché sur la surface inscrite. La partie supérieure de la pierre devait se trouver près d'un mur ou d'une base, elle a été moins abimée, mais la partie inférieure, beaucoup plus foulée, est devenue aussi lisse que tant de fragments de comptes. Les lettres ont disparu presque complètement ; mais, en examinant la pierre de très près, on se rend compte qu'il n'y a pas eu de vide

1. M. de La Coste-Messelière (*BGH*, XLIX (1925), 94-95), place Babylos à la fin de la prétresse IX. Mais peut-être y aura-t-il lieu de dédoubler aussi cet archontat. La chronologie des prétresses pour ce moment du II^e siècle est loin d'être assurée.

dans le texte ; des traces extrêmement indistinctes, et qu'il est impossible de transcrire, suffisent pour affirmer qu'il descendait au-dessous des 17 lignes qui ont été restituées par M. Wilhelm. J'ai accepté, ci-dessous, ses compléments autant que mes copies me le permettaient, et j'ai ajouté tout ce que j'ai pu arracher à la pierre.

Sur 2958, à une ligne d'intervalle au-dessous du texte 577, en lettres exactement pareilles, un peu plus petites, mais de plus en plus effacées à mesure que l'on avance, 7-8^{mm}. Interl. 5-7^{mm}.

Voir le texte p. 397¹.

S'il est question, comme je l'ai toujours cru (col. II, l. 19), d'une contestation entre les trois villes pour la voix des Ioniens d'Eubée au Conseil amphictionique, on doit attendre d'avoir les textes analogues correctement publiés. Celui-ci est dans un tel état de mutilation qu'il n'est guère permis d'en espérer beaucoup de lumière.

Sans doute à partir de la l. 9, nous avons une lettre de la ville d'Hypata aux Amphictions, le dialecte l'indique, mais la restitution de l'intitulé, malgré la formule qui se retrouve col. II, l. 14, ne me paraît pas sûre. Après ιποστολή, je crois qu'un vide d'une ou deux lettres signalait le début du document qu'on allait transcrire. Peut-être lisait-on ensuite [Υπαρχίων οἱ ἡγεμόνες] comme dans la colonne II, mais j'ai noté comme sûres à la fin de la ligne les deux lettres ΣΩ, qui peuvent appartenir à un nom propre, celui de l'un des ἡγεμόνες hypatéens : l'intitulé comprend sans doute deux noms d'ἡγεμόνες sans la mention οἱ ή πόλις.

L. 15-16, la restitution [οἱ οἱ ἡγεμόνες Ερετρίας οἱ | Καρίστοι τὴν κρίσιν τὰν γενομένην διπλού διπλού] est trop longue pour le début de la l. 16 et elle ne semble pas s'accorder avec les misérables restes que j'ai cru voir l. 15.

L. 17, l'indication du calendrier delphien paraît sûre. La mention du mois Heraios rendrait la restitution ιποφενία au début de la l. 14 quasi-certaine, si nous pouvions mieux saisir la suite des négociations et discussions.

L. 18, si ma lecture est reconnue exacte, on assiste à l'intervention d'un ἡστρολόγος dans les affaires politiques. Il est possible que ce soit le Philippe Μεδυκίας que cite, entre autres auteurs, Etienne de Byzance : Μεδυκής, πόλις Ἰταγίας . . . ὅθεν ἦν Φῦλον πόλις ὁ ἡστρολόγος ίππεις, οἱ περὶ ζεύμαν γεγενέσθαις. On ne le confondra pas, en tout cas, avec l'astrologue romain qui a été honoré à Delphes, plus d'un siècle après, pour avoir donné des leçons publiques d'astronomie dans le gymnase². Il est probable que Philippe l'astrologue se trouvait alors à Hypata.

L. 26 et suiv., il semble que l'on ait quelques noms propres Ηεσίας, [Ανδρονίκος, Καλλιόπην], peut-être les noms et patronymiques des juges. Γροζό[η] est peut-être aussi un nom propre.

En haut de 2954 à droite (fig. 64), on voit le début de six lignes ; le coin en haut à droite de 2958 a conservé deux lettres, un Κ et au-dessous un Ε qui sont le début des l. 9 et 10. Mais

1. Le trait vertical indique la séparation des pierres, celle de gauche qui manque, et 2958. Au bord gauche de 2958, il manque souvent une, parfois deux lettres.

2. J'avais parlé de cet astrologue romain, *Ruines de Delphes* (1914), p. 301-302. C'est ce qui a produit, *Klio*, XV, 39, la « publication » du texte qui le concerne. On y attribue la pierre où cette inscription est gravée à un grand monument de l'opisthodome, c'est sûrement le dossier du banc près des bases de Gélon : cf. F. Courby (*Fouilles*, II), *La Terrasse du Temple*, p. 265.

Colonne I

la plus grande partie de ce qui nous reste pour la colonne II de ce texte se trouve sur le fragment 2955.

Après les douze premières lignes, il semble qu'on en ait laissé une vide avant la lettre des archontes d'Hypata. Je dois pourtant ajouter qu'à deux reprises j'ai cru voir un Σ extrêmement effacé, au-dessous et un peu à gauche de l'Ω de ΩΝΗΣΑΝ l. 12, il est probable qu'il manquait une seule lettre (α ou ε) devant ce ζ. La lettre d'Hypata commence donc à la l. 14, un peu plus à droite que les lignes précédentes.

Mêmes lettres, même interligne.

578.

Colonne II

	(Θ) [ε ̄ δ] ε τ [̄ γ α ν ̄ ζ γ α θ α ν] .
	'Αντγ[ερεσης της γ]ινομένης κρι[σεως]
	ζηλ(ω)[ν πάντω]ν τ[η]ν ἐν Εύβοιαι:
	ΕΥ.....Φιλίσκου γενομε[ν]...
5	Μ.....Σ τοῦ κατὰ Ηθοῦ:
	Π.....Εύβοιέων ἐκυποίς
 πόλι[εως πρεσβευτῶν καὶ :
	.. πάντων Εύβοιέων καὶ ΔΕΙΙ
	κ[αὶ] τοῖναν δόντων κριτήριον τοῖς ---
10	ἐ(ν) ἀνδράσιν τριάκοντα ἑνὶ
	[π]ον γρόνον ἐν ὧν [Τ]ητ[ιασι]
	[ε]ρώνησαν τοῖς 'Αμ[ο]ντ[ιστ]
	.ε.
	γ[ε]πτατο[ε]ν οἱ ἀρχοντ[ες] --- --- γ[ε]πτατο[ε]ν --- δε.]
15	δοκένται κριτήριον τοῖς
	τέρσων πόλιν περὶ τὴ[ς κρίσιος]
	Ν[α].[κ]ιδέων ωρμένων
	Π.Ο...ιαν ἀμέρσα
	[μη] κασσίνην τοῖς....
20	·ΥΧΑΝΕ...μηνι[ν] κ[αθ]ώς --- ξένοιτ:
	·ΛΙΤΑΙ...ΚΛ
	·Ν.ΤΩΝ..ΣΤ
Ι.Ο...ΛΛΙ
ΡΛΣΤΟΙ
25ΑΙΣ

Au-dessous, la pierre est cassée, mais on peut conjecturer que les documents du litige continuaient.

L. 1, au début une lettre ronde, et le fait qu'entre le Σ et le Τ, séparés par presque 6^{cm}, rien n'est visible, paraissent autoriser la restitution d'une formule qui eût été mieux placée sans doute en tête de tout le dossier. Ce n'est pas une raison pour mettre en doute que les documents transcrits au-dessous se soient rapportés au même objet que ceux de la colonne précédente. Quelques mots seulement sont sûrs, et ils ne me donnent pas le moyen de proposer une restitution d'ensemble ; ils suffisent du moins pour prouver que l'affaire intéressait toutes les villes d'Eubée, qu'on avait encore fait appel au Conseil

amphictionique, et que celui-ci avait remis le jugement à une cité (Hypata sans doute une fois de plus). Il semble, l. 11, qu'on ait rappelé le temps où Histiee aussi avait représenté les Ioniens d'Eubée à l'Amphictionie, mais le nom de cette ville, dont il ne reste que deux lettres, n'est pas restitué d'une manière certaine.

Pour la lettre des archontes d'Hypata, probablement adressée comme celle de la col. I au Conseil amphictionique, je dois redire que nous ignorons sur quelle largeur s'étendaient les textes de la colonne II.

L. 20, je ne crois pas qu'on puisse restituer [Μζ]γγω[ιω] πυνι, ce nom de mois n'est attesté, semble-t-il, qu'à Chalcédoine, ni [Μζ]γγω[ι] comme à Coreyre : les restes encore visibles n'autorisent guère un tel complément.

L. 22, la pierre ne permet pas de reconnaître dans les quelques lettres assez indistinctes le nom des Karystiens.

P. 138, n° 263.

Le fragment qui m'a paru pouvoir être rapproché de 1609 porte maintenant le n° d'inv. 5165.

P. 140, n°s 267-268.

Maintenant inv. n° 5131.

Ibid., n°s 269-270.

Maintenant inv. n° 5132.

P. 147, n° 288.

M. de La Coste-Messelière a bien voulu me signaler que, le 20 mai 1926, un petit fragment a été découvert au Nord du Trésor qui se trouve dans la boucle de la Voie sacrée et qu'on a appelé quelque temps, sans raison suffisante, Trésor de Mégare (ci-dessus, p. 91). Je reproduis la copie que je dois à son amicale obligeance.

Inv. n° 5639.

Eclat du même marbre que celui du Trésor de Siphnos, cassé partout, haut. 0^m025, larg. max. 0^m70, ép. max. 0^m47. Sur la tranche quelques lettres (écriture du n^e siècle), lettres et interl. 5-6^{me}.

... ων δε/ισθι ΣΥΝΑΙΔΟ...ΩΙLN
ιπι τις ποτι το] θεον εισιτιζι ζηι ιπι τις ποτι [τιν πολιν εισιτι—

Le rattachement de ce débris au texte 288 me semble probable et, en attendant de vérifier si le rapprochement matériel donne un résultat sûr, je propose de voir dans ces deux lignes une partie des considérants du décret en l'honneur de Démétrios de Skepsis (col. II, l. 12 et suiv.).

P. 155, n° 293.

M. G. Daux veut bien me dire que le nom du premier bouleute doit être restitué, non pas [Εβραΐδη]ον, mais [Ἀστράχη]ον.

P. 156-160, n° 294.

L'article de T. Homolle sur la loi financière votée sous l'archontat de Kadys (env.

380-370 av. J.-C.) a paru *BCH*, L (1926), p. 3 et suiv. — B. Haussoullier, dans son *Traité entre Delphes et Pellana* (ci-dessus, n° 486), a proposé aussi des compléments et des rapprochements pour plusieurs passages de ce texte.

P. 175, n° 314.

La date doit être indiquée avec plus de précision : c'est à l'automne de 327 av. J.-C. qu'a été voté le décret pour Stratonicos de Cnide, cf. ci-dessus, p. 243, note 2.

P. 176-177, n° 318.

Les l. 4-5 ont été restituées par M. Holleaux, *Rev. ét. anc.*, 1917, 95, n. 1 : *ἐπιτάξιντος τοις Κοινοῖς Φουρίοις Καλήγον τοῦ πρεσβύτερου καὶ ἡγεστρατηγοῦ τοῦ κυριοκράτορος Γρίου Κατσαρος παιᾶσα]σθι, etc.*

Ce même texte a paru, complété et précisé d'une manière vraiment étonnante, dans la 3^e édit. de la *Sylloge*, 761 B. Je me bornerai à présenter deux remarques. La l. 5 a conservé les mots [*παιᾶσα]σθι τὰς ἐπιγένεταν ὑπὲρ τῶν ἐκ τῆς Κίρρης ἀπολογένων μόνο* , on a achevé la ligne ainsi *μόνο[εις ὑπεδεξαντα]*, alors qu'il est évidemment question de barques perdues par les gens de Kirra, ce que j'aurais dû indiquer plus tôt, et qu'il faut lire *ἀπολογένων μόνο[ζούσει]*. — En second lieu, le décret de Delphes est rapproché du décret amphictionique, ci-dessus n° 480, qui honore Callistos de Cnide ; comme le premier est gravé sur le Trésor des Cnidiens, il doit être pour un Cnidien ; l'identité du personnage honoré par les deux textes est alors, non pas proposée dans une note, ce qui eût permis de goûter sans objection une hypothèse ingénieuse, mais affirmée comme une vérité acquise, et le texte restitué en conséquence. On voudra bien se rappeler qu'en même temps que Callistos, un autre Cnidien, plus connu et plus puissant, C. Julius Theopompos, était présent à Delphes ; on a vu plus haut (n° 527) la base de la statue qui lui avait été élevée dans le sanctuaire, on sait qu'il vivait à ce moment-là avec les officiers du dictateur, il a pu intervenir dans l'intérêt des gens de Kirra, et le décret n° 318 serait pour lui que je n'en serais nullement surpris.

P. 180, n° 326.

M. G. Daux veut bien m'écrire : « le collège de bouleutes proposé est possible, mais un autre l'est tout autant : celui de *GDI*, 2659, complété par un texte de la base des Béotiens : βουλ. Ἀριστογέροντ, Ποδίου, Ἀρινίζ, Ἐπομόνδα, Εὐρείτες ».

P. 191-192.

Ces pages contiennent une erreur grave, et l'indication de la figure 34 est inexacte : ce ne sont pas des antes, ce sont des pieds droits. Le Trésor des Thébains n'était pas un trésor *in antis* : comme M. Replat a bien voulu me l'écrire après que cette partie du fascicule avait paru, l'erreur première a été commise dans le calcul du *fruit* que l'on constate à toutes les assises de l'embrasure de la porte. Il est donc nécessaire de corriger dans les pages citées les conséquences de cette conception inexacte, et surtout de déplacer les orthostates où était gravé l'arbitrage entre Halai et Boumélita (n° 362). Les lignes de la dernière colonne (ce texte n'en avait que trois) viennent finir (fig. 36) le long d'un bandeau-crosse qui était le cadre de la porte : ces orthostates étaient donc, non pas sur le long côté Nord du Trésor, mais sur la façade, à gauche de la porte.

Une fois cette erreur reconnue sans la moindre réticence, j'ai le droit d'affirmer avec d'autant plus de force que depuis 1911 un certain nombre de faits ont été maladroitement dissimulés ou présentés d'une manière si inexacte qu'il faut, ici encore, rétablir la vérité en quelques mots.

Je n'insiste pas sur les nombreuses pierres (ci-dessus, p. 204, n. 1, et 393, mais il eût été aisément de multiplier les exemples) qui ont été rapportées contre toute vraisemblance au Trésor de Thèbes. De telles attributions ne prouvent qu'une chose : on ne s'est nullement soucié du travail parfait que cette construction atteste jusque dans le moindre détail, et en particulier la taille des joints fermés n'a pas été étudiée sur place.

Ce que je dois répéter une fois de plus, c'est que T. Homolle avait été le seul, avant 1911, à restituer le Trésor de Thèbes à sa vraie place. En 1911, aidé de M. Replat et d'A. Martinaud, j'ai pu répondre aux objections que T. Homolle s'était faites à lui-même, prouver que du premier coup d'œil il avait vu juste et indiquer rapidement les caractéristiques principales de l'édifice. C'est quelques mois après l'article du *BCH* (1911, 158-160) qu'a paru le dessin des *Delphica* III où le Trésor est restauré.

Ce dessin est exact en un point, je viens de dire lequel : le Trésor n'a pas d'antes. Pour tout le reste, la restauration est imaginaire. Le plan d'état actuel qui est reproduit ci-dessus, fig. 33, p. 192, d'après le dessin d'A. Martinaud, a été établi avec un respect scrupuleux de toutes les indications que nous fournissait la fouille. On y voit, je suis obligé de le redire, que la fondation de tuf parallèle au mur Sud du téménos, près de l'angle S.-O., mesure 13 mètres, mais que cette fondation est coupée, à 1^m50 de son extrémité Est, par ce que les techniciens appellent un coup de sabre : les substructions d'une base à l'Est et celles du Trésor à l'Ouest sont nettement séparées, l'interruption existe à toutes les assises ; il n'y a même pas de discussion possible, la fondation du Trésor ne mesurait que 11^m50 de longueur¹. L'existence de la base contre laquelle on est venu appuyer le

1. M. Replat a bien voulu me communiquer le résumé d'une étude qu'il a faite sur le rapport de la longueur à la largeur pour les principaux trésors de Delphes. J'en extrais ce qui suit :

$$\text{Trésor d'Athènes (au niveau de la plinthe inférieure)} \frac{9^{m}87}{6^{m}81} = 1.447.$$

$$\text{Trésor de Siphnos (au niveau supérieur des fondations)} \frac{8^{m}61}{6^{m}23} = 1.382.$$

$$\text{Trésor de Sicyone (au niveau supérieur des fondations)} \frac{8^{m}45}{6^{m}40} = 1.383.$$

$$\text{Trésor dit de Cyrène (au niveau du premier degré)} \frac{8^{m}}{6^{m}20} = 1.300.$$

$$\text{Trésor appelé jadis Trésor archaïque des Béotiens (au niveau supérieur des fondations)} \frac{7^{m}60}{5^{m}20} = 1.462.$$

$$\text{Trésor de Thèbes (à la frise)} \frac{10^{m}48}{7^{m}10} = 1.476.$$

Attribuer au Trésor de Thèbes la fondation entière de 13 mètres, c'est obtenir pour ce rapport 1.844.

J'ajoute encore que la partie des fondations du Trésor qui touche à la base séparée n'est plus en place aujourd'hui, il s'est produit un glissement de terrain tel que ces fondations sont à un niveau plus bas d'au moins une assise. Cette dénivellation, qui commence à 6 mètres du coin N.-O. du Trésor, aurait entraîné la ruine complète de ces substructions de tuf, si le rocher à l'Ouest et la base à l'Est n'avaient été là pour les arrêter. Cet accident de ces substructions de tuf, si le rocher à l'Ouest et la base à l'Est n'avaient été là pour les arrêter. Cet accident explique que l'on ne voie plus, à l'Est, l'extrémité du canal où passait, pour deux assises l'une au-dessus de l'autre, le chainage de bois qui assurait la solidité de la construction : les scellements habituels n'étaient pas appropriés à la nature de ce tuf poreux.

mur de fond du Trésor est incontestable, il s'ensuit forcément que l'ouverture, la porte ne pouvait être qu'à l'Ouest.

On n'a pas fait valoir contre ce résultat qui me paraît toujours certain un seul argument sérieux. Je me refuse à traiter comme tel quelques mots (Pauly-Wissowa, supplémentband IV, 1259) qui prétendent écarter, avant même que l'on ait vérifié sur place les constatations d'autrui, la seule solution que la réalité impose. « Si le Trésor avait eu sa porte à l'Ouest, nous dit-on, il aurait tourné le dos au reste du sanctuaire ». Et le Trésor de Corinthe, ne tournait-il pas le dos, lui aussi, à la Voie sacrée et au temple ? J'ai déjà montré, à propos de la « communication » inventée entre la base des Lacédémoniens et les Rois d'Argos, à propos de l'escalier indûment ajouté à la façade du Trésor d'Athènes, etc., combien était fausse l'application au sanctuaire de quelques idées étriquées sur des offrandes dont on aurait pu faire le tour, ou qui auraient dû être aisément accessibles. A tout instant, il nous arrive de constater des faits qui sont difficiles à expliquer : nier d'avance ce qu'on ne comprend pas n'est sans doute pas d'une excellente méthode.

P. 195, n° 351.

M. A. Nikitsky, *Journ. Minist. Instr. publ.* (russe), mars 1912, p. 130 et suiv., a étudié ce texte, et sa restitution diffère en quelques détails de celle qui a été proposée ci-dessus. Voici ses compléments :

L. 14 : [zō] A[zyōzō] zō Kz] dōzōzō

L. 16 : $\pi^2 \delta^2 \sin(2\pi z) = 0$ (y2)

L. 20 : *z̄z̄ z̄z̄z̄z̄* [z̄z̄ z̄z̄z̄z̄] *z̄z̄z̄z̄* *z̄z̄* *z̄z̄z̄z̄z̄z̄z̄z̄* d'après *JG*, VII, 4135.

L. 21 : τι inséré entre ἐστίντη et ἐποδίκος (id.)

L. 23 : ~~izzz~~^{zzz} au lieu de ~~izzz~~^{zzz}

Lc 24 : εγκαίεται τον διάνοιαν της γέννησης

L. 25 : *ἐπιψήσας τοὺς δύο τῷ* γε *τεγμένους*. Je dois ajouter que cette restitution n'avait paru un peu courte pour la lacune, et *τοὺς δύο τοῦ κοινοῦ τῷ* γε était sûrement trop long.

L. 39-40 : παντεχίθεν [καὶ κύπει καὶ τὸ γράμματα κύπει πάντα (καὶ καὶ) πεῖται τὸν ἄγαν μέρη ἔνον] [τὸν τόπον τοπού τὸ πόλις τοις τὸ διόπτρας]

P. 199.

MM. Daux et de La Coste m'ont garanti que j'avais eu tort de mettre en doute la lecture d'A. Jardé dans le texte pour le hiéromnémon Timocrates de Chios ; c'est bien un Α qu'il faut lire, et la restitution τοις ἐπ'Ι[ωνίας ςαι] Εἰλιρπτούτου τοις ἐπεισηχυ(γ)ι-
τοις ςαι[θως ςαι τοις εἰς Ιθαγέναι ςαι Νεφένη συντ[ορευομένοις], proposée par A. Nikitsky, *I. L.* 109 (cf. G. Klaffenbach, *Symbolae ad hist. colleg. artif. Bacch.*, 72) est la seule admissible.

P. 269.

J'avais été prévenu à temps par M. Flacelière qu'il comptait donner au *BCH* de 1928 les textes qui se trouvent ici sous les nos 443-444, 449-450, et j'ai pu renvoyer aussi d'avance, p. 285, n. 2, à sa publication d'un décret amphictionique daté de Charixénos, que je connaissais par une copie de M. de La Coste-Messelière. Mais la première livraison du

BCH de 1928, que je reçois au moment où je corrige les dernières épreuves, contient, p. 176, un autre texte de Delphes : c'est notre n° 454 (inv. 2631). Il est très possible que j'aie mal lu la première lettre conservée : M. Colin, comme MM. Roussel et Robert, avait vu un Ν, j'ai cru reconnaître Αι, d'où le complément proposé. Je continue à croire que la dernière ligne a pu n'avoir que trois lettres, disposées au milieu. J'ai dit que je ne garantissais pas partout la coupure des lignes, parce que le fragment avait été retravaillé ; on ne peut affirmer qu'une chose, nous avons la fin de la l. 15. Quant au complément des l. 2-3, la mention de Πίσσις ἵν Δειπότε, d'habitude accompagnée de la προδίκια ποτὶ Δειπόντι (p. ex. *BCH*, XXI, 105 ou XXIII, 508-9), me paraît un peu longue pour l'étendue probable de la lacune.



INDEX¹

Noms de personnes libres

- Αβραδωρος Θηθειος 354 (rest.)
 Αβιδιος ν. Κυκτος
 Αβράμιχος Δελφος 334
 Αβράμιχος Αθηναιον Δελφος 305
 Αβράμιχος Μαντιν Δελφος 217, 297
 Αγαζηλος Δελφος 188
 Αγαζηλος [Κλε]ιουνιος 504
 Αγαθοκλης Βοιωτος 477
 Αγαθοπους Ηερυχιηνος 239
 Αγαθοχανης Αγαθοχανης Βοιωτος 477
 Αγαθολος Δελφος 407
 Αγαθον Δελφος 151, 175
 Αγαθον Μεγαρενος 181
 Αγασισθενες 380
 Αγεληνες 94
 Αγέας Δελφος 142
 Αγέας Ηειλικηνος 426
 Αγεινος Σωπιτρου 116
 Αγελας Δελφος 36, 173 (rest.), 187
 Αγελοχος Δελφος 40, 132, 191
 Αγελοχος Φιλιππου Μακεδον ή Λιγυην 112
 Αγέμηχος Βοιος 311
- Αγέρηχος Δαιοκράτειος Ταρχυτίνος 444
 Αγέμηχος Υπαταιος 260
 Αγεσικ 383
 Αγήσαρχος Περιενος 104
 Αγησιλαος Ταρχυτίνοι Δελφος 154
 Αγησιλαος Φιλολάος (Θεσσαλιος) 480
 Αγησιπολις (Ακαδημιονιος) 509
 Αγησιστρατος Φιλιππου Αργειος 82
 Αγησιστρατος (Δελφος ?) 339
 Αγησιστρατος Εύρηχορος Τόδιος 98
 Αγήτωρ 159
 Αγήτωρ Δελφος 19, 159 (rest.), 160, 195
 Αγηππος Μεγανος Μεγαρενος 156
 Αγιον Δελφος 15, 16, 27, 37, 124, 175, 297,
 304 (rest.), 305 (rest.), 310, 333, 334
 (rest.), 338, 447
 Αγιον Διονος Δελφος 293 (rest.)
 Αγιον Εγερηλου Δελφος 152, 273 (rest.)
 Αγιον Κλεοδάμου Δελφος 567
 Αγιον Κλεοδάμου Δελφος 153
 Αγίνες Δελφος 21, 145, 178, 179, 184, 476
 (rest.)

1. Cet index comprend d'abord les noms de personnes libres, puis les noms géographiques et ethniques, auxquels on a joint les noms des fêtes ou des concours les plus importants, enfin les noms d'esclaves.

J'ai trouvé inutile de noter Δελφοι toutes les fois qu'on rencontre les formules Δελφοι έδωσσει ή έδοξε τοι πόλει τῶν Δελφῶν. Cet ethnique n'est signalé que s'il se présente sous une forme exceptionnelle (Βελφοι, Δερροι) ou s'il indique la représentation de la ville à l'amphictionie.

Pour des noms aussi souvent répétés que Ηερυχιενος par exemple ou Χεριζενος, il n'est pas encore possible, à mon avis, de séparer rigoureusement les divers personnages qu'ils désignent. La raison en est que la chronologie, pour le III^e siècle sans aucun doute, mais aussi pour d'autres périodes, n'est pas définitivement fixée. Ajouter un tableau provisoire à tant d'autres m'a paru une besogne vainue. J'ai donc groupé ensemble, excepté quand le patronyme était mentionné, tous ceux qui portent à Delphes le même nom, quoiqu'ils aient vécu à des époques très différentes.

Je n'ai pas imposé d'uniformité aux orthographies diverses que nous offrent les textes. On devra donc chercher, par exemple, à Ηειλιος, mais aussi à Αγεινος ; à Κλεο - ou Θεο -, mais aussi à Κλεο - ou Θεο -, etc.

- Ἀγῶν Ἀγωνος Δεῖπρος 138
 Ἀγῶν Ἀριστίωνος Δεῖπρος 217
 Ἀδριανός (empereur) 547
 Ἀθηναῖος Δεῖπρος 27, 34, 48, 86, 103, 104
 (Ἀθανάσιος), 119, 149, 150, 180, 181, 217
 (rest.), 305, 364, 424, 475
 Ἀθηναῖος Ἀγαθωνος Δεῖπρος 151
 Ἀθηναῖος Ἀθηνίωνος Δεῖπρος 151, 565
 Ἀθηνίππος Θηβαῖος 360
 Ἀθηνίων Δεῖπρος 14, 15, 16, 124, 151, 190,
 217, 430, 431 (rest.), 442, 565
 Αἰξιδρας Δεῖπρος 233, 272 (rest.), 292, 317,
 326 (rest.), 455, 463, 566
 Αἰξιδρας Εὐκλείδης Δεῖπρος 302
 Αἰχνηδης Ηὔρημον Μιλήσιος 55, 57
 Αἰγαρίον Μεγαρεὺς 191
 Αἴροντος Δεῖπρος 395
 Αἴθιδρα - Αἴθιδρας Δεῖπρος 394
 Αἴτινος (II. Αἴτιος) (ἐκ Κύπρου) 547
 Αἴτιος v. Αἴτινος, Πεθόδωρος, Σεραπίων
 Αἴτιος Ποικίλενθος Βορίς 311
 Αἴνησθης Δεῖπρος p. 85 n. 1, 143 (rest.),
 144, 162, 169, 182, 300, 301, 432
 Αἴσγριωνδρας Δεῖπρος 21, 30, 31, 32, 33, 35,
 37, 93, 109, 145, 155, 156, 157 (rest.),
 192, 404, 405
 Αἴσχιλος Μυλικεὺς 120
 Ἀκουσθέων ? Κλεοβούλου Σκαρρών 115
 Αζρων Ηράτωνος Σελινόντιος 506
 Ἀλεξος ? 478
 Αλεξανδρός Λιτωλός 87, 88
 Αλεξανδρος ? 234
 Αλεξαρχος Δεῖπρος 20, 22, 440
 Αλεξίας (Αρεάς) 29
 Αλεξίμηχος Δωριεὺς hiéromn. 87, 88
 Αλεξίππος (Θεσσαλός ?) 488
 Αλεξίς Δεῖπρος 401
 Αλεξίων Στυρράχιος 38
 Αλκαιάντης Δεῖπρος 30, 31, 32, 33, 35, 36,
 97, 123, 155, 156, 157, 169, 192
 Αλκίτης Βορίς 311 (rest.), 320
 Αλκίτης Δεῖπρος 525
 Αλκίς Μεγαρεὺς 171
 Αλκιδίρας Ερίσιος 54
 Αλκινείδης Δεῖπρος 168, 314
 Αλκηνος Δεῖπρος 14, 431, 565
 Αλκίνοης Μεγαλοπολίτης 21, 477
 Αλκισθένης ? Σελθεύς Μαντινεὺς 35
 Αλκηπός (Σεραπίως) 56
 Αλκηδόνως Μεγαρεὺς 191
 Αλκηνίκης Δεῖπρος 180, 360
 Αλκηνοκλῆς Αρμενός 281 (rest.)
 Αλκηνίος Αλκηνίου Αθηνίας 228
 Αλκηνίος (Μ. Λύρ.) Αντινεύς 214
 Αλκηνίων Μακάλου Κυδίος 296
 Αλκηνιδης Δεῖπρος 15, 16, p. 85 n. 1
 Αλκήντης Δεῖπρος 271 (rest.), 290 (rest.),
 323, 443, 461 (rest.)
 Αλκήντης Εὐρυγγέλου Δεῖπρος 318, 321
 Αλκήντης Εύδωρου Δεῖπρος 272, 455
 Αλκηστρότος Δεῖπρος 435, 462, 569
 Αλκήτην 101
 Αναξανδρίδης Δεῖπρος 39, 41, 42, 115, 120,
 395, 473
 Αναξίης Ηεσίωνος Δεῖπρος 568
 Αναξίης Ηεσίης Μαντινεὺς 30
 Αναξίων Μεγαρεὺς 157
 Ανδόνος 374
 Ανδρίας Μεγαλοπολίτης 45
 Ανδρόβιος Τεγεάτης 37
 Ανδροκλῆς Μαντινεὺς 20
 Ανδρομένης Κλεονύδου Λιτωλός 149
 Ανδρόνικος Δεῖπρος 297, 565
 Ανδρόνικος Φρικίδης Δεῖπρος 49
 Ανδροσθένης Κορινθίος 178, 179
 Ανδρότιμος Δεῖπρος 443
 Ανδρότιμος Κορίς 412
 Ανδρων Δεῖπρος 20, 363, 433
 Ανηγριος Ανηγριοῦ Ερέσιος 219
 Αννιος 536
 Ανταλος Ερεθίσθιος Μακεδόν 186 (p. 105 n.
 rest.)
 Αντανδρος Δεῖπρος 395
 Αντιβοίος Κυλιδώνος 519
 Αντιγενείδης Φυσκεὺς 565
 Αντιγένης Αργής Δεῖπρος 572 (rest.)
 Αντιγένης Διοδώρου Δεῖπρος 260
 Αντιγένης Φιλολόχου (Θεσσαλός) 480

- 'Αντίγονος 534
 'Αντίγονος (βασιλέας) 479
 'Αντιδώρος Ὁπούντιος 92
 'Αντικλῆς Αθηναῖος 511
 'Αντιμάχος Φυσκεῖς 303
 'Αντίοχος (βασιλέας) 520 (rest.)
 'Αντίπατρος Θεσπιεῖς 236
 'Αντίπατρος Διονυσίου Κυζικηνός 463
 'Αντιράνης Ἀργείος 7, 11, 74
 'Αντιράνης Δεῖρος 305
 'Αντίρριος Φοινίς 87, 88
 'Αντιγάρης 561
 'Αντιγάρης Δεῖρος 314
 'Αντωνεῖνος (empereur) 205
 'Αξιογός Υπατίος 353
 'Ασσοδηνός (Κλεοδήος) Νικοπολεῖτος 542
 'Απάλκαντος Δεῖρος 146
 'Απάλκαντος (Τιβ. Πούλιος) 551
 'Απάλκαντος (Λ. Πτολεμαῖος) Ζωρούντος 220
 'Απολλίσδωτος Ἀπολλ., . . . Κυδίος 308
 'Απολλίσδωτος Εύροχονος Κυζικηνός 522
 'Απολλίσδωτος Μεγαρεῖς 187
 'Απολλίσδωτος Πρακλείτου Μεγαρεῖς 193
 'Απολλίσδωτος Λέγονος Μεγαρεῖς 182
 'Απολλίσδωτος Μενδεῖος 438
 'Απολλίσδωτος Καζιλιρθοῦς Τροζίνος 64
 'Απολλίσρινης Μεγαρεῖς 194
 'Απολλίσθιος Διονυσίου Αἰγαράτης 223
 'Αρεκος (Αλκεδειρόνιος) 51 (rest.)
 'Αργείος Θερίστου Ἑρέστου 121
 'Αριάνθιος (Λυσιμάχος Βασιλεὺς) 52
 'Αριστογείτων Θηρβαῖος 574
 'Αρισταγόρης 477
 'Αρισταγόρης Δεῖρος, 19, 28, 87, 88, 98, 99,
 100, 101 (rest.), 108, 112, 133, 149, 150,
 169, 186, 196
 'Αριστανθεῖτος (Τιβ. Πούλιος) Δεῖρος 467
 ['Αρίσ]τανδρος Θηρβαῖος 365
 'Αρισταρχος 379
 'Αρισταρχος Εύρορονος Ἀργείος 227
 'Αρισταρχος Δεῖρος 451
 'Αρισταρχος Ἐρμιονεῖς 477
 'Αριστέας Βοικίος 320 (rest.)
 'Αριστέας Δεῖρος 565
 'Αριστέας Φύλωνος Δεῖρος 567
 'Αριστέας Υπατίος 260
 'Αριστείδης Δεῖρος 88
 'Αριστείδης Διοδώρου Δεῖρος 336
 'Αριστείππος Λ... Αργείος 88
 'Αριστείππος Ποικιλόδρου Μεσσήνιος 517
 'Αριστίου 178
 'Αριστίου Δεῖρος 38, 217, 326, 355, 428
 (rest.), 433 (rest.)
 'Αριστίου Αγρεζίωνος Μεγαρεῖς 157
 'Αριστοβούλος Δεῖρος 273, 322, 327, 462,
 568
 'Αριστόδημος Ναυπάκτιος 151, 152
 Γάιος 'Αριστόδημος Ναυπάκτιος 576
 'Αριστοκλέας Φιλονείου Δεῖρος 287 (rest.)
 'Αριστοκλῆς Δεῖρος 15, 124
 'Αριστοκλῆς Πράκωνος Δεῖρος 302
 'Αριστοκλῆς Αθηναῖος 88
 'Αριστοκλῆς (Αλισσαργασσοῦ) 541 (rest.)
 'Αριστοκράτη; Αθηναῖος 511
 'Αριστοκράτης Δεῖρος 68, 86, 105, 106, 113,
 114, 121, 122, 125, 126, 127, 128, 171
 'Αριστοκράτος? (Αλκεδειρόνιος) 69
 'Αριστοκλῆς 371
 'Αριστόλαχος 368
 'Αριστόρχος Δεῖρος 36, 86, 97, 119, 121,
 122, 165, 171 (rest.), 177, 197, 449, 450
 (rest.)
 'Αριστόνικος Καζιλι., . . . Α. . . . 456
 'Αριστόζενος Δεῖρος 135, 146, 392, 414 (rest.)
 'Αριστοτέλης (Νικομάχος Στραγγίτης) 400
 'Αριστων Αιτωλός 475
 'Αριστων Δεῖρος 26, 82, 107, 170, 174, 186,
 398, 406
 'Αριστων Δημοσθένεος Δεῖρος 462
 'Αριστων Ηριος Δεῖρος 568
 'Αριστων Μεγαλοπόλιτης 46
 'Αριστων? Στράτιος 106
 ['Αριστωνας] Δεῖρος 457 (rest. possible)
 'Αριστωνυμος Δεῖρος 398
 'Αριστωνυμος Αριστοδήμου Ναυπάκτιος 151
 'Αρκέτας Κλειτόριος 83
 'Αρμενος Σηκαρρέως 476 (rest.)
 'Αρμόδιος Δεῖρος 566

- 'Αρτενόδης Βοιωτίος 477
 'Αρτεμίδωρος Δελφός 305
 'Αρτεμίδωρος Κνιδίος 527
 'Αρτέμων 263 *a*
 'Αρχέλαος Δελφός 566, 568
 'Αρχέλαος Δαρυσθένεος Δελφός 153
 'Αρχέλαος Ηεισθέου Δελφός 217
 'Αρχέλαος Δελφός 26, 48, 92, 159 (rest.), 160,
 178, 179, 195, 364 (rest.), 440
 'Αρχίστρωτος 423
 'Αρχίστρωτος 'Επιδαύρος 95
 'Αρχέτυπος Δελφός 96
 'Αρχιάδης Δελφός 20, 96, 98, 99, 100, 108,
 162, 196, 300, 301, 314, 409 (rest.), 429,
 473 (rest.)
 'Αρχίας Δελφός 572 (rest.)
 'Αρχίδημος Δελφός 98, 99, 100 (rest.), 134,
 149, 150, 188, 196
 'Αρχίδημος Κνιδίος 298 (rest.), 301
 'Αρχών Δελφός 151, 158, 217, 223, 310, 320,
 335 (rest.), 336, 449, 450, 463, 577
 'Αρχών Εύγερός Δελφός 333, 334 (rest.), 335
 (rest.), 462, 577
 'Αρχών Καλλίκρατος Δελφός 567
 'Αρχών Καλλιεργήτος Δελφός 297
 'Ασκανδόρος Δελφός 154, 263 *a* (rest.), 304,
 306 (rest.), 566
 'Αστερίγης, v. 'Αγκεύος
 'Ασκλαπιάδης 394, 506
 'Ασκλαπιάδης Μενεστράτος 'Αργείος 88
 'Αστράζενος Δελφός 223, 293 (rest., add.),
 302, 311
 'Αστυκράτης Δελφός 164, 175
 'Αστύνομος ('Αρκάς) 24
 'Ασφαλτος Δελφός 135
 'Ασωπόδοτος Βοιωτίος 477
 'Ασωπόδωρος 'Αθηναῖος 298
 'Ασωπόδωρος Δελφός 38, 401
 'Αταισίδης Δελφός 452
 'Αταισίδης 'Ορθίου Δελφός 567
 'Αττίλας, v. Μάργυρος
 'Αττάλος Φιλεπτίρου Περγαμούς 432
 Αύλητης 478
 Αύρηληνός (Σεξ., Κι.) Ζηρυγνίος 203
 Λύρηλης ν. Δαρμάς, 'Επιφράνης, Θεότειμος,
 Νάικον, Σεβρήρος, Σεραπίων
 Λύτιας Δελφός 406
 Λύτορχάτωρ 528, 530
 Λύτονορος Σαρίου 'Ερετρίων 61
 'Λύρηνης Φενικής 16
 'Λύγιστος (Κι.) Χαζιφωνίας ὁ κατι. 'Αστερίγης
 213
 'Λύγιαρης Δελφός 363, 409, 441
 'Λύγιλης ? 235
 Βαθέλιος v. Μάργυρος, Μαζίπος
 Βαθέλιος Δελφός 153, 260 (rest.), 261, 310,
 320 (rest.), 578
 Βαθέλιος Αντιάδη Δελφός 297
 Βαθέλιος Αιτωλίας 150
 Βαθέλιος Ηεισθέντεων 118
 Βαθύλιος Δελφός 401 (rest.)
 Βάθυς Αιτωλίας 142
 Βάζης Μαζιδών 108
 Βάζιειος (Μ., Κασσιος) Καρθηγενίας 216
 Βάττος Δελφός 194
 Βάτιος 'Αριστοδημού Ναυπάκτιος 152
 Βάττος Αιτωλίας 477
 Βαύ[νιος] (Λ.) 243
 Βόρθος Ναυστινίου 'Αθηναῖος 511
 Βόρθος 'Αριστοκλέος Αρκαΐας 281
 Βόσπον Εύρηστον Μεγχρίος 184
 Βούθρης Φοικίας 476 (rest.)
 Βούθρης Αιτωλίας 477 (rest.)
 Βούλων Δελφός 161, 185, 363 (rest.), 428
 Βρασίδης (Αναδημόνιος) 543
 Βρόγχιος 375
 Βρύνης Μενεστράτος 'Αργείος 87, 88
 Γάιος 264
 Γαλατάς Δελφός 138
 Γαῦσος Αιτωλίας 298, 473
 Γελλίας v. 'Επιστήθης
 Γενναῖος Γελλίου Δελφός 292
 Γενναῖος Πράκτωνος Δελφός 152
 Γερμανίκος 531
 Γκανοκέτης 'Αθηναῖος 511
 Γκανοκέτης Γελλίου 'Αθηναῖος 511

- Γιανόκος Ἀθηναῖος 511
 Γιανόκος Δελφός 292
 Γιανόκος Ξένωνος Δελφός 566
 Γιανόκων Δελφός 411, 413
 Γιάνης Διονυσίου (Θεσπιεύς) 492
 Γύρος 370
- Δαιμόνιος Λευκάδιος 183
 Δάζιος 384
 Δάμη... Ἀριστέα Μπαταλίος 260
 Δάμηγητος γ.... εξ Ἀργεος τοῦ Ἀριστούρου 86
 Δάματος Δελφός 15, 16, 124, 433, 476 (rest.)
 Δάμαρινος Δελφός 476
 Δάματς (Μ. Αὐρ. Δημόστρος) Σαρδιών 556, 557
 Δάματς Δελφός 43, 44, 45, 59, 86, 116, 117, 121, 122, 425
 Δάμαντης Δελφός 272, 455
 Δάμαντης Πάτσωνος Δελφός 337
 Δάμαντος Δαιμόνιος Λευκάδιος 183
 Δάμαντον Καλλέα Μεγαρεύς 169
 Δάμασκης Αἰγαίου 154
 Δάμασκης Ἀγαθόρου Ὁπούντιος 92
 Δάμασκράτης Δελφός 25, 279
 Δάμασκράτης Τείσωνος Δελφός 228
 Δάμασινος Ἰαπωνίου Μεγάλοπολιτεύς 26
 Δάμασξενος Διοδώρου Δελφός 302
 Δάμασξενος Μαντινεύς 43
 Δάμασθένης Δελφός 153, 158, 566
 Δάμαστροχτος Δελφός 95, 102
 Δάμαστέλης Μεγαρεύς 169
 Δάμαστέλης Οἰωνίθεύς 565
 Δάμαστέλης Τολοφώνος 565
 Δάμαστέλης Τελεσάρχου Φυσκεύς 565
 Δάμαστημος Δελφός 22, 147, 148
 Δάμαστήνης Δελφός 462
 Δάμασρ[ίλος] Βοκίος 320
 Δάμασρίλος Τρειτεύς 565
 Δάμασχης Δελφός 147, 148, 404, 405
 Δάμασης 569
 Δάμαση Αιτωλός 87, 88
 Δάμαση Δελφός 46, 98, 99, 100 (rest.), 103, 108, 147, 148, 149, 150, 152, 178, 179, 185
 Δάμαση Δελφών 227, 261, 290, 333 (rest.), 334 (rest.), 407, 433, 434, 463
 Δάμαση Δελφών Ἀθηναῖον Δελφός 217 (rest.)
 Δάμαση Διονυσίου Δελφός 577
 Δάμαση Ησαλεύχου Δελφός 138, 302, 311
 Δάμαση Σεπτέρου Φενικός 42
 Δάματος Δελφός 95, 102
 Δαινοκράτης Ταραντίνος 444
 Δαινόμενος Ἡρακλείδης Ὄλυμπος 105
 Δαινόν Δελφός 14, p. 85 n. 1, 159, 195, 304, 431
 Δαιφρίς 560
 Δαιφρίων Κλεοχέρους Χαλκιδέως 424
 Δαιξιαράτης Δελφός 343 (rest.)
 Δεξιππος Δελφός 43, 44, 45, 59, 82, 95, 102, 116, 117, 360, 414 (rest.), 425, 430
 Δεξις 377
 Δεξιφάνης Κυδίος 298 (rest.), 299 (rest.)
 Δεξώνδης Δελφός 565
 Δεξώνδης Δάμωνος Δελφός 152, 261
 Δημάδης Δημέου Ἀθηναῖος 511
 Δημάσηρος Φιλόθεα Λοκρός ἐκ τῶν Ἐπιζερυντῶν Πιπωνεύς 176
 Δημάτης Ἀθηναῖος 511
 Δημάτριος Δελφός 567
 Δημάτριος Σκηνίος 288
 Δημάτριος ν. Νόννος
 Δημοκρίνης 478
 Δημοσθένης 478
 Δημόστορχος ν. Δάμας
 Διευγῆς Κδίος 515
 Δικαιογένης Θεοδώρου Ἀθηναῖος 477
 Δίκαιος Καλλιαράτειος Λιποίδης 144
 Διόδοτος Διοδότου Ἀθηναῖος 477
 Διόδωρος Δελφός 86, 119, 121, 122, 171, 260, 302, 322, 334
 Διόδωρος Ἀργείος Δελφός 217, 310, 335, 336, 577
 Διόδωρος Δωριθέου Δελφός 318, 321, 480, 487, 490, 491 B, 492, 493, 494, 495
 Διόδωρος Ὁρίστη Δελφός 302, 311
 Διόδωρος Θηβαῖος 364
 Διόδωρος Φιλονείκου Δελφός 302, 311
 Διονάτης Δελφός 161, 178, 179, 185

- Διονυσίας Ἐρυποτάνακτος Τρελλιανής 534
 Διονύσιος Αιγαράτης 223
 Διονύσιος Ἀργείος 477
 Διονύσιος Δελφός 293, 302, 305, 318 (rest.), 323 (rest.), 577
 Διονύσιος Ἀστοξένου Δελφός 223, 302, 311, 321
 Διονύσιος (Θεσπιεῖς) 492
 Διονύσιος Διονυσίου Θεσσαλονίκες Μαζεδόνη 577
 Διονύσιος Μηνοράχντου Κυζικηνής 463
 Διονύσιος Θευδοσίου Λυσιμαχεύς 430
 Διονύσιος Σιδώνος ἐν Βαρυτίου 435
 Διονύσιος Τρελλιανής 533, 534
 Διονυσοράχνης Αἰολεὺς ἀπὸ Λασσοῦ 271 (rest.)
 Διοσκορείδης Δελφός 15
 Διοίλιος Ἀθηναῖος 511
 Διον 235
 Διον Δελφός 48, 293, 364 (rest.)
 Διον Πεισθένεος Δελφός 567
 Διον Κελλίκη Δελφός 263 a (rest.), 304 (rest.), 305 (rest.), 306 (rest.)
 Διον Κέθως 516
 Δοκήτιος ν. Λούκιος
 Δόρνος (Π. φ.). Ἀντιοχεῖς 204
 Δραμεύς Ἀλεξανδρείας Σπινοράχης 38
 Δρομοκαλείδης Δελφός 288
 Δρόπιππος Αἰτωλός 477 (rest.)
 Δύνατος Θεριστού Ἐρίσιος 121
 Δωρφίκης Τριγυρεύς 352, 353
 Δωριππος Δωρίππου Δελφός 567
 Δωριππος Ζωΐου Δελφός 567
 Δωρίων Φιλίππου Ρόδιος 99
 Δωρόθεος Δελφός 318, 321, 480, 487, 490, 491 (rest.), 492, 493, 494, 495
 Δωρόθεος Φωκεύς 298, 473

 Ειρωνίδης Δελφός 565
 Ειρωνίων 478
 Εισιδωρος Ὡριγένειος Ἀλεξανδρεύς 207
 Εικέριος Χαρμίδης Πελλανεύς 398
 Εκτος? Εύβοιενς 475
 Εκγράχτος Τρελλιανής 135
 Ερβάρις 315

 Ερμηνίδης Δελφός 26, 297, 317, 347, 351, 457, 570
 Ερμηνίδης Καλλίκη Δελφός 565
 Εξίκεστος Ναζείονος Μεγάρεως 180
 Επάγκαθος (Α. Γέλ.) 221
 Επιφράστος Εύβοιενς 298 (rest.), 473 (rest.)
 Επιφράστος Ἀλκινού Μεγαλοπόλιτας 21, 477
 Επιγένης Κνιδίος 480
 Επιθίδηλος Βοιωτίας ἐξ Εργομένου 574
 Επικράτης Δελφός 326
 Επικράτης Δ.... Κνιδίος 327
 Επικρατίδης Λαρισίος 401
 Επίνικος Δελφός 302, 303
 Επίνικος Νικοστράτου Δελφός 302
 Επισθένης Δελφός 567
 Επισθένης Θεοτίμου Δελφός 310
 Επιτθής Σωτηρόφορος Ἀθηναῖος 408
 Επιφάνης (Αἴρ.) (Δελφός) 553
 Επωρέης Συναρρέως 110
 Ερχοππος Δελφός 355, 360, 406, 430 (rest.), 440, 577
 Ερχατζής 475
 Εργίνος Σιμόλου Κασσανδρεύς 477
 Εργίππος Ἀλεξανδρείας Σπινοράχης 38 add.
 Εργοίτας Ἀνδροκλέος Μαντινεύς 20
 Ερέννιος, ν. Κουνοδράτος,
 Ερίζης Δελφός 314, 404, 405
 Ερυκίς Ερυκίου Ναυρονεύς 212
 Ερυποτάναξ Διονυσίου Κασσαρείας Τρελλιανής 533, 534
 Ερυμογένης Σκήψιος 273
 Ερυδοτος Ποταμώνος Γρ.... 165
 Ερυκοράτης Ἀνδροσθένεος Κορίνθιος 179
 Ερυδένος Σ..... 103
 Ετεοκλῆς Εύγραντος 513
 Ετεοκράτης Δελφός 87
 Ετυρωνδης Δελφός 142, 421
 Εὐ... λείδης Θεσπικός 416
 Εὐάγγελος Δελφός 49, 318, 320
 Εὐάγγελος Μεγάρετα Δελφός 311
 Εὐάγγελος Ηάτρωνος Δελφός 261, 565
 Εὐάγγελος Ἀθανίπποι, Θηβαῖος 360
 Εὐάγρεις Δελφός 49, 326 (rest.), 333, 334 (rest.), 335, 408, 462, 577

- Εὐάγρος Τρόδιος 97
 Εὐάμερος Δεῖλος 310
 Εὐάμερος (Μ. Αύρ.) Λακεδαιμόνιος 215
 Εὐανδρος Δεῖλος 138, 139, 141
 Εὐανδρος Μεγαρεύς 191
 Εὐανδρος Ταραντίνος 131
 Εὐαντος Ξενοδίκου Φενικός 40
 Εὐαρχίδης Δεῖλος 406
 Εὐβίος ? 508
 Εὐβίστος Θεσσαλίας 538
 Εὐβουλίδης Δεῖλος 92, 411
 Εὐδαμος Νικοπολείτης 312, 530
 Εὐγείτος Ηροδότου Μεγαρεύς 188
 Εὐγνωτος 513
 Εὐδαμίδης Φωκεύς 476 (rest.)
 Εὐδοκος Δεῖλος 30, 31, 32, 33, 35, 82, 111,
 112, 123, 131, 133 (rest.), 155, 156, 157,
 186, 192, 298 (rest.), 428 (rest.)
 Εὐδοκος Ηρακλεία Δεῖλος 154
 Εὐδοξος Ζεῦτον Γελάθιος 125
 Εὐδώρος Δεῖλος 96, 272, 273 (rest.), 355,
 359, 448, 455
 Εὐδώρος Αφίνητα Δεῖλος 271
 Εὐδώρος Επινίκου Δεῖλος 302
 Εὐδούδημην (Μερρίκη) Δεῖλος 466
 Εὐδούδημος (Γ. Μερρίκης) Δεῖλος 466
 Εὐδούδημος Σικελίωνος 298
 Εὐθυνείδης Ταραντίνος 131
 Εὐθύνον Δεῖλος 359, 443
 Εὐνος Δεῖλος 343
 Εὐνοιάδης Δεῖλος 271 (rest.), 302, 304, 565
 Εὐνοιάδης Αιγαίδη Δεῖλος 463
 Εὐνοιάδης Ηρακλείδη Δεῖλος 263 a, 302,
 304, 305 (rest.), 306, 322 (rest.), 337
 Εὐνοίης Διονυσίου Αργείος 477
 Εὐνοίης Δεῖλος 13, 17, 19, 27, 163, 184
 Εὐνοίης Αργείου Δεῖλος 223
 Εὐνοίης Εὐανδρου Δεῖλος 138, 139 (rest.),
 141
 Εὐνοίης Καλλιστράτου Δεῖλος 154
 Εὐνοράτης (Αντιοχεύς) 550, 555
 Εὐνοράτης Δεῖλος 303, 569 (rest.)
 Εὐνοράτης Καλλιστονος Δεῖλος 271 (rest.)
 Εὐνορίτος Δεῖλος 118, 161, 408, 413
 Εύρενης Περγαμένης 432
 Εύρυλπος (Κλ.) 210
 Εύζενος Αικίτη Βορίος 311
 Εύζηθος Βορίος 490
 Εύζηθος (Υαμπόλιος) 480, 495
 Εύπειθίδης Αινιάν 87
 Εύπολης Δεῖλος 159, 160, 195
 Εύρύας Αιτωλός 476 (rest.)
 Εύσθένης Λιγυαίτης 195
 Εύστοτος Βοιωτός 476
 Εύτυχος Εύτυχου Λακεδαιμόνιος 464
 Εύρρημος Μεγαρεύς 169
 Εύρώνης Κυζικηνός 522
 Εύρρημος Μάλιος 60
 Εύρρηντος Δεῖλος 40, 392, 393
 Εύρρηνωρ Τρόδιος 98
 Εύρρηνος Μεγαρεύς 184
 Εύρρεσσινη (Δεῖλος) 553
 Εύρρεσσινη Λαγμάχη Βορίος 311 (rest.)
 Εύρρηνον Λαργαίος 227
 Εύρχανωρ Φενικός 41
 Εύγχριδης Δεῖλος 159 (rest.), 160, 195, 290
 (rest.), 449 (rest.), 450
 Εύγχριδης Φάνιος Δεῖλος 271 (rest.)
 Εύγχριστης Δεῖλος 164, 175, 177, 448
 Εύγηρης Αιλένου 478
 Εύγηρης Δεῖλος 168, 176, 189
 Εύγεσθένης Θηρεύτης 361
 Εύγεσθένης Λαράνευς Φενικός 16
 Εύγέτης 372
 Εύγέτης Δεῖλος 399
 Εύγέρωνς Δεῖλος 152, 260 (rest.), 273 (rest.)
 Εύγιλλος Δεῖλος 87
 Ζεκάνθης Δεῖλος 54, 104, 424, 432, 477
 (rest.)
 Ζηνέας Δεῖλος 194
 Ζήνων Ερέσιος 329
 Ζεύκη p. 149
 Ζέιλος Γελάθιος 125
 Ζέιλος Δεῖλος 567
 Ζέπινος Λοκίσκου Ταραντίνος 109
 Ηδέα Ερυησιάνηκτος Τραχλιώνη 534

- Πλαστόρος Διονυσίου Σιδώνος ἐγ Βαρυτέου
 435
 Πρεξκλειδως Δελφός 34, 46, 83, 93, 104, 107,
 109, 165, 170, 174, 181, 263 a (rest.),
 298, 304 (rest.), 306 (rest.), 322 (rest.),
 337, 359, 402 (rest.), 424, 429
 Πρεξκλειδως Καζάνη Δελφός 260
 Πρεξκλειδως Οινόθιος 105
 Πρεξκλειδως 478
 Πρεξκλειδης Ηπειρος Καζάνητον 158
 Πρέξκλειτος Λυσιστράτου Λισσίνης ἐκ Πιτίνης
 410
 Πρέξκλειτος Μεγαρεν 193
 Πράκων Δελφός 152, 265, 302
 Πρένης Μεγαρεν 189
 Πρόδοτος 475
 Πρόδωρος Μεγαρεν 188
 Πρύτ ο Δελφός 161, 185, 297, 443, 566, 568
 Πρύτ Πλειστωνος Δελφός 354
 Πρυγης Αντιπάτρου Θεοπιτης 236
 Πτερων Καζάνητον 158

 Θερσίκων Δελφός 290 (rest.)
 Θεμιστοκλῆς Σιγωπεν 85
 Θέμιστος Ερέσιος 121
 Θέμιστος Κερχίλωνος Ερέσιος 122
 Θεόδοτος Αντιβόλου Λιτωλός ἐκ Καζάνηδονος
 519
 Θεόδωρος Αθηναίος 477
 Θεόδωρος . . . δίκου Αριθμούσιος ἀπό Θερσίκης
 396
 Θεόδωρος Απολλοδόρου Μεγαρεν 187
 Θεόδωρος Ανδροβίου Τεγεάτης 37
 Θεοκλής Εύδάμου Φιλοκατιστη Νικοπολείτης
 312, 530
 Θεόκριτος (Δελφός) 358
 Θεόκριτος Θεοτίμου Λρυκή 18
 Θεόκριτος Ερετριεν 88
 Θεόμυναστος Δελφός 409
 Θεόζενος Δελφός 343
 Θεόζενος Ησιόνος Δελφός 263 a (rest.), 304
 (rest.), 305 (rest.), 306
 Θεόζενος Φιλοκατιστη Δελφός 138, 139
 Θεόζης Δαρμοκλέος Λιγυσιεν 154
- Θεόπομπος Κερχίλωνος Ερέσιος 122
 Θεόπομπος (Γ. Πούλιος) Λρυμαδόρου Κνιδιος
 527
 Θεόπομπος Εύρρηβου Μάζιος 60
 Θεόπομπος Λαζπόμπου Μάζιος 56
 Θεόπρεπος Λιγυσάτης 2
 Θεότειμος (Μ. Λύρ.) Φιλοκατιστη Πανα . . .
 467
 Θεσπέηης Δελφός 296, 418
 Θεστικος Αρυκής 18
 Θεστικος Δελφός 310
 Θεόρρχοτος Δελφός 461 (rest.)
 Θεόρρχοτος Φιλοκατιστης Δελφός 524
 Θέσσαλος Δελφός 184, 188
 Θευρένης Δελφός 429
 Θεύδικος Μεγαρεν 174
 Θευδόσιος Λυσιμαχεν 430
 Θευδοτος Ειρανακίου Δελφός 565
 Θευδωρίδης Δελφός 101
 Θευδωρος Λιτωλός 476
 Θευδωρος Δημητριεν 524
 Θευκλής Αλκιν Μεγαρεν 171
 Θεύλυτος Δελφός 110 add.
 Θευζενος Δελφός 217
 Θεύσκοπος Δελφός 143, 144, 169, 182
 Θευτέηης Δελφός 142
 Θευζηνης Τριτεν 565
 Θέων 475
 Θέων Δελφός 356, 402
 Θηβαϊκης Βοιωτης 298 (rest.), 473 (rest.)
 Θηβαϊκρης Δελφός 448
 Θηρήκης ? ἐκ Φενέου 83
 Θηνίων Δελφός 409
 Θοίνων Θηβαίος 354
 Θοίνων Χαιρωνειν 519
 Θράκης Δελφός 391
 Θρασίκης Δελφός 273 (rest.)
 Θρασποκλής Δελφός 93, 109, 145, 164, 175,
 459
 Θρασύμαχης Δελφός 13, 17, 19, 163
 Θράτων Ηάπειρος Λιγυσάτης 49
 Θράτων Δελφός 411
 θέρον (Συρακόσιος) ? 136

INDEX

I, 413

- Ιασιδημος Μεγκλοποιητας; 26
 Ιασιρηγος Δελφος; 34 (rest.), 104, 181, 424
 Ιατρος Δελφος; 339
 Ιατρος Ηπειρωνος Δελφος; 153
 Ιαγγιος Πρωμαχος; 231
 Ιαρχη Αλεξανδρειας; 237
 Ιερον; 478
 Ιεροκλης Δελφος; 102
 Ιεροκλης Μεγκρενης; 185
 Ιερος Δελφος; 37, 111, 112, 186, 397 (rest.), 417 (rest.)
 Ιεροτημος Τεροκη; 478
 Ιερων Θεσπιειν; 96
 Ιερων Θοινωνος Χαιρωνειν; 519
 Ιερωνδας Δελφος; 415
 Ιελκος Κερσοθλεπτου Θρακη; 392
 Ιουβεντιος ν. Ηροκλος
 Ιούλιος; v. Απολλωνιστος, Αρισταγινος,
 Θεόπομπος
 Ιούλιος ν. Μυνσένης
 Ιππαρχος Δελφος; 173, 187, 299, 426, 427
 Ιππαρχος (Τιβ. Κλαυδιος) Νικοπολειτης; 536,
 537
 Ιππιας Δελφος; 14, 290, 431 (rest.) 441
 (rest.)
 Ιππιας Μεγκρενης; 169
 Ιππιας Στρυφάλιος; 477
 Ιππιας Εγγράπτου Ταρχηντης; 135
 Ιπποκρατης Αριστοκρατους Αθηνας; 511
 Ιπποκριτος Βοιωτος; 476 (rest.)
 Ιππολικος Ηρομενεος Θηρευτης; 356
 Ιππότας Δελφος; 183
 Ισιδωρος; 244
 Ισιδωρος Διονυσοφρανηος Αιολεινος κτηνος; Λασου
 271
 Ισιριντωρ Φιλιππου Αργειος; 82
 Ισπικιεν; 478
 Ισημερινη Μεγκρενης; 169
 Ισιν Δελφος; 43, 44, 45, 59, 116, 117, 168,
 425
 Ισουληνος ν. Απολλωνιστος
 Ιων Σάμιος; 50, 51
 Κάδης Δελφος; 294
 Καζσκρ; 528, 529, 530, 531, 552
 Καληνος (Κ. Φουριος) 318
 Καλλέας Αιτωλος; 143
 Καλλέας Μεγκρενης; 169
 Καλλιεδας Δελφος; 565
 Καλλιεδας Ευξιθεου Υγιαποιηος; 480
 Καλλικη π. d'h. 475
 Καλλιεδης; 510
 Καλλικη; 507 (rest.)
 Καλλικη Δελφος; 260, 263 a (rest.), 304 (rest.),
 306 (rest.), 565, 567
 Καλλικη Τιππια Μεγκρενης; 169
 Καλλικρένης Δελφος; 327
 Καλλιδημος Αμφιστρατου Δελφος; 569
 Καλλιερος Δελφος; 449 (rest.), 450
 Καλλιερος Δρυοδενου Μαντινειας; 43
 Καλλικη; . . . Ακ. 456
 Καλλικη Δελφος; 21, 82, 180, 193, 360,
 441
 Καλλικράτης (ου Καλλιπιρος;) Αιτωλος; 144
 Καλλικράτης Δελφος; 92, 118, 146, 173, 187,
 297, 299, 392, 393 (rest.), 418, 426, 427
 Καλλικράτης Καιος; 124
 Καλλικράτης Ηρεκ Μεγκρενης; 189
 Καλλικράτης Δρυοπένεος Οινονθεν; 565
 Καλλικρατιδης Καλλικρατους Καιος; 124
 Καλλικρων Δελφος; 271
 Καλλικρης Δελφος; 49
 Καλλικρης Καλλιωνος Μεγκλοποιητας; 22
 Καλλικρης Ακριδοντος Στρυφάλιος; 14
 Καλλικη; Αρκης; 477
 Καλλισθενης Μεγκλοποιητας; 36
 Καλλισθενης (Δρυοπέρου Οινονθος) 400
 Καλλιστος Επιγενεος Κνιδιος; 480
 Καλλιστρατος Δελφος; 154, 339
 Καλλιστρατος Καλλικρατους Καιος; 124
 Καλλιληρος (Θεσπιειν); 492
 Καλλιρηνη Δελφος; 12
 Καλλιρηνη Τροζανιος; 64
 Καλλιων Μεγκλοποιητας; 22
 Καρκοσκρικ; 453
 Κάρμπος; 478
 Καρπορόρος (Κοιντηνος) Ερεσιος; 209
 Κάσσανδρος Μεγεθίος Αλεξανδρειας; ην της
 Τρωιαδος; 218

- Κίσσος v. Βακέριος
 Κλόψ. Λατζεβάς 413 (rest.)
 Κληροδότος 458
 Κληροδότος Εύ. Λειδε Θεσπιακός 416
 Κλερικλέπτης Θράξ 392
 Κεράλων Τερέσιος 122
 Κηφιέριος Ηελίσηγον Τερέσιος 53
 Κλευδίκ v. Ξένκινα
 Κλευδίκης (Π. Φλ. Κ.) Τερέσιος 200
 Κλεύδιος (Τιβέριος, Κτισκά) 531
 Κλευδίος, v. Λουιδιηνός, Ιππαρχος, Νείκιν-
 δρος, Σπαρτιατικός
 Κλέανδρος 132
 Κλέανδρος Δελφός 25, 95, 344
 Κλέανδρος Τίμωνος Δελφός 228, 263 a, 304
 (rest.), 305, 306
 Κλέαρχος Νευσικλέος Λθηναίος 511
 Κλέαρχος Κριτοδάμου Λιτωλός 145
 Κλενίκης Δελφός 440
 Κλειτόμαχος π. Ξένωνος 116
 Κλεόβουλος Δελφός 118, 408
 Κλεόβουλος Συκρότεν 115
 Κλεόδαμος Δελφός 310, 430, 449, 450 (rest.),
 567
 Κλεόδαμος Κλέωνος Δελφός 25, 228
 Κλεόδαμος Ποικιράτεος Δελφός 568
 Κλεόηρος Δελφός 302
 Κλεομαντίς Δελφός 310, 320, 363, 566 (rest.)
 Κλεόμαντίς Ήρως Δελφός 297, 566
 Κλεομάχηδης 534
 Κλεομέδων Ιστικεύς 476
 Κλεοράνης Δελφός 107, 170
 Κλεοχήρης Γερυκίτου Λθηναίος 511
 Κλεοχήρης Χαλκιδεύς 424
 Κλεοδάμος Δελφός 153, 194
 Κλεόδαμος Κλέωνος Δελφός 461
 Κλεοντίτος Ηερικλέος Μαντινεύς 33
 Κλεοτίμος Δελφός 190 (rest.), 433
 Κλευράνης Δελφός 162, 174
 Κλέων Δελφός 25, 228, 397, 429, 441 (rest.),
 451, 461, 566
 Κλέων Αγέν Δελφός 142
 Κλέων Δημοσθένειος Δελφός 566
 Κλέων Ήρως Δελφός 566
 Κλέων Νείκη Δελφός 223
 Κλέων Σεκινιός 509
 Κλεώνδης Δελφός 20, 297, 304 (rest.), 310,
 343, 567, 568
 Κλεώνδης Καλλίκη Μεγαρέν 169
 Κλεώνυμος Λιτωλός 149
 Κλεώνυμος Δελφός 147, 148
 Κορηνόστιμος Δελφός 402 (rest.), 418
 Κορυνήλος v. Ποστήρ
 Κουρδράτος (Λ. Τερέννιος) Ηεργκίας 205
 Κράτων Δελφός 168, 176, 284, 314, 358,
 428 (rest.)
 Κρενίς Μεγαλοπολίτης 47
 Κρήθων 111
 Κριτίκη Νείρηγον Μελλότης 84
 Κριτόδαμος Λιτωλός 145
 Κριτόδημος Τάιος 481
 Κριτίκης Δελφός 293, 572 (rest.)
 Κριτώ Τιμοκράτεος Έλι[κονίζ] 333
 Κρίτων Δελφός 54, 68, 84 (rest.), 85, 94
 (rest.), 105, 106, 113, 114, 125, 126,
 127, 128, 296, 298
 Κυζτός (Τι. Λαζίδης) 538
 Κυντίλος v. Καρπαθόρος, Μοσγιάνος
 Κύλλος Εύριότου Θεσπιαλός 538
 Κύρων... ανδα Μεγαρέν 66
 Λάζανδρος (Δελφός) 484
 Λαζίδης Δελφός 138, 139, 141, 297, 304
 Λαζίδης Βαθύλιον Δελφός 260
 Λάζιτος (Λαζίστωνος ?) Λαζαρίνη ἐξ Στράτου
 106
 Λαζαρίνη Λαζιερίνον Μεγαρέν 191
 Λαζηγής Τιμοκλείδη Ρόδιος 113
 Λαζηδόν Στρατόδημος 14
 Λαζηνής Εύρικτεος Δελφός 303
 Λαζηπέτης Ξενύτη Δωριεύς ἐγ Ματροπόλεως
 490
 Λάνιας Λιτωλός 476
 Λάππαπος Μάλιος 56
 Λαρισίτος Δελφός 39, 41, 42, 46, 88, 96, 115,
 120
 Λάτταρης Λιτωλός 148
 Λέντιος (Γυνιος) 528

- Λεοντίδης Ηρομένεος Θηβαῖος 356
 Λεοντομένης Λιτωλός 477
 Λεοντομένης Σπερογρύλιανος Λιτωλός 147
 Λευκ., ος Ησιλίδης 477
 Λέον Ξενοφάντου Δεῖλος 227, 302
 Λέον Λισγύλου Μυλοπόταμος 120
 Λέον Φενυκτεύς 333
 Λεωνίδης ἐξ Ἀργείου ποσὶ Λαρητίου 123
 Λεωνίδης Ἀλικαρνασσεύς 440
 Λούκιος (Μ. Οὐδηπος Δοκήτιος), Νικοπολίτης 544
 Λοῦπη (Μερμίχ) Δεῖλος 466
 Λόρδαρης (Ἀλικαρνασσεύς) 541 (rest.)
 Λυδίκης Βάθηρος Λιτωλός 142
 Λυκάων 478
 Λυκέιον Λυκέιονος Βοιωτίος 477
 Λυκίνος Δεῖλος 84 (rest.), 85, 116, 397 (rest.), 425 (rest.)
 Λυκίσκος Τρεζντίνος 109
 Λυκίσκος Λέονος Φενυκτεύς 333
 Λύκος Μερτώλου 457
 Λύκος Νικοπάκτιος 153
 Λυκούργος Λυκόρρονος Ἀθηναῖος 511
 Λυκόρρων Ἀθηναῖος 511
 Λύσανδρος (Ἀριστοκράτου Λακαδημόνιος) 50, 69 ?
 [Λυ]σίας Εὐξέθεου Βοιωτός 490
 Λυσίδηρος Δεῖλος 135, 173, 408, 414
 Λυσικλῆς Πολυμνίστου Μεγάλοπολίτης 27
 Λυσιμαχίδης Βοιωτός 52
 Λυσιστράτος Ητανγίας 410
 Λύσων Δεῖλος 18, 30, 31, 32, 33, 35, 38, 111, 112, 133, 186, 477 (rest.)
 Λύσων Μεγαρεύς 161
 Λύδης Θεμιστοκλέους Σινωπεύς 85
 Μάγγος (Μ. Λατίλιος) Ἀντιοχείν ἡπὸ Εύρωπον 199
 Μάγης (Βάθηλιος) 539
 Μαίρικλος Δεῖλος 107, 146, 170, 174, 392 (rest.), 393, 410 (rest.)
 Μαντίκης Δεῖλος 217, 326 (rest.), 451
 Μαντίκης Κλεοδήμου Δεῖλος 310
 Μάζημος (Βάθηλιος) 539
 Μάρκης Δεῖλος 138
 Ματρίκη Μεγαρεύς 177
 Ματροκίνης Δημοσθένεος Μεγαρεύς 169
 Μεγκάλης Δεῖλος 132, 177, 191 (rest.)
 Μεγάρης Δεῖλος 311
 Μεγάρης Μελισσιώνος Δεῖλος 567
 Μέγων Μεγαρεύς 156, 182
 Μέτι ζήνθης Λιτωλός 477 (rest.)
 Μελέκηπος Δεῖλος 404, 405
 Μελισσίων Δεῖλος 310, 320, 567
 Μελισσίων Διονυσίου Δεῖλος 302
 Μελισσίων Λυτίδης Δεῖλος 138, 141
 Μελισσίων Ησηνταρίδης Δεῖλος 297
 Μερμίχ 540
 Μερμίχ ν. Εύθυδηριλλα, Λούπη
 Μερμίχ ν. Εύθυδηρος, Νείκηνδρος, Πρήγης
 Μένανδρος Δεῖλος 84, 85, 123, 131 (rest.), 192, 296, 432, 433
 Μένανδρος Μενεστράτου Μεγάλοπολίτης 44
 Μένανδρος Σεραπίωνος Μυρεύς 548
 Μενέδηρος Δεῖλος 567
 Μενεκλῆς Μενεστράτου Αργείος 88
 Μενεκλῆς Νικορκτίτης 114 add.
 Μενενεράτης Λα . . . 456
 Μενεσθεύς Αλεξανδρεύς εἰς τὰς Τριτάδος 218
 Μενέστρατος Αργείος 87, 88
 Μενέστρατος Μεγάλοπολίτης 44
 Μένης Δεῖλος 13, 17, 19, 163, 565
 Μένης Δάμωνος Δεῖλος 227, 333, 334 (rest.)
 Μένης Φιλοθη . . . Θεσσαλίας Υπαττίας 546
 Μενοίτης 534
 Μέντωρ Φιλαπτέρου Δεῖλος 333, 334 (rest.)
 Μένων ἐν Λαρισαι σίκον 475
 Μεσάτης Δεῖλος 54
 Μηδίστης Κερσελίπετον Θρῆνος 392
 Μηνόδωρος Μάρκου Δεῖλος 138
 Μηνοκλῆς Αλικαρνασσεύς 448
 Μηνόφρυντος Κυζικηνός 463
 Μηνιώ Δεῖλος 566
 Μίκκος Λιτωλός 83
 Μίκκος Θηβαῖος 359
 Μικύλος Κνιδίος 296
 Μινόκης ν. Ρούρος
 Μυκαίνης (Μ. Πούνιος) Δεῖλος 553

- Μυνσέας Εὐγάναρος Φενικός 41
 Μυνσέας Δελφός 434
 Μυνσίδημος Δελφός 406
 Μυνσίλαδης Ἀρβανιώτας 351
 Μυνσίμχος Ἀντιμάχου Φυσκεύς 303
 Μυνσίω Δελφός 302
 Μυνσίων Ἀρχιστράτου Δελφός 462
 Μυνσίθεος Τάνις 481
 Μοιρήχος Βοιωτός 298, 473 (rest.)
 Μοιροκής Σερίπιος 119
 Μονούμιος Σοφοκλέους Ἐρίσιος 420
 Μορτίλος 457
 Μορυζίων Τάνις 482
 Μοσχίανός (Πο., Κυνηγός) 240
 Μοσχίων Μυλικούς 133

 Ναϊουανός Ἀναζηρέως 206
 Ναυαράτης Ἀρχεστράτου Επιδωρίος 95
 Ναυσίνιος Ἀθηναῖος 511
 Ναυσικής Ἀθηναῖος 511
 Νεάνθης Νικοτέλου Κυζικηνός 429
 Νέαρχος Ἀνδροτίμου Κρής 412
 Νέαρχος Μαζίλωτης 84
 Νείκανδρος (Τιγ. Κλεύδιος) Δελφός 535
 Νείκανδρος (Μέμμιος) Δελφός 466
 Νεικοτέλης (Ἐπιδεύριος) 534
 Νείκων (Αἰόρ.) Ηπειρωτικού Αιγαίνητης 469
 Νεοκλεις 386
 Νεοκρέων Ἀγησάρχου Ηπειρωνός 104
 Νεοπτήλεμος Ἀντικλέους Ἀθηναῖος 511
 Νέων Μενεστράτου Ἀργείος 87, 88 ?
 Νέων Βοιωτός 87, 88
 Νέων Ἰππίκη Στυμφάλιος 477
 Νέων Ἀράνευς Φενικός 16
 Νικαΐδης Δελφός 435
 Νικαίος Λινιάν 88
 Νικανδρος 460
 Νικανδρος Λαζάνδρου (Δελφός) 484
 Νικανδρος Νικάνδρου Δελφός 302, 311
 Νικάνωρ Λιτωλός 476 (rest.)
 Νικαρχος Δελφός 351, 355
 Νικαρχος Φοκεύς 477
 Νικαστήρης Βοιωτός 83 add.
 Νικίας Δελφός 446

 Νικίρστος Νικίου Ἀθηναῖος 511
 Νιζίας Ἀθηναῖος 511
 Νιζίας Ἀργείος 60 add.
 Νιζίας Δελφός 25, 43, 44, 45, 59, 103, 110,
 117, 123, 155, 156, 157, 223, 303
 Νιζίας Κλέωνος Δελφός 228
 Νιζίας Τιμάρχου Ήρακλειώτας 128
 Νιζίας Μεγάλοπολίτας 48
 Νιζόδημος Δελφός 80, 430, 432, 434 (rest.),
 473
 Νιζόδημος Τελεστάρχου Φυσκεύς 565
 Νιζόδωρος Δελφός 27, 119
 Νιζοκής Βοιωτός 87, 88
 Νιζόλκος Ἰσχυροτος Μεγάρευς 169
 Νιζόλκος Χορέα ? Φενικός 39
 Νιζόμαχος Αιτωλός 83
 Νιζομένης 478
 Νιζοψίδης Νικίου Ἀργείος 60 add.
 Νιζόστρατος Αιτωλός 146
 Νιζόστρατος Δελφός 302
 Νιζόστρατος Ἀρχωνος Δελφός 463
 Νιζόστρατος Ἐπινίκου Δελφός 303
 Νιζόστρατος Ειδώρου Δελφός 273
 Νιζόστρατος Κνίδιος 314
 Νιζόστρατος Σικυώνιος 107
 Νιζότης Κυζικηνός 429
 Νικορών Αιτωλός 476 (rest.)
 Νίκων Δελφός 292, 477
 Νίκων Διοδώρου Θηράχιος 364
 Νίκων Νικίας Μεγάλοπολίτας 48
 Νίκων Ερμοξένου Σ. . . . 103
 Νόννος ὁ καὶ Δημήτριος Ἀλεξανδρεὺς 226
 Νόνιος Φιλείνου ('Αθηναῖος) 534
 Νουρήνιος Δελφός 457

 Ξεναγόρας Δελφός 297, 565
 Ξεναγόρας Ἀθρομάχου Δελφός 334
 Ξεναγόρας Εύκλείδη Δελφός 271 (rest.)
 Ξέναιθος Ταραντίνος 443
 Ξέναινα (Κλεύδια) Δελφός 535 (rest.)
 Ξέναρμος Ἐρυθράξιος 461
 Ξενέας Βαθύλιου Δελφός 261
 Ξενίας Ηρακλήσου Μεγάλοπολίτας 17
 Ξενέας Ξενιθίου Ταραντίνος 443

- Ξένιππος Νικοστράτου Αἰτωλός 146
 Ξένιχρος Νικονίος [Ἐλι[κονίκ]] 333
 Ξενόδ. κος Ἐπειγ. . . Λοκρός ἐγ Βουράτου 102
 Ξενόδοκος Φενικός 40
 Ξενόδοκος Δελφός 13, 17, 19, 39, 41, 42, 115, 120, 163
 Ξενόδοκος Λοκρός ἐγ Φαιστίνου 442
 Ξενοκλῆς Δελφός 36, 39, 41, 42, 97, 115, 120
 Ξενόκλητος Ξενάρχου Τερμόποιος (Thermop.) 461
 Ξενοκράτης Μισσανίος 455
 Ξενόκριτος Δελφός 335
 Ξενόκριτος Στηγανένεος Δελφός 567, 568
 Ξενόκριτος Ταραντίνου Δελφός 566
 Ξενόστρατος Δελφός 142, 280
 Ξενοφάνης Βοιωτός 477 (rest.)
 Ξενόφωντος Δελφός 227, 302
 Ξενοφῶν Φιλίου Αἰτωλος 126
 Ξενοφῶν Μεγαρεύς 190
 Ξενογάρης Δελφός 93, 109, 145, 168, 176
 Ξενόπας Δωριεύς ἐγ Μαχροπόλεως 490
 Ξένων Δελφός 21, 26, 34, 101, 143, 144, 151, 169, 181, 182, 265, 276, 327, 424, 442, 566
 Ξένων Αριστοβούλου Δελφός 273 (rest.)
 Ξένων Δημητρίου Δελφός 567
 Ξένων Πολύωνος Δελφός 272, 455
 Ξένων Φιλοσάπτεος Δελφός 524
 Ξένων Κλειτομάχου 116
 Οινάδης Βοιωτός 477 (rest.)
 Οινοπιθής Καίος 516
 Ὀλυμπιάς Αρμοδίου Δελφών 566
 Ὁμαρος Αἰτωλός 477 (rest.)
 Ὁνάσσανδρος 478
 Ὁνυμοκλῆς Δελφός 359
 Ὁπτάτος (Μ. Παπούος) Δελφός 332
 Ὁρέστας Δελφός 14, 84, 85, 97, 135, 178, 179, 194, 296, 302, 311, 414 (rest.), 431 (rest.)
 Ὁρθοῖς Δελφός 567
 Ὁρθοῖς Αγίωνος Δελφός 333, 334
 Ὁρζίβις v. Σερήφος
 Ὁρνηγίδης Δελφός 68, 105, 106, 110, 113, 114, 125, 126, 127, 128, p. 85 n. 1, 173, 187, 299, 426, 427
 Οδύπιος v. Λούπιος
 Ηαιριστήδης 453
 Ηακονίχ v. Φορτουνήτη
 Ηακονίος v. Οπτάτος
 Ηανταίνετος Φυσκαύς 565
 Ηάντακηνος Ηακομάχου Κέδρος 127
 Ηαντακηνῆς Λαριστάρχου Ερμονεύς 477 (rest.)
 Ηαντάξενος Λοκρός 87, 88
 Ηαράδοξος Αἰγανάτης 469
 Ηαράχμονος Συρινίκου Θιρύευς 225
 Ηαρθένιος Μικάσιος 55, 57
 Ηαρυόσσιος Δελφός 158, 449 (rest.), 450 (rest.)
 Ηασίον Δελφός 288, 568
 Ηασίον Κλεοδάμου Δελφός 568
 Ηάσων Δελφός 290, 337
 Ηάσων Δαγκένεος Δελφών 272, 455
 Ηατρέας Δελφός 288
 Ηατρέας Ματρέανθος Μεγαρεύς 177
 Ηατρίνας Βοιώτης 320
 Ηάτρων Αἰγαράτης 49
 Ηάτρων Δελφός 153, 261, 565
 Ηάτρων Αριστοβούλου Δελφός 322, 462, 568
 Ηάτρων Ηολοκράτεος Δελφός 305
 Ηαυσανίας Απολλωνιάτης 4
 Ηαυσανίας (Απειδημόνιος) 509
 Ηαυσίμηχος Λεωνίδου Αἰολοχρυσασσεύς 440
 Ηαυσίμηχος Κέδρος 127
 Ηειθηγόρης Δελφός 161, 185, 356, 413, 477 (rest.)
 Ηείσος 245
 Ηεισθεός Δελφός 111, 186, 217 (rest.)
 Ηεισθεός Ξένωνος Δελφός 151
 Ηεισίλας Δελφός 40, 356
 Ηεισιστράτος Δελφός 309, 341
 Ηεισίων Φωκεύς 298, 473 (rest.)
 Ηεισίλας Φιλοδάμου Κυδωνιάτης 439
 Ηελκαργός Εφέσιος 53, 54
 Ηεριάκης Μαντινεύς 33
 Ηεταλίς Αἰτωλός 476

- Πιττίας Βεζύρτης Αιτωλός 150
 Πιτστανος Νιος 351 (rest.)
 Πιτστέας Δελφός 398
 Πιτστών Δελφός 103, 354, 406, 407, 448
 [Πιτστών] Νομογνών Δελφός 457
 Πιτσάνδρης Μεσσήνιος 517
 Πιτέτης Αρσενάδου Βοιωτίος 477
 Πιτέρχης Αγριπεις 451
 Πιτέρχης Αιτωλός 87, 88
 Πιτέρχης Δελφός 138, 302, 311 (rest.), 487,
 488 (rest.), 490 (rest.), 491 (rest.), 571
 Πιτέρχης Δρυμονος Δελφός 463
 Πιτίτης Δελφός 566
 Πιτίτης Ασίνδου Δελφός 154, 263 a (rest.),
 304 (rest.), 305 (rest.), 306 (rest.), 566
 Πιτίλιας Μαντινείας 30
 Πιτίτης Θηβαίος 355
 Πιτούλης Νικοτέλου Κοζικηνός 429
 Πιτούλητης Δελφός 177
 Πιτούρατης Δελφός 288, 305, 568
 Πιτούρατης Κλεοδάμου Δελφός 568
 Πιτούρατης Ηέτρωνος Δελφός 305
 Πιτούραστος Μεγαλοπολίτης 27
 Πιτούζενδης Βοικίς 311
 Πιτούζενος Λιμναίος 351
 Πιτούζενος Έπωρδενος Σκαρράθεν 110
 Πιτούτιδης 458
 Πιτούτιδης Δελφός 297, 570
 Πιτούτιδης Λαζαρίδης Δελφός 138, 139, 141
 Πιτούρων Αιτωλός 298 (rest.), 473
 Πιτούρημος Αιτωλός 298 (rest.), 473 (rest.)
 Πιτούρων Δελφός 263 a (rest.), 272, 276, 304
 (rest.), 306 (rest.), 337, 455
 Πόπλιος 532
 Πισαιδώνιος Κερσεθέπτου Θρήνος 392
 Πισιδίππος Δελφός 567
 Πιστών Γκ. . . . 165
 Πισιλοδάμυς Αντικίου Ερεθίσσιος Μακεδόν 186
 (p. 105 n.)
 Πισιλγερ (Κορνηλίος) 534
 Πισίγορος Μεγαλοπολίτης 17
 Πιράζεις Δελφός 112, 154
 Πιράζιας Δελφός 461 (rest.), 565
 Πιράζιας Θρασυλέος Δελφός 459 (rest.)
 Πιράζης Δελφός 24, 158, 190, 442
 Πιράζης Αρχιεπίσκοπος Δελφός 566
 Πιράτων Σελινόντιος 506
 Πιρικης . . . (?) 425
 Πιρόζης (Τουρέντιος) 534
 Πιροκρίνες 382
 Πιρομένης Λεοντίαδη Θηβαίος 356
 Πιροζένη Ανδρονίκου Δελφός 297
 Πιρώτηρχης (Θεσπιεινος) 480, 492
 Πιρωτογένης Πιρωτέρχηου (Θεσπιεινος) 480, 492
 Πιτούρικος (βασιλευς) 479
 Μ. Αύρ. Πιτούρικος Αργειος 89
 Πιθεϊδης Τήνος 481
 Πιθίδωρος Δελφός 96, 188
 Πιθίδωρος (Η. Αἴλιος) Δελφός 332 (rest.)
 Πιθίδωρος Πιθίωνος Μεγαρεύς 162
 Πιθοκλής Αριστάρχου Ερμονεύς 477
 Πιθοκλής Δεξιοχάνους ? Κυδίος 298 (rest.), 300
 Πιθοράνης Δελφός 54
 Πιθων Μεγαρεύς 162
 Πιρροχνής Αριστονος Μεγαλοπολίτης 46
 Πιρρίας Δελφός 297, 304 (rest.), 305 (rest.),
 310, 338
 Πιρρίας Αρχιεπίσκοπος Δελφός 568
 Πιρρος Δελφός 48, 364 (rest.)
 Πιρρος Λύκου Ναυπάκτιος 153
 Πιργής (Η. Μέμψιος) 532
 Πιρός (Μ. Μινώιος) 526
 Σαφοβίος 376
 Σάθεος ? Μαντινείας 35
 Σανδαλίας Δελφός 46
 Σαρρέτες 385
 Σάνεων Μεγαλοπολίτης 19
 Σάρμιος Ερετριεύς 61
 Σαρόνης Αράζης 9
 Σάρος 381
 Σαρπιών Πέρκος Αιλιζανδρεύς 237
 Σαρπαδόνη Δελφός 413
 Σάτυρος Πιτέρχηου Αγριπεις 451
 Σάτυρος Φενικός 42
 Σεβαστές 529, 530, 531, 532, 543, 552
 Σεβήρος (Αύρ.) Αιγαίνητης 469

- Σεβήρος (Λοι. Όρεζος) 224
 Σεραπίων (Η. Αδ. Αύρ.) Τερέσιος 554
 Σεραπίων Μυρσίς 548
 Σίμωνος Αιτωλός 351
 Σημίτης Λεωνίδης ἐξ Ἀργείου τοῦ Αμφιλόχου 123
 Σημίτης Απολλορράχης Μεγαρεὺς 194
 Σημίτης Καλλισθένευς Μεγαλοποιίτης 36
 Σημίτης Κασσανδρεὺς 477
 Σημίτης Βακχίου Μακεδόν 108
 Σηκυόδος Ξενοφροντος Μεγαρεὺς 190
 Σηκυόδος Ερέσιος 420
 Σηκυότικος (Κικύδιος) Βρασίδου (Λαζαδζι-
 ρόνιος) 543
 Σηκύονος 453
 Σηργίδης Ἀγεράχου Υπαττίος 260
 Σητησιμένης Δελφός 567, 568
 Σητάταχος Φίλωνος Δελφός 227
 Σητατόνικος Νικοστράτου Κνιδίος 314
 Σητάτων Δελφός 14, 300 (rest.), 301 (rest.),
 431 (rest.)
 Σητόνθηρος Λαττάζης Λιτωλός 148
 Σητονγρήλιον Αιτωλός 147
 Σηφος 378
 Σητογῆς Δελφός 132, 164, 165, 175, 187,
 191
 Σητόλλος Θεσβεὺς 225
 Σητού[θ]ηρος Σικυόνιος 477
 Σητούρος Ἀθηναῖος 408
 Σητούλης Ηροδότου 475
 Σητούρης 478
 Σητούρης Βοιωτίος 477
 Σητούρης Δελφός 22
 Σητούρης Ηέτρωνος Λιγύρατης 49
 Σητεύοντος Ἐγερώνης Δελφός 260
 Σητηπατρος π. Ἀγείληνος 116
 Σητηπατρος Θευδώρου Δημητρίου 524
 Σητούρης Ηέτρων Βοιωτίος 320
 Σητούρης Δελφός 217
 Σητούρης (hiéromn. Ion. ?) 87
 Σητούλης Σικυόνιος 473
 Σητούπατρος Δελφός 572 (rest.)
 Σητούπατρος Αιτωλός Δελφός 272 (rest.), 455
 Σητούππος Δελφός 305
 Σητούστρατος Συρακούσιος 477
 Σηστρατος 423
 Σηστρατος Δελφός 323 (rest.)
 Σηστρατος Διονυσίου Δελφός 318, 321
 Σηστρατος Σωτήλου Δελφός 152
 Σηστρατος Κεράλωνος Ήρέσιος 122
 Σηστρατος Ηπειρωτος Καλλικτινός 158
 Σηστρατος Δεξιοφάνους Κνιδίος 298 (rest.), 299
 Σητηφος Δελφός 459 (rest.)
 Σητίον Δελφός 445
 Σητήλης Δελφός 152, 293, 337 (rest.)
 Σητήλης Τιροκλέος Δελφός 297, 569 (rest.)
 Ταραντίνος Δελφός 118, 154, 170, 174 (rest.),
 356, 566
 Ταραντίνος Ξενοχρίτου Δελφός 335
 Τάρσος (Μ. Αύρ.) Ταρσεὺς 238
 Τεισαριμένης Υπαττίος 260
 Τεισανδρίδης 373
 Τεισανδρος 57
 Τεισαργής Αιτωλός 298 (rest.), 473 (rest.)
 Τεισων Δελφός 228
 Τελεχρόνη Εύρωμον Μεγαρεὺς 169
 Τελέκης Τεισαριμένης Υπαττίος 260
 Τελέδημος Δελφός 22, 351
 Τελέσαρχος Δελφός 398
 Τελέσαρχος Δαρμπέλεος Φυσαινός 565
 Τελέσαρχον [Κνιδίος] 290
 Τελέσων Αιτωλός 477
 Τηλέμαχος Ίέρωνος Θεσπιεύς 96
 Τηλέμαχης Καλλίνη Αιτωλός 143
 Τηρης Κερσιθείπτου Θράκης 392
 Τιβέριος Κυτσαρ 529, 530, 531
 Τιβέριος ν. Ιππαργής, Νεαννίδης
 Τιραγόρες Ζωΐου Γελάδης 125
 Τιράνδης Δελφός 297
 Τιραγής Ηρακλειώτης 128
 Τιρασιαρχης Φωκαιής 477
 Τιρέκης (Μεγαρεὺς ?) 172
 Τιρογένης Δελφός 159 (rest.), 160, 195, 432
 [Τι]μογένης Σκέψης 273
 Τιρόθεος Ξενοδόκου Λοκρός ἐκ Φιλιστίου 442
 Τιροκλείδης Ρόδης 113
 Τιροκλείδης Εύνηγόρου Ρόδης 97
 Τιροκλής Δελφός 297, 569

- Τιμοκλῆς Θρασύλλος Δελφός 273
 Τιμοκλῆς Σωτήλου Δελφός 297
 Τιμοκράτης Αἰνίζην 87, 88
 Τιμοκράτης Δελφός 12, 18, 37, 132, 180, 189, 191, 569
 Τιμοκράτης Τιμονος Ἐλ[εύθερος] 333
 Τιμόκριτος Εὐκλείδης Δελφός 565
 Τιμόλικος Δελφός 304
 Τιμόλικος Δελφός 79
 Τιμόλικον Δελφός 310, 336
 Τιμόλικον Ἐρμενίδης Δελφός 297, 457
 Τιμόλικος [?] Δωρεές ἐγ Ματροπόλεως 490
 Τιμόριχος Εὐσθένης Αἴγυνθας 195
 Τίμω Δελφός 138
 Τίμων Δελφός 228, 263 a (rest.), 304, 306 (rest.)
 Τίμων Τιμοκράτεος Ἐλ[εύθερος] 333
 Τίμων Ἀγαθωνος Μεγαρεύς 181
 Τολμίδης Δαρματίεος Τολφώνος 565
 Τριγχής Αἰτωλος 298 (rest.), 473
 Τρυφών Ερυηπούντας Τριχλαζην 534

 Υπαπόδωρος Θηβαῖος 574
 Υπαπόδωρος Μίκου Θηβαῖος 359

 Φαίδρος 390
 Φαίνης Δελφός 271 (rest.)
 Φανιώνδης Καζζ., 278
 Φελίκιος Ἀθηναῖος 473
 Φενίκης Κυ. 478
 Φενέδημος Διδύλλου Ἀθηναῖος 511
 Φενοκλῆς Ἀσχαλίος 413
 Φεντίκης Βοιωτος 298 (rest.)
 Φειδόλης Ἐπικράτιδης Λαρισσίος 401
 Φελιχγρος Δελφός 337, 339 (rest.), 567
 Φελιππολης Δελφός 138, 139, 333, 334 (rest.)
 Φελιένος (Ἀθηναῖος) 534
 Φελέρως 485
 Φιλέταιρος Ηεργαμεύς 432
 Φιλίνος Ἄλιξ 126
 Φιλίνος Φιλίνου Μεγαρεύς 160
 Φίλιος Μοιροκλέους Σερίφιος 119
 Φίλιππος Ἀργείος 82
 Φίλιππος Φίλιππου Ἀργείος 82
 Φίλιππος Λαρισίος 351

 Φίλιππος Μακεδόνων ἢ Λιγυαῖν 112
 Φίλιππος (Μεδυχίος ?) 578
 Φίλιππος Ρόδιος 99
 Φίλιππος Σελινόντιος (rest.), 391, 506
 Φίλιππος Δελφός 305
 Φίλιος Ἀγέα Ηελιάρχενος 426
 Φίλοδαχως Κυδωνιάτης 439
 Φίλοκλιον Διονυσίου Δελφός 293
 Φίλοκλῆς Πικνη. 467
 Φίλοκράτης Δελφός 524
 Φίλολικος (Θεσσαλίος) 480
 Φίλορένης Δελφός 21
 Φίλομητη (Δελφοί) 341
 Φίλονεικος Δελφός 287, 302, 311
 Φίλονίκος Διοδώρου Δελφός 322
 Φίλονίκος Μενεδάρου Δελφός 567
 Φίλονίκος Νιζία Δελφός 303
 Φίλοξενος Λιτωλός 476 (rest.)
 Φίλοξενος Μενεκλέος Ναυαρατίτης 114
 Φίλοπομην Κρεβάγιος Μεγαλοπολίτης 47
 Φίλοπομος Λιτωλός 422 (rest.)
 Φίλόστρατος Φωκιώνος Κυζικηνός 513
 Φίλοστρατος Σωσιστράτου Συρρακόσιος 477
 Φίλων Δελφός 227, 567
 Φίλων Ἀριστέα Δελφός 565
 Φίλων Ερεστίππου Δελφός 577
 Φίλων Φιλάργου Δελφός 337, 339, 567
 Φίλων Φωνίου Κυ. 478
 Φίλωνδης Δελφός 38, 108, 168, 176, 196, 417 (rest.)
 Φίλων Ἰππονιαῖς 176
 Φίλος(βιος) ν. Κλειδίανος
 Φοιβίδης Τιμό(λικος ?) Δωρεές ἐγ Ματροπόλεως 490
 Φορτωνιάτης (Πικνουίς) 539
 Φούρριος ν. Κλειδίανος
 Φρειδής Δελφός 49
 Φρίζος Φρίζου 475
 Φρίζων 478
 Φρύνης Βοικίος 320
 Φωκιών Κυζικηνός 513

 Χάζριος Μεγαρεύς 180
 Χαίρενος Ἀθηναῖος ? 83

- Χαρέστρατος Ἀθηναῖος 476 (rest.)
 Χαρεράνης Δελφός 435
 Χαρίκην Δελφός 40
 Χάρης Δελφός 12, 18, 143, 144, 182, 435, 442, 446 (rest.), 447
 Χάρης Τιμάρχου Ηρακλείωτης 128
 Χαρηγένης ('Αλέξιωνος Δεριπαργίων 490
 Χαρικλείδης Φρίκωνος 478
 Χαριζενος Αἰτωλος 481, 483 (rest.)
 Χαριζενος Δελφός 12, 18, 68, 80, 88, 92, 101, 105, 106, 113, 114, 125, 126, 127, 128, 173, 178, 179, 187, 299, 411, 426, 427
 Χαριζενος Σωτήλου Δελφός 337
 Χαρμίδης Ηελιανεύς 398
 Χαροπίτης 369
 Χάρων Λύσιωνος Μεγαρεύς 161
 Χαρίκης Δελφός 314
 Χηρίκης Αἰτωλος 477 (rest.)
 Χορέας ? Φενικός 39
 Χρύσιππος Δελφός 304
 Ωριγένης Αἰεξανδρεύς 207

Noms géographiques, ethniques, fêtes et concours

- Αβδηρῶν 497
 Αγριαίος 451
 Αδρυα 550
 Αδριανά Αδριανεύς 547, 550, 555
 Αδρίκης 497
 Αδρυμητείνος ('Αρριζής) 205 (rest.)
 Αθαράνη
 (κοινόν) 218 i
 Αθηναῖος Αθηναῖος 83, 88, 89, 228, 298, 408, 473, 476 (rest.), 477, 511, 534, 547, 549, 550, 551, 554, 555, 557
 Αιγαίη (? dème Chalcis) 424
 Αιγαίους (Αιγαίος ?) 154
 Αιγαῖοι 112
 Αιγαίναταις (Αιγαίναταις) 2, 195, 469
 Αιγαῖον 500
 Αιγαίναταις 49
 Αιγαίναταις 223
 Αιγαίνατος 497
 Αιγαίνη 87, 88
 Αιγαῖοι 497
 Αιολεὺς ἀπὸ Αἰεξανδρείας 275
 Αιολεὺς ἀπὸ Ασσου 271 (rest.)
 Αιολεὺς ἐκ Ηιτάνης 410
 Αἰτωλός 83, 87, 88, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 298, 351 (rest.), 422, 451, 473 (rest.), 475 (rest.), 476 (rest.), 477, 481, 514, 519 (rest.)
 Αιναράνη 106
 Αιντιά 547, 550, 555, 557
 Αιντιόν 551
 Αἰεις 555
 Αἰεῖος 126
 Αἰεῖς 362
 Αἰεξανδρεύς 201, 207, 226, 237, 549, 554, 557
 Αἰεξανδρεύς ἐκ τῆς Τρωίας 218, 275
 Αἰειαρνασσεύς 440, 448
 Αρθροκοίταις 351
 Αρμολογιών ('Αργος) 86
 Αρμολογον ('Αργος) 123
 Ανάζαρψος 206, 550, 555
 Αντιοεύς 214
 Αντιόχειας ἐπὶ Δέρνης 547, 551
 Αντιόχειας 550, 555
 Αντιοχεύς 204, 547
 Αντιοχεύς (ἀπὸ Εὐρρήτου) 199
 Ανθισσός 345
 Απολλωνία 484
 Απολλωνίταις 4
 Αργεῖος, Αργεῖος 7, 11, 74, 80, 82, 83, 87, 88, 89, 90, 91 (et Add.), 227, 466, 477, 478, 502, 542, 547, 550, 555, 573
 Αργος (τὸ Αργολικόν) 123
 Αρεθούσιος ἀπὸ Θράκης 396, v. Ἐρεθούσιος
 Αρκάς 3, 9, 14, 36, 43, 44, 45, 46, 477

- Ἀστηρίπιον 534, 550, 555
 Ἀστίς 89, 532, 550, 551
 Ἀστος 271 (rest.)
 Ἀσγειον; οὐτε Ἀγεῖον; 413 (rest.)
 Αὐγουστιον 550, 557
 Αἴσανοι 206 (poét.)
 Αἴρειον 205
 Αἴγειον 413, 538
 Αἴγειον 47

 Βασ[τενός] 518
 Βαλβούνιον. Βαρβούνιον 549, 550, 557
 Βαρύτεον 435
 Βελροι 357
 Βέσσοι 526
 Βέστι. Βεστος 311, 320, 490
 Βοιωτοις. Βοιωτος 52, 83, 87, 88, 298, 360,
 361 (rest.), 366, 473, 476 (rest.), 477,
 574
 Βούρυχτον 102
 Βουμενιταιοις 362

 Γα[κτησιος ?] 165
 Γεικοις 125

 Δαλροι 294
 Δάλοντι 547, 551
 Δειροις (γεφρ) 451
 Δειροι (actes amphict.) : 83, 87, 88, 298
 (rest.), 351, 473 (rest.), 475, 476 (rest.),
 477
 Δερροι 238
 Δημητριεοис 524
 Διδύμαιο 555
 Δριται 497
 Δωριεи (actes amph.) 87, 88
 (κοινόν) 218 g
 — — ει γ Ματροπολεωи 490, 498
 — — ει π Πελοποννησου 498

 Ἐλκειοс 351
 Ελκετεи 218 l
 Ἐλευθεрио 555
 Ἐλι[κάνιοс ?] 333

 Ἐλληνις. Ἐλληνις 228, 479, 480, 481, 482
 (rest.), 483
 Ἐλλεи 50, 51, 89, 200, 480, 509
 Ἐπιδωροс 95
 Ἐπιδωροс 534, 550, 555
 Ἐπιζεροс (Λορροс) 176
 Ἐρεθούσιοс (Μαξεδόν) 186 (p. 105 n.)
 Ἐρετρеи 61, 62, 88, 475, 578
 Ἐργηθеи 408
 Ἐρηмовеи 477
 Ἐρηθреи (Thermop.) 461, 514
 Ἐργуменои 574
 Евгениои 298 (rest.), 473 (rest.), 475, 578
 Енсевеи 550, 555
 Ерсенеи, Ерсенеи 53, 54, 121, 122, 200, 209,
 219, 329, 420, 547, 549 (rest.), 550, 551,
 554, 557
 Ззиниои 491
 Зенюнчиои 551
 Зиричиои 547
 Зиричиои 203, 220

 Плесеи 200, 201 (rest.), 209, 247 (rest.), 549
 Пиасиртии (κοινόν) οι περι φενίхти 218 j
 (rest.)
 Печилюи 550, 555
 Печилюи 128, 473

 Θαυμазис 351
 Θερηи 357
 Θεσπиеви 96, 218 f
 — γης ρπο Θεσπиеви 236
 Θεσπиеви 416
 Θεσπиеви 577
 Θескилои 164, 232, 401, 498 (rest.), 538, 546
 Θηкзи, Θηкзи 351, 352 (rest.), 353, 354, 355
 (rest.), 356, 358, 359, 360, 361 (rest.),
 363 (rest.), 364 (rest.), 365, 498, 499,
 550, 551, 555, 574
 Θηкзи 497
 Θицзи 225
 Θицзи, Θицзи 392, 396, 526
 Θицзи 475
 Θицзи 551

- Ερευνησεις 551
 Εχαρος 497
 Εγραφος 497
 Εισ 497
 Επιπονιας 176
 Εισηγη Εισηγης 89, p. 85 n. 1, 351, 510, 534, 547, 550
 Επιταινιας 196, 476
 Εινα (actes amph.) 87

 Καισαρεια 546
 Καισαρεις 551
 Καισαριας Τραϊλιουνος 533, 534
 Καιλικταινος 158
 Καιλικτης 422
 Καινωνη 519
 Καινεταινη 550
 Καιρογεννησιας 216
 Καιριστιος 578
 Καιρογδων 497
 Καισαριδηνος 117, 477
 Καιστιβιλια 550
 Καιος 124
 Κεραπιδαι (poët.) 50
 Κειλιξ 206
 Κηφαιος 497
 Κητεροιος 83
 Κλεονταιος 218 b
 [Κλι]ωνικος 504 (rest.)
 Κνιδος 137, 289 (rest.), 290 (rest.), 296, 298 (rest.), 299, 300 (rest.), 301, 308, (rest.), 314, 327, 480, 527 (rest.)
 Κολοροφηνος 534 (rest.)
 Κορ(υ)οδαι 550, 551, 555
 Κορινθος, Κορινθιος 63, 178, 179, 202, 466, 542, 549, 551, 557
 Κορκυραιος 2
 Κορωνιαις 218 d
 Κρης 412
 Κροκονησιος 497
 Κροτωνιαται 1
 Κυδωνιαται 439
 Κυζικηνος 429, 463, 513, 522, 551
 Κύρη, Κυριος 551

 Κύπρος 497, 547
 Κυρίνα 542
 Κώνος 127, 497, 515, 516

 Λε..... 456
 Λακεδαιμονιος 3, 6, 50, 68, 89, 215, 216, 464 (rest.), 487, 542, 557, 573
 Λαριενος 281 (rest.), 351
 Λαοδίκεια 550, 551
 Λάρισα, Λαρισαιος 284, 401, 475
 Λεβαδεια 550, 555
 Λέσβος 497
 Λευκάδιος 183
 Λόται 523
 Λιμενιος 351
 Λοκριας (pays) 362, III, 8 et 18
 Λοκροι θροιοι (κοινόν) 218 k (rest.)
 Λοκρος 83, 87, 88, 102, 176, 442, 565
 Λοπαδούσα 497 (rest.)
 Λύκοι 454
 Λυσιμαχηνος 430

 Μάγνης 551
 Μαίανδρος 551
 Μακεδον 108, 112, 186 (p. 105 n.). 465, 577
 Μάλιος 56, 60
 Μαλιάται 84
 Μαντινειας 20, 30, 32, 33, 35, 43
 Μαρφωνιται 497
 Μασσαλια 497
 Ματρόπολις 490, 498
 Μεγάλη πόλις 274 (rest.)
 Μεγαλοπολιται 12, 17, 19, 21, 22, 26, 27, 34, 36, 44, 45, 46, 47, 48, 218 a, 468, 477
 Μεγαρης 66, 155, 156, 157, 160, 161, 162, 163, 166, 169, 171, 174, 175, 177, 180, 181, 182, 184, 185, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 218 e
 Μεθυδριος 83 l, 15 (add.)
 Μελινιται 497
 Μελιται 497
 Μενδαιος 438
 Μεσσηνος 455, 517, 551

- Μῆντος, Μίλανος 55, 57, 58, 551, 555
 Μολισσός 120, 133
 Μυρεύς 548
 Μυτιληνίας 551

 Ναυαριτίτες 114, 419
 Ναυπάκτιος 151, 152, 153, 576
 Νεάπολης 89, 547, 549, 550, 555, 557
 Νείκαιός 551
 Νεικορήθεια, Νικορηθεύς 547, 551
 Νεικόπολης, Νικοπολείτης 498 (rest.), 530, 536,
 537, 542, 544, 550, 551, 555
 Νέμεα, Νέμεα, Νέμεα 89, p. 85 n. 1, 351, 534,
 547, 550
 Νεοκαστρία 555
 Νισύρος 497
 Νύση 551

 Οιζυθία, Οιζυθεύς 68, 565
 Οικόπεια 547, 549, 550, 551, 555
 Οικόφυτος 105
 Οπούντιος 92

 Παλαιό 218 h
 Παραγόντα 205
 Παναθήνα: 549, 557
 Πανν. 467
 Παρασσωπεύς (Οιτανός) 118
 Παρίσιος 104
 Πατέα, Πατέας 542, 551
 Πείτη 551
 Πεισίος 216
 Πελλάχιος 477
 Πελλανά, Πελλανάς 395, 398, 426, 427, 486
 Πελοπόννησος 486 IV A, 498
 Περνίτιος (Περνόντιος) 205
 Περγαμός 432
 Περγαμηνός 231, 239, 549
 Περγαμον 89, 550, 551
 Περγασηθεύ 408
 Πιτίνη 410
 Πιτταζί, Πιτταζίς 329, 551, 555
 Πολύρρηνον 445 (rest.)
 Πόντος 497

 Ποτίσιοι 89, 550, 555
 Προσγείος 351
 Ηρώα 89, 510, 513, 517, 534, 544, 546, 547,
 550, 555, 557
 Ηρά: 261 (rest.), 486 IV A

 Τρητίο: 503
 Ρόδος, Ρόδιος 93, 97, 98, 99, 113, 478, 497,
 549, 555
 Ρόψη, Ροψιάς 152, 231, 526, 547, 549,
 550, 555

 Σάμος 50, 497
 Σάρδιας, Σαρδικηνός 550, 551, 555, 556, 557
 (rest.)
 Σεβαστά, Σεβαστεύς 534, 550, 551, 555, 557
 Σεβαστός 550, 555
 Σελινόντιος 391, 506
 Σέπται-Σέπται 551
 Σερίριος 119
 Σιδώνιος ἐγ Βαρυτίου 435
 Σικεών, Σικεώνιος 107, 298 (rest.), 473, 477,
 509, 534
 Σινεπάνις 85
 Σιπούλις 551
 Σικηρός 110, 115, 475, 476 (rest.)
 Σικήλιος, Σικήλιος 273, 288
 Σικεδίσται 526
 Σιρήνη 550
 Σιράχτος 106
 Σιναράλιος 14, 38, 477
 Σιρκάσιος 437, 477

 Ταναγρίας 280
 Ταραντίνος 109, 129, 130 (rest.), 131, 135,
 443, 444
 Τάρσος, Ταρσός 238, 550
 Τερετίται 37
 Τένεδος 497
 Τερίνη 497
 Τήνος 481
 Τήνιος 482
 Τολόρων 565
 Τριζήλαις, Τριζήλιον 533, 534, 550, 551,
 555, 557

- Τραιτεύς 565
 Τριγονεύς 353
 Τριζένιος 64, 65
 Τροφώνεια 550, 555
 Τρωιάς 218, 550, 551
 Τυρίτης 68 (add.)
 Τύρος (Phén.) 555
 Τυρρανοί 505 (rest.)
 Υπέτη 261, 578
 Υπετταῖς 260, 353, 546, 578
 Φαγρύσιος 497
 Φαιστίνιος (Loer.) 442
 Φινικτεύς 333
 Φελέγχυδρος 497
 Φενικός 16, 39, 40, 41, 42, 83 (ιν Φενέου)
 Φιλαδέλφεια 550
 Φιλιππία 555
 Φιλιάσιος 83
 Φισκεύς 303, 565
 Φιωνεύς 83, 87, 88, 298 (rest.), 333 (rest.),
 436, 473, 476, 477
 Χαροφωνεύς 212, 213, 519, 551
 Χαλεπτηνή 218 *l*
 Χαλιδεύς 424, 498 (rest.), 578
 Χερσονεσίται (τοι ἐπ' ἀριστερὴ τοῦ Πόντου καὶ
 τοι ἐπὶ δεξιᾷ τοῦ Πόντου) 497
 Χίος 351 (rest.), 446
 Χρυσάνθην 550, 555, 557

Noms d'esclaves

- Αγνθοκής 303
 Ακρατος 336
 Αντιοχος 320
 Αριστόνικος 569
 Αργίς 293
 Ασπασία 566
 Αφροδισία 339, 340
 Δάμων 305
 Δάμυχης 566
 Δελφίς 304
 Διονυσία 566
 Διονύσιος 309, 572
 Δορύπολις 568
 Ελλίς 310
 Ερυζίος 565
 Εὐαρέρις 302
 Εὐβοίτη 566
 Ηδο... 572
 Κτητην 233
 Μόσχον 233
 Νηρηίς 141
 Νορμάνιος 566
 Ουζαίρον 138
 Ουζαΐζ 139
 Πρωτία 572
 Στρατό 320
 Στράτων 567
 Σωσινία 341
 Σωστράτη 566
 Σωτῆρις 317
 Σύρηρος 311
 Τρόδος 309
 Τρύφων 337
 Φιλιππος 297
 Φιλό 316



TABLE DE CONCORDANCE

entre les numéros donnés aux pierres par l'inventaire de l'éphorie
et les numéros des textes dans ce fascicule

INV.	FASC.	INV.	FASC.	INV.	FASC.
5	560	430	545	952	308-309-311
23	335	438	479	957	523
26	313	442	417.432.440.448	959	373
28	318	538	499	960	376
30	294	546	544	961	375
33	308	558	549	962	374
38	524	564	337	973	289
54	538	632	351	974	1
55	316	636	449	975	545
58	397	640	479	999	564
59	p. 322, n. 1	641	524	1004	515
61	294	688	482	1060	565
148	535	695	377	1066	566
195	466	697	483	1088	362
203	455.530	698	483	1108	347
244	328	699	483	1134	218
283	232	711	420	1136	540
287	428	712	293	1137	359-361
291	399	733	91	1138	362
292	399	743	549	1139	362
294	399	765	301	1140	356
344	487	801	p. 232	1141	352-354
353	322-323	828	289	1142	351
379	413	852	574	1143	509
383	413	855	344	1147	509
395	279	920	247	1149	363
396	231	933	558	1150	411
416	413	942	549	1151	546
424	522	943	426-427	1152	393
428	205	944	486	1153	308

INV.	FASC.	INV.	FASC.	INV.	FASC.
1154	352-353	1266	200-204	1354	76
1162	365-366	1275	209	1355	72
1163	362	1276	465	1356	72-74
1164	354-355	1277	289	1358	70-71
1165	510	1286	492	1359	519
1169	461.514	1287	234-236	1367	421
1170	517	1289	50	1369	280
1171	309	1291	250	1370	276-277
1175	423	1292	212-213	1371	443-444
1180	451	1293	200	1373	295
1184	197	1294	207-208	1374	275
1185	557	1295	295	1376	486
1186	498	1296	278	1377	200-201
1187	464	1297	200	1378	205
1188	357-358	1298	201-205	1382	210-211
1189	572	1299	199-200	1383	234-236
1190	367	1302	75	1384	531
1193	473	1303	215-216	1394	418
1198	2	1304	445-446	1397	437
1201	398	1306	77	1401	260-262
1205	474	1307	78-79	1404	217
1206	501	1308	132-133	1405	202
1208	557	1309	93-94	1419	271
1214	497	1311	505	1421	284
1224	547	1315	96	1424	83
1226	212-213	1316	97-99	1425	129-130
1239	265-266	1324	282	1426	206
1240	232	1325	232	1427	223-226
1241	198	1326	278	1428	218
1249	206	1328	329	1429	283
1250	237-238	1329	200	1434	319-321-322
1252	247	1330	204-205	1436	218-221
1254	247-248	1331	205	1437	227-230
1255	337	1332	549	1438	178-181
1256	346	1333	472 b	1445	544
1260	287	1334	247	1446	182-185
1262	286	1335	125-128	1447	161-162
1263	203	1337	p. 204, n. 1	1450	159-160
1264	201-205	1352	100-110	1451	163-165
1265	205	1353	73-75	1460	442

TABLE DE CONCORDANCE

I, 429

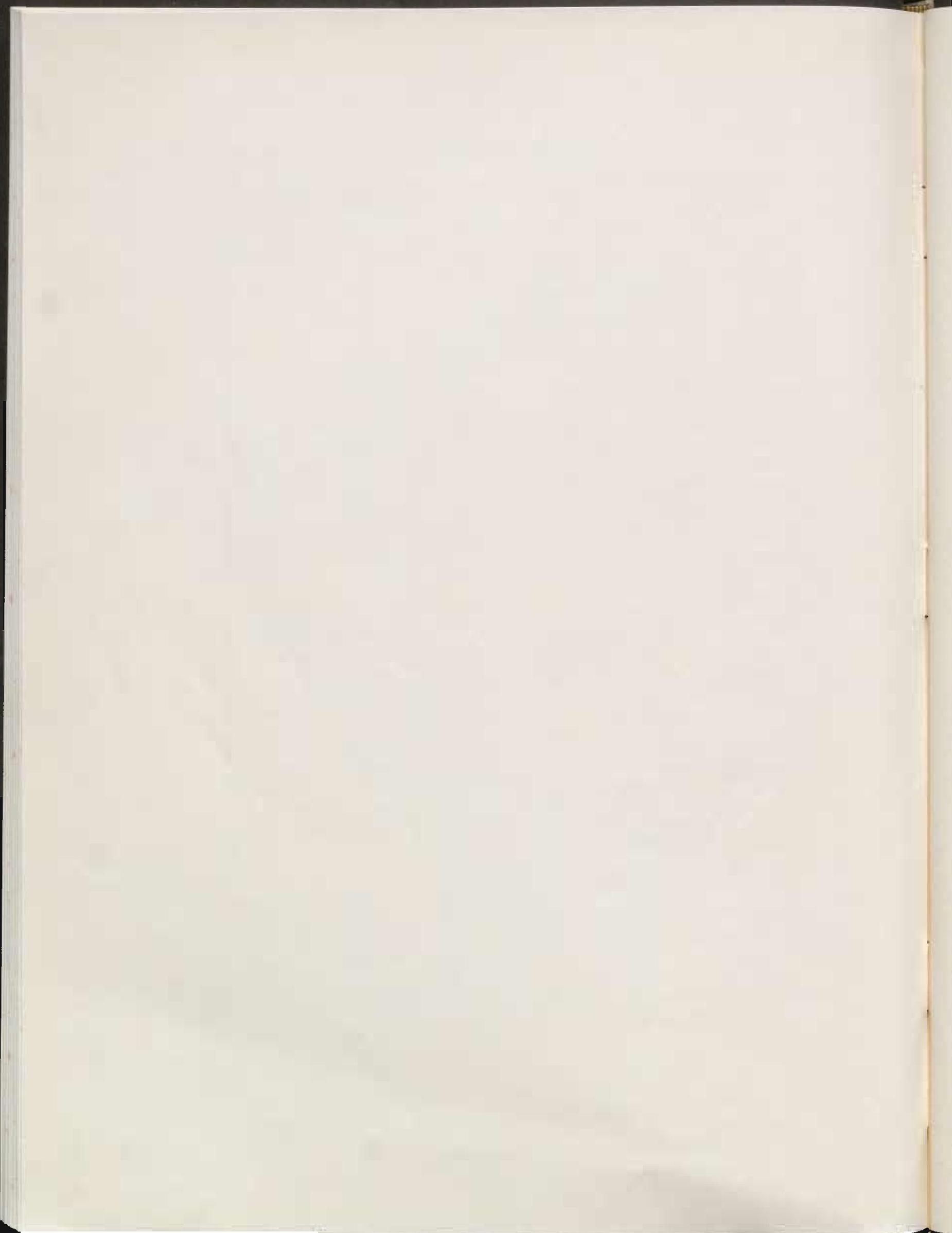
INV.	FASC.	INV.	FASC.	INV.	FASC.
1462	542	1655	486	2221	263-264
1482	166-171	1675	390	2226	231
1483	170-174	1695	391	2236	218
1484	196	1697	475	2251	233
1485	550	1698	p. 121, n.	2258	p. 149
1486	175-177	1701	274	2262	292-293
1487	186-189	1702	281	2268	466
1488	195	1737	504	2291	319-321
1501	541	1744	466	2323	247
1510	429, 430, 463, 513	1745	548	2337	364
1516	543	1760	408	2358	537
1534	218	1777	401	2373	1
1535	178-181	1778	422	2381	412
1536	202	1803	447	2383	518
1539	456-457	1807	436	2385	533
1568	523	1808	458	2388	472 a
1569	233	1809	438, 500	2438	536
1570	384	1811	504	2451	396
1571	378	1813	3	2461	555
1572	371	1814	3	2462	124
1573	369	1815	3	2475	394
1576	426-427	1816	425	2476	136
1577	415	1823	534	2479	560-561
1578	338	1824	315	2493	539
1579	402-403	1825	260-262	2506	406
1586	273	1860	536	2514	295-297
1590	486	1888	536	2519	295
1603	272	2083	391	2520	450
1609	263-264	2112	317	2525	453
1619	383	2115	200	2543	401
1620	382	2116	304-306	2565	439
1621	372	2127	p. 252, n. 1	2592	511
1622	379	2129	294	2594	559
1623	368	2139	416	2596	433, 441, 567, 569
1624	381	2141	484	2597	254
1625	380	2146	477-478	2598	69
1627	370	2148	218	2603	8
1628	385	2158	481	2605	546
1629	129-130	2159	481	2607	575-576
1637	558	2191	496	2608	575-576

INV.	FASC.	INV.	FASC.	INV.	FASC.
2609	63	2801	575-576	3320	488
2610	562	2807	476	3412	294
2611	556	2815	407	3429	526
2612	51	2820	p. 249, n.	3469	294
2613	507	2823	419	3483	294
2630	398	2829	400	3486	295
2631	454	2833	490	3497	294
2632	64-65	2834	564	3499	343
2633	4	2857	307	3519	341
2634	4	2865	135	3522	506
2635	526	2873	7	3546	294
2636	431	2874	66	3547	294
2637	10	2875	89	3548	462
2668	563	2881	554	3549	294
2674	409	2945	507	3550	333
2690	508	2954	577	3551	289
2702	410	2955	578	3552	462
2716	61-62	2958	578	3553	462
2717	53	2968	554	3582	459
2718	521	2981	256 add.	3583	294
2719	5	2982	288	3584	294
2720	90	2989	424	3585	294
2721	552	3027	336	3613	298-301
2722	55-60	3038	p. 105, n.	3626	294
2723	51	3075	395	3627	348-349
2724	68	3081	314	3628	294
2732	520	3083	570	3629	294
2735	137-141	3085	532	3630	294
2758	571	3133	495	3631	294
2762	324-325	3137	308-310	3632	294
2764	323	3142	473	3633	294
2765	485	3152	129-130	3634	294
2777	6	3158	1	3635	294
2781	9	3189	279	3636	294
2782	470-471	3195	289	3637	290
2783	312	3212	396	3639	298-301
2795	414	3237	553	3640	298-301
2798	553	3238	553	3651	298-301
2799	55-60	3252	1	3652	298-301
2800	47-49	3317	100-110	3665	298-301

TABLE DE CONCORDANCE

I, 431

INV.	FASC.	INV.	FASC.	INV.	FASC.
3667	294	4138	259	4748	334
3723	p. 233	4141	218	4761	395
3751	273	4153	52	4880	528
3787	501	4154	495	4897	573 add.
3819	332	4155	435	4929	p. 264, n. 2
3834	551	4176	480	5048	462
3838	503	4179	p. 85, n. 1	5078	466
3840	502	4180	340	5095	558
3841	467-469	4194	285	5102	p. 219
3849	489 b, 491 b	4195	326-327	5131	267-268 add.
3868	530	4198	294	5132	369-370 add.
3872	527	4228	404	5133	260 add.
3895	330-331	4235	488-490	5136	257 add.
3911	426-427	4240	288	5138	244 add.
3922	486	4249	294	5139	218 add.
3924	470-471	4360	345	5140	218 add.
3926	231	4390	411	5141	252 add.
3962	90	4416	549	5150	246 add.
3963	90	4417	557	5157	244 add.
3969	95	4443	564	5163	245 add.
3977	408	4449	351	5164	218 add.
3980	452-460	4450	529	5165	263-264 add.
3983	516	4513	493	5166	242 add.
3996	289	4514	516	5169	255 add.
3998	302-303	4522	434	5172	232 add.
4013	392	4523	11 add.	5178	240 add.
4027	p. 264, n. 2	4532	243	5183	218 add.
4033	239	4533	200	5186	214 add.
4034	231	4693	p. 149	5187	249 add.
4090	494	4730	342	5552	365-366
4113	486	4731	291	5639	288 add.
4124	218	4737	336		



FIGURES DANS LE TEXTE

Plan du sanctuaire.....	en face de la p. 1
1. Base des Crotoniates (1).....	2
2. Base des Corcyréens (2).....	3
3. Base des Arcadiens, face Sud (3-11, 14-26, 29-46).....	5
4. Base des Arcadiens, retour d'angle Est (12, 13, 27, 28).....	9
5. Base de Philopémén (47-49).....	22
6. Base des Lacédémoniens, plan état actuel.....	25
7. Base des Lacédémoniens, plan restauré.....	26
8. Piédestal de Lysandre (50).....	28
9. Piédestal d'Aracos (51).....	29
10. Piédestal d'Arianthios (52).....	30
11. Piédestal de Kimmérios (53-54).....	31
12. Piédestal d'Aiantides et de Théopompos (55-60).....	33
13. Piédestal d'Autonomos (61-62).....	35
14. Piédestal d'un Corinthien (63).....	36
15. Piédestal d'Apollodoros (64-65).....	37
16. Piédestal de Komon (66).....	38
17. Piédestal du héraut (67).....	38
18. Piédestal anonyme (68).....	39
19. Piédestal de Poseidon ? (69).....	40
20. Hémicycle des Rois d'Argos (plan du socle).....	42
21. Piédestaux des Rois d'Argos (70-78).....	43
22. Base des Rois d'Argos, façade, partie Est (81-89).....	47
23. Dédicace des Argiens (Epigones, 90).....	54
24. Dédicace des Argiens (Les Chefs et le Char, 91, cf. Add.).....	57
25. Niche carrée à l'O. des Rois d'Argos (92-128).....	59
26. Base des Tarentins (129-130).....	74
27. Base de Hiéron ? (136).....	79
28. Base des Cnidiens (137).....	81
29. Base des Etoliens (142-154).....	84
30. Trésor des Siphniens ¹ ; linteau de la porte (197).....	113
31. Trésor des Cnidiens ; fragments du linteau (290-291).....	154

(1) Le dessin d'assemblage pour les murs N. et E. du Trésor des Siphniens peut être inséré entre les pages 128 et 129.

32. Trésor des Cnidiens ; assise ornée d'un rang de perles (318, 321, 323)	175
33. Trésor des Thébains, plan état actuel.....	192
34. Trésor des Thébains : pieds-droits de la porte (cf. Add.).....	193
35. Textes 352-353.....	201
36. Orthostates du Trésor de Thèbes (362).....	210
37. Décret 391.....	226
38. Décret 394.....	229
39. Décret 400.....	237
40. Textes 473-474.....	284
41. Texte 475.....	285
42. Texte 499.....	323
43. Textes 500 et 438.....	324
44. Textes 500 et 438.....	325
45. Texte 501.....	326
46. Texte 502.....	327
47. Texte 505.....	329
48. Pierre inv. 3522, face supérieure.....	330
49. Texte 506.....	331
50. Texte 507.....	332
51. Texte 508.....	333
52. Texte 509.....	334
53. Texte 510.....	336
54. Texte 513.....	338
55. Texte 521.....	342
56. Pierre inv. 2385.....	350
57. Pierre inv. 1823.....	351
58. Texte 538.....	356
59. Texte 539.....	357
60. Fragments d'une table tachygraphique.....	371
61. Texte 559.....	373
62. Dédicace de la base du Cheval (dessin de F. Courby).....	385
63. Degré supérieur de la base des Etoliens (dessin d'A. Martinaud).....	390
64. Textes 577-578 (dessin de F. Courby).....	394

TABLE DES PLANCHES

- I. — 1. Base des Crotoniates (n° 1).
2. Base des Gorgyréens (n° 2).
3. Base des Arcadiens (n° 3).
4. Base des Arcadiens (n°s 4, 14, 15, 16, 31, 32, 34, 36).
 - II. — 1. Base des Lacédémoniens (n° 50).
2. Base des Lacédémoniens (n° 51).
3. Base de Philopémen (n° 47).
 - III. — 1. Base des Argiens : les Epigones (n° 90).
2. Base des Argiens : les Rois (n°s 73, 74, 75).
3. Base des Tarentins (n° 130).
 - IV. — 1. Base des Argiens : les Sept et le Char (n° 91).
2. Orthostate du Trésor de Thèbes (n° 362, col. I).
3. Chapiteau archaïque avec inscr. impériale (n° 545).
 - V. — 1-3. Dédicace du Trésor de Cnide (n° 289).
4. Pierre du Trésor de Cnide (n° 314).
5. Proxénie d'Ekephylos de Pellana (n° 398).
6. Proxénie de Néarque (n° 412).
 - VI. — 1. Base des Étoliens (n°s 142-143).
2. Base des Étoliens (n°s 145-146).
3. Base des Étoliens (n° 154).
 - VII. — 1. Base des Arcadiens (n° 37).
2. Décret pour les technites (p. 85, note 1).
 - VIII. — Loi de l'archontat de Cadys (n° 294, col. 1).
 - IX. — Noms en lettres archaïques (n°s 369-386).
 - X. — Décret pour les technites (n° 351).
Décret pour les Hyakinthotrophia (n° 308).
 - XI. — 1. Liste de villes (n° 497).
2. Convention avec Pellana (n° 486, II A).
 - XII. — 1. Dédicace d'Epiddalos (n° 574).
2. Inscription métrique (n° 560).
3. Base des Argiens : le Cheval (n° 573).
-

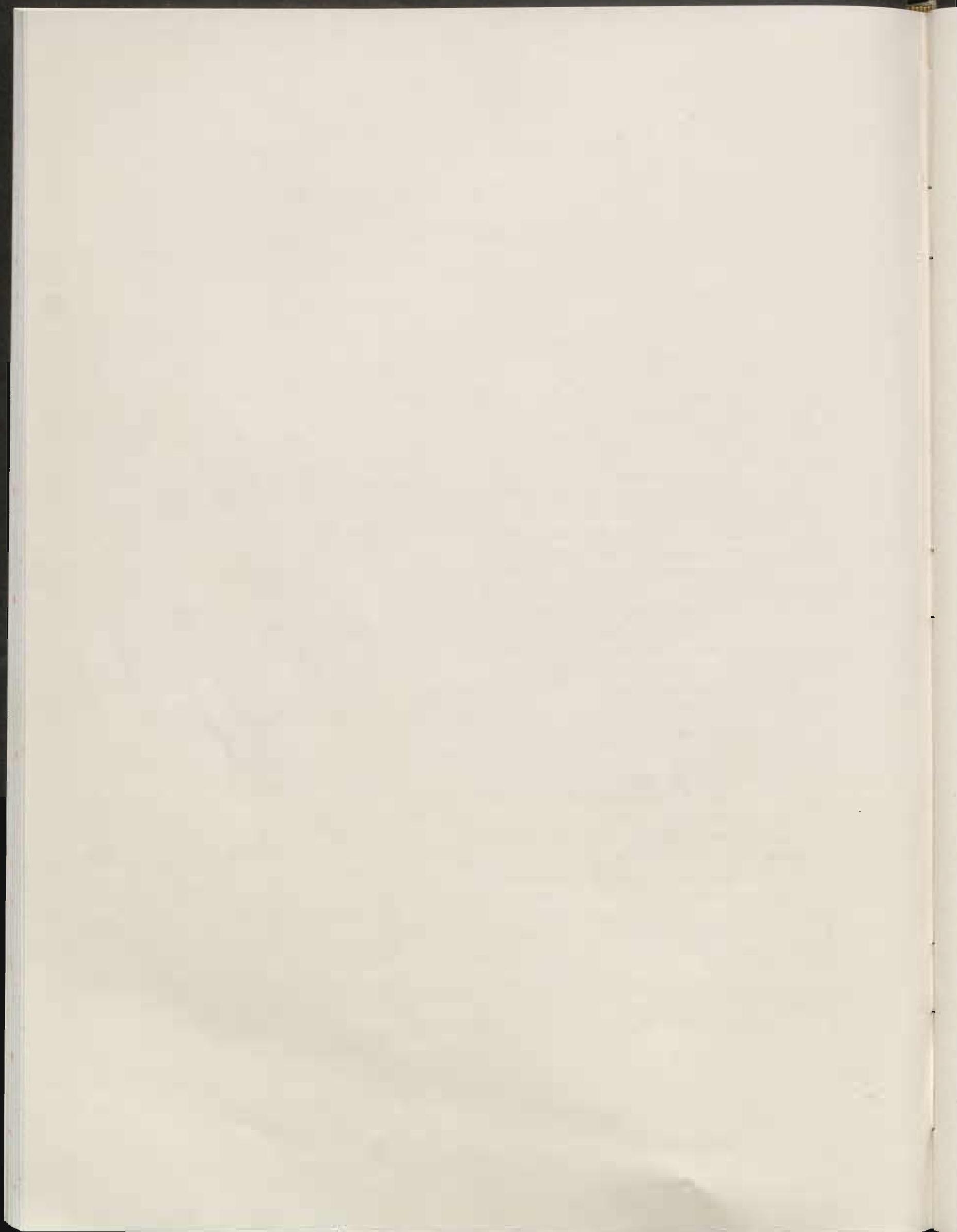


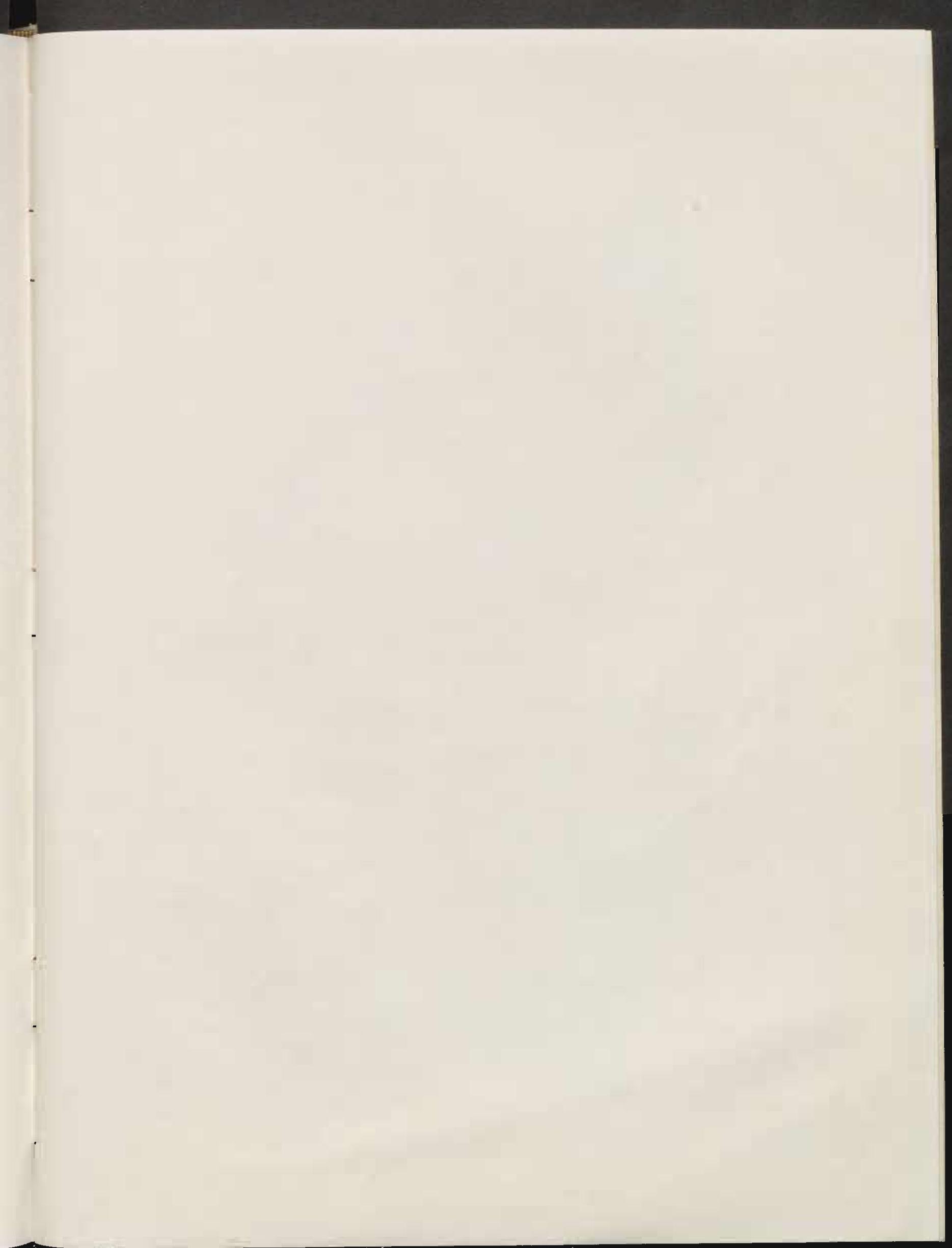
TABLE DU FASCICULE

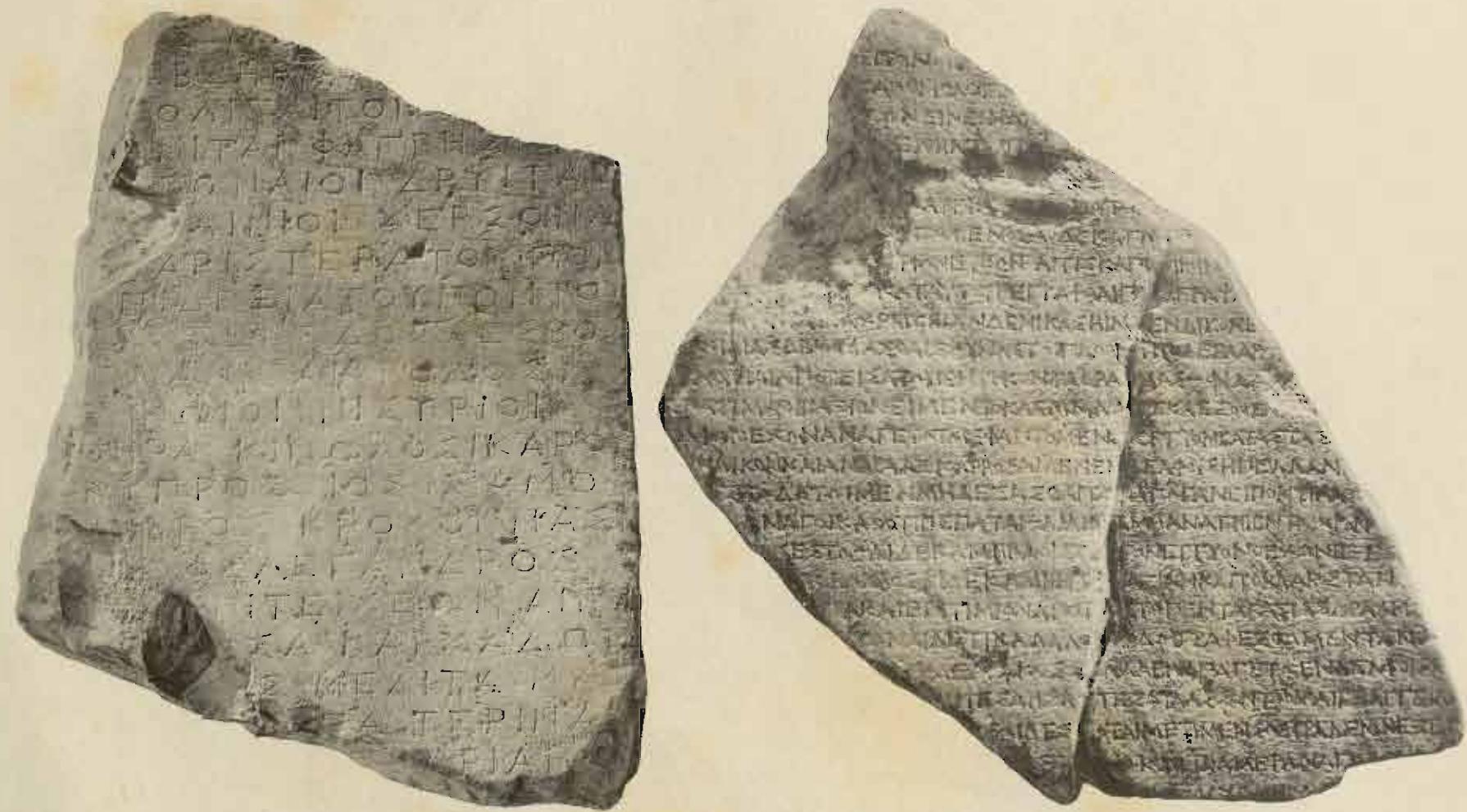
Base des Crotoniates (texte n° 1).....	1-2
Base des Corecyréens (n° 2).....	2-1
Base des Arcadiens (n°s 3-46).....	4-21
Base de Philopémen (n°s 47-49).....	21-24
Base des Lacédémoniens (n°s 50-69).....	24-41
Bases des Argiens (n°s 70-91 ; n° 573 Add.).....	41-57
Niche carrée à l'O. des Rois d'Argos (n°s 92-128).....	58-73
Base des Tarentins (n°s 129-135).....	73-78
Base de Hiéron (?) (n° 136).....	79-80
Base des Cnidiens (n°s 137-141).....	80-84
Base des Etoliens (n°s 142-154 ; n°s 575-576 Add.).....	84-90
Décrets pour des Mégariens (n°s 155-196).....	91-110
Trésor des Siphniens (n°s 197-288).....	110-149
Trésor des Cnidiens (n°s 289-350).....	150-190
Trésor des Thébains (n°s 351-367).....	191-219
Noms en lettres archaïques sur des blocs de tuf (n°s 368-390).....	219-224
Inscriptions qu'on ne peut rapporter à aucun des monuments précédents :	
Décrets de Delphes (n°s 391-471).....	225-281
Décrets amphictioniques (n°s 472-480).....	281-294
Décrets et lettres de villes étrangères (n°s 481-485). Convention avec Pellana (n° 486). Monument de Diodoros (n°s 487-496). Catalogues (n°s 497-498)....	294-323
Bases et dédicaces (n°s 499-557).....	323-370
Offrandes diverses (n°s 558-564).....	370-376
Actes d'affranchissement (n°s 565-572).....	377-382
Additions et corrections (n°s 573-578).....	383-403
Index.....	405-425
Table de concordance entre les numéros de l'inventaire et les numéros de ce fascicule	427-431
Table des figures dans le texte.....	433-434
Table des planches.....	435
Table du fascicule.....	437

Il s'est produit au cours du tirage, un accident que l'on ne pouvait prévoir, et où la responsabilité de l'imprimeur n'est pas en cause. Quelques lettres, d'une fonte défectueuse, sont tombées, qui étaient en place au moment où le bon à tirer a été donné. Probablement un certain nombre d'exemplaires ont été épargnés, mais d'autres, sans doute, portent des mots incomplets là où la série de bonnes feuilles que j'ai contrôlée n'attestait aucun manque. Il est impossible de dresser un erratum total, je signale les cas suivants en espérant qu'ils représentent un maximum.

P. 229, note, le dernier mot est δεματτα. Ici c'est un ρ qui a glissé, mais l'accident a porté sur le ν dans tous les autres cas. Il faut lire :

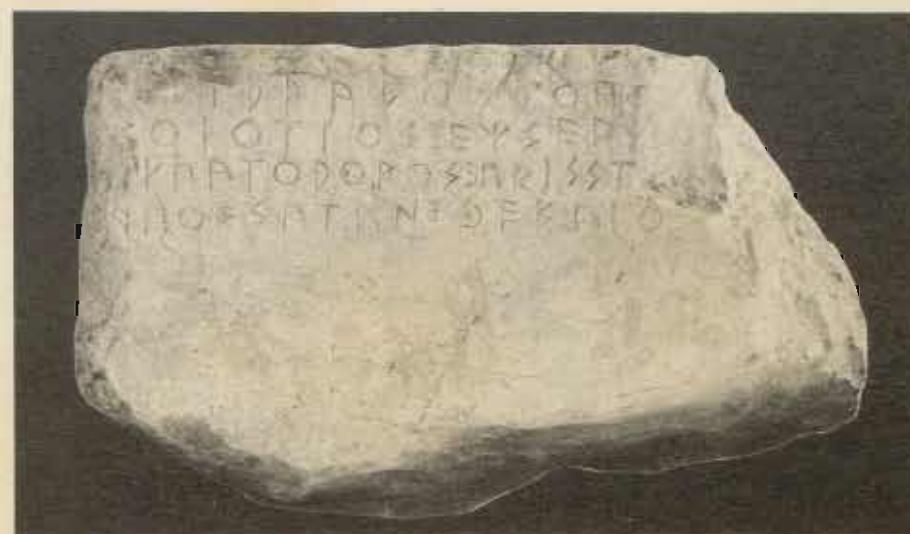
- P. 275, n° 461, l. 3, Ξενάρρημα.
P. 295, n° 482, l. 2, τόνυ Λιτωλών.
P. 296, n° 483, l. 18, τόνυ Σωτηρίων.
P. 301, n° 486 I B, l. 9, ξγγούσν.
l. 13, τίνη βουλήν.
P. 306, n° 486 II B, l. 18, τίνη καταδίκην.
l. 23, τόνυ ζητιδίζων.
P. 312, l. 11 avant la fin, προσδέξιον.
P. 314, n° 491 B, l. 7, ἀπενεγκείν.
P. 318, n° 495, l. 3, τόνυ τιρίων.
P. 326, l. 2, ιππούν.
P. 339, n° 514, l. 2, ξνεκείν.
P. 361, l. 11 (inv. 2605), τόνυ ζητηθείτην.
P. 402, note au n° 351, l. 25, τόνυ τείχος τόνυ.





1. Catalogue. — 2. Convention juridique avec Pellana.





1



2



3

1. Base d'Epiddalos. — 2. Inscr. métrique (oracle). — 3. Base des Argiens.